



HAL
open science

Mutations des systèmes territoriaux. Vers un modèle résidentialo-productif

Magali Talandier

► **To cite this version:**

Magali Talandier. Mutations des systèmes territoriaux. Vers un modèle résidentialo-productif. Architecture, aménagement de l'espace. Université Grenoble Alpes, 2016. tel-01919524

HAL Id: tel-01919524

<https://shs.hal.science/tel-01919524>

Submitted on 12 Nov 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CANDIDATURE

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES (HDR)

VOLUME 2 – TEXTE ORIGINAL

**MUTATIONS DES SYSTEMES TERRITORIAUX
VERS UN MODELE RESIDENTIALO-PRODUCTIF**

Présentée par

MAGALI TALANDIER

Université Grenoble Alpes / UMR Pacte

LE 01 DECEMBRE 2016

A l'Université Grenoble Alpes, Institut de Géographie alpine

COMPOSITION DU JURY :

Nadine CATTAN, directrice de recherche au CNRS (rapporteur)

Olivier CREVOISIER, professeur à l'Institut de Sociologie, Université de Neuchâtel
(rapporteur)

Martin VANIER, professeur à l'École d'Urbanisme de Paris (rapporteur)

Sabine BARLES, professeure à l'Institut de Géographie, Université Paris 1

Nicolas BUCLET, professeur à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble, Université Grenoble Alpes

Laurent DAVEZIES, professeur du CNAM

Bernard PECQUEUR, professeur à l'Institut de Géographie alpine, Université Grenoble Alpes

REMERCIEMENTS

Je remercie chaleureusement Bernard Pecqueur pour son soutien et ses encouragements tout au long de la réalisation de cette HDR. Ses conseils furent extrêmement précieux.

Je tiens à remercier également les membres de mon jury : Nadine Cattan, Olivier Crevoisier et Martin Vanier qui ont accepté d'être mes rapporteurs ; Sabine Barles, Nicolas Buclet, Laurent Davezies et Bernard Pecqueur, examinateurs, qui me font également l'honneur d'être membres de ce jury.

Mes pensées vont aussi vers l'ensemble de mes collègues de l'IGA et de l'IUG, administratifs, enseignants-chercheurs et chercheurs, avec lesquels j'ai eu un grand plaisir à travailler ces six dernières années et avec lesquels j'aurais un tout aussi grand plaisir à poursuivre les projets scientifiques et pédagogiques déjà engagés. Merci aux étudiants, bien sûr, pour leur enthousiasme, leur curiosité et leur implication dans nos formations.

Un grand merci aussi à Jean Longuet, pour ses relectures soignées et attentives.

Enfin, je remercie ma famille qui a tout mis en œuvre pour me permettre de rentrer et rester dans ma « bulle HDR » le temps de mener à terme ce projet. Merci pour leur soutien sans faille et quotidien.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE :	9
DYNAMIQUES ET TRANSITIONS TERRITORIALES : DU MODELE AGRAIRE AU MODELE METROPOLITAIN	
Introduction	10
Chapitre 1 : Répartition spatiale de la population française sur deux siècles	12
Chapitre 2 : Variations démographiques et mutations économiques des territoires	34
Chapitre 3 : Du modèle traditionnel agricole et rural au modèle hyper-moderne cognitif et métropolitain	53
DEUXIEME PARTIE :	73
L'ECONOMIE RESIDENTIELLE :	
PROCESSUS DE VALORISATION TERRITORIALE DU MODELE METROPOLITAIN	
Introduction	74
Chapitre 1 : Economie d'une société hypermoderne, mobile et vieillissante	78
Chapitre 2 : L'économie résidentielle, premier moteur économique des territoires	100
Chapitre 3 : Paysage, patrimoine et culture, de nouveaux leviers du développement territorial ?	116
Chapitre 4 : Utilité, enjeux et devenir de l'économie résidentielle	126
TROISIEME PARTIE :	139
SYSTEMES TERRITORIAUX ET CAPACITES TERRITORIALES	
Introduction	140
Chapitre 1 : L'intermédiation économique et territoriale	144
Chapitre 2 : Systèmes territoriaux multiscalaires productifs et résidentiels	182
Chapitre 3 : Capacités territoriales	202
CONCLUSION GENERALE :	236
VERS UN MODELE RESIDENTIALO-PRODUCTIF	
BIBLIOGRAPHIE	249
TABLE DES MATIERES	273
TABLE DES ILLUSTRATIONS	276
ANNEXES	280

INTRODUCTION GENERALE

Le territoire en tant que système de lieux, de liens (Veltz, 2004) et d'acteurs se construit et se renouvelle sans cesse en fonction de son contexte socio-culturel, géographique, politique, historique... Il est à la fois acteur et facteur de développement économique et social à différentes échelles imbriquées. L'enjeu analytique et opérationnel n'est plus seulement une question de dotations en ressources, de distance et d'accès au marché, mais repose sur la compréhension et la mise en capacité d'un système complexe en constante mutation. Le rôle joué par les institutions locales, les interactions entre les acteurs et effets de proximité multiples (Torre, Rallet, 1994) sont autant d'éléments qui conditionnent aussi les processus de développement des territoires. Très tôt, les théories du développement endogène, ou *from below* (Stöhr et Taylor, 1981) ont souligné l'existence et le rôle d'un milieu local innovateur (Aydalot, 1986), l'importance des actifs spécifiques (Colletis, Pecqueur, 1993 ; 1995), l'enjeu d'une activation des ressources territoriales (Gumuchian, Pecqueur, 2007 ; François et al. 2006).

Ces facteurs endogènes du développement local s'articulent avec les facteurs exogènes, qui vont à leur tour influencer sur les dynamiques territoriales. En ce sens, le développement territorial repose sur la question du dedans et du dehors, sur celle des flux internes et externes qui irriguent les territoires, mais aussi des liens multi-scalaires que construisent et entretiennent les acteurs. L'oubli de l'espace en économie a retardé la prise en compte des facteurs territoriaux endogènes dans la compréhension des processus de développement économique, mais il a également généré un manque d'analyse concernant l'impact des grandes mutations sociales, économiques et culturelles sur le développement des territoires. Il s'agit alors d'étudier la diversité des impacts territoriaux que peuvent avoir les chocs, les crises ou au contraire les périodes stables et fastes que connaissent les pays européens. Les mutations des territoires sont liées à ces facteurs externes, mais aussi à leur capacité interne à résister, s'adapter, anticiper...

L'étude de ces processus nécessite des cadres conceptuels, des outils, des méthodes propres à l'analyse territoriale. La mobilisation d'indicateurs et de théorie purement macro-économiques à des échelles infranationales ne peut être satisfaisante. Au fil des pages qui suivent, des notions, concepts et méthodes de l'aménagement, de la géographie et de l'économie sont mis en œuvre pour tenter de comprendre les dynamiques de développement des territoires. L'usage de méthodes quantitatives sur des données locales, mais déployées à une échelle quasi-systématiquement nationale, permet une comparaison des situations dans le temps et l'espace. Elle facilite également la généralisation et la conceptualisation des phénomènes observés. La cartographie est très présente tout-au-long de ce travail pour donner à voir des situations, des faits particuliers et ainsi permettre de souligner la diversité des processus de développement. Elle permet aussi afin de dresser des hypothèses ou de

valider certaines intuitions quant aux facteurs, aux dynamiques, aux conséquences multiples des processus socio-économiques et culturels qui impactent les territoires. Ces méthodes ont aussi leur limite, leur biais et peuvent être discutées. Le choix des seuils, les simplifications que demande la construction d'une typologie, l'insoluble question de l'échelle ou du zonage pertinent... sont autant d'arguments qui obligent à une grande vigilance dans l'interprétation des résultats produits. Malgré ces limites, ces approches constituent un cadre analytique opérationnel pour la recherche et l'action en aménagement du territoire quel que soit le type d'espace considéré, en France, mais nous le verrons, dans d'autres pays européens également. Les nombreux travaux que nous avons pu mener, que ce soit sur des territoires franciliens, pour le Grand Lyon, ou bien encore pour des communautés de communes du Limousin ou de la Lozère... confirment l'intérêt de disposer de concepts et méthodes adaptables à des contextes différenciés en France, mais aussi à l'international (Talandier, Davezies, 2009¹).

Ce souci de prendre en considération différents contextes territoriaux à différentes échelles spatiales, au sein du territoire national métropolitain², tient au sujet que nous développons, à savoir comprendre, décrire, analyser la trajectoire, le fonctionnement et l'avenir des systèmes territoriaux, considérés comme des systèmes complexes de flux au sein desquels les métropoles jouent un rôle particulièrement structurant.

La métropole se caractérise par un certain nombre d'attributs que de nombreux auteurs ont mis en évidence. Le seul critère de taille de population ne suffit évidemment pas à déterminer ce que la littérature appelle aussi les « *global-cities* » ou « *world-cities* ». Depuis la fin des années 1970, les économistes et sociologues, entre autres, définissent ces villes quelque peu particulières par la place et les fonctions qu'elles occupent dans un monde globalisé (on peut citer, à titre d'exemple, comme auteurs référents anglo-saxons et français Hall (1966) ; Friedman (1986) ; Sassen (1991, 2000) ; Taylor (2004) ; Scott (2008) ; Puissant et Lacour (1999) ; Bourdeau-Lepage et Huriot (2005) ; Veltz (1996, 2012) ; Bourdin (2005)).

L. Bourdeau-Lepage et J.M. Huriot (2005) distinguent la métropole globale qui se structure à partir des années 1970, de la métropole marchande pré-industrielle des 18^e et 19^e siècles ou bien encore de la métropole manufacturière associée à un modèle moderne et industriel couvrant la fin du 19^e jusqu'au milieu du 20^e siècle. Cette lecture historique met en évidence le caractère permanent et évolutif des métropoles. Concernant la métropole globale et actuelle, les auteurs indiquent qu'elle est considérée comme une ville qui agglomère des fonctions de coordination d'activités complexes et qui remplit ces fonctions à une échelle mondiale. Des auteurs comme A.J. Scott insistent aussi sur le caractère culturel et cognitif des métropoles. Leur atout principal serait de polariser les travailleurs, les firmes et les institutions engagées dans le développement d'une économie créative qui se substitue progressivement, au sein des pays développés, à l'économie fordiste. La principale qualité de ces villes serait

¹ Dans cet ouvrage, nous comparons les dynamiques résidentielles de plusieurs pays européens.

² Les analyses menées tout au long de ce travail ne traitent pas de la situation des collectivités d'outre-mer pour des raisons de disponibilités et homogénéité des données disponibles.

d'accueillir une grande diversité de secteurs d'activités à haute valeur ajoutée, qui ont comme point commun la mobilisation des technologies de l'information et de la communication (banques et les institutions financières, entreprises high-tech et laboratoires de recherche scientifique, services de pointe aux entreprises et à la personne, productions néo-artisanales de la mode ou du design et industries créatives et culturelles). L'organisation et l'agglomération de ces activités spécifiques aux métropoles se feraient notamment dans des *clusters* (Porter, 1996, 1998), voire des *clusties* (*clusters in the cities*) (Gaschet et Lacour, 2007) qui favorisent par la proximité géographique et organisationnelle (Rallet et Torre, 2004), les interactions nécessaires au processus d'innovation.

Mais l'assemblage ou la juxtaposition de ces secteurs spécifiques au sein de zones dédiées, au sein par exemple de pôles de compétitivité, ne suffit pas à faire d'une ville technopolitaine une métropole. C'est le cas, par exemple en France, de Grenoble qui possède toutes les fonctions de la technopole et dont la reconnaissance internationale dans un certain nombre de domaines n'est plus à prouver, mais qui pour autant ne constitue pas forcément une métropole, malgré le statut acquis dans le cadre de la loi MAPTAM³ (Novarina, Seigneuret, 2015 ; Ambrosino et al., 2016). En effet, comme l'exprime très bien L. Halbert, l'« *avantage métropolitain* » dépend de la capacité d'une ville à mobiliser des ressources et des acteurs variés et non de la seule concentration d'activités à forte valeur ajoutée ou innovantes en son sein (Halbert, 2010). Si la qualité et le niveau de formation des cadres et des dirigeants sont des caractéristiques communes à la métropole et à la technopole, la capacité, dans un contexte d'internationalisation de l'économie, à mettre en relation les différents secteurs d'activités (fondées notamment sur la connaissance, la recherche, l'innovation et la créativité) qui composent la base territoriale demeure ainsi un attribut de la seule métropole (Damette, Beckouche, 1990). D. Charles (2015) ou C. Garner (2006) vont dans le même sens lorsqu'ils distinguent les technopoles des « métropoles scientifiques », lesquelles se focalisent moins sur l'accueil d'infrastructures spécifiquement dédiées à la R&D que sur la mobilisation d'« infrastructures soft » susceptibles de mieux articuler politiques sociales, activités technoscientifiques et participation du public à la science. Sur ce dernier point, les auteurs soulignent la dimension stratégique de l'implication de la société civile et des acteurs locaux dans la définition d'une vision métropolitaine du développement des sciences et, plus généralement, de l'économie de la connaissance.

Dès lors, les processus par lesquels les métropoles cherchent à se positionner comme des acteurs collectifs demeurent largement tributaires de leur capacité à penser et à mettre en œuvre de nouvelles modalités de gouvernance (Lascoumes et Le Galès, 2004 ; Pinson, 2009 ; Le Galès, 2011). La gouvernance métropolitaine ne se résume pas à la réorganisation institutionnelle qu'implique l'élargissement des échelles de gouvernement au niveau local, mais doit aussi prendre en compte l'ensemble des transformations culturelles et sociales qui rendent possible l'émergence d'un nouveau rapport entre système économique, société locale et institutions politiques.

³ Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Les quelques villes-mondes de la planète forment sans doute la forme la plus aboutie du concept de métropoles et constituent, à leur niveau, un réseau international qui n'a que peu à voir avec les territoires, les échelles, les problématiques que nous traitons ici. Ce qui nous intéresse dans ce travail, c'est au contraire la métropole « banale » ou « régionale » par opposition à la « ville globale », celle qui à la fois participe aux enjeux macroéconomiques d'une nation, mais qui par sa place dans un système de flux infra-national interagit et détermine aussi l'avenir des territoires qui l'entourent. Ainsi, le développement des métropoles dépend de leur rayonnement international, mais aussi de leur inscription dans leur environnement régional.

C'est pourquoi, plus que la notion de métropole ou bien encore celle de systèmes métropolitains, nous préférons parler de systèmes territoriaux au sein desquels le rôle des métropoles reste majeur et inter-relié aux mutations des territoires qui les entourent. Cette notion permet de placer au cœur de l'analyse et des débats, l'enjeu des flux et des liens entre les territoires, et notamment la question de la circulation inter- et intra-métropolitaine, ou plus généralement interterritoriale (Vanier, 2008) des richesses

Ces systèmes territoriaux se caractérisent par des flux d'individus, de marchandises, d'informations à la fois exogènes et endogènes aux grandes régions métropolitaines. Ces flux socio-économiques sont liés à des dynamiques productives, mais également résidentielles. Ainsi, la métropolisation, qui consiste en un processus d'agglomération des richesses, du capital humain, d'activités stratégiques dans les grandes agglomérations, génère aussi une déconcentration des revenus, une circulation invisible des richesses (Davezies, 2008) extrêmement puissante et structurante pour le développement des territoires.

La question posée est celle de l'émergence, du fonctionnement, des impacts sociaux et économiques, mais aussi de l'avenir de ces systèmes territoriaux.

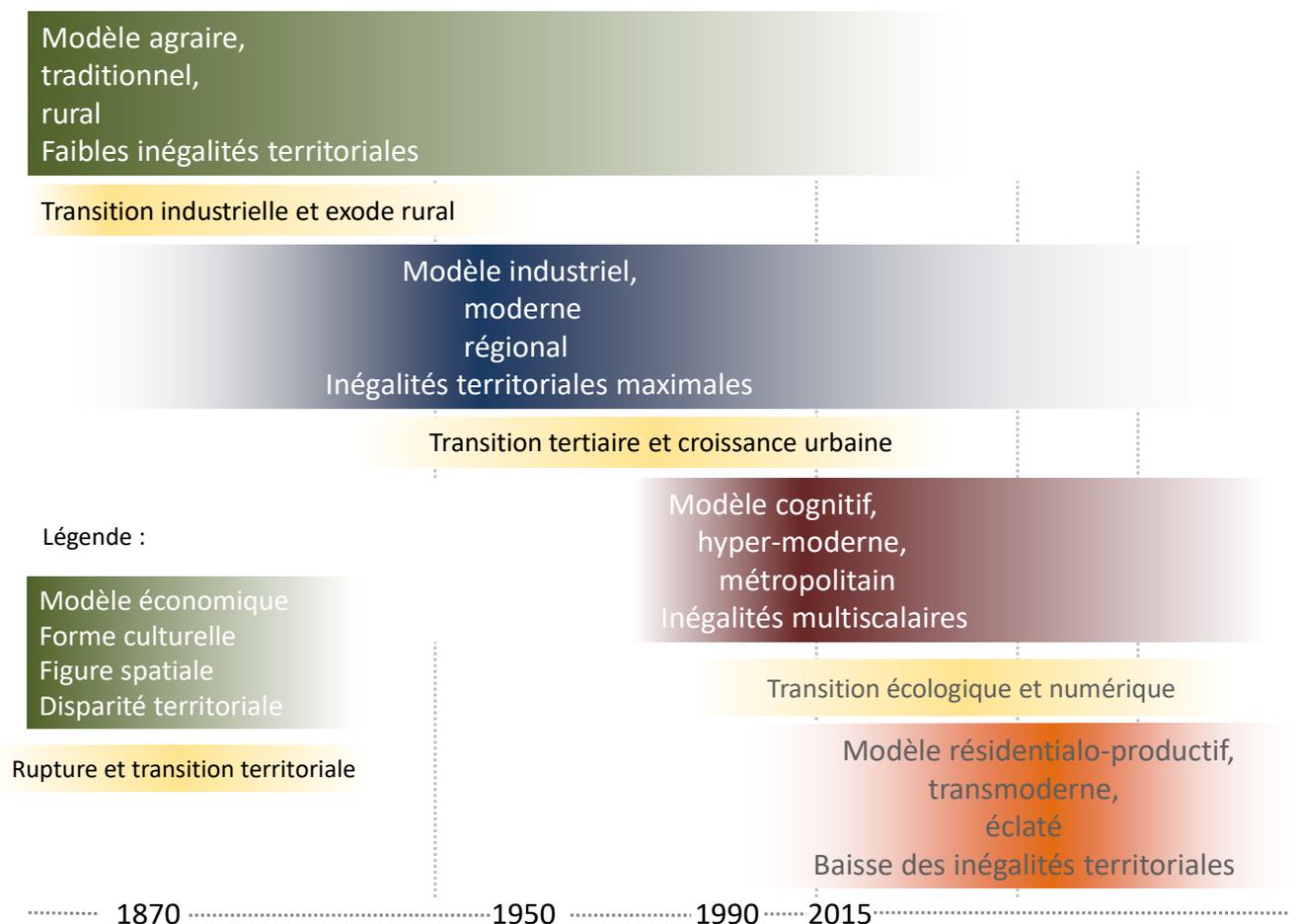
Selon notre hypothèse, ces systèmes territoriaux se sont structurés et intensifiés au tournant des années 1980/1990, par l'effet cumulé d'une progression des mobilités individuelles quotidiennes, résidentielles et touristiques, mais aussi par la croissance des activités d'intermédiation et de coordination qui se concentrent dans les métropoles et génèrent, à leur tour, des flux internes et externes. Ces systèmes productifs et résidentiels extra- et inter-métropolitains apparaissent comme la conséquence spatiale d'un modèle culturel et économique, hyper-moderne⁴ (Ascher, 2000) et cognitif.

La première partie met en perspective sur une période longue l'émergence de ce modèle « métropolitain » qui conditionne l'existence et l'organisation des systèmes territoriaux de flux, que nous étudions plus en détail dans la deuxième et troisième partie.

⁴ L'emploi de ce terme fait référence aux travaux de F. Ascher principalement (Ascher, 2005 ; Aubert, 2004 ; Lipovetsky et al., 2005). D'autres auteurs préféreront parler de post-modernité s'inscrivant dans une pensée critique et radicale dans le prolongement notamment des travaux de E. Soja (1987) et de D. Harvey (1989).

La rétrospective des mutations territoriales sur deux siècles met en évidence des phases de dynamiques et de transitions territoriales. L'idée de dynamique implique à la fois l'action, la trajectoire, et l'historicité, alors que la transition marque plutôt la rupture et le passage d'un état, voire d'un modèle socio-économique et culturel mais également territorial, à un autre. Cette première partie rétrospective repose sur l'exploitation statistique et cartographique d'une base de données exceptionnelle permettant de connaître l'évolution de la population dans les 36 000 communes françaises, de façon régulière depuis 1810. Ces deux cents années de variations démographiques révèlent l'impact différencié des grands cycles culturels et économiques sur les territoires français. Concentration spatiale, structuration urbaine, desserrement périurbain, renouveau rural ponctuent cette longue histoire des territoires. Ces mouvements démographiques et spatiaux accompagnent, à des rythmes différents selon les espaces, les trois grands modèles culturels qui se sont succédé depuis le 19^e siècle. Ainsi, de la révolution industrielle à nos jours, nous proposons de distinguer trois grandes figures spatio-économiques et culturelles. Nous discuterons en conclusion de ce travail des transitions écologiques et numériques en cours, ainsi que des signaux faibles laissant suggérer une possible émergence d'un quatrième modèle, que nous qualifions de résidentia- productif (figure 1).

Figure 1 : Modèles spatio-économiques et transitions territoriales



Source : élaboration de l'auteur

La première figure, qui va durer jusqu'au milieu des années 1850, est celle d'une société traditionnelle, économiquement agricole, spatialement rurale et territorialement peu inégalitaire. La transition territoriale du modèle agraire au modèle industriel s'opère par un long et massif exode des campagnes vers les bourgs et les villes. La deuxième figure est celle d'une société moderne, économiquement industrielle et territorialement régionalisée au profit du Nord et Nord-est, ainsi que de l'Île-de-France. Les disparités territoriales atteignent leur maximum. Puis, l'économie devient de plus en plus tertiaire, les villes se structurent et accompagnent l'émergence du troisième modèle. Cette troisième figure est celle d'une société hyper-moderne, dans un contexte économique devenu plus cognitif, de plus en plus immatériel et spatialement métropolisé. Les disparités territoriales s'accroissent en termes de création de richesse, alors qu'elles continuent de se résorber en termes de revenus des habitants à une large échelle (Davezies, 1992), mais explosent aux échelles infra-métropolitaines (Maurin, 2004). Le passage d'une société moderne à celle hyper-moderne, repose, entre autres, sur l'accroissement des mobilités individuelles, à la fois des pôles urbains vers leur périphérie (périurbanisation), mais vers des espaces ruraux éloignés (migrations résidentielles d'agrément et tourisme) déconnectant peu à peu les lieux de création de richesse des lieux de captation de richesse (Davezies, 2008).

A l'issue de cette première analyse de long terme développée dans la première partie, c'est sur le modèle métropolitain et les systèmes territoriaux qu'il fait émerger que nous consacrons les deuxième et troisième parties de ce travail.

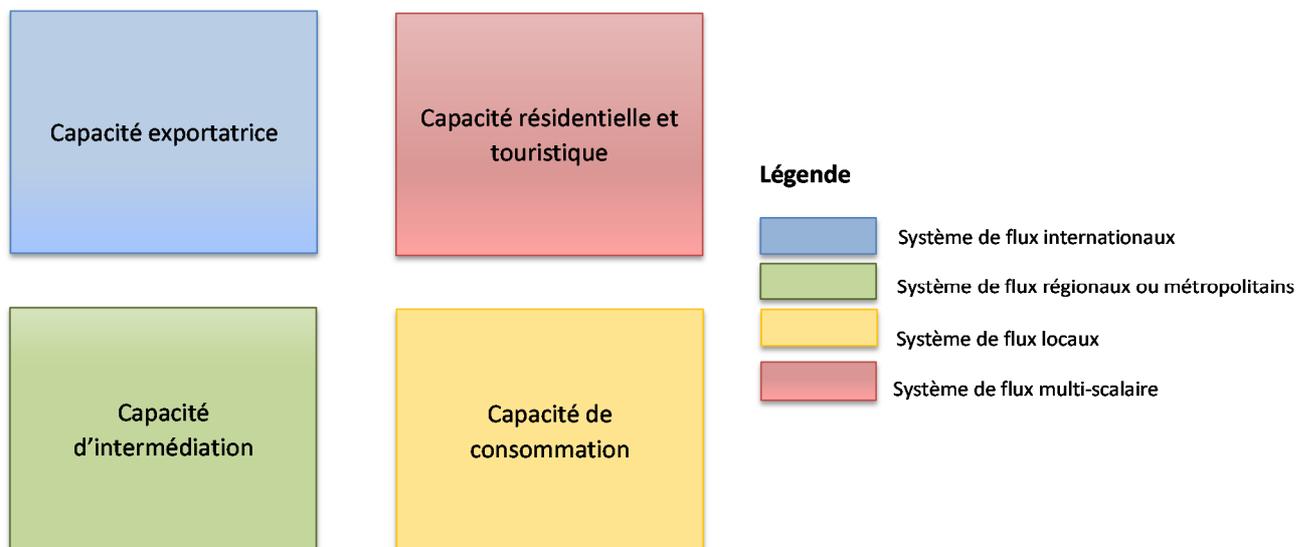
Depuis le début des années 1990, une « nouvelle économie » ou « économie cognitive » s'est peu à peu imposée dans les pays (ex)industriels. Ces modèles hissent la connaissance au premier rang des facteurs de création de richesse. L'essor des technologies de l'information et de la communication, la baisse des coûts de transport accélèrent la globalisation des échanges, la dématérialisation et financiarisation de l'économie. Culturellement, l'hypermodernité *« donne naissance à une société dans laquelle les individus, « pluriels, multiappartenants », participent à des champs sociaux (le travail, la famille, le quartier etc.) de plus en plus distincts et dans lesquels ils agissent de façon différenciée. Ils forment ainsi une société à l'image des hypertextes informatiques » (Ascher, 2000, p.8).*

Territorialement, cette nouvelle donne économique et culturelle se traduit par une métropolisation des activités, des hommes, et en partie du pouvoir... mais aussi et a priori paradoxalement par un renouveau rural. Le processus de concentration du capital physique et humain dans les grandes agglomérations mondiales a été mis en avant par les nombreux auteurs de la nouvelle économie géographique (Krugman, 1990 ; Fujita et Krugman, 2004 ; Combes and al., 2008). Les forces centripètes et centrifuges de ces processus induisent de façon concomitante une agglomération des systèmes de production et des richesses créées dans les grands pôles urbains, tout en générant des flux en sens contraire : périurbanisation, migrations d'agrément, mobilité résidentielle des retraités, déplacements touristiques... L'hypermodernité se traduit par cette déconnexion entre espaces de production et espaces de consommation et fait naître un fait nouveau et sans précédent, à savoir la déconnexion

entre création de richesse (croissance) et amélioration des conditions de vie de la population (développement). C'est de cette déconnexion que naît l'économie résidentielle. Nous développons, dans la deuxième partie, cette notion et le cadre d'analyse de la théorie de la base revisitée (Davezies, 2003) qui y est associée. L'économie résidentielle s'est imposée en quelques années comme l'un des facteurs essentiels du développement territorial. Réalité économique et opérationnelle, cette économie génère à la fois espoir et inquiétude. Nous essaierons de voir concrètement quelle est son utilité, quels sont les enjeux et conséquences pour les territoires de ce processus de valorisation territoriale spécifique au modèle hypermoderne métropolitain.

Si le cadre de la théorie de la base revisitée a permis de mettre en évidence et de mesurer concrètement le poids et l'impact de l'économie résidentielle, un deuxième type de flux, tout aussi spécifique du modèle cognitif métropolitain reste peu étudié. Les activités d'intermédiation économique et territoriale assurent dans l'ombre le fonctionnement productif des systèmes territoriaux. Cet enjeu de coordination économique et spatiale d'activités ni exportatrices, ni tournées vers la consommation locale des ménages est lié, pour partie, à l'externalisation croissante des services par les entreprises. Ainsi, aux sphères d'exportation et de consommation, s'ajoute une sphère d'intermédiation économique et territoriale, jusque-là mal identifiée et peu prise en compte. L'introduction de cette troisième sphère nous invite à revoir le cadre d'analyse des moteurs économiques du développement territorial. Quatre leviers de mise en capacité des territoires ou quatre capacités territoriales sont identifiés (figure 2).

Figure 2 : Capacités territoriales



Source : élaboration de l'auteur

La capacité exportatrice des territoires désigne l'ensemble des activités et des flux de richesses liés à l'exportation de biens et services produits localement. La capacité résidentielle regroupe l'ensemble des éléments qui constituent et participent à l'économie résidentielle. La capacité d'intermédiation désigne l'ensemble des secteurs qui ne sont ni exportateurs, ni tournés vers la consommation et qui contribuent au bon fonctionnement économique d'un territoire (activités support, logistique, services aux entreprises...). Enfin la capacité de consommation est tournée vers la satisfaction des besoins des ménages présents dans le territoire. Les capacités résidentielles et exportatrices reposent sur la captation de richesses externes et s'inscrivent dans des systèmes territoriaux de flux exogènes, alors que les capacités d'intermédiation et de consommation génèrent une circulation des flux internes, à différentes échelles. Enfin, sur l'exemple des flux résidentiels⁵ émis par les pôles urbains vers l'ensemble des autres communes de France, puis à partir des flux de consommation des ménages de la grande région urbaine grenobloise, nous montrons comment les mobilités individuelles structurent de nouveaux espaces de réciprocité et de complémentarités territoriales, à la fois au sein des espaces métropolitains, mais aussi à des échelles plus vastes mettant en relation les métropoles et leur hinterland.

En guise de conclusion et surtout en termes de perspectives pour la recherche, nous explorons l'idée émergente d'un mode de développement résidentio-productif, au sein duquel le consommateur-producteur occuperait une place centrale. Notre hypothèse consiste à dire que la transition écologique et numérique actuelle, sur laquelle nous reviendrons dans les dernières pages de ce texte, ouvre de nouvelles pistes pour reconnecter fabrication et consommation, depuis les lieux de résidence des individus. Ces nouveaux modèles peuvent – ou non – placer le territoire au cœur des enjeux à venir, y compris avec un risque de repli communautaire et local. Les possibilités sont immenses, à la fois source d'espoir pour les espaces relégués du modèle métropolitain, mais également facteur d'inquiétude pour les exclus de ces enjeux écologiques et numériques... Plutôt qu'une conclusion, ces dernières pages constituent donc une invitation à la jeune recherche notamment, une sorte de rendez-vous pour les prochaines années.

Mais en attendant de poursuivre ces réflexions et travaux émergents, les pages qui suivent décortiquent et analysent les systèmes territoriaux caractéristiques du modèle métropolitain actuel.

⁵ A savoir : migrations résidentielles des retraités, flux touristiques et navetteurs pendulaires.

PREMIERE PARTIE

**DYNAMIQUES ET TRANSITIONS TERRITORIALES :
DU MODELE AGRAIRE AU MODELE METROPOLITAIN**

INTRODUCTION

Les contextes et changements économiques, politiques et sociaux impactent le développement des territoires de façon différenciée dans l'espace et dans le temps. Ces mutations multiples sont à la fois subies, accompagnées, anticipées, appropriées différemment d'un territoire à l'autre selon son histoire, sa géographie, sa composition sociale, sa structure économique, sa gouvernance... Effets structurels et conjoncturels externes se combinent aux effets locaux endogènes pour assurer ou non le développement des territoires, dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population locale. Or, si l'analyse du temps long permet aux économistes d'identifier des cycles économiques mettant en évidence des phases d'expansion, de crise, de récession et de reprise, force est de constater que l'interprétation territoriale de ces phénomènes cycliques n'est pas aisée. En effet, l'espace a posé de tout temps des difficultés théoriques et méthodologiques aux économistes. On peut se demander si la question du temps en géographie ne soulève pas le même type de contradictions et d'enjeux. La question est complexe dans la mesure où l'on doit pouvoir considérer une multiplicité temporelle des lieux. Certes, « *l'espace garde trace et témoignage des systèmes socio-économiques antérieurs* » (Frémont et al., 1984, p. 105), mais le temps géographique ne peut se résumer à l'étude d'un processus linéaire et rétrospectif.

Le territoire en tant que système de lieux, de liens et d'acteurs est construit, renouvelé, approprié sans cesse en fonction du contexte social, culturel, géographique, politique, historique... L'étude des mutations territoriales doit tenir compte de temporalités multiples qui impactent de façon différenciée les espaces. C'est ce que propose Fernand Braudel quand il parle de « *décomposition de l'histoire en plans étage* » (Braudel, 1966). Cette idée est également bien illustrée par Bernard Ellisalde pour qui « *chaque structure spatiale possède sa propre périodisation, fonctionne selon son propre rythme et s'articule d'une certaine façon avec d'autres pour produire selon les époques des systèmes spatiaux ayant des configurations variées, mais aussi perdurer d'un système spatial à un autre* » (Ellisalde, 2000 p. 232). La notion de résilience territoriale proposée par Christina Aschan-Leygonie (1998) souligne d'ailleurs que les effets d'une perturbation sur la capacité d'adaptation diffèrent selon les espaces et les périodes. Pour Ellisalde (2000), il est alors possible de déceler des périodes intermédiaires entre deux systèmes spatiaux, correspondant à « *une situation de transition territoriale au cours de laquelle existent des inadéquations entre des acteurs, leurs champs d'intervention, les structures spatiales qu'ils produisent et un territoire. Cette notion de transition territoriale permet de comprendre par exemple comment la domination d'un système productif s'ajuste plus ou moins vite aux systèmes spatiaux antérieurs et produit des configurations territoriales différenciées* » (Ellisalde, 2000, p. 233).

Chaque lieu aurait donc une dynamique spécifique en fonction de ses diverses caractéristiques. Notre réflexion s'inscrit dans cette perspective historique et territorialisée d'une analyse des dynamiques et des transitions démographiques, socio-économiques et culturelles afin d'expliquer l'émergence du modèle métropolitain actuel et des systèmes de flux interterritoriaux qu'il génère.

Quelles sont les recompositions, diverses et variées, vécues par les territoires sur un temps longs qui ont conduit au modèle systémique et métropolitain actuel ?

Les 19^e et 20^e siècles ont été marqués par le passage d'une société traditionnelle et agraire, à une société moderne et industrielle. La fin du 20^e siècle et le début du 21^e marquent l'émergence d'une société hyper-moderne et cognitive. De la révolution industrielle à la transition écologique et numérique d'aujourd'hui, du modèle agraire au modèle métropolitain actuel, comment les territoires ont participé et accompagné ces dynamiques et transitions ? Nous verrons qu'une diversité de configurations spatiales se succède les unes aux autres à des rythmes différents selon les territoires.

Notre propos s'appuie sur une série d'analyses quantitatives et cartographiques des évolutions démographiques sur plus de deux siècles (entre 1806 et 2010) à l'échelle des 36000 communes françaises. Ces variations de population sont le reflet des grandes mutations socio-économiques et culturelles que connaissent les territoires de France métropolitaine depuis le début du 19^e siècle. Cette analyse diachronique met en évidence l'évolution des liens complexes qui unissent la population, l'économie et le territoire. Ce travail, qui n'est en rien comparable à celui d'un historien, nous permet de mieux comprendre les mutations passées et en cours, afin d'appréhender la diversité des enjeux territoriaux aujourd'hui.

Les premier et deuxième chapitres mobilisent des données quantitatives, de population essentiellement, ainsi qu'une littérature géo-historique pour à la fois mesurer, visualiser et expliquer les mutations démographiques, révélatrices de mutations économiques, sociales et culturelles dans le territoire.

Le premier chapitre est plus exclusivement dédié à l'analyse des variations démographiques dans les communes françaises depuis deux siècles en fonction de leur taille, de leur fonction de centralité ou non. Ce chapitre met également en évidence les processus d'agglomération et de dispersion spatiale de la population qui ont fait émerger le modèle métropolitain et les systèmes territoriaux actuels.

Le deuxième chapitre cartographie les évolutions de la population entre deux périodes depuis 1806, à l'échelle des communes françaises. Ces cartes nous permettent de visualiser et d'analyser plus spécifiquement l'impact sur les territoires des chocs et des mutations économiques, culturelles, démographiques, politiques qui ont marqué le pays depuis 1806.

L'analyse quantitative et cartographique menée dans ces deux premiers chapitres met en évidence des périodes de relative stabilité géo-démographique, ou au contraire des périodes de rapides mutations, qui traduisent des phases de plein régime, puis de transition d'un modèle socio-culturel et économique à l'autre. Ces cartes permettent de visualiser à la fois l'impact, mais aussi le rôle qu'ont pu jouer les territoires dans le passage d'un modèle agraire-rural, au modèle industriel-régional, puis cognitif-métropolitain.

Le troisième chapitre reprend et conceptualise ces modèles et changements de modèles en les inscrivant dans une logique de dynamiques et transitions non pas cyclique mais plutôt sédimentaire comme l'exprime la figure 1 présentée déjà succinctement dans l'introduction générale et sur laquelle nous reviendrons en fin de partie.

CHAPITRE 1 : REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION FRANCAISE SUR DEUX SIECLES

Ce premier chapitre retrace sur un temps long (de 1806 à 2010) la répartition de la population entre les communes françaises, pour la France métropolitaine dans ses frontières actuelles.

Cette rétrospective géographique s'appuie sur les données démographiques exhaustives issues de deux siècles de recensements nationaux de la population à l'échelle des 36 000 communes françaises. Cette maille géographique extrêmement fine¹ permet de territorialiser, à travers l'étude des stocks et des variations de population, les grandes mutations économiques qu'a connues le pays depuis la veille de la révolution industrielle jusqu'à nos jours.

Deux siècles d'évolution démographique sont observés et interprétés, du modèle agraire du début du 19^e siècle dans lequel les ressources étaient la terre et le travail des hommes au modèle métropolitain actuel où réseaux, flux financiers et circulation des savoirs sont devenus les moteurs de l'économie. Ces deux modèles économiques correspondent à des répartitions spatiales de la population extrêmement différentes. Il en est de même pour le modèle industriel des années 1950. C'est l'évolution sur un temps long, de ce rapport entre une géographie du peuplement et les forces productives (pour reprendre l'expression de Pierre Georges en 1950) qui nous permet d'observer pour mieux comprendre l'inscription des mutations territoriales en cours dans un processus long et complexe. Cette complexité s'accroît d'autant plus que les modèles s'imbriquent et que les bifurcations s'accroissent, modifiant également l'intensité et la spatialité des inégalités territoriales comme nous allons le voir dans ce chapitre.

1. Présentation des bases de données historiques issues des recensements de population

Le recensement de la population est l'une des opérations statistiques les plus anciennes de l'histoire, et les Égyptiens ou les Chinois dénombrèrent déjà leur population 2000 ans av J.-C. pour des raisons fiscales et militaires (Goginot, 2005). C'est au tout début du 19^e siècle que Bonaparte instaure et rend systématique le recensement de la population française. La périodicité des recensements est de cinq ans jusqu'en 1946 et plus aléatoire ensuite : 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Depuis 2004, le recensement se fait « en continu » chaque année, par sondage à 8%.

La reconstitution de la base de données exhaustive de la population historique des communes françaises est le fruit d'un long travail du Laboratoire de démographie historique de l'École des Hautes Études en Sciences sociales (LDH-EHESS) pour collecter ces informations dans différents fonds d'archives et bibliothèques. Dès les années 1970, une collection d'ouvrages

¹ La France, dont la surface totale est de 550 000 km², compte 36 000 communes. Leur surface moyenne est de 15,3 km².

appelés « Paroisses et communes de France » organisée par département reprend les résultats de cette collecte². A partir de 2001, les données communales regroupées dans ces dictionnaires départementaux vont être saisies sur support informatique et sont aujourd'hui disponibles sur le site Web Cassini³ (Motte et al., 2007). Les autres sources pour l'obtention de ces données à l'échelle communale sont les directions régionales de l'Insee, mais leurs bases ne sont pas toujours exhaustives et informatisées (notamment pour les données du 19^e siècle).

La base de données que nous utilisons pour ce travail nous est propre et a été construite en deux temps. En 2007, nous avons recueilli, auprès des directions régionales de l'Insee, une première série de données pour 17 régions françaises sur la période 1871-1999 (Talandier, 2007), complétée, en partie à l'époque, par l'achat de données auprès du LDH. Récemment, grâce au développement du site de Cassini, nous avons pu harmoniser, corriger et compléter minutieusement cette base de données pour l'ensemble de la période 1806-1946⁴. Par exemple, les données d'une commune pour une année manquante ont pu être estimées en interpolant la population entre deux recensements renseignés. Notons qu'un travail similaire de constitution d'une base de données communales a été mené à partir de ces mêmes sources en 2001, puis en 2008, par François Moriconi-Ebrard (2001, 2008). Les données harmonisées utilisées à partir du recensement de 1954 sont celles proposées par l'Insee.

Le découpage communal que nous avons choisi pour harmoniser notre base de données est celui du code géographique officiel de 2010. Or depuis le début du 19^e siècle, des communes ont disparu, d'autres au contraire ont été créées, certaines enfin ont pu s'échanger des parcelles.

Pour les communes qui ont fusionnées, nous avons agrégé les données de population sur la base de leur délimitation actuelle. Lorsque cette fusion s'est faite avec plusieurs communes, nous avons affecté la population à une seule commune.

Pour les communes créées, nous n'avons pas cherché à rétropolier de façon fictive leur population. La conséquence est que l'effectif de population de la commune démembrée décroît brusquement et que cette baisse ne relève pas d'un mouvement réel de la population. Enfin, le cas courant des échanges de parcelles n'a pas été pris en compte. Il semble néanmoins que dans l'immense majorité des cas ces échanges concernent des terres agricoles rarement habitées (Moriconi-Ebrard, 2001).

Ces modifications communales, qui se poursuivent et s'accroissent aujourd'hui, restent à l'échelle des 36 000 communes et sur l'ensemble de la période couverte assez rares pour ne pas entacher significativement nos résultats et nos représentations cartographiques. On dénombre environ 8000 fusions (que nous avons prises en compte) et moins de 2000

² Liste des quarante volumes édités sur http://www.ehess.fr/ldh/theme_dictionnaires/Theme_dictionnaires_listepub.htm

³ <http://cassini.ehess.fr/>

⁴ Pour cette dernière opération de collecte et d'harmonisation, je souhaite remercier chaleureusement mes collègues Valérie Jousseau et Bernard-Henri Nicot pour leur aide.

séparations sur l'ensemble de la période et des communes, soit moins de 1% de marge d'erreurs.

D'autres biais sont directement imputables à la qualité des recensements du 19^e siècle, que ce soit en raison des populations mobiles, des tentatives de fraude, des modifications méthodologiques (Chatelain, 1954). Mais en dépit de leurs nombreuses limites, ces bases de données constituent une source d'informations exceptionnelle pour l'étude des dynamiques territoriales. Comme le souligne Moriconi-Ebrard, c'est à la fois l'épaisseur historique de cette base de données (1806-2010), sa régularité (plus de trente recensements exploitables), sa qualité (moins de 1% d'erreur), la stabilité et la finesse de sa maille géographique -et politique- (plus de 36 000 communes) qui la rend exceptionnelle y compris à l'échelle mondiale.

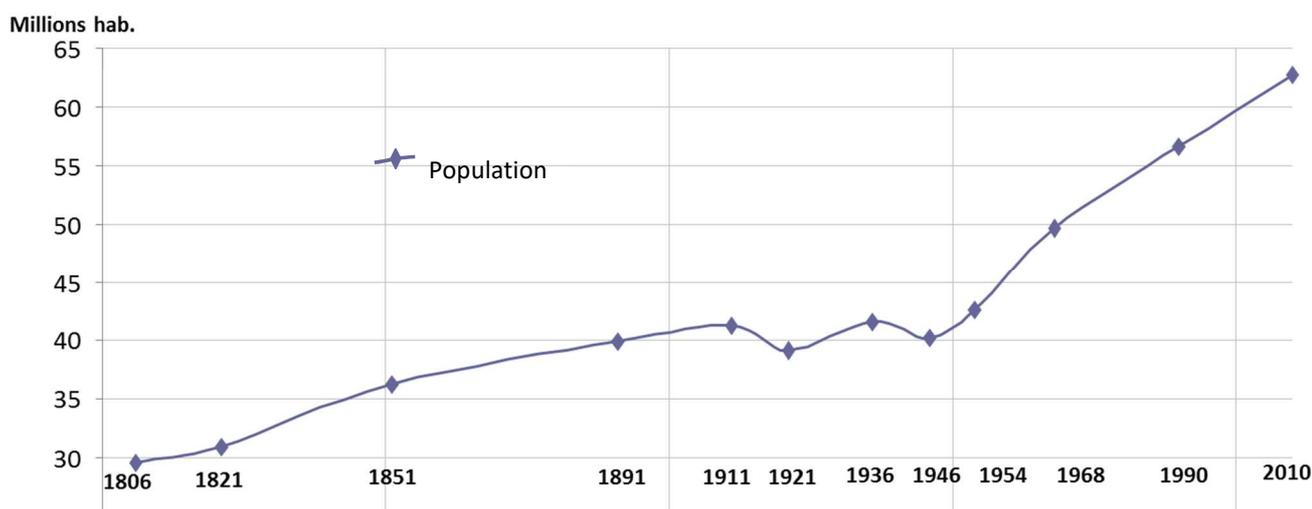
Sur les 32 recensements dont nous disposons, nous avons retenu pour nos traitements cartographiques et statistiques 12 années, soit 12 points de repère en une date t et 11 périodes d'évolution entre deux dates. Cartographier, décrire et analyser 32 points et 31 périodes d'évolution aurait été trop fastidieux pour le lecteur. Nous avons donc choisi des années « clés » ou charnières en fonction de plusieurs critères. Tout d'abord, nous avons cartographié et observé les 31 périodes d'évolution et ainsi éliminé les années au cours desquelles très peu de variations étaient observées depuis le dernier recensement. Puis, sur la base de documentation géo-historique, nous avons également repéré les périodes spécifiques de guerres ou de crises qui marquent des tournants économiques politiques et sociaux importants. La raison pour laquelle chaque date a été retenue est explicitée ci-dessous :

- 1806 : Début de l'observation, nous n'avons aucune donnée fiable avant cette date ;
- 1821 : Fin de la période révolutionnaire et napoléonienne ;
- 1851 : Premier effondrement rural, c'est aussi le début de l'exode rural ;
- 1891 : Accélération brutale de l'effondrement rural ;
- 1911 : Hégémonie du modèle industriel, c'est aussi la veille de la 1^{re} Guerre mondiale ;
- 1921, 1936, 1946 : Temps des guerres mondiales et crise de 1929 ;
- 1954 : Sortie de la guerre et hégémonie du modèle industriel régional ;
- 1968 : Fin de l'exode rural en France, croissance urbaine et périurbanisation ;
- 1990 : Structuration urbaine mature et émergence de la Nouvelle Economie ;
- 2010 : Fin de l'observation, dernière année disponible analysée.

2. Trend démographique des communes entre 1806 et 2010

De 1806 à 2010, la population de la France métropolitaine dans ses frontières actuelles a plus que doublé, passant de 29,6 à 62,8 millions d'habitants.

Graphique 1 : Évolution de la population de la France métropolitaine, 1806-2010

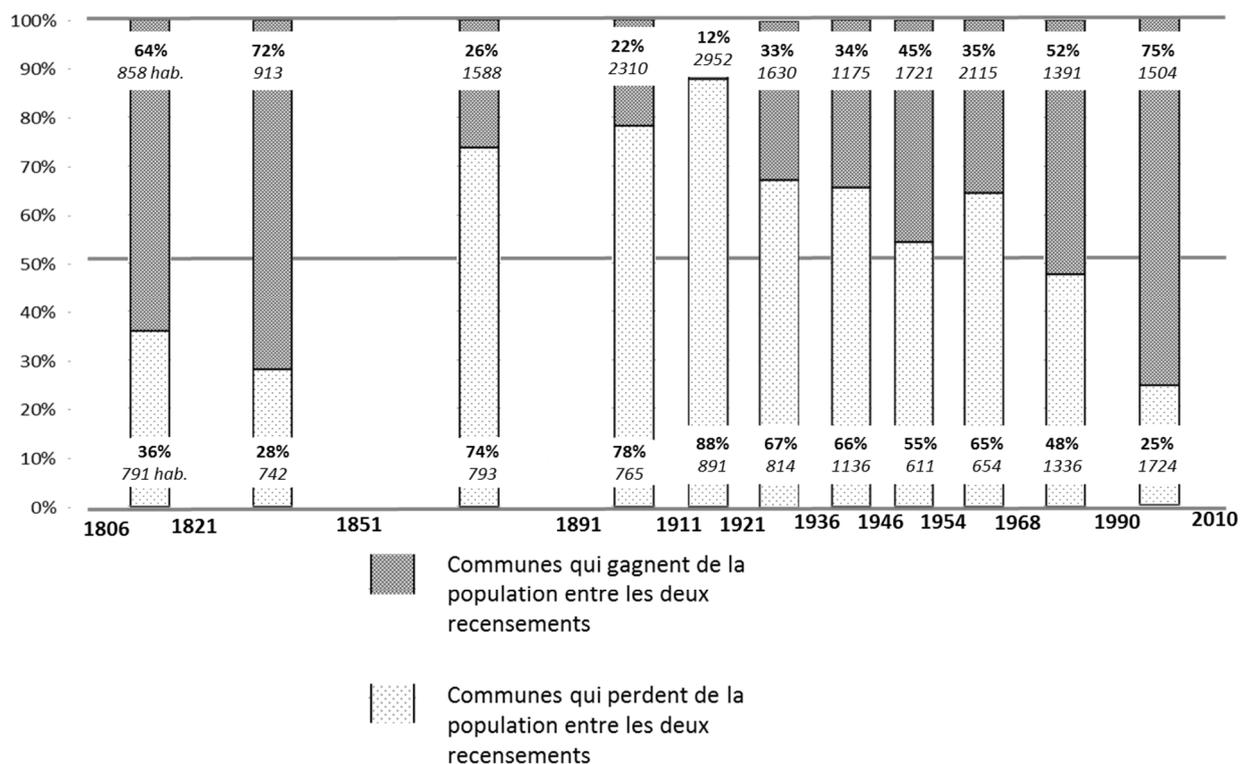


Source : d'après le recensement de la population

L'évolution démographique n'a pas été régulière en France. On constate sur le graphique 1 des changements de rythme, des accélérations et des ralentissements de la croissance, des diminutions de population durant la Première et Seconde Guerre mondiale. Ces variations temporelles sont également le reflet de variations spatiales. Ainsi, le nombre et le type de communes impactées par ces dynamiques démographiques sont très contrastés d'une période à l'autre, et se traduisent par une répartition de la population dans l'espace extrêmement variable sur la période.

L'analyse des variations démographiques par type de communes s'appuie sur les graphiques 2 et 3, ainsi que sur le tableau 1.

**Graphique 2 : Répartition des communes selon qu'elles perdent ou gagnent des habitants
par période intercensitaire, de 1806-2010**



64% % communes
858 hab. Population moyenne des communes

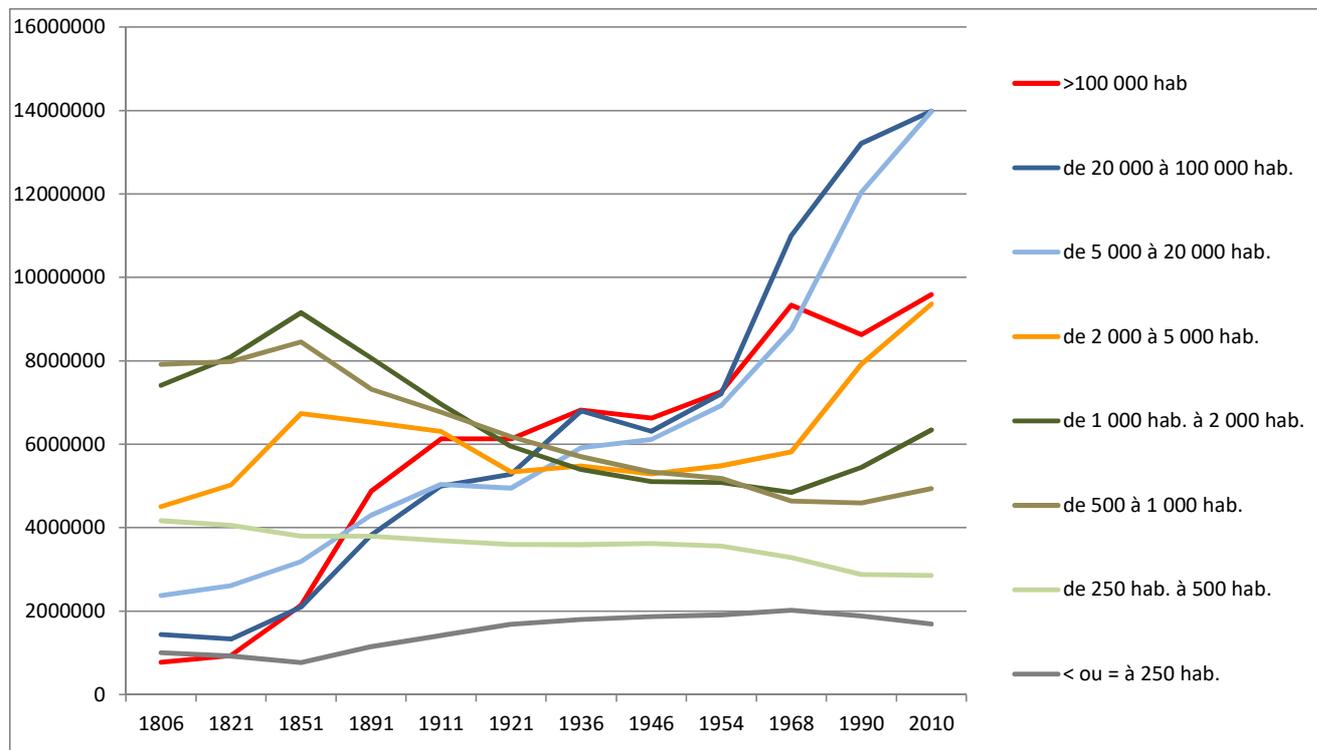
Source : d'après le recensement de la population

Tableau 1 : Répartition de la population par taille de commune entre 1806 et 2010

	1806		1851		1911		1954		2010	
	Nb de communes	% pop. française								
>100 000 hab.	2	3%	7	6%	17	15%	24	17%	39	15%
de 20 000 à 100 000 hab.	39	5%	58	6%	129	12%	188	17%	374	22%
de 5 000 à 20 000 hab.	291	8%	378	9%	562	12%	757	16%	1 541	22%
de 2 000 à 5 000 hab.	1 606	15%	2342	19%	2138	15%	1843	13%	3 047	15%
de 1 000 hab. à 2 000 hab.	5 485	25%	6664	25%	5057	17%	3759	12%	4 540	10%
de 500 à 1 000 hab.	11 307	27%	11947	23%	9767	16%	7537	12%	6 993	8%
de 250 hab. à 500 hab.	11 264	14%	10198	10%	10239	9%	9965	8%	7 951	5%
< ou = à 250 hab.	5 559	3%	4203	2%	8430	3%	12410	4%	12 055	3%

Source : d'après le recensement de la population

Graphique 3 : Évolution de la population en France métropolitaine par taille de communes, de 1806 à 2010



Source : d'après le recensement de la population

Après la période révolutionnaire, le Premier Empire est une période de faible croissance démographique. Les nombreuses guerres et les défaites, notamment la campagne de France de 1814, font que le bilan démographique n'est que légèrement positif. Les années suivantes de la Restauration (1814-1830), la Monarchie de juillet (1830-1848) et la Deuxième République (1848-1852), même si elles ne sont pas exemptes d'émeutes, de brèves révolutions et de guerres (conquête de l'Algérie, 1830-1848) sont marquées par une croissance démographique à la fois soutenue et spatialement diffuse. Tout l'espace national profite de ce dynamisme, puisque près des trois quarts des communes françaises enregistrent une croissance de la population. Seule la population des très petites communes de moins de 250 habitants diminue légèrement. La population reste spatialement relativement bien répartie, et en 1851, près des deux tiers (61%) des français habitent dans une commune de moins de 2000 habitants, alors que seulement 8% résident dans une commune de plus de 20 000 habitants.

Les années qui suivent, Second Empire, Troisième République jusqu'à la veille de la guerre de 1914, sont celles de l'industrialisation et de l'exode rural. A présent, ce sont plus des trois quarts des communes qui se dépeuplent ! L'analyse par strate montre que ce sont les communes de moins de 2000 habitants qui globalement perdent de la population, au profit des bourgs, des petites, moyennes ou plus grandes villes. Dans les communes de 2000 à 5000 habitants, la population reste relativement stable jusqu'aux années 1968, date à partir de laquelle elles connaissent une croissance très marquée, en raison notamment de la

périurbanisation. Dans un premier travail mené en 2007 sur ces données historiques, nous avons mis en évidence la sensibilité de ce seuil de 2000 habitants qui permet de distinguer en France, les communes rurales des unités urbaines⁵ (Talandier, 2007). Si ce seuil, choisi de façon arbitraire, avait été de 5 000 habitants, par exemple, les communes dites rurales n'auraient jamais perdu de population. On peut penser que bon nombre de travaux et de représentations que suscite cet espace en auraient été quelque peu chamboulés.

Notons le cas très particulier des toutes petites communes de moins de 250 habitants qui globalement voit leur nombre d'habitants progresser sur toute la période. Ceci est dû non pas à leur dynamisme démographique, mais au contraire à une perte de population qui fait qu'un nombre croissant de communes passent en dessous de ce seuil. Ces toutes petites communes « rétrécissantes » étaient au nombre de 5500 en 1806, elles sont plus de 12 000 en 2010⁶ !

De 1891 à 1911, le mouvement d'exode rural s'accroît encore, 78% des communes françaises perdent des habitants. La concentration urbaine se met en marche. Ainsi, en 1911, les communes de moins de 2000 habitants n'abritent plus que 46% de la population française. Inversement les villes grandes et moyennes (20 000 habitants et plus) regroupent à présent 37% de la population totale.

La période 1911-21, marquée par la Première Guerre mondiale, accuse une forte baisse de la population du pays qui touche près de 90% des communes. Mais, dans ce contexte de déclin démographique, les villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants gagnent des habitants, le phénomène de concentration urbaine se poursuit. L'augmentation de la population de la France reprend dans les années 1920-1930, la concentration urbaine et l'exode rural se poursuivent. La Seconde Guerre mondiale marque une nouvelle diminution de la population, notamment dans les villes moyennes, sans pour autant réellement perturber le mouvement d'urbanisation croissante.

À partir de 1946, s'installe une période de croissance démographique exceptionnelle : en moyenne +0,72% par an jusqu'en 1954, puis +1,10% entre 1954 et 1968. Cette croissance est très concentrée, puisque seulement un tiers des communes en profite.

L'année 1968 marque une rupture, c'est la fin de l'exode rural qui aura duré un siècle. La population des communes de moins de 2000 habitants atteignent cette année-là leur minimum absolu, à 14,7 millions d'habitants.

Le rythme de croissance démographique ralentit pour arriver à +0,52% par an entre 1990 et 2010, mais profite à présent à une large majorité de communes. Entre 1990 et 2010, ce sont plus de 27000 communes (soit les trois quarts) qui voient leur population augmenter, à l'image des tendances constatées au début du 19^e siècle !

⁵ Pour être très précis, la notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

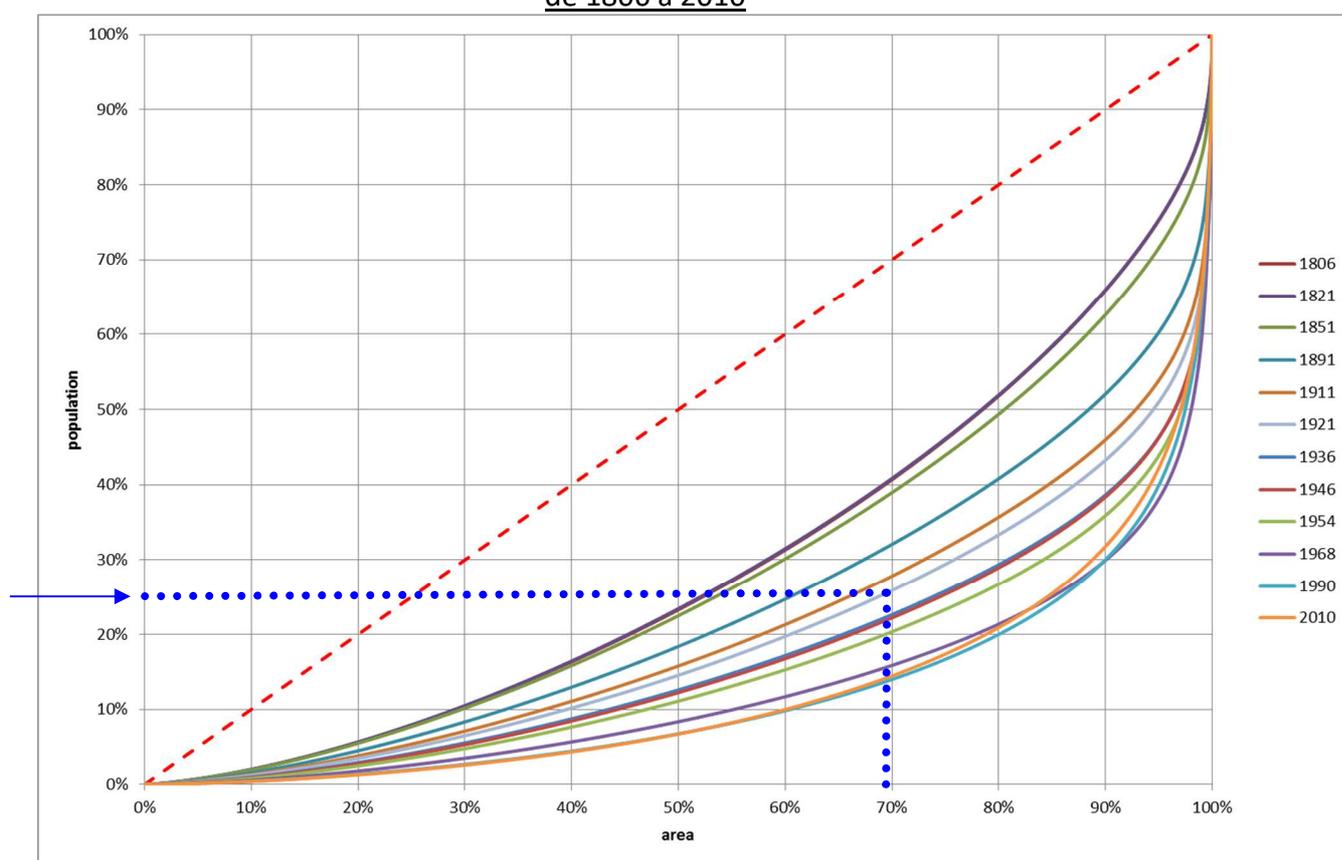
⁶ Les lecteurs intéressés par la question des toutes petites communes pourront se reporter à la thèse passionnante de Jean-Baptiste Grison consacrée à l'étude des communes de moins de 50 habitants en France (Grison, 2009).

Même si en 2010, les communes de moins de 2000 habitants ne regroupent plus « que » 26% de la population française, on constate qu'un long mouvement de flux et de reflux démographique plus récent marque le territoire français depuis le début du 19^e siècle. Ces vagues démographiques sont alimentées par des soldes naturels et migratoires distincts d'un territoire à l'autre, ou bien encore par les périodes de migrations internationales qui ont ponctué l'histoire du pays. Elles se traduisent par une concentration spatiale de la population qui varie tout au long de la période étudiée.

3. Processus de concentration et de déconcentration spatiale de la population

On observe comme un mouvement d'inspiration et de légère expiration démographique en fin de période d'observation. Ce mouvement global met en réalité en œuvre des phases d'accélération du processus d'agglomération et des phases de ralentissement.

Graphique 4 : Courbes de concentration de la population sur le territoire national de 1806 à 2010



Note de lecture :

→ En 1921, 25% de la population française est regroupée sur 70% de la superficie totale des communes, soit 75% de la population qui se concentre sur 30% de la superficie des communes.

Source : d'après le recensement de la population

Tableaux 2 et 3 : Coefficient de Gini de 1806 à 2010

	1806	1821	1851	1891	1911	1921	1936	1946	1954	1968	1990	2010
Coef. de Gini	0,421	0,419	0,445	0,539	0,596	0,622	0,665	0,670	0,693	0,750	0,765	0,757
	1806-1821	1821-1851	1851-1891	1891-1911	1911-1921	1921-1936	1936-1946	1946-1954	1954-1968	1968-1990	1990-2010	
Variation annuelle du coef. de Gini entre deux périodes	-0,013	0,088	0,234	0,284	0,264	0,285	0,049	0,295	0,405	0,068	-0,041	

Notes : le coefficient de Gini mesure la dispersion d'une distribution. Il varie de 0 à 1, où 0 signifie l'égalité parfaite et 1 signifie une inégalité parfaite.

Source : d'après le recensement de la population

Le graphique 4 présente des courbes de Lorenz qui permettent de mettre en évidence la concentration spatiale de la population sur le territoire national depuis 1806⁷. Elle est construite à partir des données communales pour chaque année de recensement retenue. On calcule la densité (hab./km²) dans chacune des communes françaises. On classe par ordre croissant les communes selon cette variable (de la moins dense à la plus dense). Puis, on calcule une fréquence cumulée commune par commune d'abord pour la superficie, puis pour la population. Les courbes relient les 36 000 points communaux ainsi calculés. Ces courbes de Lorenz représentent la répartition de la population sur le territoire national (superficie totale des communes) lorsqu'on les classe par ordre croissant. Plus les courbes s'éloignent de la diagonale (ou bissectrice du carré formé par les deux axes), plus la population se concentre. Cette courbe de Lorenz permet de calculer l'indice de Gini qui mesure les inégalités, ici les concentrations spatiales de la population. L'indice de Gini correspond au rapport de deux surfaces :

$$Gini = \frac{S1}{S2}$$

Avec,

S1 = surface de l'aire comprise entre la courbe de Lorentz et la diagonale

S2 = surface du triangle rectangle que dessine la diagonale avec les deux axes

L'indice de Gini varie entre 0 et 1. Si l'indice est de 0, cela signifie que la courbe de Lorenz se confond avec la diagonale, l'égalité est parfaite (chaque km² de commune accueille le même nombre d'habitants), il y a équidensité parfaite. Si l'indice est de 1, cela signifie qu'une seule commune accueille toute la population française, c'est l'inégalité maximale. Plus la concentration spatiale de la population progresse, plus la courbe de Lorenz s'éloigne de la diagonale, plus l'indice de Gini est élevé.

Les tableaux 2 et 3 indiquent l'indice de Gini à chaque recensement étudié ainsi que les variations annuelles de ce coefficient entre deux dates. Ces éléments statistiques permettent

⁷ L'auteur remercie Bernard-Henri Nicot, ingénieur de Recherche au Laborba, pour ses conseils dans cette conception graphique.

de dresser une analyse plus fine des mouvements de concentration ou d'étalement de la population sur le territoire français.

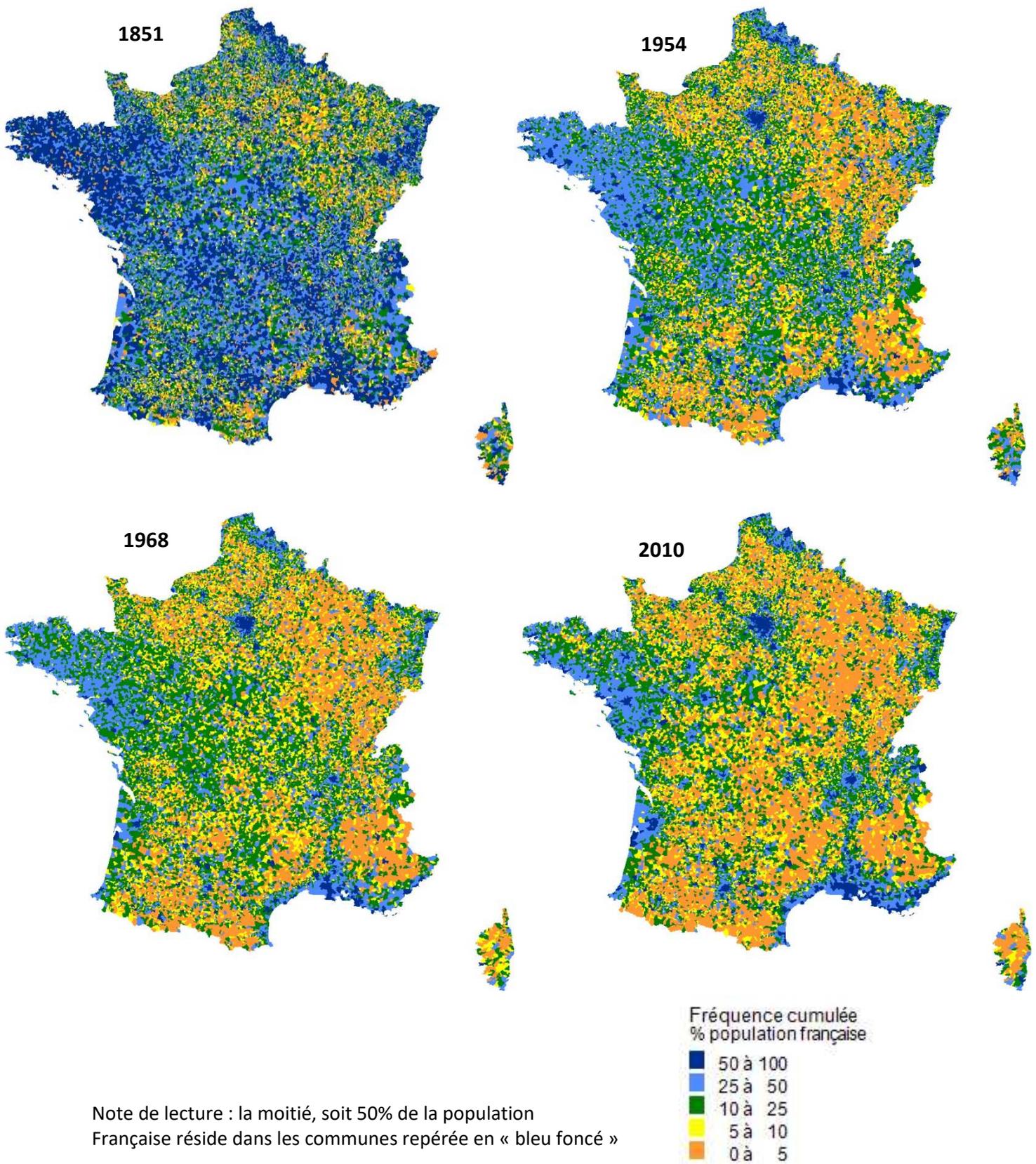
En 1806 et 1821 (courbes rouges et violettes quasi-confondues sur le graphique 4), près d'un quart (23%) de la population se répartit sur 50% de la superficie des communes françaises, et inversement 3/4 de la population occupe la moitié du territoire. Entre ces deux dates, le taux de concentration (coefficient de Gini) diminue très légèrement, ce qui indique que la population reste très diffuse voire même se déconcentre encore un peu. En revanche, dès 1821, ce taux progresse d'abord légèrement jusqu'au milieu du 19^e siècle, puis s'accélère rapidement après 1851. A partir de cette date, les mouvements de migrations des campagnes vers les bourgs et les villes va durer plus d'un siècle, à des rythmes néanmoins différents selon les périodes. Le rythme annuel de concentration spatiale reste relativement soutenu et à peu près stable jusqu'en 1936. Ainsi, à la veille de la Seconde Guerre mondiale, 75% de la population se concentre désormais sur 30% de la superficie des communes françaises. De 1936 à 1954, la concentration ralentit très nettement, on observe même une stabilisation de la répartition géographique. En 1954, les trois quarts de la population vivent sur 25% de la superficie des communes. Cette moitié du 20^e siècle marque un nouveau tournant dans la répartition spatiale des populations et l'on voit apparaître les effets d'une urbanisation extrêmement rapide entre 1954 et 1968. Entre ces deux dates, le taux de concentration urbaine progresse comme jamais auparavant, soit à un rythme deux fois plus élevé qu'en pleine période d'exode rural. Ainsi, c'est en 1968 que la concentration spatiale atteint son maximum, avec plus des trois quarts de la population répartie sur à peine 15% de la superficie des communes. A partir de cette date, la tendance va peu à peu s'inverser, c'est la fin de l'exode rural et le début de la périurbanisation. Un lent mouvement d'expiration démographique au profit des périphéries des villes débute. Ce mouvement s'étend jusqu'aux espaces ruraux plus éloignés des villes, mais néanmoins attractifs, à partir de 1990. Le fait qu'à partir des années 1968 les courbes s'écartent ou s'inversent « par le haut » indique que ce desserrement urbain débute dans les zones les plus agglomérées. Ces dessertements même s'ils paraissent relativement minimes, impactent incontestablement les espaces récepteurs qui sont devenus des espaces de faible densité. Ces inversions migratoires et cette légère déconcentration urbaine contribuent à l'essor de flux interterritoriaux de richesses et à l'émergence d'une économie résidentielle, sans toutefois venir bouleverser le peuplement des villes et le schéma général de concentration spatiale de la population des années 1970. Ces mobilités résidentielles des villes vers les campagnes ont permis un certain renouveau rural, un renversement des tendances démographiques dans ces espaces sans toutefois générer un effondrement démographique des villes. Quand Paris perd 1000 habitants, les conséquences pour la capitale sont relativement indolores, tandis que le gain généré, par exemple, pour 10 villages de 1000 habitants sera rapide et puissant. Ainsi, malgré ces renversements de tendance, le taux de concentration spatiale reste en 2010 très proche de celui de 1968 comme l'illustrent également les cartes 1 à 4.

Ces cartes reprennent une classification proposée par Jacques Lévy sur des données de 1999 (Lévy, 2013). 50% de la population française réside dans les communes cartographiées en bleu foncé. Si on additionne les communes colorées en bleu clair, on atteint plus de 75% de la

population qui est recensée dans ces communes. Ainsi, les trois quarts de la population française se regroupent en 2010 sur un espace extrêmement réduit que ce soit en nombre de communes ou en superficie. En 2010, 75% de la population française réside et se répartit entre le cœur de l'Île-de-France, la conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing, la vallée du Rhône, ainsi que l'ensemble des grandes villes et leur proche périphérie.

Or, il n'en a pas toujours été ainsi. Si l'on observe à présent la même construction spatiale réalisée avec les données de 1851, on observe une équipartition de la population sur l'ensemble du territoire. La France est majoritairement « bleue » parce que 75% de la population se répartit sur une large part du territoire. Certaines régions apparaissent déjà moins peuplées comme dans les campagnes du Nord et Nord-Est, ou bien certains villages de l'extrême Sud-Ouest ou de l'arrière-pays provençal. Mais globalement, le modèle démographique est bien celui d'une équidensité de peuplement. Un siècle plus tard, la France s'est métamorphosée et la carte de 1954 ressemble déjà plus à celle de 2010, avec néanmoins des pôles urbains moins étendus et des espaces ruraux relativement plus peuplés notamment dans le centre de la France. La carte de 1968 correspond à la période de concentration maximale dans les communes françaises. On voit en effet une plus grande agglomération démographique dans les grandes villes (les taches bleues foncées sont de plus petite taille). A partir de cette date, le rural redevient attractif, les soldes migratoires de ces espaces progressent jusqu'à compenser, à partir de la fin des années 1990, les soldes naturels qui restent déficitaires. Mais, comme on peut le voir sur cette carte, le renouveau rural se fait à un rythme beaucoup plus lent que celui de l'extension urbaine. La différence entre la carte de 1968 et celle de 2010 tient principalement à l'étendue démographique et spatiale des grands pôles urbains vers leur proche périphérie.

Cartes 1 à 4 : Concentration spatiale de la population dans les communes françaises
en 1851, 1954, 1968 et 2010

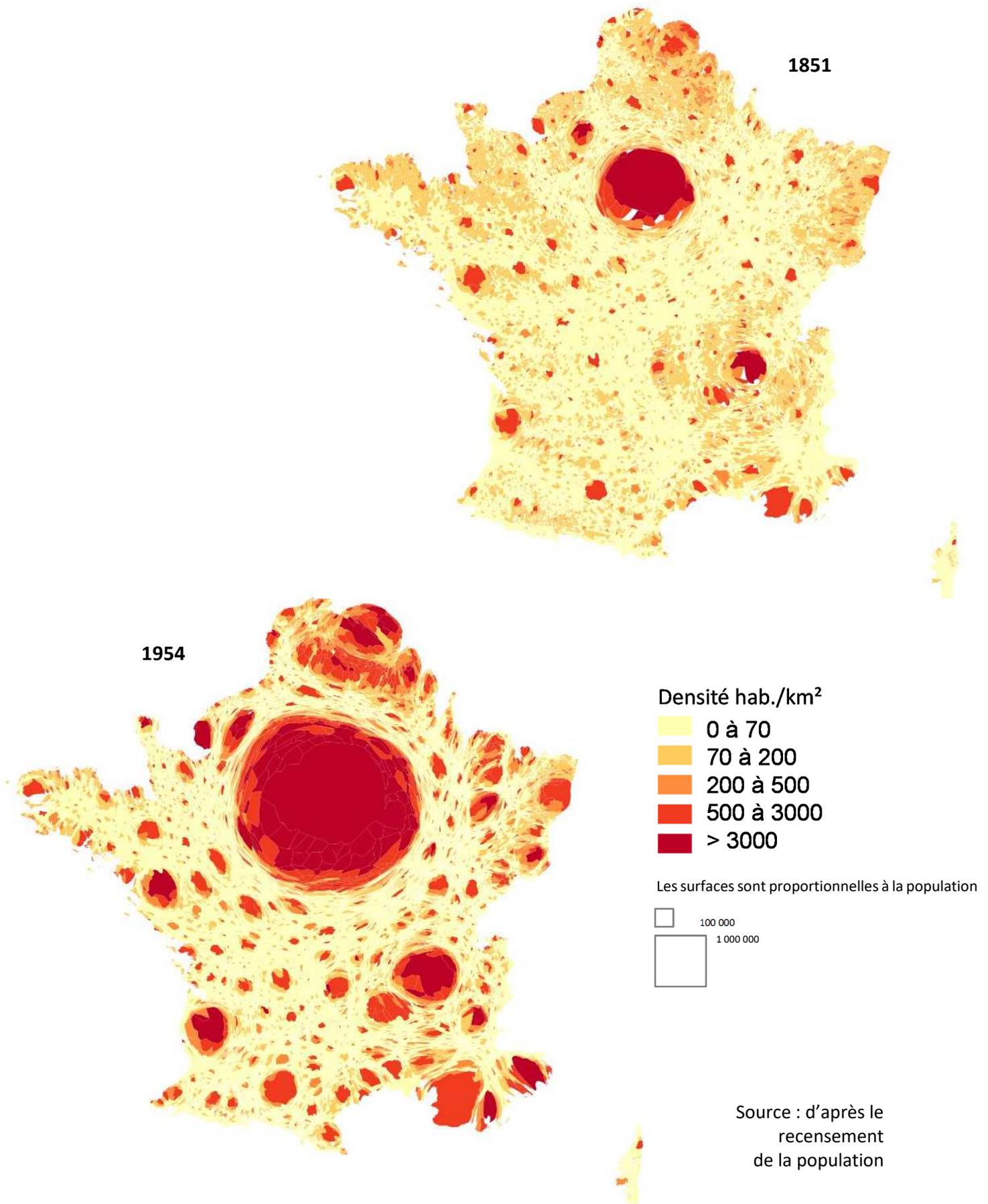


Source : d'après le recensement de la population

Nous avons également réalisé une série de cartes en anamorphose qui permettent une visualisation pondérée par le poids de la population des communes (cartes 5 à 8). La taille des communes est donc proportionnelle à leur population aux dates indiquées. Sur ces fonds de carte « déformés », nous avons indiqué la densité de chaque commune en nombre d'habitants par km².

Ces cartes permettent de mieux visualiser le processus de concentration urbaine depuis plus de 150 ans. En 1806, la carte est à peine déformée, au profit de quelques très grandes villes françaises, dans des proportions néanmoins limitées. La densité ne dépasse les 3000 hab./km² que dans les villes de Paris, Lyon et Rouen. En 1954, la carte est tout autre. Cette fois, Paris et sa première couronne « écrasent » démographiquement l'espace national. On constate également l'essor démographique considérable de Lille et de sa région, c'est également le cas des grandes villes de province : Lyon, Marseille, Nantes et Bordeaux... Cette fois, de nombreuses villes atteignent une densité démographique supérieure à 3000 hab./km² y compris en dehors des grandes villes déjà citées, comme par exemple à Rouen, au Havre, à Metz, Mulhouse, Nice, Toulon. En 1968, la tendance se poursuit avec un accroissement de la population en Ile-de-France et dans les grandes villes françaises, parallèlement à une diminution de la densité dans les espaces ruraux. En 2010, on observe pour la première fois un léger repli de l'Ile-de-France au profit notamment des grandes villes de l'ouest et du sud : Nantes, Rennes, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, mais aussi de l'extrême quart-sud-est qui confirme son expansion démographique et sa densification. La différence avec la période de 1968 tient aussi à l'accroissement des densités de population dans les espaces périurbains de ces villes, ainsi que dans des espaces littoraux ou ruraux convoités (côtes bretonnes, atlantiques et méditerranéennes, mais aussi arrière-pays méditerranéens par exemple). On voit apparaître sur cette carte de 2010 le regain de ces espaces périphériques. L'expansion des grandes villes de l'ouest et du sud, l'essor démographique des territoires périurbains et de certains espaces ruraux attractifs et touristiques contribuent au mouvement de légère déconcentration démographique que nous avons constaté sur le graphique des courbes de Lorenz.

Cartes 5 et 6 : Anamorphose et densités de population dans les communes en 1851 et 1954



Cartes 7 et 8 : Anamorphose et densités de population dans les communes en 1968 et 2010



4. Dynamiques démographiques des villes et des campagnes

Les données démographiques mobilisées précédemment et notamment les représentations en anamorphose soulignent le passage d'une France rurale, à une France urbaine d'abord, puis plus récemment à une France métropolitaine de par les systèmes de flux entre villes et campagnes que génèrent les localisations plus périphériques voire rurales des populations. Ces mobilités résidentielles ne remettent pas en cause le maintien de vastes espaces de faible densité et la décroissance des gradients de densité depuis les villes-centres jusqu'aux campagnes environnantes. Ces cartes mettent également en évidence quatre types d'espaces particulièrement structurants pour l'analyse des dynamiques territoriales : la ville-centre, sa proche banlieue qui se confondrait presque aujourd'hui avec le centre mais qui était bien distincte au 19^e siècle, le périurbain tel qu'il a pu se structurer à partir des années 1970 et la campagne ou l'espace rural plus éloigné qui profite depuis plus récemment d'autres types de mobilités résidentielles, mais aussi touristiques et qui reste marqué par sa faible densité et ses moindres connexions au pôle urbain en termes notamment de flux d'actifs.

La ville-centre peut être un bourg, une petite, moyenne ou grande ville. Elle centralise dans une plus ou moins grande proximité des fonctions de marché, de commerces, d'emplois, de pouvoir... Les définir sur une longue période n'est pas chose aisée dans la mesure où leur fonction de centralité a pu varier dans le temps⁸. Nous avons défini sur l'année 2010 une hiérarchie urbaine basée sur la centralité des villes et des bourgs en termes d'accès aux soins, à l'éducation et aux commerces (Jousseau, Talandier, 2016 ; 2017). Reprenant l'idée de six niveaux hiérarchiques de villes du modèle christallérien, nous distinguons :

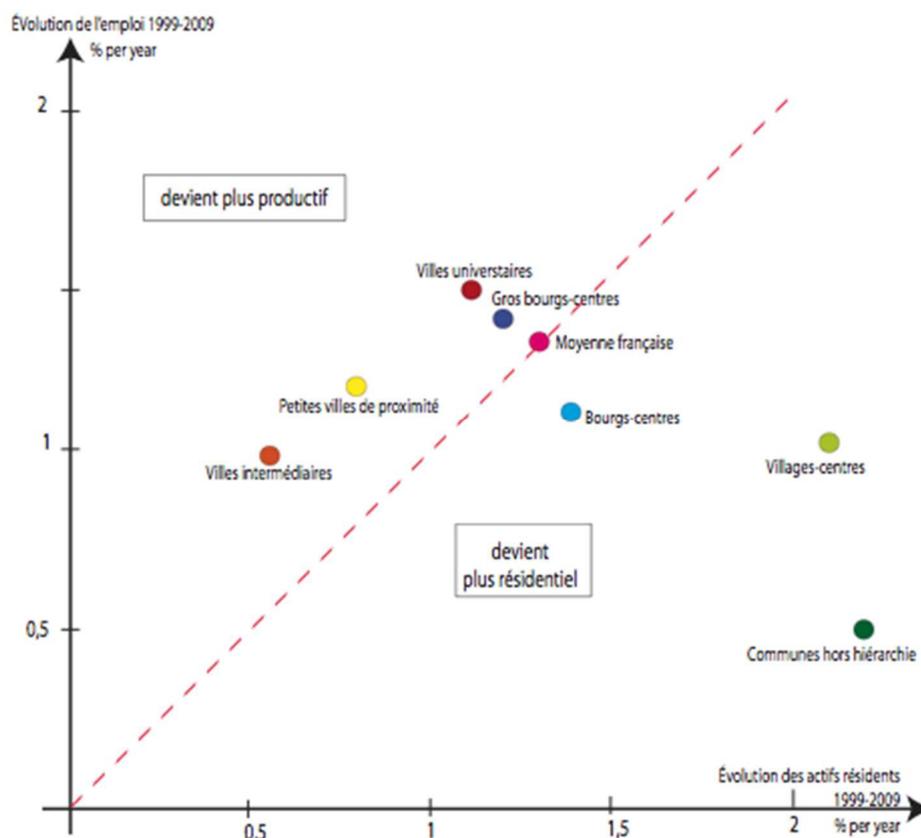
- les « villages-centres », lieux du commerce de proximité définis par la présence d'une boulangerie, épicerie ou supérette ;
- les « bourgs-centres » : centre de commerces et de services aux personnes, il conjugue la présence du supermarché, d'un collègue ou d'un établissement de convalescence ;
- les « gros bourgs-centres » : petites villes héritées ou petites villes incomplètes du fait de leur proximité avec de grandes villes, ils disposent d'un établissement de convalescence souvent issu d'un hôpital déclassé par les réformes hospitalières, à laquelle s'ajoute la présence d'un collègue et d'un supermarché ;
- la « petite ville de proximité » qui peut être caractérisée par la présence concomitante d'un hypermarché, d'un lycée d'enseignement général, d'un hôpital ;
- la « ville intermédiaire » accueille une antenne universitaire, des magasins spécialisés, une maternité ou des urgences hospitalières ;
- les « grandes villes universitaires » sont définies par la présence des sièges des universités.

L'ensemble des autres communes non équipées est considéré comme étant hors hiérarchie urbaine. Fort logiquement, plus on monte dans la hiérarchie urbaine, plus la population, la

⁸ Nous poursuivons néanmoins notre réflexion en ce sens. Un travail, mené avec Valérie Jousseau de l'Université de Nantes, est en cours pour tenter de qualifier les bourgs et petites villes du 19^e siècle et ainsi étudier leur trajectoire sur la longue période.

densité et le nombre d'emplois augmentent. Mais cette hiérarchie met aussi en évidence la faible pertinence de la seule variable de population ou d'emplois pour qualifier les centralités urbaines. Par exemple, la ville intermédiaire la plus peuplée est Béthune, sa proximité avec d'autres grands pôles urbains, dont Lille, lui confère un statut de ville intermédiaire et non de ville universitaire. À l'opposé, avec seulement 12 285 habitants et 8 356 emplois, l'unité urbaine de Mende en Lozère joue incontestablement la fonction de ville intermédiaire pour les habitants de ce département rural, que ce soit en termes de centralité commerciale, scolaire et de services, hospitaliers notamment. La petite ville fonctionnelle la plus peuplée (152 000 habitants agglomérés) est Annemasse. Là encore, située dans l'aire urbaine de Genève, son taux d'équipement est nettement inférieur à celui de villes beaucoup moins peuplées, mais bien plus polarisantes dans le quotidien des populations. Les plus modestes des petites villes de proximité sont situées dans des espaces ruraux peu denses : Poligny dans le Jura, Saint-Chély-d'Apcher en Lozère, Nontron en Dordogne, Clamecy dans la Nièvre.

Graphique 5 : Évolution annuelle de la population et des emplois par niveau hiérarchique, 1999-2009



Source : extrait de Jousseau, Talandier, 2016

Le graphique 5 permet de distinguer d'une part, les niveaux urbains qui assument des fonctions plutôt productives au sens où ces villes connaissent une croissance plus rapide des emplois que de la population : de la ville universitaire au gros bourg-centre, et d'autre part les

espaces à dynamique plutôt résidentielle caractéristique des communes peu ou pas équipées, des villages-centres et des bourgs-centres.

Malheureusement, nous ne disposons pas des mêmes informations sur la longue période, même si nous travaillons à la constitution d'une base de données des bourgs et petites villes qui nous permettrait de poursuivre ces réflexions. Les travaux menés par F. Guérin au sujet de l'évolution de la hiérarchie urbaine depuis 1831, définie à partir du nombre d'habitants, montrent une relative stabilité des rapports entre taille et rang des villes (loi rang-taille), mais qu'en est-il de leur réalité fonctionnelle (Guérin, 1993) ?

Le seuil arbitraire de 2000 habitants que nous utilisons par la suite, comme l'Insee et comme la plupart des auteurs confrontés au même problème de disponibilité des données sur le long terme, est certes insatisfaisant, mais néanmoins pas tout-à-fait infondé. Nous avons pu remarquer que ce seuil arbitraire de 2000 habitants (agglomérés) qui distinguent les unités urbaines des communes rurales marque une césure entre les communes touchées par l'exode rural au 19^e siècle et celles au contraire qui accueillent les migrants venus des campagnes alentour. Mal adapté pour qualifier les agglomérations de taille importante, ce seuil nous permet tout-de-même d'identifier une large partie des bourgs et petites villes (moyennes et grandes bien sûr) qui ont structuré les variations démographiques des territoires. Comme le note Mendras, ce seuil de 2 000 habitants convenait relativement bien au 19^e siècle pour distinguer les bourgs des villages, même s'il n'a plus vraiment de sens aujourd'hui pour distinguer les agglomérations urbaines (Mendras, 1984).

La deuxième configuration spatiale qui nous semble importante à repérer est celle des communes sous influence directe de la ville-centre, à savoir les banlieues dans son acceptation initiale qui désigne dès 1878 dans le dictionnaire Littré « *un territoire dans le voisinage et sous la dépendance d'une ville* »⁹. Là encore, même si l'histoire a profondément modifié ces espaces, la stabilité du maillage communal français permet de les étudier sur une longue période. En effet, à l'exception des annexions des banlieues par les grandes villes françaises sous le Second Empire (Lyon en 1852, Lille en 1858, Paris en 1860, Bordeaux en 1865), la délimitation des communes françaises n'a que peu évolué depuis le milieu du 19^e siècle puisqu'elles ont cessé de s'agrandir malgré l'extension de leur agglomération¹⁰.

⁹ A l'origine (12^e siècle), le terme désigne un territoire situé à une lieue autour de la ville et sur lequel s'étendent sa juridiction et son droit de ban.

Les travaux de géographes, sociologues, historiens sur la banlieue sont innombrables. Pour un recueil récent, voir par exemple Paquot (coord.) (2008), « *Banlieues : une anthologie* ». PUR, Col. Espaces en société, 162 p.

¹⁰ Récemment, la loi du 16 mars 2015 rend beaucoup plus incitative la création de communes nouvelles sur la base de fusions d'anciennes communes (gel durant trois ans de la baisse de la dotation globale de fonctionnement que subissent toutes les autres communes, voire même possibilité d'une légère progression). Dans les faits, cette politique semble donner des résultats puisque 38 nouvelles communes ont été créées par fusion en 2016, entraînant la suppression de 114 communes.

Plus récemment, la notion de communes périurbaines est venue compléter le dispositif analytique et statistique pour qualifier des communes sous influence de la ville-centre et de ses banlieues, au regard de la part des actifs qui travaillent dans un pôle urbain (encadré 1). Enfin, les communes ni villes-centres, ni banlieues, ni périurbaines constituent disons les campagnes des villes ou « le rural », même si cet ensemble est loin d'être homogène que ce soit structurellement ou en dynamique.

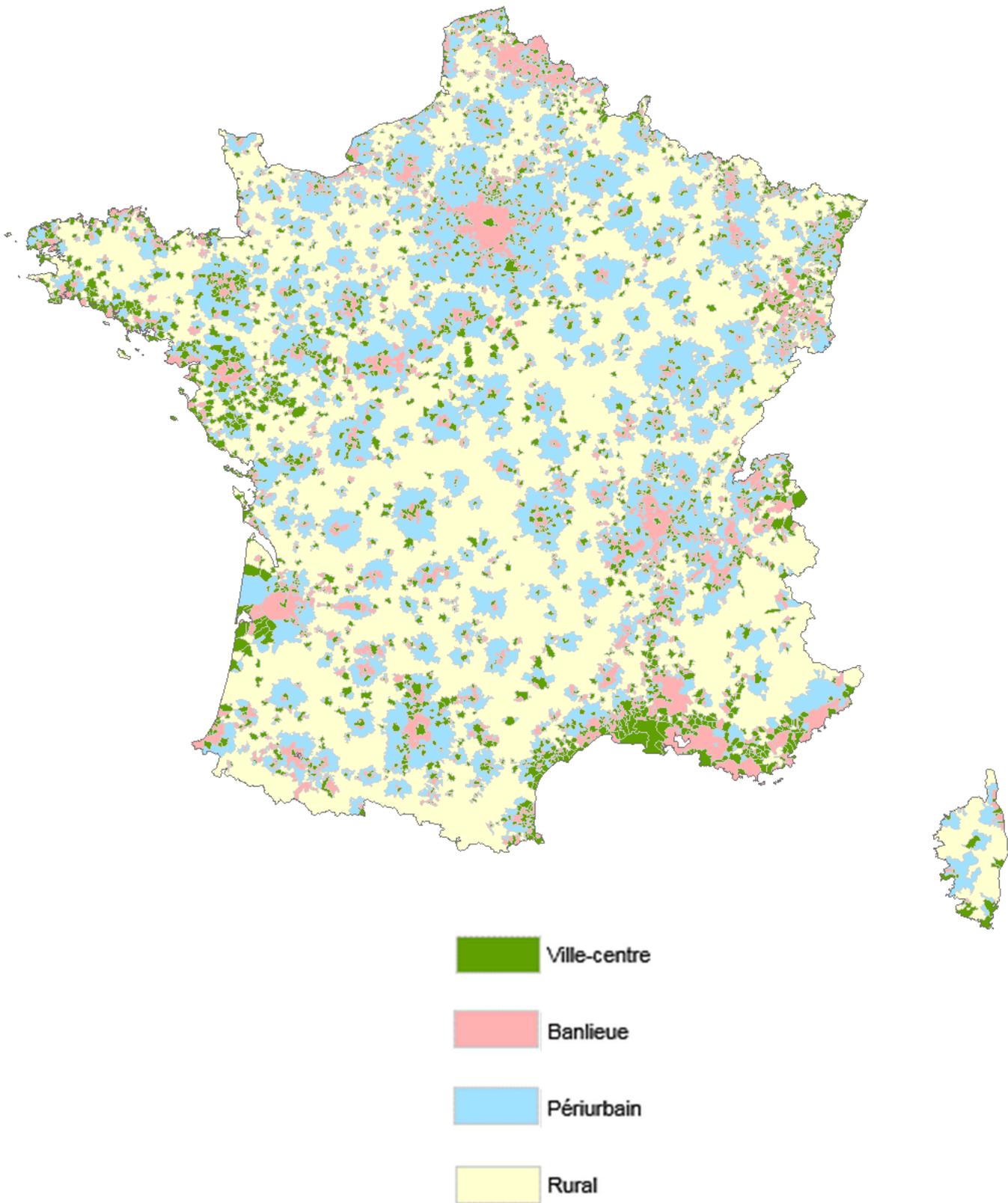
Encadré 1 : Définitions des termes de ville-centre, banlieue, périurbain, rural

- On appelle unité urbaine, une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multi-communale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue.
- Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multi-communale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multi-communale.
- Nous appelons « communes périurbaines », les communes hors villes-centres et banlieues dans lesquelles 40% au moins des actifs travaillent dans le pôle urbain. Un pôle urbain est défini par l'Insee comme une unité urbaine de plus de 10 000 emplois.
- Le rural est défini par l'ensemble des communes qui ne sont ni villes-centres, ni banlieue, ni communes périurbaines.

Sur la carte 9, nous pouvons voir que toutes les villes-centres n'ont pas nécessairement une banlieue. Ces cas correspondent à des communes de plus de 2000 habitants qui peuvent être situées dans l'espace périurbain. Ces petites communes peuvent constituer des pôles de services secondaires et structurer ces espaces périphériques. En effet, considéré trop souvent comme une entité homogène et globalement dépendante du pôle urbain principal, le périurbain s'organise en réalité autour de polarités quotidiennes que l'on a pu mettre en évidence en observant les déplacements des individus dans ces espaces (André-Poyaud et al., 2015). Les banlieues se structurent autour ou entre ces villes-centres, formant dans certains cas une « première couronne » prolongée par le périurbain. Les communes restantes, désignées sous le terme de rural ici, sont donc des communes isolées ou non agglomérées et comptant moins de 2000 habitants, dans lesquelles moins de 40% des actifs travaillent dans un ou plusieurs pôles urbaines de plus de 10 000 emplois.

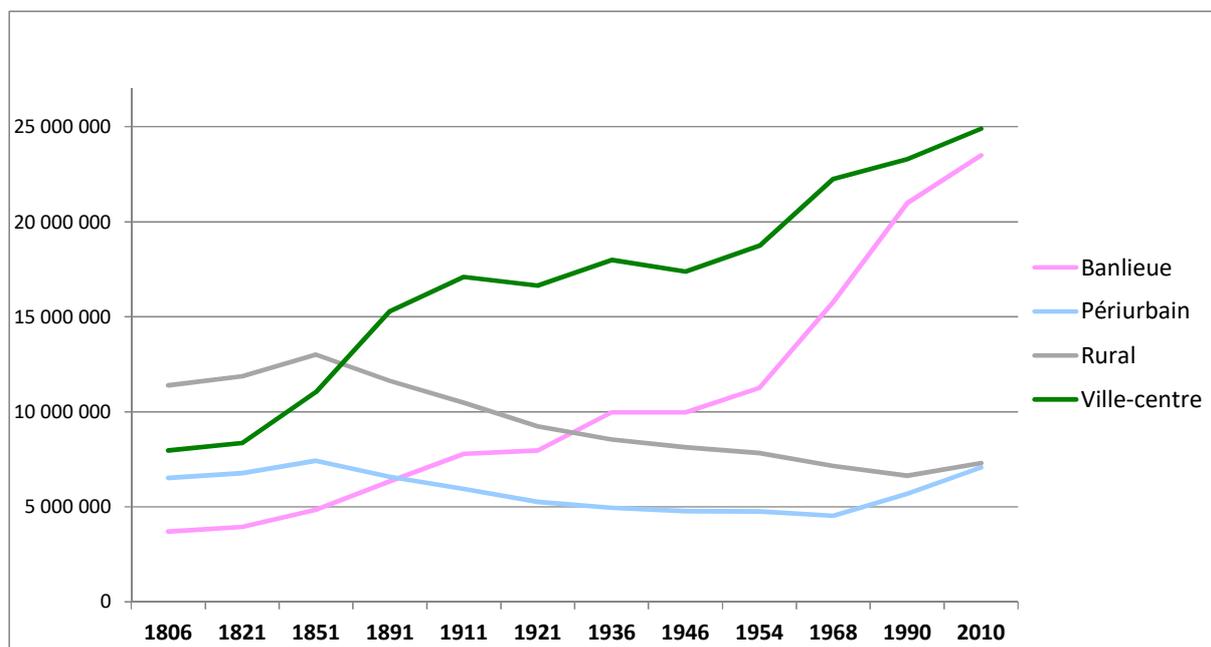
Les évolutions de population dans ces quatre types d'espace nous renseignent également sur les tendances, rythmes et points de retournement dans la répartition de la population sur le territoire national (graphique 6).

Carte 9 : Ville-centre ; banlieue ; périurbain et rural en 2010



Source : d'après Insee

Graphique 6 : Evolution de la population dans les villes-centres, les banlieues, le périurbain et le rural de 1806 à 2010



Source : d'après le recensement de la population

Les évolutions démographiques observées depuis 1806 dans les quatre types d'espace retenus permettent de visualiser les différents rythmes et formes de l'urbanisation. Les villes-centres actuelles n'ont cessé de voir leur population augmenter, à un rythme néanmoins variable. Elles connaissent une croissance rapide de leur population dès 1821 et jusqu'à 1891, puis une relative stabilisation jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, elle ré-accélère ensuite jusqu'aux années 1970. Les banlieues sont également en constante progression, mais leur véritable essor démographique démarre en 1954, enregistrant jusqu'à aujourd'hui des taux de croissance très importants. Le rural, tout comme le périurbain d'aujourd'hui perd de la population à partir de 1851. Ce déclin démographique dure jusqu'en 1968 pour les espaces périurbains (le rural se repeuple à l'ombre des villes), et jusqu'en 1990 pour les autres communes (le rural se repeuple y compris loin des villes).

Les cartes et graphiques proposés dans les pages précédentes illustrent et donnent des indications temporelles et spatiales sur le processus d'urbanisation du territoire, mais plus largement de la société française. Ce long processus ne démarre ni en même temps, ni partout avec la même intensité. Il s'est mis en place à des rythmes différenciés selon les périodes et les espaces. Il s'accélère une première fois dans les années 1820, mais se structure réellement à partir des années 1950 sur tout le territoire national. Le passage d'un processus urbain, centré sur les villes et leur proche couronne, à un processus que nous qualifions de métropolitain, plus diffus du point de vue résidentiel, mais plus aggloméré du côté de la production, démarre autour des années 1990 à la fois lorsque émerge une « Nouvelle Economie » (Shepard, 1997 ; Krugman, 1997, Sahlman, 1998), mais aussi lorsque les

migrations résidentielles vers des espaces éloignés des villes sont telles, qu'elles compensent les soldes naturels restés négatifs expliquant le repeuplement de territoires en marge du processus de périurbanisation (Talandier, 2007).

Pour prolonger l'analyse de la répartition démographique sur une longue période, nous allons détailler les évolutions communales entre chaque sous-période préalablement retenue, à savoir entre les 12 années présentées plus haut, comprises entre 1806 et 2010. L'observation fine de ces évolutions démographiques dans les territoires, nous permet de voir comment les territoires ont subi, résisté ou bien encore structuré les grandes mutations sociales, culturelles, mais aussi économiques. Si ce lien entre dynamique économique et dynamique démographique se complexifie dans le modèle métropolitain de fin de période, il reste extrêmement robuste jusqu'à la fin des années 1970/1980.

CHAPITRE 2 :

VARIATIONS DEMOGRAPHIQUES ET MUTATIONS ECONOMIQUES DES TERRITOIRES¹¹

Nous disposons de données démographiques exploitables depuis 1806, nous l'avons vu, mais pas de données économiques précises et localisées sur un pas de temps aussi grand. Néanmoins, l'observation des mouvements démographiques nous renseigne, jusqu'aux années 1970-1980, sur les dynamiques socio-économiques des territoires.

En effet, comme le notent Le Bras et Tapinos à la fin des années 1970 « *Les variables démographiques et les variables économiques, la population et les ressources agissent réciproquement les unes sur les autres* » (Le Bras et Tapinos, 1979). Ainsi, un lien étroit unit encore à cette époque, les ressources d'un territoire, les systèmes de production et la population recensée à son lieu de résidence. La géographie du peuplement nous renseigne sur la géographie économique et réciproquement. Dit autrement, avant les années 1970, économie productive et économie résidentielle sont indissociables, puisque les logiques de peuplement sont étroitement liées aux dynamiques de production. Dès son article de 1950, Pierre Georges, fait d'ailleurs très clairement le lien entre la géographie de la population et la géographie économique. « *L'étude interprétative de la répartition de la population est donc liée à l'analyse des conditions d'existence déterminées par les forces productives et les rapports économiques et sociaux* » (Georges, 1950, p. 293).

Les densités de peuplement ont tour à tour subi, et en ce sens révèlent, les aléas des dotations écologiques initiales, celles des ressources agraires, puis industrielles, puis tertiaires impactant pour chacune de ces grandes périodes les configurations spatiales et les dynamiques territoriales. Le modèle métropolitain actuel, plus complexe, est révélateur d'un processus productivo-résidentiel qui, paradoxalement, entraîne à la fois une concentration de la richesse produite et une diffusion des revenus générés comme nous l'avons déjà expliqué. Peu à peu les logiques de production se sont déconnectées des logiques de population, faisant émerger cette notion d'économie résidentielle sur laquelle nous reviendrons largement dans la seconde partie.

Observer et analyser la géographie de la population nous renseignent donc, jusqu'aux années 1970-1980, sur les mutations socio-économiques des territoires. Après ces années, les liens se distendent et le recours à d'autres variables d'analyse devient nécessaire, et qui plus est possible.

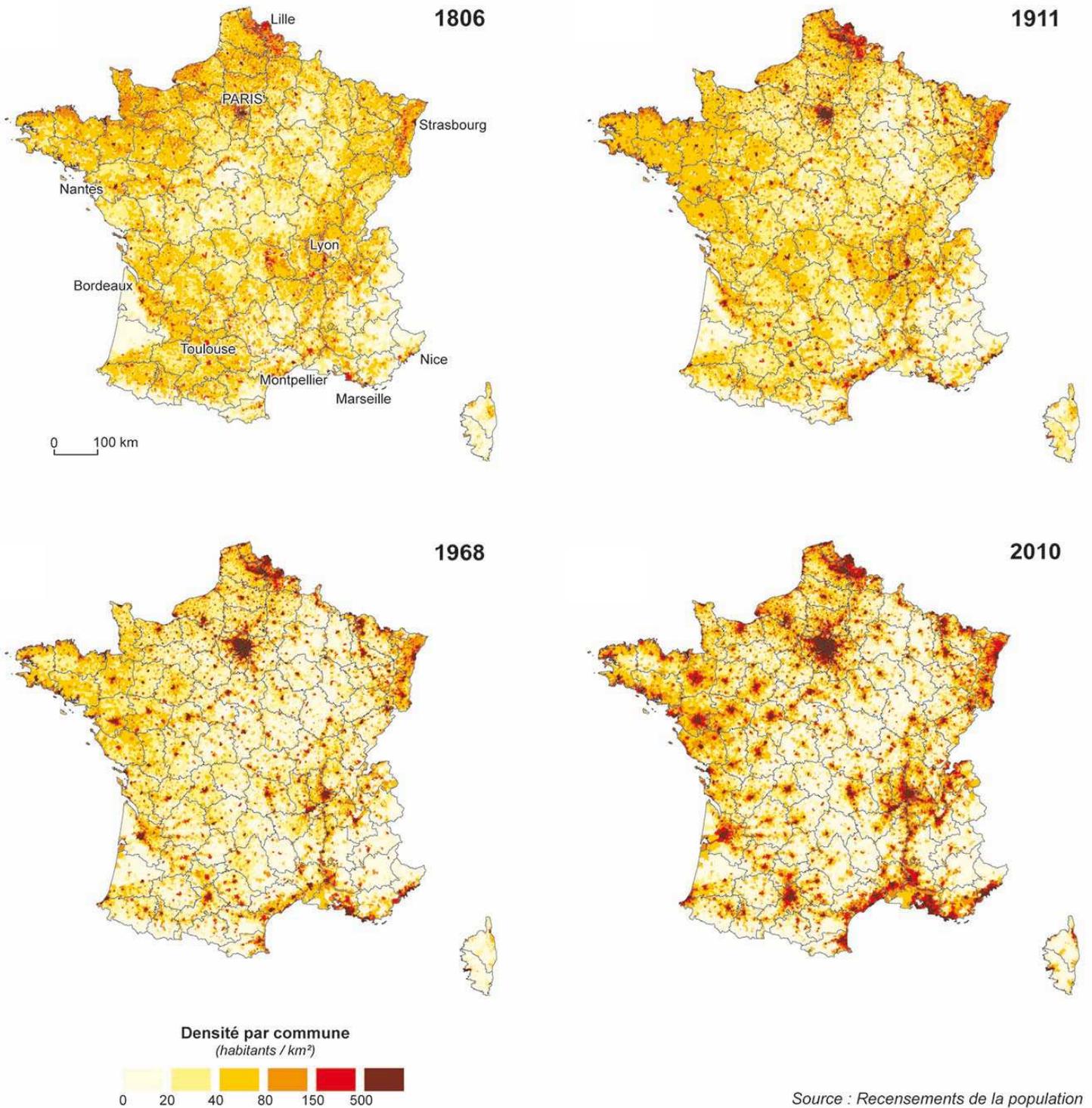
¹¹ Ce chapitre reprend des éléments du travail mené avec Valérie Jousseau et Bernard-Henri Nicot, dont les résultats principaux ont été publiés dans :
Talandier, M., Jousseau, V., Nicot, BH. (2016) Two centuries of economic territorial dynamics: the case of France, *Regional studies, regional science*, Vol 3, issue 1, 2016, pp. 67-87

La cartographie et l'analyse socio-économique des variations démographiques dans les communes françaises depuis 1806 se structurent autour de six sections, correspondant à six grandes périodes repérées entre deux dates de recensement. La première période couvre les années 1800-1850, à savoir une période dans laquelle domine encore un modèle agraire, rural qui se traduit par une répartition relativement dispersée de la population sur le territoire national. Puis, nous analysons les évolutions entre 1850 et 1910, période de révolution industrielle et d'exode rural. La période de 1910 à 1950 conforte le développement des régions industrielles, mais c'est aussi le temps des deux guerres mondiales et de la crise de 1929, nous l'étudions dans une troisième section. La forte croissance économique des pays du Nord durant les « Trente glorieuses » (1945-1975), puis les périodes de crises et d'instabilité économique qui ont suivi, ont eu des répercussions diverses selon les territoires. Nous identifions trois phases d'analyse : 1950-1970 ; 1970-1990 ; 1990 à nos jours. La première période est celle d'une diminution des inégalités spatiales, un rééquilibrage économique national qui se structure autour des villes, l'exode rural se poursuit jusqu'à la fin des années 1970. Lors du recensement de 1968, les soldes migratoires des espaces ruraux français redeviennent positifs notamment à proximité des villes, c'est la fin de l'exode rural, le début d'une rapide périurbanisation, mais aussi l'amorce d'un long déclin industriel. Enfin, la dernière période (1990 à aujourd'hui) met en évidence les processus de métropolisation et de renouveau rural.

1. Première moitié du 19^e siècle : ruralité et équidensité de population

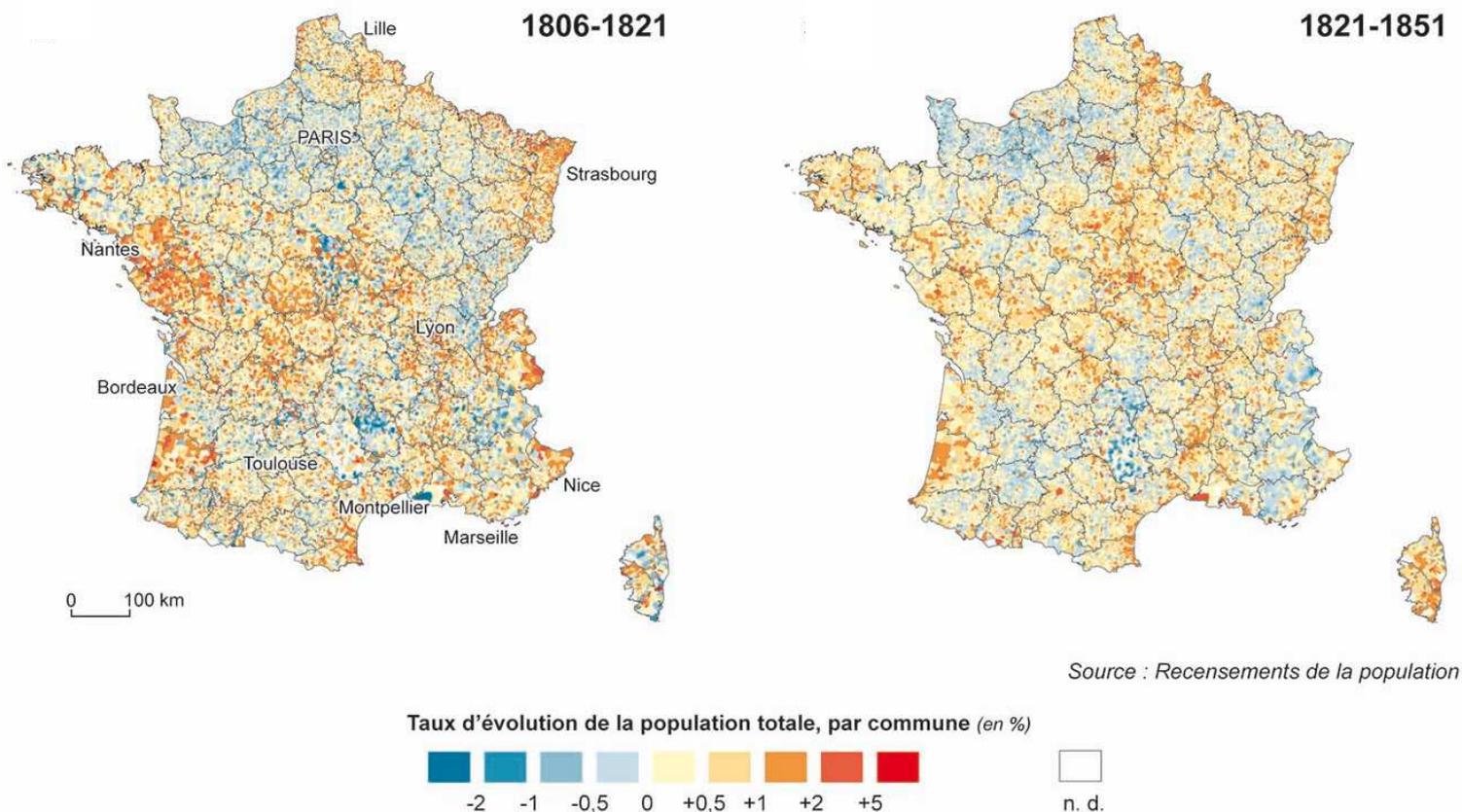
L'agriculture est une activité économique qui, par nature, est diffuse dans l'espace, favorisant une relative équidensité des hommes, de l'activité et de la richesse produite. Ainsi, en 1806, la France compte à peine 30 millions d'habitants pour 550 000 km², soit un peu moins de 55 hab./km² et 85% de la population française vit dans les campagnes (Le Mée, 1989) comme nous pouvons le voir sur les cartes en anamorphose, ou bien sur des cartes plus classiques de densité (carte 10). En dehors des grandes villes françaises, les densités varient entre 20 et 80 hab./km². Ces variations s'expliquent par le niveau d'efficacité des systèmes agraires régionaux et leur capacité à nourrir la population. Les terres vouées à l'élevage, la chasse ou la pêche, comme dans les montagnes (Pyrénées, Alpes, Massif central), les zones sèches (Provence, Champagne crayeuse) ou les zones marécageuses (Camargue, Landes, Sologne), soutiennent des densités plus modestes que les régions avec de bons rendements agricoles tels que le nord du Bassin parisien, l'Ouest, l'Alsace, le Lauragais et la vallée du Rhône (Heffer et al., 1986 ; Clout 1980 et 1983).

Cartes 10, 11, 12 et 13 : Densité de population à l'échelle communale (hab./km²)



Source : extrait de Talandier et al., 2016

Cartes 14 et 15 : Evolution annuelle de la population communale (1806-1821 et 1821-1851)



Source : extrait de Talandier et al., 2016

Les deux cartes d'évolution démographique de la première moitié du 19^e siècle dessinent une géographie de la croissance de la population non pas urbaine, mais plutôt régionale (cartes 14 et 15).

En effet, la croissance démographique rurale se poursuit au cours de cette période, à un rythme modéré, mais surtout de façon spatialement non uniforme. Si une majorité de communes rurales voit encore sa population croître, on observe de larges zones de décroissance, notamment dans les départements autour de Paris et dans le prolongement vers l'Ouest et la Normandie, mais aussi pour la période antérieure à 1821, vers le Sud-Est et la Bourgogne. Deux départements aux conditions de vie assez dures se démarquent également par les taux de variations négatifs : la Lozère au sud du Massif-Central et les Alpes du sud, enfin, c'est également le cas des communes de la vallée de la Gironde. Si de 1821 à 1851, la population rurale continue globalement de croître, on peut néanmoins observer les prémices de la révolution industrielle et de l'exode rural. Les espaces de forte croissance démographique apparaissent moins éparpillés et semblent se concentrer sur le territoire. De grandes villes ressortent également, comme Toulouse ou Paris dans lesquelles la croissance démographique s'accélère déjà dans cette première moitié du 19^e siècle.

Deux raisons expliquent ces évolutions, l'une démographique, l'autre économique.

L'un des premiers signes du passage d'un modèle agraire vers un nouveau modèle économique industriel s'exprime à travers la transition démographique, c'est à dire le recul de la mortalité, suivi d'un recul de la natalité, l'intervalle entre les deux produisant un accroissement naturel. La France offre une transition originale à la fois très précoce et très malthusienne, ce qui limite l'accroissement démographique. En effet, au cours du 19^e siècle, la France passe de 30 à un peu plus de 40 millions d'habitants. Cette croissance démographique reste modeste au regard du contexte européen, où la plupart des pays, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Italie, Grande-Bretagne... (Vallin et Caselli, 1999), voient leur population multipliée entre trois et six fois, et participent à la migration transatlantique. Rien de tel en France, qui évolue de +0,3% par an entre 1806 et 1821, +0,5% par an entre 1821 et 1851, +0,2% par an entre 1851 et 1891.

Mais, contrairement aux autres pays européens, le recul de la mortalité en France est concomitant de la baisse de la natalité, le solde naturel certes positif reste modeste. En effet, la fin du 18^e siècle marquée par « l'esprit des Lumières » enclenche de façon extrêmement précoce, la baisse de la fécondité des Françaises. Alors qu'au milieu du 17^e siècle, le taux de natalité de la France est conforme à celui de ses voisins européens (environ 40‰), il décroche un siècle avant les autres, pour atteindre 30‰ en 1830. Dès cette époque, Paris et la Normandie, ainsi que Bordeaux et les régions de la Garonne, présentent des fécondités extrêmement basses pour l'époque, entre 3,5 et 4,5 enfants par femme (Henry, 1975). Inversement, en Bretagne, dans le Massif central, les Pyrénées, les Alpes, les taux de fécondité restent supérieurs à 6 enfants par femme (Van de Walle, 1986).

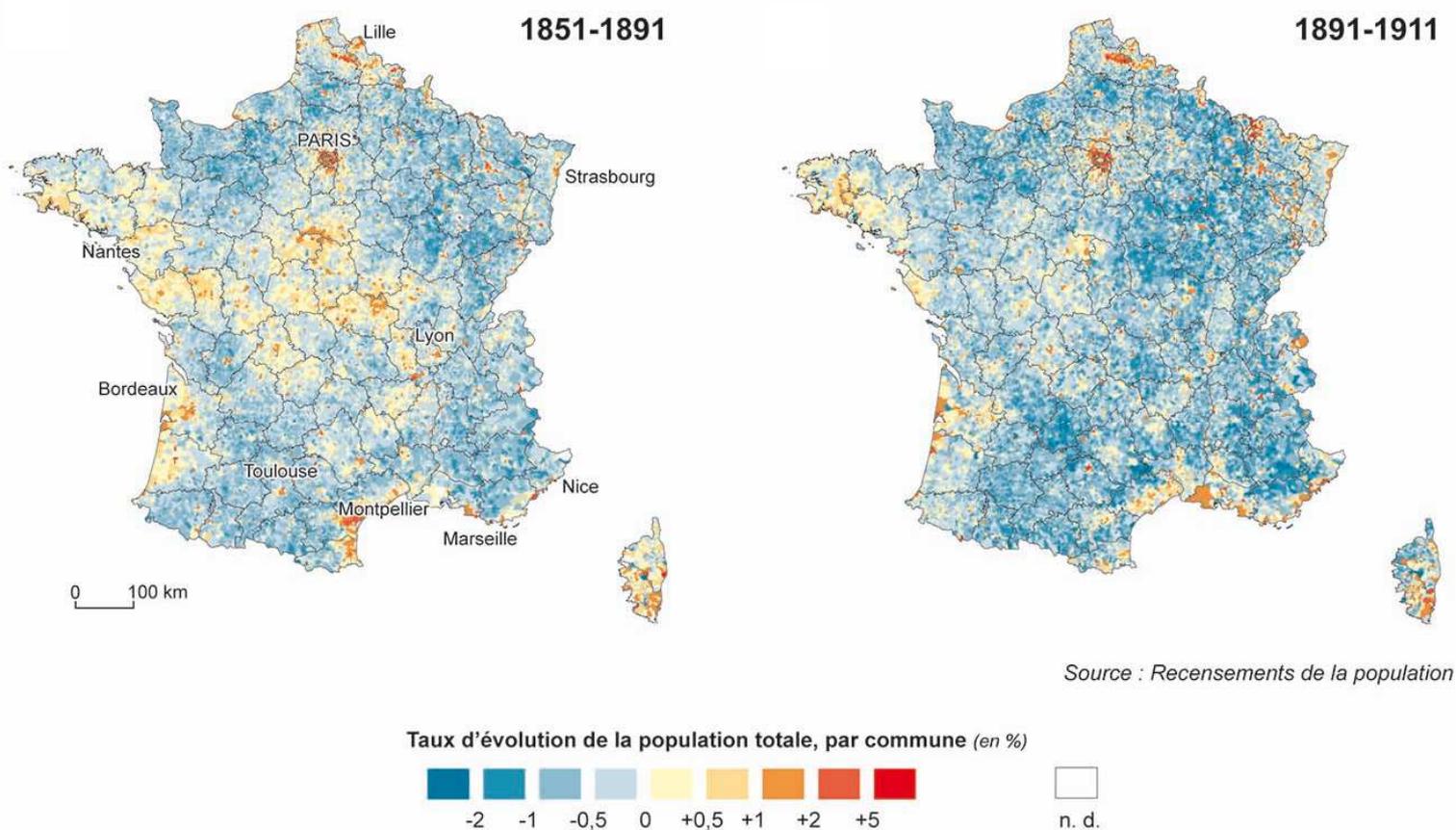
La seconde raison qui explique la persistance d'une dynamique régionale de la démographie tient dans l'originalité de l'industrialisation française. En effet, le processus d'industrialisation s'enclenche précocement dès la fin du 18^e siècle. Toutefois, il s'exprime de façon très différente de la Grande-Bretagne (O'Brien et Keyder, 1978). En France, la croissance est constante au cours du 19^e siècle, autour de 2,5% par an (Beitone, 2010) et repose certes sur un système industriel qui se modernise (*factory system*), mais aussi sur le maintien et l'activité d'une industrie beaucoup plus traditionnelle et rurale (*domestic system*) qui repose sur le travail à domicile des femmes, des enfants et des paysans lors des saisons creuses. Les causes en sont multiples : l'histoire ancienne (Hervieu, 2006) ; l'abondance de la ressource énergétique rurale (bois, énergie hydraulique) ; une main-d'œuvre d'ouvriers-paysans ou d'artisans-paysans qualifiée et bon marché ; un revenu d'appoint pour la paysannerie qui représente encore 60% de la population active française en 1850 (contre 22% en Grande Bretagne) ; un système bancaire peu modernisé suite à la banqueroute des assignats pendant la Révolution (Beitone, 2010).

C'est donc un modèle de révolution industrielle sans rupture brutale entre le monde urbain et le monde rural, tant dans les changements techniques que dans la migration de la population des campagnes vers les bourgs, puis les villes, qui va s'opérer peu à peu sur le territoire français (Clapham, 1921 ; Beitone, 2010).

2. Fin du 19^e siècle - début du 20^e : exode rural et révolution industrielle

Les cartes de la seconde moitié du 19^e siècle montrent cette fois un changement radical dans les évolutions démographiques, puisque la dynamique n'obéit plus à une logique régionale. L'ultime cas de ce type est constaté dans les régions qui s'étirent du sud de la Bretagne au nord du Massif central en passant par la Sologne, ainsi que dans les Landes au sud de Bordeaux (carte 16 et 17). Ces régions possèdent un découpage en municipalités beaucoup plus vastes qu'ailleurs et les communes incluent donc sur leur territoire les petits pôles ruraux qui résistent à l'exode agricole. Ces régions rurales sont aussi celles qui ont connu le maximum démographique le plus tardif (Merlin et al., 1971).

Cartes 16 et 17 : Evolution annuelle de la population communale (1851-1891 ; 1891-1911)



Source : extrait de Talandier et al., 2016

Parallèlement à ce déclin démographique progressif des campagnes, la dynamique urbaine prend de l'ampleur, notamment dans les grandes villes du pays: Paris et encore plus dans sa proche banlieue, Lyon, Marseille, Toulouse, Lille, Strasbourg, Nantes.

De plus, le processus d'industrialisation s'amplifie grâce à une libéralisation du système bancaire et des échanges internationaux en 1860, le développement du réseau de chemin de

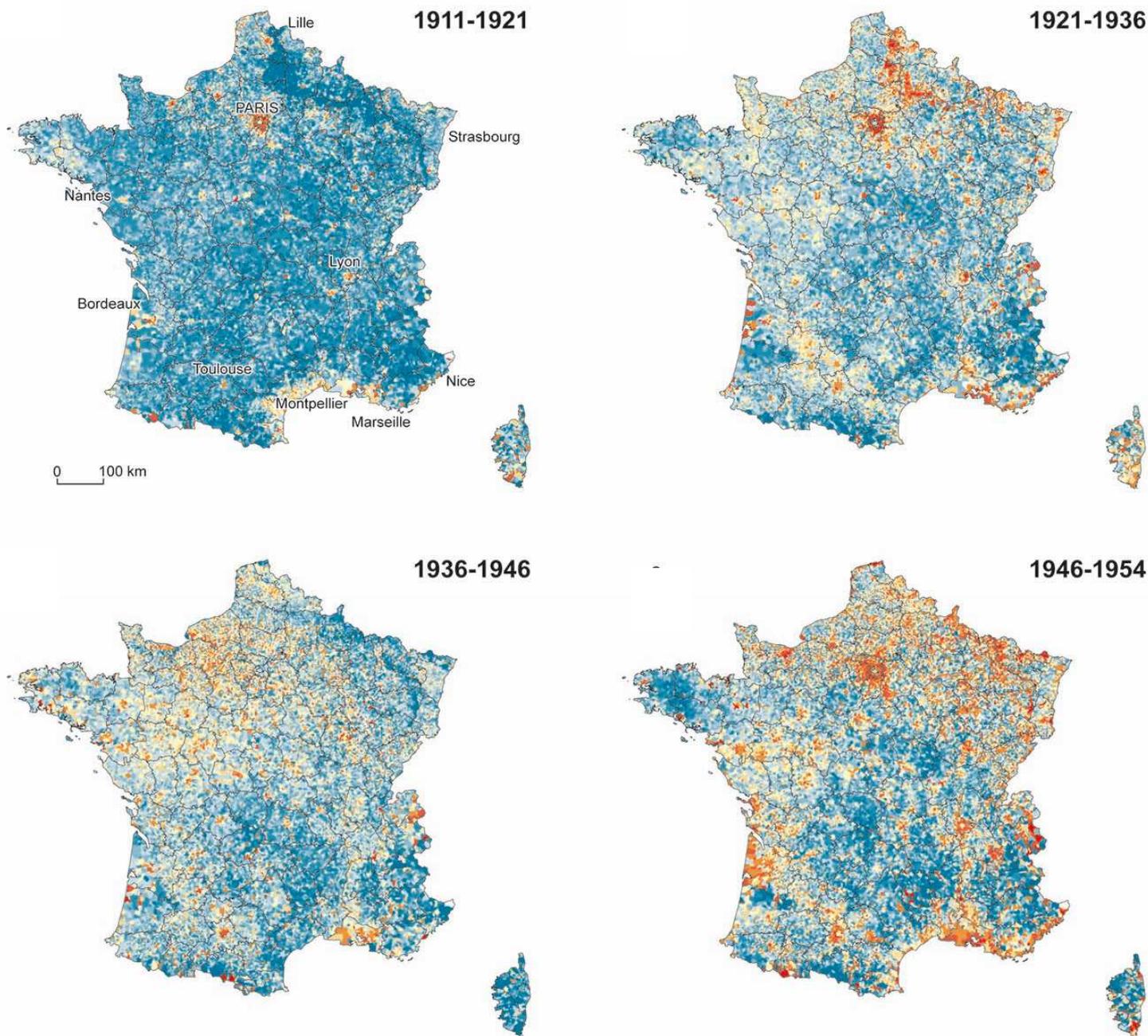
fer, ainsi qu'une succession d'inventions dans le dernier quart du siècle (électricité, téléphone, télégraphe, bateaux à vapeur, réfrigération, moteur à explosion grâce au pétrole...), qui ouvrent un nouveau cycle économique et l'émergence de grandes entreprises. Le revenu par habitant augmente soutenant la croissance intérieure (Beitone, 2010).

Sur les cartes de la seconde moitié du 19^e siècle, les grands foyers industriels français se dessinent. Dans la ville de Paris, le nombre d'ouvriers de l'industrie passe d'environ 400 000 à près de 900 000 entre l'enquête de 1848 et celle de 1901 (Leroux, 2013), sans oublier la mise en place de ce qui deviendra sa « banlieue rouge ». Le Nord connaît une fulgurante croissance démographique autour d'un important foyer de l'industrie textile entre Lille, Roubaix et Tourcoing et d'un bassin minier qui produit 2/3 du charbon français en 1914. Le sillon sidérurgique lorrain connaît également une grande prospérité, ainsi que l'industrie des vallées des Vosges. Lyon avec le textile, Saint-Étienne et Le Creusot-Montceau-les-Mines avec la sidérurgie, connaissent également d'importantes croissances démographiques et industrielles. Le réseau urbain français émerge progressivement dans la structuration démographique du territoire français.

On observe également une croissance du littoral méditerranéen. À l'ouest de la côte méditerranéenne, la plaine côtière résiste beaucoup mieux à l'exode rural que l'arrière-pays montagneux. La plaine du Roussillon jusqu'au Gard connaît une spécialisation agricole vers la viticulture qui nourrit une croissance de la population. Toutefois, le phylloxéra ravage les vignes à partir de 1865 et se propage en plus d'une décennie d'est en ouest, stoppant progressivement l'essor démographique. Au centre, la ville de Marseille qui stagnait autour de 150 000 habitants au début du 19^e siècle connaît un rapide essor à la fin du siècle, atteignant 300 000 habitants en 1866 et 500 000 habitants vers 1905. Cette croissance s'explique par la fin de la piraterie sur la Méditerranée, la signature de traités de libre-échange, l'ouverture du canal de Suez en 1869 et la colonisation française dont Marseille est le port. À l'est de la côte méditerranéenne, la Côte d'Azur connaît une croissance nette à partir du Second Empire (1852-1870) où le tourisme se généralise à l'ensemble des classes aisées, tandis que le train facilite leur mobilité. L'essor du tourisme concerne Nice, Cannes, Menton, Antibes, etc. Dans les Alpes, la station de sports d'hiver de Chamonix bénéficie du développement de l'alpinisme. Ailleurs, les stations balnéaires sont également visibles sur les cartes à la fin du 19^e siècle, en Normandie, côte la plus proche de Paris. Près de Bordeaux, se développe la station d'Arcachon, près de Nantes, c'est La Baule, etc.

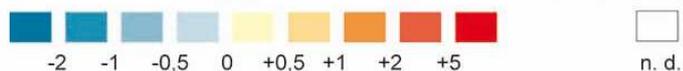
Si à la veille de la Première Guerre mondiale, la répartition de la population française (carte 11) ne semble guère fondamentalement différente de celle du début du siècle précédent, le processus de concentration urbaine est bel et bien enclenché. Il ne sera pleinement confirmé que dans la seconde moitié du 20^e siècle, après la phase d'instabilité économique et politique de la première moitié du siècle.

**Cartes 18, 19, 20, 21 : Evolution annuelle de la population communale
(1911-1921 ; 1921-1936 ; 1936-1946 ; 1946-1954)**



Source : Recensements de la population

Taux d'évolution de la population totale, par commune (en %)



Source : extrait de Talandier et al., 2016

3. Des années 1910 à 1950 : temps des guerres et maturité industrielle

En moins d'un demi-siècle, la France est marquée par deux guerres mondiales, une grave crise économique et deux changements de régime politique. C'est pourtant dans ce contexte que les secteurs et les régions industrielles se développent.

Les pertes de population due à la Première Guerre mondiale touchent l'ensemble du pays (carte 18), en particulier la zone de front dans le nord-est du territoire. La plupart des chefs-lieux de département, perdent de la population comme leurs campagnes environnantes. Seules les grandes villes s'accroissent à l'instar de Lyon, Marseille, Paris, Toulouse, Nice, Nantes, Bordeaux, Saint-Étienne, où se délocalise une grande partie de l'industrie française, y compris militaire.

La période entre 1921 et 1936 est marquée par un regain démographique, particulièrement localisé dans les grandes villes ou bien dans leur banlieue proche, comme à Paris, mais c'est aussi le cas, à présent, autour de Lyon, Toulouse et Marseille (carte 19). On voit apparaître aussi sur la carte, le rebond démographique des communes industrielles du front au nord et au nord-est de la France : c'est le cas de la conurbation Lille, Roubaix, Tourcoing, du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais ou de la Lorraine. Le déclin rural se poursuit partout ailleurs.

La période 1936-1946 a été particulièrement chaotique (carte 20). L'attaque allemande de mai 1940 a entraîné la fuite de millions de personnes depuis la Belgique, le nord et l'est de la France, la région parisienne vers l'ouest, le sud et le centre du pays. L'ensemble du nord et du nord-est de la France - et pas seulement les zones industrielles - a enregistré une baisse nette de la population durant cette période. L'agglomération parisienne demeure le principal centre démographique, économique et culturel du pays. Sa population est en 1946 de plus de 6 millions d'habitants, dont plus de la moitié pour la banlieue. C'est surtout cette dernière qui a souffert de la période de guerre, voyant sa forte croissance démographique brutalement enrayée tandis que la ville-centre continuait son déclin commencé au lendemain de la Grande guerre. Plusieurs ports de la côte nord-ouest du pays, comme Le Havre, Caen, Saint-Nazaire, Brest, furent bombardés et parfois complètement détruits. La population de ces villes chute. Les familles se déplacent vers les campagnes périphériques et nombreuses communes rurales du nord-ouest se repeuplent au cours de cette période. On remarque aussi sur les cartes que ces mouvements de population provoquent un afflux de population rapide dans les villes de l'Ouest français. Cet afflux ne s'arrêtera pas après la 2^e Guerre mondiale, puisque depuis ce milieu du 20^e siècle, les villes de l'ouest n'ont cessé d'accroître leur attractivité résidentielle.

Dans une large partie du sud et sud-ouest de la France, les évolutions se poursuivent, marquées par un déclin rural et une croissance urbaine.

Après 35 années marquées par les guerres et la crise économique de 1929, la France s'est industrialisée et en partie urbanisée. Les cartes 20 et 21 confirment l'essor des villes, celui de la première couronne francilienne, le renforcement des bassins miniers du nord et de l'est,

ainsi que le déclin démographique généralisé des campagnes. Cette géographie du peuplement liée à l'industrialisation du pays va se renforcer jusqu'au milieu du 20^e siècle, pour atteindre une situation d'inégalités spatiales des richesses maximale en 1954. La carte des évolutions démographiques entre 1946 et 1954 (carte 21) dessine clairement une France coupée en deux. Ainsi, en 1954, au nord d'une ligne reliant Cherbourg à Annemasse, se situent les communes, urbaines ou rurales, qui enregistrent une hausse de leur population. Au sud de cette ligne, seuls les espaces denses (villes, littoral et vallée du Rhône) voient leur population augmenter. Les raisons sont à la fois démographiques (fécondité, migration) et économiques.

La période du baby-boom démarre dès 1943 en France et se prolonge jusqu'en 1964. En vingt ans plus de 800 000 naissances par an en moyenne (soit 17 millions sur la période) sont enregistrées, le taux de fécondité se situe autour de 2,8 enfants par femme. La forte croissance démographique que connaît le pays n'est pas homogène d'une région à l'autre : « dans l'éventail des départements septentrionaux, la fécondité croît du sud au nord, sauf aux ailes (Alsace, Bretagne) » (Le Bras, 1971, p. 1103). Les départements du nord, de l'est, de l'Île-de-France bénéficient de ce baby-boom, mais également des mouvements migratoires internes et externes. En effet, les migrations internes affectent des zones de forte densité et de forte natalité comme la Bretagne où cet excédent de main d'œuvre ne trouve pas, dans l'agriculture et l'industrie locale, une contrepartie suffisante, soit des régions déjà peu peuplées et pauvres (Perrin, 1956). De plus, à la Libération, la France s'engage dans la reconstruction du pays et met en place une politique d'immigration. L'arrivée de ces populations dans les territoires où se trouvent l'emploi et les besoins en main d'œuvre va renforcer encore un peu plus les disparités spatiales.

C'est donc au milieu des années 1950, que la France – comme la plupart des pays industrialisés (Williamson, 1965) – atteint le point culminant des inégalités économiques territoriales pour lequel de nombreux auteurs ont cherché à connaître le niveau de développement correspondant à ce point d'inflexion (Wheaton et Shishido, 1981 ; Mac Kellar et Vining, 1995 ; Ades et Glaeser, 1995 ; Catin et Van Huffel, 2003 en France).

Tableau 4 : Répartition de la population française en trois grandes régions de 1806 à 2010

%	1806	1821	1851	1891	1911	1921	1936	1946	1954	1968	1990	2010
Île-de-France	5,0	4,8	6,1	10,5	13,1	14,7	16,4	16,4	17,2	18,6	18,8	18,8
Nord / Nord-Est	35,6	35,0	34,0	32,2	32,2	31,0	31,5	31,0	31,8	31,3	30,2	28,5
Sud / Sud-Ouest	59,4	60,2	59,8	57,3	54,8	54,3	52,2	52,7	51,1	50,1	51,0	52,7
Total France	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : la zone nord - nord-est désigne les départements situés au nord de la ligne Cherbourg-Annemasse. La zone sud - sud-ouest, ceux situés au sud de cette ligne.

Source : d'après le recensement de la population

Entre 1806 et aujourd'hui, l'Île-de-France est passée de 5% de la population française à près de 19%. Les régions industrielles du nord et de l'est ont maintenu leur poids dans la démographie française durant un siècle (de 1851 à 1954) (tableau 4). Elles accueillent en 1954

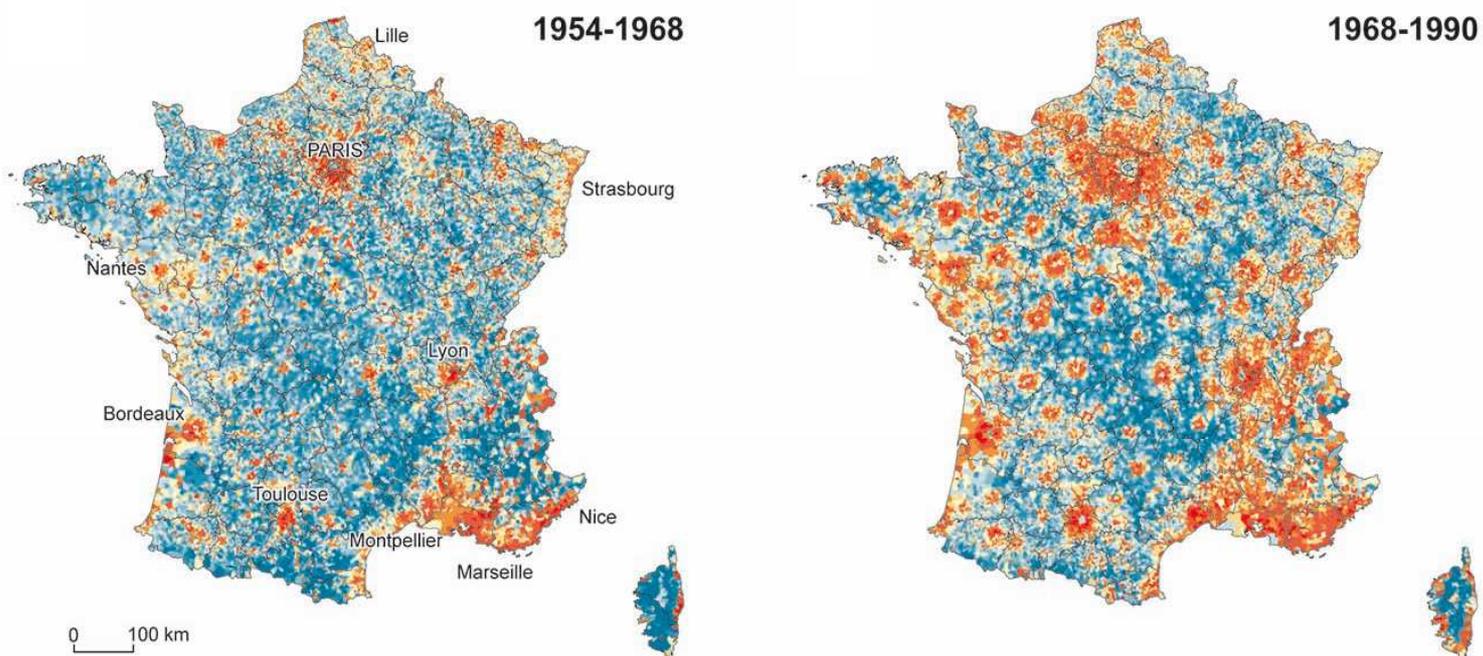
près d'un Français sur trois. A partir de cette date, leur poids relatif va diminuer au profit de celui de l'Île-de-France, mais aussi des régions jusque-là restées à l'écart de l'industrialisation économique. En effet, les régions du Sud et de l'Ouest se sont modérément industrialisées et urbanisées au cours du 19^e et début du 20^e siècle. En dehors des grandes agglomérations de cette zone, la vocation agricole et rurale des campagnes demeure. En 1954, l'emploi dans l'agriculture représente encore plus de 40% de l'emploi total dans ces régions de l'Ouest (Catin et Van Huffel, 2003). Lors du recensement de 1954, on note que les treize départements dont la population a diminué de plus de 5% depuis 1946 ont tous plus de 55% de population masculine employée dans l'agriculture et se situent en grande partie dans le Sud-Ouest ou bien encore dans les régions montagneuses des Pyrénées et des Alpes (Perrin, 1956).

Ces cent années d'industrialisation se soldent par le constat d'une fracture spatiale régionalisée que l'État va vouloir rapidement endiguer. De nombreux experts, géographes, économistes, démographes, sociologues vont dresser au cours des années 1950 le portrait d'un France dans laquelle les inégalités sont économiquement et socialement devenues insupportables. Des comités d'étude et d'actions locales vont être créés dans les territoires dès les années 1940. Dans les années 1950, le ministre français de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Eugène Claudius-Petit, défend un plan national d'aménagement du territoire qui se donne comme objectif une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et de l'activité économique. Cette spécificité française sera renforcée par la création du Comité interministériel d'aménagement du territoire en 1960, puis de la Datar (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) en 1963.

4. Des années 1950 aux années 1970 : rééquilibrage régional et systèmes de villes

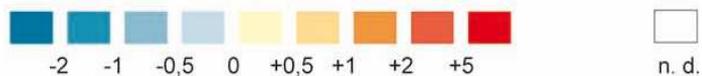
Le contexte démographique de cette période est à la fois celui du baby-boom et celui d'une immigration soutenue (des centaines de milliers d'Espagnols, de Portugais, d'Algériens, de Marocains... mais aussi de Français rapatriés d'Algérie s'installent en France métropolitaine). La croissance démographique atteint son maximum avec 1,1% par an. Mais, à la grande différence de la période précédente, cet accroissement n'est plus concentré dans les régions industrielles, mais concerne l'ensemble des villes (grandes et moyennes), ainsi que le pourtour méditerranéen (carte 22).

**Cartes 22 et 23 : Evolution annuelle de la population communale
(1954-1968 ; 1968-1990)**



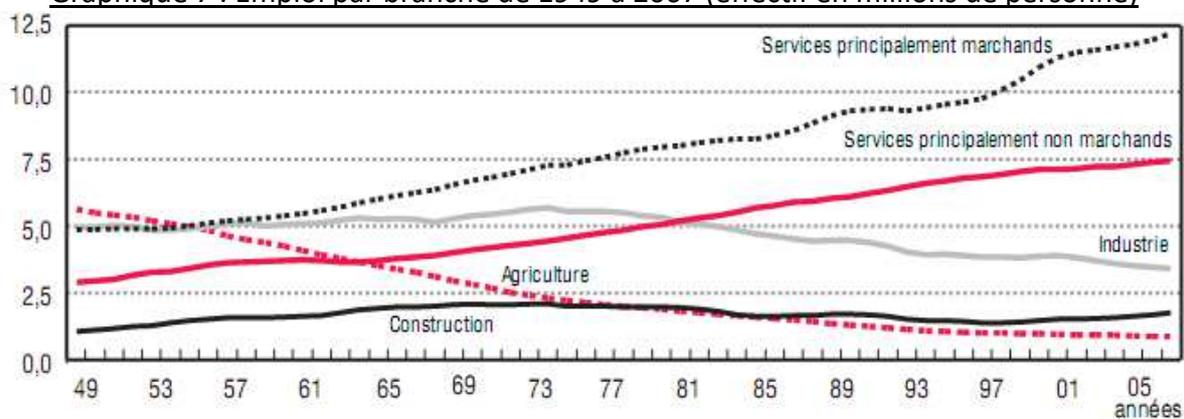
Source : Recensements de la population

Taux d'évolution de la population totale, par commune (en %)



Source : extrait de Talandier et al., 2016

Graphique 7 : Emploi par branche de 1949 à 2007 (effectif en millions de personne)



Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

Source : extrait de Bouvier et al., 2008

C'est une période au cours de laquelle la croissance économique de la France est à la fois très vive et régulière. Cette croissance est portée par les activités industrielles, la construction, mais surtout et de plus en plus par les services marchands qui se développent. Alors que dans les années 1950, les services marchands, l'industrie et l'agriculture employaient à peu près le même nombre de personnes, au milieu des années 2000, les écarts au profit des services marchands varient de 1 à 10 avec l'agriculture, de 1 à 6 avec l'industrie (graph. 7). L'essor ininterrompu des emplois dans les services marchands depuis 1949, s'accompagne d'un recul des emplois agricoles dès les années 1950, des emplois de l'industrie dès les années 1970 (Bouvier et Pilarski, 2008).

Ce transfert de la main d'œuvre agricole mais aussi industrielle vers les secteurs tertiaires est favorisé par des mécanismes d'externalisation des services à l'industrie, mais aussi par des écarts de salaires importants. Dans les années 1950, le salaire moyen par tête réel dans l'industrie était inférieur de 30% à celui dans les services¹² ! De plus, la deuxième vague de l'exode rural qualifiée parfois d'exode agricole est soutenue par le départ massif des femmes (Lutier, 1961) qui voient dans la ville un lieu d'émancipation et d'ascension sociale pour elles ou pour leurs enfants (Mendras, 1967). De moins en moins attendues sur l'exploitation agricole familiale qui se modernise rapidement, les femmes participent pleinement à l'urbanisation et à la tertiarisation de l'économie.

On assiste donc à une longue période de rééquilibrage économique et démographique entre les grandes régions françaises, mais pas entre les villes et les campagnes, au contraire. Les écarts de PIB (produit intérieur brut) par habitant entre l'Île-de-France et les autres régions, ou bien encore entre les régions du Nord et du Sud se réduisent (Catin et Van Huffel, 2003), mais l'écart ville-campagne se creuse. Rappelons que c'est en 1968 que la concentration urbaine atteint son maximum avec 75% de la population concentrée dans à peine 12% de la superficie française.

5. Des années 1970 aux années 1990 : crise industrielle et périurbanisation

Le passage des années 1960 aux années 1990 va être celui d'un changement profond du paradigme économique, démographique et spatial. Les crises de 1973 et 1975 marquent la fin des trente glorieuses et du fordisme, la fin d'un modèle industriel traditionnel. C'est également la fin du baby-boom et le taux de fécondité chute durant cette période jusqu'à son niveau le plus bas (1,6 enfants par femme en 1993). En termes de migration interne et de géographie de la population, cette période marque également un tournant majeur. C'est aussi la fin de l'exode rural qui aura vidé les campagnes françaises de plus de dix millions d'habitants en un siècle, soit près de 40% de leur population (Merlin et al., 1971). On assiste à une double inversion : le solde migratoire des communes rurales redevient positif alors que celui des pôles urbains devient négatif. Les centres perdent de la population par migration au profit de leur proche périphérie. Ainsi le repeuplement des communes rurales situées aux portes des villes

¹² Ce rapport s'est inversé depuis. Les salaires horaires sont plus élevés en France dans l'industrie que dans le secteur tertiaire.

est le résultat de la périurbanisation. Les villes se structurent autour des centres et des périphéries et deviennent les moteurs incontestés de la croissance économique. La carte de l'évolution démographique entre 1968 et 1990 (carte 23) met en évidence la croissance démographique des couronnes périurbaines autour des principales villes françaises. Les littoraux et les territoires de l'extrême sud-est de la France (Provence et Côte d'Azur) enregistrent toujours de fortes progressions de la population. On note que les communes situées loin des centres urbains, dans les espaces ruraux de faible densité, isolées, continue de perdre des habitants. Le regain démographique de communes rurales se fait seulement à l'ombre des villes (Bessy-Pietri et al., 2000).

C'est donc une période de déconcentration des centres vers les espaces périurbains, une période également de convergence socio-économique et démographique à la fois au sein des frontières nationales, mais également plus généralement au sein de l'Union européenne. Aménager le territoire en France ou bien encore favoriser des politiques de cohésion en Europe peut alors paraître presque simple, dans la mesure où une plus grande équité territoriale constitue le corollaire d'une plus grande efficacité économique. La croissance est d'autant plus soutenue qu'elle s'appuie sur des activités qui se répartissent entre les territoires, néanmoins au profit des villes et leur couronne. En Europe, la convergence des régions soutient la croissance et la convergence des nations. Mais au début des années 1990, tout change...

6. Des années 1990 à nos jours : émergence du modèle métropolitain

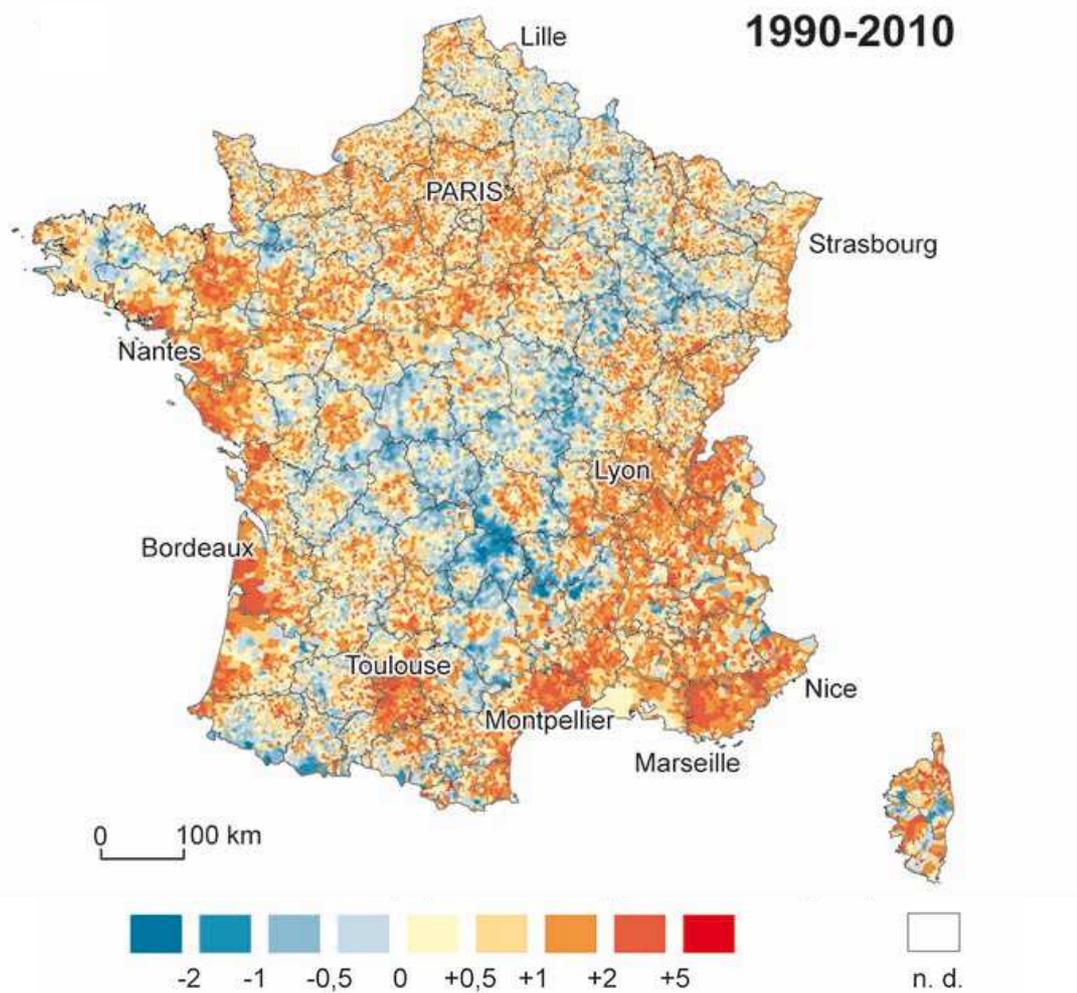
La récession de 1993 a profondément impacté l'économie des grandes villes françaises qui lors de cette crise du début des années 1990, et contrairement à celle de 2008, ont été les plus marquées par les pertes d'emplois notamment industriels (Davezies, 2012). L'ajustement structurel qu'ont connu les métropoles françaises lors de cette période s'est traduit par une destruction massive d'emplois productifs « classiques » ou manufacturiers. Les villes plus petites ou bien encore les espaces ruraux subissent plus violemment cet ajustement et ces pertes massives d'emplois industriels depuis la crise de 2008. Les années 1990 marquent donc une rupture socio-économique dans la dynamique des villes, mais aussi une rupture dans les tendances démographiques. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, l'essor d'une nouvelle économie profitera d'un point de vue productif, d'abord aux grandes agglomérations. Paul Krugman¹³ dans son modèle de 1991 montre que les processus d'urbanisation et d'agglomération qui se jouent dans les métropoles plus qu'ailleurs favorisent la croissance économique des nations. Les coûts de transport étant devenus négligeables, ce sont les coûts de transaction qui priment (Veltz, 1993 ; 1997). Selon ces modèles, la concentration urbaine peut, dans une certaine mesure, permettre de réduire ces coûts. Dans ce contexte, les grandes agglomérations urbaines vont offrir à la fois aux firmes et aux travailleurs qualifiés les conditions de localisation idéales. Le processus de métropolisation est enclenché. Les inégalités spatiales mesurées en termes de PIB par

¹³ Et de nombreux économistes avant et après lui : Lucas, Thisse, Venable, Fujita, Glaeser, Henderson....

habitant se mettent de nouveau à croître pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que ce soit en France ou dans tous les pays européens. C'est à présent la divergence entre les régions qui servent ou alimentent la croissance et la convergence des nations en Europe (Giannetti, 2002 ; Magrini, 2004 ; Geppert et Stephan, 2008). De la même façon en France, la région-capitale est passée de 34% du PIB français en 1950 à son niveau le plus bas dans les années 1980 (autour de 26%), pour augmenter ensuite dans les années 1990 et se stabiliser durant une dizaine d'années autour de 29% du PIB. La crise de 2008 semble réaccélérer ce processus de concentration des richesses. L'Île-de-France en 2012 représente 31% du PIB français.

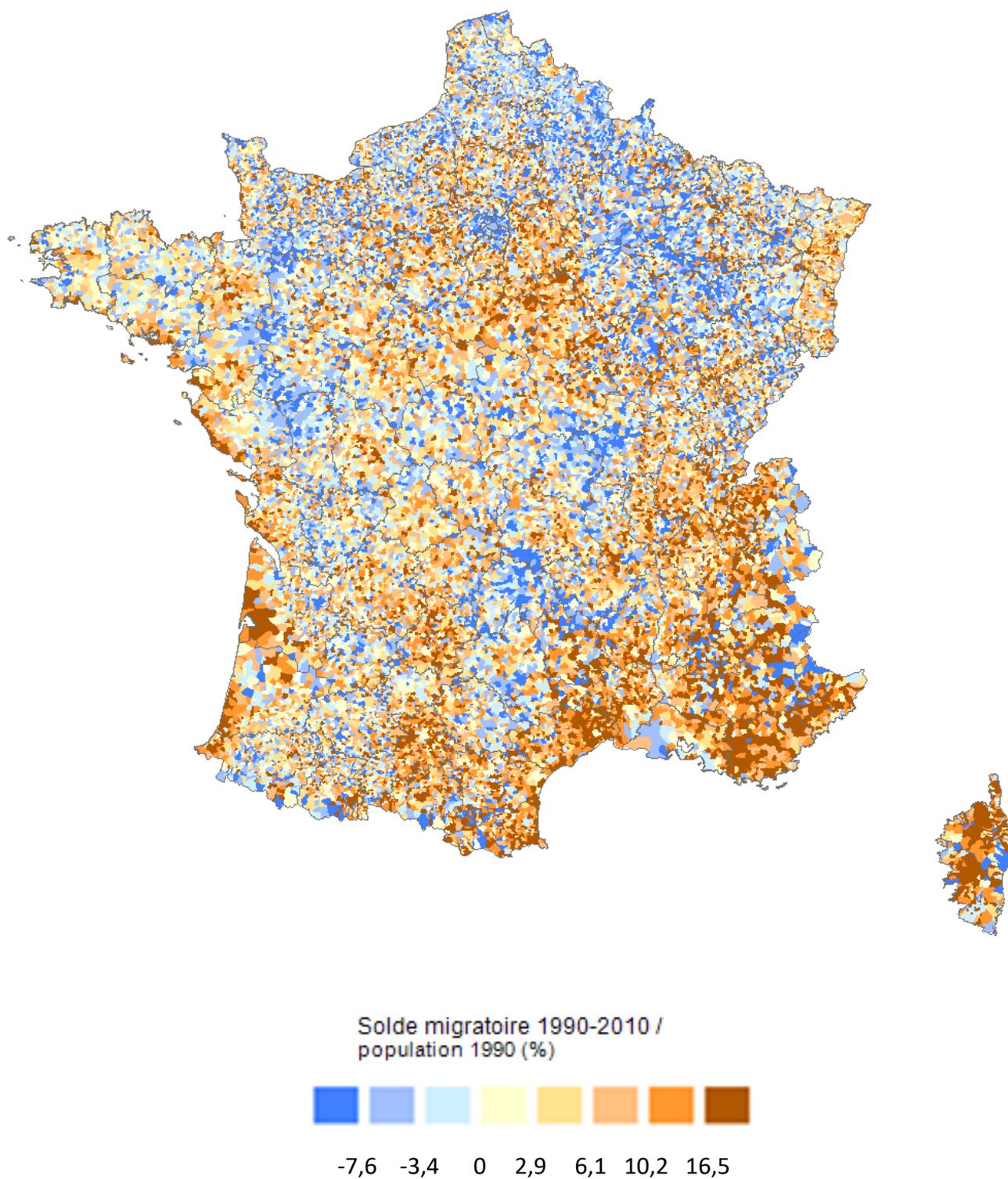
Mais cette fois, et pour la première fois, cette forte concentration de l'activité économique dans les grandes agglomérations françaises ne s'accompagne pas d'un mouvement démographique identique. Au contraire même, le déploiement, la diffusion de la population touche quasiment tout le territoire national ! La carte des évolutions du nombre d'habitants entre 1990 et 2010 (carte 24) montre un accroissement démographique structuré par les grandes villes, mais ce n'est que le reflet des écarts en termes de solde naturel (plus important dans les villes et le périurbain).

Carte 24 : Evolution annuelle de la population communale (1990-2010)



Source : extrait de Talandier et al., 2016

Carte 25 : Contribution du solde migration à la variation de population entre 1990 et 2010



Source : d'après le recensement de la population

En effet, si l'on observe la carte des soldes migratoires sur la même période (carte 25), c'est à présent une géographie régionale qui se dessine opposant les territoires les plus dynamiques au sortir de la 2^e Guerre mondiale (Île-de-France, Nord et Nord-Est) au reste du territoire national. Si la périurbanisation demeure, elle est beaucoup plus diffuse et se double d'un modèle migratoire régional constitué de mouvements de population au départ des régions du Nord, mais aussi de l'Île-de-France vers les régions de l'Ouest et du Sud (Baccaini, 2001). Dans cette France attractive, même les communes rurales éloignées de l'influence urbaine connaissent une forte progression de leur solde migratoire et le plus souvent aussi de leur population (Talandier, 2007). Ces mouvements migratoires de longue distance reposent sur une envie de changement de cadre de vie, un rejet de la ville, l'héliotropisme... Ce phénomène qualifié d'*amenity migration* (Moss, 2006 ; Cognard, 2010 ; Martin et al., 2012) s'observe dans la plupart des pays du Nord. Ces migrations d'agrément révèlent un changement profond dans les motivations des migrants. En effet, ce ne sont plus les aspects économiques (emplois, amélioration du revenu) qui motivent ces déplacements, mais la quête d'un meilleur environnement quotidien. L'arrivée non négligeable de néoruraux dans les campagnes provoque à la fois un choc économique et social (Talandier, 2012). On a pu mesurer que ces migrations résidentielles sont souvent le fait de retraités, mais aussi de cadres, de chefs d'entreprises qui créent leur propre activité ou bien encore d'actifs précaires, qui alternent petits boulots saisonniers et période de chômage.

A ces mobilités résidentielles, s'additionnent des mobilités touristiques qui peu à peu déconnectent les lieux de production des lieux de consommation. Cette économie résidentielle, sur laquelle nous reviendrons dans la 2^e partie, portée par la mobilité des individus et la dépense de revenu en dehors des territoires de production s'est peu à peu imposée comme l'un des moteurs économiques majeurs des territoires sub-nationaux dans les pays du Nord (Davezies, 2008 ; Talandier, Davezies, 2009). Ces mouvements de déconcentration des populations et de leurs revenus se jouent, pour la France, dans un contexte de relatif dynamisme démographique. En effet, avec un taux de fécondité de 1,9 enfants par femme, la France contribue à 2/3 de l'accroissement naturel alors qu'elle ne représente que 16% de la population de l'Union européenne des quinze (Aglietta et al., 2002).

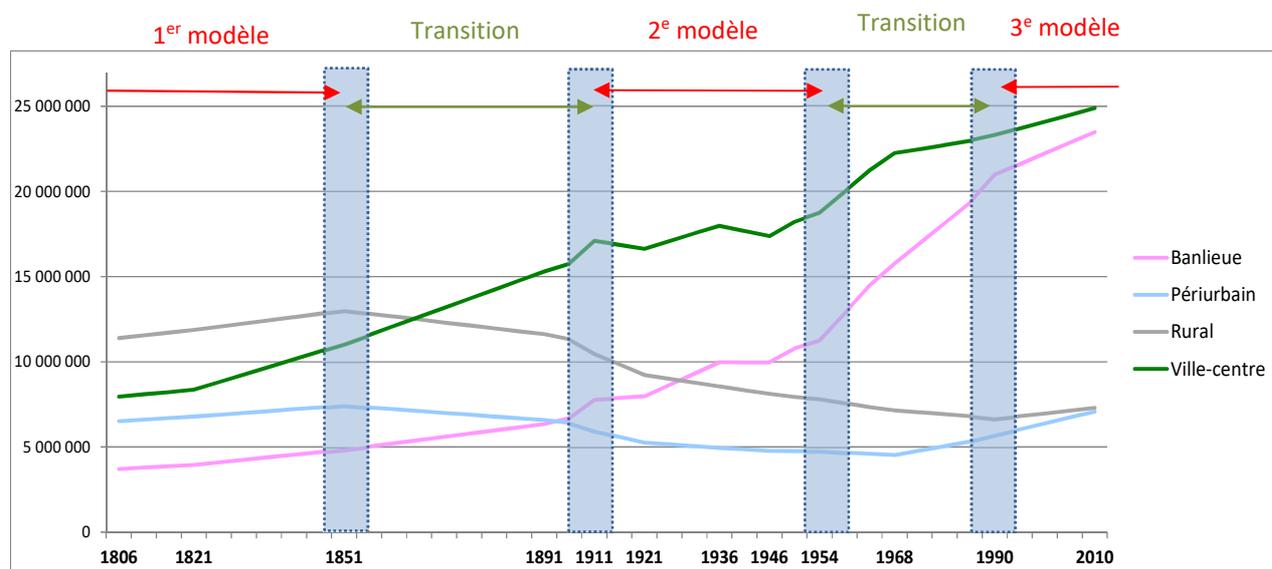
Au final, du début du 19^e siècle au début du 21^e siècle, les territoires auront connu de nombreuses ruptures, inflexions des dynamiques ou au contraire des périodes de relative stabilité. La dernière section tente de rassembler et schématiser ces phases de dynamiques et de transitions territoriales.

7. Des phases de dynamiques et de transitions démographiques

Le rapprochement des cartes 14, 21 et 24 illustre la transition d'un modèle rural, à un modèle régional, puis plus récemment à un modèle urbain et métropolitain. Ainsi, en deux siècles la population française s'est déplacée des campagnes vers les villes pour retourner partiellement et plus ponctuellement (tourisme, résidences secondaires, migration à l'âge de la retraite) vers des campagnes attractives et touristiques. Entre les années 1950 et aujourd'hui, il semble que le modèle migratoire se soit inversé (Gonnard, 2006) et complexifié. Le passage d'un modèle régional industriel à un modèle régional résidentiel, géographiquement inversé, se double d'une métropolisation du capital humain, des activités et de la production de richesse.

Si nous reprenons le graphique des évolutions démographiques observées depuis 1806 dans les quatre types d'espace retenus à la fin du chapitre 1, nous pouvons visualiser des phases de relative stabilisation spatio-démographique, ponctuées de points de retournement ou points de ruptures à la suite desquels succèdent des évolutions beaucoup plus rapides et contrastées d'un espace à l'autre (graphique 8). Ces phases de stabilisation et d'accélération mettent en évidence des périodes de plein régime et des périodes de transition entre des modèles culturels et économiques connus par ailleurs (traditionnels, modernes, post-modernes...) jusqu'au modèle actuel métropolitain qui nous paraît différent de la période précédente.

Graphique 8 : Périodisation de l'évolution de la population dans les villes-centre, les banlieues, le périurbain et le rural de 1806 à 2010



Source : d'après le recensement de la population

Apparaît sur graphique une première phase de relative stabilité démographique, caractérisée entre 1806 et 1851 par une population rurale qui progresse et qui reste plus nombreuse que

la population des villes-centres¹⁴. Puis la période de 1851 à 1911 est marquée par une chute de la population du rural et des espaces aujourd'hui périurbains, parallèlement à une croissance rapide de la population dans les villes-centres et plus légèrement des banlieues. De 1911 à 1954, les variations se stabilisent dans les villes-centres et le périurbain, le déclin rural se poursuit et la variation de la population dans les banlieues reste positive. La période 1954-1990 est marquée par une rapide extension des villes et de leur proche banlieue, en milieu de période le périurbain commence à gagner des habitants. Enfin, à partir des années 1990 émerge une dernière phase, caractérisée par le renouveau rural qu'alimentent les migrations définitives ou temporaires des urbains vers les campagnes.

Ces différentes phases de plein régime et de transitions spatio-démographiques sont apparues au fur et à mesure que nous avançons dans l'analyse des dynamiques démographiques et socio-économiques des territoires sur deux siècles. Elles doivent à présent être confrontées et mises en correspondance avec les modèles culturels et économiques traditionnels et agraires, modernes et industriels puis hyper-modernes et cognitifs, tels qu'ils ont pu être décrits et développés notamment en sociologie. Dans le troisième et dernier chapitre, nous formalisons et développons la présentation de ces modèles et leurs transitions à la fois culturelles, économiques et territoriales depuis la forme agraire au modèle métropolitain actuel.

¹⁴ Pour rappel, nous travaillons ici dans la délimitation 2010 de ces quatre types d'espace. Les notions de banlieue et de périurbain n'ayant soit pas la même signification, soit étant inopérante au 19^e siècle, il s'agit d'observer des évolutions sur un temps long ce que nous qualifions aujourd'hui de banlieue, ville-centre, périurbain, autres communes rurales.

CHAPITRE 3 : DU MODELE TRADITIONNEL AGRAIRE ET RURAL AU MODELE HYPER-MODERNE COGNITIF ET METROPOLITAIN

L'analyse des cycles qui rythment les évolutions économiques, politiques, culturelles, sociales est une figure récurrente des sciences sociales. Ainsi, « *les trois temps chez Fernand Braudel, la théorie des cycles longs de Kondratieff, la théorie de l'innovation de Schumpeter, les travaux de Maddison, Marshall, Kleinknecht, Freeman, Van Duyn, sur les mouvements rythmés de l'économie, la théorie des ondes longues de Mandel, la conception de l'articulation rythme économique et changement social de Dockès et Rosier, la théorie des cycles de conflits sociaux et politiques de Screpanti cherchent toutes dans leurs variétés à rendre compte d'une évolution historique, économique, et parfois spatiales, aux formes non linéaires* » (Buleon, 2002, p.1).

Que ce soit en économie ou en « géohistoire¹⁵ » comme chez Fernand Braudel, des cycles longs englobent des cycles plus courts. Braudel distinguait par exemple, le temps des cycles structurels de longue durée s'étendant sur plusieurs siècles ; le temps des cycles longs conjoncturels d'une durée de 40 à 60 ans, comme ceux décrits par Kondratieff ou Schumpeter, ainsi que des temps de cycles courts ou événementiels (Braudel, 1969). S'inspirant de ces travaux, Wallerstein défend la thèse selon laquelle nous serions actuellement à la fin d'un cycle de Kondratieff qui aurait commencé en 1945, mais également dans une longue période de transition entre deux systèmes de longue durée, annonçant la fin du capitalisme (Wallerstein, 2004). Mais au-delà des cycles et des figures spatio-temporelles produites, ces approches permettent de prendre en compte la dimension spatiale des processus temporels, considérant l'espace comme un acteur de changements, une causalité des processus à l'œuvre (Grataloup, 1996 ; 2015).

Notons que les travaux sur les dynamiques socio-écologiques de long terme mettent également en évidence des recompositions territoriales différenciées en fonction de l'évolution des relations entre les sociétés humaines et leur environnement (Singh et al., 2015 ; Barles, 2015 ; Barles et al., 2015). Des phases de régimes et de transitions de ces systèmes socio-écologiques (Orstrom, 2009) sont identifiables selon la stabilité ou au contraire l'accélération des configurations spatiales déterminées par les interactions entre une société locale et la biosphère. « *Les études socio-écologiques retiennent généralement, d'un point de vue macroscopique, trois régimes socio-écologiques fondamentaux caractéristiques de l'histoire de l'humanité : le régime du feu, le régime agricole et le régime industriel. Cependant, des approches plus localisées montrent la grande variété des déclinaisons de ces régimes et des trajectoires socio-écologiques territoriales* » (Barles et al., 2015, p. 48).

¹⁵ « *Étude géographique des processus historiques, la géohistoire consiste à mobiliser les outils du géographe pour composer une explication des événements et des périodicités, partant de l'hypothèse que la localisation des phénomènes de société est une dimension fondamentale de leur logique même* » (Grataloup, 2003, p. 401).

Les interactions économiques et spatio-temporelles, voire même socio-écologiques, se jouent de façon multiple et imbriquées selon les niveaux échelles et les périodes observées. Elles s'inscriraient donc dans un schéma qui serait non pas cyclique, mais plutôt sédimentaire. Ainsi, chaque modèle constitue une strate qui évolue à différents rythmes selon les territoires et qui interagit avec le modèle ancien et/ou émergent.

Essayons de schématiser quelque peu ces éléments.

1. Modèles spatio-économiques et transitions territoriales

L'analyse des formes culturelles sur un temps long nous renseigne sur la répartition territoriale des hommes et des activités économiques. Si son objet d'étude sur les pratiques récréatives de pleine nature est assez loin de nos préoccupations, le schéma général que J. Corneloup propose dans son article de 2011 reste pertinent pour notre analyse. S'inspirant des théoriciens de la forme (Simmel, Maffesoli, Spengler, Worringer, Durand,...), J. Corneloup définit une forme culturelle comme « *l'ensemble des pratiques socio-corporelles, des usages sociaux et des représentations, que l'on peut identifier comme emblématique d'une époque et qui s'inscrit au sein d'une organisation plus ou moins formalisée* » (Corneloup, 2011). On y retrouve les typologies habituelles de la forme traditionnelle, moderne et post-moderne, auxquelles l'auteur propose d'ajouter la forme transmoderne récemment émergente et basée sur une prise de conscience écologique de la société. Cette forme culturelle est reprise dans l'hypothèse d'un nouveau modèle résidentialement-productif développé en conclusion générale de ce travail.

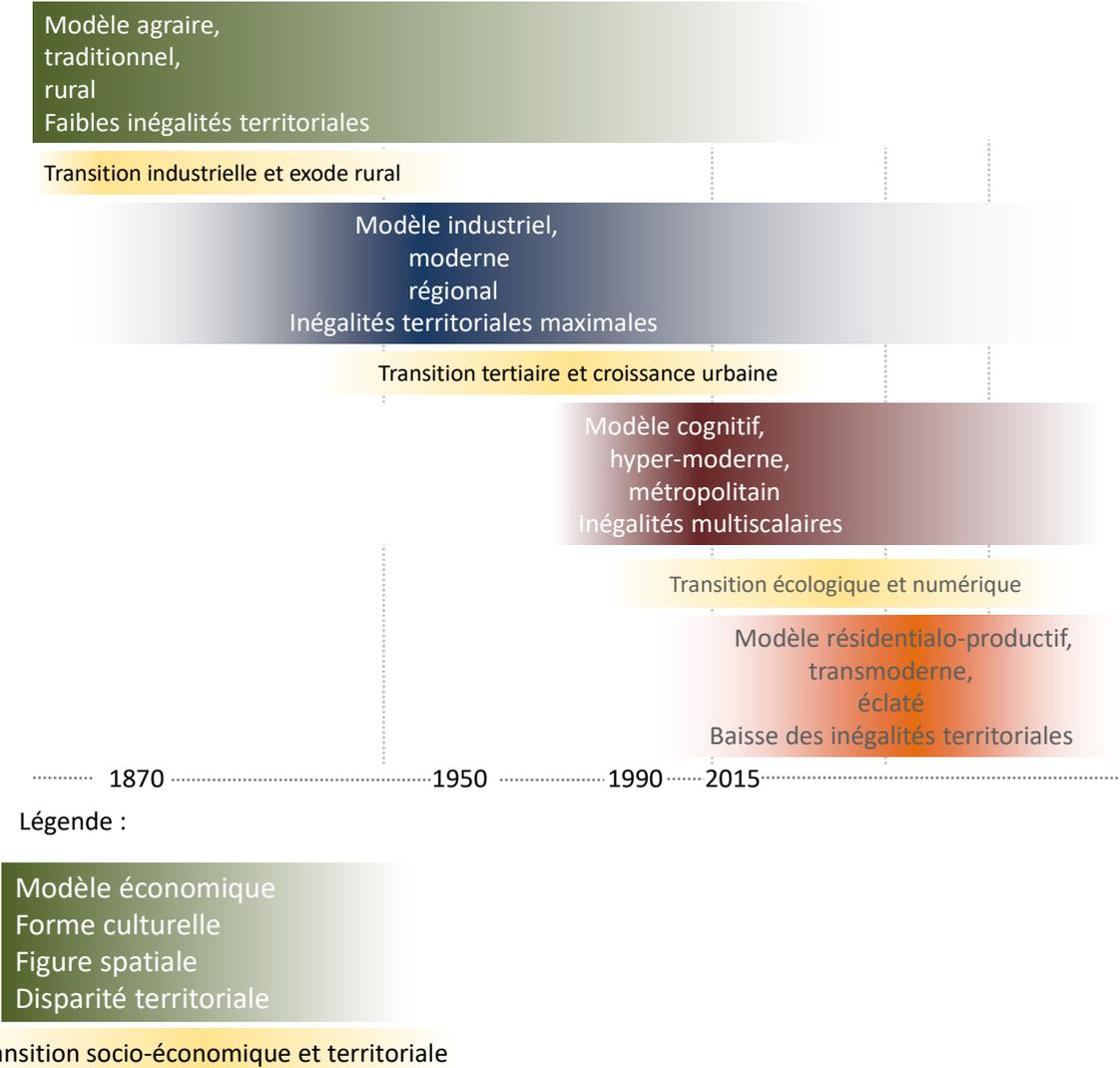
Selon les périodes, un modèle domine mais sans nécessairement supprimer les modèles précédents (figure 1). Ainsi, les modèles socio-économiques et spatiaux se succèdent, sans pour autant faire disparaître les modèles précédents qui eux-mêmes évoluent, à l'image de la géographie braudélienne qui présente des durées parfois très longues mais qui reste toujours en mouvement (Levy, Lussault, 2003). L'image serait donc moins celle de cycles schumpétériens de création destructrice, mais plus celle de couches de sédimentation, la nouvelle prenant le dessus sur l'ancienne sans que celle-ci ne disparaisse totalement dans un processus fait de continuité et de discontinuité temporelles et spatiales (Braudel, 1957 ; Brunet, 1975 ; Grataloup, 2004).

L'émergence du modèle industriel a certes bouleversé et réduit la place du modèle agraire dans la société sans pourtant le faire disparaître totalement, tout-au-moins économiquement et spatialement. L'économie liée aux activités agricoles et paysannes demeure structurante pour certains territoires. Cette économie agricole s'est bien sûr profondément modernisée, industrialisée mais elle ne se confond pas pour autant avec l'économie industrielle. Des différences majeures distinguent ces deux modèles que ce soit dans les logiques économiques, l'organisation spatiale, les modalités d'apprentissage et de formation, les formes de régulation et les liens entretenus avec les systèmes de gouvernance locaux,

nationaux et internationaux. Il y a bien interaction et coévolution entre le modèle agricole et industriel, mais pour autant l'émergence du second a certes bouleversé mais non supprimé le premier.

De la même façon l'émergence d'une économie cognitive, immatérielle, dans laquelle la connaissance et l'innovation deviennent les facteurs clés de la production et de la création de richesse n'efface pas pour autant l'économie industrielle. Certes, celle-ci subit depuis les années 1970 de profondes crises d'ajustement, mais même si sa place se réduit dans l'économie des pays les plus riches, l'activité industrielle demeure et se transforme, tout comme l'économie agricole. Si les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont, par exemple, marqué le tournant vers une « nouvelle économie » dans les années 1990, elles impactent et révolutionnent également les secteurs industriels et agricoles qui gardent néanmoins leur spécificité, notamment territoriale. Enfin, si l'hypothèse d'un nouveau modèle résidentialement-productif se confirmait, elle serait alors à articuler avec une mutation conjointe du modèle métropolitain actuel.

Figure 1 : Modèles spatio-économiques et transitions territoriales



Source : Elaboration de l'auteur

La figure 1 formalise les phases de plein régime et de transitions identifiées précédemment. On distingue, pour chaque strate, le modèle économique, la forme culturelle, la figure spatiale associée et l'état des disparités territoriales. L'économie agraire s'accompagne d'une forme culturelle traditionnelle, d'une population encore largement rurale et d'une relative faiblesse des disparités territoriales.

L'économie industrielle est associée à une société moderne. En termes de développement territorial, c'est la figure régionale qui domine dans le sens où certaines régions se développent, en fonction des implantations industrielles tandis que toute une partie du pays reste à l'écart de ces dynamiques. Enfin, l'économie cognitive et immatérielle des dernières décennies s'accompagne d'une nouvelle forme de modernité que nous qualifions d'hypermodernité en référence notamment aux travaux de F. Ascher (Ascher, 2005 ; Aubert, 2004 ; Lipovetsky et al., 2005).

Certains préfèrent parler de post-modernité¹⁶ en référence aux travaux des deux géographes E. Soja et de D. Harvey qui ont repris la notion de postmodernisme proposée par l'architecte C. Jencks en 1978 ou bien encore par le philosophe J.F. Lyotard en 1979 (Lyotard, 1979 ; Jencks 1978). La postmodernité caractérise les manifestations de notre société depuis les années 1970, en opposition à la modernité (issue du siècle des Lumières) qui base les transformations sociétales sur la science, le progrès et la technologie. Pour D. Harvey ou E. Soja la réinsertion du spatial dans les sciences sociales est un élément indispensable à la compréhension des changements actuels. La priorité donnée au temps et à l'histoire par rapport à l'espace et à la géographie dans les sciences sociales est vivement critiquée par ces auteurs. Ils proposent une déconstruction des cadres théoriques de la pensée moderne afin, notamment, de mieux appréhender la géographie spécifique du capitalisme et d'abandonner un discours d'expert pour, au contraire, faire entendre la voix des minorités (Harvey, 1987 ; Soja, 1989). Pour E. Soja, les lieux en marge, les tiers-espaces constituent des sites de créativité, de pouvoir, de résistance qu'il convient de placer au centre d'un nouvel urbanisme, d'une nouvelle planification urbaine (Soja, 1997). En urbanisme encore, des auteurs comme A.J. Scott ont également repris ce cadre de pensée pour expliquer les mutations structurelles des grandes métropoles nord-américaines, Los-Angeles notamment, marquées par l'émergence des *edge-cities*, *gated communities* au sein même des *world cities* (Scott, 1997). On trouvera dans l'article de G. Benko issu de l'ouvrage co-dirigé avec U. Strohmayer en 1997, « *Space et social theory : interpreting modernity and postmodernity* », une lecture et un inventaire historique et disciplinaire des auteurs « post-modernes » montrant ainsi l'influence majeure de cette pensée critique, voire radicale, en sciences sociales.

Dans le modèle cognitif, hypermoderne, l'organisation territoriale est marquée par un système métropolitain dans lequel l'opposition classique entre villes et campagnes, entre

¹⁶ Notons que les manières de définir la période contemporaine (post-moderne, hyper-moderne, seconde moderne, trans-moderne...) et d'analyser les rapports et différences avec la période précédente sont nombreuses et parfois conflictuelles entre ceux qui pensent qu'il s'agit d'une accélération de la modernité et d'autres qui y voient une véritable rupture. Le débat est certes passionnant, mais notre objectif n'est pas d'avoir et de défendre une position tranchée sur ce sujet, mais d'emprunter humblement ce type de cadre d'analyse sociologique pour associer forme culturelle et forme territoriale du développement.

centre et périphérie ne fait plus sens. Les mobilités, l'émergence du numérique, l'émergence d'un capitalisme cognitif contribuent à ce nouveau modèle de flux, de réseaux, de méta-systèmes territoriaux. Dans ce contexte, les variations des inégalités territoriales se complexifient et dépendent des échelles d'analyse. Si elles ont continué de diminuer en termes de revenus des ménages à une échelle « macro-locale », c'est-à-dire entre les territoires sub-nationaux, elles progressent à des échelles infra-métropolitaines ou communales et génèrent une ségrégation socio-spatiale probablement sans précédent (Maurin, 2004).

Entre chaque modèle qui apparaît non pas comme un nouveau cycle, mais plutôt comme une nouvelle couche ou strate venant se sédimenter à la précédente, sont mises en évidence des périodes de transition économique et territoriale. La première est liée à la révolution industrielle et à l'exode rural qui l'accompagne et en résulte. La seconde tient à la montée des activités tertiaires dans l'économie qui conditionne la croissance urbaine. Enfin, la transition écologique et numérique pourrait être le début d'un nouveau modèle économique, culturel, territorial. Il semble un peu trop tôt pour formaliser et stabiliser les choses, même si certains voient dans la période actuelle une ère de transition vers une société transmoderne post-capitaliste (Ghisi, 1999 ; Ghisi, 2010 ; Corneloup, 2011) basée sur la connaissance et une économie collaborative plus soucieuse des enjeux environnementaux et dans laquelle un certain retour au local pourrait s'observer (ou pas, comme le défend par exemple P. Virillio en 2009). L'hypothèse est aussi celle d'une re-connexion entre le consommateur et le producteur, entre l'utilisateur et le fournisseur de services qui ne feraient en réalité plus qu'un. Si M. Weber associe la modernité au désenchantement des sociétés, L. Ghisi présente la transmodernité comme un ré-enchantement sociétal... Nous reviendrons sur ces éléments prospectifs dans la conclusion générale.

Enfin, on observe une certaine accélération des rythmes, avec des phases de plein régime, mais également de transition qui semblent se raccourcir.

La suite du texte détaille et explicite chacune de ces phases de dynamique ou de transition.

2. Modèle traditionnel, agricole et rural

La forme culturelle traditionnelle se caractérise par un habitat rural et dispersé, une faible mobilité géographique, une équidensité de la population qui se répartit assez uniformément entre ville et campagne. En 1969, L. Dion propose une lecture synthétique et comparée de la forme traditionnelle et moderne que nous reprenons dans le tableau 5. De nombreux éléments caractéristiques de la société moderne pour Dion en 1969 ne suffisent plus à décrire la société actuelle, hypermoderne. Nous tentons dans une troisième colonne de proposer quelques traits marquants de la société actuelle.

Tableau 5 : La société traditionnelle et la société moderne (traits généraux) - Dion (1969)

PALIER	A Société traditionnelle	B Société moderne	C Société hypermoderne
I. Écologique	Habitat rural Faible mobilité géographique	Habitat urbain Grande mobilité géographique	Habitat multiple (gradient d'urbanité) Mobilité géographique (inégalitaire et parfois contrainte) + mobilité virtuelle
II. Démographique	Haut taux de natalité Haut pourcentage de mortalité infantile Espérance de vie : peu élevée Profil d'une population jeune Faible proportion de la population active Faible croissance d'ensemble de la population	Faible taux de natalité Faible pourcentage de mortalité infantile Espérance de vie : élevée Profil d'une population relativement âgée Haute proportion de la population active Haute croissance générale de la population	Faible taux de natalité Faible pourcentage de mortalité infantile Espérance de vie : élevée Population vieillissante Taux de chômage élevé Croissance modérée de la population
III. Technologique	Techniques matérielles : outils primitifs ; énergie humaine et animale Techniques intellectuelles : connaissances rudimentaires ; tradition orale Réseau de communication et d'information peu développé	Techniques matérielles : la machine ; énergie non humaine, non animale : vapeur, électricité, atome Techniques intellectuelles : connaissances poussées et rationalisées, science Réseau de communication et d'information élaboré	Techniques matérielles : développement des énergies renouvelables Techniques intellectuelles : connaissance, mais aussi culture, créativité, innovation sociale Réseau de communication et d'information puissant et présents partout
IV. Économique	Occupation ; agriculture, artisanat Faible division du travail Économie de subsistance Règles de conduite : réciprocité et redistribution Moyens de production : faibles Unité de production : la ferme ou l'atelier où le cultivateur ou l'artisan œuvre seul ou assisté de membres de sa famille ou de voisins Absence d'une séparation nette entre la propriété des outils de production et le travail Niveau et genre de vie : bas et stagnants	Occupation : industrie, commerce, finance Forte division du travail Économie de marché Règle de conduite : échange Moyens de production : puissants Unité de production : l'usine qui rassemble une armée de travailleurs autour des chaînes de montage ; développement « post-industriel » : l'automation Séparation radicale entre la propriété des usines (<i>capital</i>) et le travail Niveau et genre de vie : élevés et en progression constante	Occupation : services aux personnes, services aux entreprises, informatique, art, culture Capitalisme cognitif Echange mais aussi retour d'une forme de réciprocité, essor du collaboratif, essor du libre Dématérialisation des lieux de production (production de savoir en continu) Déconnexion lieu de production, lieu de vie, lieu de consommation Séparation entre un capital financier et une économie réelle Niveau de vie contrasté, inégalités croissantes
V. Stratification sociale	Critère de classement des individus : la naissance et la famille (<i>statut transmis</i>) Accès aux rangs : fermé (<i>caste, État</i>) Type d'états ou de castes : clergé, nobles, serfs Soumission du sexe féminin au sexe masculin Famille étendue Importance des groupes primaires	Critère de classement des individus : l'instruction, la profession et le revenu (<i>statut acquis</i>) Accès aux rangs : ouvert (<i>la classe sociale</i>) Types de classes sociales : la bourgeoisie et le prolétariat Égalité des sexes Famille restreinte Importance des groupes secondaires	Retour des rentiers + inégalités liées à la naissance et à la famille Difficulté d'intégration des populations migrantes Accès aux rangs difficiles Ségrégation socio-spatiale croissante, l'espace différencie les milieux sociaux Égalité des sexes reste un combat non gagné Famille recomposée Émergence de groupes sociaux virtuels ou numériques

PALIER	A Société traditionnelle	B Société moderne	C Société hypermoderne
VI. Culturel	<p>Source des valeurs : la coutume et la tradition</p> <p>Principe des normes et des règles de conduite : le sacré</p> <p>Ordre des valeurs : déterminé par une morale collective</p> <p>Autorité de la religion</p> <p>Norme d'action : le consensus</p> <p>Monisme des fins ; caractère téléologique des fins : le salut éternel</p> <p>Outillage mental concret et fourni par la tradition orale</p> <p>Expression de la culture : création populaire (<i>folklore</i>) ; création artistique aristocratique (<i>haute culture</i>)</p> <p>Fossé entre la masse du peuple et l'aristocratie</p> <p>Forme de la culture : le mythe</p>	<p>Source des valeurs : l'utilité et la raison</p> <p>Principe des normes et des règles de conduite : la foi dans le progrès matériel</p> <p>Morale individuelle</p> <p>Autorité de la raison. Norme d'action : l'opinion. Pluralisme des fins : caractère séculier des fins : l'acquisition des richesses</p> <p>Outillage mental abstrait découlant des activités scientifiques et artistiques</p> <p>Expression de la culture : création par les <i>media</i> ; création artistique pour la consommation populaire (<i>culture de masse</i>)</p> <p>Fossé entre la masse du peuple et les élites</p> <p>Forme de la culture : l'idéologie</p>	<p>Source des valeurs : la famille, l'écologie</p> <p>Retour du religieux</p> <p>Méfiance vis-à-vis de la science</p> <p>Individuation</p> <p>Norme de l'action : la contestation, la mobilisation citoyenne</p> <p>Caractère des fins : acquisition de savoir</p> <p>Outillage mental cognitif, culturel, artistique – mais aussi un certain retour du concret et du travail manuel, du savoir-faire (artisanat, bricolage...)</p> <p>Culture numérique</p> <p>Consommation engagée</p> <p>Fossé culturel, intellectuel – apparition des « bobos »</p> <p>Forme de la culture : la fatalité</p>
VII. Politique	<p>Principe d'autorité : Dieu ou toute autre autorité supérieure</p> <p>Forme de l'autorité : la volonté du chef, représentant de Dieu</p> <p>Principe de légitimité : la tradition. Biens et personnes, propriété privée du chef</p> <p>Centralisation de l'autorité, souvent aux mains d'une seule personne (<i>absolutisme</i>), mais décentralisation administrative (<i>et souvent parcellisation de l'autorité elle-même</i>) par suite de déficiences technologiques, Appareil politique rudimentaire</p> <p>Fonctions politiques peu différenciées, orientées vers des préoccupations générales (<i>militaires, budgétaires, etc.</i>) et peu diversifiées (<i>fonctions administratives, militaires, judiciaires et gouvernementales peu distinctes</i>)</p> <p>Classe politique peu nombreuse et peu diversifiée (<i>prolongeant l'autorité du père</i>)</p> <p>Bureaucratie de privilège et de rang</p> <p>Norme de gouvernement : la coutume et la tradition ; règle de l'empirisme</p> <p>Recrutement des gouvernants : la naissance, la coutume ou la force. Aristocratie, oligarchie ou absolutisme</p>	<p>Principe d'autorité : le peuple</p> <p>Forme de l'autorité : la volonté du peuple s'exprimant par la loi</p> <p>Principe de légitimité ; constitution et lois fondamentales.</p> <p>Partage de l'autorité entre plusieurs catégories d'agents (<i>législature, administrateurs, juges, gouvernants</i>), mais centralisation administrative par suite de l'efficacité technologique accrue. Efforts de déconcentration administrative. Appareil politique développé</p> <p>Appareil politique de plus en plus puissant mais diversifié dans ses fonctions (<i>gouvernement, administration, législation, juridictionnel</i>)</p> <p>Classe politique relativement nombreuse et diversifiée, légitimée par la loi</p> <p>Bureaucratie de mérite et de talent</p> <p>Norme de gouvernement : la rationalité et l'efficacité ; règle de majorité</p> <p>Recrutement des gouvernants : partis et élection populaire ; délégation des élus à titre de représentants du peuple et participation du peuple aux actes du gouvernement.</p> <p>Démocratie, populisme, fascisme, communisme</p>	<p>Crise du modèle politique et du principe d'autorité, de légitimité des élus</p> <p>Pouvoir déconcentré et décentralisé</p> <p>Emergence des contestations citoyennes ; mouvements sociaux non politisés, mouvements citoyens populaires</p> <p>Montée en puissance des « alters »</p> <p>Appareil politique en crise et profondément remis en cause</p> <p>Classe politique de moins en moins légitime (forts taux d'abstention à chaque élection)</p> <p>Démocratie partielle, démocratie populaire</p> <p>Nationalisme, libéralisme</p>

Source : Elaboration de l'auteur, d'après Dion L. (1969), « Notes de recherche. Méthode d'analyse pour l'étude de la dynamique et de l'évolution des sociétés », In *Recherches sociographiques*, vol. 10, n°1, pp. 102-115

Dans le modèle traditionnel, les techniques matérielles sont simples, la source d'énergie est humaine et les réseaux de communication et d'information sont peu développés. L'activité économique est dominée par l'agriculture et l'artisanat, il s'agit d'une économie de subsistance dans laquelle la division du travail est très faible. L'économie est encadrée dans les relations sociales et les règles d'échange sont celles de la réciprocité (don et contre-don), de la redistribution (une autorité centrale peut avoir le pouvoir de répartir la production), d'une administration domestique et autarcique, du troc et de l'échange comme ont pu le mettre en évidence K. Polanyi et al. (1957). Les moyens de productions sont faibles. Le lieu de production se confond avec le lieu d'habitation, les facteurs de production (outils) sont détenus par le travailleur. Les sociétés traditionnelles se caractérisent par une solidarité mécanique impliquant des comportements collectifs et des activités de production faiblement différenciés (Durkheim, 1893). Cette solidarité repose sur la proximité, la ressemblance et le partage d'une histoire et de valeurs communes aux communautés humaines.

Le modèle économique agraire accompagne cette forme culturelle traditionnelle qui a prévalu jusqu'au milieu du 19^e siècle. Ce modèle se traduit spatialement par une répartition relativement homogène des activités liée à celle de la population et une économie encore très rurale, y compris dans ses prémices industriels. Car contrairement à ce qui s'est passé dans beaucoup d'autres pays européens, la France rurale a été durant des siècles un lieu de production de richesses matérielles et symboliques (Hervieu et Viard, 2001). Dès le 16^e siècle, afin d'échapper aux réglementations corporatives, l'industrie du textile s'implante dans les campagnes où elle trouve une main-d'œuvre disponible et laborieuse. Cette industrie rurale diffère de l'industrie paysanne qui se caractérise par l'imbrication des activités artisanales et des activités agricoles. Au gré des saisons, en fonction des matières premières locales, femmes et domestiques s'adonnent à la fabrication des objets de première nécessité : tissus, vaisselle, petit outillage, meubles. À la belle saison, certains d'entre eux colportent la production de l'hiver. De leur côté, des artisans qui fabriquent des produits plus complexes gardent une petite exploitation. Là encore, afin d'échapper aux réglementations corporatives urbaines et aux salaires élevés des artisans, les marchands commanditent des travailleurs qui résident à la campagne et produisent à domicile. Ce « *Domestic System* » donne naissance aux manufactures qui n'étaient au départ qu'un regroupement de petits ateliers familiaux indépendants. Pour Hervieu, c'est cette coexistence du « *Domestic System* » et du « *Factory System* » qui distingue, du 16^e siècle à la révolution industrielle, le capitalisme français basé sur ce modèle agraire et rural.

Si la France a tardé à faire sa révolution industrielle, elle n'était pas totalement dépourvue d'activités du secteur secondaire. Cependant, il est vrai que les mesures protectionnistes (de 1806 à 1860), la faible importance accordée au charbon, l'insuffisance du réseau ferré jusqu'à 1860 retardent les concentrations industrielles.

C'est finalement le charbon, la machine à vapeur, la voie ferrée et le canal ainsi que la mise en place de structures financières nouvelles qui vont permettre à la France de s'industrialiser à marche forcée. « *Alors, pour cent trente ans s'ouvre le long mouvement de l'exode : l'exode*

rural d'abord avec le départ définitif du petit peuple des campagnes, puis plus tardivement, après la Seconde Guerre mondiale, l'exode agricole. » (Hervieu, 2003, p.34).

3. Première transition territoriale : industrialisation et exode rural

L'exode rural démarre au milieu du 19^e siècle et durera plus de cent ans. Un siècle de migrations résidentielles des campagnes vers les bourgs et les villes, qui concernera plus de dix millions d'habitants sur toute la période, équivalent à une perte de près de 40% pour le rural (Merlin et al., 1971). Nous avons vu dans les chapitres précédents que l'exode rural n'a pas débuté au même moment partout et que son impact diffère d'un territoire à l'autre. Les migrations des campagnes vers les villes se font en premier lieu sur de très courtes distances et vers des bourgs, alors que les migrations vers de très grandes villes s'étalent généralement sur plusieurs générations. On sait aussi que les femmes ont participé de façon massive, mais aussi diversifiée selon les périodes. Merlin, avec beaucoup de précautions compte tenu des statistiques partielles dont il dispose, précise qu'à la fin du 19^e siècle, les femmes auraient été plus nombreuses que les hommes à partir, alors que l'on observerait l'inverse au cours du 20^e siècle. Notons que les mouvements de population entre campagnes et villes existaient déjà auparavant, mais ces migrations étaient le plus souvent temporaires selon l'activité agricole, au gré des saisons. Ces migrations temporaires constituèrent à la fois un frein aux migrations définitives (venant combler les manques à gagner aux saisons creuses), mais aussi un accélérateur (découverte de la ville, rencontre de nouvelles personnes). Ainsi, le manque de main-d'œuvre dans l'industrie et le commerce des villes, l'écart des salaires perçus entre la ville et la campagne, la stabilité des emplois industriels ainsi que l'attrait pour le mode de vie urbain entretiendront ce mouvement d'exode.

4. Modèle moderne, industriel et régionalisé

La forme moderne se caractérise par un habitat urbain et une concentration des populations dans les villes au détriment des espaces ruraux qui perdent de la population. Les techniques se perfectionnent, la mécanisation permet des gains de productivité sans précédent. Les activités qui se développent sont liées à l'industrie, au commerce, à la finance. La division du travail est forte et l'économie de marché régule les échanges. L'économie est à présent « désencastrée » des relations sociales. L'usine rassemble les travailleurs sur un même lieu de travail qui n'est plus celui de leur habitation. Il y a séparation radicale entre propriété du capital et travail. La forme moderne est marquée par une solidarité qualifiée cette fois de solidarité organique par E. Durkheim. Les consciences individuelles s'autonomisent, la société s'individualise, faisant naître, paradoxalement, de nouveaux liens d'interdépendance entre les êtres humains (l'activité des uns dépendant de plus en plus de l'activité des autres).

Cette période est aussi celle des deux guerres mondiales qui renforcent finalement la dynamique économique industrielle et les logiques spatiales de ce modèle. Au sortir de la

Deuxième Guerre mondiale, ce modèle se solde par une figure régionalisée du développement, avec une partie nord et nord-est de la France qui est industrielle et dynamique et une large partie sud et sud-ouest qui reste en retard de développement, notamment dans les espaces ruraux. Si le modèle s'accompagne d'un processus de décentralisation spatiale du secteur manufacturier au cours des années 1960-1970, celui-ci se joue principalement à proximité des nœuds centraux de l'industrie. Ainsi, le grand Bassin parisien et les régions déjà industrialisées renforcent encore un peu plus leur capacité productive, y compris au profit d'espaces peu denses.

A partir des années 1950 et jusqu'au début des années 1970, si le modèle industriel domine, il se transforme également peu à peu et s'accompagne d'un développement rapide des activités de services. En effet, entre les années 1950 et 1970, la croissance économique en France était soutenue à parts égales par les secteurs de l'industrie et de la construction et par celui des services marchands (soit plus de 2% de croissance par an chacun sur cette période, pour un taux moyen de croissance nationale annuelle de 5,4%). Tandis qu'après les années 1970, la croissance économique repose quasi-exclusivement sur la valeur ajoutée créée par les services marchands, et de façon croissante également par les services non marchands (éducation, santé...). Ainsi, selon les chiffres de l'Insee¹⁷, la part des services marchands dans la valeur ajoutée totale est passée de 34 % en 1949, à près de 60 % aujourd'hui (Bouvier et al., 2008). Dans le même temps, le poids des services principalement non marchands est passé de 12 % à plus de 20%. À l'inverse, le poids de l'industrie manufacturière a chuté de plus de moitié (passant de 27% en 1949 à 11,3% en 2013) et celui de l'agriculture est devenu inférieur à 2% (contre 21% en 1949). Ces évolutions mesurées en part de PIB s'accompagnent de tendances équivalentes en termes d'emplois, impactant de façon différenciée les territoires.

5. Deuxième transition territoriale : désindustrialisation et croissance urbaine

La deuxième période transitoire est économiquement marquée par une désindustrialisation et une tertiarisation de l'économie qui va avoir des impacts sur le développement des territoires ainsi que sur leur capacité, ou non, à s'organiser localement, comme nous le verrons dans un premier paragraphe. Le deuxième paragraphe insiste sur le développement des services et l'émergence du fait urbain durant cette période de croissance économique.

5.1 Territoires et processus de la désindustrialisation

A partir du milieu des années 1970, la concurrence internationale et l'ouverture des marchés ont entraîné une nouvelle répartition mondiale dans les activités de conception et de production, favorisant les processus de délocalisations, emblématiques de la désindustrialisation (Bouba-Olga, 2009). Mais, d'autres facteurs, structurels, expliquent

¹⁷ Institut National de la Statistique et des Etudes économiques

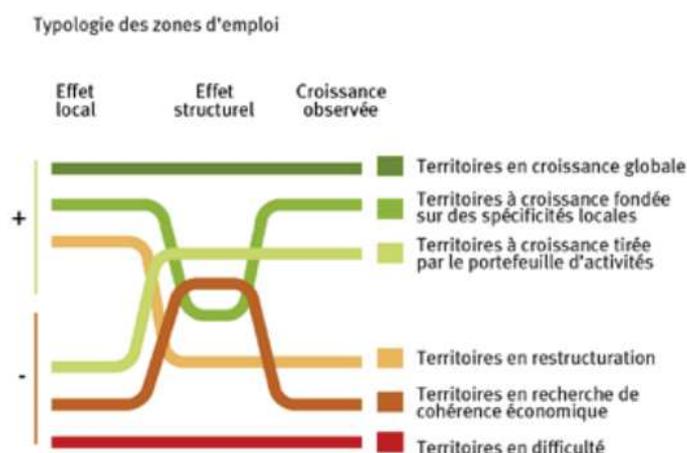
également ces importantes pertes d'emplois industriels (et agricoles) qui se traduisent, territorialement par un déclin démographique des espaces de tradition industrielle, notamment au profit des villes. Les gains de productivité dans les secteurs industriels, la transformation de ces filières, l'évolution des comportements de consommation et l'externalisation croissante des services dédiés à l'industrie alimentent une désindustrialisation parfois en trompe l'œil d'un point de vue strictement macroéconomique, mais aux conséquences territoriales bien réelles et dévastatrices pour certains espaces (Bost, 2014 ; Colletis 2012).

Dans un article de 2010, L. Demmou décompose les déterminants structurels de la désindustrialisation en France. Les pertes d'emplois industriels s'expliquent à la fois par une externalisation des services, par des gains de productivité, par une concurrence internationale accrue, mais aussi par une modification de la demande. En effet, de nombreux travaux empiriques ont montré que la demande marginale pour les biens industriels décroît à partir d'un certain niveau de revenu, que l'on aurait atteint selon L. Fontagné et H. Bouhlol (2006) dans les années 1960 en France. Ainsi, on constate une élasticité de la demande relative au prix des biens industriels inférieure à un. Cela signifie que la baisse des prix des biens industriels n'est pas compensée par une hausse suffisante de la demande. La demande de biens industriels augmente en volume, mais à un rythme insuffisant pour compenser la baisse des prix générée grâce aux gains de productivité. Sur une période récente, l'auteur estime que sur 71 000 emplois industriels détruits entre 1980 et 2007, 29% des destructions d'emplois seraient liés aux effets de gains de productivité et de modification de la demande. 25% des destructions seraient liées aux effets d'externalisation des services marchands. L'émergence de ces secteurs de péri-production (Beckouche et Damette, 1993 ; Halbert, 2010) constitue l'un des soubassements essentiels du modèle métropolitain sur lequel nous reviendrons. Enfin, seulement 13% serait lié aux effets de la concurrence internationale. Sur la période 2000-2007, L. Demmou montre qu'il y aurait eu une diminution de l'effet d'externalisation, mais une très forte progression des effets de productivité et de concurrence internationale.

Certains auteurs ont également insisté sur les effets positifs de l'internationalisation des entreprises, notamment en termes de chiffre d'affaires, d'innovation et d'emplois, même si cette tendance favorise l'essor des emplois qualifiés dans des territoires très spécialisés au détriment des emplois peu qualifiés (Gazaniol, 2013). Cette mutation des systèmes productifs a donc eu des impacts sociaux et territoriaux majeurs et extrêmement différenciés (Carroué, 2013).

Dans ce contexte, les territoires peuvent apparaître plus ou moins avantagés ou pénalisés par leur passé industriel et leur structure économique. Mais, la décomposition entre effets structurels et effets résiduels, témoigne d'une plus grande complexité des situations territoriales. Ces travaux mettent en évidence le rôle que peut – ou non – jouer le contexte local sur les dynamiques économiques (Carré et Levratto, 2013 ; Colletis 2013). L'étude menée sur les zones d'emplois françaises entre 2000 et 2009 par D. Carré et N. Levratto, fait par exemple ressortir six types de territoires (figure 2).

Figure 2 : Typologie des zones d'emploi, selon l'étude Denis Carré et Nadine Levratto (2000-2009)



Source : extrait de Carré, Levratto, 2013

Le type qui cumule effet local et effet structurel positif concerne les grandes métropoles régionales dynamiques (Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon...) et de plus petites villes comme Chambéry. Le type qui inversement cumule un double effet négatif regroupe une large partie des zones d'emplois du nord-est, ainsi que la plupart des territoires industriels à l'image d'Annonay, Saint-Etienne.... Mais d'autres configurations sont également intéressantes à repérer notamment parmi les territoires qui résistent à la crise malgré une structure sectorielle défavorable (Vitré, Lorient, Valence, Vienne...). Grenoble bénéficie d'un effet local positif mais néanmoins insuffisant pour compenser les effets structurels négatifs, c'est aussi le cas de Clermont-Ferrand par exemple. Paris, Lille, Le Havre, Caen, Metz, Nancy apparaissent au contraire plutôt mieux dotées structurellement sans toutefois parvenir à mettre en avant un effet local positif.

Ces effets locaux rappellent que le développement territorial dépend certes d'effets structurels, mais également de la capacité des acteurs à les dépasser, à les valoriser ou non. L'activation des ressources, la valorisation des actifs spécifiques (Colletis-Wahl et Pecqueur, 2001), voire des ressources territoriales (Gumuchian, Pecqueur, 2007 ; François et al., 2006 ; Campagne et Pecqueur, 2014), reposent sur la mobilisation des acteurs du territoire.

Concernant les territoires industriels, l'abondante littérature sur les systèmes productifs locaux a permis de mieux comprendre comment s'organise cette mobilisation, ici à des fins de production. C'est vers la fin des années 1970, que G. Becattini met en évidence l'organisation industrielle originale des régions de la « troisième Italie ». Pour G. Becattini, ces districts industriels seraient comme « une entité socio-territoriale caractérisée par la présence active d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises dans un espace géographique et historique donné » (Becattini, 1992, p.36). Les auteurs italiens, à l'instar de Bagnasco, 1977 ; Garofoli, 1981 et 1992 ; Piore et Sabel, 1984 vont multiplier les études

empiriques et comparatives de ce phénomène. G. Garofoli (1981) inventorie par exemple 200 districts en Europe, C. Courlet et B. Pecqueur (1992) une quarantaine sur la France, C. Reis (2000) en repère également au Portugal. Le district industriel devient un modèle d'organisation productive et apparaît alors comme une alternative possible au fordisme et à la métropolisation (Becattini et al., 2014). Les entreprises organisées en réseaux semblent à même de résoudre les problèmes de cycles de surcapacité et s'adapte plus facilement à la demande de flexibilité accrue (Amin et Thrift, 1992). En effet, V. Peyrache-Gadeau (1995) ou encore D. Maillat (1996) insistent sur le fait que les districts industriels marshalliens sont souvent nés du processus d'externalisation de certaines tâches par les grandes entreprises. « *Peu à peu, la division du travail entre les diverses petites entreprises a poussé à leur spécialisation dans différentes phases du processus de production ainsi qu'à leur interdépendance. [...] Ainsi, se sont constitués des systèmes de production, organisés sur une base territoriale, dégagés de l'influence des grandes entreprises qui leur avaient donné naissance au fur et à mesure de leur capacité à se créer de nouveaux débouchés* » (Maillat, 1996, p.6).

La notion de systèmes productifs localisés (SPL) ou territorialisés décrit donc un ensemble d'activités interdépendantes, techniquement et économiquement organisé, et territorialement aggloméré (Peyrache-Gadeau, 1995; Courlet et Pecqueur, 1992). Ce terme de SPL chapeaute, en quelque sorte, les concepts de district industriel, de technopôle (Planque, 1985), de milieu innovateur (Maillat et al., 1993 ; Crevoisier, 1994 ; 2001, 2010 pour une analyse rétrospective de ces travaux), de spécialisation flexible (Piore et Sabel, 1984), du cluster (Porter, 1998). Pour N. Grosjean et O. Crevoisier (1997), ces différents types de SPL distinguent la *structure* des relations (à l'intérieur et à l'extérieur de la région) ainsi que la *nature* de ces relations (relations avec le marché, avec les institutions de recherche et de formation, de production avec d'autres entreprises, etc.). A. Markusen (2000) y distingue également des types d'organisation différenciés.

Ces théories ont eu un retentissement intellectuel et politique majeur. Mais repérer et comprendre ces modes de production était une chose, en faire un modèle normatif en était une autre. M. Piore et C. Sabel (1984), par exemple, « *avancèrent qu'à la production de masse fordiste rigidement structurée, allait succéder un régime fondé sur la spécialisation flexible, dont la forme spatiale serait le district* » (Benko et Lipietz, 1992, p.25). L'intitulé d'une conférence organisée à Milan en 1996 insiste sur le caractère reproductible : « *Les districts industriels : un modèle à reproduire* ». Un rapport commandé par la direction de la politique régionale de la Commission européenne voit dans ces districts un instrument de l'action publique : « *La coopération inter-firmes comme instrument de développement local* » (*European Business and Innovation Centres Network*, septembre 1999).

Le modèle des « *régions qui gagnent* » s'est quelque peu essoufflé et les « *localistes* durent se résoudre à reconnaître le poids des grandes entreprises globalisées et la fragilité de leurs chers districts » (Benko et Lipietz, 2000, p.11). Le caractère non reproductible et non généralisable est également mis en évidence par Pecqueur, qui note au passage que l'« *on peut d'ailleurs rencontrer l'expression de dynamiques territoriales sans être nécessairement dans une configuration pure de système productif local* » (Pecqueur, 1989, p.96). G. Colletis et F. Rychen (2004) inversent le lien de cause à effet en précisant que « *l'ancrage territorial des activités*

industrielles correspond à une valorisation localisée de l'activité d'une entreprise. Toutefois, ce mode de valorisation du territoire par l'entreprise ne signifie pas que l'entreprise contribue forcément au développement du territoire. » (Pecqueur, Zimmermann (dir.), 2004).

Si ces modèles territoriaux d'organisation productive ont subi depuis 2008 d'importantes pertes d'emplois, on peut toujours admettre qu'un développement spécifique endogène, lié à l'histoire et à la culture locale reste possible. Pecqueur écrit en 1989 que les systèmes productifs locaux (SPL) ne naissent pas de la crise, mais qu'ils ré-émergent en période de crise « *comme témoignage de la permanence d'une osmose entre les savoir-faire, l'activité de production et les caractéristiques humaines du lieu.* ». On pourrait reprendre cette phrase pour révéler les capacités de résistance (on dirait plutôt résilience aujourd'hui) des territoires de tradition industrielle face à la crise de 2008¹⁸.

A l'œuvre déjà depuis plus de 30 ans, la désindustrialisation s'est encore accélérée après la crise de 2008. Elle se traduit par une diminution de la production manufacturière en valeur et en volume qui touche, cette fois, une large majorité des secteurs industriels, à l'exception de (Eudeline et al., 2008) :

- l'industrie agro-alimentaire soutenue par la demande interne ;
- la branche « pharmacie » également soutenue par la consommation interne et l'exportation ;
- les « autres matériels de transport » dans lequel l'industrie aéronautique occupe un poids prépondérant ;
- le secteur « autres produits manufacturés » qui recouvre en grande partie des services de réparation.

On note également une baisse des prix des biens industriels en France plus importante que dans d'autres pays européens. Malgré une destruction massive des emplois, la productivité industrielle en France s'affaiblit (Gallois, 2012). Territorialement, les impacts de la crise économique de 2008 se traduisent par une aggravation de la situation socio-économique des territoires industriels, à l'exception de quelques cas situés dans l'ouest (Davezies, 2012). La capacité de rebond de ces espaces de tradition industrielle reste un enjeu pour l'aménagement du territoire, ainsi que pour les collectivités concernées. Les vides qu'ils laissent et leur état de « crise » permanent ne peuvent-ils pas constituer les nouveaux ressorts pour un développement différent, alternatif, à l'image des stratégies urbaines de « *smart shrinkage* » (Béal et al., 2016) ?

Que ce soit en raison d'une externalisation croissante des services à l'industrie, ou bien d'une hausse de la demande des ménages pour les services marchands et non marchands, ce déclin industriel s'accompagne d'une tertiarisation de l'économie qui va favoriser la croissance urbaine et structurer les systèmes de villes.

¹⁸ Voir thèse en cours de Marjolaine Gros-Balthazard, laboratoire Pacte, Grenoble.

5.2 Fait urbain et systèmes de villes

Comme le souligne R. Camagni, la richesse des villes a longtemps reposé sur un échange inégal avec les campagnes (Camagni, 1996), mais également sur leur insertion dans un réseau de villes. Les notions de réseau de villes et d'armature urbaine renvoient à la fois aux interactions et aux flux qui connectent les villes entre-elles (Hautreux, 1963 ; Hauteux et Rochefort, 1964) mais également aux positionnements hiérarchiques et aux polarisations fonctionnelles des villes (Pumain, Saint-Julien, 1976). L'idée de systèmes de villes, en géographie, résume bien ces différents types d'interrelation et surtout d'interdépendance (Berry, 1964). En économie, l'existence même des villes, mais également leur expansion, leur croissance et leur dynamisme dépend des échanges et des interactions marchandes qu'elles entretiennent avec le reste du monde. Depuis, Cantillon (1720), ou De Condillac (1776), jusqu'aux travaux du 20^e siècle (Jacobs, 1970), l'économie urbaine tente d'explicitier les liens entre croissance et développement des villes et des nations (Guyot, 1968 ; Aydalot, 1985 ; Polèse et Shearmur, 1994 ; voir également Huriot et Bourdeau-Lepage, 2009, pour une recension récente de cette littérature).

Pour D. Pumain (2006), la mise en réseau des villes permet d'échapper aux limitations des ressources locales et dans le même temps oblige par émulation à continuer l'innovation, dans la rivalité et la concurrence avec les autres villes. Ainsi, « *les villes en systèmes remplissent la fonction d'adaptateur des territoires au changement social, technologique, économique ou culturel, qu'elles alimentent en permanence par les innovations qui se développent dans leurs réseaux* » (Pumain, 2010, p 7).

L'urbanisation croissante reflète en ce sens l'adaptation des territoires à la tertiarisation de l'économie. Elle garantit à la fois un accès aux services marchands et non marchands à un nombre croissant d'individus, tout en induisant le décrochage et le déclin d'espace, notamment industriel, comme on a pu le souligner précédemment. L'essor des services s'accompagne d'une hausse généralisée des qualifications et des niveaux de salaires, mais génère dans le même temps une précarisation des emplois. De plus, la diversité des secteurs de services se heurte à un manque de concepts analytiques, de méthodes d'analyses et de nomenclatures détaillées qui permettraient de mieux tenir compte de cette hétérogénéité.

Mais incontestablement, la première conséquence spatiale de la tertiarisation des activités économiques a été – comme le montre les cartes précédentes – un renforcement généralisé des villes, grandes et moyennes, partout en France. On pourrait comparer cet effet de diffusion des activités économiques tertiaires à celui qui a prévalu pour les activités manufacturières dans les années 1960, à la différence, comme le notent P.Y. Léo et J. Philippe (2008), que cette diffusion ne joue plus dans la proximité parisienne et au profit de tout type d'espace, mais sur une plus longue distance et au profit essentiellement des villes notamment de celles du Grand-Ouest, du Sud, de Rhône-Alpes ou d'Alsace (Paulus, 2004 ; Bretagnolles et al., 2002).

Le fait urbain se traduit par une croissance de plus en plus soutenue par l'économie des villes et territorialement par un renforcement des disparités des richesses entre villes et campagnes. Villes et bourgs de banlieues se rejoignent et s'étendent pour former des agglomérations urbaines. L'écart de peuplement entre villes et campagnes ne s'est jamais accru aussi vite que sur cette période de transition clairement urbaine, y compris à partir des années 1968 qui marquent la fin de l'exode rural. En effet, les petites communes se repeuplent, mais d'abord « à l'ombre des villes » (Bessy-Pietri et al. 2000), à savoir dans le périurbain. La croissance des villes et des banlieues débordent et entraîne une véritable périurbanisation des populations. Cet écart croissant entre « villes étendues » et espace rural s'accompagne néanmoins d'une réduction des disparités entre les grandes régions françaises.

Un rééquilibrage s'opère entre le Bassin parisien, le Nord et le Nord-Est et les régions restées plus en marge de l'industrialisation. Dès lors et contrairement aux décennies passées, l'aménagement du territoire et notre passion pour l'égalité française (Estèbe, 2016) va reposer sur une mise en tension multi-scalaire et un difficile arbitrage entre efficacité et équité territoriale (Varet et Mougeot, 2000). Réduire les disparités territoriales peut alors induire un affaiblissement des espaces de création de valeur et amoindrir la compétitivité économique des nations.

Enfin, si le modèle métropolitain prend appui sur ce système des villes et cette croissance urbaine des années 1970-1980, il constitue à notre sens une nouvelle expression territoriale d'un mode de développement économique différent. La métropolisation s'inscrit pleinement dans le paradigme économique qualifié de « nouvelle économie ». Les technologies de l'information, de la communication, le numérique génèrent de nouvelles formes de production de connaissance et d'innovation, de nouveaux flux et de nouveaux systèmes territoriaux qui dépassent et remettent en question le modèle urbain construit sur une logique de centre et de périphérie. Les « villes » restent déterminantes, mais seulement en tant que lieu stratégique, en tant que noyau dur peut-être, d'un méta-système.

6. Modèle hyper-moderne, cognitif et métropolitain

Enfin, la forme culturelle « hypermoderne » associée au troisième modèle dit « cognitif » est marquée par une suprématie de la civilisation communicationnelle (Bonny, 2004). On passe d'un système sociétal organisé autour de la fabrication à un système centré sur l'information et la communication (Giddens, 1994). C'est l'avènement de l'immédiateté, de l'événementiel lié à ce flot d'informations. C'est également le règne du projet permanent. On est ainsi passé de modèle linéaire et structuré comme tel (par exemple recherche-innovation-fabrication-consommation) à des processus convergents et concomitants de production de connaissance et d'innovation ouverte et partagée (livinglab, fablab, coworking place...). Les flux deviennent centraux pour comprendre les dynamiques territoriales qui se complexifient, avec une déconnexion croissante entre les lieux de vie, les lieux de travail et les lieux de récréation.

Mais c'est aussi le constat d'une hybridation des pratiques qui semble impacter également le développement des territoires.

Du côté des modèles économiques, c'est en termes de nouvelle économie géographique (NEG) qu'un nouveau courant s'impose. Il marque théoriquement et empiriquement le tournant socio-économique des années 1990 et permet d'expliquer l'émergence des métropoles comme nouvelle organisation territoriale des activités économiques et des populations. Cette nouvelle économie basée sur l'information, la communication, l'immatériel n'est pas seulement le fait d'un glissement vers une société de service, mais bel et bien un tournant vers une société dans laquelle la connaissance devient le facteur essentiel de création de richesse.

De nombreuses études empiriques ont permis de valider et d'illustrer ces théories, mettant en évidence la concentration croissante des « métiers » de la connaissance dans les grandes villes mondiales depuis les années 1980-1990. R. Florida (2002 ; 2014), ou bien encore des auteurs comme J.R. Abel et T. Gabe (2015) ont également montré que les villes avec des spécialisations (en termes d'emplois) dans les nouvelles technologies ainsi que dans les domaines créatifs (métiers de la communication, de l'information, métiers artistiques...) ont des taux de croissance de leur PIB supérieurs aux autres villes. Même si ces travaux sont parfois contestés (Levine, 2004 ; Malanga, 2004 ; Kotkin, 2005), force est de constater qu'une économie de la connaissance s'est bel et bien imposée dans les systèmes de production, avec sa propre logique territoriale.

Pour autant, l'économie métropolitaine ne se résume pas à une spécialisation dans un domaine particulier et les secteurs qui prédominent à l'intérieur de ces nouvelles métropoles de la connaissance sont d'une grande diversité (Scott, 2008). A.J. Scott cite par exemple les entreprises high-tech, les laboratoires de recherche scientifique, mais aussi les banques, les institutions financières, les services aux entreprises et à la personne, les productions néo-artisanales du secteur de la mode ou du design, les industries culturelles. L'économie des métropoles apparaît beaucoup plus complexe, multiple à la fois en termes de compétences mobilisées, de secteurs économiques concernés, mais également d'espaces occupés. Si l'économie de la connaissance y est nécessaire, elle n'est pas pour autant suffisante pour assurer le développement des métropoles et plus largement des systèmes métropolitains, qui inclut la métropole mais aussi son hinterland (Talandier, 2015).

La connaissance, source d'innovation, nécessite un processus d'apprentissage lié à l'expérience, l'imitation, l'essai, la mémoire d'expérience (Maskell et Malmberg, 2007). Dans ces processus, la proximité est essentielle qu'elle soit organisationnelle ou géographique (Torre et Rallet, 2004). Ainsi, les « *learning regions* » (Florida, 1995 ; Ascheim, 1996 ; Maskell et Malmberg, 2007), ou bien encore les « milieux innovateurs » (Camagni, 1991 ; Maillat et al., 1993 ; Maillat et Kebir, 1998 ; Rutten et Boekema, 2013) constituent des contextes favorables à l'innovation. L'innovation résulte de processus non plus linéaires (recherche, innovation, production, consommation...), mais de processus convergents pluridisciplinaires qui exigent

des effets de proximité, mais aussi une circulation de plus en plus rapide et mondialisée de l'information (Karlsson, 2008).

Dans ce contexte, les travaux de la nouvelle économie géographique (Krugman, 1990 ; 1991) vont permettre d'expliquer les processus cumulatifs d'agglomération. Cette métropolisation des activités et du capital humain peut en effet paraître à première vue étrange. Alors que les technologies numériques facilitent et accélèrent les échanges partout (ou presque) dans le monde, alors qu'il devient possible de produire et de partager des connaissances, des informations depuis n'importe quel type d'espace, on observe une concentration croissante des capacités productives dans les grandes villes du monde. Cette dynamique de processus cumulatif auto-entretenu repose sur l'existence de rendement marginal du capital décroissant (hypothèse déjà présente chez Myrdal, 1957) dans un contexte de concurrence monopolistique, telle que A. Dixit et J. Stiglitz l'ont définie en 1977. On retrouve également l'hypothèse des modèles de croissance endogène (Romer, 1986 ; Barro, 1990), à savoir l'existence de rendements marginaux décroissants à l'échelle de chaque entreprise, mais qui, par des effets d'externalités positives liées à l'agglomération, vont pouvoir être croissants.

Les rendements d'échelle croissants sont favorisés par des effets de localisation (externalités de localisation), à savoir de spécialisation des activités au sein d'une même zone, ou d'un même cluster ou pôle de compétitivité par exemple. L'idée marshallienne de district n'est pas si éloignée de ces notions récentes, on parle d'ailleurs, en économie, d'externalités de type MAR (Marshall (1890), Arrow (1962), Romer, 1994). Lucas (1988) introduit l'idée d'externalités d'urbanisation liées cette fois à la taille du marché, à la diversité des secteurs, mais aussi au processus d'accumulation du capital humain, de diffusion de l'information entre les travailleurs. Comme le note C. Baumont (1998), le capital spatial devient un facteur de croissance, au même titre que le capital physique ou humain. Dans ces modèles, l'hypothèse de rendement marginal décroissant pour chaque entreprise permet de respecter le cadre de la concurrence (car des rendements croissants débouchent sur une situation de monopole), le principe des externalités positives et l'existence d'économie d'agglomération permettent d'introduire l'hypothèse de rendement croissant, expliquant alors la polarisation des activités sur le territoire et la métropolisation en marche. En 1991, P. Krugman modélise ces processus. Dans son modèle, les travailleurs qualifiés sont mobiles, leurs migrations entraînent une délocalisation des capacités de production et de consommation. Ces migrations sont motivées par les différentiels entre salaires nominaux et salaires réels d'une région à l'autre.

Ce modèle d'économie géographique souligne le mécanisme de *Cumulative Causation* mis en évidence par G. Myrdal. En effet, la hausse du nombre de travailleurs et donc de consommateurs entraîne une hausse de la demande locale de biens manufacturés et incite les entreprises à venir s'implanter. Or quand la taille du marché augmente, les profits augmentent, l'attractivité auprès de nouvelles entreprises est renforcée. Le nombre de firmes augmente donc, le nombre de variétés produites augmente et l'indice de prix diminue, donc les salaires réels augmentent ce qui attire de nouveaux travailleurs qui bénéficient d'un niveau de vie plus élevé et d'une offre diversifiée de biens et services, etc. Ainsi, le nombre de firmes

dans une région est lié au nombre de travailleurs qualifiés qui y résident : firmes et travailleurs qualifiés bougent main dans la main (Combes et al., 2008).

Mais ces processus d'agglomération peuvent aussi être contrés ou limités par de puissantes forces de dispersion, également proposées par ce type de modèles économiques. Par exemple, l'arrivée ininterrompue de travailleurs supplémentaires peut saturer l'offre de main-d'œuvre et faire pression sur les salaires qui peuvent finalement diminuer ; la concurrence entre les firmes de l'agglomération peut aussi être un facteur de dispersion ; la demande s'atomise et la rentabilité des firmes peut s'en trouver amoindrie (Helpman et Krugman, 1985) ; l'existence d'une main-d'œuvre agricole immobile qui consomme favorise le maintien de firmes en périphérie ; une hausse des coûts de transferts peut engendrer une baisse des exportations. Certaines firmes vont alors être incitées à partir (ou à ne pas venir) et à se rapprocher de la demande existante en périphérie puisque à présent de forts coûts de transferts vont les protéger de la concurrence des firmes de l'agglomération ; la congestion foncière (ou encore environnementale...) génère une hausse du coût de la vie pour le travailleur et altère son degré de satisfaction à résider dans une agglomération...

D'autres travaux enfin ont montré également le rôle que peuvent jouer les aménités, urbaines chez E. Glaeser et al., 2001, mais pas uniquement. Certaines entreprises peuvent décider de s'installer dans des endroits considérés comme agréables, et donc pas nécessairement les plus denses, afin de satisfaire et de conserver leur main-d'œuvre qualifiée (Foster, 1977 ; McLoughlin, 1983 ; Lyne, 1988 ; Gotlieb, 1995). Sur le cas français, nous avons montré qu'il existait une corrélation positive et significative entre le poids et la dynamique des bases productives des grands pôles urbains et la présence d'aménités paysagères et patrimoniales dans ou à proximité de ces grandes agglomérations (Talandier, 2014).

Si le débat reste ouvert, et parfois animé (Bouba-Olga et Grossetti, 2015), il semble tout de même possible de considérer que d'une part, les métropoles existent et se renforcent économiquement, tout en acceptant l'idée que d'autres moteurs de développement sont possibles, concomitants et bel et bien à l'œuvre hors métropolisation (Talandier, 2007)... les deux n'étant finalement qu'une partie d'un même modèle, d'un même système métropolitain. Cette métropolisation n'est d'ailleurs pas qu'un enjeu économique. Défi pour les urbanistes, elle est une adaptation spatiale aux nouvelles formes culturelles et sociales, voire pour certains une réponse aux enjeux environnementaux. F. Ascher (1995, 2001) a montré comment une économie cognitive et une société plus mobile, plus interconnectée, mais également plus individualiste (Ascher, 2005) donnaient lieu au néo-urbanisme, caractérisé par cinq grandes évolutions : la métapolisation qui remet en cause les systèmes de centralité et de polarisation classiques, la flexibilité croissante - extrêmement inégalitaires - des individus et de leur espace-temps ; un besoin de démocratie à la fois plus réflexive et interactive ; le développement du sentiment de risque et le succès du principe de précaution appliqué à la gestion des villes. Dans cet urbanisme de dispositifs, plutôt que de plans, la flexibilité, la réversibilité, l'incertain, l'improvisation (Soubeyran, 2014 ; Koop et Sénil, 2016) font partie des mots-clés pour réinventer la boîte à outils des urbanistes et des aménageurs...

Le modèle métropolitain repose explicitement sur des systèmes de flux et de réseaux complexes, en interactions permanentes, expliquant que des processus de concentration et de déconcentration coexistent et soient, qui plus est, variables selon les échelles, les secteurs et les populations observées. Ces flux s'adosent aussi à un certain capitalisme réticulaire que décrit fort bien M. Vanier et repose sur « *une société de et en réseaux* » (Vanier, 2015, p. 13). Agglomération et dispersion se jouent en même temps, mais pas avec les mêmes cartes, ni avec les mêmes joueurs. Loin du clivage rural/urbain, il nous semble que le modèle métropolitain dans lequel s'inscrivent et auxquels participent les territoires est fondamentalement un modèle systémique de flux exogènes et endogènes, à la fois productifs et résidentiels. Il nous oblige à penser les systèmes territoriaux et non plus seulement les territoires, ou moins encore les espaces géographiques connexes, et peut-être, comme le propose M. Vanier, à revoir notre vocabulaire d'aménageur, géographe et urbaniste et remplacer la notion d'aires par celle de zones, les axes par les réseaux, les pôles par les lieux...

La deuxième et troisième parties développent et proposent un cadre d'analyse de ces systèmes territoriaux.

DEUXIEME PARTIE

L'ECONOMIE RESIDENTIELLE : PROCESSUS DE VALORISATION TERRITORIALE DU MODELE METROPOLITAIN

INTRODUCTION

L'hyper-modernité et la société cognitive qui caractérisent le modèle métropolitain, reposent sur une augmentation du temps libre, un allongement de la durée de vie, une accélération des vitesses de déplacement, l'amélioration des niveaux de revenus des ménages... qui ont permis l'essor des mobilités et ont eu raison de la logique « un individu-un territoire ». C'est cette multi-appartenance territoriale, cette forme d'habiter polytopique (Stock, 2006) qui explique, qu'aujourd'hui, la production et la consommation sont pour partie déterminées par des logiques géographiques différentes.

Cette déconnexion spatiale et temporelle de l'offre et de la demande a fait émerger un fait nouveau et sans précédent pour l'économie des territoires : le « désajustement » entre la création de richesse et l'amélioration des conditions de vie des populations (Davezies, 2008). Ce désajustement entre croissance et développement à l'échelle infranationale s'explique par de puissants mécanismes de redistribution publique et privée entre les territoires. Ces flux de revenus irriguent les territoires indépendamment de leur capacité productive et constituent une ressource économique majeure et un levier d'action pour les territoires.

Dès lors, le développement économique local ne dépend plus exclusivement de la qualité de son système productif. Ce qui peut paraître de l'ordre de l'évidence aujourd'hui ne l'était pas il y a un peu plus de 10 ans. A quelques rares exceptions près (Vollet, 1997, 1998), la plupart des travaux académiques et l'essentiel des actions menées en matière de développement économique local portaient sur l'analyse et la compréhension des processus de production, d'innovation, de coordination des acteurs au sein de la sphère productive. Que les auteurs privilégient une approche d'économie géographique ou bien d'économie territoriale, le principal enjeu et moteur du développement économique local tenait dans la capacité des territoires à attirer et/ou à activer des ressources productives (génériques ou spécifiques), puis d'en assurer leur compétitivité dans un contexte de globalisation des échanges.

Dans ce contexte, les métropoles qui permettent de limiter les coûts de transaction grâce aux effets positifs de l'agglomération (flexibilité et taille du marché du travail, présence d'une main-d'œuvre qualifiée, proximité des fournisseurs, échanges de savoirs, etc.) semblaient être les seules, avec quelques autres cas de systèmes productifs singuliers, à pouvoir inscrire leur territoire dans un processus dynamique de création d'emplois, d'attractivité migratoire, de progression des revenus... (Veltz, 2010). Or, dès les années 1990 des espaces éloignés de villes et peu impactés par la périurbanisation des ménages se repeuplent et enregistrent une croissance rapide des emplois et du revenu de leurs habitants. Ce « développement hors métropolisation » (Talandier, 2007) s'explique principalement par l'essor d'une économie résidentielle salvatrice pour ces espaces restés en marge des modèles économiques et culturels du 20^e siècle. En devenant à la fois récepteurs et acteurs du développement résidentiel et touristique, campagnes et métropoles participent pleinement à l'émergence de systèmes territoriaux de flux et d'interdépendances villes-campagnes, métropoles-hinterland...

Pendant que le capital humain cognitif, et avec lui la valeur ajoutée créée par les activités productives se concentrent dans les grandes agglomérations à partir des années 1980/1990, se structure une nouvelle forme culturelle de société et avec elle un nouveau rapport au temps, à l'espace permis par une généralisation et une accélération des mobilités.

Le premier chapitre ouvre cette partie sur les enjeux de la mobilité, du rôle qu'elle occupe aujourd'hui dans notre société et de la façon dont elle a bouleversé notre rapport au temps et au territoire depuis les années 1970. Cette rétrospective insiste sur quelques éléments marquants qui mettent en évidence le tournant des années 1980, comme point d'accélération et de convergence de faisceaux favorables à l'émergence de l'économie résidentielle, comme conséquence et finalement comme élément structurant du modèle métropolitain.

En effet, la mobilité des personnes et les systèmes de flux qu'elle crée dans et entre les territoires, ont permis l'essor de cette nouvelle forme d'économie non exportatrice. Les dépenses des touristes, les salaires des *navetteurs*¹, les retraites sont autant de revenus qui alimentent les économies locales indépendamment de leur capacité productive. Ils constituent la base économique résidentielle ou économie résidentielle des territoires, comme nous le verrons plus loin. A ces revenus liés au comportement individuel des ménages, s'ajoutent les revenus issus de la redistribution publique et sociale qui n'ont que peu à voir avec la compétitivité économique des territoires. Ainsi, la géographie de la croissance s'est peu à peu déconnectée de la géographie du développement. Ou plus précisément, le développement économique des territoires ne dépend pas exclusivement de la compétitivité et de la qualité de son système productif, mais repose sur un triptyque en interrelation défini par la création, la captation et la circulation de richesses.

Dans un deuxième chapitre nous développerons l'approche conceptuelle et empirique qui permet aujourd'hui d'évaluer, mesurer et analyser le poids de cette économie résidentielle dans les territoires, à savoir la théorie de la base dans sa version revisitée en 2003 par L. Davezies. Ce cadre d'analyse permet de qualifier les flux de revenus externes ou captés à l'extérieur qui alimentent les territoires, mais aussi de considérer la consommation des ménages comme un enjeu de circulation des richesses locales. Ces deux éléments, capter des richesses et les faire circuler constituent les deux secteurs, l'un basique l'autre non-basique ou domestique, piliers de la théorie. Après avoir rappelé les éléments théoriques et l'histoire de cette approche, nous présenterons dans un second temps les dernières estimations réalisées pour mesurer les bases économiques des 241 grandes aires urbaines de France métropolitaine, en 2012/2013. Cinq ans après la crise de 2008, que nous apprend l'analyse de ces bases sur le développement des villes françaises ?

En amont de ces processus de développement non productifs, les aménités résidentielles et touristiques jouent un rôle déterminant. En effet, l'économie résidentielle désigne l'ensemble des flux de revenus que capte un territoire grâce à ses aménités résidentielles,

¹ Personne résidant dans un lieu différent de celui où elle travaille.

c'est-à-dire grâce à ses atouts paysagers, environnementaux, culturels, récréatifs... et bien sûr fonciers et immobiliers. Les mobilités à l'âge de la retraite, les déplacements touristiques, le choix d'une localisation résidentielle périurbaine sont le plus souvent, ou tout-au-moins dans la mesure du possible, guidés par la recherche d'un cadre de vie meilleur, un paysage, un environnement, un climat jugé plus clément, qui rendent les lieux plus agréables à habiter. L'habitabilité ne dépend bien sûr pas que de ces critères, pour partie subjectifs, mais néanmoins lorsque l'on observe la géographie des mobilités à l'âge de la retraite, celle des nuitées touristiques ou bien encore celle des résidences secondaires, force est de constater qu'elles se ressemblent beaucoup ! Les enquêtes menées auprès des candidats à l'installation ou de ménages récemment installés « à la campagne » révèlent une nouvelle forme de mobilité résidentielle, dite d'agrément (Moss, 2006). Les arguments qui motivent les choix résidentiels ressemblent de plus en plus à ceux qui guident les choix de villégiature, de destination de vacances ou de lieux de loisirs. Les priorités données aux critères d'emménagement dans un espace dit périurbain sont différentes. En tête arrivent l'envie de devenir propriétaire et la possibilité d'accéder à un logement plus grand. Mais, ensuite les mêmes arguments de tranquillité, d'environnement, de cadre de vie et de paysage sont mis en évidence comme éléments moteurs dans le choix d'une installation périurbaine, que ce soit en France ou dans d'autres villes européennes (Aurangevine, 2011 ; Hermia et al., 2005). Or, souvent la réalité est tout autre (Lambert, 2015) et ces installations génèrent des contraintes de déplacements importantes et pas toujours bien estimées (Rougé, 2006 ; Baudelle et al., 2004). De plus, les motifs fluctuent selon le moment de la vie (Détang-Dessendre et al., 2002) et donc *in fine* aucune généralisation ne devrait être faite, tant les périurbains ne constituent pas une entité homogène (Cailly, 2008). Mais malgré tous ces arguments, il semble que cette quête d'un cadre de vie plus agréable soit aujourd'hui devenue un leitmotiv essentiel, au point de modifier profondément les modèles migratoires (Gonnard, 2006).

Dans un troisième chapitre nous analyserons l'impact des aménités paysagères, patrimoniales et récréatives sur le développement socio-économique des territoires ainsi que sur leurs bases économiques. Nous verrons que, sans grande surprise, l'économie résidentielle repose en grande partie sur ces attributs non pas seulement « innés » mais aussi « acquis » et construits par les territoires ruraux comme urbains. Plus original, peut-être, nous verrons également que l'économie productive des grandes agglomérations apparaît de plus en plus sensible à ces facteurs paysagers, patrimoniaux et culturels.

Comme tout processus, l'essor de l'économie résidentielle s'accompagne d'effets positifs et négatifs pour les populations. Puissant moteur de développement pour des espaces en marge des dynamiques métropolitaines, amortisseur des chocs conjoncturels d'une économie mondialisée, l'économie résidentielle peut aussi générer et entretenir de fortes disparités sociales, s'accompagner de pression foncière, environnementale, favoriser l'émergence d'emplois peu stables, partiels, peu rémunérés... (Talandier, 2008, 2009 ; Le Delezie, 2009). On peut aussi s'interroger sur la « durabilité » de ces modèles qui résultent de la mobilité des ménages dans un avenir proche (Doré, 2009 ; Desjardins, 2009 ; Pecqueur,

Talandier, 2011). Face au dynamisme des territoires résidentiels et aux difficultés que connaissent la plupart des territoires productifs, se pose également la question du succès des uns qui se ferait au détriment, voire sur le dos des autres. L'économie résidentielle ne serait-elle alors qu'une économie parasitaire pour la croissance économique du pays ? Enfin, compte tenu qu'il ne peut y avoir d'économie résidentielle sans économie productive, la question de son avenir reste entière.

Le dernier chapitre de cette deuxième partie interroge l'utilité de l'économie résidentielle et de ses évolutions possibles, déclinées notamment en quatre scénarios prospectifs issus de travaux pilotés avec B. Pecqueur pour la Datar dans le cadre des travaux de prospective « Territoires 2040 ».

CHAPITRE 1 : ECONOMIE D'UNE SOCIETE HYPERMODERNE, MOBILE ET VIEILLISSANTE

Le bouleversement de notre rapport au temps et à l'espace, induit par l'essor de nouvelles mobilités, constitue le socle du modèle hypermoderne métropolitain, et avec lui de l'économie résidentielle. C'est aussi dans les changements en cours (ralentissement de la mobilité) qu'apparaissent les signaux d'un nouveau modèle de développement territorial. Nous rappelons dans la première section les fondements et les conséquences d'une société devenue mobile, avant de développer dans les suivantes quelques éléments d'analyse liés à la périurbanisation et la mobilité domicile-travail, à l'essor des retraites et enfin à la croissance du tourisme en France. Ces éléments seront mis en perspective sur une longue période, afin de mettre en évidence les mutations territoriales des années 1970 à nos jours.

Si la variabilité d'un espace à l'autre de l'économie résidentielle a été bien étudiée, sa dynamique sur le long terme reste plus difficile à appréhender. On suppose, sans trop prendre de risque, que l'économie résidentielle des territoires s'est accrue au cours des dernières décennies par le jeu combiné du vieillissement de la population, de l'étalement urbain, de l'essor du tourisme, mais sans en connaître réellement les dynamiques spatio-temporelles. La méthode qui sous-tend le calcul des bases économiques est la raison principale de cette zone d'ombre. Mais, ce qui nous importe dans ce premier chapitre tient plus dans l'évolution des mobilités individuelles et leur impact sur la société que dans le calcul strict et précis des bases résidentielles que nous présenterons dans le prochain chapitre.

1. La mobilité comme culture

Révolution industrielle, progrès technologique, allongement de la durée de vie, allongement du temps disponible et non contraint, augmentation du niveau de vie... ont eu pour conséquence de hisser la mobilité individuelle et l'accessibilité au rang des besoins essentiels de notre société. C'est à la fois un progrès majeur, mais c'est aussi devenu une contrainte et un facteur de discrimination sociale et spatiale.

Comme le note J.P. Orfeuil, cette culture de la mobilité s'est mise en place sans qu'il n'y ait jamais eu de politique de mobilité, d'injonction ou d'obligation à « bouger » (Orfeuil, 2008). Elle est le fruit d'une construction sociale et individuelle sur plus d'un siècle qui accompagne aujourd'hui notre quotidien. La modifier paraît de ce fait très compliqué. Les politiques de mobilité actuelles, qui visent plutôt à contraindre et à réguler les déplacements pour alléger l'impact écologique de nos trajets ou de nos choix résidentiels, ne sont pas toujours comprises ou faciles à accepter tant elles touchent nos habitudes les plus simples, les plus quotidiennes et finalement un besoin devenu nécessité.

La mobilité fait partie de notre vie. Elle est une évidence, comme l'illustrent les chiffres que J. Viard aime à rappeler (Viard, 2002, 2011) :

- 53% des bébés dans le monde naissent au cours d'un voyage ;
- 61% des électeurs ne votent pas dans la commune où ils travaillent ;
- 10% de la population passe une frontière tous les ans ;
- on se déplaçait de 5 km/jour/personne dans les années 1950. Aujourd'hui, nous parcourons 45 km/jour/personne répartis entre 1/3 pour le travail, 1/3 pour les vacances, 1/3 pour toutes les autres activités.

Comme l'indique J. Viard, notre espérance de vie est passée de 500 000 heures à 700 000 heures en un siècle, pendant que notre temps contraint n'a cessé de diminuer. Le temps libre a triplé, passant de 100 000 heures à 300 000 heures au cours d'une vie. Il représente aujourd'hui le temps le plus important dont nous disposons et que nous avons, de fait totalement privatisé. Le temps est à moi, et non à Dieu comme dans le modèle traditionnel, ou entièrement dédié à la patrie et au travail comme dans le modèle moderne et industriel.

Ce temps libéré a permis la multiplicité de nos activités et avec elle, la multiplicité des territoires que nous habitons, que nous occupons ou pour lesquels nous nous sentons tout simplement concernés selon des temporalités variables. L. Gwiazdzinski promeut, avec raison, une ville malléable (Gwiazdzinski, 2007) et ainsi adaptable à cette complexité spatio-temporelle. L'observation des pratiques de mobilité des individus montre qu'elles débordent très largement de l'espace urbain, invitant à une malléabilité des territoires. Toutes ces mobilités à la journée, à la semaine, au gré des week-ends, des vacances, selon le cycle de vie... impactent profondément le développement et l'organisation des territoires.

La porosité des temps et le flou qui entourent la frontière entre temps de travail, temps de loisir, temps personnel modifient notre rapport à l'espace et génèrent une sorte d'ubiquité fonctionnelle qui nous permet d'être producteur de services là où nous sommes censés n'être que des consommateurs de temps libre. La frontière entre lieu de production, lieu de loisir, de vie, de consommation à l'ère du modèle hypermoderne et métropolitain est de plus en plus difficile à établir... au point d'interroger la pertinence de nos cadres d'analyse qui visent encore à déterminer ce que sont les lieux de production ou bien encore les territoires productifs.

La société mobile a imposé ses normes, celles du loisir, des vacances y compris dans le quotidien, y compris dans nos choix résidentiels. Le phénomène des migrations d'agrément montre qu'une large part des installations à la campagne sont motivées par les mêmes arguments que ceux qui interviennent dans le choix d'une destination touristique : aménités, paysages, environnement, calme, nature... (Moss, 2006 ; Cognard, 2012 ; Martin et al., 2012). Les résidences secondaires deviennent des résidences principales, les lieux de villégiature des lieux de vie, le balnéaire un modèle architectural et culturel mondialisé

(Duhamel et al., 2015), les stations de véritables villes investies toute l'année (Talandier, 2015), les campagnes se repeuplent... partiellement !

Car cette norme n'est malheureusement pas accessible à tous et partout. L'exclusion par la mobilité est extrêmement violente et pénalisante pour les hommes et les espaces. On pense aux exclus du marché de l'emploi, bien sûr, mais aussi aux difficultés d'accéder aux études, aux loisirs, à la culture, aux vacances... Rappelons qu'entre 40 et 50% des Français, par exemple, ne partent jamais en vacances. Et puis, nous n'avons pas tous les mêmes dispositions, les mêmes compétences pour se saisir de la mobilité. Kaufman parle de motilité pour justement introduire cette notion de « capabilité »² à être mobile (Kaufman, 2007).

Pourtant la mobilité s'impose, y compris à ceux qui en sont privés. La loi stipule que la distance séparant le domicile de l'emploi est considérée comme raisonnable jusqu'à 30 km aller, ou bien encore jusqu'à deux heures en transport en commun aller-retour. La mobilité professionnelle, la flexibilité des horaires, l'intérim, les temps partiels se sont imposés comme autant de normes sur le marché du travail. Que penser également de la réduction du nombre d'établissements publics, de la fermeture de commerces, de services dans certains villages ou bourgs ruraux ?

A l'échelle internationale, enfin, la stigmatisation et la violence du non accès à la mobilité nous renvoie au terrible sort des migrants et aux millions de réfugiés qui n'ont jamais été aussi nombreux. Les données de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (ou Haut-Commissariat aux réfugiés) comptabilise depuis 1951, dans chaque pays du monde, les demandeurs d'asile, ceux ayant obtenu le statut de réfugié, les déplacés intérieurs ou encore les apatrides. L'augmentation, progressive depuis les années 1950, a connu une accélération fulgurante depuis 2005. Entre 2005 et 2015, le nombre de réfugiés est passé de 19,4 millions à 52,9 millions.

Associée à une liberté individuelle, un choix... une évidence, la mobilité constitue aussi un besoin et une contrainte imposée par le modèle actuel et un enjeu parfois de survie.

Mais, les représentations changent. Le monde réunifié que nous présente E. Morin, qui n'est en rien un monde pacifié, nous contraint à intégrer le fait que le monde est « un » et qu'il en faudrait trois comme ça pour vivre partout sur la planète comme nous le faisons en France et qu'il en faudrait cinq pour vivre comme un citoyen américain. Aujourd'hui, une partie de la société a intégré ce changement de cap, passant d'une conquête joyeuse de la mobilité à une société du risque routier et du risque environnemental (Orfeuillat, 2010). Dans ce contexte, la voiture n'est plus un objet à la mode et ne signe plus l'appartenance à une certaine classe sociale.

² Selon A. Sen, comme pour M. Nussbaum, la « capabilité » désigne la possibilité, la liberté, pour les individus de faire des choix et de les atteindre effectivement. Les « capabilités » sont, pour ces auteurs, les enjeux véritables de la justice sociale et du bonheur humain.

Enfin, il semble que les moteurs de l'explosion des mobilités soient derrière nous comme le développent M.H. Massot et J.P. Orfeuill en 2005. Depuis le début des années 2000, le rythme de croissance des déplacements s'est ralenti très rapidement. Ainsi, le nombre de kilomètres parcourus en 2010 est le même qu'en 2000. La croissance a essentiellement été stoppée dans les agglomérations et les espaces denses. La part de l'automobile dans les déplacements a cessé de croître depuis les années 2000, même si elle reste à un niveau très élevé (80% des déplacements se font en voiture). Ces signes d'un ralentissement de nos déplacements sont basés sur des facteurs concrets, pas toujours socialement positifs et qui ne semblent pas près de s'inverser :

- Crise économique, croissance molle et stagnation du pouvoir d'achat – l'effet revenu qui avait permis la motorisation des ménages pendant les trente glorieuses est stoppé ;
- arrêt des investissements pour la construction de nouvelles infrastructures autoroutières ;
- saturation du parc automobile avec tout-de-même 750 véhicules pour 1000 adultes ;
- concurrence avec les produits de nouvelle technologie en termes de budget consacré mais aussi de temps passé. Le transport et l'économie récréative (hôtel, restaurant, spectacle) occupent une part décroissante dans le budget des ménages au profit d'une économie de la distance et des objets technologiques et communicants ;
- des cours pétroliers plutôt orientés à la hausse ;
- contraintes de planification urbaine dans les nouveaux documents d'urbanisme ;
- la remise en question du modèle de « l'hypermarché » avec de grands centres commerciaux qui misent sur le déplacement en masse des consommateurs ;
- un changement des mentalités et une prise de conscience des enjeux écologiques ;
- l'essor de l'économie collaborative et de l'économie de fonctionnalité ;
- un intérêt pour les productions locales...

A la fin des années 2000, on aurait même assisté à un découplage, néanmoins partiel, entre croissance économique et mobilités (Crozet, 2012) ! Fait nouveau et récent dans le monde de la science économique qui a toujours mis en évidence le lien puissant et positif entre mobilité des personnes et des marchandises et croissance économique (Schäfer et Victor, 2000, 2009 ; Ausubel et al., 1998 ; Gruebler, 1990).

La suite du texte détaille les variations, sur quarante ans, des trois types de mobilités plus particulièrement structurantes pour l'économie résidentielle : la périurbanisation et les flux domicile-travail, les mobilités des retraités et les déplacements touristiques.

2. Périurbanisation et concentration des emplois

Depuis près d'un demi-siècle, la mobilité des actifs a connu incontestablement une croissance soutenue, en raison du développement du réseau autoroutier, de la dynamique des marchés fonciers et du logement, et de la forte croissance du taux de motorisation (Crozet et Joly, 2006). Ces évolutions s'accompagnent d'une forte croissance des vitesses, d'un allongement considérable des distances à un coût resté constant dans le budget des ménages (Orfeuill, 2008). Ainsi, alors que la distance moyenne séparant le lieu de domicile du lieu de travail était de 3 km en 1960, elle est de 11 km en 2008, pour un temps passé de 19 mn en moyenne par trajet (34 mn en Ile-de-France). L'aire moyenne de recrutement des employeurs atteint 14 kilomètres en 2008, variant de 10 km pour les sans diplôme à 18 km pour les titulaires d'un diplôme du supérieur (Orfeuill, 2010). Ces chiffres sont à la fois la conséquence d'une périurbanisation des ménages actifs et d'un resserrement des emplois dans les grandes agglomérations.

2.1 Des migrations périurbaines aux migrations régionales d'agrément

D'abord en direction des banlieues, puis de communes périphériques plus éloignées, les flux de navetteurs tissent également des liens entre les grandes villes françaises (Berroir et al., 2012) et alimentent depuis plusieurs décennies cette nouvelle forme d'économie basée sur la captation de richesse créée « ailleurs ». Ces migrations résidentielles vers les couronnes périphériques des villes ont fait naître une nouvelle génération d'espace, intermédiaire, périurbain qui constitue aussi une nouvelle façon d'habiter (Vanier, 2003 ; Cordobès et al., 2010).

Dans une étude menée par l'Insee, B. Baccaïni et F. Sémécurbe analyse 45 ans de périurbanisation à la fois en termes de démographie, d'emprise spatiale et d'artificialisation des sols (Baccaïni et Sémécurbe, 2009). Les auteurs montrent qu'à partir de 1975 la population des couronnes périurbaines se met à croître rapidement, et ce jusqu'aux années 1990 (+ 2,2 % par an entre 1975 et 1982, + 1,7 % entre 1982 et 1990). Depuis 1990, les taux de croissance de la population des villes-centres, des banlieues et des couronnes périurbaines convergent. La périurbanisation se poursuit, mais à un rythme deux fois moins élevé que celui des années antérieures. De la même façon, l'emprise spatiale (étalement) a été très intense dès le début des années 1970, puis n'évolue plus que très faiblement depuis les années 1990. Ainsi, les villes ont élargi leur périmètre d'influence avant de voir les couronnes périurbaines se densifier. Les auteurs montrent également que l'extension spatiale dépend de moins en moins de l'attractivité des villes. Des villes très attractives ont ralenti leur extension spatiale alors que d'autres, peu attractives, continuent de s'étendre fortement dans l'espace. Pour quelques villes, enfin, le plus souvent méridionales, attractivité et étalement continuent d'aller de pair.

Si la périurbanisation des ménages est incontestable au cours de la période de croissance urbaine des années 1970 aux années 1990, l'observation des soldes migratoires met en évidence l'essor d'une autre logique de flux résidentiels à partir des années 1990.

Les cartes 1 à 5 présentent la variation annuelle de la population due aux soldes migratoires dans les communes durant la grande transition d'un monde moderne au monde hypermoderne (1954/1990), puis depuis les années 1990.

La longue période de déclin industriel, de tertiarisation de l'économie et de forte croissance urbaine (1954/1990) forge les bases du modèle hypermoderne et métropolitain actuel. Cette période transitoire est marquée d'abord par une croissance démographique des villes-centres et de leur proche banlieue, puis par une extension périurbaine. Au cours de la période 1954/1968, les soldes migratoires restent négatifs dans l'ensemble des espaces ruraux français au profit d'abord de la couronne parisienne (Paris a déjà un solde migratoire négatif), puis du pourtour méditerranéen, principalement sur la partie Provence et Côte-d'Azur et enfin au profit des plus grandes villes françaises et de leur proche banlieue. La croissance urbaine se structure dans les centres urbains et les banlieues. En dehors de l'Île-de-France, aucune couronne périurbaine ne se distingue encore. A partir de 1968 et jusqu'en 1990, les couronnes périurbaines apparaissent et se densifient très rapidement, la plupart des villes-centres affichent cette fois des soldes migratoires négatifs. Les trois cartes qui décomposent cette période permettent de visualiser très clairement le phénomène de périurbanisation, puis d'étalement urbain au-delà des premières couronnes. On note en effet une différence entre les années 1970/1980 au cours desquelles la croissance rapide des soldes migratoires dans les périphéries se fait dans un rayon relativement circonscrit, et la période 1980/1990 où les migrations vers le périurbain semblent ralentir tout en se diffusant dans un rayon plus large. Le quart Sud-Est ne cesse de confirmer son attractivité.

La carte 6, repérant les évolutions entre 1990 et 1999, marque une rupture avec le modèle précédent. Il n'est plus possible de repérer les villes et leur périphérie, même diffuse ou éloignée. On observe un certain retour au centre dans les grandes agglomérations (hors Paris et Lyon) et les soldes migratoires deviennent positifs dans de nombreuses communes situées en dehors de toute dynamique d'extension urbaine des centres vers des couronnes périphériques. En réalité, la périurbanisation se poursuit, mais se double d'un autre modèle migratoire de longue distance.

La carte la plus récente des soldes migratoires est frappante (carte 7)³. C'est une géographie régionale voire même une France coupée en deux qui apparaît et non plus des villes et leur couronne.

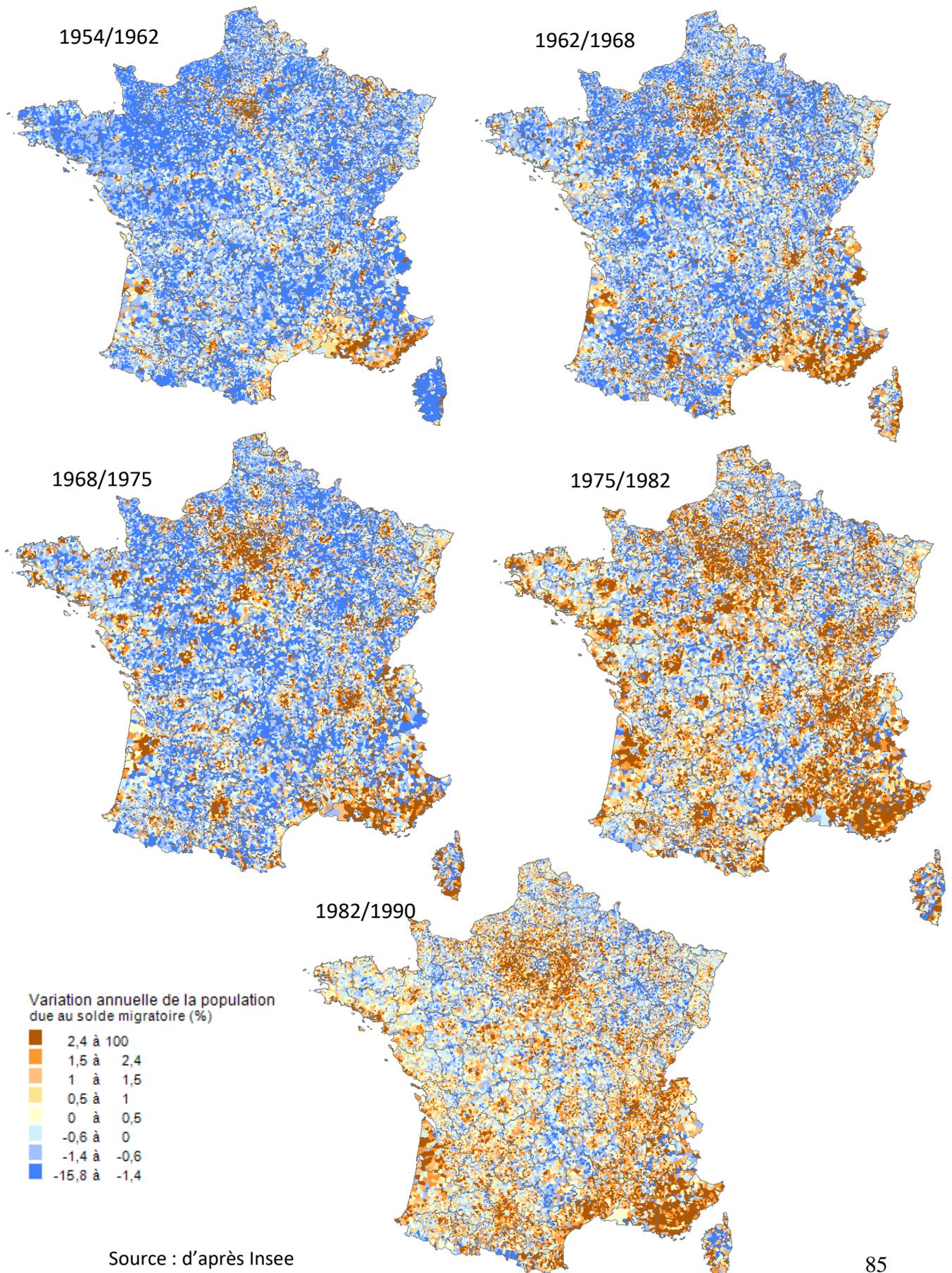
En effet, au nord et à l'est d'une ligne reliant Cherbourg à Briançon se concentrent à présent les communes aux soldes migratoires négatifs, tandis qu'au sud de cette ligne, la plupart des

³ Nous n'avons pas calculé les soldes migratoires entre 1999 et 2008 afin d'éviter les biais liés au changement de recensement intervenu après 1999. Depuis 2006, le recensement n'est plus exhaustif et se fait par sondage annuel sur 20% de la population. Les comparaisons entre deux dates peuvent se faire tous les 5 ans. La dernière année disponible étant 2013, il est possible de la comparer avec 2008.

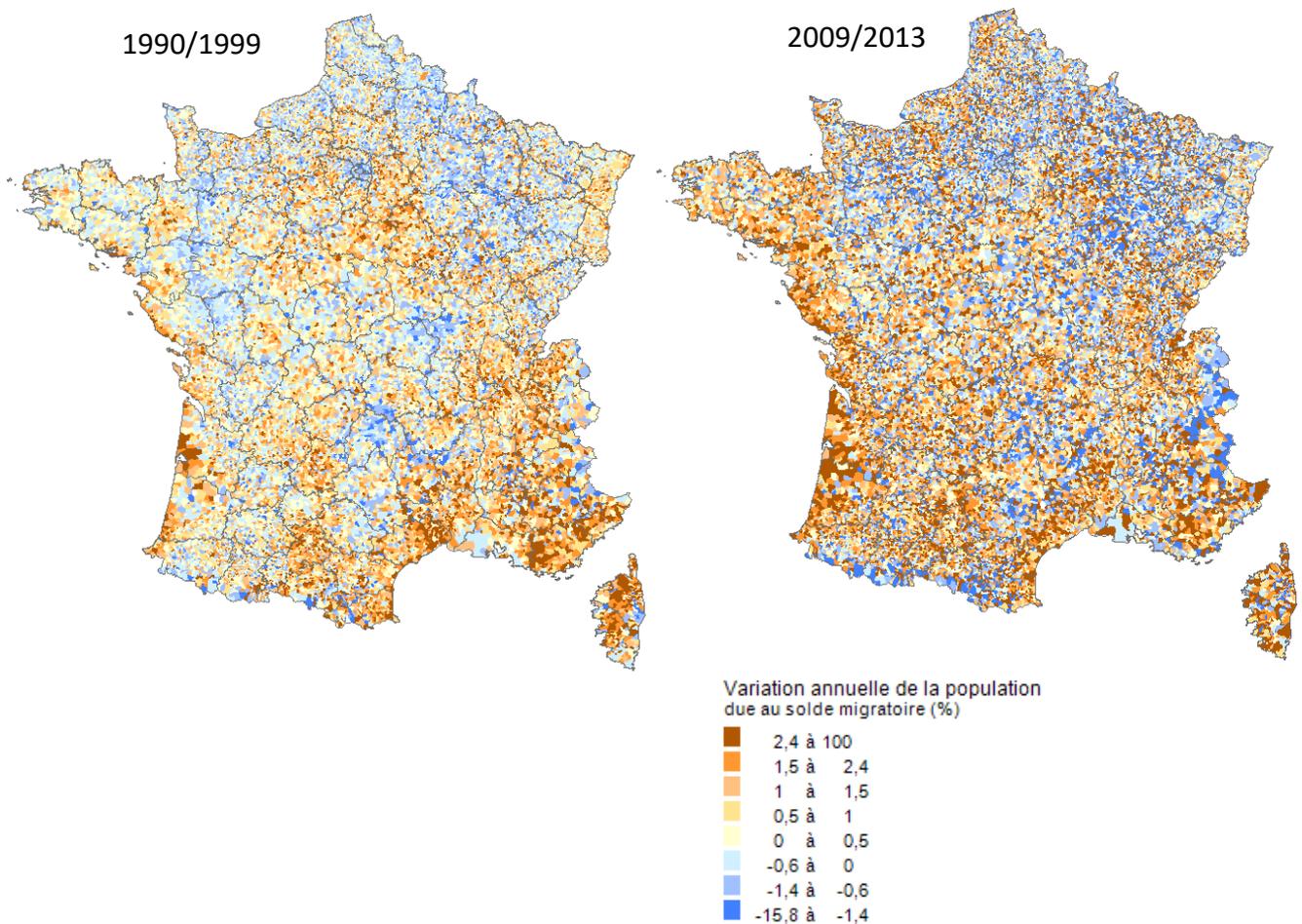
communes affichent une attractivité résidentielle relativement soutenue. Dans cette France à deux vitesses, pour ce qui est de l'attractivité résidentielle, apparaissent tout-de-même quelques exceptions. On note dans la partie nord, nord-est de notre ligne imaginaire, des soldes migratoires positifs et soutenus dans l'arc genevois (partie française de l'agglomération genevoise), ainsi qu'à Annecy. Une frange de communes aux soldes migratoires positifs se dessine également dans un large pourtour extérieur à l'Île-de-France, de l'ouest à l'est jusqu'à Troyes, en passant par le sud de la région. Un regain également d'attractivité semble s'observer sur des communes littorales de la Manche.

Dans la partie située au sud et à l'ouest de cette ligne, les soldes migratoires sont particulièrement positifs tout le long des espaces littoraux, que ce soit de l'Atlantique ou de Méditerranée, avec néanmoins une certaine saturation le long des côtes provençales et azuréennes mais au profit d'une forte attractivité du rétro-littoral et des arrière-pays. Les soldes migratoires progressent également rapidement en Corse, en Ardèche (partie Sud), et puis de façon plus ponctuelle mais néanmoins assez soutenue aussi dans l'extrême sud-ouest du pays. En revanche, les communes d'altitude et stations de montagne que ce soit dans les Pyrénées ou les Alpes enregistrent des soldes migratoires négatifs assez importants. Ce phénomène est intéressant et assez nouveau pour être souligné. L'obsolescence de certaines stations, le vieillissement de la population, les changements culturels dans les pratiques récréatives et touristiques (Bourdeau et al., 2002), mais également une certaine pression foncière dans les stations les plus prisées (André-Poyaud et al., 2010 ; Duvillard, 2010) peuvent contribuer à ce phénomène. Enfin, la diagonale du vide n'est plus vraiment perceptible. Si les communes situées entre le Luxembourg et Mâcon restent majoritairement déficitaires en termes de migrations, celles situées entre Mâcon et Tarbes affichent plutôt des soldes migratoires positifs.

Cartes 1 à 5 : Variation de la population due au solde migratoire
dans les communes françaises de 1954 à 1990



Cartes 6 et 7 : Variation de la population due au solde migratoire
dans les communes françaises de 1990 à 2013



Source : d'après Insee

2.2. Concentration structurelle des emplois

Tandis que la population s'est éloignée des villes-centres et que les mouvements migratoires ne semblent plus autant dictés par une logique de localisation liée au travail, on observe à partir des années 1990 une concentration croissante des activités dans les grandes agglomérations. C'est la fin d'une longue période de rééquilibrage économique et territorial d'abord industriel, puis plus largement productif et tertiaire. Quelques chiffres illustrent ce processus. Si l'on considère le taux de concentration de l'emploi, défini par l'Insee comme « le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre de résidents qui en ont un », on constate qu'en 1968, ce taux est supérieur à 100 dans plus de 9000 communes. Ces communes comptent plus d'emplois que d'actifs. Peu de communes (moins de 15%) ont un rapport emplois/actifs inférieur à 60%, soit 40% d'actifs qui travaillent en dehors de la commune. Les espaces dans lesquels cet écart est légèrement plus marqué sont soit situés en périphérie d'une grande agglomération comme à Paris, Toulouse ou Lyon, soit dans des

communes de grandes régions industrielles du Nord / Nord-Est. Partout ailleurs, les taux d'emplois sont supérieurs à 100 ou très légèrement inférieurs.

En 2012, les communes abritant plus d'emplois que d'actifs ne sont plus que 4200. 70% des communes ont à présent plus de 40% de leurs actifs résidents qui travaillent ailleurs. En 2012, l'écart entre emplois et actifs s'est particulièrement accentué dans les communes situées autour de l'Île-de-France, ou bien encore dans les zones frontalières du Luxembourg, de la Suisse, ainsi que sur le pourtour des grandes agglomérations françaises. Pendant que l'emploi total passe de 19 millions à 25 millions au cours de cette période, 24000 communes sur les 36000 que compte la France ont enregistré une perte d'emplois, et seulement 9500 une baisse du nombre d'actifs.

Les résultats détaillés par catégorie socio-professionnelle soulignent que la concentration spatiale des emplois est aussi liée à une modification structurelle du marché de l'emploi. Les emplois qui ont le plus progressé au cours des 40 dernières années sont aussi ceux qui étaient déjà les plus concentrés spatialement dans les années 1970, à l'instar des cadres ou des employés. Inversement, les emplois d'ouvriers, hérités du modèle industriel, conservent une plus large emprise spatiale, mais leur nombre décline. L'agglomération des activités n'est pas le résultat d'une concentration de tous les types d'emplois, mais résulte du passage d'une économie agricole, puis industrielle générant des activités relativement diffuses à une économie métropolitaine, générant des activités beaucoup plus concentrées, notamment dans les grands pôles urbains.

Périurbanisation des ménages et agglomération des activités au sein d'espaces métropolitains ont favorisé l'essor de l'économie résidentielle. Inversement, l'économie résidentielle a accompagné et permis aux espaces périurbains de ces grandes aires métropolitaines de se structurer économiquement, fiscalement et institutionnellement, créant un véritable effet de clubbisation intercommunale de ces espaces (Estèbe et Talandier, 2005 ; Talandier et Estèbe, 2008 ; Estèbe, 2008 ; Charmes, 2011).

Parmi les pratiques de mobilité qui ont accompagné le passage d'un monde moderne à la société actuelle, le tourisme et avec lui les vacances, le loisir, le récréatif se sont imposés comme autant de nouvelles normes dans nos modes de vie.

3. L'avènement du tourisme

L'essor du tourisme a évidemment largement contribué à renforcer l'économie résidentielle des territoires, telle que nous la définissons dans nos travaux. Certes, le tourisme n'est pas une activité récente puisqu'il puise ses racines en Angleterre dans la deuxième moitié du 18^e siècle, lorsque la bourgeoisie découvre le goût du paysage grâce notamment à l'amélioration des routes, à la baisse sensible des agressions de voyageurs, et aux prix plus abordables des déplacements. « *Jusqu'alors, l'espace séparant les points de départ et d'arrivée [...] apparaissaient surtout comme une redoutable terra incognita. Une fois cet*

espace élevé au rang de paysage, le voyage devint une fin en soi, un prolongement de la flânerie en jardin » (Solnit, 2002, p.131).

Les premiers guides de cette époque, notamment ceux du pasteur de W. Gilpin, précisaient en outre comment regarder ces paysages « pittoresques » semblables à des tableaux. Mais le premier guide touristique célèbre dans le monde entier sera celui de l'anglais J. Murray publié en 1836 (Enzensberger, 1958). Ce *Red Book* fait l'inventaire des routes « pittoresques » également et des curiosités de la Hollande, de la Belgique et des pays du Rhin où le nombre d'étoiles indique déjà la valeur des sites, leur caractère plus ou moins incontournable.

En France, les villes de la Côte d'Azur ou Chamonix font partie des premières destinations touristiques mises en valeur par les Anglais, dès la fin du 18^e siècle. En Angleterre, comme en France, la pratique thérapeutique des bains de mer dès le 19^e siècle va faire naître un modèle balnéaire dont les formes et les codes architecturaux, urbanistiques et culturels seront repris, appropriés voire folklorisés dans le monde entier (Duhamel, Talandier, Toulhier, 2015). La Normandie, toute proche de Paris, va profiter de ce nouvel engouement pour le bain. Les premières stations naissent comme à Dieppe, Trouville, puis se multiplient grâce à l'amélioration des moyens de transport ferroviaires : Le Tréport, Fécamp, Étretat, Villerville, Deauville, Villers-sur-Mer, Houlgate, Cabourg, Les Sables d'Olonne, Royan, Arcachon... Puis ce sera également Nice, Menton, Cannes, Antibes, Saint-Raphaël qui verront leur clientèle s'internationaliser avec l'arrivée, après celle des Anglais, des Russes et des Allemands notamment.

Réservé à une élite, il faudra attendre les congés payés en 1936, l'augmentation du pouvoir d'achat durant les « Trente Glorieuses » et la motorisation des ménages pour que se démocratise le tourisme. La France va également lancer de vastes opérations d'aménagement du territoire sur le littoral, mais aussi en montagne et dans les espaces ruraux. La mission Racine en Languedoc-Roussillon (1963) et la mission interministérielle d'aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) (1976) symbolisent cette volonté de standardiser et massifier le tourisme. Des projets équivalents verront le jour pour la montagne dès 1964 dans le cadre du plan neige. Par ailleurs, le tourisme social (associations, comités d'entreprises, syndicats) facilite l'accès aux vacances pour les plus modestes.

Le budget des ménages français intègre dès lors une part dédiée aux vacances. Cette part reste relativement constante, y compris en période de crise économique (Consales et al., 2009). Enfin, le passage aux 5 semaines de congés en 1982 accélère la croissance d'une économie touristique. La loi sur les 35 heures votée en 1998 et la mise en place des « RTT » (réduction du temps de travail) s'accompagnent d'une hausse des courts séjours, des départs en week-end, en complément des habituels départs en vacances estivaux. Alors que seules 43 % des familles partaient en vacances en 1964, elles ont été jusqu'à plus de 65 % à la fin des années 2000. Ce taux a ensuite diminué autour de 53% durant toute la période de 2000 à 2010, pour progresser à nouveau depuis et atteindre 60% en 2014 (Daudey et al., 2015). Une part importante des ménages continue donc à ne pas partir en vacances (40% en 2014), atteignant jusqu'à 60% parmi les personnes dont le revenu est inférieur à 900 €/mois (Dauphin et al., 2008). Par ailleurs, les trois quarts des touristes français privilégient, de

façon relativement constante, la France comme première destination. C'est aussi le cas des Espagnols, Italiens, Grecs et Roumains dont les départs en vacance se font essentiellement dans leur propre pays selon les données d'Eurostat en 2014.

Si le taux de départ des Français en vacances a connu quelques fluctuations depuis 1980, les arrivées de touristes étrangers en France sont, en revanche, en constante progression depuis les années 1960. Ainsi, dans son article paru en 1984, J. M. Dewailly note qu'en 1980 les touristes étrangers ont effectué 30,1 millions de séjours en France, alors qu'en 1963, on n'avait dénombré que 13,4 millions de séjours. Entre 1985 et 2007, le nombre d'arrivées de touristes étrangers est passé de 40 millions à 80 millions (Le Garrec, 2008). En 2013, ils étaient 84,5 millions et dépensaient près de 42 milliard d'euros.

La France reste la première destination touristique au monde, mesurée en termes de nuitées. Ainsi, dans les années 1960, les dépenses réalisées à l'étranger par les Français étaient plus importantes que celles des touristes étrangers en France. Ce n'est qu'à partir des années 1970, que cette tendance s'est durablement inversée (Consales et al., 2009) et représente depuis un apport essentiel pour les échanges extérieurs du pays. C'est même depuis 1999, le premier poste excédentaire de la balance des paiements en France, solde qui progresse rapidement depuis 2011 (13 milliards en 2012, il n'était « que » de 7,5 milliards en 2011). Le contexte politique international, la crise européenne qui a frappé violemment des destinations touristiques comme l'Espagne ou la Grèce, la crise du printemps arabe ont à la fois limité les départs des Français vers ces destinations, et entraîné un report des touristes internationaux vers la France. Les recettes touristiques au cours des cinq dernières années ont connu une forte progression, les plus fortes hausses ayant été constatées en Corse et dans la région Ile-de-France. Par contre, les attentats survenus récemment dans les deux villes les plus touristiques du pays (Paris et Nice) auront des conséquences négatives sur cette économie devenue essentielle pour la France⁴. En 2013, les dépenses de tourisme en France se sont élevées à 153 milliards d'euros, soit 7,4% du PIB français, dépassant même les 12% de PIB dans l'ex-Languedoc-Roussillon et en PACA. Le tourisme représente plus d'un million d'emplois salariés en équivalent temps plein, soit 8,3% du total français, dépassant les 9% en Ile-de-France, en PACA ou bien dans la partie Languedoc-Roussillon de la nouvelle région d'Occitanie.

L'histoire du tourisme en France a aussi sa géographie. Concentrés dans quelques hauts lieux de villégiature jusqu'au début du 20^e siècle, les séjours vont ensuite se déployer sur l'ensemble des littoraux aménagés, vers les massifs prisés, vers une partie des espaces ruraux ou bien encore vers les villes. La localisation des hébergements, ou des nuitées, n'est pas disponible à une échelle fine sur une longue période. En revanche, on connaît depuis 1968 le nombre de résidences secondaires par commune. Si ce type d'hébergements

⁴ Une étude menée par l'agence ForwardKeys indiquait en mars 2016 que Paris et Bruxelles avaient connu une baisse nette de leur fréquentation touristique entre le 14 novembre 2015 et le 26 février 2016. Si on compare les chiffres de 2016 avec ceux de 2015 et 2014 sur cette période, Paris a perdu 12 % de visiteurs étrangers et Bruxelles 9 %.

L'AFP annonçait également deux semaines après l'attentat de Nice, que les réservations pour les vols vers la France étaient en net recul de 20%.

n'accueille évidemment pas l'essentiel des nuitées touristiques, sa localisation est en revanche très proche de celles des autres types d'hébergement⁵.

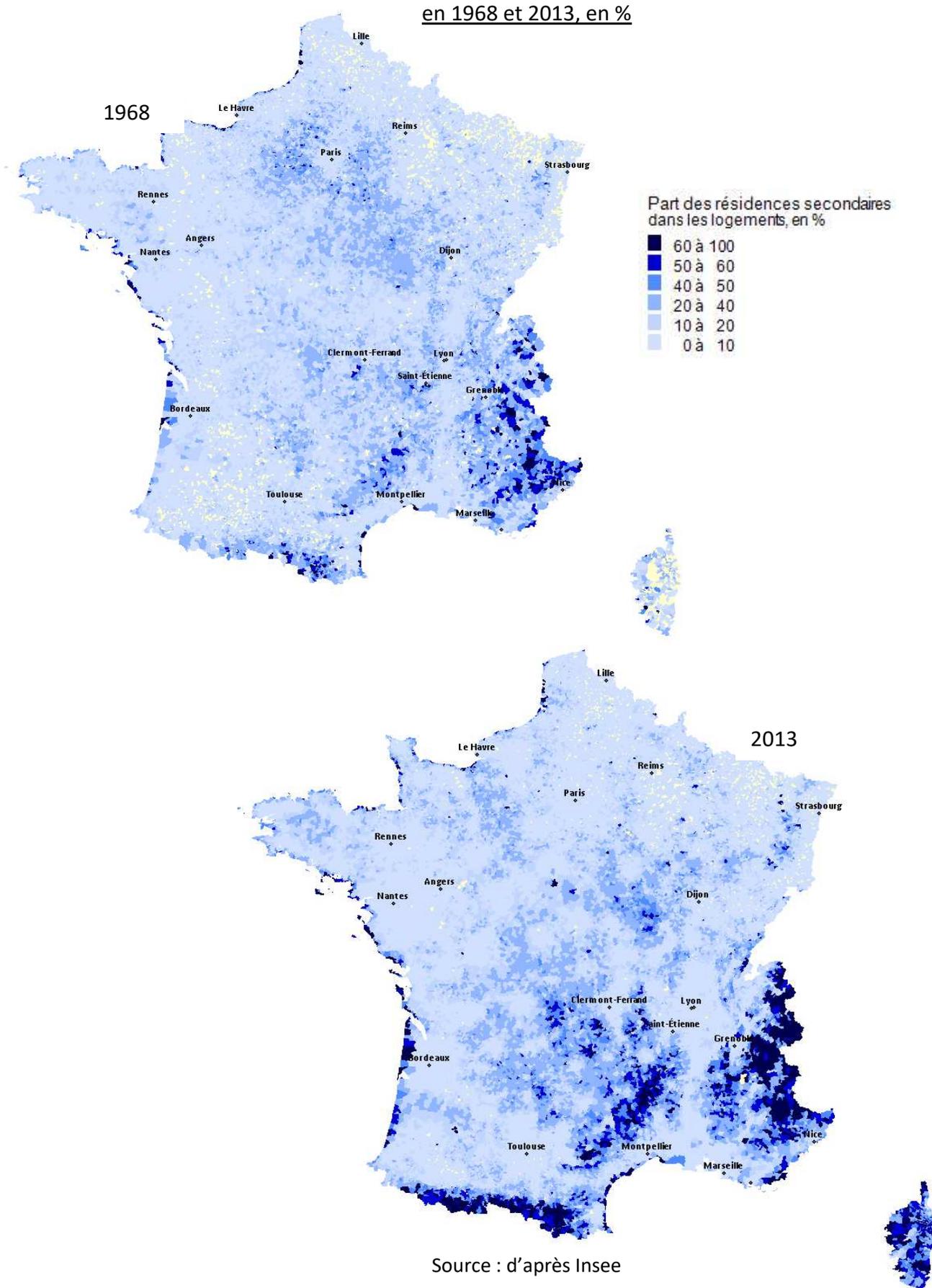
Les cartes 8 et 9 nous montrent le poids qu'occupent les résidences secondaires dans le parc de logements des communes en 1968 et 2013.

On est passé de 1,2 millions de résidences secondaires en 1968 en France, soit 6,7% des logements, à 3,1 millions en 2013, soit un taux de 9,5% des logements. Ce taux est extrêmement variable d'une commune à l'autre et il n'est pas rare de le voir atteindre plus de 40% dans certains espaces. La géographie des résidences secondaires n'a pas été bouleversée depuis 1968. On observe plutôt une intensification du phénomène dans les espaces qui étaient déjà fortement spécialisés en la matière, à savoir le long des littoraux (en dehors de la Manche), dans les massifs alpins, pyrénéens, mais aussi dans les Vosges et le Jura. L'arrière-pays azuréen s'affirme comme un haut-lieu des résidences secondaires, mais également les contreforts des Cévennes, l'Ardèche, ou bien encore le sud de l'Auvergne. Les résidences secondaires qui se situaient aux portes de Paris ont laissé peu à peu la place à des résidences principales sous la pression foncière. On note également l'importance de ces résidences en Normandie ou bien encore dans l'Yonne et la Côte-d'Or.

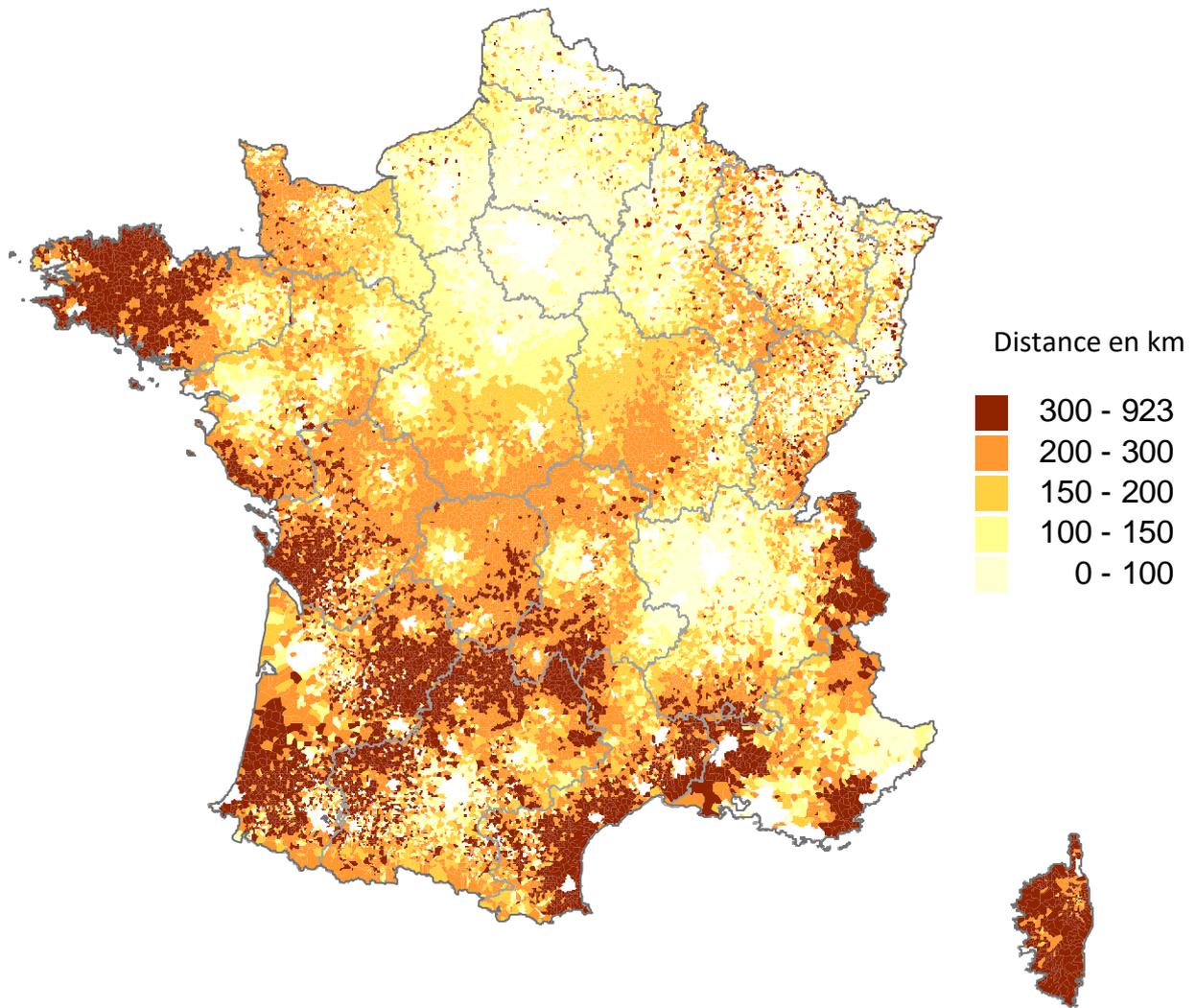
Sans être déterminants au sein du parc de logements, les cœurs d'agglomérations enregistrent une forte croissance des résidences secondaires, tout particulièrement à Paris où le phénomène « *airbnb* » et autres sites de localisation touristique ont pu contribuer à cet essor rapide. On recense à titre indicatif plus de 100 000 résidences secondaires en 2013 à Paris, elles étaient à peine plus de 80 000 en 2008.

⁵ Par exemple, on obtient un coefficient de corrélation de 0,7 entre le nombre de chambres d'hôtels par commune et le nombre de résidences secondaires, un coefficient de corrélation de 0,5 entre le nombre d'emplacements de campings et le nombre de résidences secondaires (calculs d'après Insee).

Cartes 8 et 9 : Parts des résidences secondaires dans les logements des communes en 1968 et 2013, en %



Carte 10 : Distance à laquelle résident les propriétaires des résidences secondaires



Source : d'après Soes-Filocom

La carte 10 mesure la distance entre la commune de résidence principale et la commune de résidence secondaire pour les propriétaires résidant dans une agglomération⁶. On repère aisément les territoires attractifs et pour lesquels les Français sont prêts à parcourir une longue distance pour y séjourner (Bretagne, littoral atlantique, méditerranéen, les Alpes, mais aussi des territoires ruraux comme la Dordogne, le Lot, l'Aveyron, la Lozère). Inversement, les communes du Nord, de l'Est ou encore les couronnes périphériques des grandes agglomérations sont surtout fréquentées par des locaux. C'est aussi le cas de l'arrière-pays de Nice, haut lieu de résidences secondaires des Niçois.

Enfin, observons quelle a été l'évolution des retraités dans les communes françaises.

⁶ Plus précisément, pour les propriétaires résidant dans l'une des 130 premières unités urbaines de France, ce qui couvre plus des trois quarts des résidences secondaires.

4. Des retraités plus nombreux et plus mobiles

En moins d'un siècle, l'espérance de vie a augmenté de 40% dans les pays développés... alors même qu'il avait fallu attendre mille ans pour arriver à ce doublement de l'espérance de vie. Ce phénomène historique nous conduit aujourd'hui à être 7 milliards d'êtres humains sur la planète, 9 milliards en 2050... Sur la période à venir, qui est une période de ralentissement de la croissance démographique, nous serons 1 million de plus par semaine. Toujours plus nombreux dans les décennies à venir, nous serons également de plus en plus vieux, puisque l'accroissement du nombre de personnes âgées est plus rapide que celui des populations jeunes. Ce bouleversement structurel d'un vieillissement accéléré de la population est sans précédent et relativement rapide à l'échelle de l'humanité.

Ainsi depuis plus de trente ans, dans les pays développés, la dynamique des retraites booste l'économie « non productive » des territoires. Certes les retraités d'aujourd'hui sont les actifs d'hier et leur localisation est aussi, pour partie, le reflet de cette activité passée. Mais, à la différence des actifs, leur choix (ou leur non-choix) de résidence est dicté par des critères non liés au marché du travail présent. De plus, la captation de ces flux financiers s'inscrit bien dans la logique d'un enjeu de population et non d'un enjeu d'exportation et participe à l'économie résidentielle.

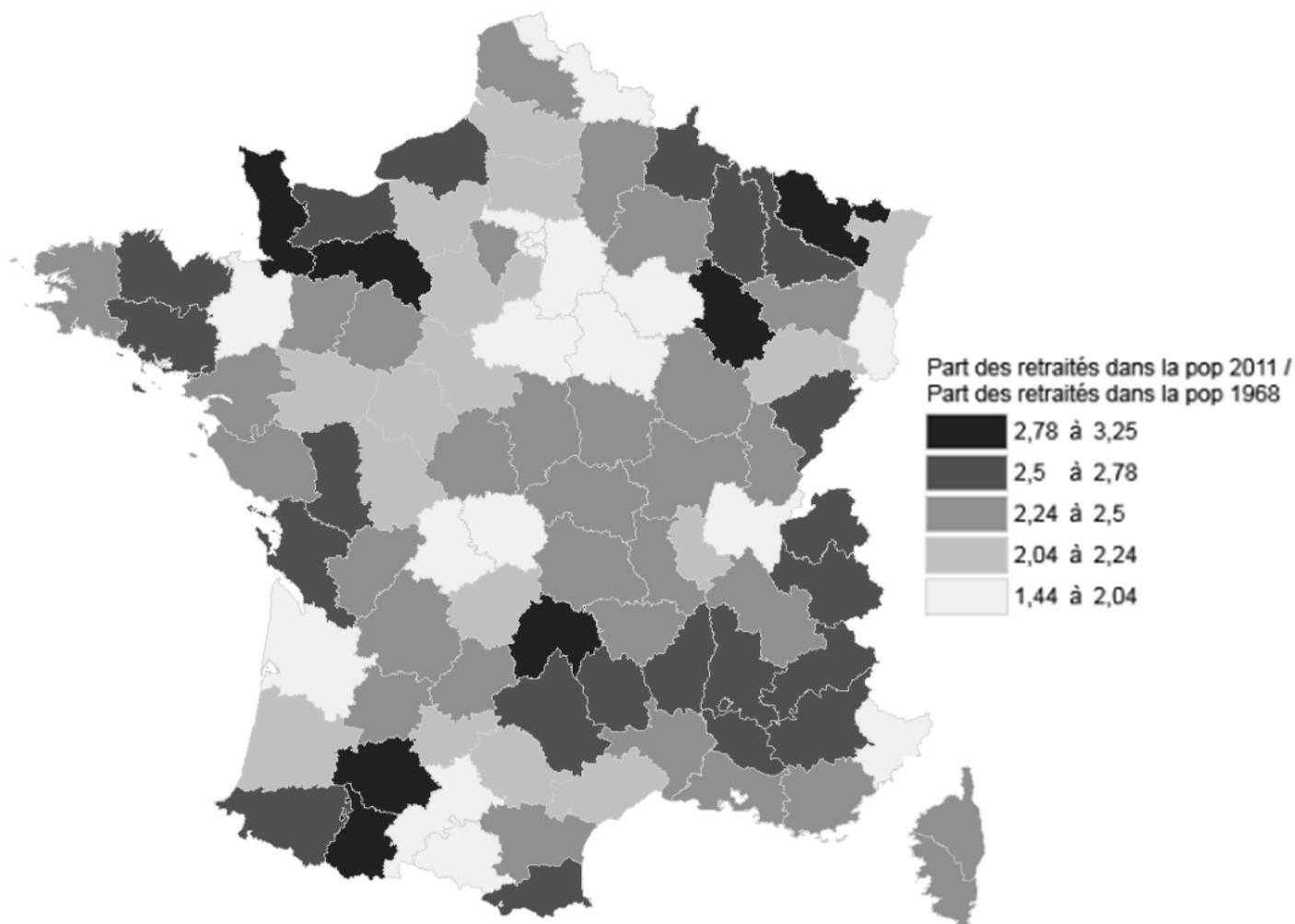
En France, l'espérance de vie des hommes à l'âge de la retraite est passée de 12,5 ans en 1958 à 21,7 ans en 2010, pour atteindre 24,8 ans en 2050 selon les prévisions de l'OCDE. Pour les femmes, on est passé de 15,6 ans en 1958 à 26,5 ans en 2010, l'OCDE prévoyant une espérance de vie à la retraite de 29,5 ans à l'horizon de 2050. Sur ce registre, la France se classe largement en tête des pays de l'OCDE, au coude-à-coude avec la Belgique. Ces évolutions se sont accélérées à partir des années 1980 à la fois parce que la durée de vie continuait de progresser mais aussi parce que l'âge légal de départ à la retraite a été avancé de 65 à 60 ans en 1982. Ainsi, on estime que le volume des dépenses de retraite a doublé depuis 1950, atteignant 13,8% du PIB en 2013 d'après les chiffres de la commission des comptes de la Sécurité sociale. L'augmentation des années de vie passées à la retraite, associée à une hausse ininterrompue du nombre de pensionnés et du niveau des pensions contribuent depuis cinquante ans et de manière encore plus accentuée depuis les années 1980 à renforcer la déconnexion entre les systèmes productifs et les espaces résidentiels. Entre 1950 et 1973, le nombre de retraités du régime général n'avait augmenté que de 1,5 million, passant de 2,2 millions en 1950 à 3,7 millions en 1973 ; sur un intervalle de temps comparable (23 ans), de 1973 à 1996, il s'accroît de 5,3 millions pour atteindre 9 millions (Chesnais, 1998). Sur une période plus récente encore, ce nombre passe de 9 millions à 13,2 millions en 2013.

Rapporté à la population française, on est passé de 10% de retraités en 1968, selon les chiffres des recensements de l'Insee, à 21,5% de la population en 2011. En un peu plus de 40 ans, le poids des retraités dans la population a donc été multiplié par 2,15. Ce rapport entre 1968 et 2011 varie d'à peine 1,4 à Paris à 3,3 dans la Moselle (carte 11). Aux côtés de la

Moselle, la Haute-Marne, les Hautes-Pyrénées, la Manche, le Gers, le Cantal, l'Orne, le Calvados affichent également un rapport proche de 3, indiquant un triplement du poids des retraités dans la population de ces départements en quarante ans. L'essor du nombre de retraités dans la population de ces départements ne reflète pas une attractivité auprès de ces inactifs. Dans ces départements, le poids important des retraités est plus lié à un déficit d'actifs qu'à une réelle dynamique résidentielle. Il est aussi le reflet d'une activité agricole et industrielle passée et déclinante.

En revanche, certains territoires sont devenus au fil des années de véritables lieux d'accueil des retraités. L'analyse des mobilités résidentielles à l'âge de la retraite montre une géographie proche de celle de résidences secondaires (Talandier, 2012). Ces résultats confirment les conclusions des travaux de F. Cribier à la fin des années 2000 qui indiquaient que les migrations de retraités étaient liées aux lieux de villégiature fréquenté par le passé (Cribier et al., 1999). Un tiers des enquêtés possédait auparavant une résidence secondaire sur place et, pour les deux tiers d'entre eux, l'achat avait été fait précisément pour la retraite.

Carte 11 : Rapport entre la part des retraités dans la population en 1968 et en 2011



Source : d'après recensements de l'Insee

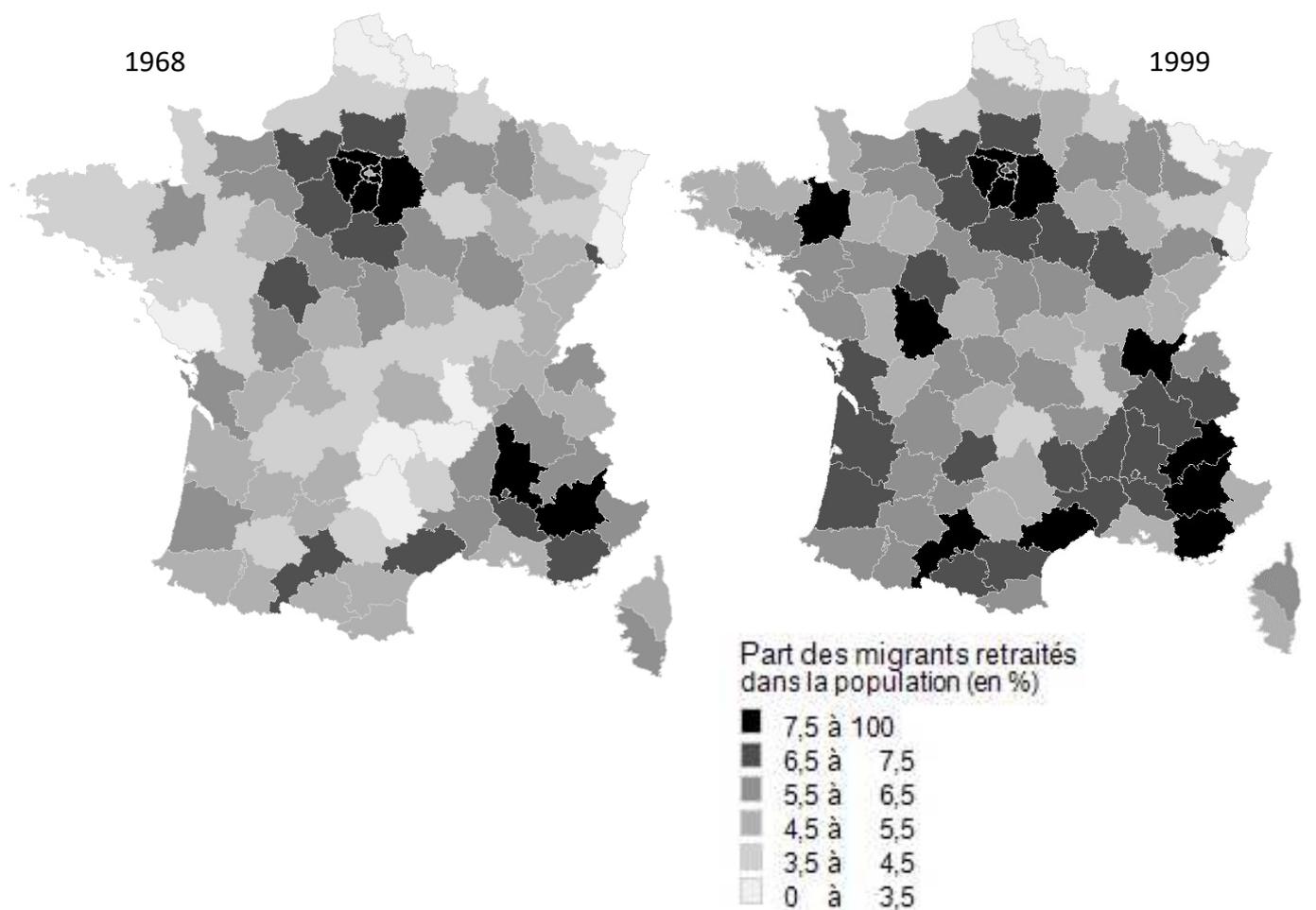
Si l'on observe la part des retraités installés depuis moins de cinq ans dans les départements de la France métropolitaine en 1968 et 1999⁷, on observe un certain nombre de similitude (cartes 12a et 12b). Les régions attractives auprès des retraités mobiles se sont affirmées, mais sont restées relativement semblables de 1968 à 1999. Les départements de la petite et grande couronne de Paris accueillent des retraités venant souvent de Paris intra-muros. Le département de la Seine-Saint-Denis est le seul à voir diminuer ce taux de migrants retraités dans la population. Cette mobilité de relative proximité francilienne à l'âge de la retraite s'étend aux départements limitrophes de la région, vers la Picardie, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret, mais également de façon plus soutenue au cours des dernières décennies vers l'Yonne et la Côte-d'Or. L'attractivité du quart Sud-Est, déjà réelle dans les années 1970, s'affirme et s'étend à la plupart des départements de PACA (hors Bouches-du-Rhône) et de Rhône-Alpes. La façade atlantique de Charente-Maritime aux Landes confirme son attrait. Le Languedoc-Roussillon devient une région de prédilection pour les retraités mobiles. Dans ces départements, le poids de ces nouveaux arrivants retraités représente en moyenne et en moins de cinq ans entre 6,5% et 9,5% de la population en 1999. Quelques départements font leur apparition dans cette liste de destinations prisées, mais de façon plus isolée, comme l'Ille-et-Vilaine, la Vienne ou l'Ain. Les départements qui n'attiraient pas les retraités en 1968 demeurent eux aussi les mêmes, il s'agit des deux départements du Nord-Pas-de-Calais, des Ardennes, de la Moselle, du Haut-Rhin, du Rhône, du Cantal. La Haute-Loire et l'Aveyron ont par contre connu une progression de ce taux.

La carte 13 permet de repérer les variations de ce taux entre 1968 et 1999. Une France coupée en deux se dessine, la même que celle qui ressort des analyses migratoires précédentes. Au sud d'une ligne Cherbourg-Briançon, ressortent les départements pour lesquels le poids de ces retraités migrants dans la population a progressé très rapidement, au nord, ceux pour lesquels il évolue peu voire il diminue. A Paris, dans le Bas-Rhin et le Pas-de-Calais, on constate une croissance soutenue des migrants qui restent malgré ça encore peu nombreux.

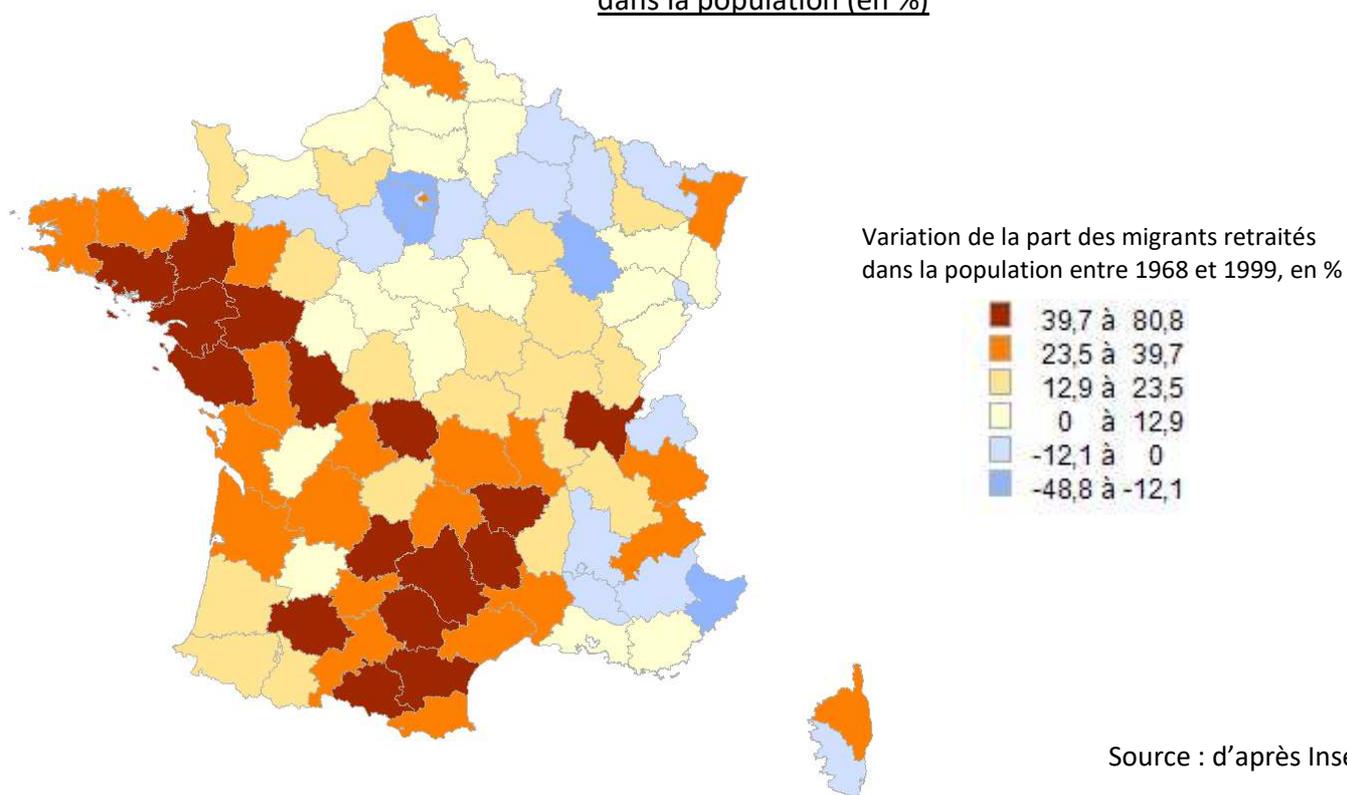
La carte des migrations récentes confirment ces tendances (carte 14 et carte 15).

⁷ Malheureusement, les données plus récentes sur les migrations résidentielles ne peuvent être directement comparées à celles des recensements antérieurs en raison de modifications méthodologiques du recensement

Cartes 12a et 12b : Part des retraités installés depuis moins de cinq ans dans la population, %



Carte 13 : Variation entre 1968 et 1999 de la part des nouveaux arrivants retraités dans la population (en %)

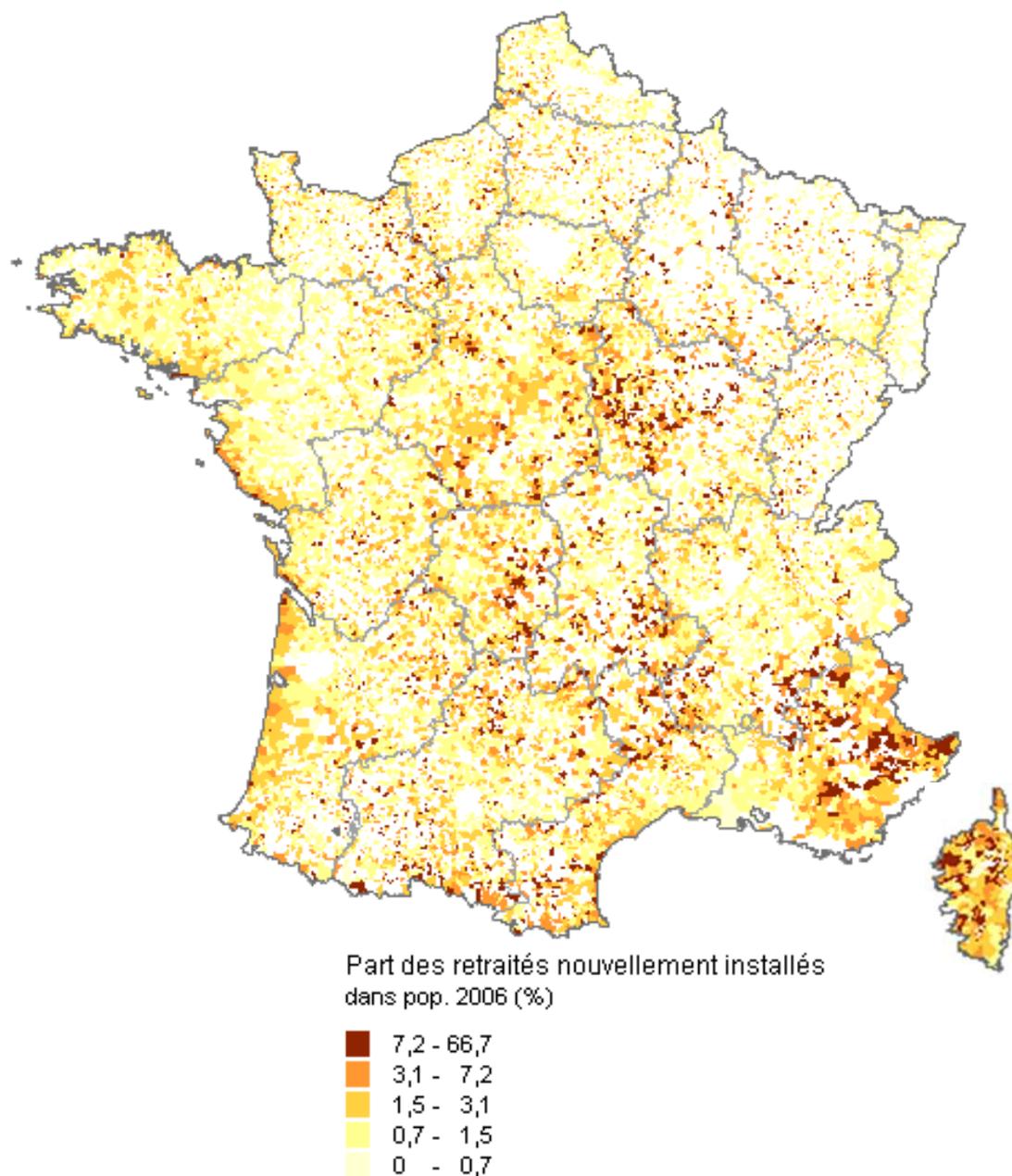


Source : d'après Insee

L'impact de ces arrivées sur les communes réceptrices est plus prononcé dans les communes rurales résidentielles et touristiques au sud de l'Île-de-France (Bourgogne et une partie du Centre), dans les communes de l'arrière-pays du Languedoc-Roussillon, de l'extrême sud-est, ou encore dans les communes littorales (carte 14).

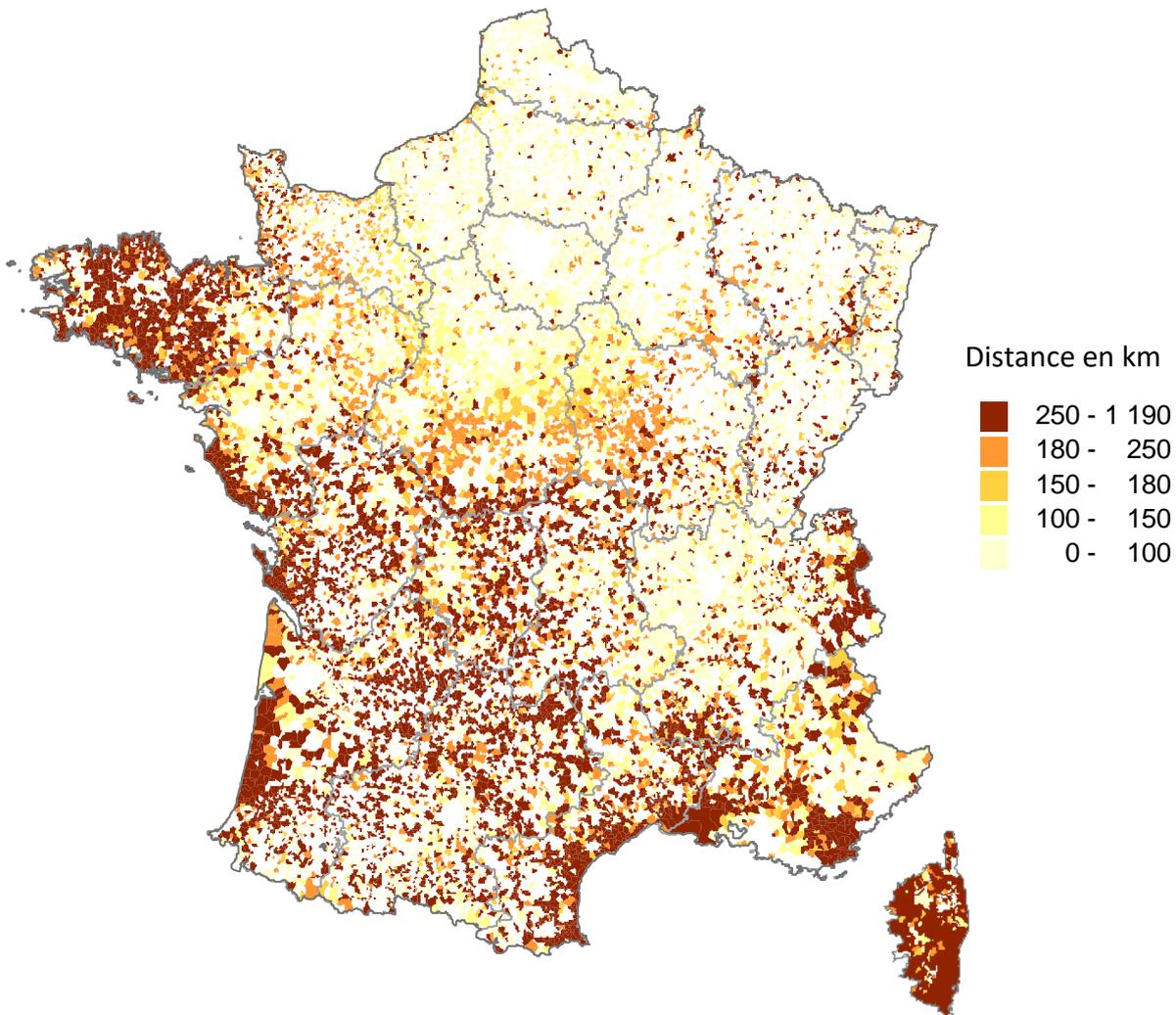
La carte 15 mesure la distance parcourue par les migrants, ayant quitté une grande agglomération, à l'âge de la retraite. Les retraités sont plus nombreux à venir de loin dans les communes de l'Ouest et du Sud, alors que les migrations de retraités dans le Nord, l'Est, autour de Paris ou de Lyon sont des migrations de courte ou moyenne distance.

Carte 14 : Part des retraités arrivés depuis moins de cinq ans dans la population communale, en 2006 (%)



Source : d'après Insee

Carte 15 : Distance depuis le précédent lieu de résidence des retraités récemment installés



Source : d'après Soes-Filocom

L'économie résidentielle constitue la première source de revenus externes pour les territoires, et comme nous venons de le voir, n'a cessé de progresser depuis les années 1970. On note sur la période de 1970 à nos jours, une première phase au cours de laquelle se structurent principalement les flux de navetteurs dans les banlieues et couronnes périurbaines proches. Il est alors un peu tôt pour parler d'économie résidentielle. Puis, à partir du milieu des années 1980, début des années 1990 vont se conjuguer une accélération de l'effet retraite (départ à l'âge de 60 ans en 1982), une croissance de la mobilité touristique notamment de courts séjours, et enfin des migrations résidentielles de longue distance motivées par une quête d'aménités, de paysage, de climat agréable, d'environnement « naturel »... tous ces éléments concourant à une circulation des richesses interterritoriales, véritables machines à redistribuer les revenus des villes vers les campagnes, des territoires souvent productifs vers des espaces de plus en plus résidentiels

et touristiques. Ces mobilités et l'essor de l'économie résidentielle ont accompagné dès le départ l'émergence du modèle métropolitain.

Le chapitre suivant nous permet de formaliser ces éléments et ainsi passer du constat à la conceptualisation et à l'analyse territoriale du phénomène.

CHAPITRE 2 :

L'ÉCONOMIE RESIDENTIELLE, PREMIER MOTEUR ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

Depuis une dizaine d'années, des travaux de recherche se développent autour de la notion d'économie résidentielle, reconnue en peu de temps comme l'un des moteurs majeurs du développement économique des territoires. Cette notion mobilise de plus en plus de chercheurs en France (Hillal et al., 2003 ; Davezies, 2008 ; Talandier, 2008 ; Aubert et al., 2008 ; Béhar, 2008 ; Bonnet, 2010 ; Terral et Proulhac, 2014 ; Vollet et al., 2014, Ruault et Proulhac, 2014), mais aussi en Europe (De Keersmaecker, 2007 ; Lenner, 2008 ; Schubarth, 2009 ; Requier-Desjardin, 2011 ; Perlik, 2011 ; Riser et al., 2013 ; Segesseman et Crevoisier, 2013 ; 2015 ; Schier et al., 2015)... Mais, c'est sans doute dans le champ opérationnel de l'aménagement du territoire, que ce concept a été le plus repris, notamment par les acteurs locaux, les experts et bureaux d'études. Il devient rare de ne pas trouver dans un diagnostic local ou dans des documents de planification, une analyse de cette économie non productive (Scot, SRADDT, Agenda 21...). Au plan national, l'intérêt porté par des structures telles que l'Insee, le CGET (commissariat général à l'égalité des territoires, ex-Datar), la CDC (Caisse des dépôts et consignation), le ministère du Développement durable, le Puca (Plan urbanisme construction architecture), les assemblées de collectivités territoriales ont largement contribué à l'essor et la diffusion de ce cadre d'analyse.

Le terme d'économie résidentielle n'est pour autant toujours pas stabilisé et renvoie à des définitions en français, mais aussi en anglais (*residential economy*), qui peuvent varier d'un auteur à l'autre. L'économie résidentielle peut désigner un ensemble de flux de revenus que captent les territoires grâce à leurs aménités (acception considérée par exemple par Talandier, Davezies, Segesseman, Crevoisier). La notion est aussi utilisée pour qualifier les emplois créés grâce à la consommation locale des ménages (Aubert, Vollet, Dissart...). L'économie résidentielle, enfin, est parfois associée au marché de la construction résidentielle. Une autre notion, l'économie présente, est également apparue dans le paysage de l'aménagement au cours des dix dernières années (traduite en anglais par le terme *in-place economy* dans Talandier, 2012). Ce terme proposé par l'Insee suite aux travaux de C. Terrier sur la présence touristique (Terrier, 2006, cf. encadré 1) regroupe les activités tournées vers la demande des ménages présents sur un territoire. Enfin, selon les auteurs, on peut voir apparaître les termes de bases, sphères ou économie, les adjectifs « basique » ou « induite » associés à la notion de « résidentiel » et/ou « présentiel »... ce qui commence à faire un certain nombre de déclinaisons possibles !

Nous essayons de préciser dans l'encadré 1 quelques-unes des acceptions couramment utilisées.

Encadré 1 : Economie, base, sphère résidentielle et/ou présenteielle

Dans des travaux réalisés pour la Datar et la Caisse des dépôts et consignation en 2003, L. Davezies revisite la théorie de la base en mobilisant des données de flux de revenus. Il met alors en évidence la place centrale qu'occupe ce qu'il appelle la « base résidentielle » dans les économies locales. La base résidentielle regroupe l'ensemble des revenus captés par les territoires grâce à leurs aménités résidentielles et indépendamment de leur capacité productive : retraites, salaires des navetteurs et dépenses touristiques sont considérés. Cette notion est rapidement reprise par l'Insee sous le terme d'économie résidentielle d'abord, puis de sphère résidentielle, mais pour désigner non plus des revenus, mais des emplois tournés vers la demande locale (commerces, services de proximité etc.).

Dans la première acception, l'économie résidentielle met en évidence un processus de développement territorial non exclusivement productif, dans la définition de l'Insee l'économie résidentielle désigne des emplois induits par des revenus dépensés localement (que ces revenus soient issus de moteurs productifs, résidentiels, publics, sociaux...).

Parallèlement à ces travaux, une équipe du ministère du Tourisme pilotée par Christophe Terrier produit dès 2003 des données départementales sur la population présente. La population présente est égale à la population recensée augmentée (ou diminuée) du solde entrée-sortie de touristes (personnes ayant passé une nuitée au moins en dehors de chez elles). Aujourd'hui, l'Insee désigne par « sphère présenteielle » ou « économie présenteielle », ce qu'elle appelait hier « sphère ou économie résidentielle », à savoir les emplois qui se localisent pour répondre à la demande locale des ménages présents (et non pas seulement résidents ou recensés) dans un territoire.

Le débat se poursuit et de récents travaux proposent les termes d'économie présenteielle basique ou base de consommation ou base présenteielle pour parler des emplois et/ou des salaires dans les activités de tourisme ou bien dans celles liées à une consommation de passage par exemple. L'idée défendue tient dans le fait que la demande émane de non-résidents, même si au final la consommation se fait sur place. Ces auteurs distinguent également une l'économie présenteielle induite, activités liées à la consommation des ménages résidents. Ces travaux sont développés en France par des chercheurs de l'Inra et de l'Irstea notamment : Aubert et al., 2008 ; Vollet et Vial, 2013 ; Ruault, 2014. On trouvera dans Aubert et al. 2012 une synthèse exhaustive de ces travaux.

Pour nous, l'économie résidentielle désigne une base économique, à savoir des flux de revenus externes que captent les territoires (on parlera aussi de base résidentielle) grâce à ses aménités paysagères, environnementales indépendamment des activités de production. Les activités induites par la consommation des ménages seront qualifiées d'activités, sphère ou économie présenteielle ou tout simplement de consommation.

L'économie résidentielle repose non pas sur des enjeux de production, mais sur des enjeux de population, avant même de parler d'enjeux de consommation. Conséquence de la mobilité des individus et de la déconnexion croissante entre les lieux de production et les lieux de vie, elle est l'une des facettes territoriales du modèle métropolitain hypermoderne et structure, nous le verrons des systèmes territoriaux productivo-résidentiels. L'économie

résidentielle est partout. A des degrés et sous des formes variables d'un territoire à l'autre, elle contribue pleinement à leur développement. Elle constitue un processus territorialisé de développement économique reposant sur des flux de revenus que génère la mobilité des individus.

Dans notre approche, l'économie résidentielle d'un territoire va dépendre de trois facteurs : la part des actifs pendulaires dans la population, la part et l'attractivité auprès des retraités et l'attrait touristique du lieu. Ainsi, si les espaces périurbains et frontaliers sont spécialisés dans une économie résidentielle de navetteurs, les espaces ruraux le seront plutôt en termes de retraites et pour certains essentiellement de tourisme comme sur les littoraux, dans les espaces de montagne ou dans une large majorité de campagnes situées dans une moitié sud de la France. Les situations sont donc très différentes d'un type de spécialisation à l'autre. En effet, dans certains territoires, notamment ruraux, le poids de l'économie résidentielle résulte plutôt d'un départ des actifs et des activités productives que d'une réelle attractivité résidentielle et touristique. L'économie résidentielle, au côté des revenus publics et sociaux, devient le seul apport de revenus externes, quand toutes les autres formes d'économie se sont retirées. Elle joue alors un rôle assurantiel à la fois économique et social dans la mesure où elle permet de maintenir un afflux de revenus extérieurs et un certain niveau d'équipement en commerces et services dans ces espaces.

Inversement, elle peut être le fruit d'une réelle dynamique d'attractivité à même d'assurer le renouveau démographique, social, économique de certains territoires, notamment ruraux (Talandier, 2007). Quoiqu'il en soit, elle n'est ni un mythe, ni un idéal, en rien normative, mais simplement une forme d'économie pour les territoires, un levier d'actions pour les acteurs, avec son lot de conséquences positives et négatives dont il convient de prendre la mesure.

Les pages qui suivent reviennent sur le cadre conceptuel de la théorie de la base revisitée, qui a permis de faire émerger cette notion dans la littérature et les politiques d'aménagement.

Dans une deuxième section nous présenterons la structure basique des territoires de France métropolitaine en 2012/2013, soit cinq ans après la crise de 2008. Nos précédentes estimations dataient de 2005/2006, qu'apprend-on à la lecture de ces bases réactualisées sur les moteurs économiques actuels des territoires ?

1. La théorie de la base revisitée

La théorie de la base est l'un des cadres d'analyse les plus connus et sans doute les plus utilisés de l'économie régionale et urbaine. Elle vise à expliquer le développement économique d'une région, d'une ville ou d'un espace défini a priori. Extrêmement mobilisée par les chercheurs et les praticiens depuis les années 1950, elle constitue un « classique » de la science régionale⁸. Le principe de cette théorie aurait été énoncé au départ par W. Sombart (1916), qui l'attribuait lui-même à Welvaren van Leiden (1695), d'après G. Krumme (1968). Sombart distingue dans son modèle de 1916, les « *towns builders* » des « *towns fillers* ». Les premiers apportent des revenus extérieurs dans la ville, les seconds œuvrent pour la satisfaction des besoins de la population locale. M. Aurrousseau en 1921 introduit également l'idée de « *town's primary and secondary occupations* » pour désigner les mêmes mécanismes. Les premiers œuvrent pour le développement de la ville, tandis que les seconds s'occupent du bien-être et de la satisfaction des besoins des résidents. En 1921 également, l'architecte-paysagiste F. L. Olmsted fait une différence entre les activités primaires et auxiliaires au sein d'une même zone urbaine (Alexander, 1954).

En 1927, W. Sombart développe ce cadre d'analyse sur le cas berlinois. Il décide de considérer les emplois des activités exportatrices comme étant une approximation du nombre de « *towns builders* ». Cette année-là, 48,3% de la population berlinoise travaille dans un secteur exportateur, véritable moteur du développement de la ville selon Sombart (Krikelas, 1992).

Selon cette théorie, le développement d'une ville ou d'une région dépend de sa capacité à capter des revenus, des richesses à l'extérieur du territoire qui seront ensuite dépensées sur le territoire considéré. Deux secteurs sont donc à considérer, le secteur basique qui permet de capter ces richesses exogènes au territoire et le secteur non basique qui répond aux besoins de la population locale et assure la circulation des richesses dans le territoire. Le secteur basique constitue le moteur des économies locales dans la mesure où il permet la captation de richesses qui seront ensuite, pour partie, consommées sur place.

Formulé dès le départ en termes de revenus, le principe de la théorie de la base aura le plus souvent été pensé et appliqué en termes de population, mais surtout en termes d'activités ou d'emplois.

Dans les années 1950, la théorie de la base est reprise, conceptualisée et appliquée par de nombreux économistes américains. Un peu avant, dès 1936, H. Hoyt, alors consultant de l'administration fédérale pour le logement, propose une formulation mathématique pour distinguer les secteurs exportateurs des secteurs non exportateurs. Ainsi, Hoyt (1936, 1954), puis North (1955), Tiebout (1956), Ullman et Dacey (1960)... ont tous appliqué cette théorie

⁸ L'histoire de cette théorie a été décrite en France par Antoine Bailly dans les années 1970 (Bailly, 1971), Krikelas en 1992 ou plus récemment par Sophie Gonnard (2001).

dans des contextes différents, en proposant et en mobilisant diverses méthodes de calculs pour déterminer les secteurs exportateurs, basiques ou non.

Le nombre d'emplois basiques ou exportateurs ainsi défini va être divisé par le nombre d'emplois non basiques pour calculer le multiplicateur de la base économique, ou multiplicateur « keynésien ». Ce multiplicateur permettrait d'estimer combien d'emplois non basiques sont créés grâce à la présence d'un emploi basique. Des calculs prévisionnels ont été réalisés pour déterminer la croissance économique des villes, mais également la croissance démographique, le nombre de logements à construire... La théorie de la base fut pendant des décennies un instrument de planification urbaine. H. Hoyt l'appliqua lui-même sur de nombreuses villes américaines, dont par exemple New York en 1937.

Bien que contestée dès le départ, cette théorie fut toujours très utilisée, tout-au-moins jusqu'aux années 1980. Les critiques, nombreuses, portaient sur les conclusions de convergence des niveaux de revenus entre les régions que sous-tend cette théorie (Dawnkins, 2003)⁹ ; sur le fait que la demande externe est une composante importante de la croissance et du développement régional, mais non suffisante (North, 1975) ; ou bien encore que les activités exportatrices seraient moteurs de la croissance régionale sur le court terme, mais qu'à plus long terme, ce sont plutôt les activités locales induites (services aux entreprises, fabrication de biens intermédiaires, etc.) qui seraient déterminantes (Tiebout, 1975). Des aspects plus méthodologiques ont aussi été remis en cause, comme le dualisme opéré entre des activités industrielles considérées comme basiques et des activités tertiaires considérées comme domestiques (Léo, Philippe, 1996). En 1985, Richardson sonne le glas de cette théorie et déclare que « les modèles issus de la théorie de la base doivent être enterrés sans espoir de résurrection » (Richardson, 1985, p.646).

Le fait d'avoir raisonné en termes de revenus, mais appliqué dès le départ la théorie en termes d'emplois a très probablement joué un rôle dans les critiques et réelles limites d'utilisation de ce concept. Réduire l'analyse des moteurs économiques d'un territoire aux seuls secteurs exportateurs amène à laisser de côté l'ensemble des mécanismes de redistribution publique et privée entre les territoires. Même si quelques tentatives furent menées pour estimer ponctuellement les autres sources de revenus externes, comme par exemple les salaires des navetteurs, ou bien les dépenses touristiques, les retraites (cf. Talandier, Davezies, 2009 pour une recension de ces études partielles notamment aux Etats-Unis ou en Angleterre), force est de constater que la théorie de la base a été pendant longtemps la théorie de la seule base exportatrice.

En 2003, L. Davezies propose une version revisitée, entièrement reformulée et appliquée en termes de flux de revenus. L'économie locale se décompose toujours en deux secteurs : le

⁹ Ce modèle implique qu'avec le développement de la région, les exportations s'intensifient, la base exportatrice se diversifie. La mobilité des facteurs de production permet une diffusion du développement entre les régions, et, à la manière du théorème d'Heckscher-Ohlin-Samuelson (1933), les revenus par tête des travailleurs convergent.

secteur basique qui permet de capter les richesses à l'extérieur du territoire et le secteur domestique qui répond aux besoins courants des populations présentes dans le territoire. Le secteur basique constitue le moteur du développement économique des territoires.

L. Davezies propose de décomposer le secteur basique en quatre bases économiques :

- la base productive privée ou base exportatrice comprenant les revenus issus d'activités qui se localisent pour produire et exporter. Ces revenus sont constitués des salaires et des bénéfices des non-salariés travaillant dans les secteurs exportateurs (industrie, agriculture, R&D, une partie des services supérieurs aux entreprises...), des revenus des capitaux mobiliers et d'une partie des revenus fonciers et immobiliers ;
- la base résidentielle comprend les revenus captés par les territoires grâce à leurs atouts résidentiels. On comptabilise les pensions de retraites, les salaires des migrants-alternants qui résident dans le territoire mais n'y travaillent pas, les dépenses des touristes en hébergements marchands et non marchands ;
- la base publique comprend les traitements des fonctionnaires (fonction publique d'Etat, territoriale et hospitalière) qui résident et travaillent dans le territoire considéré ;
- la base sociale regroupe les revenus de transferts.

Ces quatre bases (ou types de revenus importés) ne représentent ni les mêmes montants, ni les mêmes enjeux pour les territoires. Seules les bases productives et résidentielles constituent de réels leviers d'action pour les territoires, puisque les grands mécanismes de redistribution publique et sociale sont plutôt le fait de l'Etat et risquent fort de diminuer dans les années futures.

Les premières estimations des bases économiques sont réalisées à l'échelle des aires urbaines et des zones d'emplois françaises sur les données de 1999 (Davezies, 2003). En 2007, ces premières estimations sont reprises, actualisées et la méthode améliorée pour tenir compte, notamment, des flux de richesses liés à la santé. La base sociale se transforme en base sanitaire et sociale. Les calculs¹⁰ sont d'abord réalisés sur le cas des bassins d'emplois du Vaucluse, puis étendus et appliqués à l'ensemble des territoires français à différentes échelles (bassins de vie, zones d'emplois, aires urbaines ou autres zonages d'étude), pour les années 2005-2006 (Talandier, Davezies, 2007 ; Talandier, 2007 ; Davezies, 2010).

L'actualisation des bases économiques proposée dans la suite du document exige une nouvelle adaptation de la méthode de calculs en raison des modifications des bases de

¹⁰ La méthode de calcul sur les données 2005-2006 est détaillée en 17 pages dans les annexes de Talandier (2007), travaux de thèse téléchargeables en ligne : <http://talandier.com/thesetalandier.pdf>

données disponibles et accessibles actuellement. La méthode proposée sur les données 2012-2013 est détaillée en annexe 1. Les résultats obtenus à l'échelle des aires urbaines françaises sont développés dans la section suivante.

2. Etat des lieux des bases économiques dans les grandes aires urbaines cinq ans après la crise de 2008

En moyenne en 2012/2013 et à l'échelle des 230 grandes aires urbaines françaises définies par l'Insee, la base productive pèse moins de 18% des revenus basiques, c'est un peu moins que la base sanitaire et sociale (21%), et plus de 10 points de moins que les revenus des pensions de retraites. La base publique représente environ 9% (tableau 1). La base résidentielle reste la première source de revenus basiques à l'échelle des aires urbaines françaises. Elle atteint sur la période observée plus de 50% des bases économiques. Notons la part non négligeable des navettes dans ces bases économiques pourtant calculées sur des aires urbaines constituées d'un pôle urbain et d'une couronne périphérique.

Ce résultat est lié au seuil relativement bas fixé par l'Insee pour définir un grand pôle urbain et avec lui une grande aire urbaine. Un grand pôle urbain est une unité urbaine de plus de 10 000 emplois. Une grande aire urbaine regroupe ce grand pôle urbain et l'ensemble des communes dans lesquelles plus de 40% des actifs dans le pôle ou dans l'une des communes dépendant du pôle. Ainsi, par exemple les unités urbaines de Lunel ou de Guebwiller sont considérées comme de grands pôles urbains car elles accueillent plus de 10 000 emplois et vont former deux aires urbaines d'environ 30 000 habitants chacune. Pourtant, au sein de chacune d'elles, une large partie des actifs travaillent dans le pôle ou la périphérie des grands pôles voisins que sont Montpellier et Nîmes pour Lunel, Mulhouse et Bâle pour Guebwiller.

Bien que les méthodes de calculs soient différentes de celles utilisées jusque-là sur les données de 2005/2006, on obtient les mêmes ordres de grandeur, avec néanmoins un affaiblissement de la base productive, qui souligne l'impact de la crise de 2008 sur ce type d'activités et un poids relatif plus important des retraites, qui progressent effectivement en volume. Mais, derrière ces moyennes, se cachent d'importantes disparités spatiales.

**Tableau 1 : Calculs des bases économiques pour quelques grandes aires urbaines françaises,
données 2012-2013**

	AU de Paris	AU de Lyon	AU de Marseille - Aix-en-Provence	AU de Toulouse	AU de Nice	AU de Nantes	AU de Strasbourg	AU de Grenoble	AU de Cluses	Moy. grandes aires urbaines
Revenus des salariés des secteurs basiques	20,8	17,5	10,4	18,6	7,8	17,5	13,7	17,6	25,2	10,3
Revenus des non salariés des secteurs basiques	1,8	1,7	1,4	2,1	1,3	1,8	1,6	1,8	2,4	1,8
Revenus du patrimoine	7,3	7,1	6,4	8,0	7,7	6,9	8,1	7,0	5,7	5,8
TOTAL BASE PRODUCTIVE	30,0	26,3	18,2	28,8	16,8	26,2	23,5	26,4	33,3	17,8
Pensions-retraites-rentes	21,7	26,6	29,2	25,7	28,9	28,8	26,9	27,6	18,4	29,3
Salaires des navetteurs	1,4	4,3	3,5	4,5	3,6	8,3	7,2	5,2	24,0	15,2
Dépenses touristiques	16,4	9,0	8,8	4,5	19,4	2,3	7,7	5,9	4,1	7,2
TOTAL BASE RESIDENTIELLE et TOURISTIQUE	39,4	39,8	41,6	34,7	51,9	39,4	41,8	38,7	46,5	51,7
TOTAL PUBLIQUE	11,8	10,9	12,2	13,9	10,0	13,1	11,3	13,7	6,2	9,0
Prestations sociales	4,2	5,5	6,7	5,6	4,4	6,2	5,1	4,9	3,7	5,6
Dépenses maladie	14,6	17,5	21,4	17,1	16,9	15,1	18,3	16,2	10,4	15,8
TOTAL SANITAIRE ET SOCIAL	18,8	23,0	28,1	22,7	21,3	21,3	23,4	21,1	14,1	21,4
TOTAL BASE	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : d'après Insee, filosofi, REE, dgi, cnamts, drees

Le détail pour quelques aires urbaines montre que Paris affiche une base productive plus importante que la moyenne, avec 30% des revenus basiques issus de ces activités. C'est aussi le cas de Toulouse (28,8%) ou bien encore de plus petites aires urbaines spécialisées dans des secteurs productifs exportateurs, comme ici Cluses dans la vallée de l'Arve, avec 33% des bases liées à l'exportation de biens et services. Dans ces trois aires urbaines très différentes, mais toutes plutôt productives, on note une base résidentielle non négligeable, en raison notamment du poids des dépenses touristiques pour Paris, des retraités à Toulouse ou bien encore des navetteurs à Cluses. Le poids des dépenses de tourisme dans les bases économiques de l'Île-de-France est bien plus élevé que dans les estimations de 2005/2006. Ce constat est confirmé par les chiffres et études sur le tourisme en France, qui montrent la forte progression des dépenses touristiques dans la région francilienne depuis le milieu des années 2000 (Insee, 2014). En 2011, l'Insee calculait que l'Île-de-France pesait pour près de 28% des consommations touristiques intérieures en France. Les attentats perpétrés depuis 2015 en France semblent avoir eu un impact négatif sur les taux de fréquentation des derniers mois à Paris et vraisemblablement à Nice (2^e ville touristique du pays après Paris). Nice se démarque dans le tableau par le poids de sa base résidentielle, portée à la fois par les retraites et les dépenses de tourisme. Lyon, Nantes et Grenoble présentent une structure de leurs bases relativement comparable. La base productive représente autour de 26%, la base résidentielle 40%, la base publique 10% (un peu plus à Grenoble) et la base sanitaire et sociale entre 20 et 23%. Strasbourg apparaît légèrement moins productive que ces trois aires urbaines, avec 23,8% pour la base productive. Enfin, Aix-Marseille se détache des autres grandes aires urbaines avec une base sanitaire et sociale beaucoup plus élevée (28%), une base productive plus faible (18%) et des bases résidentielles et publiques globalement comparables aux autres aires urbaines de grande taille. Ce profil moyen entre « Aix et Marseille » est statistiquement plus influencé par Marseille que par Aix-en-Provence et explique donc ces résultats.

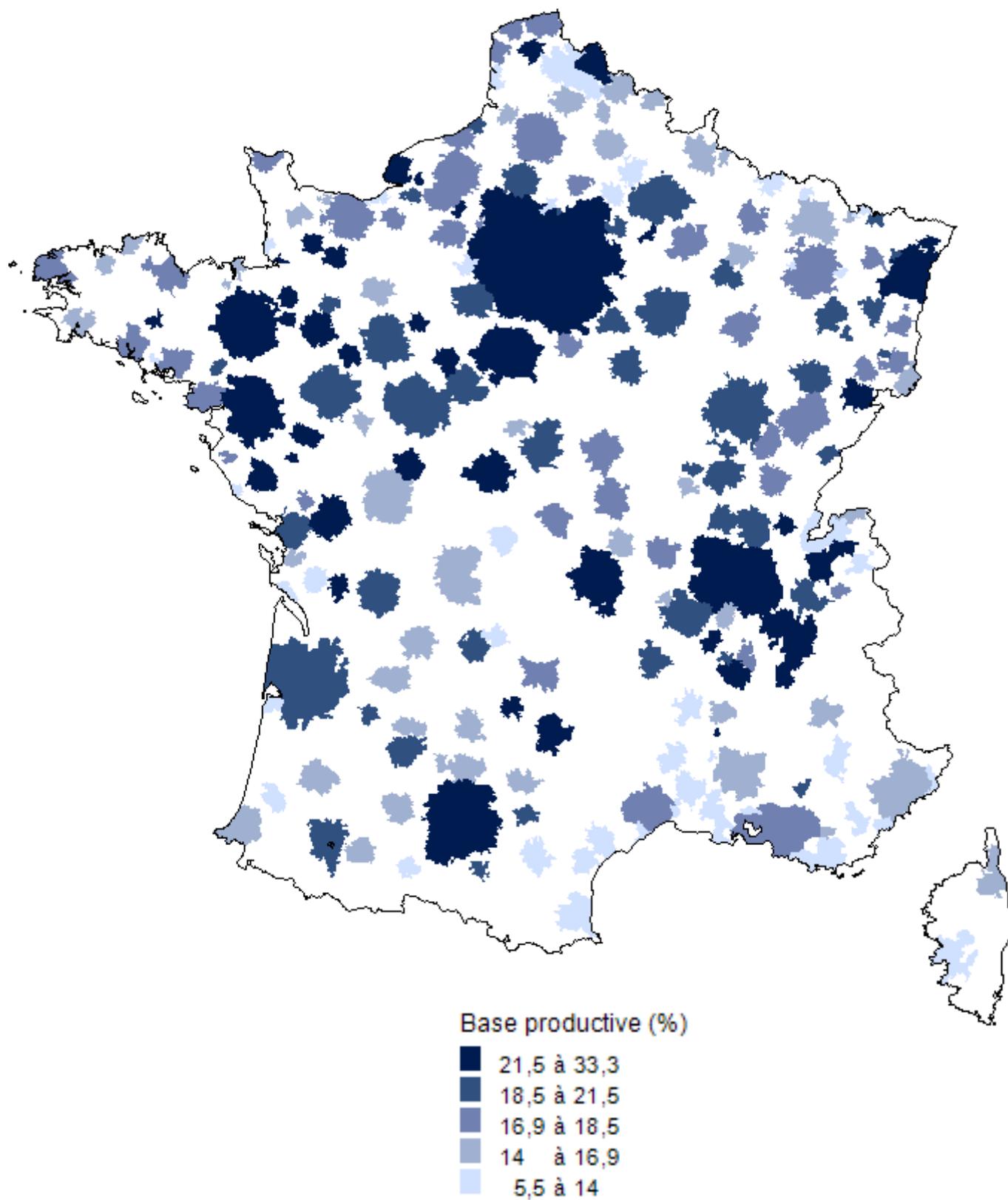
La structure des bases économiques pour les 230 plus grandes aires urbaines françaises est présentée dans les cartes 16 à 22. On peut voir sur la première, que les bases productives sont plus élevées dans la plupart des plus grandes aires urbaines (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Rennes, Grenoble, Strasbourg, Lille) mais également dans de nombreuses autres agglomérations de taille plus modeste mais qui conservent voire développent leur capacité de production et d'exportation (Oyonnax, Cluses, Annecy mais aussi Figeac avec l'aéronautique, ou Pierrelatte pour le nucléaire...). Nombreuses sont celles qui sont localisées dans l'Ouest (Laval, Vitré, Les Herbiers, La Roche-sur-Yon, Cholet, Flers, Vire...), faisant apparaître une géographie de la France productive quelque peu différente de celle de nos manuels d'histoire et de géographie. Ainsi, les territoires productifs du modèle industriel ont laissé la place aux grandes métropoles, mais aussi à un tissu local de grandes, moyennes et petites villes productives situées à présent dans l'Ouest français. Les secteurs ne sont plus les mêmes, les métiers et les logiques économiques non plus. Les relations intersectorielles et interterritoriales que tisse cette économie productive dans les territoires de l'Ouest constituent le ferment (et peut-être la résultante) d'une gouvernance locale (notamment régionale) mettant en œuvre une réelle stratégie de développement de ces secteurs de production (Colletis, 2009, pour le cas de la région toulousaine). Ces tendances prolongent pour partie les dynamiques de retournements spatiaux que décrit P. Aydalot dès 1984, insistant sur l'existence d'une liaison négative entre le degré d'industrialisation régionale en 1975 et le taux de variation de l'emploi industriel entre 1975 et 1981. H. Le bras et E. Todd voient dans cette montée en puissance des régions de l'Ouest, traditionnellement catholiques, une véritable mutation urbaine, post-industrielle et féminine de la société (Lebras et Todd, 2013). Ainsi pour ces auteurs les facteurs historiques et sociologiques expliquent que les régions les plus aptes à entrer dans ce nouvel âge soient celles qui bénéficient de l'émancipation des femmes par le métier, évolution rendue d'autant plus facile qu'il n'y a pas eu, localement, d'âge industriel. Plus récemment, on observe que ces tendances régionales se doublent très clairement d'une dynamique productive métropolitaine non industrielle, que la crise de 2008 semble avoir encore un peu plus renforcée.

Les bases résidentielles apparaissent beaucoup plus structurantes pour l'économie des petites aires urbaines, notamment littorales, mais aussi situées dans l'orbite d'une plus grande ville. Si l'on détaille les trois bases résidentielles, nous voyons que les retraites représentent plus d'un tiers des bases économiques dans une large partie du Centre et du Sud-Ouest français. Les bases de navetteurs dominent dans les espaces frontaliers, mais également dans des aires urbaines situées dans la conurbation lilloise, dans la périphérie de l'Île-de-France, dans la vallée du Rhône, ou bien encore à proximité de Nantes et de Rennes. Les bases touristiques enfin sont importantes sur les espaces littoraux, dans deux grandes villes comme Paris et Nice et en Corse, bien sûr.

Les écarts au sein de la base publique sont faibles d'une aire à l'autre. Parmi les plus grandes villes, Paris, Lyon, Nice ne semblent structurellement pas mieux dotées que la moyenne, c'est l'inverse pour Rennes, Nantes, Grenoble, Strasbourg, Lille, Toulouse par exemple.

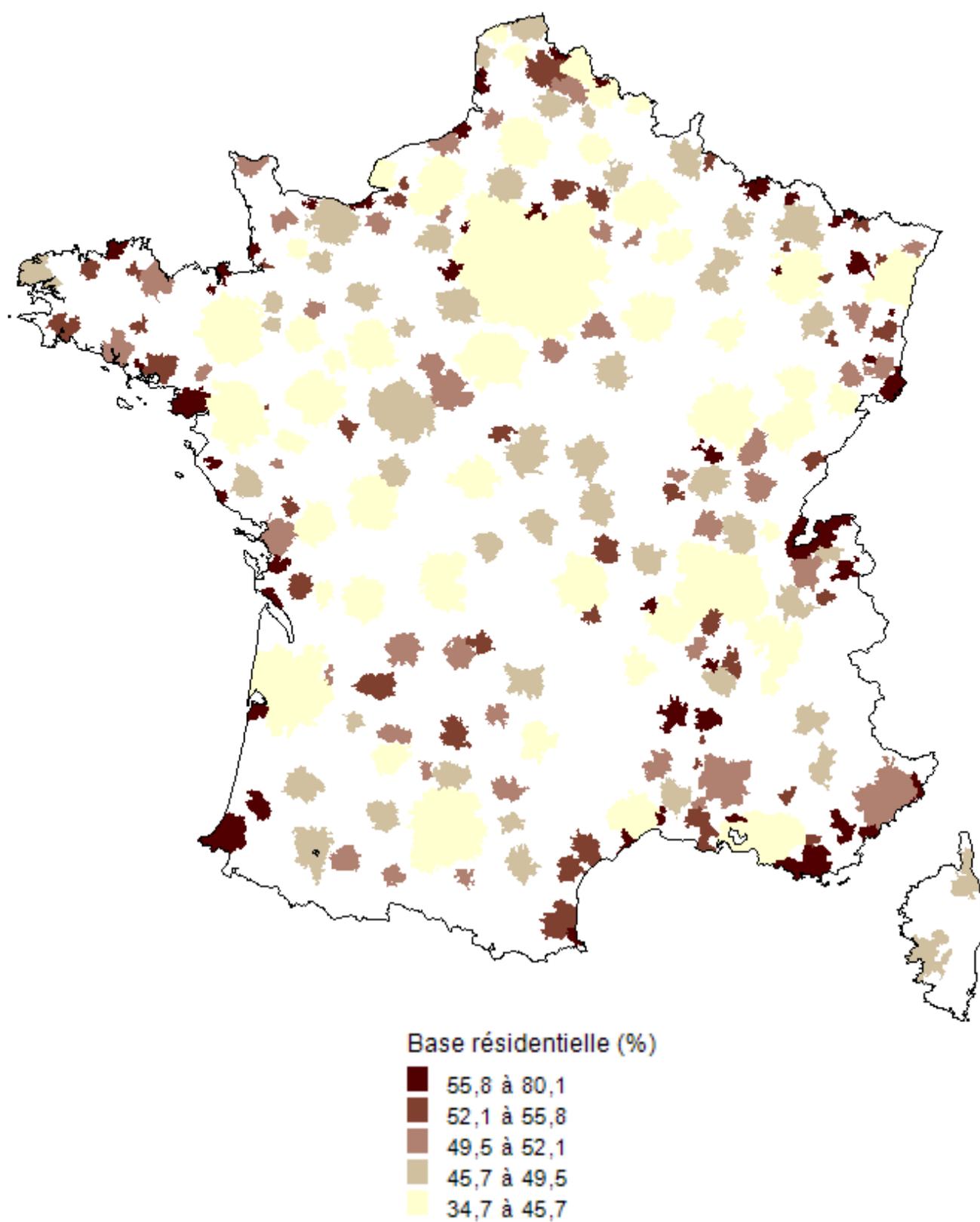
Enfin, la base sanitaire et sociale dépasse les 25% des revenus basiques dans de nombreuses aires urbaines de l'ex-Languedoc-Roussillon (Alès, Nîmes, Béziers, Beaucaire, Arles...) et plus encore dans le nord de la France (Maubeuge, Béthune, Lille, Douai-Lens, Valenciennes...), mais aussi à Marseille, à Calais, à Saint-Gaudens...

Carte 16 : Poids de la base productive dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)



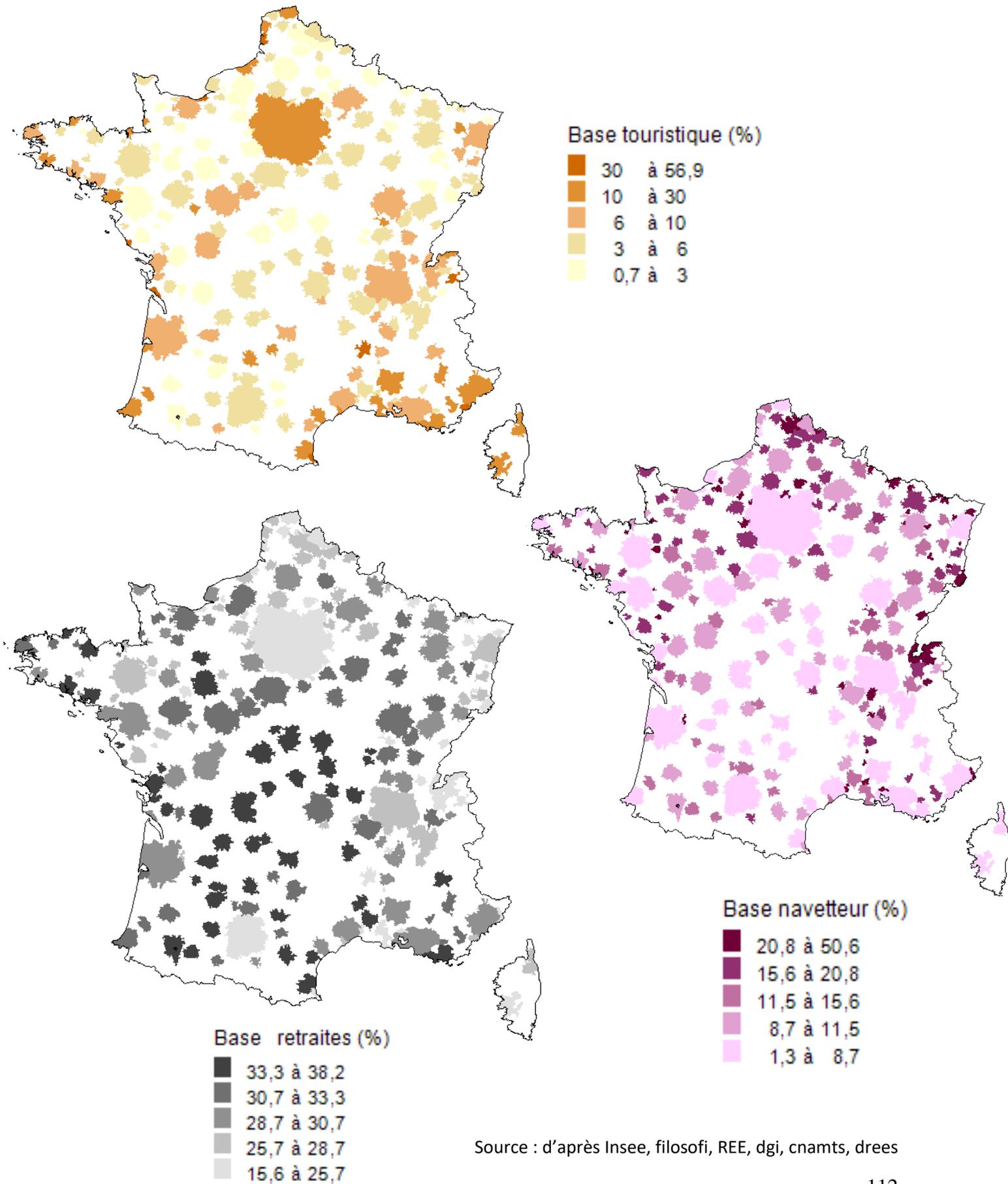
Source : d'après Insee, filosofi, REE, dgi, cnamts, drees

Carte 17 : Poids de la base résidentielle dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)



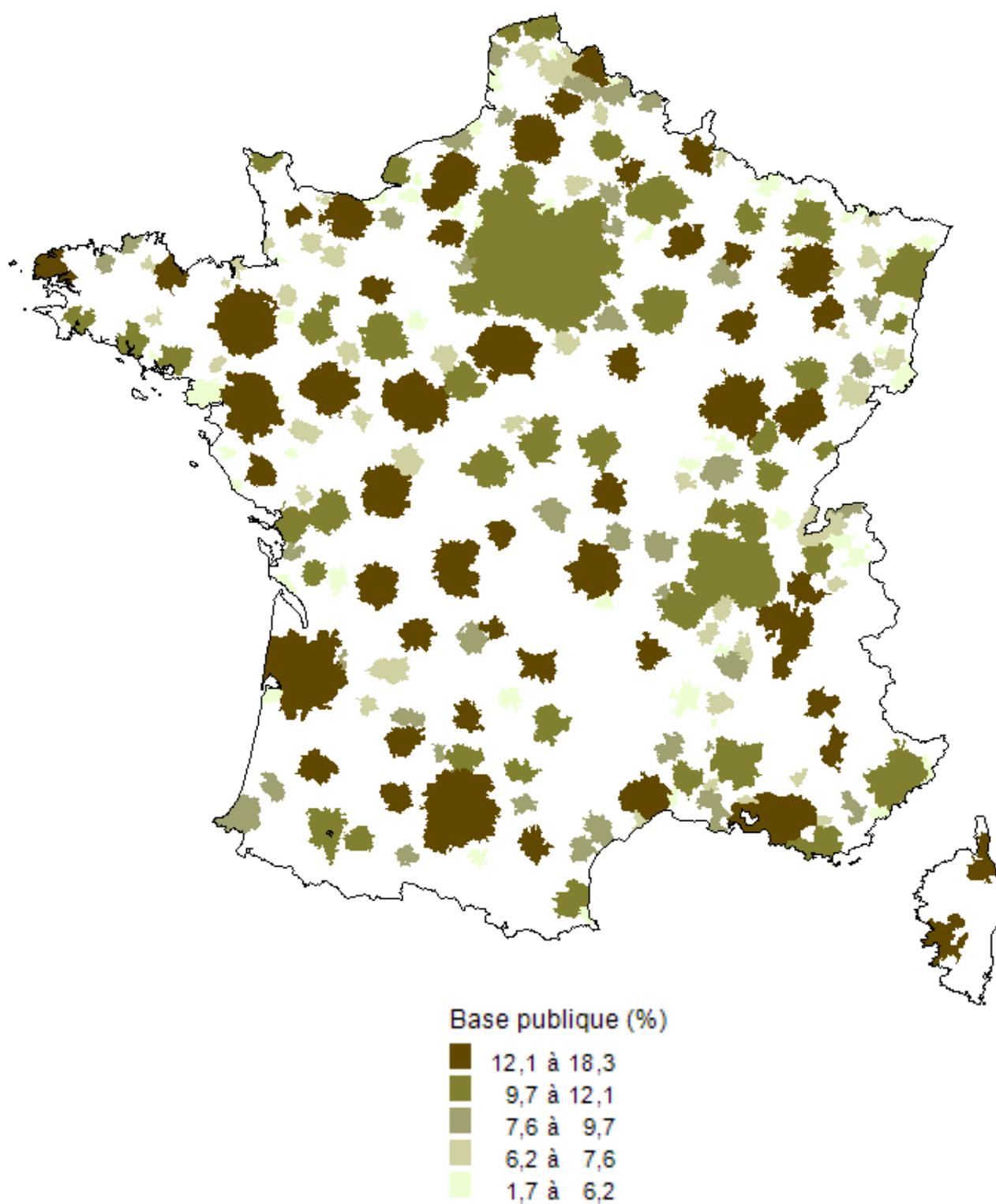
Source : d'après Insee, filosofi, REE, dgi, cnamts, drees

Cartes 18, 19, 20 : Poids des bases de tourisme, de retraites et de navetteurs dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)



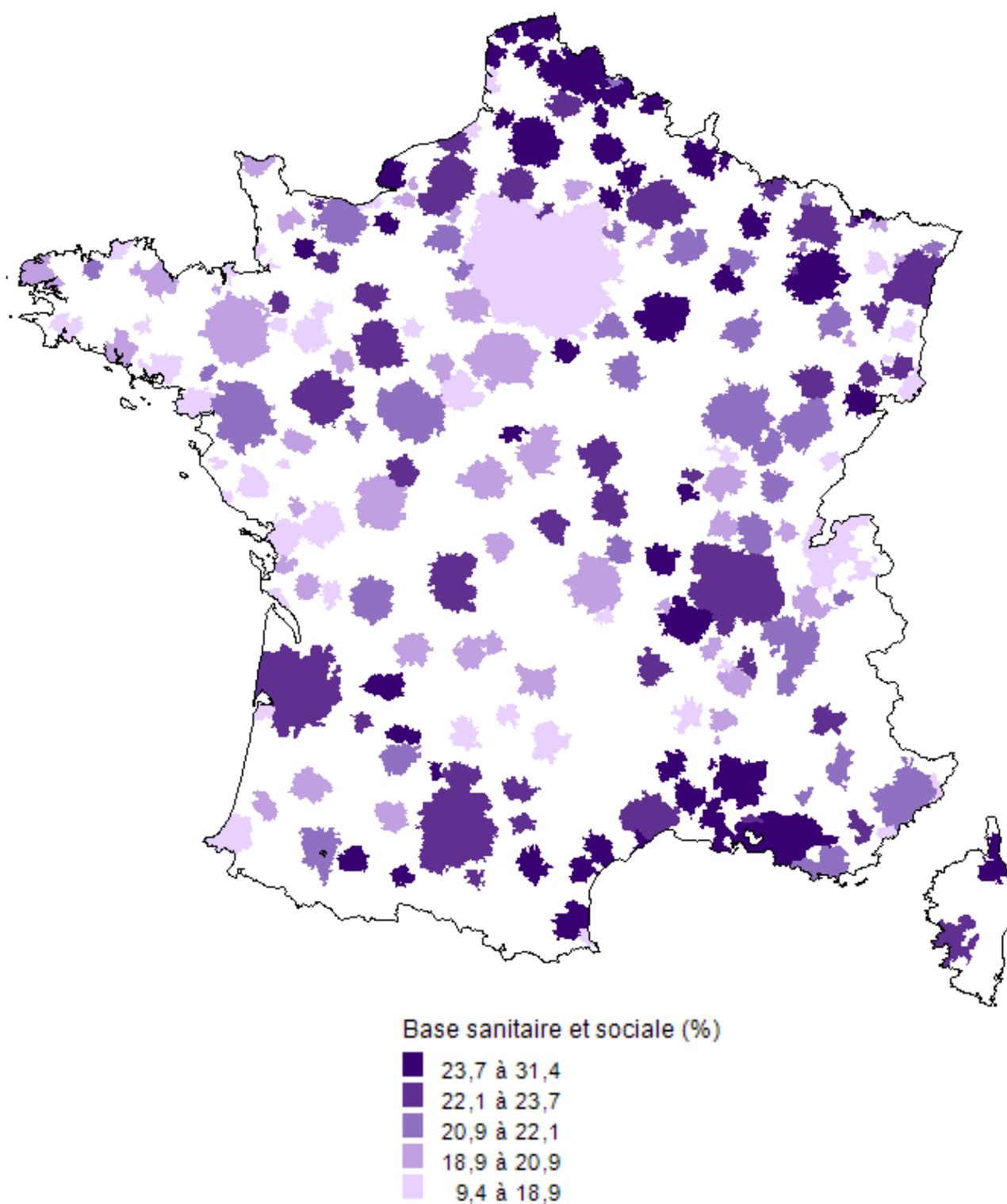
Source : d'après Insee, filosofi, REE, dgi, cnamts, drees

Carte 21 : Poids de la base publique dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)



Source : d'après Insee, filosofi, REE, dgi, cnamts, drees

Carte 22 : Poids de la base sanitaire et sociale, 2012-2013 (%)



Source : d'après Insee, filosofi, REE, dgi, cnamts, drees

Ces nouvelles estimations réalisées à l'échelle des aires urbaines confirment l'effritement des bases productives dans de nombreuses agglomérations françaises, notamment dans le nord et nord-est du territoire. Elles dessinent à présent une France de la production à la fois tournée vers l'ouest et structurée par les plus grandes aires urbaines auxquelles s'ajoutent de plus petites villes spécialisées dans des activités industrielles, semblant constituer de véritables systèmes productifs régionaux. On perçoit également la part importante (et croissante) qu'occupe le tourisme dans le développement économique de l'Île-de-France (et Paris en premier lieu) jusqu'en 2012-2013. On peut également souligner la géographie des bases de retraites, qui semblent « fuir » une large partie du nord et du nord-est de la France. Enfin, les bases sociales et sanitaires, révélatrices de pauvreté et de précarité restent élevées dans l'ex-Languedoc-Roussillon et plus encore dans le nord de la France.

Enfin, rappelons les résultats issus de nos travaux sur les espaces ruraux qui ont permis de mettre en évidence le poids de l'économie résidentielle dans ces espaces et le rôle moteur qu'elle a joué sur le renouveau de campagnes parfois très éloignées d'une agglomération. Ainsi, dans ces espaces, le tourisme et non les retraités constitue la première source de revenus externes, avec plus d'un tiers des revenus basiques lié aux dépenses touristiques. Ces moyennes, comme toujours, masquent de fortes disparités entre des bassins de vie ruraux dont la structure économique est des plus variées. On trouve au sein de ces espaces, les territoires les plus productifs où s'est maintenue une industrie rurale et qui, depuis 2008 ont profondément souffert de la crise. On y observe à l'opposé, des territoires quasi-exclusivement résidentiels et touristiques, ou bien encore des espaces irrigués à plus de deux tiers par les revenus des migrations pendulaires, mais aussi des espaces ruraux aux bases relativement équilibrées qui mobilisent notamment des atouts résidentiels, touristiques mais aussi des activités productives plus spécifiques, artisanales, agricoles qui interagissent d'ailleurs avec la sphère résidentielle (Talandier, 2007, 2008).

Plus ou moins importante et structurante pour les économies locales selon les territoires, l'économie résidentielle s'est développée partout, mais à des rythmes différents, au fur et à mesure que la durée de vie des populations s'allongeait (effet retraites), que les ménages s'installaient de plus en plus loin de leur lieu de travail (effet navetteurs), et qu'ils disposaient d'un temps libre et de revenus toujours plus importants (effet tourisme) (Viard, 2002, 2011). En amont de ces processus, la notion d'aménités, de cadre de vie agréable, est très souvent associée à celle d'économie résidentielle, dans la mesure où ces atouts territoriaux constitueraient le moteur des mobilités à l'origine de ces flux de revenus non productifs que captent les territoires. Dans un travail récent mené pour le PUCA (Talandier, 2014), nous avons repris, actualisé et développé des travaux antérieurs réalisés pour l'Unesco sur ce sujet (Talandier, 2008). La suite du texte reprend des éléments de ces analyses.

CHAPITRE 3 :

PAYSAGE, PATRIMOINE ET CULTURE, DE NOUVEAUX LEVIERS DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

Très tôt, des enquêtes réalisées aux Etats-Unis ont montré l'importance de la qualité de l'environnement dans le choix de localisation d'abord des firmes (Foster, 1977 ; McLoughlin, 1983 ; Lyne, 1988 ; Gotlieb, 1994), puis des ménages. Pour Gotlieb (1995) les raisons qui motivent les chefs d'entreprises, en particulier pour les travailleurs indépendants, sont liées à la maximisation de leur « revenu psychique » plutôt qu'à celle de leur profit. Ainsi, les firmes implantées dans des sites privilégiés seraient plus à même de recruter plus facilement mais également de mieux retenir leur main-d'œuvre qualifiée. De plus, les travailleurs seraient prêts à accepter un salaire moindre pour vivre dans des endroits plaisants (Rosen, 1979 ; Roback, 1982).

Puis face à l'inversion des soldes migratoires dans les espaces ruraux américains, des auteurs ont également mis en évidence que les facteurs économiques habituels liés au *business* ne permettaient pas d'expliquer ce renouveau rural (Kusmin, 1994 ; Kusmin et Aldrich, 1997). Les travaux consacrés aux migrations résidentielles des retraités et des actifs vers des espaces ruraux (Knapp et Graves, 1989 ; Rudzitis, 1999 ; Moss, 2006 ; Cognard, 2010 ; Bourdeau et al., 2012) montrent que le cadre de vie, la qualité paysagère, le calme, la sécurité, sont les premiers arguments qui guident ces installations. On parle alors de migrations d'agrément et non plus de migrations économiques. Ces « aménités » seraient donc devenues en quelques décennies l'un des facteurs prépondérants du développement des campagnes, mais aussi des villes. En effet, dès 2001, E. Glaeser met en évidence le rôle des aménités urbaines sur la croissance des villes (Glaeser et al., 2001, 2006).

Le terme d'« aménité » est ici employé comme synonyme d'agrément, afin de décrire un ensemble de dotations naturelles, patrimoniales, culturelles qui rendent un endroit agréable.

Des travaux existent, notamment aux Etats-Unis et en Europe, pour définir et mesurer l'impact des aménités sur différents aspects du développement local, dont le tourisme, les migrations, les systèmes productifs ou bien encore sur des indicateurs de développement local¹¹ que ce soit dans des contextes urbains (Clark et al., 2002) ; périurbains (Cavallès et al., 2004) ; ou ruraux (Green et al., 2005 ; Dissart et Vollet, 2011). Ainsi, différents types d'aménités sont mis en relation avec différents input et output du développement économique, dans des contextes territoriaux variés. Plusieurs méthodes sont également proposées pour estimer la valeur de ces aménités, comme la théorie des biens publics (Roback, 1982 ; Rauch, 1993) ; la méthode des prix hédoniques (Bonnieux et Desaignes, 1998) ; l'évaluation contingente (Willinger, 1996) ; les indices ou échelles d'aménités (Mc Granaham, 1999)¹² ; un indicateur composite d'aménités (Marcouiller et al., 2004).

¹¹ voir la revue de littérature proposée par Dissart et Deller en 2000

¹² voir Truchet, 2011 pour une revue de la littérature exhaustive sur ces indicateurs

Si nous reprenons la classification proposée par L. Bourdeau-Lepage et J.M. Huriot en 2009, il convient de distinguer :

- les aménités naturelles que nous qualifierons de paysagères ;
- les aménités historiques, que nous qualifierons d'aménités patrimoniales ;
- les aménités modernes ou sociales, que nous appellerons aménités récréatives.

Les résultats développés dans les pages qui suivent reprennent les travaux d'une recherche réalisée pour le PUCA (Talandier, 2014) et dont les prolongements sont en cours pour tenter de repenser les modèles économiques et modes de gestion des grands sites exceptionnels (sites Unesco et grands sites de France) dans leur contexte territorial (Talandier et al., 2016). Cette recherche repose sur l'idée que ces sites doivent être gérés, exploités et à la fois préservés en les mobilisant comme de véritables ressources économiques pour les territoires, et non comme des « lieux figés » extrêmement coûteux à entretenir dans un contexte de raréfaction de l'argent public. Le travail préalable, développé ici, montre que le développement économique dépend de plus en plus de la présence d'aménités paysagères et patrimoniales. Sur la base de ce constat, il devient alors possible d'inviter les territoires et les acteurs publics et privés à repenser l'impact et la place de ces sites collectifs, communs et remarquables, dans leur propre activité... Faire de la nature, du paysage, de l'environnement, du patrimoine de véritables moteurs de développement économique pour les territoires oblige aussi à revoir les codes et pratiques de l'aménagement.

Les indicateurs que nous proposons ici sont à la fois liés à la présence ou non des aménités dans le territoire, à leur dénombrement ainsi qu'à la distance séparant le lieu considéré de l'aménité. La base de données construite pour ce travail couvre l'ensemble des pseudo-cantons de France métropolitaine. L'analyse distingue les pseudo-cantons¹³ selon leur rattachement au zonage en aire urbaine de l'Insee de 2010, regroupé en quatre types d'espace :

- les grands pôles urbains ;
- le périurbain des grands pôles ;
- les petits et moyens pôles et leur couronne ;
- les autres communes, que nous qualifierons de « rural » par commodité.

Chaque canton rattaché à l'un de ces quatre espaces selon la répartition d'une majorité de population. Par exemple, plus de la moitié de la population du canton réside dans ce que nous avons appelé le périurbain, alors le canton est dit « périurbain ». Ainsi, sur 3689 cantons en France, 1095 sont rattachés aux grands pôles urbains, 112 au périurbain, 451 aux petits et moyens pôles et leur couronne, 1031 au rural. 60% de la population française réside dans un canton de type « grand pôle urbain », 22,6% dans un espace périurbain, 8,3% dans les petits et moyens pôles, 9% dans le rural.

¹³ Le découpage cantonal utilisé dans cette étude est celui de l'Insee, soit les pseudo-cantons. A la différence du canton, le pseudo-canton est un regroupement d'une ou plusieurs communes entières.

1. Mesurer les aménités paysagères, patrimoniales et récréatives

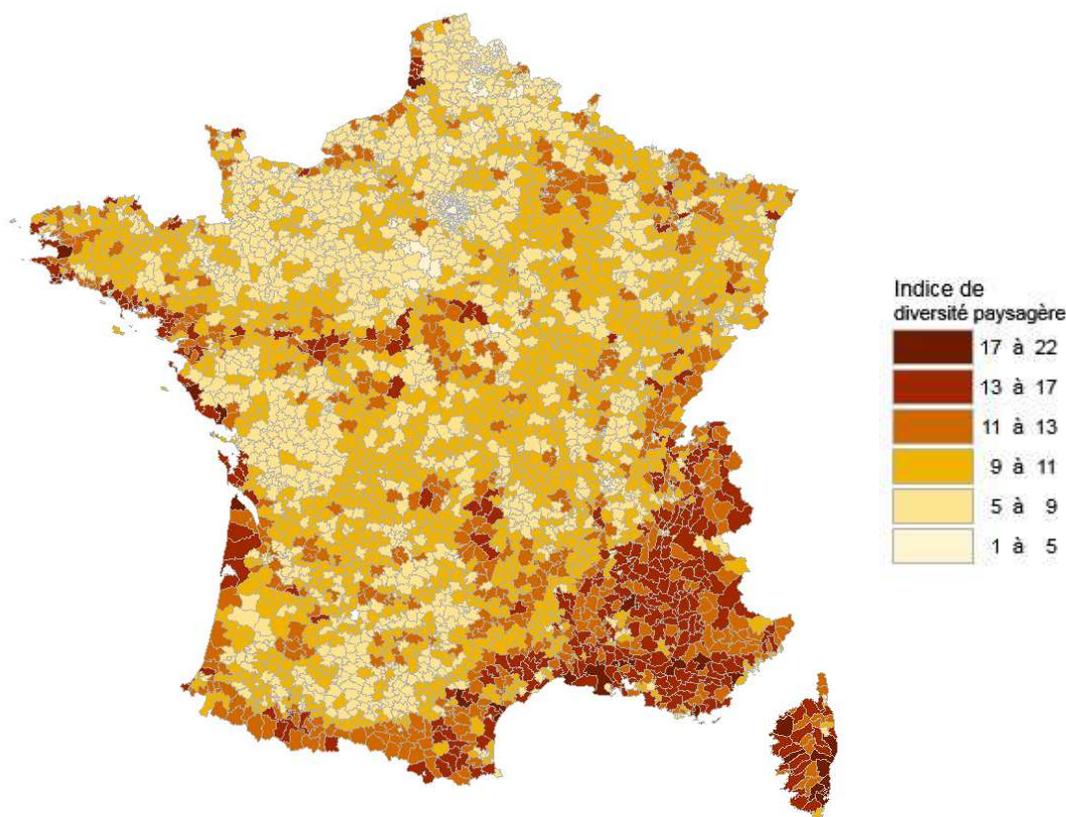
La construction et le choix des variables utilisées pour chaque indicateur sont présentés et détaillés en annexe 2.

Les aménités paysagères sont mesurées à partir de six indicateurs, à savoir :

- la présence de plans d'eau, de fleuves et de rivières ;
- la situation littorale ;
- la proximité du littoral (moins de 50 km) ;
- le climat ;
- le dénivelé ou écarts d'altitude ;
- la diversité des paysages (carte 23).

La présence de rivières, lacs, étangs s'observe dans plus d'un canton sur deux en France. 291 cantons sont situés le long du littoral, 619 sont à moins de 50 kilomètres de la mer. L'indice climatique est construit à partir des moyennes des températures les plus basses, les plus hautes, la pluviométrie, le nombre de jours de pluie par an, l'ensoleillement, le nombre de jours sans soleil (Talandier, 2008). La variable « dénivelé » permet de repérer les espaces de montagne et de collines. Enfin, l'indice de diversité paysagère, construit à partir des données *corine land cover*, met en évidence la diversité des paysages de la région PACA, de la Corse, des espaces de montagne (Alpes, Pyrénées, Jura notamment), du littoral atlantique, méditerranéen et de la Manche, mais également de la vallée de la Loire (carte 23).

Carte 23 : Indice de diversité des paysages



Source : d'après Corine Land Cover 2006

Deux variables indicatrices (0/1) ont été retenues pour identifier les cantons bénéficiant d'un atout distinctif en matière de patrimoine, y compris gastronomique :

- 42 cantons abritent un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco ou non ;
- 209 cantons ont un site « remarquable », à savoir classé comme « vaut le voyage » ou « mérite un détour » par le guide vert Michelin ;
- 73 cantons accueillent au moins un restaurant répertorié avec deux ou trois étoiles au guide Michelin en 2014.

Les sites retenus (labellisés Unesco et/ou accueillant un restaurant deux ou trois étoiles Michelin et/ou repérés comme « vaut le voyage » ou « mérite un détour » par les guides verts Michelin) apparaissent plus nombreux dans une large moitié Sud de la France, avec une concentration assez nette dans le quart Sud-Est. Ils concernent des sites ruraux comme urbains, des zones littorales ou de montagne.

Enfin, le dernier type d'aménités est lié à la possibilité, pour les populations présentes dans le territoire, à avoir accès ou non à des activités récréatives. Nous prenons en considération les structures (établissements et associations) permettant de pratiquer une activité artistique, culturelle ou sportive. Par ailleurs, lors de premiers traitements statistiques, nous avons pu constater que ce n'était pas tant le nombre d'équipements qui impactait les dynamiques territoriales, ni même la densité d'équipements par habitant qui surévalue l'offre des espaces de faible densité, mais la diversité des équipements proposés. C'est sur cet aspect que se concentre notre analyse.

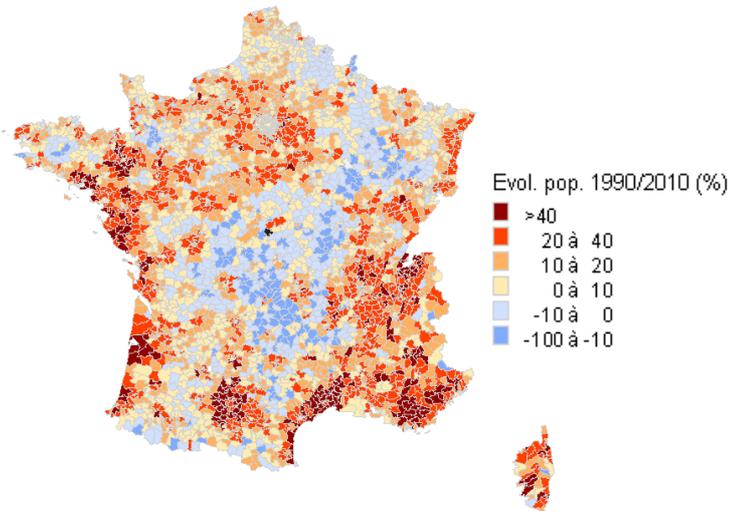
La diversité de l'offre culturelle et sportive est plus étoffée dans les villes et leur périphérie ainsi que dans les espaces de plus forte densité (vallée de la Loire, vallée du Rhône...). Les territoires touristiques (littoral et massifs) sont également plutôt mieux dotés que la moyenne. Une plus faible diversité des champs proposés par les réseaux associatifs est également constatée. Mais, notons que la quasi-totalité des cantons accueille une association de culture, sport ou loisir. Ces structures, par leur présence dans les banlieues, le périurbain ou bien encore dans les espaces ruraux faiblement peuplés joue un rôle structurant dans l'accès à une offre récréative pour tous.

2. Aménités et développement territorial

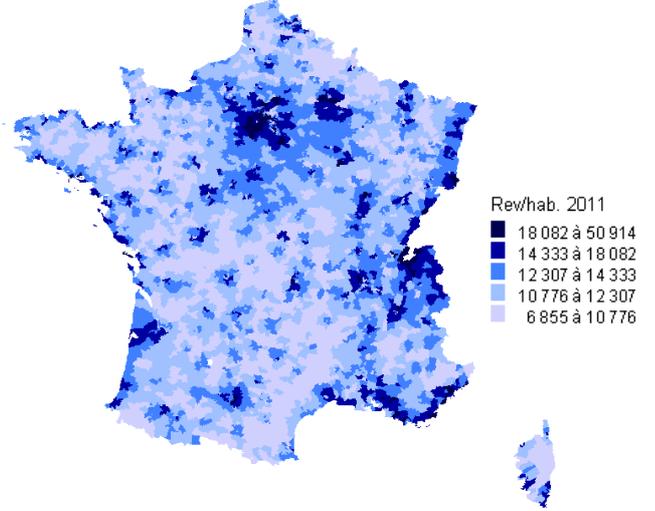
Afin de tester l'impact des ressources paysagères, patrimoniales et récréatives sur le développement économique des territoires en France, nous avons sélectionné trois familles d'indicateurs :

- les fondamentaux du développement territorial constitués des dynamiques de peuplement, d'emplois et de revenus (cartes 24 à 29), auxquels s'ajoute un critère d'inégalité sociale (carte 30) ;
- les moteurs du développement identifiés à partir du calcul des bases économiques des cantons ;
- une analyse sectorielle des emplois pour mesurer les spécialisations économiques locales.

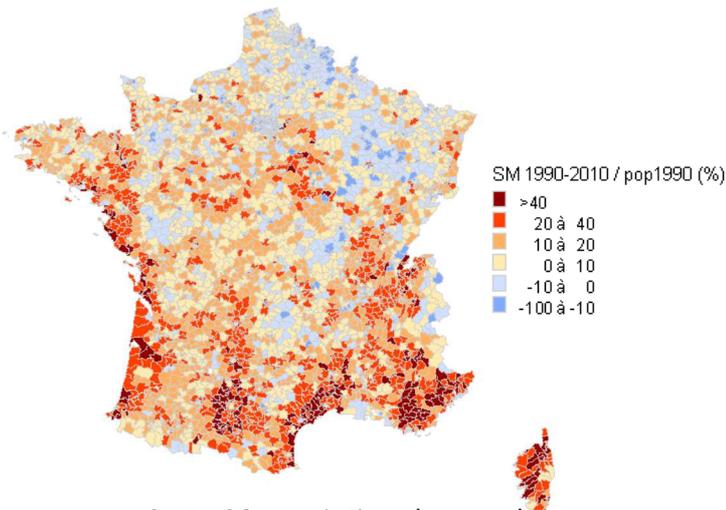
**Carte 24 : Variation de la population
1990/2010, en %**



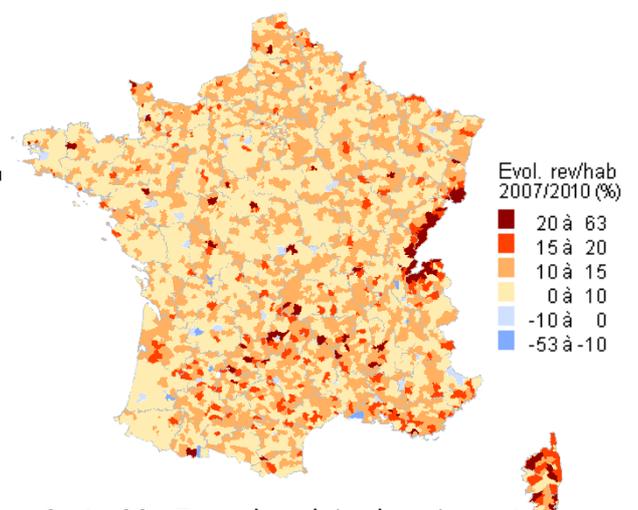
**Carte 25 : Revenu par habitant en 2011,
en €**



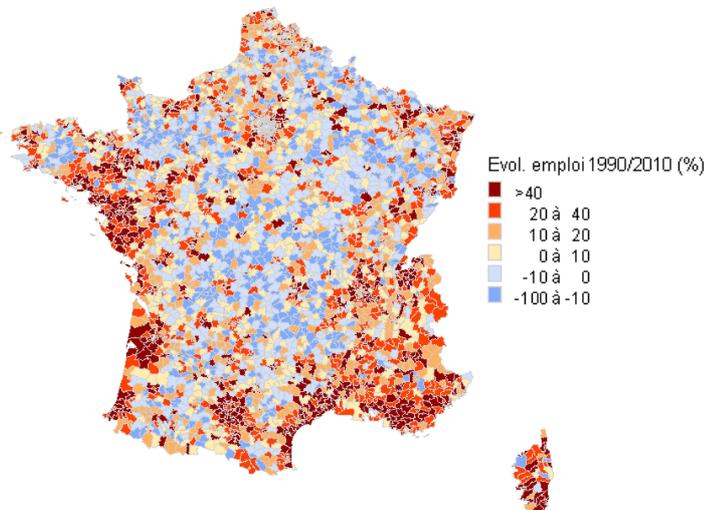
**Carte 26 : Variation de la population
due au solde migratoire 1990/2010, en %**



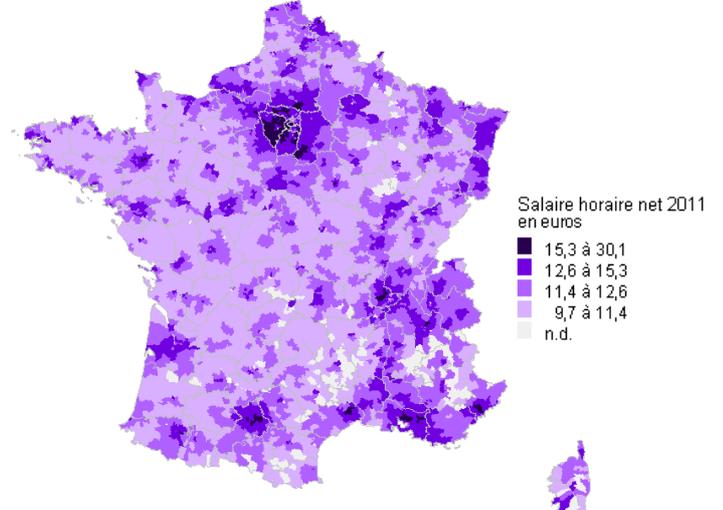
**Carte 27 : Variation du revenu
par habitant 2007/2011, en %**



**Carte 28 : Variation des emplois
1990/2010, en %**

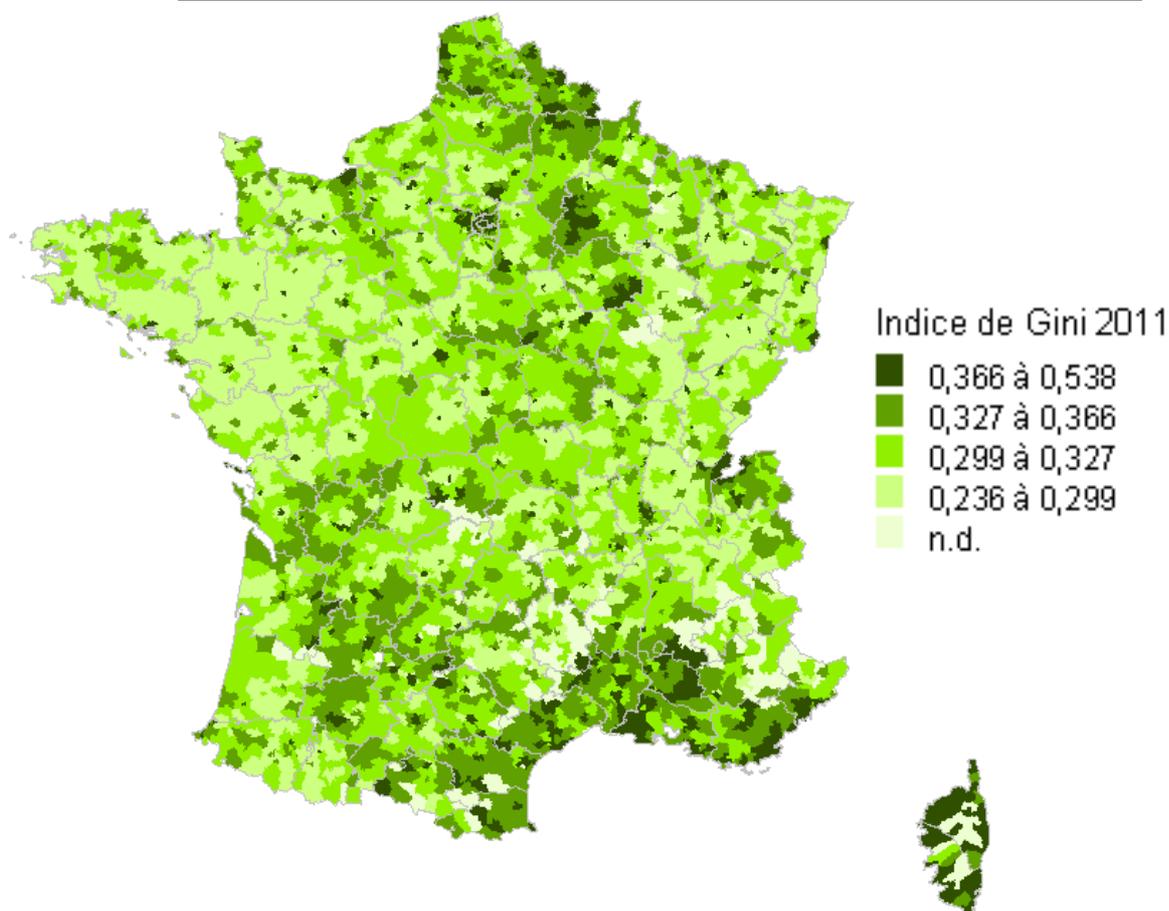


**Carte 29 : Taux de salaire horaire net,
2011, en €**



Source : d'après Insee

Carte 30 : Indice de Gini calculé par l'Insee sur les revenus par UC en 2011



Source : d'après Insee

Les cartes précédentes soulignent le dynamisme démographique et économique des grandes métropoles de l'Ouest et du Sud-Est de la France, ainsi que des espaces touristiques qui les entourent. C'est également le cas de l'Alsace et des territoires à la frontière de l'Ile-de-France. Concernant les revenus (et les salaires), l'Ile-de-France arrive en tête des régions « riches », accompagnée des zones frontalières. On constate également des revenus plus élevés que dans le reste de la France sur le littoral ainsi que dans la région de production du champagne. Enfin, l'indice d'inégalité met en évidence trois types de territoires : les villes connues pour être des espaces de fortes inégalités ; les zones frontalières ou la région de production du champagne dans lesquelles un type d'activité ou d'actifs génèrent d'importants revenus ; les espaces très résidentiels, attractifs auprès des touristes mais aussi auprès de nouvelles populations de retraités aisés créant une réelle dynamique économique qui semble s'accompagner d'importantes inégalités sociales, ce qui met en évidence l'une des limites de l'économie résidentielle et les risques d'une stratégie de développement local qui ne serait basée que sur ces mécanismes.

Nous présentons une synthèse des résultats obtenus pour chaque type de famille d'indicateurs. Le détail des résultats des régressions est donné en annexe 3.

2.1 Aménités et évolution démographique et économique des territoires

Les ressources paysagères, patrimoniales et récréatives ont d'abord un impact sur l'attractivité migratoire des territoires impliquant des conséquences positives en termes de dynamisme démographique, mais négatives en termes d'inégalités sociales, mesurées à partir du coefficient de Gini sur les revenus par habitant par canton comme le laissait déjà supposer l'observation des cartes. Précisons un peu les variables significatives.

La proximité du littoral, le climat, la diversité des paysages, le dénivelé ont un impact significatif et positif sur l'évolution de la population, le solde migratoire et la croissance des emplois. Les aménités paysagères, à l'exception de la variable « eau » jouent donc un rôle essentiel dans le développement démographique et économique des territoires français. Les niveaux de revenu (et les salaires horaires) sont plus élevés en montagne ainsi que dans les pôles urbains situés dans des régions au climat favorable. Dans les espaces périurbains et dans les espaces ruraux, les modèles économiques sous-jacents à ces aménités naturelles sont aussi facteurs d'importantes inégalités. En revanche, dans les arrière-pays littoraux, les revenus et les taux de salaire sont plutôt moins élevés et les inégalités plus faibles. Si ces espaces sont très attractifs et bénéficient d'importantes aménités, leur développement ne génère pour l'instant pas les mêmes impacts en termes de richesse et d'inégalités que dans les territoires les plus emblématiques de l'économie résidentielle.

Les aménités patrimoniales ont de moindres conséquences. La présence d'un site classé Unesco n'a, par exemple, pas d'impact significatif sur le développement local, comme nous l'avons déjà mis en évidence en 2008 (Talandier, 2008).

Enfin, les aménités récréatives n'ont pas les mêmes incidences si l'on considère les équipements culturels ou bien sportifs. La présence d'équipements culturels n'a pas de lien avec les dynamiques démographiques et d'emplois, mais elle en a un avec les revenus, les salaires et les inégalités. La diversité de l'offre culturelle est corrélée à la présence de ménages aisés, ce qui n'est pas moins vrai pour les équipements sportifs des villes notamment. La diversité des équipements sportifs est plus importante dans les territoires qui voient leur population et leur emploi augmenter. Ce type d'aménité est à mettre en relation avec la présence d'une population jeune, avec enfants. Dans les espaces périurbains et ruraux, cette variable est positivement corrélée avec le niveau de revenu et de salaires... permettant grâce à une fiscalité locale favorable et une propension des ménages à payer plus grande, un développement des équipements plus diversifiés. Des travaux complémentaires sur la question des inégalités d'accès aux équipements culturels et sportifs seraient intéressants à mener. Les travaux que nous avons pu réaliser sur ces questions pour le groupe La Poste ou pour le ministère des Sports concernant les piscines publiques nous ont permis d'identifier d'importantes disparités et inégalités d'accès selon les publics et les territoires, mettant en évidence de façon un peu schématique un sous-équipement systématique, chronique et croissant des espaces périurbains... une problématique d'accès plus que de présence pour les espaces ruraux (Talandier, 2005) ; (Friedland et al., 2009).

2.2 L'impact des aménités sur les bases économiques

Les régressions linéaires entre aménités et bases économiques sont globalement significatives. Parmi les quatre types d'espaces, le rural et les petits et moyens pôles urbains semblent être les plus impactés par la présence ou non de ces attributs. Dans ces espaces, les aménités expliquent entre 40% et 60% de la variabilité des bases économiques ! Dans le détail des bases, c'est sans surprise les dépenses touristiques qui apparaissent les plus dépendantes des aménités naturelles et patrimoniales. La base productive, moins sensible, réagit cependant à certains critères comme nous allons le voir.

Parmi les aménités étudiées, le climat semble jouer un rôle majeur sur les bases productives, touristiques et bases de « retraites » dans les espaces urbains et ruraux. La diversité des paysages a un également un impact en termes de tourisme. Parmi les aménités patrimoniales, la présence d'un site classé par l'Unesco ou bien encore celle d'un restaurant deux ou trois étoiles sont positivement corrélées à la base touristique, notamment dans les grands pôles urbains. Les aménités récréatives ont un impact plus mitigé sur les moteurs du développement économique. Si la diversité des équipements culturels semble plus sensible dans le rural, la diversité des équipements sportifs ne ressort jamais comme une variable explicative significative.

Plus précisément, la proximité du littoral, le climat et la diversité des paysages sont positivement corrélés avec les bases productives des grands pôles urbains français. Ce résultat est important, puisqu'il permet de mettre en évidence le rôle des aménités naturelles sur les processus économiques de création de richesse dans les métropoles françaises. Les enjeux de production seraient ainsi de plus en plus indissociables des enjeux de cadre de vie, d'aménités environnementales... En revanche, dans le rural et dans les espaces périurbains, la présence d'aménités n'est pas, pour l'heure, favorable à une part plus grande d'activités productives. Dans ces espaces « périphériques » dotés d'aménités naturelles, ce sont avant tout les activités touristiques et présentiels qui se développent... pouvant entraîner dans un second temps l'essor d'une production locale, mais qui pour l'instant n'influent pas suffisamment sur le poids des bases économiques. Dit autrement, dans ces territoires, les activités de production sont encore dominées par des activités industrielles, moins sensibles à la présence d'aménités que les activités économiques métropolitaines. En revanche, la base touristique est positivement corrélée aux aménités naturelles et patrimoniales sur l'ensemble des cantons français. La base des retraites est d'autant plus importante dans les pôles urbains et périurbains que le climat y est agréable.

2.3 Aménités et spécialisation économique

Les secteurs présentiels, tournés vers la demande de consommation locale des ménages résidents ou touristes, sont les plus sensibles aux aménités, notamment l'hébergement touristique et les activités immobilières. Mais des différences apparaissent néanmoins d'un type d'espace à l'autre.

Dans les grands pôles urbains français, les deux aménités les plus fortement corrélées aux secteurs d'activités sont la présence d'un site touristique remarquable et la diversité des activités culturelles. Ces deux aménités impactent l'activité touristique du site (hébergement, restauration, agence de voyage et tourisme); les autres activités présentes (immobilier, activités des associations), mais également des activités de services aux entreprises (services financiers et assurance, activités juridiques et comptables). L'emploi intérimaire est également fortement impacté par la présence de types d'aménités patrimoniales et culturelles.

Dans le périurbain, l'économie locale semble moins sensible aux aménités. On trouve néanmoins un lien positif entre les activités immobilières et le climat et également une situation littorale du canton.

Dans les petits et moyens pôles urbains, comme dans le rural, ce sont cette fois les aménités naturelles qui sont prépondérantes. Ainsi, la proximité du littoral, la diversité des paysages ou bien encore le dénivelé favorisent l'essor des activités présentes (commerce de détail et immobilier) et touristique (hébergement et restauration). Dans les petits et moyens pôles urbains, on note également l'impact positif des sites touristiques remarquables, de la diversité des équipements culturels sur ces activités présentes et touristiques, mais aussi sur les activités juridiques et comptables, sur les activités sportives, culturelles et de loisir. Pour plus de lisibilité et parce que les résultats mettent en évidence une certaine logique par type d'espace, nous proposons une synthèse qui tient compte des territoires.

2.4 Trois modes de développement plus ou moins sensibles aux aménités territoriales

Deux, voire trois modèles de développement économique se distinguent.

Celui des grands pôles urbains et, selon les cas de leur périphérie pour lesquels l'évolution démographique, l'attractivité migratoire et la croissance des emplois sont d'autant plus soutenues que ces grandes aires urbaines sont dotées d'un environnement agréable en termes de climat, de diversité paysagère, de proximité du littoral et de la montagne. Par ailleurs, la base productive de ces agglomérations urbaines est également plus importante dans les espaces à fortes aménités naturelles. Ces résultats confirment la place que jouent les aménités paysagères dans les dynamiques des grandes aires urbaines françaises. Le fait que les salaires et revenus peuvent y être plus faibles confirme les résultats mis en évidence par d'autres auteurs à l'échelle des régions françaises, à savoir que la priorité accordée au cadre de vie dans les stratégies de mobilité peut parfois s'accompagner d'une baisse de salaire (Gonnard, 2006). Les aménités patrimoniales et culturelles, notamment la présence d'un site touristique remarquable et la diversité des activités culturelles sont déterminantes en termes d'activités présentes. Ainsi, on aurait des modèles de développement économique, dans les grands pôles urbains, positivement impactés par la présence ou la proximité d'aménités naturelles concernant leur potentiel de captation et création de richesse extérieure (économie résidentielle et base productive). Dans ces villes, la présence

de sites remarquables et d'une vie culturelle riche et diversifiée favoriseraient également la circulation des richesses locales (activités présentiellees et services aux entreprises).

Dans les espaces ruraux, ce sont les aménités naturelles qui jouent un rôle essentiel dans le développement économique résidentiel et touristique qui caractérise ces territoires. Le renouveau rural, expliqué principalement par l'économie résidentielle est en grande partie dépendant de la dotation naturelle de ces espaces et de sa mise en valeur par les acteurs locaux. Par ses effets d'entraînement sur les activités présentiellees, la circulation des richesses et la création d'emplois locaux sont assurées. Ces dynamiques récentes pour le rural posent de nombreuses questions, puisque ces modèles génèrent également de fortes inégalités sociales.

Enfin, dans les petits et moyens pôles urbains, la situation est intermédiaire. Comme dans les espaces ruraux, ces territoires sont extrêmement sensibles à la présence des aménités paysagères pour le volet résidentiel, touristique et présentiel de leur économie. Par contre, l'activité productive reste dominée par des secteurs moins sensibles à la présence d'aménités que celles observées dans les grands pôles urbains. Ces activités à quelques rares exceptions, comme nous le verrons plus loin, sont le plus souvent des activités industrielles exportatrices qui ont fortement été impactées par la crise de 2008. Les traces qu'a pu laisser le modèle moderne et industriel dans certains de ces territoires n'ont pas totalement disparu...

L'impact positif des aménités paysagères et patrimoniales sur le développement économique résidentiel, touristique et présentiel des territoires est indéniable et dépasse largement le seul fait des espaces ruraux, le plus souvent étudiés lorsqu'il s'agit d'introduire la notion d'aménité ou de paysage dans l'analyse du développement territorial. L'impact sur les activités de production dépend par contre du contexte. C'est l'économie productive des grandes agglomérations qui aujourd'hui semble plus sensible à la présence de ces aménités. Ces résultats invitent à reconsidérer les paysages, le patrimoine comme de véritables ressources économiques et non pas seulement comme des attributs territoriaux coûteux à entretenir. C'est un nouveau mode de développement économique, permettant d'activer et de valoriser ces ressources fragiles tout en les préservant, que les acteurs locaux vont devoir inventer. La gestion publique des ressources environnementales et patrimoniales est devenue aujourd'hui une contrainte financière que l'Etat et de nombreuses collectivités territoriales ne parviennent plus à assumer. Les repenser comme des ressources, dont la préservation dépend aussi de leur activation et de leur capacité à soutenir les économies locales¹⁴, est un changement de cap à opérer collectivement.

¹⁴ Cf. travaux en cours pour le ministère de l'Environnement et du Développement durable : Talandier et al., 2016.

CHAPITRE 4 : UTILITE, ENJEUX ET DEVENIR DE L'ECONOMIE RESIDENTIELLE

L'économie résidentielle est devenue en une vingtaine d'année la première source de revenus externes pour les territoires. Puissant levier de développement, elle repose sur une déconnexion croissante au cours des décennies passées entre lieux de production des richesses et lieux de dépenses de ces richesses. Ces flux de revenus qui viennent irriguer les territoires indépendamment de leur capacité exportatrice sont intimement liés à la mobilité des individus. Les choix résidentiels, touristiques, récréatifs qui déterminent la plus ou moins grande capacité résidentielle des lieux reposent sur des attributs territoriaux dont tous les territoires ne sont pas équitablement dotés, mais aussi que tous les territoires ne sont peut-être pas à même de mettre en valeur. Ainsi, l'économie résidentielle et touristique constitue aussi un processus de valorisation territoriale activable par les acteurs locaux. Ce processus particulier a souvent été mal perçu, dans la mesure où il dépend de la captation de richesses créées ailleurs. Une sorte de méfiance vis-à-vis de ces flux de revenus et des activités « *low-tech* » qu'ils génèrent a pendant longtemps été constatée. Mais, la réforme de la taxe professionnelle a découplé, pour partie, les enjeux fiscaux locaux des enjeux économiques productifs. Dès lors la ressource fiscale directe repose sur une stratégie de captation de ressources fiscales liées à l'habitation, puis au foncier, et dépend donc de dynamiques plus résidentielles que productives. La crise a aussi jeté le doute sur des stratégies locales entièrement dédiées à la production qui se sont accompagnées d'importantes pertes d'emplois dans les territoires fortement spécialisés dans des secteurs d'exportation. A quelques rares exceptions près, il semble que le temps du déni résidentiel et touristique ne soit plus de mise, y compris dans les grandes agglomérations à l'instar de Nantes qui a très tôt compris l'intérêt d'un développement productivo-résidentiel. De plus, l'espoir qu'offrent ces dynamiques aux « laissés pour compte » de la métropolisation ne doit pas être sous-estimé. L'économie résidentielle reste un puissant moteur de développement pour des espaces en marge des dynamiques métropolitaines, un amortisseur des chocs conjoncturels dans une économie mondialisée, une source de renouveau rural, un levier pour faciliter la reconversion des territoires industriels ... mais aussi un facteur de compétitivité économique au niveau local et national. Nous développons ces éléments dans une première section.

Mais, comme tout mécanisme, ce type de développement soulève de nombreuses inquiétudes et incertitudes. La question de sa durabilité et des conditions de son maintien se pose et concerne à des degrés variables tous les territoires. En effet, l'économie résidentielle génère et entretient de fortes disparités sociales, s'accompagne de pression foncière, environnementale, favorise l'émergence d'emplois pour partie peu stables, partiels, peu rémunérés... On peut aussi s'interroger sur l'avenir de ces modèles et des stratégies de développement territorial basées sur une mobilité des ménages, de plus en plus contrainte et récemment ralentie. La deuxième section présente sous forme de scénarios et d'enjeux

pour les territoires, les résultats de la prospective « Territoires 2040 » de la Datar sur le thème des espaces résidentiels et touristiques¹⁵.

1. A quoi sert l'économie résidentielle ?

1.1 L'économie résidentielle comme facteur de compétitivité

L'économie résidentielle dépend largement des autres bases économiques, et notamment de l'économie productive, dans la mesure où elle résulte de la circulation de richesses créées ailleurs. Ainsi, il ne peut y avoir d'économie résidentielle sans économie productive. Néanmoins, une partie de l'économie résidentielle provient d'échanges internationaux et constitue, au même titre que d'autres secteurs exportateurs, un facteur de croissance nationale.

C'est le cas du tourisme international qui constitue un secteur essentiel pour l'économie française. 84,7 millions de touristes étrangers sont venus dépenser 51 milliards d'euros en 2013 en France, soit l'équivalent de 2,4% du PIB français. C'est, par exemple, 0,8 point de plus que l'agriculture ou l'industrie agro-alimentaire (1,6% du PIB chacune). Notons aussi que dans la balance des paiements de la France, le solde du tourisme est l'un des premiers postes excédentaires depuis les années 2000 et constitue à ce titre un élément majeur de compensation du déficit commercial croissant de la France. Il s'élève à plus de 10 milliards d'euros en 2013, frôlant le solde de la branche agricole et agro-alimentaire. Alors que nos produits, mais aussi nos services, se heurtent à un problème de compétitivité, le tourisme des étrangers se révèle un de nos principaux « relais de croissance », avec une augmentation régulière des fréquentations venues du monde entier. Après le ralentissement de 2007-2008, la tendance de longue période à la progression des dépenses des étrangers se confirme dès 2011 et s'amplifie en 2013 pour atteindre son plus haut niveau historique. Poursuivant la tendance observée depuis 2010, les Allemands continuent à dépenser davantage en France, ainsi que les Belges, les Néerlandais ou bien encore les Anglais. Les dépenses des résidents des autres pays européens hors zone euro croissent encore plus vite, mais également celles en provenance de l'Asie (Banque de France, 2013). Enfin, dans les effets induits plus difficiles à mesurer, on peut penser que le tourisme international constitue un vecteur de diffusion et de promotion des produits français dans le monde. Bien sûr, les événements actuels en France et les problèmes de sécurité vont infléchir cette dynamique et nous rappellent que l'économie résidentielle n'est pas systématiquement « protégée » des chocs externes et conjoncturels.

¹⁵ Un groupe de 40 experts s'est réuni régulièrement durant deux années pour réfléchir à l'avenir de l'économie résidentielle dans les territoires à l'horizon 2040. B. Pecqueur et moi-même avons eu le plaisir d'animer ce groupe de travail, sous la houlette de Martin Vanier (responsable scientifique de la démarche) et Stéphane Cordobès (responsable pour la Datar de ce programme).

Dans des travaux réalisés pour le CGET, nous avons additionné les dépenses des touristes étrangers avec les bases productives pour former ce que nous avons appelé les bases « de croissance » des régions (Davezies, Talandier, 2014.). Il ressort de l'analyse, l'importance de régions comme l'ex-Languedoc-Roussillon, PACA, ou bien encore la Corse, qui contribuent positivement à la balance des paiements. Par exemple, alors que les bases productives ne représentent que 9% de la base économique totale de la Corse, ses « bases de croissance », qui sont la somme des bases productives et des dépenses des touristes étrangers, représentent finalement 32%, soit plus que dans la plupart des autres régions du pays !

Sur le même mode de raisonnement, il est à souligner que les revenus des frontaliers constituent, là encore, l'équivalent d'une exportation de services. Une partie de ces richesses créées ailleurs sont captées et réinjectées dans l'économie française. En 2013, l'excédent ou le solde extérieur des revenus des salariés s'élève à 16 milliards. Il correspond aux rémunérations des travailleurs transfrontaliers nettes des rémunérations payées par des entreprises résidentes à des non-résidents.

D'après les chiffres des récents recensements de l'Insee, il y aurait en 2011, 352 000 travailleurs frontaliers, répartis entre la Suisse (45% des frontaliers), le Luxembourg (20%), l'Allemagne (14%), la Belgique (11%) et Monaco (7%). L'Espagne, le Royaume-Uni et l'Italie totalisent à eux trois moins de 3% des travailleurs frontaliers français. Le nombre de frontaliers était trois fois moins important en 1990, avec 115 000 travailleurs recensés. Leur nombre est resté relativement stable pour l'Allemagne et Monaco. Il a été multiplié par 3 pour la Belgique, 4,5 pour le Luxembourg et par près de 11 pour la Suisse. Dans certaines zones d'emplois, la part des frontaliers dans les actifs peut atteindre plus de 40%. Le même type de calcul effectué non plus en emplois mais en volume de salaires générés accentue encore plus ces taux, compte tenu des écarts importants de salaire.

L'économie résidentielle « exportatrice » est l'une des facettes de ces processus peu mises en valeur dans les travaux qui traitent de cette question. Elle contribue, nous l'avons vu, de façon non négligeable à l'économie nationale, et de façon majeure à l'économie des territoires touristiques et/ou frontaliers. Elle constitue qui plus est un secteur « exportateur » atypique dans la mesure où la consommation de services se déroule sur le territoire national et favorise la valorisation de ressources spécifiques.

1.2 L'économie résidentielle comme source d'emplois pour les moins qualifiés

Un des aspects positifs attribués à cette économie tient également dans l'accès, ou le maintien dans l'emploi, de travailleurs peu qualifiés, y compris en période de crise économique (Davezies, 2012). On peut voir dans ce type de flux de revenus non productifs, un apport assurantiel permettant de maintenir des emplois tournés vers la satisfaction des besoins des ménages résidents et touristes (économie présenteielle). En effet, il existe un lien entre le poids des bases résidentielles, notamment de retraités et de tourisme, et la présence d'emplois tournés vers la demande locale (sphère présenteielle de l'Insee). Ces

emplois liés au secteur de la santé, des services aux ménages, du commerce, de la culture, des activités sociales, des activités de restauration et d'hôtellerie... sont moins impactés par les chocs économiques que les activités industrielles, par exemple. Ils sont en quelque sorte protégés des effets de conjoncture. On a pu montrer que les territoires ruraux dans lesquels s'est maintenue une activité industrielle « traditionnelle » masculine, mais également féminine (textile, habillement, cuir...) avaient été particulièrement touchés par la crise de 2008. Les activités présentes, à deux tiers occupées par des femmes, ont permis le maintien dans l'emploi d'un des deux actifs au sein du ménage dans la plupart des territoires, mais justement pas dans ces espaces ruraux industriels. La perte d'emplois a touché les hommes et les femmes, précipitant alors le ménage dans une double précarité et ces territoires dans une sévère crise économique et sociale. Beaucoup de ces espaces sont situés par exemple dans le Jura, les Vosges, une partie du Massif central (Talandier, 2013).

1.3 L'économie résidentielle comme facteur de développement local et de péréquation interterritoriale

L'un des effets les plus positifs de l'économie résidentielle est sans doute lié à son impact sur le renouveau d'une partie des espaces ruraux. L'analyse des dynamiques démographiques, économiques, sociales dans ces différents bassins de vie ruraux a montré le rôle décisif qu'a joué l'économie résidentielle dans la revitalisation rurale (Talandier, 2007 ; 2008). Plus précisément, c'est l'attractivité auprès des retraités et des touristes qui fut porteuse d'un réel dynamisme en termes notamment d'emplois et de revenus. Dans ces territoires, l'économie résidentielle occupe une place devenue aujourd'hui structurante et prépondérante. A l'échelle des bassins de vie ruraux, l'économie résidentielle pèse pour plus de 60% des bases économiques et constitue la première source de revenus externes parmi lesquels les dépenses touristiques représentent déjà à elles seules 20% des bases. Certes, le renouveau rural ne concerne pas tous les territoires et ne s'explique pas par un seul et même modèle de développement qui serait uniquement résidentiel et récréatif. L'économie productive, qu'elle soit agricole, artisanale, industrielle ou servicielle n'a pas disparu des campagnes et sa capacité à s'adapter aux nouveaux impératifs économiques apparaît extrêmement importante pour conserver un certain équilibre et limiter les effets négatifs de l'économie résidentielle en matière d'inégalités sociales par exemple. Les territoires misant sur une production plus spécifique, assise sur des produits territorialement « marketés », semblent « s'en sortir » d'autant mieux qu'ils bénéficient des effets de levier du tourisme. L'économie résidentielle a, soit donné un nouveau souffle, soit permis de maintenir un certain niveau de revenus dans les campagnes.

Dans les villes, l'économie résidentielle apparaît de plus en plus complémentaire, voire nécessaire au développement de l'économie productive. Les villes les plus équilibrées en termes de bases productives et résidentielles ont à la fois enregistré une forte croissance de leur emploi, de leur solde migratoire ou bien encore de leur revenu par habitant avant la crise de 2008, mais également mieux résisté depuis. Au contraire, des villes comme

Grenoble qui ont durant des années tourné le dos à ce type d'économie non productive se trouvent aujourd'hui en grande difficulté. L'idée d'un modèle technopolitain, tout entier dédié à l'innovation et à la production ne tient plus. Pour que celui-ci se développe et se diversifie, les acteurs locaux doivent aussi savoir miser sur une stratégie résidentielle, touristique, culturelle qui en même temps qu'elle améliore la vie au quotidien des habitants, (re)dore l'image d'une ville et contribue à une véritable opération de marketing territorial. Certains élus l'ont bien compris et pensent leur politique économique à la fois bien sûr en termes de compétitivité, productivité, innovation, investissements étrangers, capacité d'exportation... mais en y associant aussi un discours, un récit et des actions permettant de valoriser les atouts résidentiels, touristiques, culturels des lieux.

De plus, ces flux de revenus non productifs générés par des choix résidentiels et récréatifs individuels ont permis une « circulation invisible des richesses », pour reprendre les termes de L. Davezies (Davezies, 2008) extrêmement vertueuse. Les mobilités individuelles ont entraîné une réduction des inégalités territoriales entre les agglomérations et une partie des communes rurales, entre des villes-centre et leur périphérie. En effet, entre deux tiers et trois quart des flux de revenus résidentiels sont émis par seulement 7% des communes françaises, toutes situées dans de grandes agglomération (unités urbaines). Un travail mené sur 131 agglomérations françaises nous a permis d'estimer qu'environ 100 milliards d'euros avaient été redistribués en 2007 par ces unités urbaines au reste des communes françaises uniquement grâce à ces flux de revenus résidentiels (hors flux touristiques autres que ceux liés aux résidences secondaires) (Davezies, Talandier, 2014). A titre indicatif, le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est de 40 milliards d'euros chaque année. Dans les communes réceptrices, l'apport monétaire généré par ces flux peut être considérable. Ce qui est extrêmement puissant dans ces mécanismes de péréquation par la mobilité des individus, c'est le fait qu'ils ne représentent finalement pas une hémorragie de richesses pour les territoires émetteurs, même s'il y a une perte nette réelle, alors qu'ils constituent un apport vital pour la plupart des territoires récepteurs.

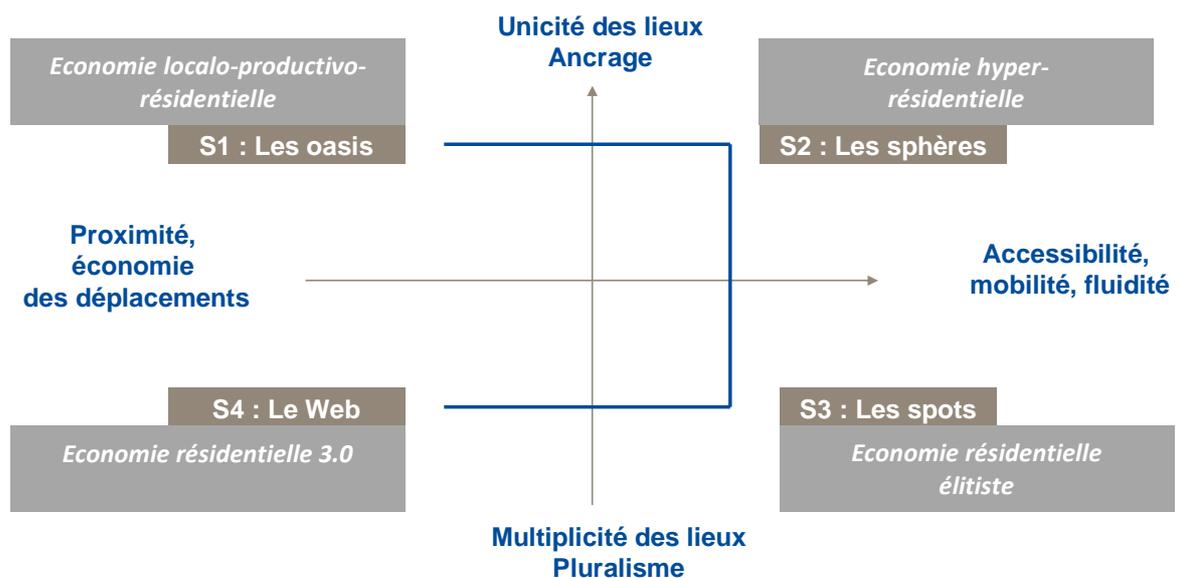
Ainsi, cette solidarité « productivo-résidentielle » qui s'est tissée entre les villes et les campagnes, entre les métropoles et leur hinterland est aujourd'hui un véritable enjeu de réciprocité territoriale (Talandier, 2014), comme nous le verrons dans la troisième partie. En effet, le travail sur les systèmes territoriaux permet de mettre en évidence les effets positifs et réciproques des territoires résidentiels sur les grandes agglomérations. Nous reviendrons sur ces éléments plus loin.

L'économie résidentielle, de par le volume de revenus qu'elle représente et de par les flux qu'elle génère entre les territoires, constitue un potentiel puissant de développement pour les territoires, mais aussi un réel facteur de péréquation des richesses. Néanmoins, comme les autres leviers de développement territorial actuels, elles présentent également de nombreuses limites et interrogent quant à la durabilité du modèle métropolitain actuel dans son ensemble.

2. Quel avenir pour l'économie résidentielle ?

Pour répondre à cette question, nous reprenons et prolongeons ici une partie des résultats du groupe de prospective réuni par la Datar dans le cadre du programme « Territoires 2040 » que nous avons eu la chance de co-animer avec B. Pecqueur (Pecqueur et Talandier, 2011). Ces résultats prennent la forme de quatre scénarios a priori peu réalistes, mais assez efficaces et percutants pour faire ressortir l'impact qu'aurait la combinaison de dynamiques sociétales qui prises séparément n'ont plus rien de farfelu (Talandier, 2012). Dans le cas de l'économie résidentielle, les processus de développement reposent sur la mobilité et donc sur un rapport et une accessibilité différenciés des individus aux lieux et aux temps. Cela se traduit par deux variables ou deux axes structurants pour penser l'avenir de ces mécanismes et surtout de leur impact sur les territoires. Ces deux axes mettent en regard et opposent des hypothèses d'avenir concernant la mobilité, la fluidité, la vitesse des échanges. Les quatre scénarios se structurent autour de ces deux axes (figure 1).

Figure 1 : Quatre scénarios structurés autour des enjeux de mobilité et de temporalité

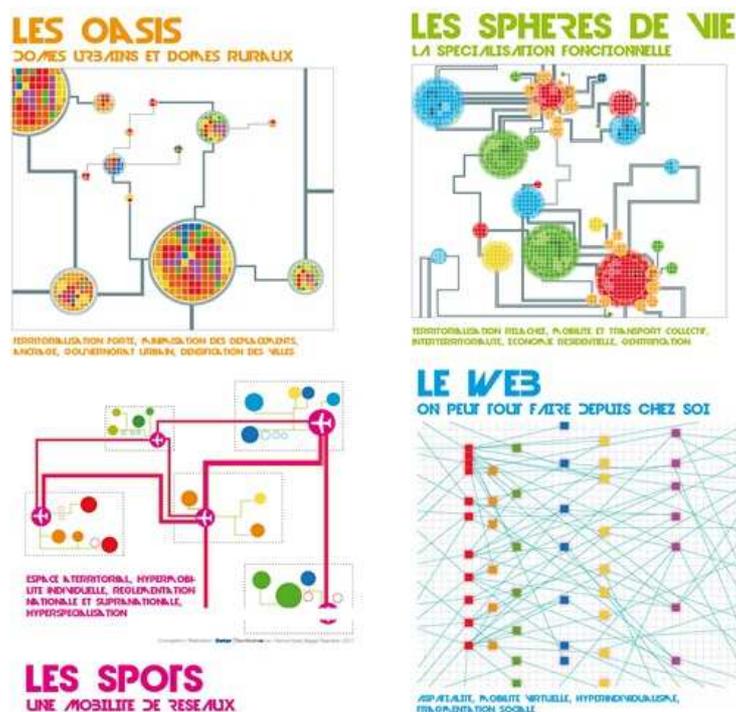


Source : Territoires 2040

L'axe horizontal oppose un avenir fait d'accessibilité, de mobilité, de fluidité, de vitesse à celui de la proximité, de l'économie des déplacements et du ralentissement des rythmes. L'axe vertical oppose un rapport simple et unique entre l'individu et le(s) territoire(s) au rapport pluriel et complexe entre l'individu et les lieux. Positionnés sur ces deux axes, quatre scénarios sont alors envisageables :

- Les oasis, scénario qui décrit un monde où la mobilité et la vitesse se sont fortement réduites, le rapport au territoire redevient unique et de fait relativement ancré. L'économie est qualifiée de localo-productivo-résidentielle ;
- les sphères décrivent une société d'hypermobilité, très segmentée, très fragmentée et dans laquelle chaque territoire s'est spécialisé dans une fonction, les mieux lotis étant ceux qui ont pu miser sur une économie résidentielle ou touristique. On parle d'économie hyper-résidentielle ;
- les spots concernent un scénario de nomadisme mais qui reste réservé aux plus riches. Mobilité et pluralisme sont réservés à une certaine élite. L'économie résidentielle est socialement et spatialement devenue très élitiste ;
- enfin l'impossible compatibilité entre immobilité et ubiquité est dépassée grâce au numérique dans le scénario du web. C'est l'ère d'une économie résidentielle entièrement dématérialisée et a-territoriale, une économie résidentielle 3.0.

Figure 2 : Quatre scénarios pour les systèmes territoriaux résidentiels et touristiques



Source : Territoires 2040, élaboration Karine Hurel

Les figures réalisées par K. Hurel du Cget (figure 2) illustrent parfaitement les rapports multiples à l'espace et les configurations spatiales associées à ces scénarios. Une couleur représente une fonction, les ronds, bulles ou rectangles les espaces. Dans le scénario localo-productivo-résidentiel, on observe une reconnexion des fonctions dans les villes, avec une complétude de l'offre dans les grandes agglomérations et une version plus partielle dans les cercles ou espace de taille plus modéré. Dans le scénario deux, au contraire, les espaces se spécialisent totalement dans une seule fonction et sont très fortement connectés les uns aux

autres, l'économie résidentielle se renforce encore un peu plus. Dans le troisième scénario, seuls quelques hauts lieux, les spots, accessibles aux plus aisés proposent une économie diversifiée au sein de laquelle la fonction résidentielle et touristique élitiste est essentielle pour se démarquer des autres « spots ». Dans le scénario 4, tout éclate, plus de territoire, plus de spécialisation fonctionnelle spatialisée... c'est l'heure du tout numérique. L'idée même d'économie résidentielle n'a plus lieu d'être, ou alors de façon totalement virtuelle, à l'image d'une économie résidentielle 3.0.

On comprend aisément que c'est dans l'articulation entre ces quatre visions prospectives que des orientations stratégiques peuvent être discutées. Mais, détaillons d'abord ces scénarios un à un.

2.1 Vers une économie localo-productivo-résidentielle ?

Le premier scénario est celui dit des « oasis » ou d'une économie localo-productivo-résidentielle. Il met en scène la « réduction des mobilités » et « l'unicité des lieux, l'ancrage ». Il y a reconnexion des lieux de travail, de résidence et de loisir. C'est le scénario de la recomposition par réagrégation fonctionnelle des territoires. Il y a unité et cohérence territoriale entre le lieu où l'on vit, où l'on produit, où l'on consomme... Dans ce contexte, le concept d'économie résidentielle n'a plus le même pouvoir explicatif sur les dynamiques locales, voire même devient sans objet.

Les métropoles et grandes villes se trouvent renforcées grâce à l'accès aux fonctions urbaines qu'elles permettent (habitat, loisir, production économique, etc.). Ce scénario implique la construction quasi tangible d'un « dedans » qui fonde une communauté d'habitants-producteurs-citoyens par rapport à un « dehors » plus ou moins vécu comme hostile ou du moins comme radicalement extérieur. On concevra donc des villes compactes écologiquement innovantes, dans lesquelles l'économie des ressources, de l'espace est devenue incontournable. L'économie fonctionnelle est le nouveau mode d'organisation de la production. On achète des services et non plus des biens. L'agriculture a su s'insérer dans la ville et son périurbain proche. Les friches de l'ère industrielle du siècle dernier sont réinvesties par la production agroalimentaire. Ces oasis convoitées doivent être sécurisées. Une ingénierie de la sécurité se développe pour gérer les tendances ségréatives au sein des villes (péages urbains intra-muros, discrimination entre quartiers, gestion centralisée des rythmes de vie, organisation des rotations entre vie diurne et vie nocturne, etc.).

La gouvernance repose sur des gouvernorats urbains à fort pouvoir, doués d'une cohérence qui leur donne une autonomie relative par rapport aux constructions politiques surplombantes (Etat, Europe). Les échanges et les relations sociales de proximité sont intenses, les monnaies locales se multiplient, le sentiment de citoyenneté locale est le ferment de la cohésion sociale intra-muros.

L'interterritorialité peut permettre le maintien d'un système parallèle d'oasis dites rurales dans lesquelles la reconnexion entre production et résidence passe par la valorisation d'une production « spécifique » qui trouve ses débouchés dans les grandes villes compactes. Du

point de vue de la durabilité et du rapport à l'environnement, les dômes ruraux inventeront une autonomie dans la production d'énergie ainsi que de nouveaux modes d'organisation sociale innovants. Des rapports nouveaux s'inscrivent entre les villes et les campagnes dans la gestion des flux d'exclus et de migrants. On parle d'économie localo-productivo-résidentielle en archipel pour désigner cette structuration spatiale, sociale et économique entre oasis urbaines et oasis rurales.

2.2 Vers une économie hyper-résidentielle ?

Le scénario des « sphères » allie unicité fonctionnelle des lieux et mobilité. Un desserrement s'opère par rapport au premier scénario entre les sphères de vie, de travail, d'études, de retraite ; les sphères du jour, de la nuit ; les sphères touristiques ; les sphères de personnes âgées, de jeunes, de population aisée, de population précaire... Chaque sphère est dans l'unicité fonctionnelle et sociale, les individus se déplacent d'une sphère à l'autre pour satisfaire leurs attentes ou pratiquer une activité.

C'est le scénario d'une économie résidentielle de proximité, hyper-agglomérée. La richesse circule et permet à des espaces de se spécialiser dans les fonctions de résidence, de récréation, de tourisme, jamais très loin des grands centres de production. Le tourisme s'organise aussi sous forme de sites hyper-touristiques de proximité, spécialisés : offre sportive, ou culturelle, ou ludique... pour les familles, ou pour les jeunes etc.

Comme l'illustre la figure 2, l'espace régional se structure en sphères de vie comme des bulles reliées entre elles par les déplacements selon des rythmes réguliers (quotidiens, hebdomadaires, annuels, etc.), en fonction également des catégories sociales, de l'âge... La spécialisation fonctionnelle et la discrimination sociale des quartiers sont très marquées. Le maintien de la cohérence territoriale est un enjeu crucial pour éviter l'éclatement de ces bulles et les violences urbaines. La gestion des biens communs est difficile car l'idée même de « communs » paraît antinomique avec cette société éclatée. Les collectivités tentent de renforcer les structures de coopérations intercommunales et des entités intercommunales entre elles. La région peut retrouver une légitimité forte pour assurer cette coordination. L'Etat trop loin, trop désincarné ne peut pas être le garant des cohérences territoriales.

Ce découplage entre les lieux de résidence, de travail et de loisir a comme seconde conséquence de pousser au desserrement urbain, redevenu possible et accepté grâce une nette amélioration des transports en commun et des modes de déplacements hybrides « transports publics/transports individuels ». La limitation autoritaire de la voiture individuelle (interdictions, péages, taxation, etc.) accompagne l'essor d'une offre collective alternative ultra-performante. On parle d'économie ou de territoires « hyper-résidentialisés ».

2.3 Vers une économie résidentielle élitiste ?

Le troisième scénario est celui des « spots ». Il combine mobilité, fluidité et multiplicité fonctionnelle des lieux, pluralisme. Il n'y a plus d'ancrage. L'individu se déplace très rapidement entre ces nœuds de connexion (ces spots) dans lesquels il est possible de tout faire, même si chacun revendique une spécialisation précise. C'est le scénario de la connexion, illustré (figure 2) par une mise en réseau des « hauts lieux » du business, du tourisme, de la culture... Les acteurs mobiles sont minoritaires mais ils sont moteurs du fonctionnement collectif à travers leurs trajectoires individuelles. L'économie résidentielle et touristique est le fait d'une élite qui possède les moyens financiers pour accéder à ces spots. Les mobilités se sont accentuées à des échelles plus larges ne permettant plus de maintenir une cohésion de type territorial. Dans ce scénario, les acteurs mobiles développent des pratiques de consommation, de production ou de loisirs à l'échelle des « hauts lieux » : les spots de ski, de la culture, mais aussi de la haute technologie, de la recherche... Les réseaux de transport se multiplient entre ces spots, devenus des plateformes-hub mondialisées. Les investissements de transport se focalisent sur les grands aéroports et les possibilités de rallier les spots à travers le monde.

La durée de vie des villes spots n'est pas sans limite et on voit apparaître des friches métropolitaines compte tenu de la volatilité consécutive à l'hypermobilité.

La gouvernance est faible et reportée sur l'Etat pour maintenir des cohésions dans un univers où le « territoire » a volé en éclat et a laissé la place à des espaces structurés par les grands réseaux des spots. La question des « hinterlands » est centrale, la gouvernance des interstices est essentielle pour ne pas laisser s'installer de trop grandes disparités spatiales. Les spots se gèrent en réseau à l'échelle supra nationale. L'enjeu de l'accessibilité aux spots qui privilégie les grandes infrastructures de transport devra être équilibré avec les besoins de mobilité de proximité. L'économie résidentielle est territorialement et socialement élitiste.

2.4 Vers une économie résidentielle 3.0 ?

Le quatrième scénario – celui dit du « web » – repose à la fois sur une réduction des déplacements et une multiplicité de nos rapports aux lieux. C'est le scénario qui rend l'ubiquité possible, être partout et pourtant immobile. C'est aussi le scénario de l'a-territorialisation.

Les grandes migrations touristiques sur les spots ne sont plus nécessaires puisque « Google » donne une meilleure appréhension et connaissance des lieux que la visite réelle. On privilégie bien sûr cette forme de « tourisme augmenté » aux vacances à l'ancienne devenues sans intérêt, sauf pour quelques *hipster* ou groupes sociaux marginaux qui voient dans l'ancien modèle une forme de liberté retrouvée. Le tourisme et la découverte du monde sont largement virtuels. Les modèles de coprésence à distance (téléconférences, téléréunions, etc.) ont aboli le face à face.

La représentation stylisée du lieu et des parcours suffit à l'appréhension du territoire. C'est la fin d'un modèle spatial où les échelles de vie peuvent s'évaluer et s'emboîter. La gouvernance est réduite à une régulation étatique d'où la gouvernance territoriale a disparu. La sociabilité se fait en ligne.

Il n'y a évidemment plus d'économie résidentielle du type hypermoderne et métropolitaine. La circulation de biens et services n'a plus lieu d'être, c'est le sacre de l'économie fonctionnelle poussée à son paroxysme. On n'échange plus des biens mais des conseils, méthodes, savoir-faire via le web pour que chacun puisse produire ce dont il a besoin chez lui.

La question de la société se pose, car si le scénario abolit l'espace, il abolit aussi la construction cohérente de codes et de règles pour vivre ensemble dans l'espace géographique. L'habitant consomme les produits technologiques, installe un rapport virtuel au monde et, du coup, ne fait plus société. L'horizon de chacun n'est plus nécessairement l'espace de vie au quotidien, il faut gérer « le déboussolement a-territorial » et les malaises que crée cette réalité augmentée.

Le passage du scénario 1 au scénario 4 décrit une distanciation croissante entre l'individu et son (ses) territoire(s), jusqu'à la déterritorialisation de nos comportements, ce qui fait que selon les cas, l'économie résidentielle :

- 1 - soit se réduit fortement voire disparaît par reconnexion fonctionnelle, le modèle est celui d'une économie « localo-productivo-résidentielle » (scénario 1) ;
- 2 - soit se renforce par spécialisation socio-spatiale, on parle « d'économie hyper-résidentielle » (scénario 2) ;
- 3 - soit s'amointrit et devient réservée à une « élite » territoriale, c'est d'ailleurs « une économie résidentielle élitiste » qui s'est imposée (les hauts lieux de...) ;
- 4 - soit est devenue sans objet dans un monde déterritorialisé, ou bien ré-émerge sous une « économie résidentielle 3.0 ».

Bien sûr, aucun de ces scénarios n'est réaliste et leur vocation n'est pas d'être acceptable ou susceptible de constituer une trajectoire possible. Mais, ils permettent, par leur irréalité globale, de mettre en évidence des enjeux actuels. Ainsi, chacun de ces scénarios soulève de façon caricaturée, différents défis auxquels doivent déjà faire face les territoires : relocalisation partielle des productions, relance productive, mixité fonctionnelle, régulation des flux de population, sécurisation des espaces, limitation de la ségrégation socio-spatiale, gestion de l'espace et des ressources, nouvelles mobilisations citoyennes, essor d'une économie numérique, défense des enjeux écologiques, préservation des ressources, le tout dans un contexte de raréfaction de l'argent public... Les propositions issues de ces travaux de prospective sont (re)mobilisables pour réfléchir à l'éventuelle émergence d'un mode de développement résidentio-productif discutée en conclusion de ce travail.

Enfin, parmi tous ces enjeux, ceux liés à la mobilité, la gestion des réseaux et des temps impactent directement et dans un horizon assez court la question de l'économie résidentielle. Quelle que soit l'échelle à laquelle se joueront les mobilités de demain (selon le

prix de l'énergie, selon les innovations technologiques), que ces mobilités soient de courte ou longue portée, qu'elles soient subies ou choisies, qu'elles soient quotidiennes ou plus occasionnelles... elles demeureront au cœur des enjeux sociétaux.

Ces mobilités seront certainement différentes, à la fois régulées voire apaisées. A une société hyper-mobile pourrait succéder une société hyper-accessible et hyper-connectée. On peut imaginer que les territoires « gagnants » seront ceux qui sauront limiter les mobilités subies et pénibles (en termes de temps, trafic, confort...) pour au contraire proposer un accès facilité aux ressources (travail, logement, éducation, culture). Quels que soient la forme, la taille et le mode de gouvernance des systèmes territoriaux de demain, l'un des défis partagés sera de garantir l'accessibilité pour le plus grand nombre à des ressources devenues de plus en plus rares :

- permettre l'accès au logement dans un univers où l'espace est compté ;
- offrir un emploi à tous dans des économies en décroissance ;
- permettre la libre circulation pour accéder aux ressources ou éviter l'éviction d'une majorité de la population ;
- garantir les passerelles professionnelles, sectorielles en misant sur la formation tout au long du cycle de vie ;
- réguler les réseaux virtuels ;
- ...

Il ne suffit plus d'agir sur le « champ des possibles », sur l'offre quantitative des points d'accès aux réseaux, du nombre de lignes ou de giga-octets, ni même sur la qualité de ces nœuds et de ces réseaux. Il faut aussi s'assurer de la capacité, de l'aptitude des populations à se saisir de toutes ces nouvelles offres. Il y a là un défi majeur pour les aménageurs qui devront transformer, créer et gérer des réseaux intelligents, ludiques, esthétiques, écologiques et accessibles... afin d'assurer l'adaptabilité des territoires au changement permanent, au projet ou à l'aménagement en continu.

Cette deuxième partie, consacrée à l'économie résidentielle a permis de dresser un état des lieux de la recherche sur ce concept récent de l'aménagement, de rappeler les grands enjeux qui y sont liés, les disparités d'un territoire à l'autre en la matière, d'insister sur le rôle croissant des ressources paysagères, patrimoniales, culturelles dans le développement économique des territoires et enfin de voir les limites et perspectives de cette économie de flux. Ce champ d'analyse auquel nous avons contribué dans les années passées a permis de révéler, mesurer, analyser ce nouveau processus de valorisation territoriale caractéristique du modèle métropolitain. L'économie résidentielle apparaît comme l'une des facettes, peu étudiée, de la métropolisation et génère des flux de richesses extrêmement puissants qui tissent de nouveaux systèmes territoriaux. La théorie de la base revisitée a permis de formaliser et de mettre en évidence ces mécanismes, ces flux de richesses « invisibles », contribuant clairement à améliorer la connaissance et l'action en matière de développement territorial. Pour autant, le modèle n'est pas tout-à-fait complet et reste encore améliorable sur les questions de production. En effet, l'autre pilier ou élément fondamental du modèle métropolitain tient dans l'émergence d'activités de production nouvelles et entièrement

dédiées à la coordination, à l'intermédiation. La troisième partie, plus exploratoire, propose de mettre en évidence cette fonction d'intermédiation économique et territoriale. La notion de capacités territoriales est proposée et développée pour tenter de mieux appréhender le fonctionnement des systèmes territoriaux, qui seront également explicités.

TROISIEME PARTIE

SYSTEMES TERRITORIAUX ET CAPACITES TERRITORIALES

INTRODUCTION

La théorie de la base dans sa version revisitée a permis de mettre en évidence une conséquence majeure du modèle métropolitain pour les territoires. En proposant aux acteurs locaux un cadre conceptuel simple, ces travaux ont permis de révéler, mesurer et, *in fine* activer les richesses non productives qui alimentent les économies locales. Ils ont mis en lumière non pas des processus de contre-métropolisation, mais plutôt des mécanismes de puissante péréquation interterritoriale que ne permettent pas de prendre en compte les modèles macro-économiques de la Nouvelle Economie géographique.

En revanche, force est de constater que la théorie de la base ne constitue pas le cadre le plus adapté pour mettre en évidence et étudier les mutations du système productif qui accompagnent et déterminent aussi ce processus de métropolisation.

Les définitions associées aux notions de métropole et de métropolisation, que nous avons développées dans l'introduction générale, insistent toutes sur le rôle déterminant des activités de coordination (Bourdeau-Lepage et Huriot, 2005) ou d'intermédiation (Halbert, 2004) dans ce processus économique et territorial. L'émergence et aujourd'hui la place déterminante qu'occupent ces activités dans l'économie des territoires sont liées à l'externalisation croissante des services aux entreprises, mais également aux mutations permises par les technologies de l'information et de la communication. Les déterminants de la localisation des activités de fabrication ne sont pas les mêmes que celles de coordination. De plus, toutes les activités de coordination ne sont pas exportatrices. Or, le cadre de la théorie de la base regroupe indifféremment les activités d'exportation et de coordination au sein d'une base productive, dite exportatrice. Ce manque de clarté dans la compréhension des moteurs productifs des territoires constitue une limite au modèle, qu'il nous paraît important de dépasser.

La question n'est pas simple. En effet, la fonction de coordination ou d'intermédiation relève pour partie d'échanges globalisés, qui font des métropoles, des villes globales et des villes d'exception dont les enjeux de développement s'opèrent au niveau international. Mais cette fonction est également assurée, dans l'ombre, par un ensemble d'activités qui tissent des réseaux à une échelle régionale, métropolitaine, mettant en œuvre des interrelations entre les grandes agglomérations et les hinterlands. Ces échanges et flux productifs, non exportateurs, participent à une chaîne de valeur *in fine* exportée, mais par leur spécificité, leur localisation, leur poids, leur dynamique, leur capacité à créer un système territorial à une échelle régionale ou à celle de grands espaces métropolitains, ces activités d'intermédiation méritent d'être définies et étudiées pleinement.

Afin de comprendre comment s'organisent aujourd'hui les flux de personnes, d'entreprises, d'information, de richesses qui structurent les systèmes territoriaux et les économies locales, il nous paraît indispensable de distinguer au sein des activités productives, celles qui relèvent de l'exportation et sont tournées vers l'international, de celles qui relèvent de l'intermédiation régionale et participent à une construction et structuration des territoires. Deux sphères d'activités productives se distinguent donc, l'une exportatrice, l'autre intermédiaire. A ces deux catégories d'activités et d'emplois, s'ajoute la sphère de consommation des ménages,

appelée secteur domestique, sphère présentielle... selon les auteurs comme nous avons pu le voir.

Le premier chapitre développe cette notion d'intermédiation économique et territoriale, constitutive de l'économie productive du modèle métropolitain. Dans une première section, nous verrons comment ces secteurs, qui ont toujours été source de difficultés conceptuelles et méthodologiques pour les auteurs de la théorie de la base, sont habituellement répartis entre activités d'export et activités tournées vers la demande locale. Puis, dans une deuxième section, nous proposons une méthode pour distinguer trois types de secteurs économiques : ceux liés à l'exportation, ceux de l'intermédiation, et enfin ceux de la consommation des ménages. Cette méthode essaie de privilégier une approche territoriale de la question. La troisième section présente et analyse les caractéristiques des trois sphères identifiées que ce soit en termes de poids économique, de types d'emplois créés, de taille d'établissements et d'évolution du nombre de salariés. Enfin, la dernière section développe une analyse territoriale, afin de mieux caractériser les spécificités spatiales de ces trois types d'emplois et la diversité des spécialisations économiques des territoires.

L'introduction de cette sphère de l'intermédiation économique et territoriale permet de mieux mettre en évidence l'une des caractéristiques essentielles du modèle métropolitain actuel. En revanche, en raisonnant sur des stocks et des variations d'emplois, cette approche ne permet pas d'appréhender directement les systèmes de flux territoriaux qu'ils soient productifs, résidentiels ou présentiels.

Le deuxième chapitre se consacre à cette question des flux interterritoriaux qui définissent à différentes échelles des systèmes territoriaux. Tout d'abord, sont mises en évidence les interrelations productivo-résidentielles entre les grandes agglomérations françaises et le reste du territoire. Ces systèmes basés sur les flux de l'économie résidentielle des villes vers leur hinterland mettent en évidence des configurations très contrastées d'un espace à l'autre, mais aussi des liens de solidarité plus ou moins importants et enfin, dans quelques cas particulièrement vertueux, l'existence d'une réciprocité territoriale intéressante à analyser pour éventuellement mieux l'organiser. Ensuite, dans une deuxième section, nous complétons cette première approche macro ou méso-territoriale selon les systèmes productivo-résidentiels observés, par une analyse infra-métropolitaine des mobilités quotidiennes de la population. Sur le cas de la région urbaine grenobloise, nous analysons les polarités que créent les déplacements individuels, selon les motifs et les espaces considérés. Ces travaux mettent en évidence une structuration plus polycentrique que hiérarchique de l'espace, invitant également à repenser l'offre de commerces et services non pas seulement en termes de proximité, voire d'accessibilité mais aussi en termes de complémentarité entre les villes.

Ces deux approches, l'une extra-métropolitaine et l'autre infra-métropolitaine mettent en avant un double enjeu : organiser la réciprocité productivo-résidentielle entre les métropoles et leur hinterland et structurer la complémentarité productivo-présentielle au sein des grandes régions métropolitaines.

La mise en perspective du modèle métropolitain actuel et des systèmes de flux sur lequel il repose ont permis de mettre en évidence les restructurations mais aussi les déstructurations et disparités croissantes que connaissent les territoires. Les approches mobilisables pour appréhender ces multiples dynamiques économiques et sociales font référence soit à la nouvelle économie géographique et permettent alors de bien comprendre les mutations productives notamment dans les métropoles, soit aux travaux de l'économie territoriale et du développement productif endogène mettant en œuvre l'idée de mobilisation des acteurs, soit enfin aux approches par la théorie de la base et l'économie résidentielle afin de tenir compte des flux de richesses non productifs et essentiels pour le développement, voire parfois la survie de certains territoires.

Afin de rassembler dans un même cadre d'analyse ces trois approches complémentaires du développement territorial, nous proposons dans un troisième et dernier chapitre de considérer non plus les bases ou sphères ou certaines formes d'économies, mais de conceptualiser plus simplement l'idée de capacité territoriale¹.

La notion de capacité, plutôt que celle de base, sphère ou économie, introduit l'idée d'une mobilisation possible des acteurs locaux et oblige à se positionner sur l'analyse de ce qui est effectivement activable pour assurer le développement des territoires. Par ailleurs, isoler la capacité d'intermédiation de celle d'exportation apporte une nouvelle dimension à l'analyse productive des systèmes locaux, à la fois plus en phase avec la réalité économique des métropoles, mais également plus pertinente pour étudier la circulation des richesses dans et entre les territoires. De plus, le raisonnement reste construit sur la base des flux de richesses, ce qui nous permet d'introduire la notion de capacité résidentielle et touristique, qui recoupe les enjeux de l'économie résidentielle présentés largement dans la deuxième partie. Enfin, la notion de capacité de consommation permet de tenir compte des activités tournées vers la satisfaction des besoins des ménages.

Le cadre d'analyse proposé dans ce dernier chapitre constitue une sorte de synthèse conceptuelle de courants et travaux qui jusque-là, bien que n'étant pas opposés mais complémentaires, avaient du mal à être structurés et mobilisés conjointement. Le développement de quelques calculs et estimations à l'échelle des aires urbaines françaises montre l'opérationnalité du cadre proposé pour essayer de continuer à étudier et nourrir les réflexions et l'action en matière de développement territorial. Ce cadre se veut simple et

¹ La notion de capacité proposée ici n'est pas entièrement comparable à celle de capabilité proposée par A. Sen ou M.C. Nussbaum, dans la mesure où nous ne cherchons pas à calculer directement la capacité du territoire à améliorer le niveau de liberté des individus qui s'y trouvent. A ce titre, les travaux de F. Loubet et de J.C. Dissart sur le cas des espaces ruraux de Rhône-Alpes proposent une méthode pour tenter de mesurer ce degré de liberté individuelle que favoriseraient ou non les territoires. Pour ce faire, les auteurs construisent un indicateur composite basé sur le revenu des habitants, la part des cadres dans l'emploi local, la part des actifs occupés (dans la population et dans le total des actifs), la part des résidences secondaires dans le parc de logements, le nombre d'entreprises, l'évolution du nombre d'entreprises et l'offre d'équipements courants par habitant (Loubet et al., 2011). Il y a, dans cette approche, une volonté de mesurer la capacité d'un territoire à offrir des emplois, des équipements, des logements... à sa population. Nos travaux diffèrent et se placent en amont de cette réflexion, dans la mesure où nous cherchons à identifier, comprendre et mesurer les leviers de développement des territoires, dont le principal enjeu tient en effet dans l'amélioration des conditions de vie de la population.

facilement appropriable par les acteurs locaux, car la portée opérationnelle et empirique des travaux de recherche en urbanisme et aménagement revêt une dimension particulièrement importante.

Ce dernier chapitre s'organise autour de quatre sections. La première expose et détaille ce concept de capacités économiques territoriales. Le second propose une estimation de ces capacités à l'échelle des aires urbaines françaises. Dans un troisième temps, nous ferons un zoom plus particulier sur la propension des territoires à transformer les richesses externes en ressources internes, grâce aux capacités d'intermédiation et de consommation. Enfin, la dernière section étudie l'impact des capacités sur les dynamiques et trajectoires locales.

CHAPITRE 1 : L'INTERMEDIATION ECONOMIQUE ET TERRITORIALE

La théorie de la base, présentée et développée dans la deuxième partie, met en évidence deux types d'économie, l'une tournée vers l'extérieur et permettant de capter des flux exogènes et l'autre assurant la circulation de ces flux localement. Au sein de la première catégorie, la base productive regroupe les secteurs d'activités qui se localisent pour produire et exporter des biens et des services que ce soit dans des secteurs agricoles, industriels ou tertiaires. La seconde, qualifiée par l'INSEE d'économie présentielle répond aux besoins de la population locale. Or, de nombreuses activités ne sont ni globalisées et exportatrices, ni présentes et consommées par les ménages². Certaines entreprises fonctionnent avec une aire de chalandise régionale ou métropolitaine dans le cas de grandes régions urbaines. Ces activités génèrent des flux et structurent des échanges marchands à une échelle intermédiaire, ni globale, ni locale et sont difficilement conciliables avec la notion de base exportatrice. Par ailleurs, ces activités ne sont pas spécifiquement dédiées à la satisfaction des ménages (B to C), mais concernent aussi les échanges inter-entreprises (B to B). En ce sens, cette économie « intermédiaire » n'est pas, non plus, assimilable à l'économie présentielle. Elle assure la fonction de coordination, d'intermédiation essentielle pour comprendre aujourd'hui l'économie des territoires. Cette économie à la fois de l'entre-deux et du lien reste assurément mal définie et mal appréhendée par les acteurs des territoires, malgré quelques grilles d'analyse existantes déjà dans la littérature et sur lesquelles nous reviendrons.

Plusieurs de nos travaux ont mis en évidence cette troisième sphère pour l'appréhender plus spécifiquement. De façon intuitive, et en désignant a priori les secteurs de cette sphère, nous avons sur le cas de l'agglomération lyonnaise, mis en évidence les spécificités de ces « emplois mixtes », terme qui s'avère vraiment peu explicite (Chabanel et Talandier, 2013). Dans un travail récent pour le PUCA, nous avons amélioré la méthode pour délimiter ces secteurs, que nous avons qualifiés d'économie métropolitaine ordinaire (Béhar et al., 2015). L'emploi de ce terme visait à remettre en cause la vision fautive et trop répandue d'une économie métropolitaine synonyme d'exception et entièrement dédiée à l'international. Séduisante à bien des égards, cette notion n'est cependant pas entièrement satisfaisante, dans la mesure où le qualificatif « ordinaire » pourrait laisser supposer que les métiers dont il est question sont faiblement qualifiés, ce qui n'est pas spécifiquement le cas. Par ailleurs, ces activités ne sont pas non plus le seul fait de très grandes agglomérations. Nous avons également repris ces travaux en proposant le terme d'économie à emprise métropolitaine, afin d'insister sur la dimension spatiale et systémique de cette notion et de la méthode que nous avons développée (Talandier, 2016). On a pensé l'appeler « économie productive ordinaire », pour rappeler son positionnement au sein d'une chaîne de valeur productive, mais la référence au territoire et aux flux n'était pas assez explicite. Finalement, le qualificatif qui nous paraît caractériser au mieux cette sphère est celui d'intermédiaire ou d'intermédiation, dans sa

² Notons qu'en 1996, Y. Léo et P. Julien (1996) critiquent la théorie de la base économique qui assimile les activités industrielles à la base économique et les activités tertiaires aux activités induites. Ils proposent de distinguer les activités basiques exportatrices, les activités intermédiaires communes (services aux entreprises) et les activités urbaines (consommation).

double acception, à la fois comme « entre-deux » mais aussi comme « lien et mise en relation de plusieurs éléments », une sorte de pièce essentielle au milieu du rouage. Cette sphère regroupe donc des secteurs qui répondent globalement à un enjeu d'intermédiation à la fois économique et territoriale.

En économie, la notion d'intermédiation renvoie spontanément au secteur de la finance, qui n'est évidemment pas notre sujet. Dans la littérature économique et socio-économique anglo-saxonne, les termes « *intermediation* » « *intermediaries* » « *in-betweenness* » sont utilisés pour désigner les organisations privées ou publiques servant d'intermédiaires dans les systèmes d'innovation (Smedlund, 2006 ; Howell, 2006 ; Pons et al., 2014). On retrouve également ces notions dans les théories des réseaux, avec l'idée d'étudier là encore les acteurs, voire les secteurs centraux, au sein de réseaux organisationnels internationaux, nationaux, régionaux voire locaux (Taylor et al., 2010 ; Blöchl et al., 2010). Ces travaux sont intéressants. Ils complètent bien notre approche qui se veut néanmoins beaucoup plus territoriale.

En géographie, c'est plutôt le terme d'intermédiarité qui est privilégié, même s'il reste peu utilisé (Commenges et Riera, 2011). Notion polysémique, l'intermédiarité permet de dépasser définitivement le modèle centre-périphérie. Merle (2011) met en évidence différentes acceptions de cette notion. Elle peut ainsi être :

- horizontale et résolument spatiale (un objet situé entre deux espaces) ;
- verticale, organisationnelle et scalaire (position dans une échelle d'institutions) ;
- catégorielle pour les espaces définis comme étant « ni... ni » (le « tiers espace » pour M. Vanier (2000), l'« entre-ville » pour T. Sieverts (2004) ou tout simplement le périurbain, qui ne constitue pas tant une hybridation de deux ordres pour M. Lussault, mais une organisation inédite de la société (Lussault, 2007) ;
- temporelle, pour des espaces entre crise et mutation, « *des espaces au devenir mal défini, renvoyant à l'idée d'un sas temporel (entre ce qui n'est plus et ce qui n'est pas encore)* » (Bonnerandi et Roth, 2007).

En aménagement, enfin, c'est la notion d'intermédiation qui a été utilisée, même si, là encore, les travaux sont très rares (Nadou, 2013). Deux groupes de chercheurs, correspondant à deux écoles de pensée distinctes en France, ont mobilisé cette notion. Claude Lacour introduit l'idée d'intermédiation territoriale en 1996, terme repris et largement approfondi dans la thèse de F. Nadou, consacrée à cette notion. P. Beckouche et F. Damette en 1993, puis L. Halbert à partir de 2005 mettent en évidence le rôle de l'intermédiation économique dans les métropoles.

Chez Lacour (1996) et Nadou (2013), l'intermédiation territoriale désigne « *une dynamique relationnelle et organisationnelle entre acteurs locaux, variable dans le temps et dans l'espace. Le territoire, fruit des interactions et des constructions sociales, jouant ici comme un véritable révélateur de leurs comportements, de leurs pratiques et des processus qui les animent* » (Nadou, 2013, p.10). L'analyse des processus et jeux d'acteurs est au cœur de cette définition dans une logique de filiation avec les économistes territoriaux français notamment (Courlet,

Lacour, Pecqueur, Torre, Zimmermann...). L. Halbert, dans la lignée de P. Beckouche et F. Damette, s'inscrivant plutôt dans une pensée de géographie économique et aménagiste, considère l'intermédiation économique comme l'ensemble des activités de services concourant à la production, à savoir les services aux entreprises, les activités de finance-banque-assurance et celles relevant du domaine des « flux » (transports, postes et télécoms). *« Au total, l'intermédiation regroupe tous les secteurs qui assurent la circulation des biens, des hommes, du capital et de l'information, favorisent l'innovation et organisent l'interface entre les différents acteurs du marché »* (Halbert, 2005, p.3).

Notre définition de l'intermédiation emprunte à ces deux approches, mais aussi à celles de la géographie en raisonnant également sur l'intermédiarité catégorielle et l'inter-territorialité (Vanier, 2008) que créent ces activités particulières. Notre méthode se veut de ce fait d'abord systémique et territoriale, puisqu'il s'agit de prendre en considération l'aire de rayonnement des activités ; puis économique puisqu'une large part des activités identifiées appartiennent à des secteurs intermédiaires dans la chaîne de valeur productive. Enfin, l'aspect gouvernance et jeux d'acteurs nous paraît également centrale pour introduire l'idée de levier d'action et d'une nécessaire activation de cette économie de l'entre-deux pour favoriser le développement des territoires. Mais avant de développer plus en avant ces éléments et les résultats obtenus, nous proposons de revenir rapidement sur le problème que pose cette sphère à la théorie de la base et la façon dont nous l'avons traité jusque-là.

1. Des secteurs « qui posent problème » à la théorie de la base revisitée

La théorie de la base, y compris dans sa version revisitée, suppose de définir des secteurs exportateurs ou basiques et des secteurs non exportateurs ou domestiques. Les différentes méthodes mises en œuvre depuis Sombart, puis Hoyt... pour délimiter et compter les revenus externes et les revenus internes ont toujours été sujettes à caution pour différentes raisons statistiques ou économiques. Elles supposent, par exemple, une homogénéité de la productivité sectorielle d'un territoire à l'autre, ou bien encore une homogénéité de la demande. Aujourd'hui, si ces limites méthodologiques demeurent, d'autres questions se posent sur la façon de traiter les secteurs « qui posent problème », à savoir des secteurs ou des activités qui ne sont ni vraiment exportées, ni pour autant tournées vers la demande des ménages... quid alors de cette économie de « l'entre-deux » ?

La littérature met à notre disposition plusieurs méthodes pour distinguer les emplois basiques des emplois non-basiques. Dans les faits, c'est souvent une combinaison de plusieurs « techniques » qui est mise en œuvre. Les deux exemples développés ci-dessous reprennent la méthode développée en France par l'Insee et celle que nous utilisons habituellement dans nos travaux avec L. Davezies pour calculer les bases économiques.

L'Insee mobilise et met à disposition depuis quelques années une base de données communale des emplois répartis en plusieurs sphères. Les premières publications de l'Insee

distinguaient la sphère productive, la sphère résidentielle et la sphère publique. Puis, reprenant le concept de population présente développé par C. Terrier (Terrier, 2006), l'Insee distingue à présent les emplois de la sphère présentielle, de ceux de la sphère productive ou non présentielle.

Pour l'Insee, « *les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes* ». La sphère présentielle représente le secteur non basique ou domestique de la théorie de la base.

« *Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes* ».

Notons que la notion d'exportation est explicitée dans cette définition à travers l'idée de consommation hors de la zone d'étude.

Pour définir la liste des secteurs, puis des emplois présentiels, l'Insee repère tout d'abord l'ensemble des secteurs qui ne « *posent pas de difficulté* » a priori. Puis, pour les secteurs « *plus compliqués* », l'INSEE regarde par ordre de priorité :

- la concentration dans les zones d'emploi : lorsque l'emploi d'un secteur est très concentré sur certaines zones d'emploi en nombre d'emplois par habitant, on considère qu'il satisfait des besoins en dehors du champ local. Ce secteur est alors entièrement rattaché à la sphère productive ;
- lorsque l'activité est principalement destinée à une entreprise, le secteur concerné est classé dans la sphère productive ;
- la taille moyenne des établissements est également introduite : les secteurs où plus de la moitié des établissements ont moins de deux salariés ont été classés dans la sphère présentielle.

Dans nos travaux, pour distinguer les secteurs basiques, des secteurs non-basiques, nous identifions dans un premier temps trois types d'activités :

- celles qui sont a priori exportatrices (industrie, R&D par exemple) ;
- celles qui semblent a priori domestiques (commerces de proximité et services à la personne par exemple) ;
- et enfin, un ensemble d'activités plus difficiles à ventiler que nous avons pris l'habitude d'appeler les secteurs mixtes.

Ces secteurs difficilement classables représentent tout-de-même près de la moitié des emplois en France et sont en constante progression. Pour distinguer, ce qui est basique, de ce qui est domestique au sein de cette troisième catégorie, nous utilisons le nombre d'emplois par habitant et par secteur en moyenne en France. Jusqu'à cette moyenne nationale les emplois, et pour chaque territoire étudié, sont affectés dans le secteur domestique, au-delà ils sont considérés comme basiques. C'est l'une des principales différences avec la méthode Insee qui préfère affecter entièrement les emplois d'un même secteur dans l'une des deux catégories, sans tenir compte des effets ou spécificités locales.

Si les deux approches semblent assez similaires, elles ne conduisent pas du tout aux mêmes résultats. Mais ce ne sont pas les différences entre ces deux méthodes qui nous importent ici, mais leurs limites communes.

Tout d'abord, ces deux méthodes ne prennent finalement pas en compte l'idée de flux pourtant centrale dans la théorie et les travaux que nous menons. L'emprise de ces activités sur les territoires paraît totalement absente du raisonnement, alors même que la question centrale demeure celle de l'échelle de circulation des revenus et de l'articulation entre le local et le global. Ensuite, il devient de plus en plus difficile de définir a priori³ des secteurs pour lesquels on est certain que les activités sont présentes ou au contraire exportatrices, tout comme le fait de déterminer a priori si des entreprises s'adressent essentiellement à des ménages ou à des entreprises. Enfin et surtout, ces deux méthodes ignorent les spécificités des secteurs « pouvant poser des problèmes » ou « secteurs mixtes » et tentent de ventiler, au moyen de conventions statistiques certes rigoureuses et pertinentes, cette catégorie gênante entre les deux sphères, présentes ou non. Pourtant, quand on regarde d'un peu plus près ces secteurs, on perçoit rapidement l'intérêt de les isoler, de les étudier avec attention, tant ils sont devenus stratégiques et structurants pour l'économie des territoires.

L'Insee propose, par ailleurs, des données permettant d'identifier les fonctions métropolitaines. Bien qu'intéressante, cette acception ne permet pas, non plus, d'identifier l'intermédiation économique et territoriale. La section suivante revient sur les grilles d'analyse dont nous disposons pour tenter d'approcher cette notion.

2. Grilles d'analyse des activités de production

L'état des lieux des principales grilles d'analyses de l'emploi proposées ici ne vise pas l'exhaustivité, mais se concentre sur des travaux susceptibles de fournir des éléments explicatifs de l'intermédiation.

2.1 Les fonctions stratégiques des métropoles

Les analyses fonctionnelles des emplois développées depuis 20 ans par l'Insee (Julien, 1995 ; Julien et Pumain, 1996) accompagnent, sur le volet méthodologique, l'essor des dynamiques métropolitaines et des travaux qui s'y intéressent. En ce sens, elles jouent un rôle non négligeable dans l'analyse et l'interprétation des processus de métropolisation, tout du moins en France.

Ces analyses fonctionnelles reposent sur l'observation des professions occupées par les actifs. Les professions sont aujourd'hui regroupées en 15 fonctions (tableau 1). Cinq de ces fonctions forment le groupe des fonctions métropolitaines. Au sein de ce groupe, sont identifiés les

³ A priori, signifie que l'on classe un secteur dans l'une des deux familles, au regard de sa seule dénomination.

cadres et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus qui correspondent aux « CFM », cadres des fonctions métropolitaines.

Tableau 1 : Les quinze fonctions de l'INSEE

Fonctions non métropolitaines	Fonctions métropolitaines
Agriculture et pêche	Conception et recherche
Bâtiment et travaux publics	Prestations intellectuelles
Fabrication	Commerce inter-entreprises
Transports – logistique	Gestion
Entretien – réparation	Culture et loisirs
Distribution	
Services de proximité	
Education – formation	
Santé et action sociale	
Administration publique	

Source : INSEE

La notion de fonctions métropolitaines s'appuie sur la concentration géographique d'un type d'emploi dans les aires urbaines, mais également sur la part des catégories socio-professionnelles qualifiées au sein de ces fonctions. Dit autrement, les fonctions sont métropolitaines si elles sont à la fois surreprésentées dans les grandes aires urbaines, mais également si le niveau de qualification y est plus élevé qu'en moyenne.

Cette définition des fonctions économiques métropolitaines correspond donc à un stock de capital humain qualifié surreprésenté dans les aires urbaines françaises. D'autres professions sont également surreprésentées dans ces espaces, comme par exemple celles liées aux activités de commerce ou de services à la personne, mais elles ne sont pas considérées comme des fonctions métropolitaines dans la mesure où la qualification des salariés est peu élevée. Des travaux, basés sur ces données, qui viseraient à montrer que l'économie métropolitaine se caractérise avant tout par une concentration d'actifs qualifiés dans des secteurs spécifiques seraient finalement assez tautologiques.

Par ailleurs, cette nomenclature repose sur une typologie des professions et non des secteurs d'activités. Ainsi, la fonction « fabrication » de l'Insee ne regroupe pas nécessairement des activités liées à l'industrie, mais bien des métiers de fabrication. De ce fait, les ouvriers et les artisans (hors BTP et agriculture) sont comptés – ce que l'on comprend – mais aussi les ingénieurs et cadres de la production et de la distribution d'énergie, d'eau, ou bien encore les ingénieurs des méthodes de production, etc. En revanche, les ingénieurs et cadres d'achats et approvisionnements industriels sont catégorisés dans les fonctions de commerce inter-entreprises, ou bien encore les ingénieurs et cadres d'administration, maintenance, support regroupés se retrouvent dans la fonction prestation intellectuelle. Quant aux ingénieurs et cadres de l'environnement, ils appartiennent à la fonction entretien, réparation et ne participent donc pas aux fonctions dites métropolitaines ...

Les classifications, nous l'avons déjà rappelé, sont nécessairement simplificatrices. Celles proposées par l'Insee ont permis de dépasser les seules approches sectorielles et confirment des effets de concentration urbaine pour certains types de métiers. Néanmoins, il nous semble que cette entrée par les stocks de capital humain ne correspond pas vraiment à l'idée d'intermédiation économique et territoriale que nous voulons mettre en évidence.

2.2 Grille structuralo-fonctionnelle des emplois

A peu près au même moment que l'Insee, P. Beckouche et F. Damette ont également proposé une grille structuralo-fonctionnelle qui vise à mieux rendre compte de l'interpénétration croissante de la production et des services. Ces travaux sont repris et actualisés lors du recensement de 1999 par L. Halbert (Halbert, 2005 ; 2010).

Ces auteurs classent d'abord les activités en fonction de leur place dans la chaîne de production, en distinguant la sphère productive de la sphère de reproduction sociale. Au sein de la sphère productive, les auteurs différencient les activités de production des biens de celles qui concourent à leur production, appelée sphère de péri-production ou bien encore d'intermédiation. Au sein de la sphère de reproduction, on distingue la reproduction simple de la reproduction élargie. Ce premier découpage est basé sur un regroupement des secteurs d'activité opéré par les auteurs.

Puis au sein de chacune de ces catégories sectorielles, les auteurs introduisent l'idée de fonction, cette fois uniquement basée sur une analyse fine de catégories socio-professionnelles (CSP). Cinq fonctions sont proposées, elles même sous-divisées en quinze sous-fonctions.

Cette grille structuralo-fonctionnelle (connue sous le nom de grille « strates ») permet une analyse fine des emplois et des dynamiques économiques pour celles ou ceux qui disposent de données aussi détaillées. C'est là l'une des principales limites de cette méthode. Néanmoins, elle permet de mieux définir l'idée d'intermédiation économique comme étant des secteurs qui ne produisent pas de biens, mais qui concourent à la production de ces biens. La notion de flux et d'intermédiation territoriale est en revanche absente du raisonnement et de la méthode mise en œuvre.

2.3 Différencier les activités de services

De nombreux auteurs ont souligné le déficit de connaissance sur les emplois de service, en raison notamment de l'obsolescence des nomenclatures d'activité. Pour H. Jennequin et M. El Mouhoud (2011), trois facteurs déterminent la localisation des activités et définissent leur degré d'ancrage territorial :

- l'accès aux ressources matérielles (infrastructures routières, de réseau...) et immatérielles (qualification de la main d'œuvre...) ;
- le besoin d'économies d'agglomération (économies d'urbanisation, de spécialisation ou de complémentarité) ;
- le rapport des entreprises aux clients (coût d'accès au service pour le client, zone d'achalandage...).

Le degré d'ancrage territorial est défini par la plus ou moins grande sensibilité des activités à ces trois critères. Si les trois critères sont nécessaires, l'activité est considérée comme très ancrée. Elle est volatile si aucun critère n'est attendu. Six catégories de services sont identifiées, selon leur plus ou moins grande sensibilité à ces critères de localisation :

- 1) services cognitifs et d'investissements immatériels (très ancrés) : services pour lesquels la connaissance, sa diffusion et les investissements immatériels jouent un rôle primordial ;
- 2) services collectifs publics ou privés (relativement ancrés) ;
- 3) services logistiques d'intermédiation (relativement ancrés) : commerces de gros, logistique, centres de tri... ;
- 4) services immatériels de consommation finale (relativement ancrés) : culture, patrimoine, tourisme... ;
- 5) services relationnels et de proximité (peu ancrés) : la contrainte de proximité avec le client est primordiale ;
- 6) services informationnels associés à des fonctions support (volatiles) : services codifiables, standardisables, la prestation peut s'effectuer sans attache territoriale particulière.

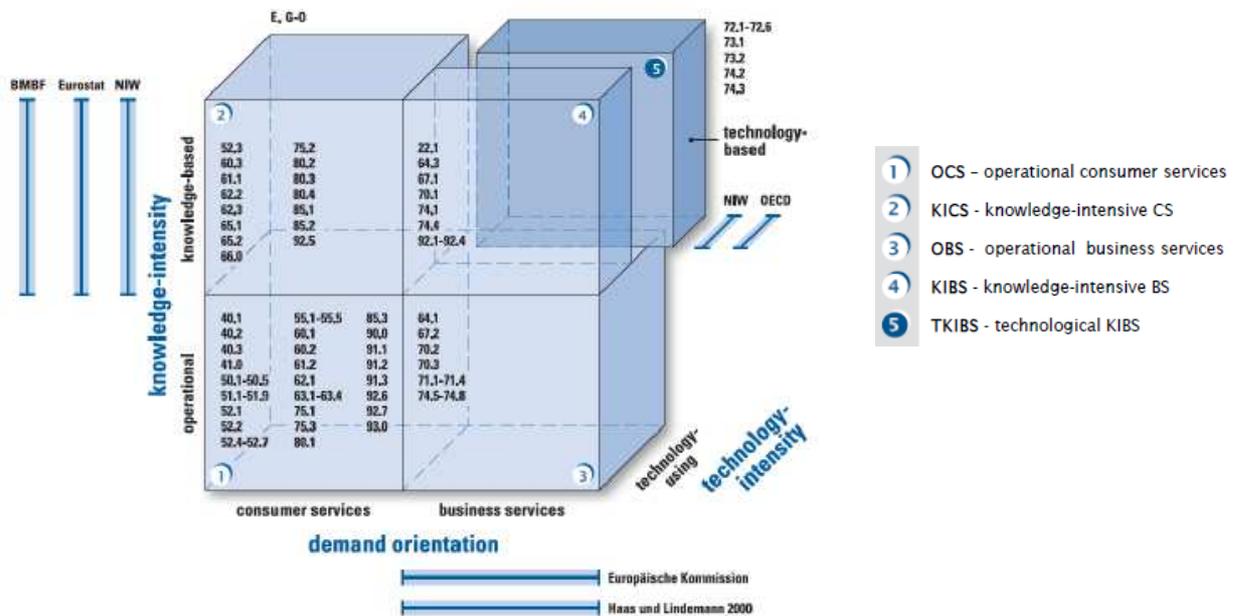
Bien que très intéressant, ce travail réduit l'intermédiation aux secteurs logistiques et efface totalement la notion d'exportation et le rapport aux échelles de circulation des richesses.

Toujours concernant les services, la Commission européenne et l'OCDE proposent aussi de nombreuses typologies des activités tertiaires. Reprenant ces travaux, Glücker et Hammer (2015) isolent trois critères pour qualifier les services : l'orientation de la demande, l'intensité en connaissance et l'intensité technologique. L'orientation de la demande distingue le B to C du B to B. L'intensité en connaissance varie selon les compétences des salariés requises par l'activité. L'intensité technologique conduit à repérer les services qui développent et améliorent les technologies telles que l'information et la communication, de celles qui n'en sont que les utilisateurs. Selon eux, la distinction des services selon ces critères permettrait

de capter les différences sectorielles à la fois en termes de croissance, de gains de productivité et d'innovation. Cinq types de services sont définis :

- *Operational consumer services (OCS)* ;
- *Knowledge-based consumer services (KICS)* ;
- *Operational business services (OBS)* ;
- *Knowledge-based intensive business services (KIBS)* ;
- *Technological knowledge-based business services (TKIBS)*.

Figure 1 : Les cinq types de services selon Glücker et Hammer



Source : Glücker J., Hammer I. (2011)

Parmi ces 5 catégories les *Knowledge-based intensive business services* (KIBS) regroupent l'ensemble des entreprises qui fournissent des biens et services intenses en connaissance à d'autres entreprises. La connaissance constitue à la fois l'input et l'output de la production. Ces KIBS, très concentrés dans les métropoles, jouent un rôle essentiel dans les processus d'innovation et de croissance. Au cours des années 1990, 65 % des écarts de croissance entre les métropoles pouvaient s'expliquer par la présence et la croissance relative de ces activités de haute technologie (Devol et al., 1999). Mais là encore, comment distinguer les activités qui participent à une mise en circulation des richesses entre les territoires au sein de grandes régions métropolitaines, de celles qui s'inscrivent uniquement dans les logiques internationales et globalisées.

La caractérisation des activités économiques est complexe et toute typologie sujette à caution. Si l'on ne peut se satisfaire d'une définition basée uniquement sur le regroupement de secteurs d'activités, on a vu que le seul recours aux catégories socio-professionnelles n'était pas non plus satisfaisant. Le croisement des deux semble plus pertinent, sous réserve de disposer des données, ce qui est un vrai frein à l'usage de cette méthode. Enfin, dans des

registres et avec des méthodes différentes, tous ces travaux semblent indiquer que les « KIBS », les « services cognitifs », le productif « abstrait », les « CFM »... participent à une économie cognitive qui serait l'apanage des seules métropoles. Cette économie de la connaissance caractéristique des métropoles en assure le rayonnement et le développement et contribue ainsi à la croissance des nations (Veltz & Paris, 2010). Il y aurait donc corrélation voire même parfaite superposition entre les processus de métropolisation, d'exportation, de croissance économique, basés sur une intensité cognitive et technologique assurant une meilleure productivité des secteurs... Quand on regarde d'un peu plus près ces variables, on se rend compte que les corrélations supposées sont loin d'être parfaites (tableau 2).

Tableau 2 : Corrélation entre productivité, intensité cognitive, intensité technologique, proximité et capacité exportatrice des activités économiques (NAF 88, 2012)

Matrice de corrélation (Pearson) :					
Variables	Productivité	Intensité cognitive	Intensité technologique	Proximité	Capacité exportatrice
Productivité	1	0,247	0,136	-0,237	0,498
Intensité cognitive	0,247	1	0,554	-0,191	0,153
Intensité technologique	0,136	0,554	1	-0,213	0,316
Proximité	-0,237	-0,191	-0,213	1	-0,402
Capacité exportatrice	0,498	0,153	0,316	-0,402	1

Les valeurs en gras sont différentes de 0 à un niveau de signification alpha=0,05

Source : d'après CNA, Esane, REE

Pour les 88 secteurs de la nomenclature d'activités françaises, nous retenons :

- la capacité exportatrice : chiffre d'affaires à l'export par secteur d'activité ;
- la proximité territoriale, mesurée par le nombre de communes abritant un établissement pour chaque secteur ;
- la productivité : valeur ajoutée par emploi ;
- l'intensité technologique : taux des professions de R&D par secteur ;
- l'intensité cognitive : taux de cadres dans l'emploi sectoriel.

L'analyse des corrélations entre ces variables pour les 88 secteurs étudiés montre que l'intensité cognitive et l'intensité technologique sont liées. La variabilité de l'une influe sur la variabilité de l'autre à plus de 50% (R=0,555). On note une corrélation significative, mais plus modérée entre la productivité, l'intensité technologique et la capacité exportatrice (de l'ordre d'à peine 30 à 40%). Les variables d'exportation et de couverture spatiale des activités sont négativement corrélées. En revanche, le lien entre concentration spatiale et intensité cognitive n'est pas significatif, ce qui signifie qu'une large partie des secteurs pourvoyeurs d'emplois qualifiés ne sont pas spécialement concentrés sur l'espace national ; de même l'intensité cognitive et la capacité exportatrice ne sont pas corrélées. Les secteurs exportateurs ne sont pas ceux qui emploient le plus de travailleurs qualifiés. Ces résultats ne

remettent pas en cause le principe d'une économie métropolitaine cognitive et à haute valeur ajoutée, mais ils nuancent l'idée selon laquelle les secteurs à haute valeur ajoutée, mobilisant une main d'œuvre qualifiée, seraient systématiquement des secteurs exportateurs et spatialement agglomérés. En d'autres termes les notions d'économie métropolitaine, économie de la connaissance, économie productive, économie exportatrice... ne sont que très imparfaitement substituables et interchangeable.

Ces grilles d'analyse et éléments de cadrage étant rappelées, nous proposons dans la section suivante une méthode pour tenter de définir les contours de l'intermédiation économique et territoriale.

3. Définir l'intermédiation économique et territoriale

L'intermédiation économique désigne l'ensemble des activités qui assurent une circulation des richesses productives à l'échelle d'une grande région urbaine. Elle répond principalement, mais non exclusivement, aux besoins des entreprises et participe, en tant qu'élément intermédiaire, à une chaîne de valeur de production. Elle met en œuvre des échanges inter- et intra-sectoriel, mais façonne également les échanges entre villes et périurbain, entre métropoles et hinterland, entre périphéries aussi... Elle tisse, dans l'ombre, on l'a déjà dit, une toile assurantielle et servicielle pour l'économie locale des territoires, et notamment des métropoles. Tournée vers une demande qui n'est ni mondialisée, ni de proximité, elle contribue à la construction d'un écosystème productif territorial, capable de favoriser l'attractivité auprès d'entreprises exportatrices en leur assurant au quotidien une réactivité, fluidité, efficacité leur permettant d'être plus compétitives. Elle assure là son rôle d'intermédiation territoriale. La valorisation, l'organisation, la structuration de cette économie de flux et de réseaux par les acteurs se jouent à une échelle de gouvernance métropolitaine et régionale, mais surtout et avant tout dans une logique de coordination interterritoriale. Elle assure la fonction de services aux métropoles, services aux territoires bien plus encore que celle de simples services aux entreprises.

Si ces principes et définitions peuvent être facilement posés et compréhensibles, la mise en œuvre d'une méthode permettant de délimiter plus précisément l'intermédiation économique et territoriale n'est pas simple. Comment caractériser les sphères économiques selon la portée des flux qu'elles génèrent ? L'économie d'intermédiation se définit par le rayon au sein duquel elle assure une circulation des richesses productives, situé quelque part entre l'international et local « proche ». Son aire de fonctionnement (approvisionnement, vente, tournée des salariés...) est d'envergure métropolitaine voire régionale. Malheureusement, nous ne disposons d'aucune donnée permettant de mesurer l'emprise spatiale que ce soit des activités, des professions ou des entreprises. Ni exportatrice, ni domestique, l'intermédiation a pourtant ses propres spécificités. Ce « ni, ni » qui caractérise cette sphère, nous permet

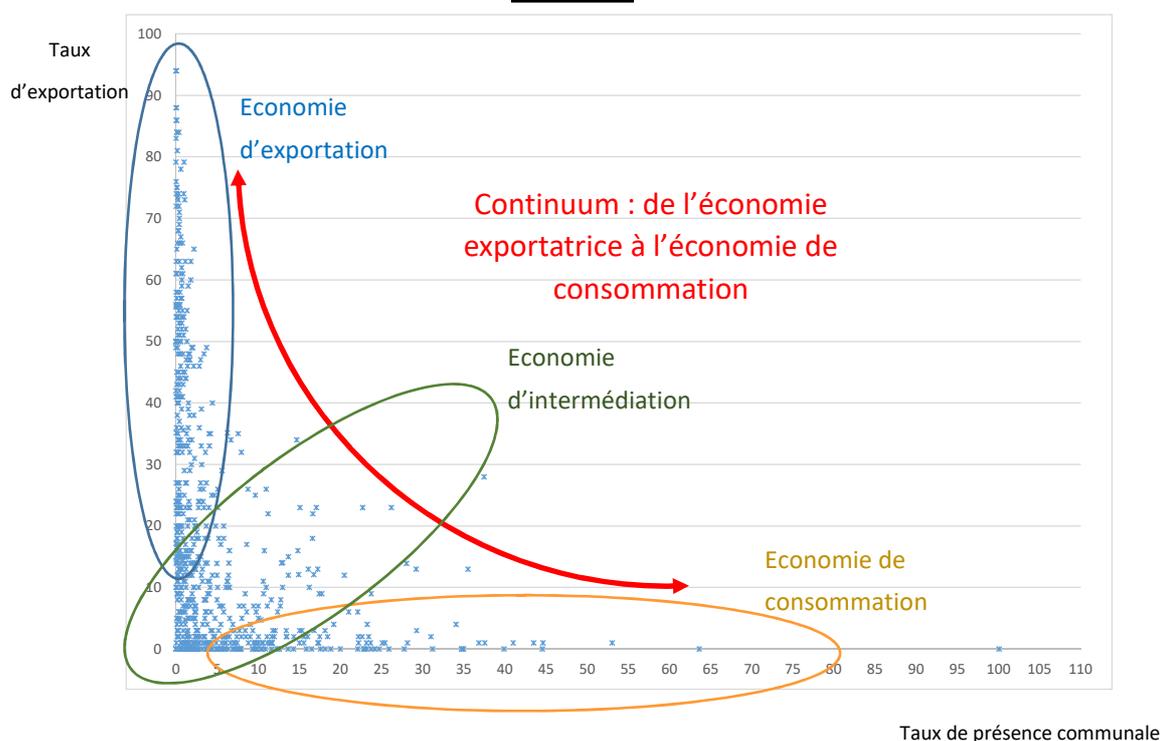
d'identifier un marqueur pour l'économie mondialisée et un autre pour l'économie présentielle afin de repérer les secteurs qui ne sont, justement, ni d'un côté, ni de l'autre.

Deux variables sont introduites pour caractériser ces deux dimensions :

- la capacité exportatrice, mesurée par la part du chiffre d'affaires à l'export pour les 700 secteurs d'activités de la nomenclature française ;
- la proximité territoriale déterminée en fonction de la part des communes de France métropolitaine qui abritent au moins un établissement⁴ pour chaque secteur d'activité, en NAF700 également. Plus un secteur est présent sur le territoire national, plus il est susceptible de répondre aux besoins de ménages.

Le graphique 1 croise ses deux variables pour les 700 secteurs de la nomenclature française, sur l'année 2013.

Graphique 1 : Taux d'exportation et taux de présence des activités économiques en 2013 (NAF700)



Source : d'après ESANE et INSEE-REE

Le nuage de points des 700 secteurs d'activité dessine un continuum d'activités économiques, allant des secteurs les plus exportateurs et concentrés dans l'espace, aux secteurs les plus spatialement diffus et non exportateurs. Entre les deux, nous faisons l'hypothèse que les

⁴ La présence d'une activité dans la commune est liée à la présence d'un établissement. La base de données sur les établissements concerne le champ total des activités (agriculture, non salarié, emplois publics... compris) ce qui n'est pas le cas des données d'emplois disponibles en 700 secteurs NAF à l'échelle communale.

activités modérément exportatrices et modérément agglomérées recouvrent l'économie d'intermédiation économique et territoriale qui nous intéresse ici.

Pour plus de lisibilité, nous avons recalculé et reproduit le même type de graphique en 88 secteurs d'activités, que nous représentons par un code couleur en 21 classes (par exemple, tous les secteurs de l'agriculture et des industries agro-alimentaires sont en vert) (graphique 2). La taille des ronds indique dans le graphique 2, la productivité de chaque secteur, à savoir la valeur ajoutée par emploi. Elle indique dans le graphique 3, le nombre d'emplois de chaque secteur.

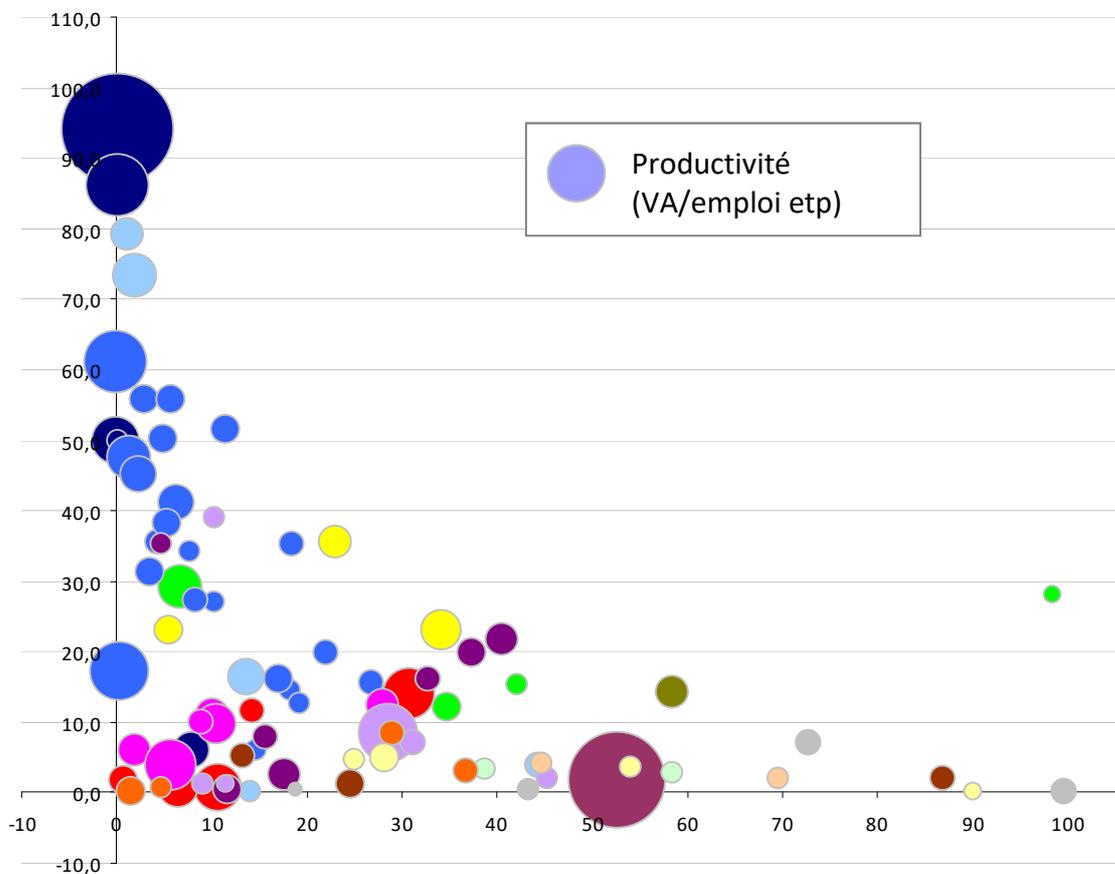
Les graphiques 2 et 3 permettent de mieux repérer les types d'activités économiques qui se positionnent dans la sphère plutôt exportatrice, ou au contraire présente, ou enfin intermédiaire. Sans surprise, les secteurs de la sphère exportatrice sont majoritairement industriels, puis agricoles. On note également la présence d'activités très techniques et très spécialisées, ou bien encore des services financiers ou immobiliers tournés vers des marchés internationaux. Ces activités, extrêmement concentrées sur le territoire national, se caractérisent par une haute valeur ajoutée, mais représentent peu d'emplois.

A l'opposé, les secteurs présents sur une large partie du territoire national sont peu ou pas exportateurs. Secteurs majoritairement à faible valeur ajoutée, ils sont de gros pourvoyeurs d'emplois et seront rassemblés dans la sphère de consommation. Le code couleur nous permet de repérer les activités publiques, une partie du secteur de la construction, l'ensemble des services aux ménages comme étant emblématiques de cette sphère. On note une exception, à savoir les activités immobilières qui apparaissent à la fois très présentes dans les territoires, moyennement pourvoyeuses d'emplois, mais à très forte valeur ajoutée. Au sein de ces secteurs, c'est l'activité de location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués qui constitue la principale composante de l'activité (79 % de la valeur ajoutée), créant d'importants gains avec un taux d'emplois relativement faible.

Entre les deux, se trouvent un certain nombre de secteurs pour lesquels cette opposition entre capacité exportatrice et forte valeur ajoutée d'un côté et secteurs proches et protégés pourvoyeurs d'emplois de l'autre n'est pas si évidente. Ces secteurs sont à la fois relativement agglomérés dans l'espace mais néanmoins faiblement voire pas du tout exportateurs. Par ailleurs, ces secteurs concilient nombre d'emplois important et productivité non négligeable. Enfin, cette économie d'intermédiation se distingue également par sa diversité sectorielle. Ces quelques premiers éléments soulignent l'originalité et l'enjeu stratégique de cette économie. Ce graphique fait également ressortir quelques secteurs atypiques, comme celui de la culture et de l'élevage, activité présente dans la plupart des communes françaises et pourtant exportatrice.

Ces éléments graphiques issus de l'analyse des 88 secteurs nous aident à la compréhension globale de la méthode. Celle-ci est en revanche entièrement mise en œuvre pour les 700 secteurs de la nomenclature d'activités françaises, niveau beaucoup plus fin et plus pertinent pour la distinction des trois sphères.

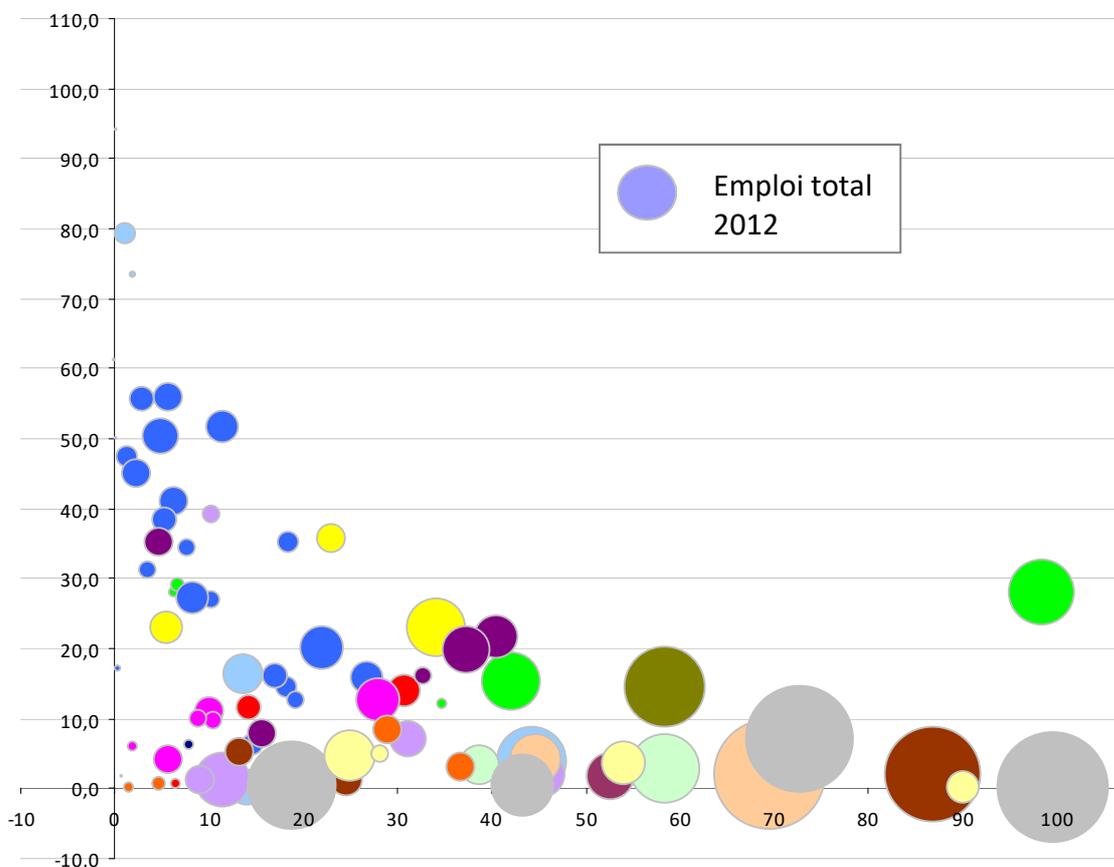
Graphique 2 : Productivité, capacité exportatrice et proximité spatiale
des secteurs d'activités en France, NAF88, en 2012



- | | |
|--|--|
| ● Agriculture et IAA | ● Activités de services administratifs et de soutien |
| ● Industrie extractive | ● Construction |
| ● Industrie manufacturière | ● Commerce de détail |
| ● Transports et entreposage | ● Hébergement et restauration |
| ● Production, distribution élect, eau ; collecte déchets | ● Adm pub, enseignement, santé, action sociale |
| ● Commerce de gros | ● Arts, spectacles et activités récréatives |
| ● Information et communication | ● Autres activités de services aux ménages |
| ● Activités financières et d'assurance | |
| ● Activités immobilières | |
| ● Activités spécialisées, scientifiques et techniques | |

Source : d'après CNA, Esane, REE

Graphique 3 : Emploi total, capacité exportatrice et proximité spatiale
des secteurs d'activités en France, NAF88, en 2012



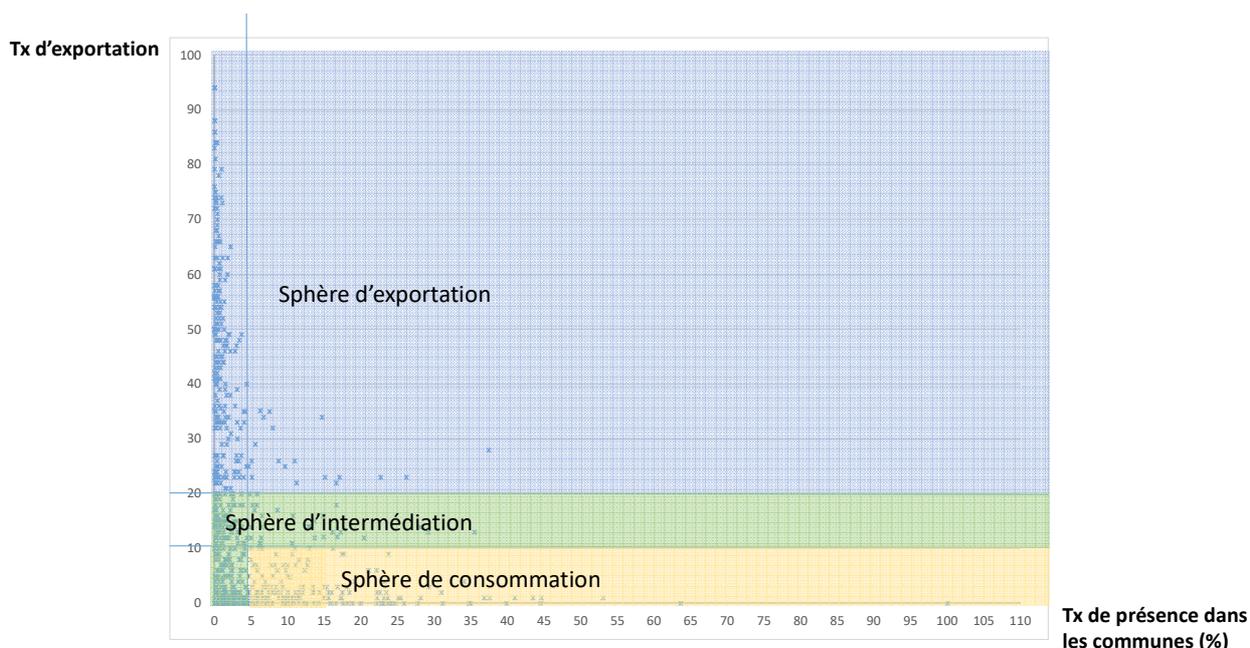
- | | |
|--|--|
| ● Agriculture et IAA | ● Activités de services administratifs et de soutien |
| ● Industrie extractive | ● Construction |
| ● Industrie manufacturière | ● Commerce de détail |
| ● Transports et entreposage | ● Hébergement et restauration |
| ● Production, distribution élect, eau ; collecte déchets | ● Adm pub, enseignement, santé, action sociale |
| ● Commerce de gros | ● Arts, spectacles et activités récréatives |
| ● Information et communication | ● Autres activités de services aux ménages |
| ● Activités financières et d'assurance | |
| ● Activités immobilières | |
| ● Activités spécialisées, scientifiques et techniques | |

Source : d'après CNA, Esane, REE

La répartition des 700 secteurs en trois sphères, selon leur positionnement sur le graphique est déterminée en fonction des césures statistiques et d'une observation qualitative dans la distribution des deux variables :

- pour les taux d'exportation, un seuil apparaît autour de 20%, puis de 10%. Nous considérons comme exportateurs, les secteurs qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires à l'export et comme modérément exportateurs ceux qui se situent entre 10 et 20%. Les secteurs non exportateurs réalisent moins de 10% de leur chiffre d'affaires à l'international ;
- pour le taux de proximité, on considère qu'une activité est diffuse ou au plus près de des ménages, si elle apparaît dans au moins 5% des communes françaises. Ce taux peut paraître faible, mais il correspond en réalité à plus de 1800 communes françaises, soit, en moyenne la présence d'un établissement pour un type d'activité donné dans près de 20 communes pour un seul département.

Graphique 4 : Les trois sphères économiques définie au regard des taux d'exportation et taux de présence des activités économiques en 2013 (NAF700)



Source : d'après ESANE et INSEE-REE

Nous distinguons (graphique 4) :

- la sphère ou économie exportatrice : extrêmement concentrée dans l'espace, elle se caractérise aussi par sa capacité à exporter, à répondre à une demande internationale. Cette économie est confrontée à un enjeu de compétitivité et de mise en concurrence à l'échelle mondiale. Extrêmement exposée aux chocs conjoncturels et structurels, elle demeure un levier essentiel de la croissance économique des pays. Les actions menées en matière de développement économique local (opération immobilière et foncière, accompagnement d'entreprises, salon, congrès, marketing économique territorial...)

sont très souvent dédiées à ce type d'économie et à l'attractivité auprès des entreprises de cette catégorie ;

- l'économie de la consommation apparait au contraire largement diffuse sur le territoire national et non exportée. Elle répond à une demande locale des ménages présents sur un territoire, qu'ils soient résidents, touristes ou simplement de passage. L'enjeu est certes la proximité, mais sans doute plus encore l'accessibilité pour tous à ces services privés ou publics rendus à la population. Même si elle parait, à tort, moins stratégique pour les acteurs locaux, cette sphère bénéficie de quelques outils et actions d'aménagement, le plus souvent à des fins commerciales (schéma départemental par exemple). Penser, accompagner et mettre en œuvre une complémentarité interterritoriale pour ce type d'activités reste encore très peu engagé. Chaque territoire veut son équipement culturel, sportif, récréatif, sa zone commerciale, ses centres sociaux, médicaux... sans grande distinction qualitative et prise en compte des besoins et des pratiques des usagers. Les travaux que nous avons menés pour le groupe La Poste ou pour le ministère de la Santé et des Sports montraient systématiquement le décalage entre l'offre, le renouvellement de l'offre ou l'évolution du réseau et les dynamiques territoriales, au détriment par exemple le plus souvent d'espaces périurbains. De plus, l'accessibilité à ces services est trop souvent pensée en termes de distance, ou de temps d'accès, alors que c'est aussi une problématique d'horaires d'ouverture, de taux de fréquentation (temps d'attente et surcharge des équipements les rendant non accessibles) sans compter sur la capacité des usagers qui ne sera pas la même d'un territoire à l'autre. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les collectivités territoriales, les dispositifs de coopération qui se développent, et les innovations propres à cette sphère aideront peut-être à repenser l'organisation territoriale de ces activités ;

- enfin, l'économie d'intermédiation se distingue par sa position justement « intermédiaire », à la fois en termes d'exportation et de taux de couverture spatiale. Sa fonction n'est ni exportatrice, ni présente et se définit par l'intermédiation à la fois économique et territoriale. Elle assure, dans l'ombre, le fonctionnement des deux autres types d'économie à une échelle métropolitaine ou régionale. Elle représente le chaînon central des consommations intermédiaires dans la chaîne de valeur de production des biens et de services. Par externalisation croissante des secteurs exportateurs, ces activités sont devenues aujourd'hui une troisième sphère économique à part entière, jusque-là très peu investiguée par les chercheurs et activée par les acteurs. Or, nous le verrons dans la suite du texte, que ses spécificités sociales, économiques, territoriales, son poids dans les économies locales et sa dynamique, sa place dans les systèmes économiques territoriaux en font un élément clé pour accompagner le développement des territoires. Il y a là un enjeu majeur à doter les acteurs locaux d'outils leur permettant de mieux accompagner l'essor de cette sphère.

Parmi les 700 secteurs regroupés dans ces trois familles, certains font exception et mériteraient d'être étudiés à part.

Dans la sphère d'intermédiation, apparaissent des activités tournées vers les ménages. Leur spécialisation ou les besoins en investissement expliquent leur plus grande concentration dans l'espace. Il s'agit de :

- l'enseignement supérieur ;
- les centres d'hébergements sociaux ou médicalisés spécialisés ;
- les activités médicales hyperspécialisées ;
- les hypermarchés ;
- certains commerces de détail spécialisés ;
- la gestion de centres culturels.

Isolés en tant qu'activités d'intermédiation « ménages » au départ, nous les regroupons finalement avec la sphère de consommation classique, tout simplement parce que leur poids dans l'emploi total est faible. En 2013, ces secteurs représentent 4% de l'emploi total en France et 6%, par exemple, en Ile-de-France où ils sont particulièrement présents.

Deux secteurs exportateurs sont a priori tournés vers les ménages. Il s'agit du secteur « grands magasins » et celui du « commerce de détail de maroquinerie, bagagerie ». Si dans le cas parisien notamment, la question se pose de les considérer comme véritables secteurs exportateurs, il semble assez raisonnable de les classer dans la sphère de consommation pour une approche globale et réalisée à l'échelle de la France.

Autre exception, on note au sein de l'économie exportatrice la présence d'activités territorialement diffuses. C'est le cas de l'agriculture, qu'il conviendrait de traiter à part, mais que nous incluons, ici, dans la sphère exportatrice.

Enfin, aux seuils définis pour caractériser l'économie de la consommation, apparaissent six secteurs entièrement dédiés aux services aux entreprises :

- le transport routier et le fret ;
- le commerce de gros ;
- la réparation de matériels agricoles ;
- le nettoyage de bâtiments ;
- la traduction et l'interprétation ;
- les activités de comptabilité.

Ces secteurs sont inclus dans l'économie d'intermédiation sans distinction particulière, même si leur présence au plus près des clients nous inciterait à parler d'intermédiation de proximité.

Ainsi, à quelques exceptions près (une quinzaine sur plus de 700) qu'il convenait de préciser et d'ajuster, trois sphères apparaissent et se distinguent (cf. détail en annexe 4) :

- la sphère de l'économie exportatrice, comprenant les activités concentrées sur le territoire et répondant principalement à une demande internationale, auxquelles on ajoute l'agriculture (exportatrice mais plus diffuse dans l'espace) ;
- la sphère de l'économie d'intermédiation qui comprend des activités de services plutôt dédiés aux entreprises, plutôt peu exportatrices et peu diffuses dans le territoire, à l'exception de certains métiers situés au plus près de leurs clients, que l'on inclut aussi dans cette économie (commerces de gros, nettoyage des bâtiments, transport routier et fret, réparation de matériel agricole, traducteur, interprète et comptable) ;
- enfin, l'économie de la consommation qui désigne l'ensemble des activités non exportatrices et largement diffuses sur le territoire national, consommées localement par les ménages résidents ou de passage, et plus accessoirement par des entreprises⁵.

L'introduction d'une troisième sphère économique et la mobilisation des variables d'export et de présence communale induit des différences avec la classification Insee. Une large partie de la sphère présente ou productive de l'Insee se retrouve, ici, par construction dans l'économie d'intermédiation. Par ailleurs, des secteurs considérés comme présents pour l'Insee, apparaissent en réalité exportateurs (banque centrale, défense, affaires étrangères, activités des voyagistes, gestion de fonds financiers, transport aérien de voyageurs). Inversement, des secteurs productifs pour l'Insee sont finalement à considérer dans l'économie de la consommation. C'est le cas de la fabrication de charpentes et de menuiserie qui désigne finalement les charpentiers et menuisiers), la taille et façonnage de pierres (tailleur de pierres), locations de terrain et biens immobiliers, architectes, photographes, paysagistes, contrôle technique automobile, réparation d'ordinateurs, réparation des biens du foyer, activités de soutien à l'enseignement.

Enfin, pour la sphère de consommation, nous distinguerons les activités qui polarisent les flux de déplacements des clients et celles pour lesquelles c'est le fournisseur de services qui se déplace vers le client. Cette distinction est importante pour l'action publique dans la mesure où les stratégies et les possibilités en termes d'aménagement sont différentes.

On aura :

- d'une part une économie de consommation diffuse : artisans du bâtiment, activités immobilières, vente ou services à domicile, ambulances, taxis, transports de voyageurs, spectacles vivants (le prestataire se déplace, les lieux d'emploi ne sont pas stables, les travailleurs sont mobiles, l'activité ne se déroule pas nécessairement dans la commune où l'établissement est déclaré) ;
- d'autre part, une économie de consommation polarisante : commerces de détail, services à la personne, services aux usagers, activités médicales, restauration etc. Le

⁵ La distinction entre activités tournées vers les ménages et activités tournées vers les entreprises est devenue trop complexe pour les distinguer clairement. Ce que l'on privilégie ici, c'est la capacité des territoires à faire circuler la richesse localement grâce à cette économie de la consommation

client se déplace vers le lieu où se passe l'acte d'achat ou de services. L'établissement permet de repérer le lieu où se concentrent les emplois, celui où se déroule l'activité.

Cette méthode permet d'objectiver une répartition des activités entre les trois sphères distinctes en tenant compte du rapport qu'elles entretiennent aux territoires en termes de création et circulation de richesses. Elle est définie à partir de critères territoriaux et macroéconomiques pour l'exportation. Cette dernière variable, CA à l'export, gagnerait à être mobilisée à une échelle plus locale afin de tenir compte pour chaque territoire des spécificités de certains secteurs qui peuvent apparaître en moyenne comme étant non exportateurs en France, mais qui le seraient dans le cas particulier d'une entreprise pour un territoire étudié. Si le biais que peut introduire cette limite méthodologique n'est pas préoccupante pour une analyse nationale des dynamiques de développement des territoires comme nous le faisons ici, elle peut le devenir dans le cas d'étude ponctuelle sur un territoire particulier. La mobilisation des données du CA à l'export pour les entreprises du territoire étudié sera à privilégier. Ces données sont le plus souvent disponibles dans les services économiques des agglomérations. Au regard, par exemple, des moyennes nationales et des résultats locaux, il sera possible de repérer et de prendre en considération les éventuelles spécificités locales d'un ou plusieurs secteurs et ainsi d'ajuster la grille sectorielle au territoire d'étude.

Ces trois sphères étant définies, quelles sont leurs caractéristiques, quel est leur poids respectif et comment ont-elles évolué depuis les années 1990 ?

4. Caractéristiques des sphères d'exportation, d'intermédiation et de consommation

Plusieurs variables sont mobilisées pour décrire et analyser les principales caractéristiques des trois sphères économiques identifiées au niveau national. Ces chiffres permettent de prendre la mesure du poids que représentent ces différentes catégories dans l'économie française, de repérer les spécificités de chacune en termes de taille d'établissements, de qualification de la main d'œuvre, des types de contrats de travail et enfin de variation des emplois depuis les années 1990.

Tableau 3 : Données économiques et financières par sphère économique

	Sphères économiques					TOTAL
	Consommation			Exportation	Intermé- diation	
	Total	dont diffuse	dont polarisante			
Répartition de la VA (%)	38,7	15,7	23,0	20,8	40,5	100,0
Répartition des ETP (%)	43,7	16,3	27,4	19,0	37,4	100,0
Taux de productivité (VA/ETP) (en milliers d'€)	74	81	71	92	91	84
Taux de valeur ajoutée (VA/CA) %	33,2	42,6	28,8	23,1	25,9	27,5
Taux d'exportation (CA export / CAHT) %	1,3	1,1	1,3	42,5	9,4	15,0
Taux de marge (EBE/VA) %	29,0	29,1	28,9	21,4	21,6	24,4
Taux d'investissement (ICBHA/VAHT) %	17,1	28,3	9,5	13,0	14,1	15,0
Taux d'autofinancement (Cauto/IBCHA) %	140,5	79,4	265,1	369,4	160,1	189,3
Frais de personnels par salarié ETP (milliers d'€)	48,5	52,2	46,2	67,1	63,9	57,8

Note :

VA = valeur ajoutée

ETP : emploi équivalent temps plein

CA = chiffre d'affaires

HT = hors taxe

EBE : excédent brut d'exploitation

ICBHA : Investissements corporels bruts hors apports

Champs couverts : ensemble des entreprises marchandes (et partie marchande de la sphère publique) à l'exception des secteurs agricoles et financiers.

Source : d'après ESANE, 2013

En 2013, l'économie de la consommation a généré 38,7% de la valeur ajoutée créée en France par les entreprises marchandes, soit presque autant que la sphère d'intermédiation et près de deux fois plus que la sphère exportatrice (tableau 3). En emploi équivalent temps plein, cette économie regroupe près de 44% des emplois, devant la sphère d'intermédiation (36%) et d'exportation (19%).

La productivité des activités exportatrices, mesurée par la valeur ajoutée par emploi, est équivalente à celle des activités d'intermédiation. La productivité des activités de consommation est moins importante. Le taux d'exportation est en moyenne de 42,5% pour les secteurs exportateurs, il est négligeable pour les secteurs de la consommation et atteint à peine 9,4% pour les secteurs d'intermédiation. Le taux de valeur ajoutée est plus important dans l'économie de la consommation, notamment dans les activités diffuses (artisanat). Pour cette catégorie, on note également un taux d'investissement important, mais une capacité d'autofinancement relativement faible. Le taux de marge est légèrement plus important dans le secteur de la consommation que dans les activités exportatrices et d'intermédiation. La part des frais de personnels y est en revanche plus faible.

Ces quelques chiffres nous permettent de prendre la mesure du poids de l'économie de l'intermédiation et de la consommation au niveau national. Ils montrent également les complémentarités économiques entre ces trois sphères, entre des secteurs pourvoyeurs d'emplois mais à moindre productivité (consommation), des secteurs exportateurs et à plus haute valeur ajoutée (export) et des secteurs intermédiaires permettant de conjuguer des

besoins importants de main d'œuvre (aux profils variés nous le verrons) et une productivité élevée (intermédiation).

Tableau 4 : Répartition des effectifs par taille des établissements, en 2014

En nb.	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 250 salariés	251 à 5000 salariés	> 5000 salariés	Total (nb)
Exportatrice	675 975	151 903	35 469	1 712	12	865 071
Intermédiation	933 868	323 557	117 046	2 981	4	1 377 456
Consommation	2 057 970	945 834	209 181	4 268	35	3 217 288
<i>dont locale</i>	1 335 902	682 322	160 801	3 681	32	2 182 738
<i>dont diffuse</i>	722 068	263 512	48 380	587	3	1 034 550
Ensemble	3 667 813	1 421 294	361 696	8 961	51	5 459 815
En % par sphère	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 250 salariés	251 à 5000 salariés	> 5000 salariés	TOTAL (%)
Exportatrice	78,1	17,6	4,1	0,2	0,0	100,0
Intermédiation	67,8	23,5	8,5	0,2	0,0	100,0
Consommation	64,0	29,4	6,5	0,1	0,0	100,0
<i>dont locale</i>	61,2	31,3	7,4	0,2	0,0	100,0
<i>dont diffuse</i>	69,8	25,5	4,7	0,1	0,0	100,0
Ensemble	67,2	26,0	6,6	0,2	0,0	100,0
En % par taille d'établissements	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 250 salariés	251 à 5000 salariés	> 5000 salariés	Total (%)
Exportatrice	18,4	10,7	9,8	19,1	23,5	15,8
Intermédiation	25,5	22,8	32,4	33,3	7,8	25,2
Consommation	56,1	66,5	57,8	47,6	68,6	58,9
<i>dont locale</i>	36,4	48,0	44,5	41,1	62,7	40,0
<i>dont diffuse</i>	19,7	18,5	13,4	6,6	5,9	18,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

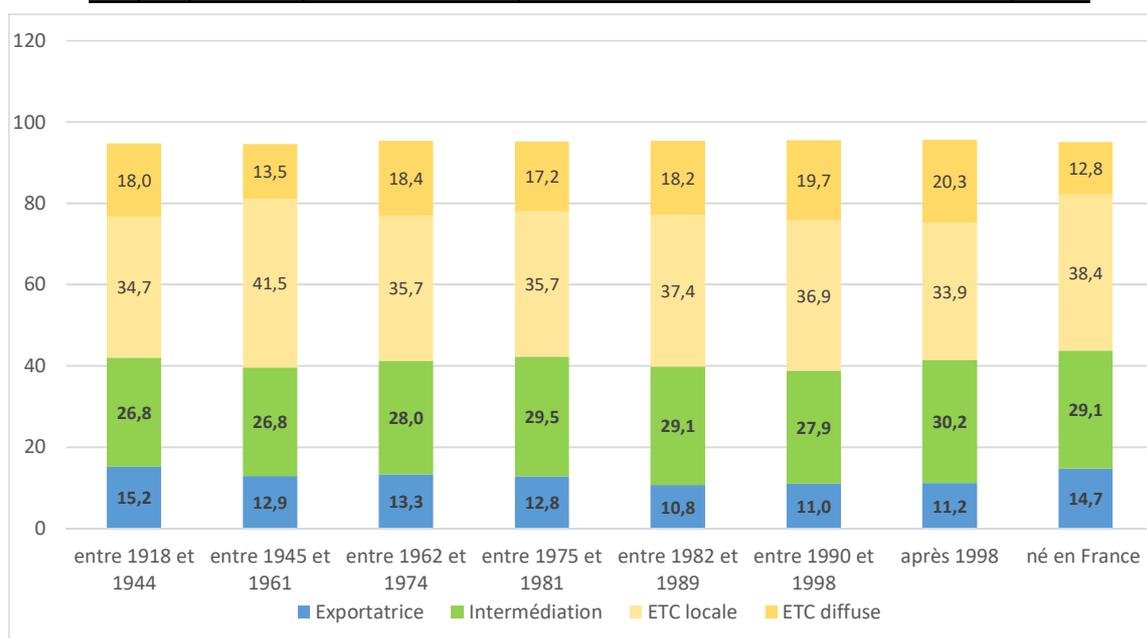
Source : d'après REE

Sur près de 5,5 millions d'établissements recensés en France, 67% n'ont aucun salarié, 26% comptent entre 1 et 9 salariés, 6,6% entre 10 et 250 salariés, à peine plus de 0,2% pour les plus de 250 salariés (tableau 4). Ces proportions sont assez proches de celles constatées pour chacune des sphères. Seuls les non-salariés (ou établissements sans salarié) apparaissent plus nombreux au sein de la sphère exportatrice en raison de l'activité agricole. Dans la troisième partie du tableau, nous pouvons lire qu'en moyenne 15,8% des établissements en France appartiennent à la sphère exportatrice, 25,2% à la sphère d'intermédiation et 58,9% à celle de la consommation, dont 40% pour les activités polarisantes ou localisées et 18,9% pour les activités diffuses. Au regard de ces poids respectifs, on remarque que l'économie de la consommation est surreprésentée au sein des petits établissements (de 1 à 9 salariés), mais également au sein de très grands établissements qui correspondent à des activités publiques

(hôpital, administration centrale). Une part plus importante de très grands établissements est également constatée pour la sphère exportatrice. La sphère d'intermédiation apparaît plus caractéristique d'établissements de taille moyenne à grande.

Continuons l'analyse de ces éléments de cadrage en prenant en compte les types d'emplois. Les informations dont nous disposons pour qualifier les emplois à une échelle sectorielle extrêmement fine sont la répartition par sexe, temps de travail, type de contrats et catégories socio-professionnelles. Outre ces éléments de cadrage généraux, nous avons également voulu observer la capacité de ces sphères à fournir des emplois aux populations immigrées (graphique 5).

Graphique 5: Répartition des emplois selon la date d'arrivée en France, 2012



Source : d'après INSEE, RGP

Dans le graphique 5, on peut lire qu'en moyenne 14,7% des actifs nés en France travaillent dans la sphère exportatrice, 19,1% dans l'intermédiation, 38,4% dans la consommation localisée et 12,8% dans la consommation diffuse. Nous avons effectué ce même calcul de répartition des emplois selon la date d'arrivée en France des personnes recensées. Ainsi, on peut voir que sur l'ensemble des périodes considérées, la part des emplois dans la sphère de la consommation diffuse (artisanat, dont BTP) est plus importante pour les populations immigrées. La capacité de cette sphère à favoriser l'insertion dans l'emploi des nouveaux arrivants ne se tarit pas sur la période récente, au contraire. La part la plus importante est enregistrée pour les personnes arrivées après 1998. En revanche, la consommation localisée, qui comprend une part non négligeable de fonctionnaires emploie proportionnellement moins d'immigrés que de personnes nées en France, ce qui est également le cas de la sphère exportatrice en dehors de la période d'arrivée située entre 1918 et 1944. Enfin, la sphère de l'intermédiation affiche des taux d'emploi équivalents entre les personnes nées en France ou non.

Tableau 5 : Caractéristiques des emplois par sphère (sexe, temps de travail et âge), 2012

Economie...	Répartition emplois (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part temps complet (%)	Part temps partiel (%)	Total TC + TP	Age moyen
Exportatrice	14,4	18,7	9,6	91,9	8,1	100,0	42,6
Intermédiation	29,0	34,4	23,2	87,2	12,8	100,0	41,5
Consommation	56,6	46,9	67,2	77,8	22,2	100,0	42,0
<i>dont locale</i>	43,1	29,9	57,4	56,3	43,7	100,0	41,9
<i>dont diffuse</i>	13,5	17,0	9,8	80,2	19,8	100,0	42,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	82,6	17,4	100,0	42,0

Source : d'après Insee, RGP

Le tableau 5 montre qu'une répartition genrée des emplois reste encore très marquée, avec une surreprésentation des emplois masculins dans la sphère exportatrice, deux fois plus nombreux que les femmes, et inversement une part plus grande de femmes dans les activités liées à la consommation des ménages, hors activités diffuses. Ainsi, 67% des femmes travaillent dans la sphère de la consommation dont essentiellement dans la consommation localisée, contre 47% pour les hommes. Si la sphère d'intermédiation paraît plus « équilibrée », elle occupe tout de même un plus grand nombre d'hommes que de femmes. Ainsi, plus d'un homme sur trois travaille dans ce type d'économie pour moins d'un quart pour les femmes. Conséquence de (et sur) l'emploi féminin, les contrats à temps partiels sont largement plus importants dans la sphère de la consommation localisée (près de 44% des emplois dans cette sphère sont à temps partiel pour une moyenne de 17,4% tous secteurs confondus). Les écarts d'âge, en revanche, ne sont pas du tout significatifs.

Tableau 6 : Répartition des emplois selon le contrat de travail, par sphère économique, 2012

Economie...	Non salariés	CDI	Autres...	... dont CDD	... dont apprentissage	... dont interim	... dont CES, emplois jeunes	... dont stagiaires
Exportatrice	14,5	76,2	9,3	7,2	1,6	0,0	0,2	0,3
Intermédiation	7,1	79,4	13,5	5,9	1,5	5,4	0,4	0,3
Consommation	12,8	73,2	14,0	10,4	2,2	0,0	1,0	0,4
<i>dont locale</i>	11,0	74,3	14,7	11,1	1,9	0,0	1,2	0,4
<i>dont diffuse</i>	18,3	69,8	11,9	8,2	2,9	0,0	0,5	0,2
Ensemble	11,4	75,4	13,2	8,6	1,9	1,6	0,7	0,3

Source : d'après INSEE, RGP

En termes de contrat de travail, on retrouve une surreprésentation des non-salariés dans la sphère exportatrice et celle de la consommation diffuse et une part plus importante de CDI dans la sphère de l'intermédiation (tableau 6). Par ailleurs, chaque sphère semble avoir sa spécificité en termes de flexibilité des emplois. Ainsi, au sein des différents contrats précaires, la sphère de la consommation localisée recourt plus que les autres secteurs au CDD, aux

emplois jeunes ou en contrat aidé, tandis que dans la consommation diffuse, ce sont les contrats en apprentissage qui sont surreprésentés. Enfin, les activités des agences de travail temporaire étant l'un des secteurs contenus dans la sphère de l'intermédiation, les emplois intérimaires y sont largement surreprésentés.

Voyons à présent comment se répartissent les différentes catégories socio-professionnelles entre les trois sphères.

Tableau 7 : Répartition des emplois selon les catégories socio-professionnelles, par sphère économique, 2012

	Exportatrice	Intermédiation	Consommation	dont locale	dont diffuse	Total
Agriculteurs exploitants	91,3	4,4	4,3	2,1	2,2	100,0
Artisans	4,9	12,9	82,2	31,3	50,9	100,0
Commerçants et assimilés	5,7	20,7	73,6	60,2	13,4	100,0
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	13,2	37,6	49,2	26,8	22,4	100,0
Prof. libérales	1,9	25,3	72,8	66,1	6,7	100,0
Cadres de la fonction publique	10,8	21,0	68,3	66,0	2,3	100,0
Professeurs, Prof. scientifiques	6,5	12,0	81,6	80,8	0,8	100,0
Prof. de l'information, des arts et des spectacles	4,9	33,2	61,9	34,0	27,9	100,0
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	17,4	55,3	27,2	18,8	8,4	100,0
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	33,8	51,7	14,6	5,4	9,2	100,0
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	1,7	10,9	87,4	86,1	1,2	100,0
Prof. intermédiaires de la santé et du travail social	2,4	6,8	90,8	89,0	1,7	100,0
Clergé, religieux	1,7	5,8	92,5	91,7	0,8	100,0
Prof. Interméd. administratives de la fonction publique	9,5	20,6	69,9	67,8	2,1	100,0
Prof. Interméd. Admin. et commerciales des entreprises	16,3	42,4	41,3	28,3	13,0	100,0
Techniciens	29,9	40,9	29,2	17,0	12,2	100,0
Contremaîtres, agents de maîtrise	20,8	38,4	40,9	24,7	16,1	100,0
Employés civils et agents de service de la fonction publique	2,0	13,1	84,9	80,3	4,6	100,0
Policiers et militaires	29,2	38,9	32,0	13,7	18,3	100,0
Employés administratifs d'entreprise	11,7	42,6	45,7	32,1	13,6	100,0
Employés de commerce	6,7	17,3	76,1	72,9	3,2	100,0
Personnels des services directs aux particuliers	1,1	6,1	92,8	61,8	30,9	100,0
Ouvriers qualifiés de type industriel	37,7	41,9	20,5	6,1	14,4	100,0
Ouvriers qualifiés de type artisanal	5,1	16,0	78,9	42,5	36,4	100,0
Chauffeurs	7,4	63,7	28,9	17,0	11,9	100,0
Ouvriers qualifiés manutention, magasinage, transport	25,9	46,3	27,8	16,9	10,9	100,0
Ouvriers non qualifiés de type industriel	30,0	49,8	20,1	11,2	8,9	100,0
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	4,6	40,5	54,9	24,8	30,1	100,0
Ouvriers agricoles	74,1	13,4	12,6	7,5	5,0	100,0
TOTAL	14,4	29,0	56,6	43,1	13,5	100,0

Source : d'après INSEE, RGP

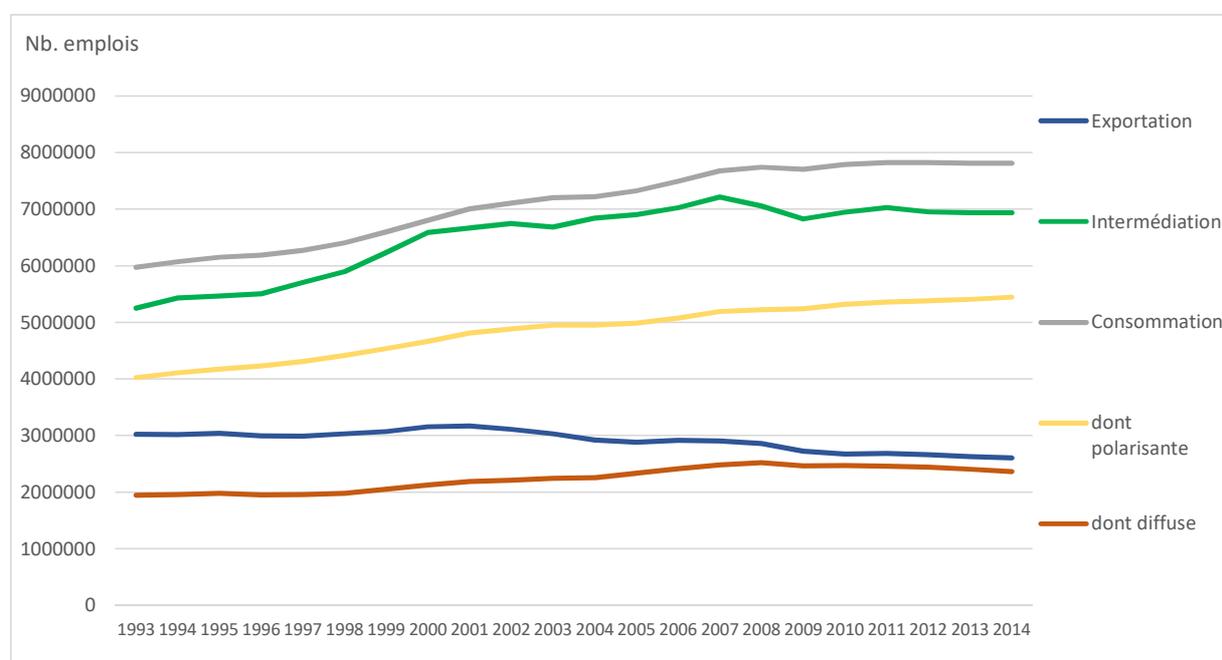
La sphère exportatrice rassemble les CSP d'agriculteurs et d'ouvriers agricoles (tableau 7). Elle emploie également proportionnellement plus que les autres sphères des ouvriers de l'industrie, des techniciens et ingénieurs et cadres techniques d'entreprises. La sphère d'intermédiation se distingue par la présence de CSP liées aux métiers de la logistique (chauffeurs, ouvriers qualifiés en manutention, magasinage et transport), des ouvriers également non qualifiés dans des activités industrielles peu exportatrices, des cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises. Enfin, la sphère de la consommation est caractérisée par les artisans et ouvriers qualifiés de l'artisanat (notamment dans la consommation diffuse), des commerçants et employés de commerces (consommation localisée), des professions libérales, des personnels

des services aux particuliers, ainsi que des métiers de l'économie publique, professeurs, professionnels de la santé et du travail social, employés de la fonction publique. A travers l'analyse des types de contrat et des CSP, nous constatons que l'idée selon laquelle l'économie de la consommation serait pourvoyeuse d'emplois précaires, peu qualifiés et peu rémunérés doit être quelque peu modulée.

On constate aussi que l'économie de la consommation s'articule autour de deux types, l'un marchand assis sur l'artisanat, le commerce, les services aux particuliers payants et l'autre non marchand qui inclut les services fournis aux ménages gratuitement ou quasi-gratuitement par les administrations publiques ou structures privées (associations, fondations...).

Le graphique suivant (graphique 6) illustre vingt ans d'évolution annuelle des emplois salariés privés dans chacune des sphères, entre 1993 et 2014.

Graphique 6 : Evolution des emplois salariés privés dans les trois sphères économiques



Source : d'après Unedic et Accoss

On constate le maintien des emplois salariés privés de la sphère exportatrice jusqu'au début des années 2000, puis une progressive diminution jusqu'en 2005 suivie de trois années de stabilisation, avant une diminution plus brutale à partir de 2008 qui se ralentit quelque peu en fin de période. Parallèlement au déclin des activités exportatrices, on constate un essor très rapide de la sphère de l'intermédiation jusqu'en 2007, puis cette sphère accuse également un recul des emplois en 2007/2008 qui semble se stabiliser après. Enfin, la sphère de la consommation ne cesse de progresser sur la période, avec néanmoins une croissance plus rapide avant 2008 qu'après. Ce ralentissement après 2008 est le fait des activités de consommation diffuse, et non des activités de consommation localisée qui progressent à un rythme quasi-constant depuis 20 ans. Ainsi, la seule sphère économique qui n'a cessé de créer des emplois depuis 20 ans est celle de la consommation polarisante, hors emplois publics ! Le

peu d'attention porté à ces activités dans les stratégies de développement économique des territoires reste vraiment très étonnant et constitue un enjeu pour demain, y compris dans les nouvelles formes de consommation qui se développent (consommation collaborative, circuit court, auto-consommation...).

Après avoir identifié le poids et les caractéristiques des emplois de ces trois sphères, nous allons nous intéresser aux spécificités territoriales.

5. Analyse territoriale des sphères économiques

Pour l'analyse territoriale des sphères économiques, nous proposons de distinguer les agglomérations et communes rurales selon le zonage en aires urbaines de l'Insee. Nous distinguons :

- les grands pôles urbains : unités urbaines de plus de 10 000 emplois ;
- la couronne périurbaine des grands pôles urbains : communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les moyens et petits pôles urbains : unités urbaines de 1 500 à 10 000 emplois ;
- la couronne des moyens et petits pôles : communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci ;
- les communes de l'espace rural : ensemble des autres communes restantes.

Les données disponibles à l'échelle des communes sont les emplois salariés privés ventilés en 700 secteurs, que nous pouvons agréger par sphère. Le fait de ne pas disposer de données sur les emplois non-salariés peut biaiser l'analyse, notamment pour la consommation diffuse, voire pour la sphère exportatrice (agriculteurs). Pour rappel, en 2012, les non-salariés représentaient 11% de l'emploi total et un peu plus de 18% des emplois dans la consommation diffuse et 14,5% dans la sphère exportatrice.

Pour tenter de redresser notre base de données, nous agrégeons aux emplois salariés privés le nombre d'établissements de zéro salarié connu pour chaque commune en NAF 700. Ces établissements recouvrent une partie de l'emploi des non-salariés. Leur nombre (plus de 3 millions), leur répartition par secteur (agriculture, BTP, secteurs caractéristiques des professions libérales) correspondent assez bien aux caractéristiques nationales des emplois non-salariés.

Ces données ne sont utilisables que pour une année donnée (2014 pour la dernière date connue). Pour l'analyse des évolutions de l'emploi par sphère et par type d'espace, nous sommes contraints de travailler uniquement sur les données de l'emploi salarié privé, soit , tout de même, sur plus de deux tiers des emplois totaux.

5.1 Spécialisations territoriales

La sphère de la consommation représente en 2014, près de 47% des emplois privés en France, suivi de la sphère d'intermédiation (37,5%), puis d'exportation (15,6%). La sphère de la consommation se structure entre des activités générant une polarisation des déplacements, regroupées dans la consommation dite localisée (32,2% des emplois) et une consommation plus diffuse pour laquelle c'est le prestataire de service qui se déplace (14,6% des emplois). Cette répartition moyenne varie d'un type d'espace à l'autre.

Le tableau 8 présente la répartition des emplois privés (salariés et non-salariés), le taux d'emplois pour 1000 habitants et l'indice de spécialisation par sphère dans chaque type de territoire en 2014. L'indice de spécialisation (IDS) est calculé comme suit :

$$IDS = \frac{\left(\frac{ei}{et}\right)}{\left(\frac{Ei}{Et}\right)} * 100$$

Avec,

ei = emploi du secteur *i* dans le territoire considéré ;

et = emploi total du territoire considéré ;

Ei = emploi du secteur *i* en France métropolitaine ;

Et = emploi total en France métropolitaine.

Un IDS supérieur à 100 indique une sur-spécialisation du territoire dans le secteur *i*, un IDS inférieur à 100, au contraire, une sous-spécialisation.

Tableau 8 : Part et taux de spécialisation par sphère et par type de territoires en 2014

Emploi privé, en %, 2014	Exportation	Intermédiation	Consommation	dont conso localisée	dont conso diffuse	TOTAL
Grand pôle urbain (GPU)	13,5	39,9	46,6	32,7	13,9	100,0
Périphérie GPU	19,3	33,7	46,9	29,3	17,7	100,0
Moyens et petits pôle (MPP)	17,4	33,0	49,7	35,7	14,0	100,0
Périphérie MPP	27,6	31,2	41,2	22,1	19,0	100,0
Rural	25,2	27,9	46,9	30,0	16,9	100,0
TOTAL	15,6	37,5	46,9	32,2	14,6	100,0
Emploi privé, taux de spécialisation, 2014	Exportation	Intermédiation	Consommation	dont conso localisée	dont conso diffuse	TOTAL
Grand pôle urbain (GPU)	86,6	106,2	99,5	101,5	95,0	100,0
Périphérie GPU	124,2	89,8	100,1	90,8	120,8	100,0
Moyens et petits pôle (MPP)	111,5	87,8	106,0	110,6	95,7	100,0
Périphérie MPP	177,4	83,1	87,8	68,6	130,1	100,0
Rural	162,1	74,2	100,0	93,0	115,5	100,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : d'après Accoss et Insee-REE

On note essentiellement, une surreprésentation des emplois de la sphère exportatrice en dehors des grands pôles urbains, avec notamment une prédominance relative de ces secteurs dans les couronnes des petits et moyens pôles urbains ainsi que dans le rural (tableau 8). Ce

résultat s'explique par la part plus grande qu'occupent les activités agricoles et industrielles dans ces territoires. On note notamment une part importante de ce type d'emplois dans la périphérie de Pau, Laval, Tarbes, Châteauroux, Châtelleraut, Dole, Chaumont, Auch... (cf. cartes en annexe 5). Parmi les plus grandes aires urbaines, seule Grenoble affiche une part importante d'emplois exportateurs dans ses territoires périurbains, accompagnée d'une part non négligeable au sein même de l'agglomération.

La sphère de l'intermédiation est légèrement surreprésentée par les grands pôles urbains (taux de spécialisation de 106). Les communes rurales apparaissent moins spécialisées, à l'exception d'une partie des communes des Landes et de la Gironde au sud de Bordeaux (cf. cartes en annexe 5). Les emplois dans les activités logistiques et activités de services liés à la filière d'exploitation forestière expliquent ce résultat particulier. Quelques petits et moyens pôles sont aussi concernés par ce type d'activités, comme dans de nombreuses villes de l'ouest où se sont développés des secteurs industriels. Dans le cas des grandes aires urbaines, on constate la suprématie de Paris et de sa proche couronne pour les activités d'intermédiation, au détriment d'une plus large couronne francilienne qui paraît beaucoup moins spécialisée. Ailleurs, l'équilibre « pôle urbain » « couronne périurbaine » semble plus respecté. La part d'emplois d'intermédiation dans l'emploi local est équivalente dans le pôle et sa couronne à Lyon, Toulouse, Montpellier, Strasbourg, Lille, Tours, Nancy, Metz, Le Mans, Amiens, Besançon, Bourges, Beauvais, Bourg-en-Bresse, Mâcon, Châteauroux. Parmi les aires urbaines dans lesquelles ces emplois occupent une place importante, on observe la présence de Rennes, Nantes et Orléans (avec un pôle urbain plus spécialisé que sa couronne), mais également des villes comme Mont-de-Marsan, Cognac, Châlons-en-Champagne dans lesquelles c'est à présent la périphérie qui regroupe une part plus élevée d'emplois de ce type. Les localisations plus ou moins centrales des activités d'intermédiation déterminent aussi en partie leur nature et avec elles les types de fonction économique qu'assure le territoire. Une analyse qualitative⁶ menée sur le cas de l'Île-de-France, nous a permis de mettre en évidence au sein de cette sphère, les activités de centralité urbaine (services supérieurs aux entreprises) et celles qui se localisent plus volontiers dans des espaces périphériques et « nodaux ». Ces dernières organisent la circulation des flux de salariés, de marchandises, d'informations au sein de grands espaces métropolitains. La fluidité et l'accessibilité rapide à leurs clients et à leurs fournisseurs déterminent ces stratégies de localisations à la fois périphériques et nodales, avec une logique de hub qui permet de réduire les temps de transaction.

La sphère de consommation apparaît plus structurante pour l'économie des petits et moyens pôles (taux de spécialisation de 106). Néanmoins, le poids de cette économie est extrêmement variable d'une aire urbaine à l'autre, avec des configurations « pôle urbain – couronne périurbaine » variées (cf. cartes en annexe 5). Pour les grands pôles urbains et leur couronne, on observe :

⁶ Les entretiens ont été menés par Manon Loisel et Nicolas Rio d'Acadie dans le cadre de l'étude pour le PUCA sur l'économie métropolitaine ordinaire, cf. Béhar et al. 2015, *op. cit.*

- des aires urbaines dont le poids des activités de consommation dans l'emploi est supérieur à la moyenne dans la couronne périurbaine, alors qu'il reste relativement faible dans le centre : c'est le cas de Paris, Toulouse, Nantes... ;
- inversement, des aires urbaines pour lesquelles la part de la consommation dans l'emploi local est plus élevée que la moyenne dans le centre et plus faible en périphérie, c'est le cas de Strasbourg, Metz, Nancy, Orléans, Tours et d'un vaste ensemble d'aire urbaine de taille plus modérée ;
- des aires urbaines qui présentent dans leur ensemble (centre et couronne périurbaine) une part importante et relativement comparable d'emplois dans la sphère consommation. Ce sont pour beaucoup des aires urbaines situées le long du littoral atlantique et méditerranéen : Caen, Cherbourg, Brest, Bordeaux, Bayonne, Perpignan, Narbonne, Béziers, Montpellier, Marseille, Cannes, Nice, Ajaccio, Bastia... L'attractivité résidentielle et touristique de ces villes explique très probablement le poids important de cette économie de la consommation dans l'emploi local ;
- des aires urbaines dans lesquelles cette économie de la consommation représente une part moindre dans l'emploi local, que ce soit dans le centre ou dans les couronnes périurbaines. Parmi ces villes, on trouve : Rennes, Lyon, Grenoble par exemple.

On remarque aussi une différence dans la localisation des activités de consommation selon qu'elles sont polarisantes ou bien diffuses. Dans le premier cas, elles se situent plus spécifiquement dans les pôles urbains, dans le second cas, leur localisation est plus périphérique.

Ces chiffres indiquant le poids de la consommation dans l'emploi local dépendent aussi de la part qu'occupent les autres sphères économiques. L'indication du nombre d'emplois par habitant nous permet de compléter l'analyse.

Tableau 9 : Taux d'emplois pour 1000 habitants par sphère et par type de territoires en 2014

Emploi privé, pour 1000 hab. 2014	Exportation	Intermédiation	Consommation	<i>dont conso localisée</i>	<i>dont conso diffuse</i>	TOTAL
Grand pôle urbain (GPU)	53,5	158,2	185,0	129,8	55,1	396,6
Périphérie GPU	36,5	63,7	88,7	55,3	33,4	188,9
Moyens et petits pôle (MPP)	57,8	109,7	165,4	118,8	46,6	333,0
Périphérie MPP	39,0	44,1	58,1	31,2	26,9	141,2
Rural	50,0	55,2	92,9	59,4	33,5	198,1
TOTAL	49,9	120,2	150,1	103,2	46,9	320,2

Source : d'après Accoss et Insee-REE

Avec près de deux fois plus d'emplois par habitant, les grands pôles urbains, puis les moyens et petits pôles se détachent clairement des autres types d'espace (tableau 9). Le taux d'emploi par habitant est le plus faible dans les périphéries des petits et moyens pôles urbains, puis dans celles des grands pôles urbains. Il est légèrement plus élevé dans le rural. Ventilé par sphère, ces taux par habitant confirment la suprématie des pôles urbains grands, moyens et

petits en termes de consommation et d'intermédiation, celles des espaces périphériques pour les activités exportatrices et les activités de consommation diffuse.

Derrière ces moyennes se cachent des variations importantes d'une ville à l'autre notamment pour l'exportation (cf. annexe 5). Ainsi, on note la présence importante d'emplois exportateurs dans les pôles urbains de Toulouse et de Grenoble. Pour Toulouse, ce taux par habitant élevé associé à une part dans l'emploi local non exceptionnelle s'explique par une relative diversité économique de la capitale régionale de l'Occitanie. En effet, le nombre d'emplois exportateurs y est beaucoup plus important qu'ailleurs, mais sa part relative dans l'emploi local n'y est pas nettement supérieure à la moyenne. A Grenoble, en revanche, les emplois exportateurs sont à la fois surreprésentés en part relative et en taux par habitant. La spécialisation de ce territoire dans les activités exportatrices explique d'ailleurs les pertes d'emplois importantes qu'a enregistrées Grenoble et sa région depuis la crise de 2008. Les taux par habitant sont également très élevés dans la périphérie du Havre et dans celle de pôles de taille plus modérée comme à Tarbes, Châteauroux, Flers. Enfin, de nombreux petits pôles restent fortement dotés, par rapport à la moyenne française, d'activités exportatrices, c'est le cas par exemple de Cholet, Saint-Omer, Haguenau, Cognac, Fougères, Vendôme... Dans les communes plus rurales, on observe des taux pour 1000 habitants plus élevés qu'ailleurs dans de nombreuses communes. Ce résultat est dû à la fois à la présence d'agriculteurs, mais aussi d'industrie. Un effet également de faible densité (et de peu de population) renforce cet indicateur.

Ainsi, l'intermédiation et la consommation apparaissent comme les fonctions économiques de prédilection des grands pôles urbains, renforçant leur rôle de centralité au sein des systèmes territoriaux. Mais, les activités de consommation apparaissent également structurantes pour les petits et moyens pôles. Enfin, rappelons que les activités exportatrices structurent, plus qu'ailleurs, l'économie locale des espaces périurbains et ruraux.

Observons à présent les évolutions de ces emplois sur une période récente, marquée par la crise économique de 2008.

5.2 Evolution territoriale des emplois par sphère économique

L'étude des dynamiques d'emplois à l'échelle territoriale à laquelle nous travaillons, nous contraint à observer uniquement les emplois salariés privés dans chacune des sphères. Au 31 décembre 2014, il y aurait, selon l'Insee, 26,6 millions d'emplois en France métropolitaine, tout secteur, statut et champ confondus. Selon les sources Accoss que nous utilisons, il y aurait à la même date, la même année, 17,3 millions d'emplois salariés dans le secteur privé, ce qui représente 65% de l'emploi total en France. Plus des deux tiers des emplois sont donc considérés dans la suite de l'étude.

**Tableau 10 : Variation de l'emploi salarié privé entre 2017 et 2014, par sphère
et par type de territoire**

Variation emplois salariés privés 2007/2014, en nb.	Exportation	Intermédiation	Consommation	<i>dont conso localisée</i>	<i>dont conso diffuse</i>	TOTAL
Grand pôle urbain (GPU)	-208807	-206153	136519	186929	-50410	-278441
Périphérie GPU	-31562	6748	32365	44815	-12450	7551
Moyens et petits pôle (MPP)	-34864	-51539	-13140	3861	-17001	-99543
Périphérie MPP	-1013	-312	-1435	78	-1513	-2760
Rural	-30594	-28193	-20587	13854	-34441	-79374
TOTAL	-306840	-279449	133722	249537	-115815	-452567
Variation emplois salariés privés 2007/2014, en %	Exportation	Intermédiation	Consommation	<i>dont conso localisée</i>	<i>dont conso diffuse</i>	TOTAL
Grand pôle urbain (GPU)	-10,0	-3,7	2,4	4,8	-2,9	-2,1
Périphérie GPU	-9,9	1,0	4,2	9,7	-4,0	0,4
Moyens et petits pôle (MPP)	-14,3	-10,9	-2,3	1,0	-10,0	-7,8
Périphérie MPP	-14,2	-1,7	-6,9	0,8	-14,0	-5,9
Rural	-12,3	-6,1	-3,1	3,5	-13,2	-5,8
TOTAL	-10,5	-3,9	1,7	4,8	-4,7	-2,5

Source : d'après Accoss et Insee

Entre le 31 décembre 2007 et 2014, la France a perdu plus de 450 000 emplois salariés privés (tableau 10). Ces pertes d'emplois s'observent en premier lieu dans la sphère exportatrice (-10,5%), mais également dans la sphère d'intermédiation (-3,9%). Ainsi, seule la sphère de consommation localisée enregistre une progression des emplois sur la période. Les emplois ont également chuté dans la sphère de la consommation diffuse, en raison notamment des diminutions dans le secteur de la construction. Par type de territoires, nous constatons que la crise de la sphère exportatrice touche tous les types d'espace, des grandes aires urbaines aux communes rurales. Les variations négatives sont du même ordre de grandeur (entre -10% et -14%). L'impact est en revanche plus violent dans les espaces encore fortement spécialisés dans ce type d'activités, à savoir dans la périphérie des petits et moyens pôles ou bien encore dans les communes plus rurales. Dans les travaux qui ont mis en évidence les effets territoriaux de la crise économique (Davezies, 2012 ; Carré & Levratto, 2013), les auteurs ont tous insisté sur la capacité de résistance des grandes villes. En effet, en moyenne en France, et contrairement à ce que l'on avait pu observer dans les années 1990, les grandes agglomérations ont plutôt mieux résisté que d'autres types d'espace. Ayant détruit leurs emplois industriels plus tôt, elles apparaissent aujourd'hui structurellement moins fragiles.

Mais nos chiffres montrent également le rôle qu'a joué la sphère de la consommation dans cette « résilience métropolitaine ». En effet, si les métropoles ont résisté à la crise, c'est aussi – voire surtout – grâce à leur fonction de pôle de consommation. Les emplois de la sphère de consommation ont globalement progressé dans les grands pôles urbains et dans leur couronne, boostés essentiellement par une croissance des emplois de la consommation localisée et un moindre effondrement des emplois de consommation diffuse. La fonction de consommation, considérée comme non métropolitaine dans les classifications de l'Insee, a

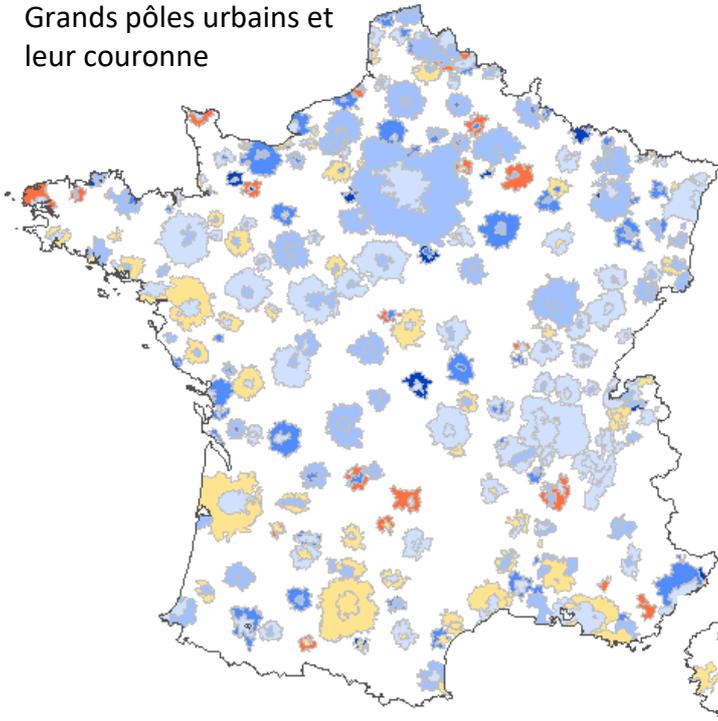
permis aux grandes villes et à leur couronne de mieux résister à la crise économique que les autres types d'espace. Ce type d'activités a par contre eu plus de mal à se maintenir dans les petits et moyens pôles, ainsi que dans leur couronne. On constate en revanche une progression des emplois de consommation localisée dans les communes hors pôles et hors périphérie. Ainsi, en période de crise, les grandes aires urbaines ont encore un peu plus affirmé leur rôle central dans la consommation des ménages.

Enfin, on observe également une moindre diminution de la sphère d'intermédiation dans les grands pôles urbains que dans les petits et moyens et une très légère progression de ce type d'emplois dans la couronne des grandes agglomérations.

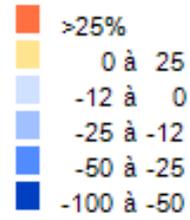
Sur les cartes 1 à 3, on peut observer les variations depuis la crise de 2008 des emplois salariés privés exportateurs. Ces emplois ont diminué globalement sur la période et l'on peut en effet constater que cette baisse des emplois tournés vers l'international a touché de très nombreux territoires, à commencer par de grandes métropoles comme Paris, Lyon, Marseille, Lille ou bien encore des aires urbaines comme Rennes, Metz, Nancy, Strasbourg, Grenoble, Dijon... Les territoires qui ont subi les variations les plus négatives sont plutôt situés dans les espaces périurbains ou bien au sein de petits et moyens pôles urbains. On l'a dit, la crise a touché plus fortement les territoires qui étaient les plus spécialisés dans les activités industrielles. Quelques rares exceptions peuvent être identifiées. En effet, durant cette période de déclin des emplois liés aux activités exportatrices, quelques territoires voient ce type d'emplois progresser assez rapidement. Il s'agit de couronnes périurbaines de moyennes ou plus petites villes comme Douai-Lens, Brest, Angoulême, Cherbourg, Brive-la-Gaillarde, Châlons-en-Champagne, Aurillac, Romans-sur-Isère... Parmi les grandes aires urbaines, on a pu observer une croissance des emplois certes plus modérée mais néanmoins favorable dans ce contexte de crise à Toulouse, dans les périphéries de Bordeaux, Nantes, Montpellier, Marseille.

Cartes 1, 2, 3 : Evolution des emplois salariés privés de la sphère d'exportation, entre 2007 et 2014 (%)

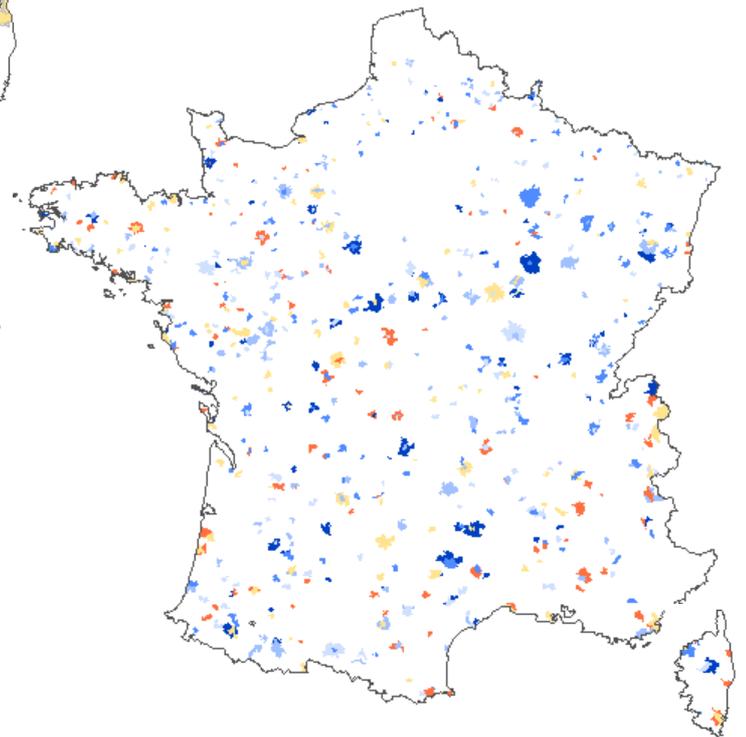
Grands pôles urbains et leur couronne



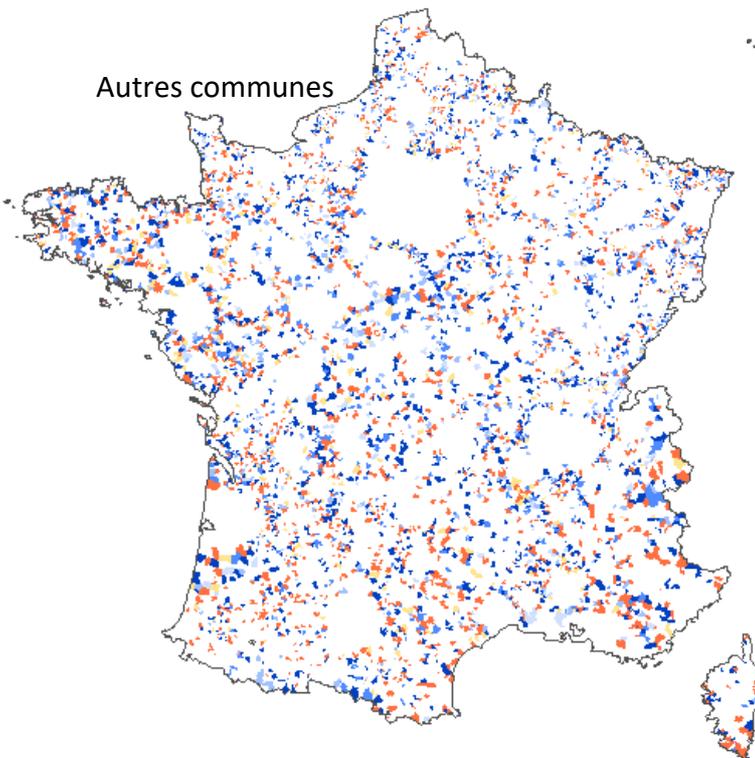
Evol. emploi salarié privé
2007-2014 (%)



Moyens et petits pôles urbains et leur couronne



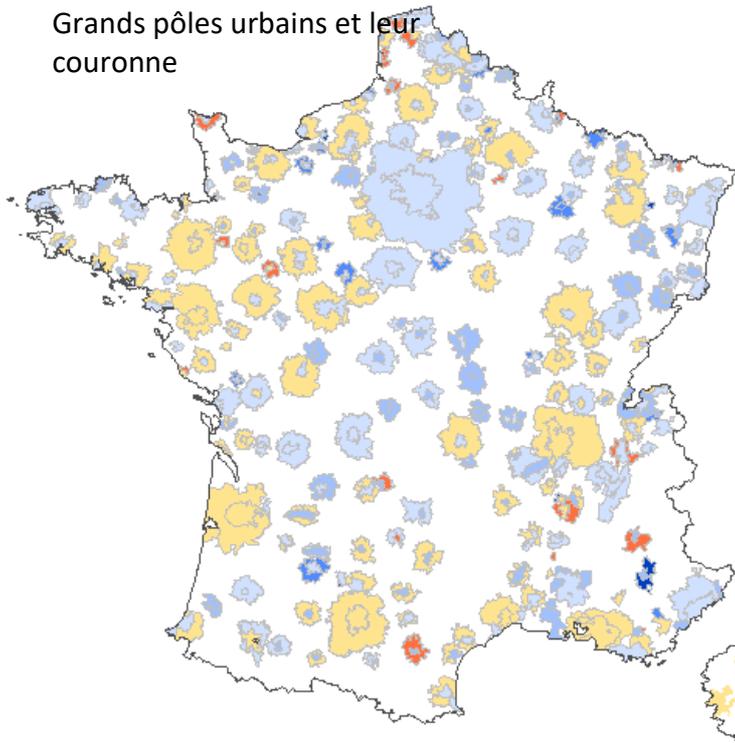
Autres communes



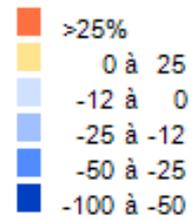
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Cartes 4, 5, 6 : Evolution des emplois salariés privés de la sphère d'intermédiation, entre 2007 et 2014 (%)

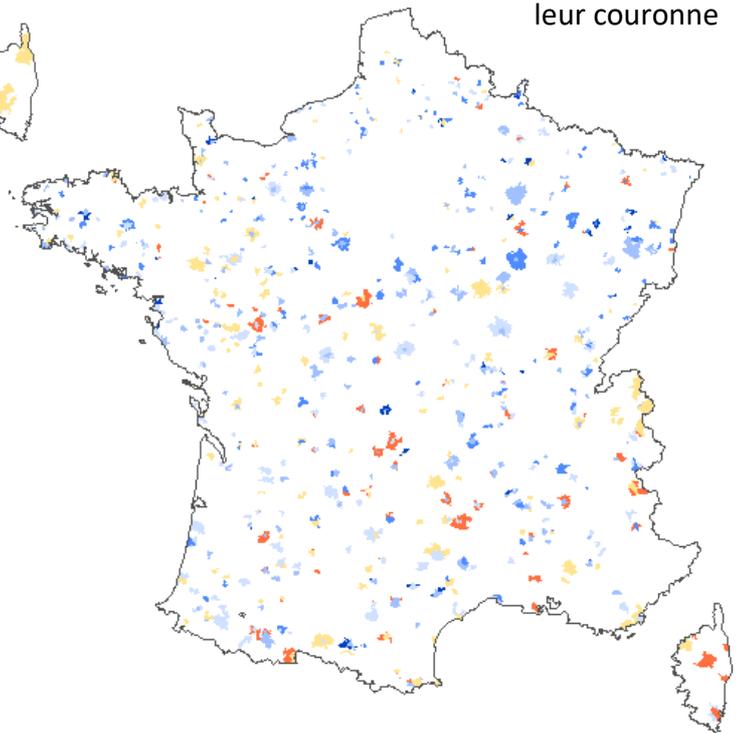
Grands pôles urbains et leur couronne



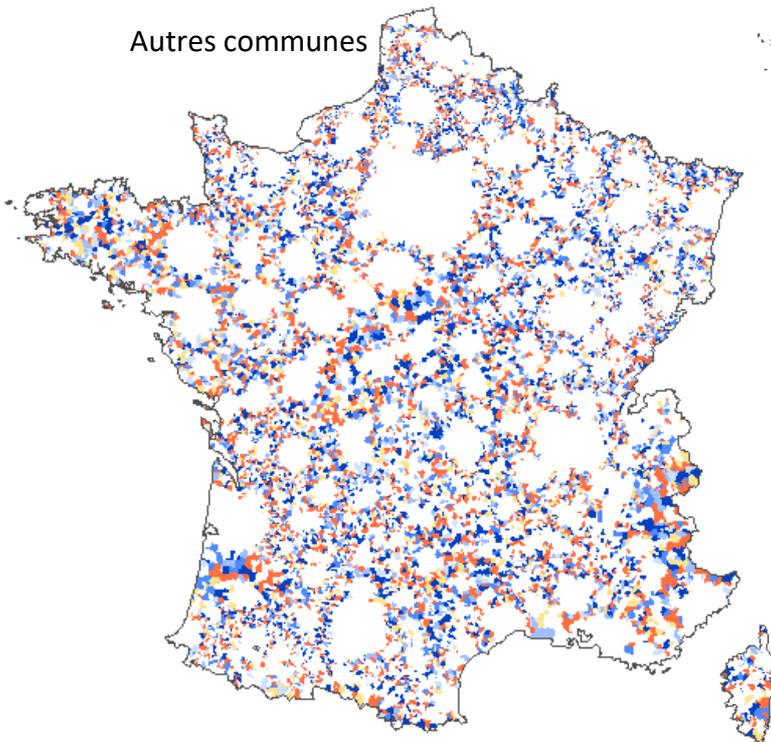
Evol. emploi salarié privé
2007-2014 (%)



Moyens et petits pôles urbains et leur couronne



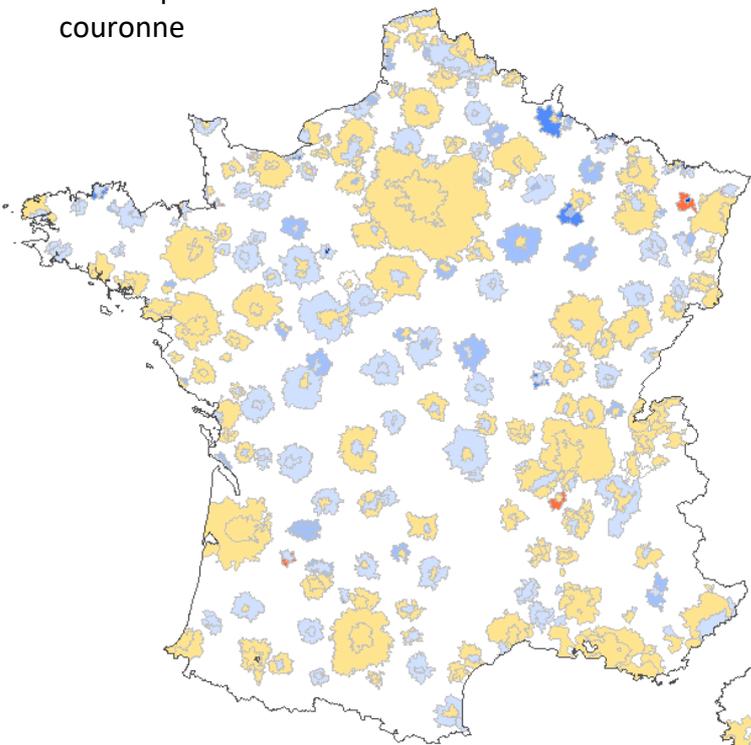
Autres communes



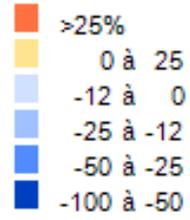
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Carte 7, 8, 9 : Evolution des emplois salariés privés de la sphère de consommation, entre 2007 et 2014 (%)

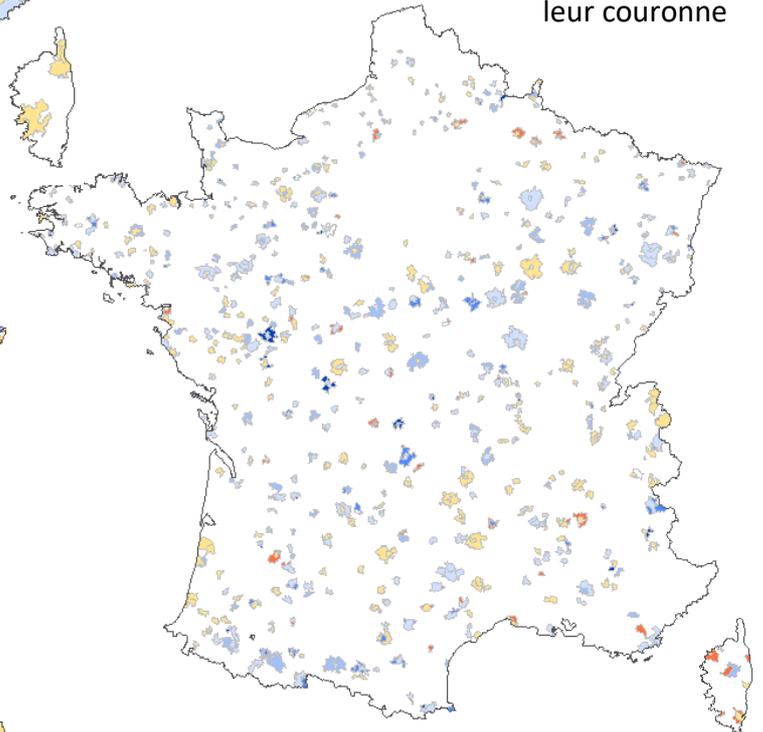
Grands pôles urbains et leur couronne



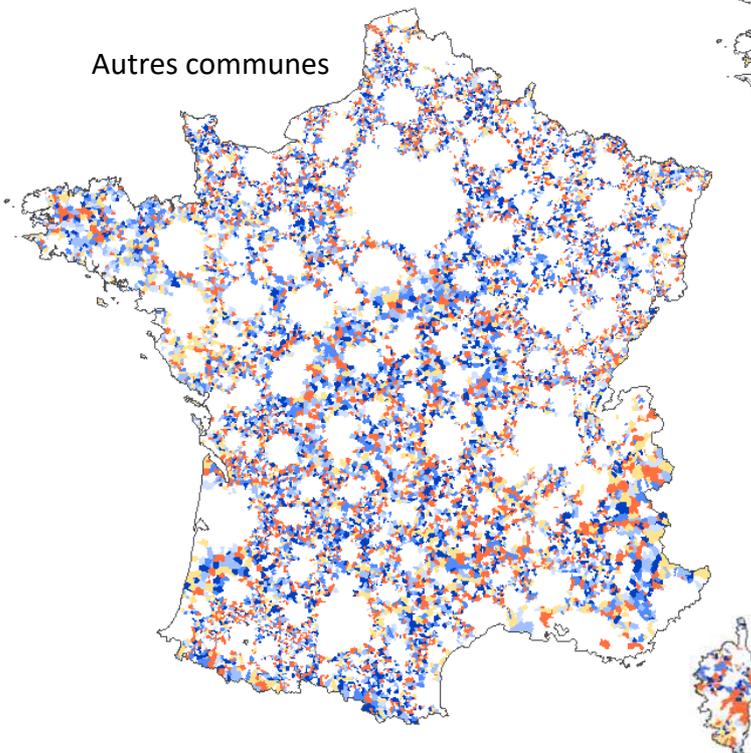
Evol. emploi salarié privé
2007-2014 (%)



Moyens et petits pôles urbains et leur couronne



Autres communes



Source : d'après Accoss

Les cartes 4 à 6 montrent l'évolution des emplois salariés privés dans la sphère de l'intermédiation. On peut constater que les progressions ont été plutôt plus positives dans les couronnes des grands pôles que dans les centres urbains, mais pas non plus partout. Une légère diminution de ce type d'emplois est constatée en Ile-de-France, à Strasbourg et dans toutes les aires urbaines des deux départements alsaciens, à Grenoble, Lyon, Avignon, Nice, Orléans... Quelques rares aires urbaines enregistrent une croissance, même modérée de ces emplois à la fois dans le pôle urbain et dans sa couronne, comme par exemple à Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Aix-Marseille, Montpellier, Lyon...

Les cartes 7 à 9, enfin, mettent en évidence une progression des emplois de la sphère de consommation dans les plus grandes aires urbaines (Paris, Lyon, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Rennes, Strasbourg, Montpellier...), dans les aires urbaines littorales et touristiques, enfin dans les aires urbaines transfrontalières. De nombreuses aires urbaines de taille plus modeste, et quelques grandes faisant exception comme Grenoble, enregistrent une croissance de ce type d'emplois dans le pôle mais pas dans la couronne périurbaine. Enfin, quelques aires urbaines affichent une tendance inverse, avec une croissance des emplois de consommation dans la périphérie mais pas dans le pôle, comme à Saint-Etienne, Nice, Nancy, Rouen, Limoges. Les évolutions dans les petits ou moyens pôles, ou bien encore dans les autres communes rurales apparaissent beaucoup plus contrastées.

Si l'on distingue à présent la consommation localisée de la consommation diffuse (cartes en annexe 6), on peut observer que c'est bien la dynamique de la première qui tire les emplois de ce type dans la plupart des grandes aires urbaines. Les résultats sont moins systématiques dans les petits et moyens pôles ou bien encore dans le rural. Pour la consommation diffuse les évolutions positives entre 2007 et 2014 sont plus rares. On peut observer quelques variations croissantes dans les aires urbaines de Nantes, Bordeaux, Grenoble, Metz, dans les pôles urbains de Paris, Lyon, Toulouse, Tours, ou bien au contraire dans le périurbain mais pas dans le pôle de Strasbourg, Marseille, Orléans, Dijon, Amiens, Rennes, par exemple.

Ces premiers résultats montrent la diversité des spécialisations et tendances en termes d'emplois dans les territoires français. Certains traits dominants peuvent être soulignés, comme par exemple la plus forte présence des activités exportatrices dans les espaces périurbains ou ruraux, le poids croissants de l'intermédiation dans les couronnes périphériques, même si les pôles urbains apparaissent plutôt mieux dotés en la matière. Enfin, le rôle structurant de l'économie de la consommation dans l'emploi local, y compris pour les grandes ou très grandes aires urbaines françaises, est également ressorti de ces analyses. Ce constat vaut en termes de poids qu'occupent ces emplois, mais également en termes de dynamique et de capacité à amortir les chocs de la crise économique dans les territoires.

Ces trois sphères ont été identifiées, spécifiées en termes de structure des emplois et de variation depuis la crise de 2008. En revanche, ces analyses par l'emploi local ne permettent

pas de mettre en évidence les flux de richesses qui structurent les systèmes territoriaux actuels. Or, nous avons vu dans la deuxième partie à quel point ces flux pouvaient être importants pour les économies locales et pour la prise en compte des enjeux interterritoriaux dans les stratégies de développement territorial. Le chapitre suivant s'intéresse aux « systèmes territoriaux » que structurent les mobilités des personnes. Loin d'être exhaustif, ce chapitre tente de mettre en évidence le fonctionnement de deux systèmes, l'un infra-métropolitain basé sur les déplacements de proximité dans la grande région urbaine grenobloise et l'autre extra-métropolitain construit sur l'analyse des interrelations productivo-résidentielles à l'échelle nationale. Ces deux travaux, à deux échelles distinctes permettent de mettre en évidence l'intérêt de ces analyses systémiques pour les stratégies et l'action locales, afin de penser les complémentarités et réciprocity territoriales.

CHAPITRE 2 : SYSTEMES TERRITORIAUX MULTISCAIRES PRODUCTIFS ET RESIDENTIELS

Les études urbaines ont insisté dès les premiers travaux des années 1960-1970 sur l'existence de systèmes urbains, basés sur les relations multiples qu'entretiennent les villes entre elles d'abord aux Etats-Unis (Berry, 1964 ; Pred, 1973 ; Berry et Lobley, 1973), mais également en Grande-Bretagne (Westaway, 1974), en France (Pumain, 1982), au Japon (Glickman, 1979) ou bien encore à l'échelle des villes européennes (Hall et Hay, 1980 ; Cattan et al., 2004 ; Cattan, 2010). Les villes constituent d'ailleurs elles-mêmes des systèmes au sein de systèmes de villes (Berry, 1964). Ainsi, les villes à la fois créent et se construisent sur la base de différents types d'interrelations sociales, économiques, culturelles, à la fois visibles ou invisibles, physiques ou immatérielles.

Trois niveaux principaux ont, par exemple, été identifiés pour caractériser ces systèmes de villes (Pumain, 2006) : le niveau micro qui représente des unités élémentaires (personnes, entreprises, institutions) ; le niveau méso correspondant à la ville elle-même et le niveau macro qui représente le système des villes en interrelation dynamique. Ainsi, pour A. Bretagnolle et al. (2009), « *the systems of cities are evolutionary objects that may include subsets of cities connected by long-distance networks, or cities belonging to unified political territories* » (Bretagnolle et al., 2009, p. 200).

L'observation de l'évolution de ces systèmes a permis de mettre en évidence l'existence de mécanismes d'auto-organisation qui assurent une relative stabilité sur la longue durée. Plus précisément, l'étude de l'organisation des systèmes urbains met en évidence des rapports de hiérarchie fonctionnelle qui seraient relativement stables dans le temps si l'on en croit notamment la fameuse loi de Zipf (Berry, 1961 ; Pumain, 1982 ; Guerin-Pace, 1993 ; Taylor, 1997 ; Gabaix, 1999 ou bien encore Dimou et Schaffar, 2007 pour une recension des études empiriques exhaustives sur ce sujet). « *Tout s'est jusqu'ici passé comme si, connaissant les positions des villes dans les systèmes urbains nationaux, on pouvait déclinier l'essentiel des propriétés qui les caractérisaient* » (Cattan et Saint-Julien, 1998, p. 3).

Ces travaux consacrés à cette position hiérarchique et à la relation rang-taille qu'entretiennent les villes ont marqué la géographie et ont permis de mieux comprendre les structurations spatiales et urbaines. Néanmoins, force est de constater qu'aujourd'hui d'autres logiques, d'autres réalités infra et extra-métropolitaines ont émergé et mettent en œuvre des relations multiples, pluri-scalaires et réciproques entre différentes « catégories » de villes, mais aussi entre les villes et leur hinterland ou bien encore entre les périphéries. La lecture centre-périphérie et la logique pyramidale et fonctionnellement emboîtée que sous-tendent certaines de ces approches ne sont plus suffisantes.

On serait donc passé de relations de « dépendances » des villes moyennes et petites par rapport aux grandes, à l'existence de formes plus réticulées et plus polycentriques dans l'organisation des relations interurbaines (Berroir et al., 2012). L'étude menée pour le CGET

sur les systèmes urbains français par l'équipe de chercheurs de *Géographie-Cités* (Berroir et al., 2012) a permis de mettre évidence trois échelles de liens décrivant trois types de systèmes d'interrelations entre les grandes aires urbaines françaises : des systèmes de proximité, des systèmes transversaux ou inter-régionaux et des systèmes centralisés par Paris. La co-existence de différents types de systèmes urbains s'observent aussi à l'échelle européenne (voir par exemple sur le cas des mobilités étudiantes les travaux de N. Cattan, 2007).

A la même époque, nous développons également pour le CGET, une étude des relations interterritoriales mettant en évidence des systèmes productivo-résidentiels métropolitains (Davezies et Talandier, 2014). Dans ce travail, ce n'est pas la mise en relation des villes entre-elles qui nous importait, mais plus généralement les liens entre les villes et le reste du territoire générés par les flux de l'économie résidentielle. Les systèmes territoriaux productivo-résidentiels mis en évidence dans ce travail sont extrêmement variables d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre à la fois en termes d'emprise ou de portée spatiale, mais aussi en termes d'impacts économiques et sociaux. Ces relations entre villes et hinterlands nous permettent aussi de mieux appréhender l'idée de réciprocité territoriale (Talandier, 2014) qui semble caractériser aujourd'hui un modèle de développement territorial à la fois dynamique et peut-être plus durable. Ces modèles de relations réciproques bousculent l'image récente et plus largement répandue d'une métropole tout entière dédiée à l'économie globalisée et qui serait susceptible par effet de solidarité d'entraîner dans son sillage des espaces périphériques quelque peu « sous perfusion ». Nous développons dans une première section les résultats et perspectives de cette réflexion menée sur l'ensemble de territoire national.

Ces flux « macro » et « méso » territoriaux liés à la mobilité résidentielle et touristique des individus se doublent d'une circulation des richesses en local, ou dans la proximité, que structurent cette fois les déplacements quotidiens des ménages. A l'échelle de la grande région urbaine grenobloise, nous verrons, dans une deuxième section, comment ces déplacements « ordinaires » recomposent les polarités infra-métropolitaines et invitent les décideurs locaux à une planification de complémentarité, voire d'accessibilité plutôt que de proximité systématique.

1. Réciprocité productivo-résidentielle entre les métropoles et leur hinterland

Dans la deuxième partie, nous avons insisté sur la capacité de péréquation de l'économie résidentielle. En effet, en mettant en relation les villes et les campagnes, les métropoles et leur hinterland, les flux de richesses associés aux mobilités individuelles alimentent une véritable solidarité interterritoriale. La question posée à présent est celle d'une éventuelle réciprocity du lien au sein de vastes systèmes productivo-résidentiels. Ainsi, il ne serait plus question de parasitage de l'économie voire des territoires productifs par l'économie ou les territoires résidentiels, mais bien d'interaction entre ces deux processus de valorisation territoriale. Cette synergie se jouerait au sein de systèmes productivo-résidentiels (SPR).

1.1 Péréquation productivo-résidentielle entre les villes et les campagnes

Ce travail repose sur l'observation d'une interdépendance entre des territoires qui créent des richesses et sont à l'origine des émissions de flux résidentiels et des territoires qui captent ces richesses et sont donc récepteurs de ces flux. Les trois bases de données permettant de repérer les couples « origine-destination » des flux de l'économie résidentielle sont :

- les flux d'actifs entre le lieu de domicile et le lieu de travail d'après le recensement de la population ;
- les flux de mobilité résidentielle des retraités au cours des cinq dernières années précédant la date d'enquête du recensement de la population ;
- la base de données Filocom-soes mettant en relation la commune de résidence principale des propriétaires de résidences secondaires (la commune des résidences secondaires étant aussi connue). Si les flux liés à la résidence secondaire ne suffisent pas à apprécier le poids de l'ensemble des déplacements touristiques, ils sont d'un point de vue spatial, tout-à-fait pertinents pour décrire la géographie des mobilités touristiques⁷.

Tous les territoires sont certes potentiellement émetteurs et récepteurs de flux résidentiels, mais, on a pu mesurer que quel que soit le flux étudié (navetteurs, retraités ou résidents secondaires), les grandes et moyennes agglomérations françaises en sont les principales émettrices (de par un effet taille mais pas uniquement). Ainsi, entre deux tiers et trois-quarts des émissions de flux résidentiels sont émis par 7% des communes françaises qui, toutes appartiennent à des unités urbaines. Ainsi, les grandes et moyennes agglomérations urbaines (ou unités urbaines) émettent la quasi-totalité des flux résidentiels. Elles sont à l'origine d'un système de péréquation interterritorial et productivo-résidentiel extrêmement puissant.

On considère dans la suite du texte, les flux émis par les 100 premières unités urbaines en termes d'emplois et/ou de population, auxquelles on additionne les chefs-lieux de départements ne faisant pas déjà partie de cette liste des 100 premières unités urbaines. Au

⁷ On obtient un coefficient de corrélation de 0,7 entre le nombre de chambres d'hôtels par commune et le nombre de résidences secondaires, un coefficient de corrélation de 0,5 entre le nombre d'emplacements de camping et le nombre de résidences secondaires (calculs d'après Insee)

total, nous observons les flux au départ de ces 130 unités urbaines vers les 36 000 communes de France métropolitaine.

Ces 130 unités urbaines représentent, en 2006, la moitié de la population française (52%) regroupée sur 5% de la superficie nationale. Si un Français sur deux y habite, ce sont deux tiers des emplois salariés de la sphère productive de l'Insee qui y sont localisés et 8 cadres sur 10 qui y travaillent ! Ces cœurs « productifs » sont aussi structurellement moins « résidentiels » que le reste du pays puisqu'ils n'abritent que 52% des actifs pour 62% de l'emploi, accueillent seulement 36% des flux de retraités, regroupent à peine 17% des résidences secondaires. A elle seule, l'unité urbaine de Paris qui ne représente « que 17% » de la population française regroupe 36% des emplois de cadres et 43% des emplois de cadres des fonctions métropolitaines selon l'Insee.

Tableau 11 : Estimation des transferts monétaires au sein des SPR en 2006

	TOTAL 131 UU	dont UU de Paris
Nb de navetteurs travaillant dans l'UU et résidant hors de l'UU	3 960 957	605 138
Part de ces navetteurs dans l'emploi de l'UU (%)	25%	12%
Estimation des flux de revenus "navettes" émis par l'UU en Mds €	72,3	12,7
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	17,3%	7,7%
Nb de retraités partis hors de l'UU	400 066	146 050
Part des retraités partis hors de l'UU dans le total des retraités (%)	7%	10%
Estimation des flux de revenus "retraites" émis en Mds €	5,8	2,1
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	1,4%	1,3%
Nb de propriétaires de RS possédées hors de l'UU	1 279 913	532 430
Part des proprio de RS hors UU dans RP (%)	9%	12%
Estimation des flux de revenus "résidences secondaires" émis en Mds €	25,6	10,6
Part de ces flux émis dans le revenu DGI des UU (%)	6,1%	6,5%

Note :

Les estimations monétaires sont réalisées sur la base des conventions suivantes :

- on estime que le salaire moyen des navetteurs travaillant dans l'UU est équivalent au salaire moyen des actifs dans la commune de résidence en 2006 ;
- on estime que le niveau de retraite est équivalent à celui de la commune de destination (ou de réception) en 2006 ;
- on estime que le coût d'une résidence secondaire est environ de 20 000 € / an.

Le revenu DGI pris en compte est le revenu déclaré par les ménages aux impôts en 2006.

Source : d'après Insee 2006, Filocom-SOeS 2007, DGI 2006

D'après les calculs réalisés sur les données de 2006, et qu'il conviendrait d'actualiser⁸, ce sont donc près de 4 millions d'actifs qui travaillent dans les 130 unités urbaines sans y résider, ce qui représentent 25% des emplois des unités urbaines (tableau 11). Dans le cas de Paris, ce sont plus de 600 000 actifs représentant 12% des emplois.

Les estimations monétaires sont à manier avec beaucoup de prudence. En effet, on estime que le salaire moyen des navetteurs venant travailler dans l'UU est équivalent au salaire moyen de la commune de résidence (hors UU donc), ce qui en sous-estime probablement le

⁸ Nous attendons la mise en ligne des données de l'Insee sur les mobilités résidentielles. Un changement de méthodes pour estimer ces flux explique que depuis 2008 aucune information sur ce sujet ne soit disponible. L'actualisation de ces calculs devrait être possible très prochainement.

montant. Calculer ainsi, les navettes seraient à l'origine d'une circulation monétaire de l'ordre de 70 milliards d'euros par an pour l'ensemble des 130 systèmes étudiés, 13 milliards pour Paris. Ces flux monétaires représentent une évasion équivalente à 17% du revenu des ménages des unités urbaines (7,7% dans le cas parisien).

En moins de cinq ans, ce sont plus de 400 000 retraités qui ont quitté une de ces agglomérations (soit 7% des retraités), dont près de 150 000 pour la seule unité urbaine de Paris qui a perdu plus de 10% de ses retraités. Les flux de revenus associés à ces départs représenteraient de l'ordre de 6 milliards d'euros, soit une perte de 1,4% du revenu des unités urbaines émettrices (une perte de 2 milliards pour Paris, 1,3% du revenu des ménages). Le mode de calcul sous-estime le montant de ces flux étant donné l'hypothèse selon laquelle le niveau de retraite des migrants serait équivalent au niveau de retraite observé dans la commune d'accueil. Mais la sous-estimation tient aussi au fait que nous travaillons sur les migrations de retraités au cours des seules cinq dernières années et non sur un stock de retraités réellement « perdus » ou « gagnés » sur une longue période. Les masses monétaires seraient alors bien plus importantes.

Enfin, ce sont près de 1,3 million de ménages résidant dans l'une des unités urbaines étudiées qui possèdent une résidence secondaire ailleurs, soit 9% des ménages. Pour Paris, ce taux est encore plus important avec plus de 500 000 propriétaires, soit 12% des ménages. Ces résidences occasionnelles génèreraient chaque année des flux monétaires de l'ordre de 25 milliards d'euros qui bénéficient aux communes réceptrices du SPR. Ces 25 milliards représentent une perte équivalente à 6% des revenus des ménages des unités urbaines. Dans le cas de Paris, ce sont 11 milliards d'euros dépensés hors du territoire chaque année, soit 6,5% du revenu des ménages.

Sur l'ensemble de ces trois flux et pour les 130 agglomérations étudiées, ce serait donc plus de 100 milliards d'euros que percevraient chaque année les communes réceptrices, une somme équivalente à plus d'un quart des revenus des ménages des 130 unités urbaines émettrices.

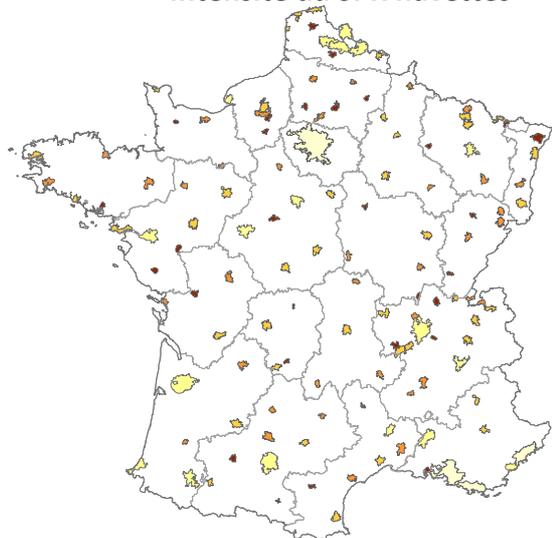
1.2 Diversité des systèmes de solidarité productivo-résidentielle

Nous proposons à présent de caractériser ces systèmes de flux à l'aide de deux indicateurs :

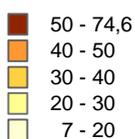
- une mesure d'intensité (ou poids relatif des flux) : il s'agit d'étudier ce que représentent ces flux dans les économies locales émettrices et réceptrices ;
- une mesure de portée (ou distance moyenne pondérée par les flux) : il s'agit de calculer la distance moyenne d'émission et de réception des flux.

Cartes 10, 11, 12 et 13 : Intensité et portée des SPR de navettes

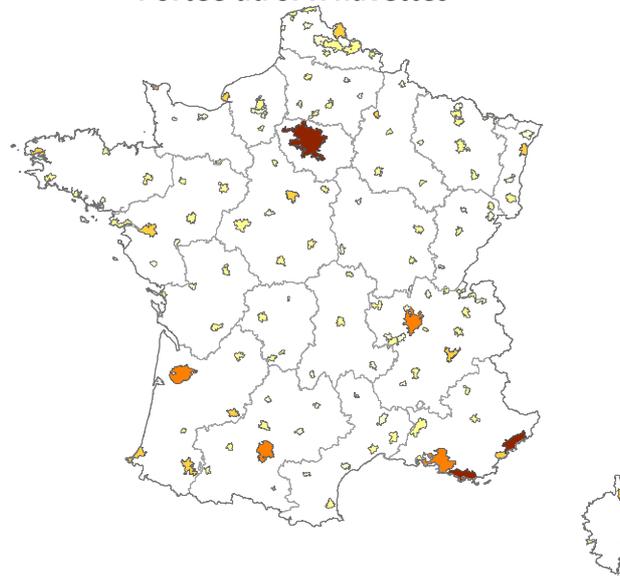
Intensité du SPR navettes



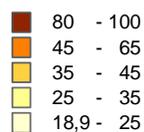
Part des navetteurs dans l'emploi (%)



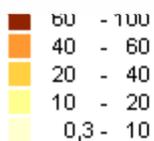
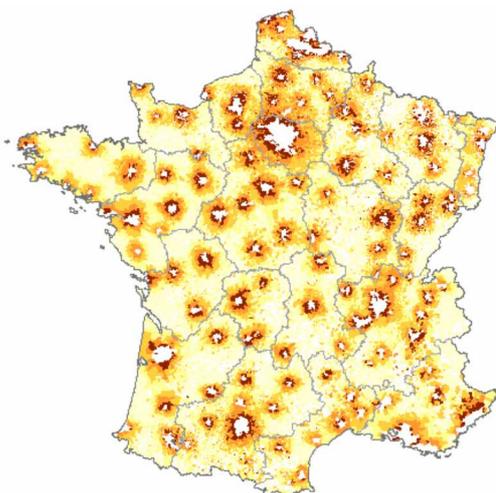
Portée du SPR navettes



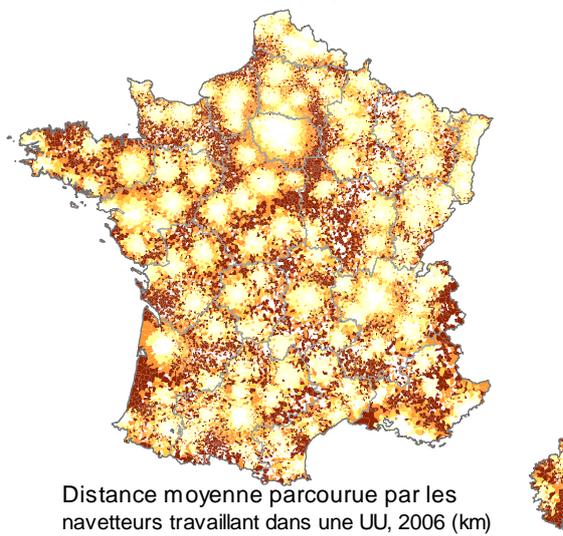
Distance parcourue par les navetteurs venant travailler dans l'UU (km)



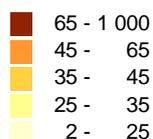
Poids des flux de SPR à la réception



Distance parcourue par les navetteurs de SPR à la réception



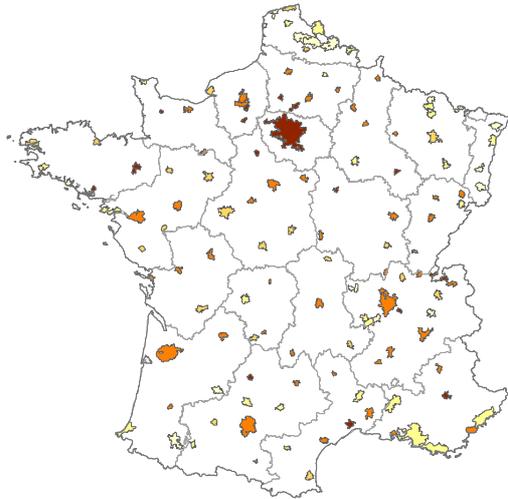
Distance moyenne parcourue par les navetteurs travaillant dans une UU, 2006 (km)



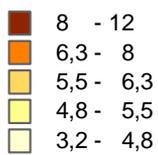
Source : d'après données Insee 2006

Cartes 14, 15, 16 et 17 : Intensité et portée des SPR de retraités

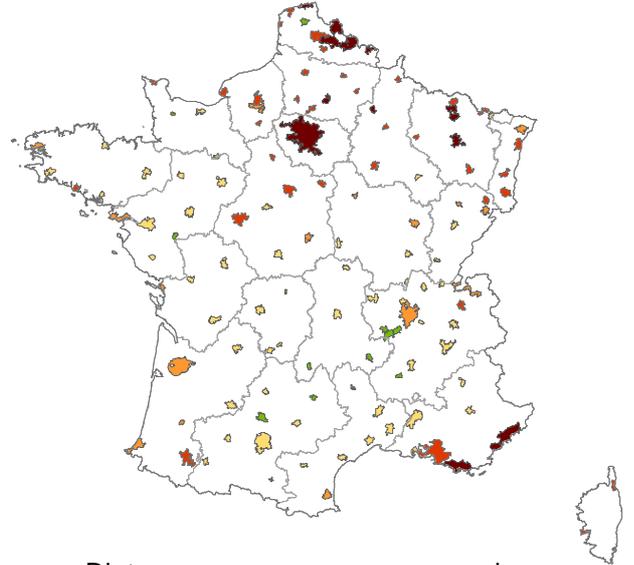
Intensité du SPR retraités



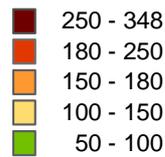
Part des retraités ayant quitté l'UU dans le total des retraités, en %



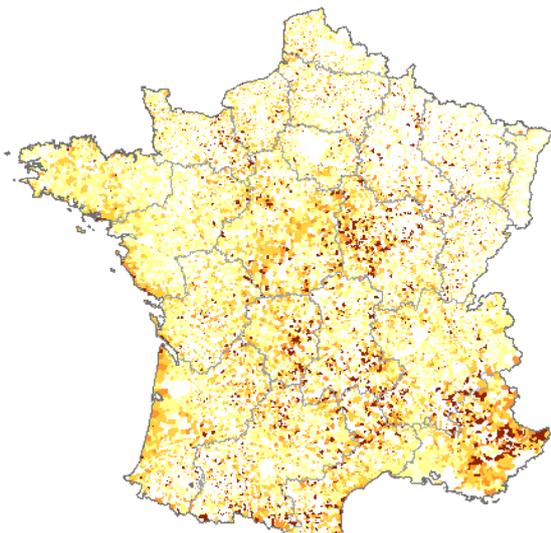
Portée du SPR retraités



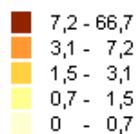
Distance moyenne parcourue par les retraités ayant quitté l'UU (km)



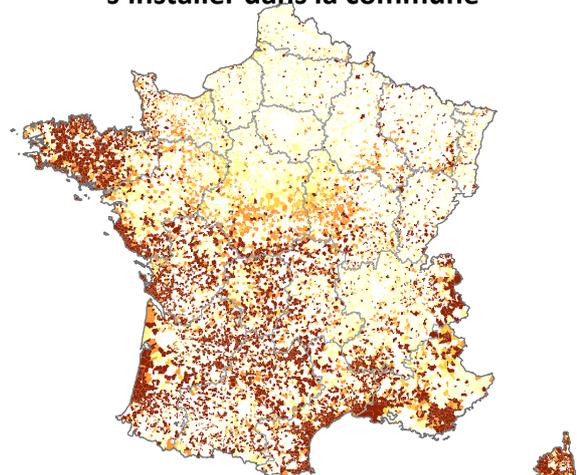
Poids des flux de SPR à la réception



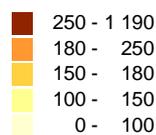
Part des retraités nouvellement installés dans pop. 2006 (%)



Distance parcourue par les retraités ayant quitté une UU pour venir s'installer dans la commune



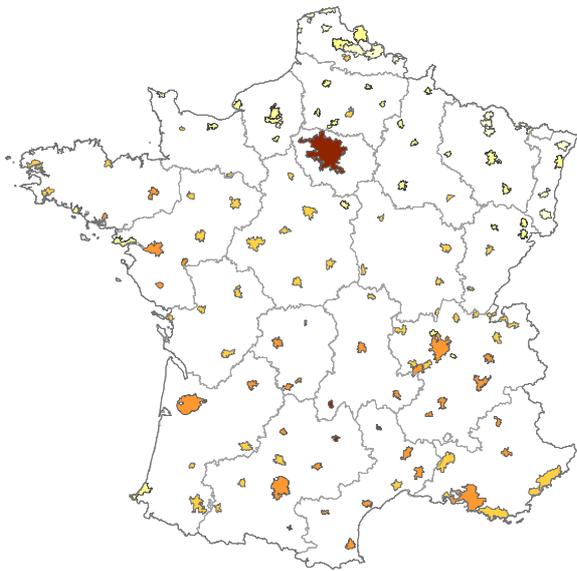
Distance parcourue par les retraités depuis l'UU de départ et arrivés depuis moins de 5 ans, 2006 (km)



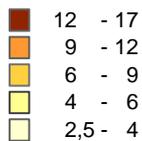
Source : d'après Insee 2006

Cartes 18, 19, 20 et 21 : Intensité et portée des SPR de résidences secondaires

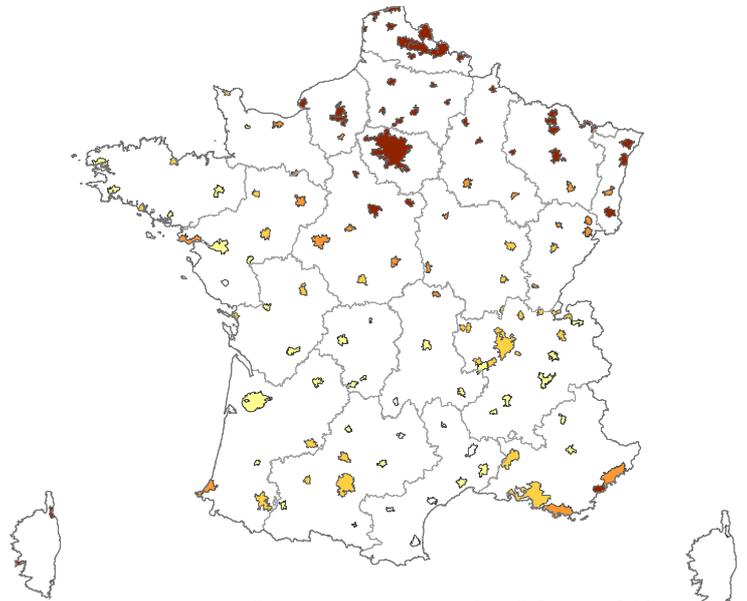
Intensité du SPR résidences secondaires



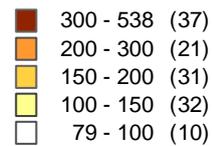
Part des proprio de RS situées hors de l'UU dans le total des RP, 2006 (%)



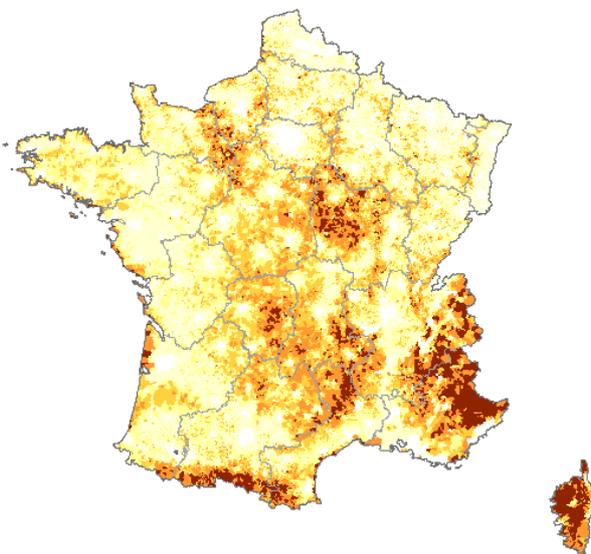
Portée du SPR résidences secondaires



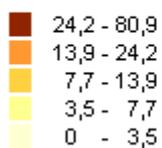
Distance moyenne des RS possédées hors de l'UU (km)



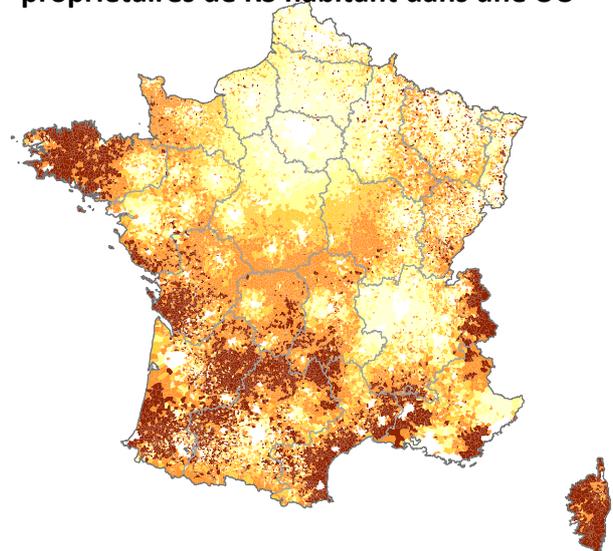
Poids des flux de SPR à la réception



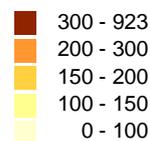
Part des RS possédées par des proprios résidant dans une UU dans le total logts, 2006 - %



Distance du lieu de résidence des propriétaires de RS habitant dans une UU



Distance moyenne du lieu de résidence des proprio de RS habitant dans une UU, 2007 (km)



Source : d'après Insee 2006, Filocom-SOEs 2007

Les systèmes de flux que dessinent les cartes 10 à 21 sont extrêmement différents si l'on considère les navettes, les retraités ou les résidents secondaires ou bien encore si l'on observe les indicateurs d'intensité ou de portée (distance). On note néanmoins une similitude entre les flux de retraités et les flux de résidences secondaires.

Sinon, dans le détail de chaque type de mobilité, on peut noter que :

- l'intensité des systèmes de flux de navettes est inversement proportionnelle à la superficie, ou encore à la population des agglomérations. Par contre, la portée ou distance parcourue par les actifs navetteurs augmente avec la taille de l'unité urbaine. Ceci s'explique principalement par les interconnexions entre grandes agglomérations et non par un étalement urbain plus important. En effet, les grandes agglomérations d'une même « région » sont souvent connectées par deux (Lyon-Grenoble / Toulouse-Bordeaux / Nantes-Rennes / Strasbourg-Mulhouse...), mais sont également toutes connectées à Paris, d'où des distances parcourues plus importantes. Par contre, la largeur des couronnes périphériques autour des unités urbaines est peu sensible à la taille de l'agglomération, traduction territoriale de la loi de Zahavi⁹ ;
- les SPR retraites montrent une certaine complexité dans l'analyse de l'intensité. Ainsi, les grandes villes semblent légèrement plus marquées par le départ de leurs retraités, sous contrainte néanmoins d'un effet revenu (plus les retraités sont aisés plus ils ont tendance à migrer vers le Sud ou l'Ouest), sous contrainte également d'aménités locales (une grande agglomération au niveau de revenu élevé aura tout de même un plus faible taux de départ que la moyenne des agglomérations si elle est située près d'un littoral par exemple), sous contrainte enfin d'éventuelle exception culturelle (le cas des Strasbourgeois notamment : grande agglomération, revenu élevé, climat a priori peu clément et pourtant peu de départs de retraités).
La portée du SPR retraite est plus simple à interpréter. A savoir que plus on habite dans le Nord et l'Est et plus la distance parcourue par les retraités-migrants est importante (pour se rapprocher du Sud et de l'Ouest).
- Enfin, le SPR de résidences secondaires est d'autant plus intense que sa portée est courte. Ce qui signifie que les ménages des agglomérations situées dans un environnement touristique possèdent relativement plus de résidences secondaires que les autres, à l'exception notable des Parisiens (champions des propriétaires de résidences secondaires). Par ailleurs, on constate également un effet revenu positif (plus de propriétaires de RS dans les agglomérations où le niveau de revenu est élevé). Concernant la portée, on observe la même corrélation que pour les migrations de retraités : plus on s'éloigne du Sud et de l'Ouest, plus l'éloignement de la distance à sa résidence secondaire augmente

⁹ La loi de Zahavi stipule une homogénéité des budgets-temps de transport des ménages qui se traduit par des distances parcourues peu variables d'une agglomération à une autre, à l'exception notable de Paris en raison du RER – voir aussi Orfeuil, Soleyret, 2002

1.3 De la solidarité à la réciprocité territoriale

Quatre résultats mis en évidence dans ce travail nous permettent de passer d'une lecture en termes de solidarité territoriale à des processus de réciprocité entre villes et hinterland.

Le premier résultat issu de ce travail tient dans l'existence de multiples systèmes territoriaux productivo-résidentiels. Pour schématiser et illustrer notre propos, nous pouvons distinguer quatre grands types de relations ou de solidarité interterritoriale entre les villes et des hinterlands plus ou moins éloignés :

- des systèmes de solidarité étendus et intenses. Paris notamment génère d'importants flux résidentiels à destination du reste de la France ;
- des systèmes de solidarité étendus mais peu intenses : Lille, Strasbourg... émettent des flux résidentiels qui profitent au reste de la France mais restent peu intenses ;
- des systèmes de solidarité compacts et intenses : Rennes, Nantes, Montpellier... qui sont à l'origine d'importants flux de revenus résidentiels à destination principalement de territoires environnants ;
- des systèmes de solidarité de courte portée et peu intenses : Mende, Albi... émettent des flux résidentiels qui profitent aux espaces proches mais qui restent relativement peu intenses.

Le deuxième résultat tient dans l'impact de ces configurations sur le développement socio-économique des territoires.

Les calculs menés à l'échelle des 130 unités urbaines, puis à celle des aires urbaines qu'elles structurent ont montré qu'il existait un lien positif et significatif entre les dynamiques urbaines locales et l'intensité et la compacité des systèmes de flux étudiés. Plus précisément, les évolutions de la population, le solde migratoire, les variations de l'emploi ou bien encore du revenu des habitants sont positivement corrélées à la compacité (faible portée et forte intensité) des systèmes productivo-résidentielle. C'est le cas des villes de l'Ouest et du Sud, à l'instar de Nantes, Rennes, Toulouse, Montpellier, Bordeaux... mais aussi d'autres plus petites villes comme Annecy au sein desquelles de nombreux retraités quittent l'agglomération, mais restent dans le même espace régional ; de nombreux ménages possèdent une résidence secondaire située à moins de 140 km en moyenne. La compacité du SPR (forte intensité et portée courte) semble s'accompagner d'un véritable dynamisme socioéconomique pour les territoires. La circulation des richesses qui s'opère via ces mobilités se joue « en local » et permet, certes une redistribution vers les territoires « autour », mais aussi une progression globale du revenu du territoire. Cette solidarité est aussi synonyme de moindre évasion monétaire pour l'ensemble du système.

Le troisième résultat qui a pu être mis en évidence est celui qui nous permet de défendre l'idée selon laquelle la réciprocité territoriale pourrait être garante d'une forme plutôt solidaire, dynamique et durable de développement.

En effet, dans les systèmes productivo-résidentiels intenses et compacts, c'est-à-dire dans les espaces au sein desquels nous avons constaté une importante circulation de revenus résidentiels dans un rayon somme toute limité, les hinterlands disposent aussi de leur propre moteur de développement. Dans ces SPR compacts et intenses, les villes envoient des flux de revenus massifs et plus importants qu'ailleurs vers leur hinterland. Pour autant, la première source de revenus des hinterlands ne provient pas de cette redistribution en local, mais de flux externes que ces périphéries parviennent à capter grâce à leurs aménités notamment résidentielles, mais pas seulement. Ainsi, autour de Rennes, de Nantes, de Toulouse, par exemple, les campagnes bénéficient d'importants flux de richesses venus de l'unité urbaine centrale, mais ceux-ci ne constituent pas leur première source de revenus externes. Ces hinterlands bénéficient, grâce à leurs propres atouts, de revenus résidentiels en provenance de tout le territoire national et au-delà de touristes ou retraités internationaux, en plus de se doter d'un système productif local, on l'a vu précédemment dans le cas de l'Ouest et de la région toulousaine, non négligeable. Ainsi, on assiste à un mariage heureux entre deux individus actifs, qui contribuent chacun à sa manière au développement et au bien-être du tout.

Ce qui est remarquable et qui contraste avec ces cas là, c'est que dans d'autres territoires, ces processus ne sont pas à l'œuvre. Ainsi, dans les hinterlands autour de la région parisienne, ou bien encore autour de Strasbourg ou Lille, les flux de revenus résidentiels que la grande agglomération envoie vers les campagnes environnantes sont faibles, mais, contrairement au cas précédent, ils constituent la première source de revenus externes résidentiels que captent ces espaces. Leur faible aménité les pénalise vis-à-vis des urbains de la région et plus généralement du « reste du monde ». Les systèmes de circulation de richesse externe et interne est mécaniquement beaucoup plus faible et moins structurant que celui que l'on mesure dans les SPR compact et intense.

De ces constats, découle le 4^e résultat de ce travail, à savoir l'existence d'une forte communauté de destin entre les métropoles et leur hinterland. Plus précisément, nous avons observé les variations de population, solde migratoire, emploi des aires urbaines et des territoires situés à moins d'une heure en voiture depuis le centre de l'unité urbaine. L'analyse de ces dynamiques en dedans et en dehors de l'aire urbaine n'a pas montré de déchirures, de fractures entre les aires urbaines et ces espaces situés à moins d'une heure à la ronde. Tout ne va pas bien pour autant, puisque nous observons des territoires qui décrochent, mais c'est alors aussi vrai pour la partie « urbaine » ou centrale de ces vastes systèmes productivo-résidentiels, de ces grandes régions métropolitaines que pour les espaces périphériques. Inversement, quand l'un se développe ou disons affiche des signes de plutôt bonne santé territoriale, l'autre se porte bien aussi.

Sur la base de nombreux calculs statistiques et analyses cartographiques, ce travail a mis en évidence qu'une réciprocité territoriale pouvait exister dans les grandes régions métropolitaines en cours de constitution. Cet enjeu de relation à double sens entre des métropoles et leur hinterland s'appuie sur des logiques résidentielles mais aussi productives, deuxième aspect qui reste pour l'heure à travailler plus avant. Ces interactions enfin sont aussi

le fruit de stratégies locales construites, certes sur la base d'atouts ou d'attributs peut-être plus favorables au départ, mais qui sans l'activation par des acteurs locaux n'auraient probablement pas eu le même impact. Notre expérience du travail avec les collectivités territoriales nous permet de supposer que si une construction locale de ces liens réciproques est possible, elle reste néanmoins et dans de nombreux territoires soit à approfondir soit à mettre réellement en place. Le travail que nous avons mené durant trois ans sur la région grenobloise dans le cadre du programme de recherche national « POPSU¹⁰ » nous a permis de vérifier qu'à contrario, dans des territoires « bourrés » d'atouts productifs, résidentiels et touristiques, le manque de coordination interterritoriale et de stratégie productivo-résidentielle pouvait se solder par de réelles difficultés socio-économiques pour l'ensemble du territoire. Des travaux complémentaires sur la partie acquise et innée de ces dynamiques de co-développement des villes et des hinterlands seraient possibles et intéressants à mener, sur la base d'entretiens, d'étude de documents de planification...

Quoiqu'il en soit, nous pouvons en tout cas affirmer que la compétitivité productive des métropoles ne suffit pas à leur assurer un développement socioéconomique soutenu et harmonieux. Le modèle des métropoles qui gagnent par effet cumulatif de croissance et de développement, entraînant dans leur sillage des territoires périphériques sous perfusion semble dépassé ou pas très positif et convaincant pour les élus locaux. La construction métropolitaine demande une prise en compte de ces réciprocity territoriales qui reposent sur une diversification également des économies locales et un ancrage des activités. La compacité de ces systèmes, qui n'est pas synonyme de fermeture ou de repli, assure à ces territoires un développement socio-démo-économique à la fois soutenu et équilibré. Ces territoires offrent, dans la proximité, une large palette de fonctions productives, résidentielles, récréatives, touristiques... Ce sont des territoires que l'on peut pratiquer et investir tout au long d'un cycle de vie, et à chacun de ses « segments » (se former, travailler, résider, se divertir, passer ses vacances, passer sa retraite...). La compacité du système est à la fois géographique, temporelle et fonctionnelle. Si la notion de réciprocity a une expression territoriale concrète, c'est sur quelques villes que l'on peut aujourd'hui l'observer : Nantes, Rennes, Toulouse, Bordeaux, Annecy... et sans doute sur beaucoup d'autres que l'on peut chercher à mieux la structurer.

A une autre échelle, l'observation des déplacements quotidiens permet aussi de mettre en évidence des sous-systèmes-métropolitains productivo-présentiels car liés cette fois à la consommation des ménages. Les polarités périurbaines que font naître ces flux invitent à reconsidérer les politiques d'offre de commerces et de services en termes d'accessibilité mais aussi de complémentarité interterritoriale.

¹⁰ Plateforme d'observation de la planification et des stratégies urbaines (cf. Talandier et al., 2015 in Novarina et Seigneuret, 2015)

2. Complémentarité productivo-présentielle au sein des grandes régions métropolitaines

Le modèle centre-périphérie semble laisser la place à de nouvelles structurations urbaines déterminées, en partie, par la mobilité des ménages. Loin de définir un modèle unique de centralité urbaine, l'analyse des flux de personnes met en évidence une pluralité de pôles, plus ou moins « complets » ou au contraire spécialisés dans une ou deux fonctions spécifiques (commerces, culture, travail, loisir...).

Les travaux qui visent à analyser les déplacements individuels au sein d'une même aire urbaine ont souvent privilégié l'entrée par les flux entre le domicile et le travail (Berroir et al., 2003 ; 2006). Or, l'évolution des espaces métropolitains ne dépend pas seulement des stocks et des flux liés au marché du travail. Si le phénomène de « déconcentration » de l'habitat vers des zones périphériques a pu dans un premier temps générer un système hiérarchique dichotomique entre une ville concentrant toutes les activités et sa périphérie abritant seulement des fonctions résidentielles, ce modèle ne semble pas totalement pertinent pour qualifier la réalité des espaces intermédiaires périurbains (Tabaka, 2009).

Dans le cadre d'un programme de recherche réalisé pour la région Rhône-Alpes¹¹, nous avons mis au point une méthode pour analyser les systèmes métropolitains que structurent les mobilités de proximité, que ce soit pour des motifs d'emploi, de consommation ou de loisir (André-Poyaud et al., 2015)¹². Ce travail a été réalisé à partir des données de l'enquête ménages déplacement (EMD) sur le cas de la grande région urbaine de Grenoble (carte 22), afin de :

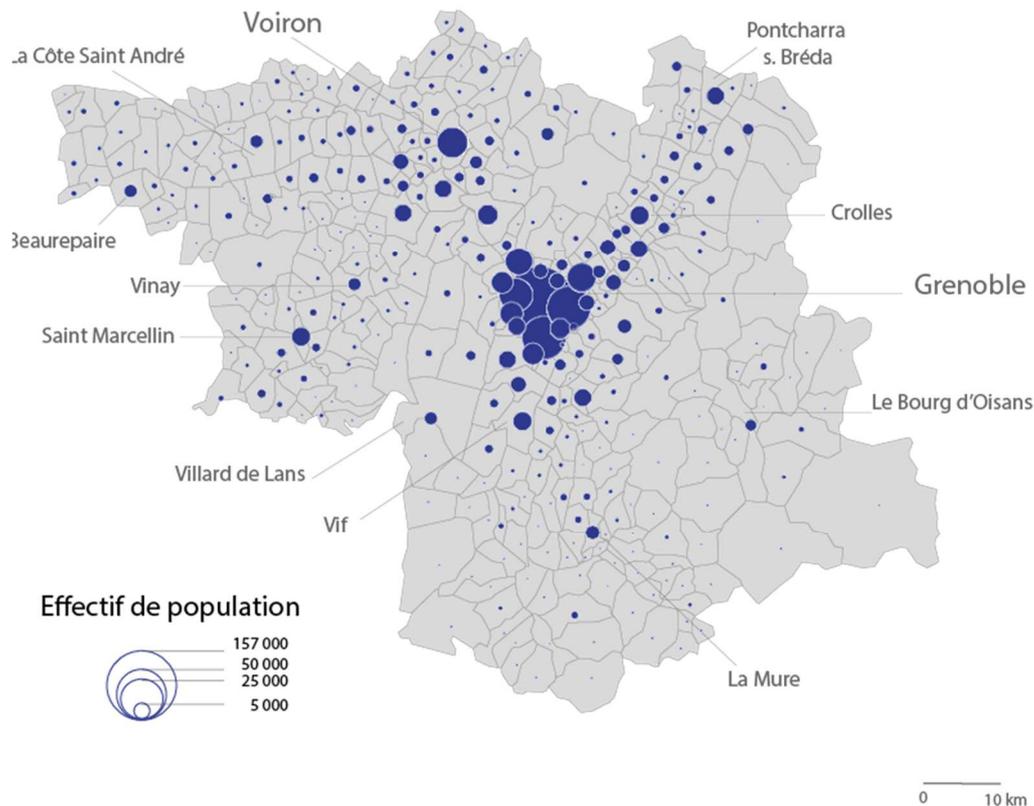
- de définir des indicateurs de polarités multidimensionnels à l'échelle des communes de l'aire considérée ;
- de hiérarchiser les communes selon leur capacité à polariser les déplacements ;
- de mettre en valeur les complémentarités fonctionnelles entre les différents pôles.

Appliquée à la région urbaine grenobloise, cette méthode est facilement reproductible sur d'autres grandes agglomérations françaises. Malgré quelques limites (pas d'information sur les déplacements des week-ends, ni sur les déplacements de personnes résidant à l'extérieur de la zone étudiée), les EMD présentent l'avantage d'embrasser tous les motifs de déplacements quotidiens.

¹¹ Programme de recherche intitulé « Recomposition et dynamique des espaces de vie dans les régions métropolitaines : Définir les centralités urbaines de la grande région grenobloise » et dirigé par Talandier, M. et Tabaka K. pour la région Rhône-Alpes dans le cadre de l'ARC 7.

¹² On trouvera une présentation complète des résultats de cette recherche menée par Isabelle André Poyaud, Sonia Chardonnel, Kamila Tabaka dans le dernier ouvrage de la collection Données Urbaines, chez Economica, paru en 2015 (André-Poyaud et al., 2015).

Carte 22 : Population de la grande région grenobloise en 2010



Source : extrait d'André-Poyaud et al. 2015 (réalisation à partir des données de l'Insee 2010)

Les critères de polarisation des déplacements que nous avons construits sont largement inspirés de ceux proposés par S. Berroir et al. (Berroir et al., 2003) sur les seuls flux domicile-travail en Ile-de-France. Cette méthode permet de considérer les polarités sur la base des relations entre les communes selon plusieurs aspects. Ainsi, quatre effets sont pris en compte :

- un effet « volume », défini par le nombre total de flux reçus dans la commune pour chacun des motifs. Il est représenté dans la carte 23 pour le motif achat ;
- un effet « pic de proximité » qui prend en compte l'environnement proche dans lequel se situe la commune (carte 24). Nous calculons le ratio entre le nombre d'arrivées par habitant dans la commune et le nombre d'arrivées par habitant dans l'ensemble des communes situées à moins de 10 minutes en voiture¹³ ;
- un effet « d'attraction », défini à travers deux indicateurs. Le premier mesure le nombre de communes envoyant plus de 10 flux dans la commune sélectionnée (carte

¹³ Calcul effectué grâce au distancier Odomatrix créé et distribué par l'INRA, UMR1041 CESAER

25) et le second enregistre le nombre de communes envoyant au moins 10% de leurs flux vers la commune retenue ;

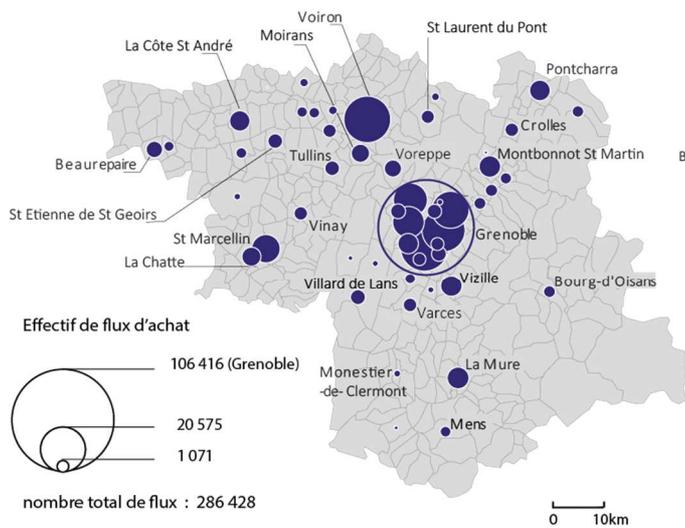
- un effet de « flux dominants », décrit à travers deux indicateurs, l'un comptant le nombre de communes envoyant leur premier flux vers une commune (carte 26) et l'autre mesurant le total des premiers flux arrivés dans la commune.

Six indicateurs sont calculés pour chaque motif (soit 18 variables) pour rendre compte des quatre dimensions de polarisation retenues, à savoir un effet « volume », un effet « pic de proximité », un effet « d'attraction » et un effet de « flux dominants ».

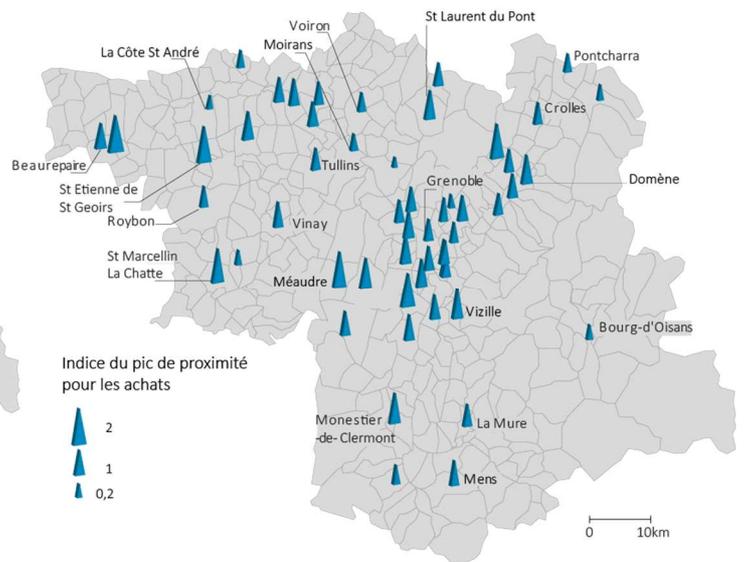
Le premier enseignement issu de ces résultats est bien celui de la pluralité des formes de polarisation que définissent les mobilités quotidiennes. Il n'y a pas de juxtaposition parfaite entre les différentes dimensions de polarité considérée, que ce soit en termes de critères retenus (volumes, pics de proximité, premiers flux...) ou de motifs traités (travail, achat, loisir).

Les cartes 23 à 26 mettent en évidence ces différents aspects des pôles de la région urbaine grenobloise. Si l'on retient l'effet « volume », le cœur de l'agglomération grenobloise s'impose comme pôle hégémonique de la région pour le motif achat, par exemple. Par contre, si l'on introduit l'idée de proximité et de relativité pour tenir compte de l'environnement dans lequel se situe une commune, on voit apparaître sur la carte 24, l'existence de pôles de proximité, qui centralisent l'essentiel des déplacements dans cet espace-temps défini par 10 mn à la ronde en voiture. Des communes situées dans des espaces moins peuplés que le cœur de l'agglomération attirent certes de plus faibles volumes, mais constituent - compte tenu de leur contexte géographique - un relais essentiel dans le quotidien des populations périurbaines. C'est le cas, par exemple dans le Trièves situé au sud du territoire étudié, des communes de Monestier-de-Clermont ou Mens, ou bien encore dans le Vercors de la petite commune de Méaudre, qui constituent des pôles de commerces et de services de proximité déterminants pour les habitants de ce secteur. La polarisation des déplacements revêt plusieurs formes selon que l'on tient compte du critère temps ou non, de l'environnement spatial ou pas.

Carte 23 : Effet « volume »

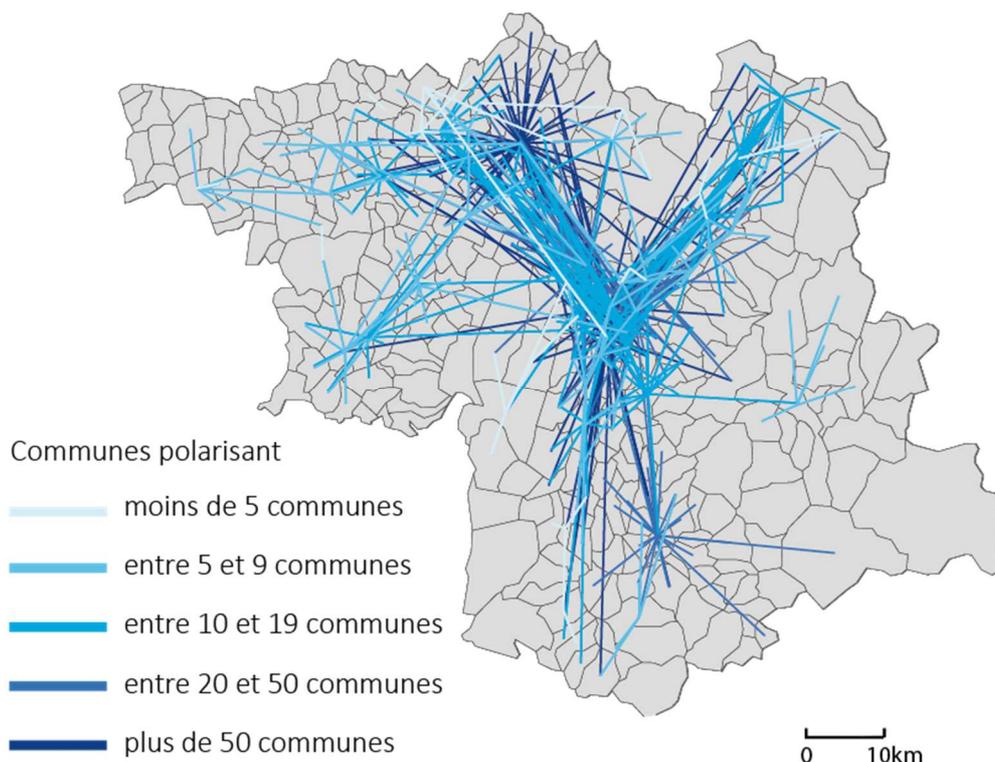


Carte 24 : Effet « pics de proximité »



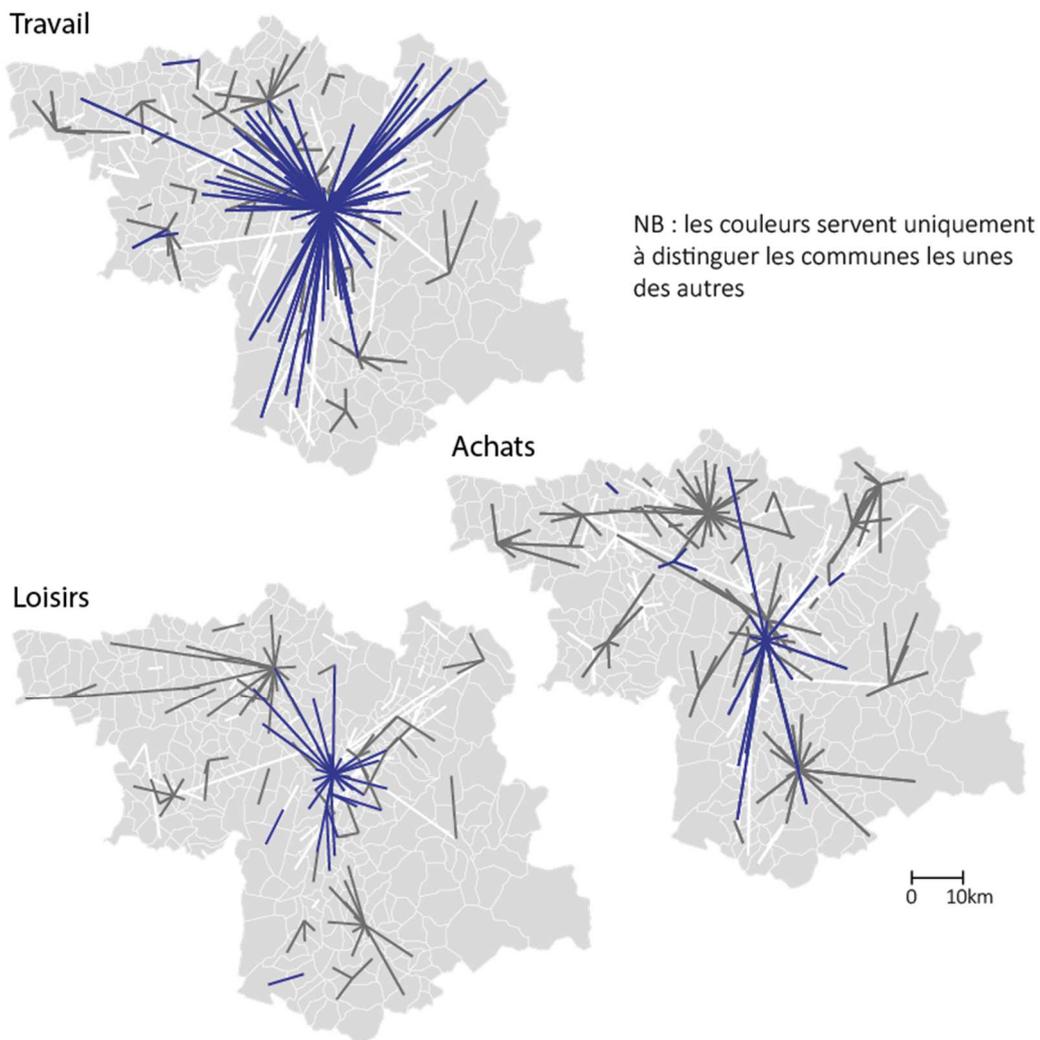
Source : extrait d'André-Poyaud et al. 2015 (réalisation à partir des données de l'EMD 2010)

Carte 25 : Effet « d'attraction »



Source : extrait d'André-Poyaud et al. 2015 (réalisation à partir des données de l'EMD 2010)

Carte 26 : Effet de « flux dominants »



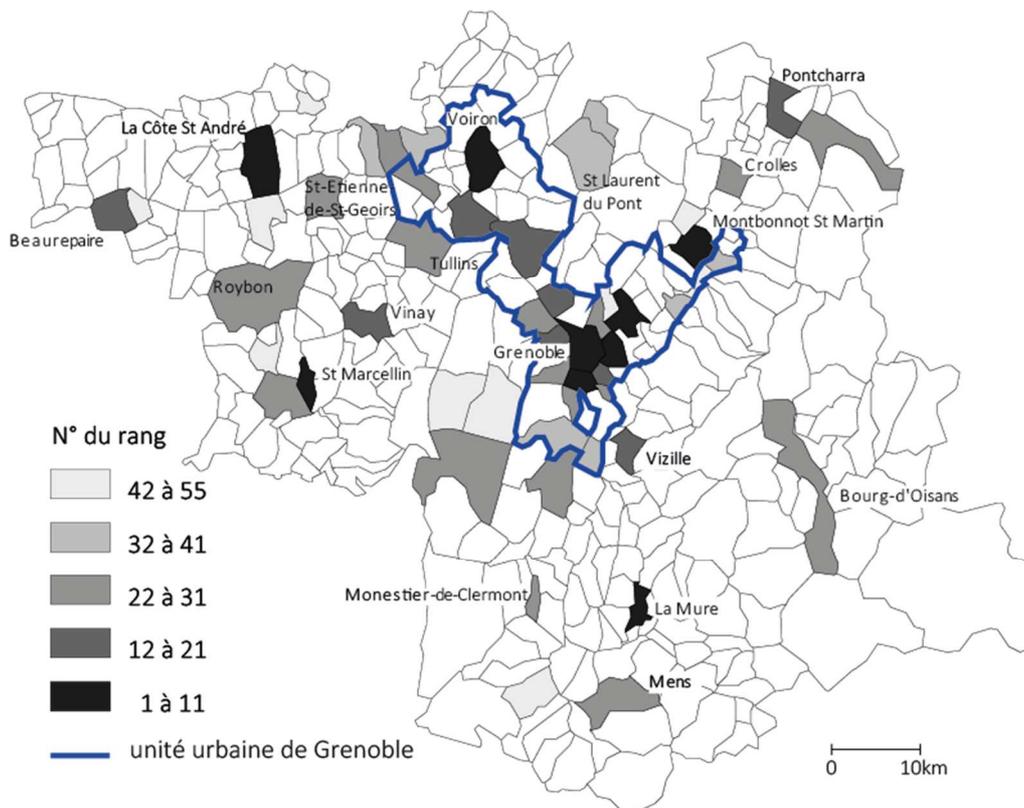
Source : extrait d'André-Poyaud et al. 2015 (réalisation à partir des données de l'EMD 2010)

C'est également ce qui ressort des analyses par motif. La carte 26 représente, à titre d'exemple, le critère des flux dominants pour les trois motifs (travail, achat et loisir), mettant en évidence trois figures spatiales fonctionnelles différenciées. L'usage quotidien du territoire par la mobilité des individus n'est pas le même selon qu'il s'agit d'actifs se déplaçant pour aller au travail, ou bien de mobilité liée à la consommation ou à la pratique de loisirs. On peut voir sur cette carte la prédominance de Grenoble pour le motif de travail. Cette structure quasi-mono-polaire rend bien compte de la concentration croissante des emplois dans le cœur de l'agglomération parallèlement à la périurbanisation des ménages. En revanche, pour le motif achat, la configuration est beaucoup plus multipolaire. Aux côtés de Grenoble et ses communes limitrophes qui abritent les grands centres commerciaux, ressortent à présent des polarités périurbaines situées par exemple à La Mure, Voiron, mais aussi dans de plus petites communes comme Bourg-d'Oisans, Beaurepaire, Pontcharra, mettant en évidence l'importance de la proximité pour ce type de déplacement. Enfin, les déplacements de loisir génèrent une configuration spatiale bi- voire tri-polaire entre Grenoble, Voiron et La Mure.

Pour ce motif, l'effet taille de la commune semble moins prédominant que pour l'emploi jusqu'à un certain seuil permettant peut-être d'offrir certains types d'équipements (piscine, salle multisport...) et l'effet proximité moins prononcé que pour les achats.

Ainsi, ces polarisations multiples invitent à abandonner les représentations des villes et de leur environnement comme étant deux systèmes non complémentaires, voire en opposition, avec un centre dominant et une périphérie sous simple dépendance. Le classement des 55 communes selon une méthode classique de *ranking* à partir des 18 variables mentionnées en atteste¹⁴ (carte 27).

Carte 27 : Rang des 55 communes retenues sur leur indicateur de polarité



Source : extrait d'André-Poyaud et al. 2015 (réalisation à partir des données de l'EMD 2010)

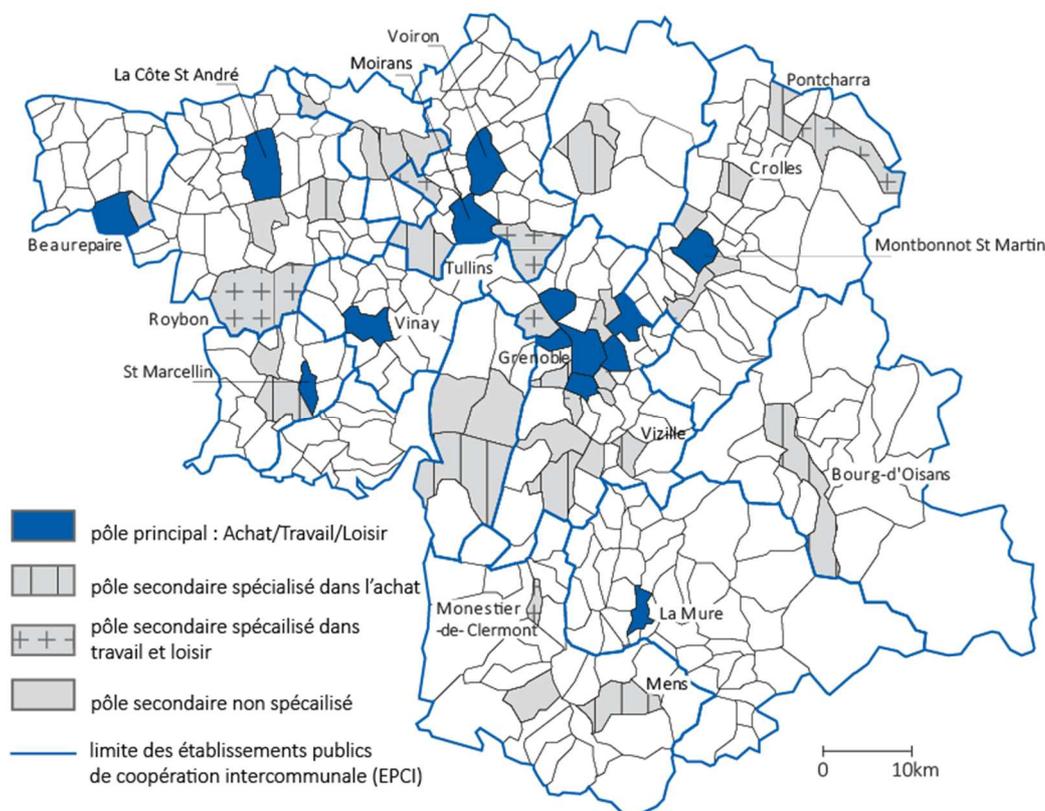
Sur la carte 27, on peut voir le score obtenu par les 55 communes retenues au départ. On constate que si l'on tient compte des effets de volume, mais aussi de proximité, d'attractivité, de flux dominants, pour l'ensemble de trois motifs de déplacement, c'est bien une organisation polycentrique du territoire qui apparaît. Il n'y a pas de contiguïté évidente entre

¹⁴ Un indicateur synthétique est calculé sur la moyenne des valeurs de rang obtenue par chaque commune, sur les trois motifs, pour les quatre effets ou dimensions. Le même poids est attribué aux quatre effets (volume, proximité, attractivité, flux dominants), ainsi qu'aux trois motifs. Ainsi, nous choisissons de ne privilégier aucune modalité par rapport aux autres, considérant que la polarisation des communes est déterminée par l'ensemble de ces critères de façon équivalente.

les communes les plus polarisantes, même au sein de l'agglomération telle que la définit l'Insee (unité urbaine). Dans les espaces périurbains au sein et en marge de la vaste aire urbaine de Grenoble, apparaissent de nombreuses petites communes classées parmi les pôles de premiers rangs. Par exemple, La Mure qui compte seulement 5 300 habitants, qui accueille 2 700 emplois pour 1600 actifs occupés arrive à la même place que des communes beaucoup plus peuplées de l'agglomération. En regardant de plus près les données, on constate que ce qui distingue les premiers pôles (les plus polarisants) des suivants, c'est leur « complétude », dans le sens où ils arrivent aux premiers rangs pour les trois motifs et quelque soit le critère. Les pôles de rangs 15 et plus présentent souvent une capacité de polarisation partielle sur un ou deux motifs, les pôles de derniers rangs sont relativement complets dans les motifs qu'ils drainent mais apparaissent trop faibles sur plusieurs des quatre critères (volume, attractivité ou flux dominants le plus souvent) pour parvenir à se hisser en tête du classement.

Les cartes et analyses développées précédemment montrent bien que tous les pôles identifiés n'ont pas la même fonction. Pour tenter de décrire les caractéristiques fonctionnelles des polarités révélées par les mobilités des habitants, nous avons réalisé une typologie (méthode d'analyse en composantes principales et classification hiérarchique ascendante). Les résultats de cette typologie sont présentés sur la carte 28.

Carte 28 : Caractérisation des 55 communes retenues



Source : extrait d'André-Poyaud et al. 2015 (réalisation à partir des données de l'EMD 2010)

La carte 28 confirme l'impression de relatif équilibre dans la structuration, par les usages, de l'espace métropolitain grenoblois. On repère aisément la présence d'un pôle complet, de premier rang, dans tous les secteurs du territoire, à l'exception des territoires de montagne. Ce résultat est fortement influencé, dans le cas de Grenoble, par la méthode d'enquête des EMD qui ignore les déplacements durant le week-end. Si l'on introduisait ces déplacements hors jours ouvrés, il est fort probable que des communes comme Villard-de-Lans ou Bourg-d'Oisans remonteraient dans le classement des pôles et figureraient parmi les pôles principaux. Mais à l'exception de ces communes de moyenne montagne, ce relatif équilibre spatial semble se doubler d'une certaine complémentarité fonctionnelle entre les pôles du territoire. En effet, nous avons fait apparaître sur la figure 7 les contours des intercommunalités au sein desquelles apparaît une, deux ou plus, polarités de types différents. La complémentarité entre des pôles « complets » de premier rang et des pôles secondaires typés plutôt « achats » ou bien « travail ou loisir » apparaît au sein de plusieurs EPCI comme ceux de Saint-Marcellin, la Côte-Saint-André, Voiron... Cette représentation de la région métropolitaine aide à penser le territoire comme un seul système en réseau, au sein duquel il serait donc possible d'envisager un partage des fonctions, mais aussi des coûts d'équipements tout en restant attentif aux attentes et aux usages de l'espace par les populations.

Sur cette base, de nombreux prolongements sont envisagés pour compléter la caractérisation des pôles en fonction du profil des usagers, des équipements recensés mais aussi pour tenter d'expliquer par cette structuration polycentrique certaines dynamiques territoriales. Ces approches par les usages éclairent notre compréhension de l'espace dans un contexte particulier de construction et d'organisation des grandes métropoles. Reconsidérer l'idée d'une centralité fonctionnelle définie uniquement par des stocks, des volumes ou bien encore selon le seul motif du travail ouvre des perspectives pour agencer la mise en réseau des territoires, et non pas seulement des villes. Notion chère à la Datar dès les années 1990, c'est bien cette idée de pôles complémentaires plutôt que concurrents, d'interaction réciproque entre les villes et leurs espaces environnants qui est au cœur de ce travail.

Pour finir, le dernier chapitre tente de faire une synthèse de plusieurs courants de pensée afin de proposer un cadre d'analyse simple et opérationnel des dynamiques territoriales. Ce cadre doit permettre de mieux tenir compte des évolutions productives du modèle métropolitain au sein duquel les activités d'intermédiation sont devenues essentielles, sans pour autant abandonner l'importance d'une analyse des processus résidentiels et plus largement des flux de richesses qui irriguent les territoires. En effet, l'objectif est de continuer à privilégier une analyse systémique basée sur l'observation de flux. Enfin, le terme de capacité territoriale est introduit pour insister sur l'idée de potentiel à activer, sur les leviers possibles et la nécessaire implication des acteurs publics et privés. L'idée de proposer un nouveau terme est également motivée par la profusion et confusion croissante des dernières années au sujet de ce qui serait basique et moteur ou au contraire non basique et induit, différencient du résidentiel et présentiel externe, interne, exportée, induit... comme on a pu le souligner dans l'encadré 1 de la deuxième partie.

CHAPITRE 3 :

CAPACITES TERRITORIALES

Selon la théorie de la base revisitée, les moteurs du développement économique des territoires reposeraient sur quatre bases, quatre familles de revenus captés à l'extérieur (base productive, base résidentielle, base publique et base sociale décrites dans le chapitre précédent). Ces revenus exogènes sont ensuite dépensés dans le territoire et entretiennent la sphère domestique, présente ou sphère de consommation des ménages présents. La mise en évidence d'une sphère économique non exportatrice, et pour autant pas présente non plus, nous invite à reconsidérer le modèle dans son ensemble. En effet, la fonction d'intermédiation de par son ampleur croissante, ses spécificités économiques, sociales mais aussi territoriales, doit être identifiée comme un levier d'action en tant que tel. Certes, ces activités ne sont qu'un maillon au sein de la chaîne de valeur des activités de production et d'exportation, mais leur capacité à créer du réseau, du lien, à fluidifier les échanges intra- et inter-métropolitains ou régionaux doit être explicitement prise en compte. Ces activités se localisent différemment des activités exportatrices et n'assurent pas les mêmes fonctions. Parmi les bases économiques du modèle initial, sont considérées à juste titre les bases publiques et sociales. Leur statut quelque peu particulier nous amène à ne pas les considérer comme de véritables capacités territoriales, notamment parce qu'une large part de la redistribution publique et sociale qui détermine ces bases ne se décide pas à l'échelle des territoires. Notons également que ce type de ressources est amené à se réduire dans les années à venir. Enfin concernant la base sociale, elle révèle les fragilités d'un territoire plutôt que ses capacités potentielles (le poids de la base sociale dépend du nombre de ménages précaires ou vieillissants). Ainsi, nous distinguons quatre leviers d'actions pour les territoires en matière de développement économique, quatre leviers de mise en capacités territoriales. Nous les décrivons conjointement dans une première section, puis que nous les mettons en relation dans une deuxième section pour étudier la propension des territoires à favoriser la circulation des richesses. Enfin, la dernière section développe l'impact de ces capacités sur les dynamiques territoriales.

1. Quatre leviers de mise en capacités des territoires

L'objet ici est de définir et d'analyser les capacités économiques des territoires que ce soit en termes d'exportation, d'intermédiation, d'attractivité résidentielle et touristique ou bien encore de consommation. Ces capacités économiques constituent un potentiel externe et interne de richesses dont la valorisation peut être activée par les acteurs des territoires. Elles mobilisent des ressources spécifiques ou non selon les cas, elles mettent les territoires au cœur de systèmes de flux multi-scalaires, de l'international au local. Dans le prolongement de la théorie de la base revisitée, la circulation de richesses et l'analyse des flux de revenus reste au cœur du modèle proposé.

La capacité économique des territoires dépend donc de ses relations au reste du monde et de son pouvoir d'attraction sur des ressources externes (base activable localement, à la fois exportatrice et résidentielle) conjugués à ses ressources internes qui permettent une meilleure circulation des richesses localement (intermédiation et consommation).

Ainsi, nous distinguons quatre types de capacités, correspondant à quatre logiques économiques et registres d'action distincts (Talandier, 2016) :

- la capacité d'exportation : elle repose sur les atouts productifs exportateurs des territoires. Cette capacité s'inscrit dans une logique de concurrence et de compétitivité internationale. Elle contribue au rayonnement du territoire et du pays. Les activités porteuses de cette capacité sont soumises à de fortes pressions externes (concurrence, coût de la main d'œuvre, conjoncture mondiale...) mais parfois aussi internes (conflit et disponibilité foncière, accès à une main d'œuvre qualifiée, désintérêt parfois des pouvoirs publics locaux pour certaines activités industrielles). Ces tensions les fragilisent et contribuent à leur difficulté. Malgré les tentatives de « redressement productif » et autres formules chocs, les gouvernements successifs peinent à réellement relancer et donner un second souffle à ces secteurs exportateurs. Néanmoins, la désindustrialisation tant crainte et déplorée est pour partie une désindustrialisation en trompe l'œil. En effet, le déclin important des emplois industriels depuis les années 1970 ne s'accompagne pas d'un déclin aussi prononcé de la valeur ajoutée industrielle. L'externalisation des services aux entreprises explique pour partie ces pertes d'emplois dans l'industrie. Il n'y a donc pas perte nette mais plutôt report ou déplacement des emplois vers d'autres types d'activités. Par ailleurs, de profondes mutations sont également à l'œuvre dans ce type d'activités tournées vers l'international, avec un développement d'activités servicielles, à haute valeur ajoutée ;
- la capacité résidentielle et touristique : elle est de toute autre nature que la précédente et mobilise cette fois les aménités paysagères, environnementales, culturelles des lieux. Elle correspond à la base ou économie résidentielle décrite dans la partie 2. Sa fonction est d'attirer des revenus non liés à la production et à la vente de biens et services, mais liés tout simplement à la présence de personnes résidentes ou non (retraités, navetteurs, touristes) qui investissent le territoire pour une durée variable. Elle s'inscrit à différentes échelles, du local pour les logiques de périurbanisation, à l'international pour les flux de touristes étrangers ou de nouveaux résidents rentiers. Capter ces richesses est devenu un enjeu majeur pour le développement des territoires. Elles constituent la première source de revenus externes pour la plupart des territoires français et n'a cessé de progresser depuis les années 1980. Puissant levier de développement, cette économie s'est imposée dans la pratique locale comme un levier évident de mise en capacité des territoires. Comme chacune des quatre capacités identifiées, activer seule, l'économie résidentielle peut devenir pénalisante pour des territoires qui en seraient totalement dépendants. En

effet, elle repose et génère de fortes inégalités sociales, elle pose de réelles questions de soutenabilité et durabilité dans un avenir proche. En revanche, nos travaux ont montré que l'économie et les territoires résidentiels constituaient de réels atouts pour le développement productif des grandes agglomérations. C'est donc bien en termes d'éléments moteurs de systèmes territoriaux productivo-résidentiels, que la capacité résidentielle et touristique peut être activée ;

- la capacité d'intermédiation : elle repose sur un ensemble d'activités ni directement exportatrices, ni entièrement présentes. Tournée vers la satisfaction des besoins des entreprises, elle couvre une large part des services dédiés aux entreprises, des métiers de la logistique, du transport, du commerce de gros, des secteurs financiers, d'assurance, d'immobilier non destinés aux ménages, voire des secteurs plus industriels fabricant des biens non exportés et pouvant rentrer dans la fabrication d'autres produits. Si l'intermédiation est bien une capacité économique centrale dans les systèmes productifs, elle ne se confond pas avec la capacité exportatrice des territoires. Elles se complètent, s'articulent et entretiennent des liens évidents et nécessaires, mais pour autant elles n'ont pas les mêmes fonctions, les mêmes localisations etc. Largement dépendants du processus d'externalisation des services dédiés aux entreprises industrielles, ces secteurs ont depuis développé leur propre logique et leur propre marché de fonctionnement. Ils assurent la circulation des richesses, des salariés, des marchandises, des informations à l'échelle de systèmes territoriaux métropolitains. L'intermédiation constitue en quelques sortes la toile de fond économique des métropoles. Son rôle évidemment majeur dans la dynamique des territoires n'a été finalement que très peu étudié. La méthode proposée précédemment pour isoler cette capacité économique et territoriale ouvre de nouvelles perspectives d'analyse et d'actions sur ce sujet. Les premiers travaux réalisés à l'échelle de l'Ile-de-France confirment l'intérêt de cette approche (Béhar et al. 2015) ;
- la capacité de consommation : elle assure la circulation des richesses localement. Elle permet d'irriguer les territoires et les salariés (nombreux) de ces secteurs par des flux de revenus en constante progression. Dans la proximité, cette économie participe à la vie quotidienne des populations, à l'accès aux biens et services dont ils ont besoin, l'accès aux ressources culturelles, récréatives des espaces dans lesquels ils habitent même de façon temporaire. C'est aussi le miroir, le reflet d'une certaine identité territoriale... villes jeunes et sportives, villes bourgeoises, villes culturelles, villes touristiques et récréatives... Ces éléments plus qualitatifs ne seront pas traités ici, mais des enquêtes de terrain, des méthodes plus participatives permettraient de creuser cet aspect-là des activités de consommation. De plus, la capacité de consommation peut aussi accompagner de nouvelles formes citoyennes et engagées de développement, plus durable, plus soutenable (plateformes collaboratives, économie du recyclage, circuits courts...). Innovations sociales, mais aussi parfois technologiques, participent pleinement aux mutations en cours dans les pratiques de consommation, pratiques d'accès aux soins, à la formation, à la culture...

Capacités exportatrices et résidentielles se combinent pour assurer la captation de ressources externes, inscrire les territoires dans des systèmes urbains (Berroir et al., 2012), mais aussi plus largement territoriaux et bien sûr internationaux. Capacités d'intermédiation et de consommation assurent la circulation des richesses dans et entre les territoires à des échelles métropolitaines et régionales.

La figure 2 synthétise notre réflexion.

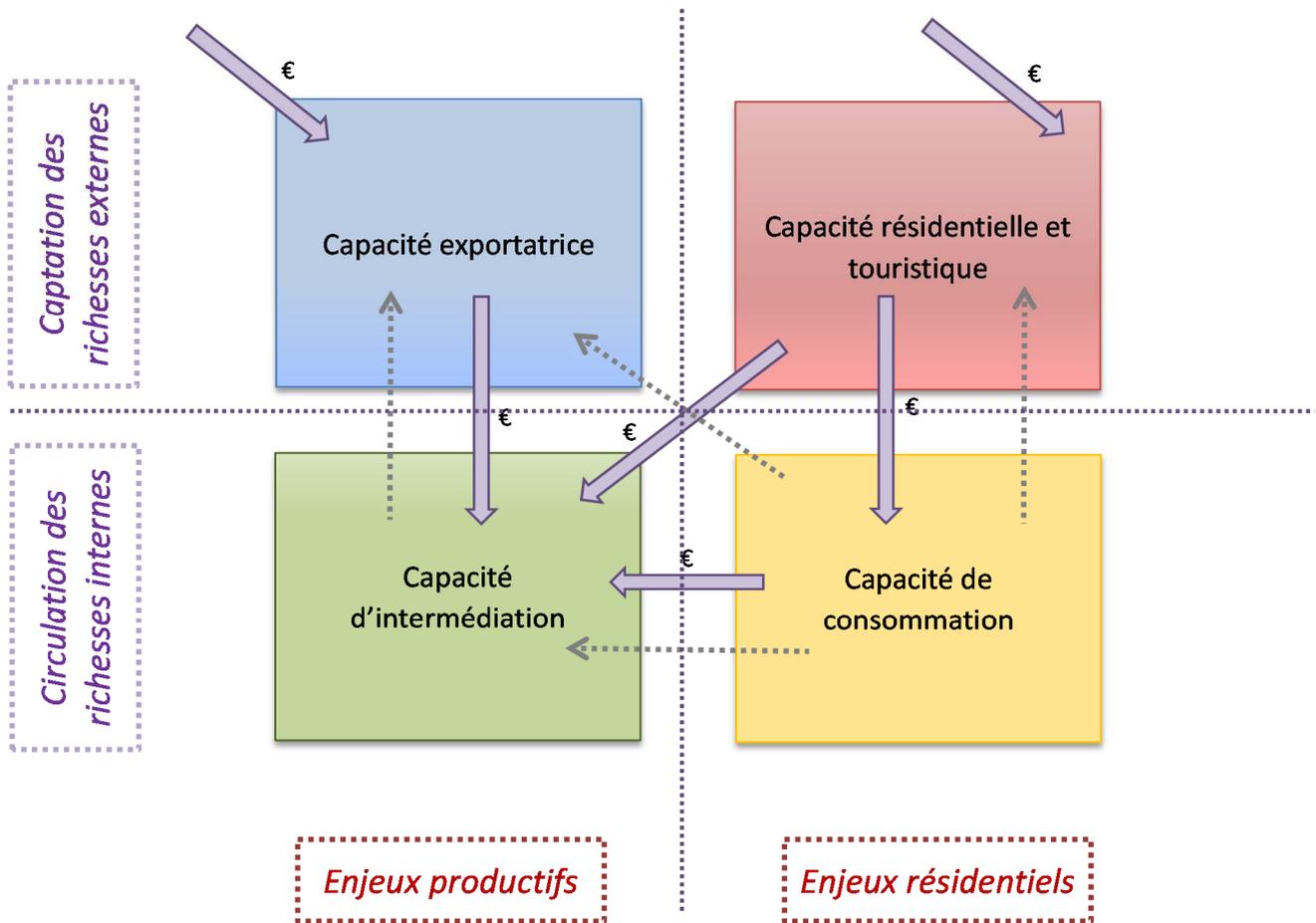
Les quatre capacités sont représentées par quatre rectangles, chacune d'elle s'inscrivant et déterminant des systèmes de flux interterritoriaux à différentes échelles :

- internationales pour l'exportation ;
- multi-scalaires pour le résidentiel et le touristique ;
- régionales ou métropolitaines pour l'intermédiation ;
- le local pour la consommation.

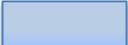
Capacités exportatrices, résidentielles et touristiques contribuent à la captation externe de richesses, capacités d'intermédiation et de consommation à la circulation interne de ces richesses. Capacités exportatrices et d'intermédiation déterminent les enjeux productifs du territoire, capacités résidentielles, touristiques et présentes les enjeux non productifs ou résidentiels.

Enfin, sous forme de flèches pleines nous représentons les flux de revenus et les flèches en pointillés illustrent les impacts immatériels entre ces différents champs d'action. Ainsi, nous repérons facilement l'impact de l'un sur l'autre. On remarque le rôle central que joue la capacité d'intermédiation en termes de circulation de richesses. En effet, toutes les capacités entretiennent et dépendent de ces activités intermédiaires, qui s'autoalimentent entre-elles aussi. Sur le plan plus immatériel de l'image que véhicule un territoire, c'est cette fois la sphère de consommation qui peut contribuer à attirer et retenir les acteurs de tous secteurs en créant des conditions de vie plus favorables. On a également indiqué un possible effet « immatériel » de la sphère d'intermédiation sur l'exportation, dans la mesure où ces activités participent à une sorte d'écosystème productif susceptible de faciliter le maintien voire l'attractivité auprès d'activités exportatrices.

Figure 2 : Capacités économiques des territoires



Légende

-  Impact sur la circulation des richesses
-  Impact immatériel positif (image, identité des lieux...)
-  Echelle internationale
-  Echelle régionale et métropolitaine
-  Echelle locale et de proximité
-  Echelle multi-scalaire

Source : Elaboration de l'auteur

Les capacités économiques reposent à la fois sur une capacité à créer de la richesse par captation et échange avec l'extérieur (bases économiques activables) et une capacité à faire circuler la richesse à une échelle plus locale grâce aux activités d'intermédiation et de consommation.

Voyons à présent comment se répartissent les flux de richesses entre ces quatre piliers du développement territorial dans les grandes aires urbaines françaises.

2. Analyse des capacités territoriales des aires urbaines françaises

Pour l'analyse des capacités territoriales, nous proposons de distinguer comme précédemment les grandes, moyennes et petites aires urbaines, mais en adaptant quelque peu la définition de l'Insee. Ainsi, dans la suite du texte, les grandes aires urbaines seront celles qui comptent plus de 200 000 habitants en 2013, les moyennes aires urbaines regrouperont entre 20 000 et 200 000 habitants, les petites aires urbaines désigneront les moins de 20 000 habitants (tableau 12). Ces catégories nous permettent de mieux distinguer les grandes agglomérations françaises. En effet, le seuil de 10 000 emplois proposé par l'Insee pour distinguer les grands pôles urbains est beaucoup trop faible. Rappelons qu'avec ce seuil, 230 aires urbaines sont organisées autour d'un grand pôle urbain et sont qualifiées de grandes aires urbaines. Or, parmi elles, 176 regroupent moins de 100 000 d'habitants, ou bien encore 110 comptent moins de 50 000 habitants (par exemple Sélestat, Les Herbiers, Ancenis, Pierrelatte figurent parmi les grands pôles urbains et donc constituent sur cette base le cœur d'une grande aire urbaine...). Ces espaces, nous l'avons vu, présentent des taux de navetteurs importants, un grand nombre de leurs actifs travaillent dans un pôle urbain voisin. En termes de capacités, ces villes intermédiaires et leur couronne n'ont pas non plus le même fonctionnement que les plus grands centres urbains.

Tableau 12 : Nombre et population des grandes, moyennes et petites aires urbaines en 2013

	Nb AU	Population 2013	% pop. 2013	% pop. française métropolitaine	Nb. moyen d'habitants par AU
Grandes aires urbaines	47	37 723 012	68,3	57,5	802 617
Moyennes aires urbaines	208	13 398 252	24,3	20,4	64 415
Petites aires urbaines	515	4 076 249	7,4	6,2	7 915
Total aires urbaines	770	55 197 513	100,0	84,1	874 947

Source : d'après Insee

On compte, en 2013, 47 aires urbaines de plus de 200 000 habitants qui regroupent 57,5% de la population française et 68,3% de la population des aires urbaines (tableau 12). Les moyennes aires urbaines représentent 20,4% de la population françaises, 24,3% de la population des aires urbaines et sont au nombre de 208. Enfin, les plus petites aires (moins de

20 000 habitants) sont au nombre de 515 et concernent 6,2% de la population françaises et 7,4% de la population métropolitaine. Au total, 84,1% de la population françaises réside dans l'une de ces 770 aires. L'analyse des capacités territoriales dans les espaces hors aires urbaines demanderait un traitement spécial à l'échelle communale que pour l'heure nous n'avons pas encore finalisée, mais il sera intéressant de creuser dans des travaux futurs cette question pour les espaces hors aires urbaines à partir de sources de données à une autre échelle d'analyse (EPCI par exemple)¹⁵.

On peut voir dans les tableaux 13 et 14 que la capacité économique des aires urbaines est largement dominée par la base résidentielle et touristique qui représente 45% de ces flux richesses dans les grandes aires urbaines, 57% dans les moyennes et 66% dans les petites. La différence de l'une à l'autre de ces trois types d'aires urbaines tient dans le poids qu'occupent les navetteurs qui augmente à mesure que la taille de l'aire urbaine diminue, ainsi qu'en raison d'une plus importante base touristique dans les petites villes.

Le poids de la base exportatrice se trouve atténué par rapport aux résultats présentés dans la 2^e partie (bases économiques), en raison de la distinction opérée au sein des activités productives entre exportation et intermédiation. La capacité productive des aires urbaines repose sur les activités d'exportation à hauteur de 16% pour les grandes, 14% pour les moyennes, 13% pour les petites et sur les activités d'intermédiation à hauteur de 18,5% pour les grandes, 13,7% pour les moyennes et seulement 9% pour les petites.

Enfin, la capacité de consommation est là encore plus importante dans les grandes aires urbaines que dans les moyennes et petites aires.

Ainsi globalement, la capacité économique des grandes aires urbaines repose d'abord sur un enjeu d'intermédiation, de consommation et d'économie résidentielle. L'économie et les activités purement exportatrices y occupent une place également non négligeable, mais néanmoins moins structurante que les autres types d'économie. Dans les moyennes et petites aires urbaines, l'économie résidentielle prend le pas sur les autres types de capacités, notamment en raison de l'apport de revenus des retraités, mais aussi des navetteurs et des touristes pour les plus petites aires. Ces dernières paraissent surtout moins bien dotées en capacité d'intermédiation et de consommation.

Mesurées en euros par habitant, les capacités territoriales des petites aires urbaines paraissent plus élevées que celles des grandes, en raison de l'apport des revenus de navetteurs et des dépenses touristiques. Concernant ces revenus exogènes, tout comme ceux issus de l'exportation, ils sont à considérer plutôt comme un potentiel - une capacité activable - que comme une richesse injectée dans le territoire. Une partie des revenus des navetteurs

¹⁵ En effet, les données Filosofi mobilisées pour calculer les capacités économiques des territoires à partir des revenus et flux de richesse ne sont pas disponibles à l'échelle communale. Il serait possible de faire des estimations ou d'approfondir ce travail à une autre échelle pour mieux cerner ces enjeux dans les espaces ruraux. Il s'agirait alors d'un traitement spécifique et adapté à cette échelle d'analyse.

est par exemple dépensée dans les pôles urbains de plus grande taille. L'enjeu est alors d'assurer la circulation des richesses localement.

Observons à présent les coefficients de variation et les écarts-types (tableaux 13 et 14 dernières colonnes). Le coefficient de variation nous indique que les écarts entre grandes, moyennes et petites aires urbaines sont plus importants en termes de capacité d'intermédiation et de consommation. Ces deux processus économiques sont donc plus discriminants entre grandes et petites villes que les capacités exportatrices et résidentielles. Ces activités d'intermédiation et de consommation privilégient une localisation dans les grandes aires urbaines pour des raisons de taille de marché, de centralité en ce qui concerne la consommation, pour des raisons d'accessibilité, de fluidité, de main d'œuvre pour l'intermédiation.

Les écarts-types pondérés au sein de chaque catégorie d'aire urbaine montrent cette fois que les grandes aires urbaines se « ressemblent » plus entre-elles que les petites et moyennes aires urbaines. Notamment les petites et moyennes aires urbaines se distinguent plus les unes des autres en termes d'exportation et d'intermédiation pour les plus petites. Certaines de ces aires peuvent en effet être extrêmement spécialisées dans ces activités productives alors que d'autres en seront quasiment dépourvues. Enfin, notons que dans les trois cas, ce sont les capacités résidentielles qui varient le plus d'une aire à l'autre, du fait du poids très variable des navetteurs (situation frontalière ou non par exemple) et du tourisme.

Tableaux 13 et 14 : Capacités économiques des grandes, moyennes et petites aires urbaines, en % et €/hab. 2013/2014

	Grandes AU (p. >=200 000 hab.)	Moyennes AU (20 000<= p. <200 000)	Petites AU (p. <20 000 hab.)	Coef. de variation	Ecart-type Grandes AU	Ecart-type Moyennes AU	Ecart-type Petites AU
Capacité exportatrice (%)	16,0	13,8	12,7	0,12	3,0	4,2	5,5
Capacité résidentielle et touristique (%)	45,0	57,1	66,7	0,19	7,5	8,8	7,4
<i>dont capacités liées aux retraites</i>	28,4	31,1	31,7	0,06	4,1	4,9	7,2
<i>dont capacités liées aux navetteurs</i>	9,7	17,1	23,2	0,41	7,5	8,2	9,5
<i>dont capacités liées aux touristes</i>	6,8	8,9	11,9	0,27	5,0	11,4	15,0
Capacités d'intermédiation (%)	18,5	13,7	9,0	0,35	3,8	3,9	4,5
Capacité de consommation (%)	20,5	15,4	11,5	0,29	2,2	3,5	3,4
TOTAL en %	100,0	100,0	100,0				
	Grandes AU (p. >=200 000 hab.)	Moyennes AU (20 000<= p. <200 000)	Petites AU (p. <20 000 hab.)	Coef. de variation	Ecart-type Grandes AU	Ecart-type Moyennes AU	Ecart-type Petites AU
Capacité exportatrice (€/hab)	2 551	2 190	2 116	0,10	656	676	975
Capacité résidentielle et touristique (€/hab)	7 182	9 635	12 169	0,26	1894	4627	7747
<i>dont capacités liées aux retraites</i>	4 469	4 961	5 209	0,08	595	950	1157
<i>dont capacités liées aux navetteurs</i>	1 549	2 725	3 737	0,41	1538	1391	1508
<i>dont capacités liées aux touristes</i>	1 164	1 950	3 223	0,49	999	3819	7485
Capacités d'intermédiation (€/hab)	2 949	2 133	1 477	0,34	796	505	712
Capacité de consommation (€/hab)	3 267	2 442	1 967	0,26	576	538	847
TOTAL (€/hab)	15 949	16 400	17 729				

Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Tableau 15 : Capacités économiques de quelques grandes aires urbaines, en % et €/hab.
2013/2014

	AU de Paris	AU de Lyon	AU de Marseille - Aix-en-Provence	AU de Toulouse	AU de Nice	AU de Nantes	AU de Strasbourg	AU de Grenoble	AU de Cluses
Capacité exportatrice (%)	19,3	20,0	15,9	22,1	13,4	16,6	20,0	24,2	27,3
Capacité résidentielle et touristique (%)	34,3	28,7	40,4	31,3	48,4	34,5	39,6	37,1	43,8
<i>dont capacités liées aux retraités</i>	<i>18,9</i>	<i>19,2</i>	<i>28,4</i>	<i>23,1</i>	<i>26,9</i>	<i>25,2</i>	<i>25,5</i>	<i>26,5</i>	<i>17,4</i>
<i>dont capacités liées aux navetteurs</i>	<i>1,2</i>	<i>3,1</i>	<i>3,4</i>	<i>4,1</i>	<i>3,4</i>	<i>7,3</i>	<i>6,8</i>	<i>5,0</i>	<i>22,6</i>
<i>dont capacités liées aux touristes</i>	<i>14,3</i>	<i>6,5</i>	<i>8,5</i>	<i>4,1</i>	<i>18,1</i>	<i>2,1</i>	<i>7,3</i>	<i>5,7</i>	<i>3,8</i>
Capacités d'intermédiation (%)	25,5	27,5	20,2	24,2	16,2	26,7	19,8	19,9	16,4
Capacité de consommation (%)	20,8	23,8	23,6	22,5	22,0	22,2	20,6	18,7	12,5
TOTAL en %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Enfin, à titre illustratif, nous avons calculé le détail de ces bases pour quelques grandes aires urbaines françaises, ainsi que pour Cluses à des fins comparatives (tableau 15). On constate que Cluses d'abord, puis Grenoble se distinguent par le poids de leur capacité exportatrice (27,3% pour la première, 24,2% pour la seconde). Toulouse arrive ensuite avec 22,1%. Ainsi ces trois aires urbaines qui apparaissent à peu près comparables dans le modèle de la base revisitée en termes de bases productives sont finalement assez différentes. A Toulouse, c'est l'exportation associée à une capacité d'intermédiation forte qui assure son développement productif. A Grenoble et plus encore à Cluses, la capacité d'intermédiation paraît plus faible et ce sont les activités d'exportation qui conditionnent son profil « productif ». Ainsi, un écart de 5 points est constaté entre Toulouse et Grenoble et de 8 points avec Cluses pour l'intermédiation.

Lyon, Nantes, puis Paris présentent les plus fortes capacités d'intermédiation en France. Paris, on l'avait également vu dans le modèle basique, affiche une capacité touristique importante. Strasbourg se distingue par des capacités résidentielles et de consommation non négligeables. Elle paraît plus faible sur l'exportation et l'intermédiation. Nice est structurellement marquée par son économie touristique et le poids de ses retraités qui expliquent aussi la capacité de consommation de ce territoire. Enfin, Aix-Marseille semble atypique dans ce lot des grandes aires urbaines, avec notamment une capacité exportatrice faible, une capacité d'intermédiation modérée et une base résidentielle tirée par les retraités relativement élevée. Néanmoins, cette aire urbaine associe deux systèmes urbains certes fortement inter-reliés (celui d'Aix et celui de Marseille), mais aux caractéristiques et dynamiques relativement différentes. De par sa taille, c'est bien sûr le profil de Marseille qui influence le plus sur les résultats obtenus pour l'ensemble de l'aire urbaine.

A partir de ces données sur les capacités économiques des territoires, nous avons réalisé une typologie des aires urbaines, tenant compte à la fois de la structure (%) et des volumes par habitant (€/hab.). Les typologies ont été réalisées à l'échelle des trois tailles d'aires urbaines séparément. La méthode utilisée met en œuvre une analyse en composante principale (ACP)

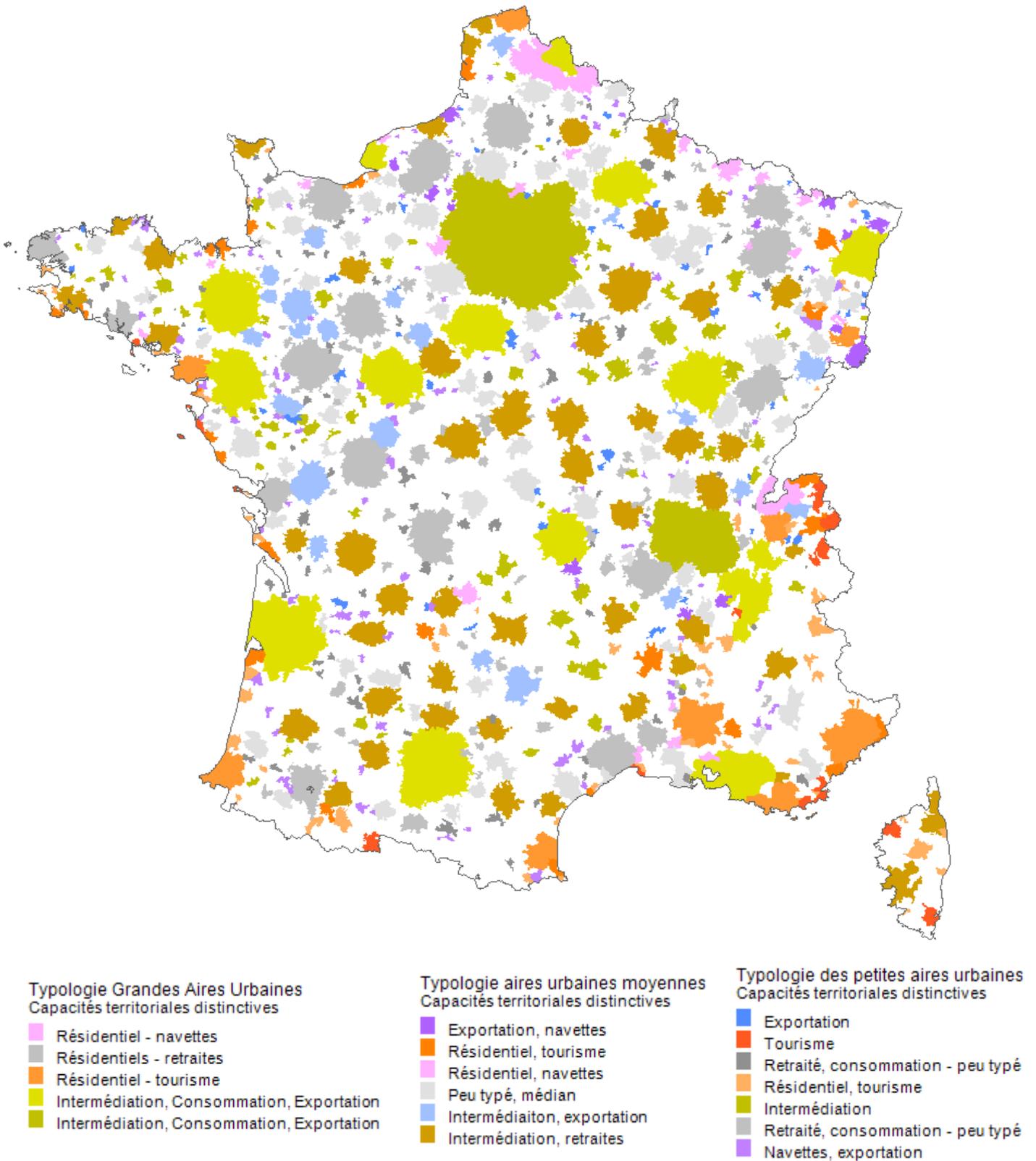
et une classification hiérarchique ascendante (CAH). La carte 29 présente la superposition des trois typologies réalisées, dont le détail est donné en annexe 7.

Sur cette carte, on distingue dans les tons de vert et de marron les aires urbaines qui ont pour spécificité, relativement à leurs homologues grandes, moyennes ou petites, de bénéficier d'une capacité d'intermédiation plus élevée. En orange, on distingue les aires urbaines plus touristiques. En rose, celles qui bénéficient d'importants revenus de navetteurs. En bleu, les plus exportatrices. En violet, celles qui cumulent exportation et navettes. Enfin, dans les tons de gris, les moins typées, ou bien celles qui par défaut apparaissent plus structurées par les retraites.

Dans les grandes aires urbaines, Lyon et Paris se détachent par leur « complétude » dans le sens où elles s'affichent en haut du tableau à la fois sur l'intermédiation, la consommation, l'exportation. Dans une situation similaire, mais avec un peu moins d'intensité, les aires urbaines de Bordeaux, Toulouse, Grenoble, Chambéry, Nantes, Rennes, Orléans, Poitiers, Dijon, Strasbourg, Lille ont aussi à leur actif ces trois capacités, à des degrés néanmoins variables comme on l'a vu précédemment. Dans les moyennes aires ce profil « complet » est encore présent, il est en revanche beaucoup moins représenté au sein de petites aires. La fonction d'intermédiation, on l'a vu, y joue un rôle moins structurant et explique en premier lieu ce résultat. Sans surprise les aires urbaines touristiques sont soit situées la long des littoraux, en montagne ou bien pour les aires urbaines de taille moyenne ou petite dans des espaces ruraux et attractifs comme en Ardèche par exemple. Le type dominé par les navettes est soit frontalier, soit situé aux portes d'une grande aire urbaine comme Paris. Enfin, les aires urbaines dont la capacité spécifique tient dans l'exportation sont aujourd'hui majoritairement situées dans l'Est français, même si quelques unes se maintiennent en Rhône-Alpes : Cluses, Oyonnax, Annonay, Ugine, Le Cheylard ou plus largement dans le quart Nord-Est : Montbéliard, Saint-Louis, Haguenau, Sarreguemines, Epernay, Saverne...

Ces analyses nous permettent de caractériser les territoires, étudier leurs atouts ou faiblesses en matière de capacités économiques, de les comparer et ainsi de mieux comprendre les moteurs et leviers possibles. La suite du texte se penche sur l'évaluation ou la mesure de l'impact des capacités sur le développement des territoires. Tout d'abord en observant la propension des aires urbaines à transformer leurs capacités externes en capacités internes, évaluer leur propension à faire circuler les richesses localement, puis dans la dernière section en mettant en relation ces capacités avec les dynamiques territoriales.

Carte 29 : Typologie des capacités économiques des grandes aires urbaines françaises



Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

3. Transformer la richesse externe en revenus internes

Des territoires peuvent paraître bien dotés en termes de capacités de consommation ou d'intermédiation, mais en réalité faiblement performants au regard des richesses externes captées. Inversement, un territoire faiblement doté en revenus exogènes peut finalement maximiser sa circulation de revenus etc. La mise en rapport des capacités externes (exportatrice et résidentielle) avec les capacités de consommation et d'intermédiation nous permet de prendre la mesure des propensions territoriales à transformer des richesses exogènes en revenus locaux.

Pour ce faire, il est important de considérer l'ensemble des flux entrants (capacités activables ou non) et donc à la fois les revenus liés aux capacités exportatrices et résidentielles, mais aussi aux bases publiques et sociales. En effet, les traitements des fonctionnaires peuvent au même titre que les salaires d'activités exportées, les retraites ou dépenses touristiques alimenter l'économie locale ou repartir pour être consommés ailleurs. Les revenus de transfert (revenus sociaux et remboursements de soin de santé) sont pour partie dans le même cas (allocations chômage par exemple) ou bien directement et quasi-exclusivement dépensés localement (remboursement direct des frais médicaux aux praticiens, pharmaciens...).

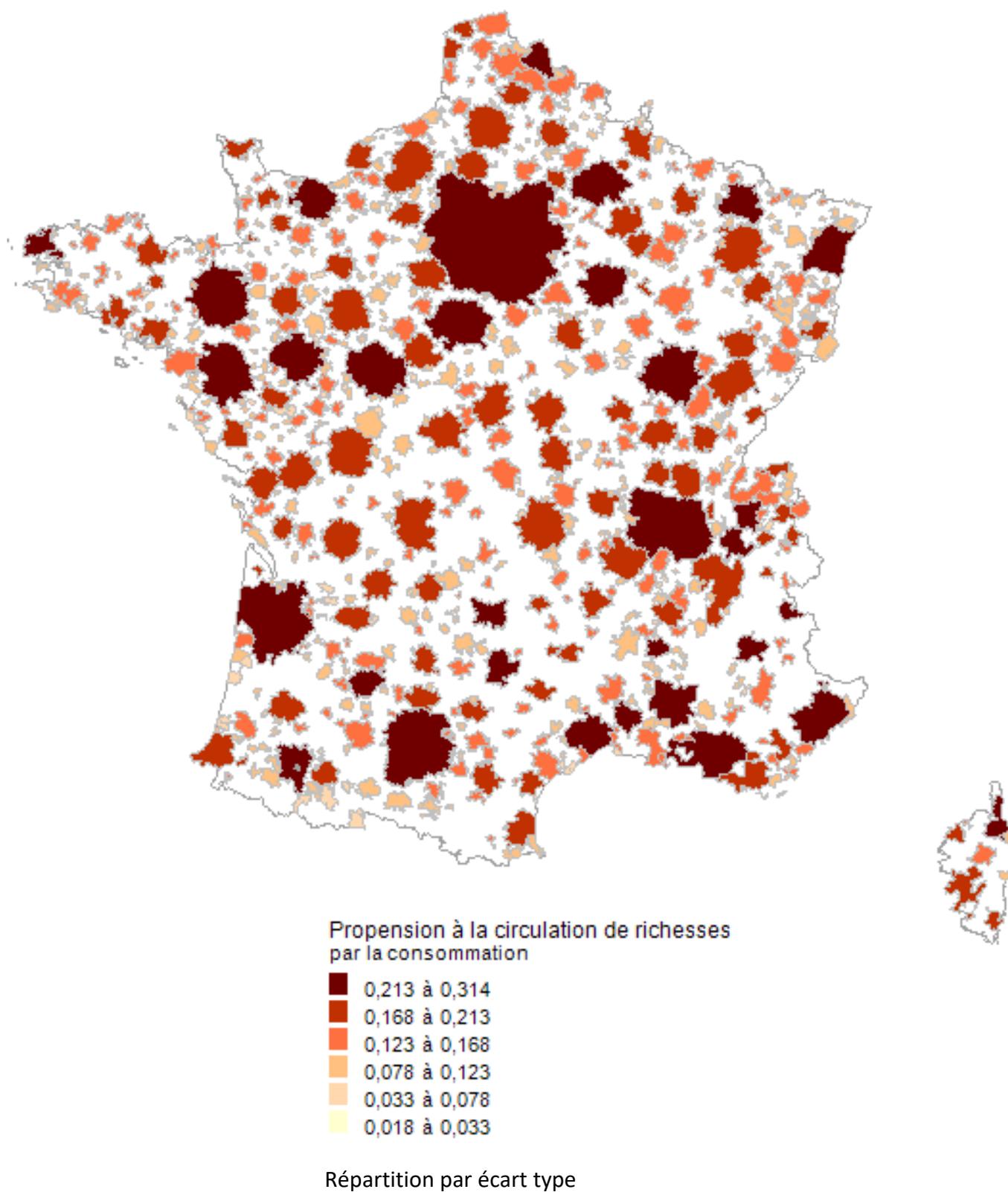
Nous analysons la propension des aires urbaines à transformer les revenus externes en revenus internes d'intermédiation et de consommation, d'abord séparément puis conjointement.

3.1 Capacités de consommation et circulation des richesses

La carte 30 indique la propension à la circulation des richesses par la consommation dans les 770 aires urbaines. Dans la plupart des grandes aires urbaines la propension à transformer la base économique en revenus de consommation est importante. C'est le cas de Paris, Lyon, Toulouse, Aix-Marseille, Lille, Bordeaux, Nantes, Rennes, Strasbourg, Montpellier, Nice, Reims, Dijon, Brest, Tours, ... Parmi ce groupe des grandes aires urbaines à forte propension à faire circuler les richesses par la consommation, on note l'absence de Grenoble, Rouen, Toulon, Douai-Lens, Saint-Etienne. De plus petites aires urbaines apparaissent également dans cette première classe comme Nîmes, Pau, Annecy, Chambéry, Agen, Bastia, Rodez, Aurillac, Gap, Briançon, Mende.

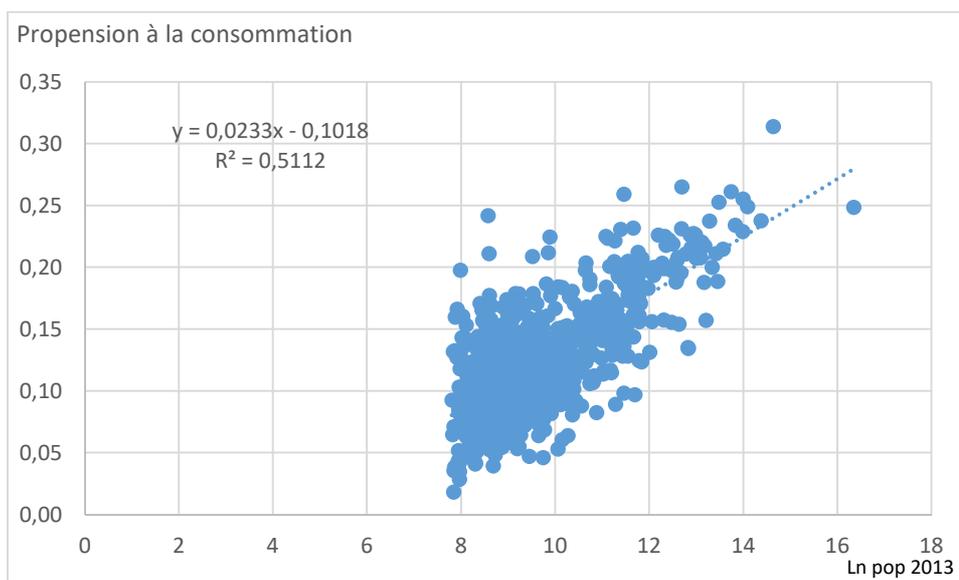
Malgré ces quelques exceptions, un lien semble s'établir entre la propension à faire circuler les richesses par la consommation et la taille de l'aire urbaine. On peut y voir un effet d'échelle ou de périmètre qui augmente la possibilité de flux internes, mais également un effet de population lié à un potentiel plus important de consommateurs, y compris de consommateurs non-résidents ou de passage (Ruault, 2014), ainsi qu'à une offre plus étendue de commerces, de services etc.

Carte 30 : Propension à la circulation des richesses par la consommation

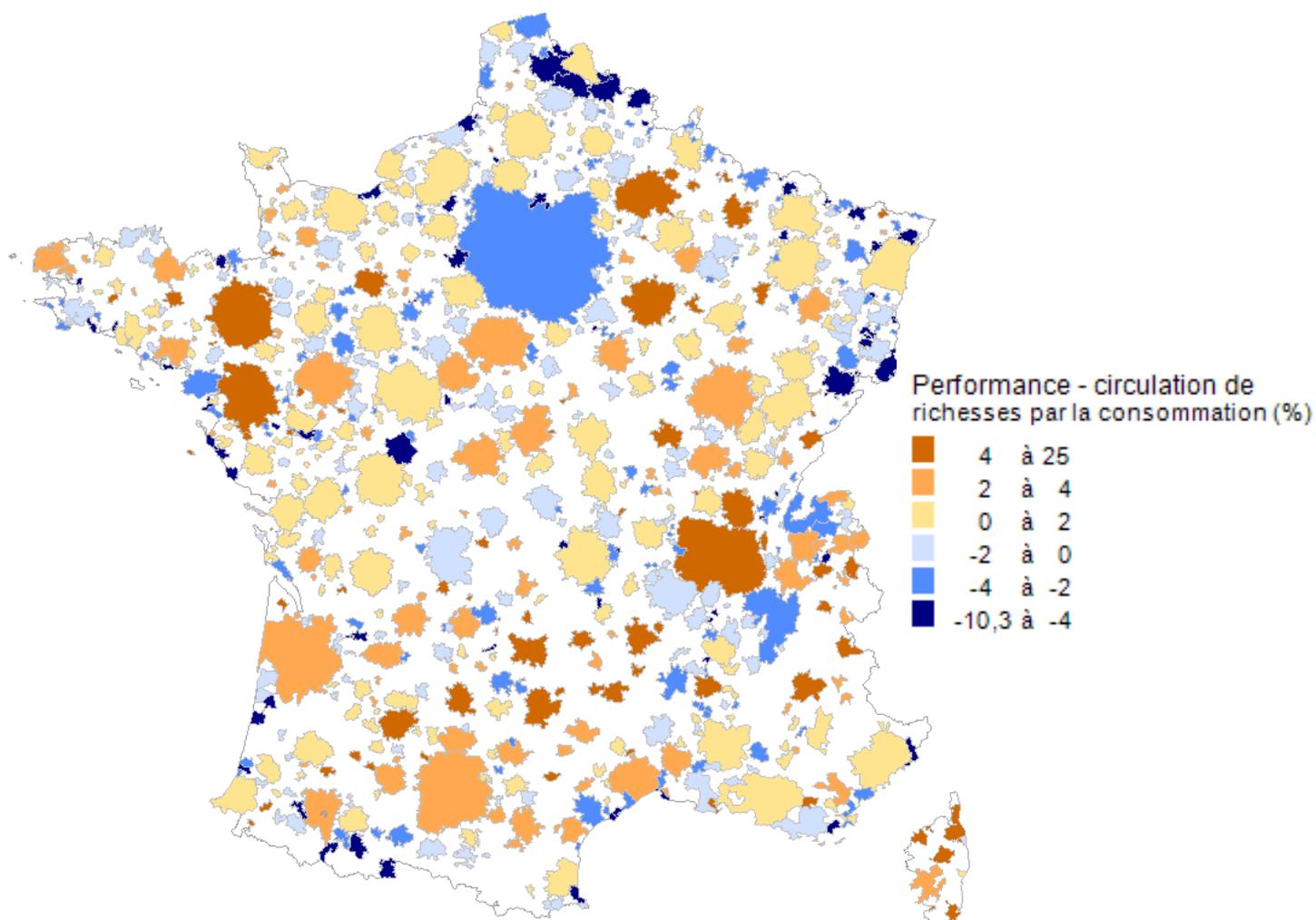


Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Graphique 7 : Relation logarithmique entre la population et la propension à la consommation



Carte 31 : Performance en matière de propension à consommer localement compte tenu de la population des aires urbaines



Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

L'analyse statistique nous montre qu'il existe bien une relation structurelle entre propension à la consommation et taille de l'aire urbaine, que ce soit en termes de superficie ou de population (les deux étant corrélées)¹⁶. Cette relation est positive mais non linéaire (graphique 7). La relation logarithmique entre ces deux variables signifie que plus la population augmente plus la propension à faire circuler les richesses grâce à la consommation est grande, avec néanmoins un « delta » ou un « accroissement marginal » qui s'affaiblit à mesure que la taille augmente. Le graphique 7 fait apparaître le fait que certaines aires urbaines, au regard de leur taille, sont sur- ou sous-performantes en matière de propension à faire circuler les richesses localement. On peut donc calculer une propension théorique, sur la base de cette régression logarithmique et ainsi la comparer à la propension réelle pour mettre en évidence les aires urbaines sur- ou sous-performantes en matière de transformation des revenus externes en revenus internes par la consommation, compte tenu de leur taille.

La carte 31 illustre les écarts entre une propension réelle, celle mesurée par le rapport entre base économique et revenus de la consommation et une propension théorique qui est celle tenant compte de la taille des aires urbaines.

Une fois l'effet taille du marché ou population de l'aire urbaine neutralisé, nous constatons tout d'abord que Paris apparaît finalement sous-performante. Sa capacité de consommation reste importante, et sa propension à la circulation des richesses en local demeure un réel atout pour l'aire urbaine, mais au regard du nombre d'habitants, de la taille de son marché métropolitain, l'aire urbaine de Paris n'apparaît pas particulièrement performante. Les aires urbaines entourant Lille sont également dans ce cas. De manière moins prononcée, nous trouvons encore une fois Grenoble, Saint-Etienne parmi les sous-performantes.

De nombreuses aires se trouvent ensuite dans des situations proches de l'équilibre avec une très légère sur-performance pour Avignon, Aix-Marseille, Rouen, Nice, Strasbourg par exemple.

Enfin, parmi les grandes aires urbaines qui se détachent par leur performance en la matière, on observe Nantes, Rennes, Lyon, Reims... Nous notons également la présence de nombreuses aires urbaines de taille moyenne dans cette classe.

Voyons à présent si nous obtenons des résultats similaires pour l'intermédiation.

¹⁶ Nous avons également testé les corrélations avec la population présente (population résidente + solde entrée-sortie de touristes), avec la superficie, et les résultats sont comparables. Il aurait été préférable et plus pertinent de raisonner à partir de la population présente, mais depuis 2005 aucune estimation de ces populations n'ont été réalisées au niveau national. Il n'est donc plus possible d'utiliser ces chiffres au regard des importantes hausses (et probables fluctuations) du nombre de touristes en France depuis 2005.

3.2 Capacités d'intermédiation et circulation des richesses

Les aires urbaines qui présentent les forts taux de propension à l'intermédiation au regard de leurs bases économiques sont Paris, Lyon, Lille, Toulouse, Bordeaux, Orléans, mais aussi Nantes, Rennes et leurs proches voisines de taille plus modérée : Angers, Laval, Cholet, Sablé-sur-Sarthe, La Ferté-Bernard... (carte 32). Cet ensemble de villes semble constituer un véritable écosystème territorial d'intermédiation et, nous l'avons vu plus haut, d'économie également exportatrice. Ainsi, Rennes et Nantes qui sont très souvent citées comme exemple de « villes » innovantes, dynamiques, sont à considérer comme deux éléments essentiels d'un système territorial plus vaste, à la fois productif (exportateur et d'intermédiation) et résidentiel.

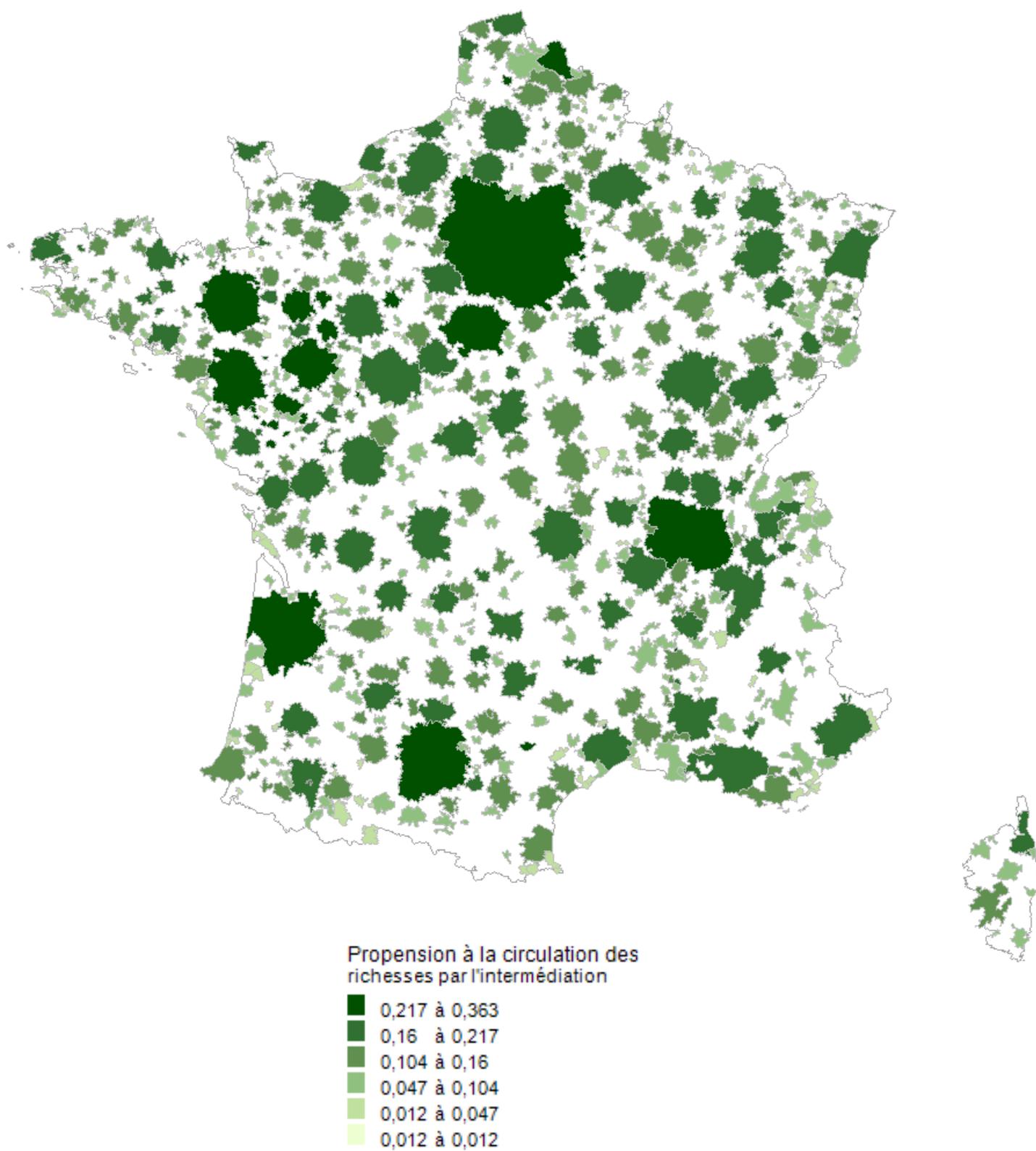
Là encore, un effet taille semble se dessiner, avec une propension à l'intermédiation plus faible principalement dans les plus petites aires (graphique 8). La relation entre taille de l'aire urbaine mesurée par la population et propension à l'intermédiation est en effet positive et significative, même si elle est moins marquée que pour la consommation (R^2 plus faible).

Comme précédemment, nous calculons une propension théorique à partir de cette relation « population – propension à l'intermédiation » afin d'annuler les effets de taille. La performance mesure l'écart entre la propension réelle et la propension théorique, c'est-à-dire conforme à ce qu'elle devrait être compte tenu du nombre d'habitants.

La carte 33 met en évidence la surperformance de ce chapelet d'aires urbaines de toute taille dans l'ouest de la France, confirmant les remarques précédentes sur l'existence probable d'un écosystème territorial particulier. Sinon, Lyon et Toulouse pour les plus grandes, Troyes, Chalon-sur-Saône, Agen, Rodez, Châteauroux pour des aires plus petites, présentent toutes de fortes performances en matière d'intermédiation. Paris arrive dans la catégorie juste en dessous, avec également des taux positifs et non négligeables. C'est aussi le cas de Bordeaux ou de Poitiers par exemple. En négatif, cette fois, Nice, Aix-Marseille, Toulon, Avignon, Annemasse, Perpignan, ainsi que l'ensemble des aires entourant Lille. Ces aires affichent un déficit, une sous-performance en matière d'intermédiation au regard de leur population.

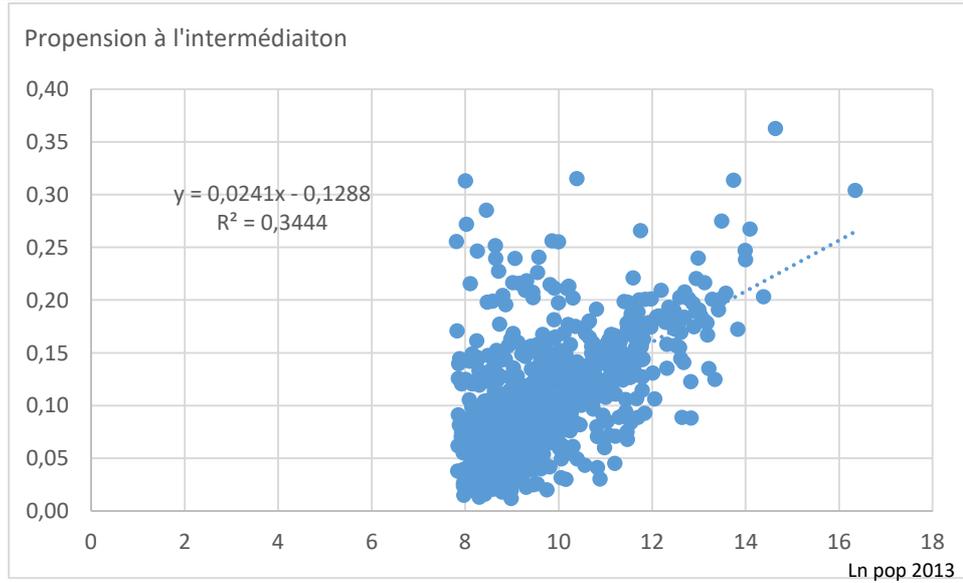
Il est ainsi possible de déterminer pour chaque aire urbaine sa propension à transformer son potentiel ou richesse externe en revenu local en précisant si sa performance est plutôt liée à la consommation et/ou à l'intermédiation. Le graphique 9 permet de visualiser ces éléments pour les 30 plus grandes aires urbaines françaises.

Carte 32 : Propension à la circulation des richesses par l'intermédiation

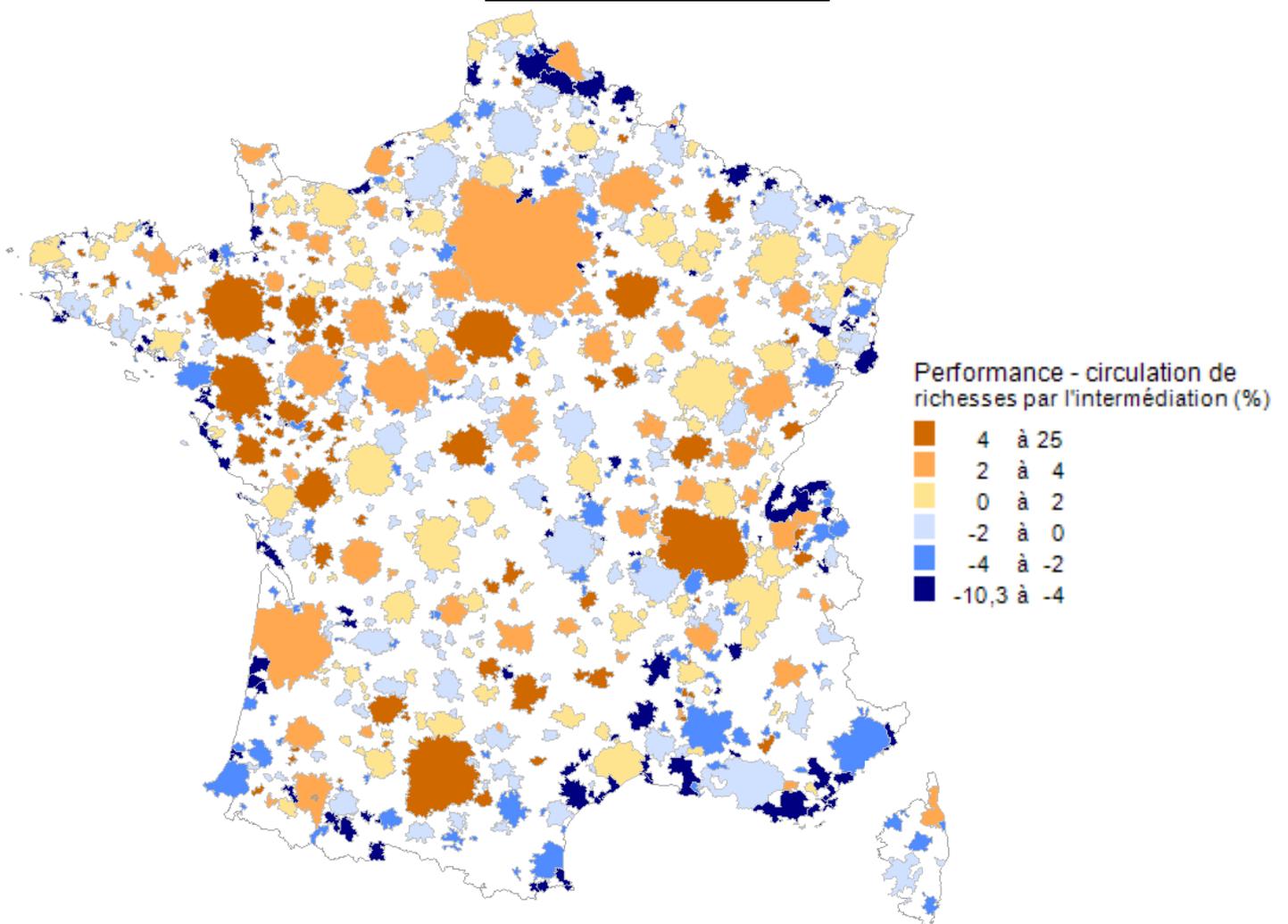


Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Graphique 8 : Relation logarithmique entre la population et la propension à l'intermédiation

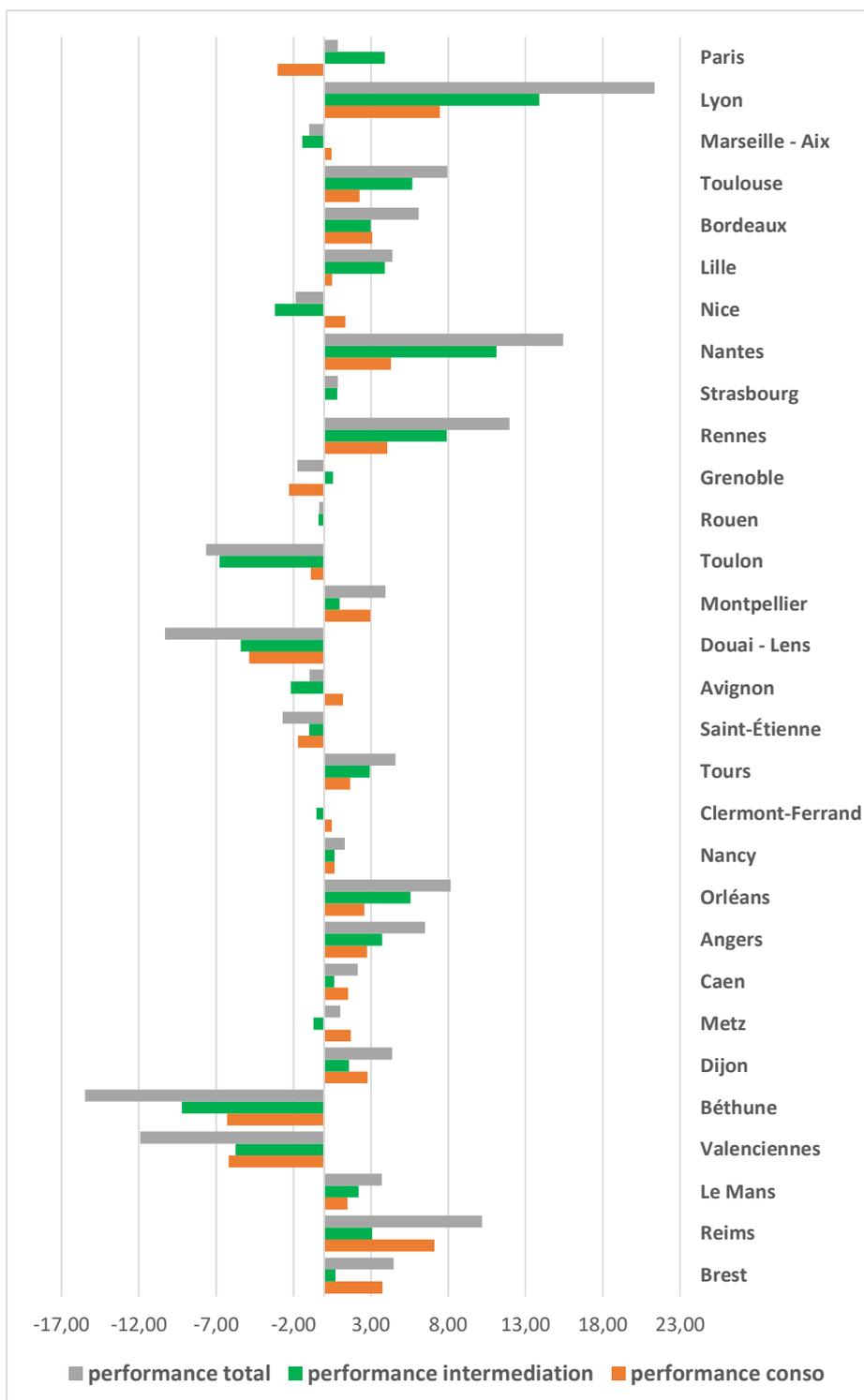


Carte 33 : Performance en matière de propension à l'intermédiation compte tenu de la population des aires urbaines



Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Graphique 9 : Performance des trente premières aires urbaines en termes de circulation des richesses



Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

On peut constater sur le graphique 9 la performance cumulée de Lyon, de Nantes, Rennes et avec une moindre intensité celle de Toulouse, Lille, Orléans et Angers. Dans ces aires urbaines, la propension à l'intermédiation en premier lieu puis la propension à la consommation assurent une circulation des richesses favorable au développement du territoire. Montpellier, Reims et Brest ont également une double performance, mais avec cette fois un score plus important pour la consommation que pour l'intermédiation. Bordeaux équilibre les deux leviers de circulation de richesses. Paris compense sa faible performance en matière de consommation par son excédent en termes d'intermédiation. A Nice, c'est l'inverse, la consommation ne suffit pas à compenser la sous-performance sur le plan de l'intermédiation, c'est également le cas d'Aix-Marseille et d'Avignon. Enfin, Béthune, Valenciennes, Douai-Lens et Toulon sont doublement sous-performantes, compte tenu de leur population respective.

Toutes les aires urbaines ne sont pas équivalentes en termes de capacités économiques, que ce soit structurellement ou en volume, mais aussi bien sûr en termes de capacités d'action. Certaines apparaissent, on vient de le voir, plus ou moins aptes à transformer les richesses captées à l'extérieur en revenus pour les habitants du territoire. Leur propension à favoriser la circulation de richesse peut dépendre pour partie d'un effet taille, mais il n'explique pas tout non plus. Nous avons pu également observer des petites ou moyennes aires pouvaient faire mieux que certaines grandes agglomérations. Dans la dernière section, nous analysons l'impact des différentes capacités mises en évidence sur le développement des territoires.

4. Capacités et dynamiques territoriales

Les capacités économiques des territoires reposent, selon le cadre conceptuel proposé, sur quatre registres de capacitation :

- les échanges productifs et exportateurs avec le reste du monde ;
- l'attractivité résidentielle et touristiques qui se joue à de multiples échelles ;
- la capacité d'intermédiation qui assure la circulation des richesses productives à l'échelle régionale et métropolitaine ;
- la capacité de consommation qui assure la circulation des richesses localement.

Comment ces quatre capacités impactent les dynamiques démographiques, économiques, sociales des territoires ? Observe-t-on un lien entre la capacité exportatrice et d'intermédiation d'un territoire et sa trajectoire métropolitaine ? Quelles corrélations entre la capacité résidentielle et touristiques et les dynamiques de peuplement, par exemple ?

4.1 Dynamiques et trajectoires des territoires

Afin de mesurer l'impact des différentes capacités économiques sur le développement des territoires, nous proposons deux indicateurs simples et facilement interprétables pour mesurer les dynamiques socio-économiques et démographiques des territoires sur une période relativement récente (2008-2013) et les trajectoires sur un temps plus long (1990-2013).

Le premier indicateur est nommé « indicateur de dynamique territoriale » (IDTerr), le second « indicateur de dynamique technopolitaine » (IDTech).

L'indicateur de dynamique territoriale repose sur des variables fondamentales du développement, à savoir des variables de peuplement, d'emploi et de revenu à deux échelles de temps. On retient :

- la variation de la population entre 1990 (ou 2008) et 2013 en % ;
- la contribution du solde migratoire à la variation de la population entre 1990 (ou 2008) et 2013 en % ;
- l'évolution des emplois entre 1990 (ou 2008) et 2013 en % ;
- l'évolution du revenu par habitant entre 1990 et 2006 (rupture dans la série en raison d'une modification des bases fiscales en France) puis 2008 et 2013 en %.

L'indicateur de dynamique stratégique ou technopolitaine est construit sur la base de variables couramment utilisées pour mesurer le rayonnement ou le potentiel métropolitain d'une ville, à savoir :

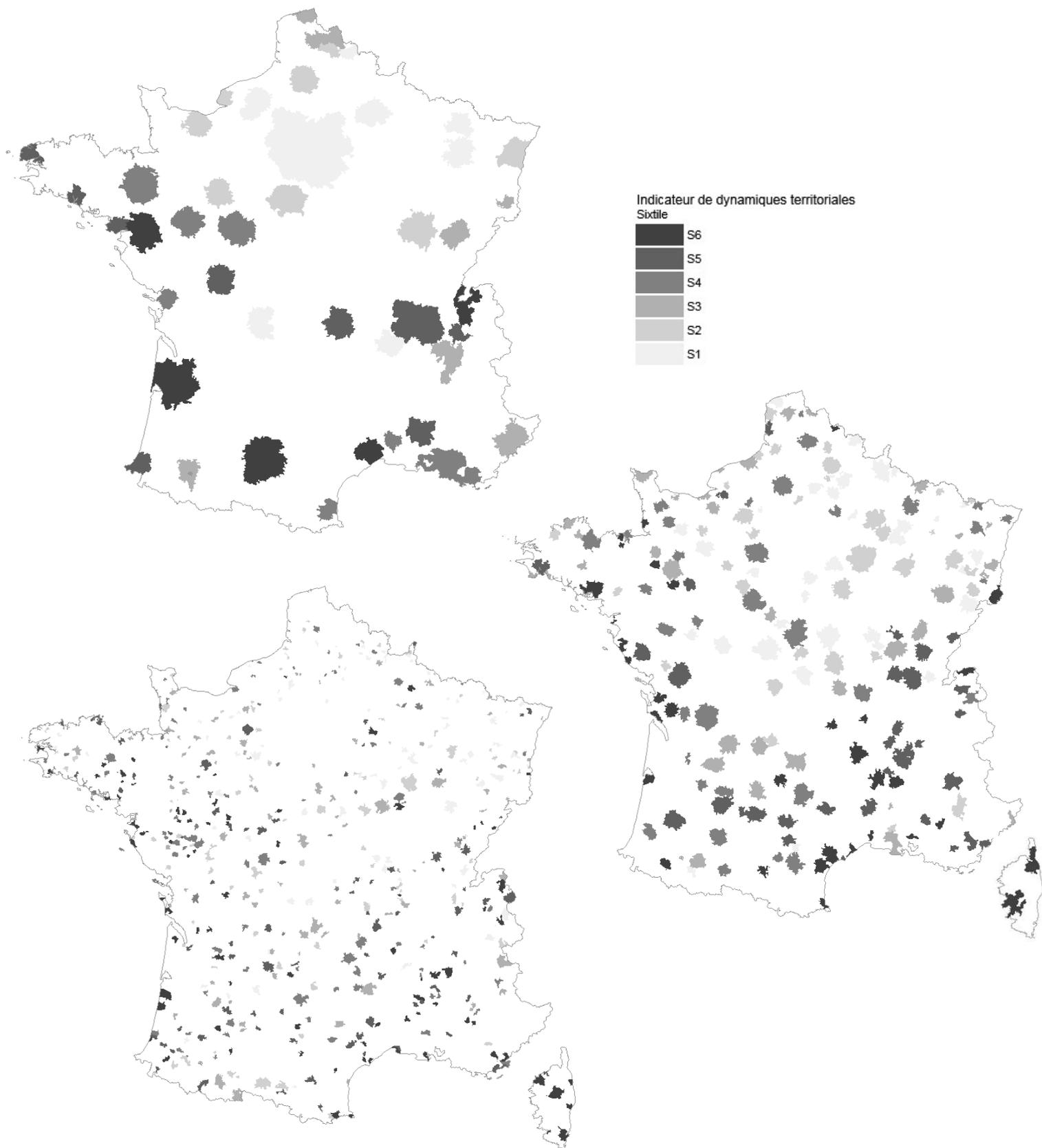
- la variation des emplois de cadres entre 1990 (ou 2008) et 2013 en % ;
- la variation des fonctions métropolitaines entre 1990 (ou 2008) et 2013 en % ;
- la variation des emplois de conception et recherche entre 1990 (ou 2008) et 2013 en %.

L'indicateur de dynamique territoriale (IDTERR) et l'indicateur de dynamique technopolitaine (IDTECH) ont été construits à partir d'une méthode de rangs¹⁷.

Les cartes 34 à 36 permettent de visualiser le résultat obtenu pour les trois types d'aires urbaines (grandes, moyennes, petites) sur la période 2008-2013. Les grandes aires urbaines de l'Ouest et du Sud apparaissent nettement plus dynamiques que celles situées dans le Nord-Est. Cet effet régional est moins marqué pour les aires urbaines moyennes et s'estompe assez nettement pour les petites aires urbaines. Ce résultat est assez étonnant et invite à mener des analyses plus poussées sur les petites villes et leur capacité d'adaptation dans des contextes régionaux a priori peu favorables. En termes de dynamiques technopolitaines, les cartes sont moins marquées par ces effets régionaux (cartes 37 à 39).

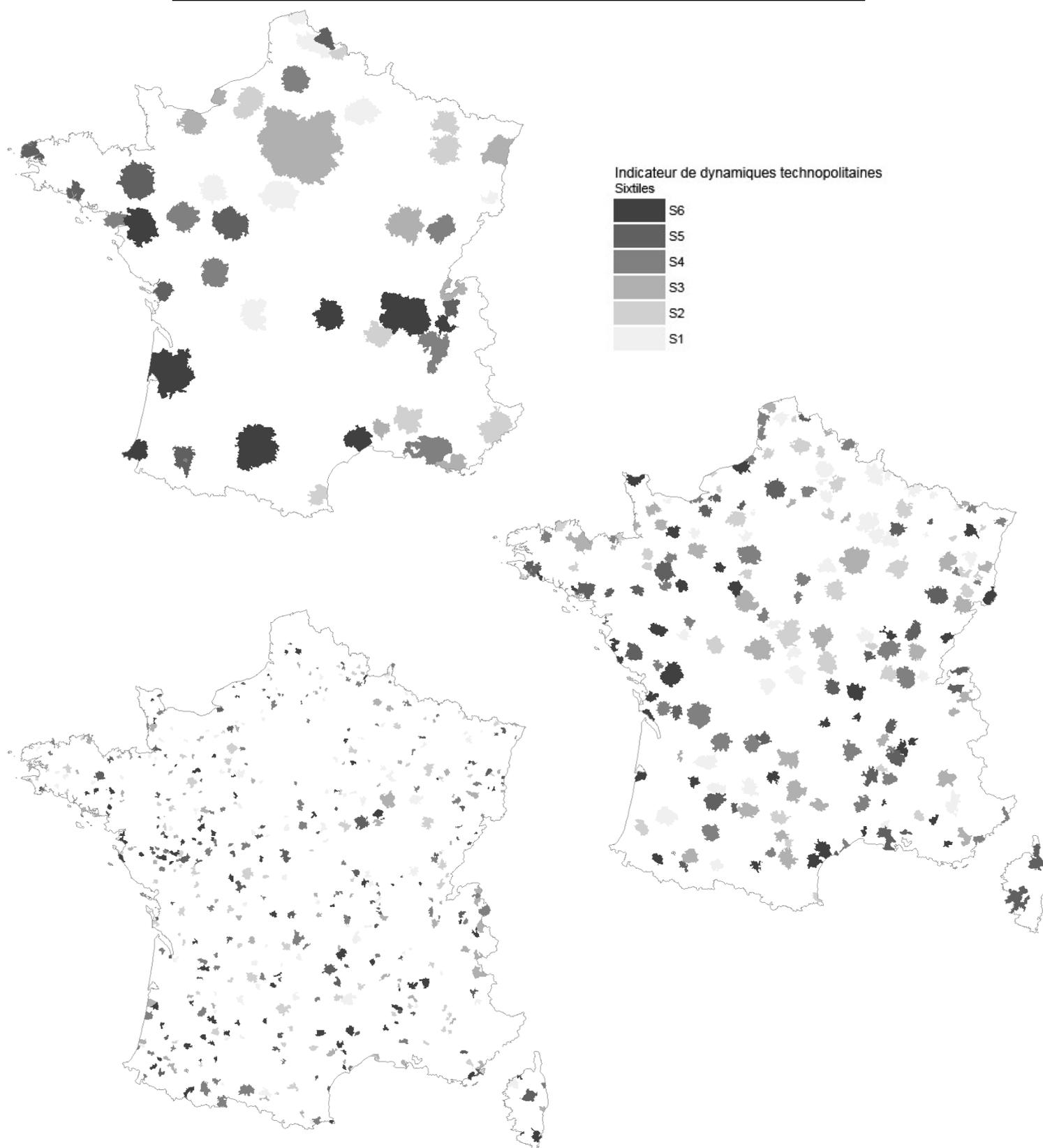
¹⁷ Pour chaque variable, on classe les aires urbaines de 1 à 47 pour les grandes, de 1 à 208 pour les moyennes, de 1 à 515 pour les petites, puis nous calculons la moyenne des rangs, que nous rangeons enfin une dernière fois. De façon à équilibrer les thèmes de l'IDTerr (peuplement, emploi, revenu), les variables de variation de population et du solde migratoire comptent pour 0,5 chacune.

Cartes 34, 35, 36 : Indicateur de dynamiques territoriales dans les aires urbaines françaises, 2008-2013, dans les grandes, moyennes et petites aires urbaines



Source : d'après Insee et DGI

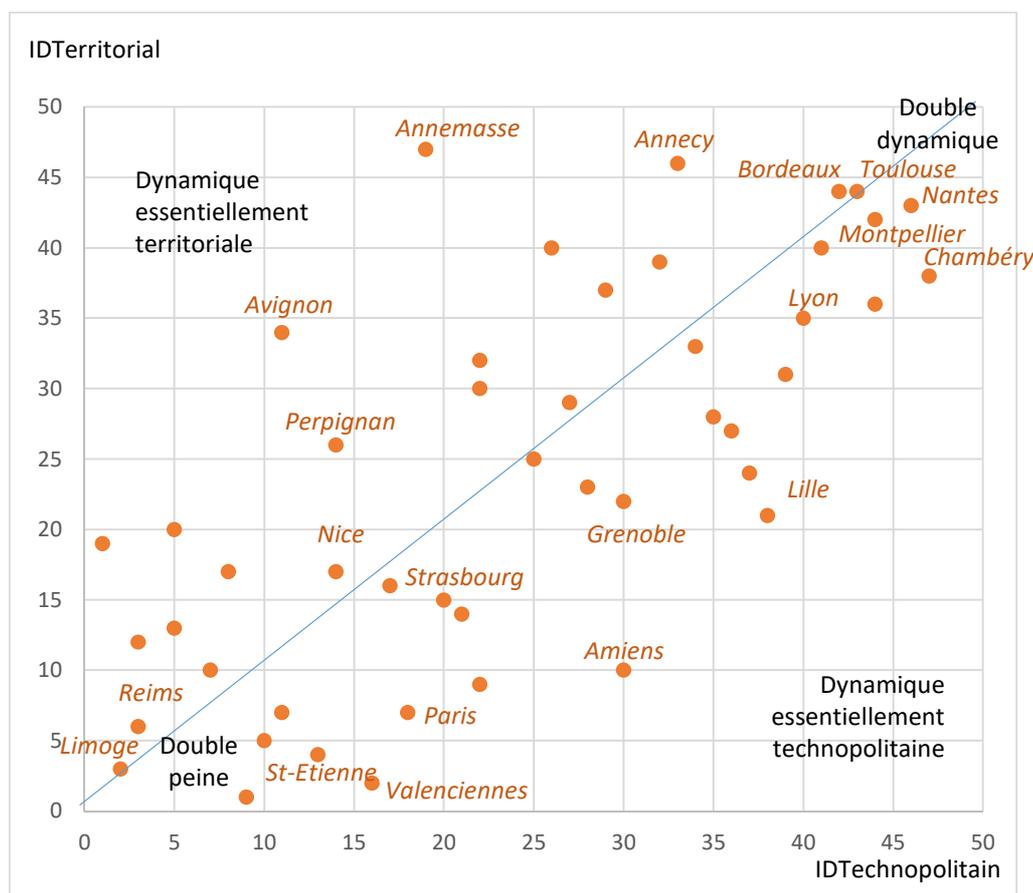
Cartes 37, 38, 39 : Indicateur de dynamiques technopolitaines dans les aires urbaines françaises, 2008-2013, dans les grandes, moyennes et petites aires urbaines



Source : d'après Insee

Certaines aires urbaines apparaissent enfin plus dynamiques sur le plan technopolitain que territorial, d'autres moins etc. Le graphique 10 met en relation ces deux indicateurs sur la période 2008-2013 à l'échelle des grandes aires urbaines.

Graphique 10 : Indicateur de dynamique technopolitaine et indicateur de dynamique territoriale, 2008-2013



Source : d'après Insee et DGI

Le graphique 11 nous fournit une première indication sur le lien qui relie les dynamiques territoriales et les dynamiques technopolitaines. On constate qu'il y a bien une relation entre les deux mais qu'elle reste néanmoins imparfaite. On peut noter que le coefficient de corrélation associé à une régression linéaire réalisée sur ce nuage de points est de 0,5. Mais ce qui nous importe ce n'est pas tant d'étudier la robustesse du modèle, mais de comprendre comment se situent les territoires les uns par rapport aux autres. Nous avons donc indiqué quelques noms d'aires urbaines sur le graphique. On peut distinguer des aires urbaines doublement dynamiques (Nantes, Bordeaux, Montpellier, Toulouse, Chambéry). Elles allient des qualités urbaines et territoriales, qui contribuent à leur attractivité démographique et à leur développement économique et social, à de réelles dynamiques économiques technopolitaines. A l'opposé, Reims, Limoges, Douai-Lens sont doublement pénalisés, en ne parvenant ni à bénéficier d'une dynamique territoriale, ni d'une dynamique technopolitaine. Des aires urbaines sont également « hors modèle » et s'éloignent de la bissectrice, soit parce

qu'elles sont plutôt résidentielles, soit parce qu'elles sont plutôt productives. Dans le premier cas, elles transforment leur attractivité migratoire et leur essor démographique en opportunité économique et éventuellement sociale, c'est le cas par exemple d'Annemasse qui par sa situation transfrontalière, bénéficie d'un certain nombre d'atouts, c'est également le cas de l'aire urbaine d'Avignon (qui couvre près de la moitié du département du Vaucluse), de Perpignan ou bien encore d'Annecy qui parvient à se hisser en tête des aires urbaines pour l'IDTerr et pas très loin non plus du quinté gagnant pour l'IDTech. Néanmoins, pour Annemasse, Avignon ou bien encore Perpignan, on peut aussi considérer que leurs atouts résidentiels et leur dynamique territoriale ne parviennent pas à stimuler l'économie locale sur un registre plus technopolitain et productif. Or, on sait que le modèle résidentiel a aussi ses propres limites liées notamment à une montée des inégalités sociales, ou bien encore à une pression sur les ressources environnementales (Talandier, 2012).

Enfin, certaines aires urbaines apparaissent dynamiques sur le volet technopolitain sans que pour autant cela suffise à les rendre dynamiques en termes de population, d'emplois ou bien encore de revenu des habitants. C'est le cas par exemple de Lille, de Grenoble ou d'Amiens. Contrairement aux aires urbaines précédentes, c'est à présent leurs atouts productifs qui stimulent cette croissance des emplois stratégiques, mais sans que l'ensemble du territoire et de la société locale n'en tirent réellement parti. Le risque de rupture sociale liée à l'existence d'un modèle de développement à deux vitesses est à considérer avec sérieux.

Nous avons effectué le même travail et la même analyse pour les moyennes et petites aires urbaines. Il ressort également quatre grands types de situations :

- des aires urbaines doublement dynamiques qui allient aménités résidentielles, urbaines et dynamiques productives. Au sein des moyennes aires urbaines, on trouve dans ce groupe Montélimar, Manosque, Montbrison, Lunel, Vannes. Au sein des petites aires urbaines, on a Propriano, Corte, Pornic, Cruas ;
- des aires urbaines doublement pénalisées, avec à la fois de faibles progressions voire des diminutions des emplois stratégiques mais plus généralement de tous les emplois, un déclin ou très faible essor de la population, un solde migratoire souvent négatif, une faible augmentation des revenus des habitants. Les aires urbaines moyennes de cette catégorie sont Sedan, Charleville-Mézières, Saint-Dié-des-Vosges, Vierzon. Pour les petites aires urbaines, on retient Carignan, Revin, Dieuze, Noyon ;
- des aires urbaines dynamiques sur les fondamentaux territoriaux mais faibles sur le volet stratégique. Vitree, Dinan, Saint-Cyprien, Mont-de-Marsan sont dans ce cas pour les moyennes aires urbaines ; Calvi, Noyal-Pontivy, Oraison pour les petites ;
- enfin, même si elles sont de taille moyenne ou petite, certaines aires urbaines enregistrent des progressions soutenues des emplois stratégiques, des cadres mais sans que cela ne soit suffisant pour tirer l'ensemble des autres secteurs du territoire. Ce sont La Ferté-Bernard, Boulogne-sur-Mer, Bar-le-Duc, Vendôme, Pont-à-Mousson, Remiremont pour les petites.

Ainsi, sans être exhaustifs, ces deux indicateurs permettent d'avoir une première idée des dynamiques territoriales et technopolitaines récentes. Il est également intéressant de constater que la taille de l'aire urbaine ne suffit pas à déterminer leur appartenance à ces types. Chambéry apparaît par exemple plus dynamique que Lyon, Paris apparaît dans une situation moins favorable... Il nous semble intéressant de préciser à présent les trajectoires des aires urbaines.

Leurs dynamiques récentes confirment-elles une tendance de plus long terme ou au contraire une logique de rupture ?

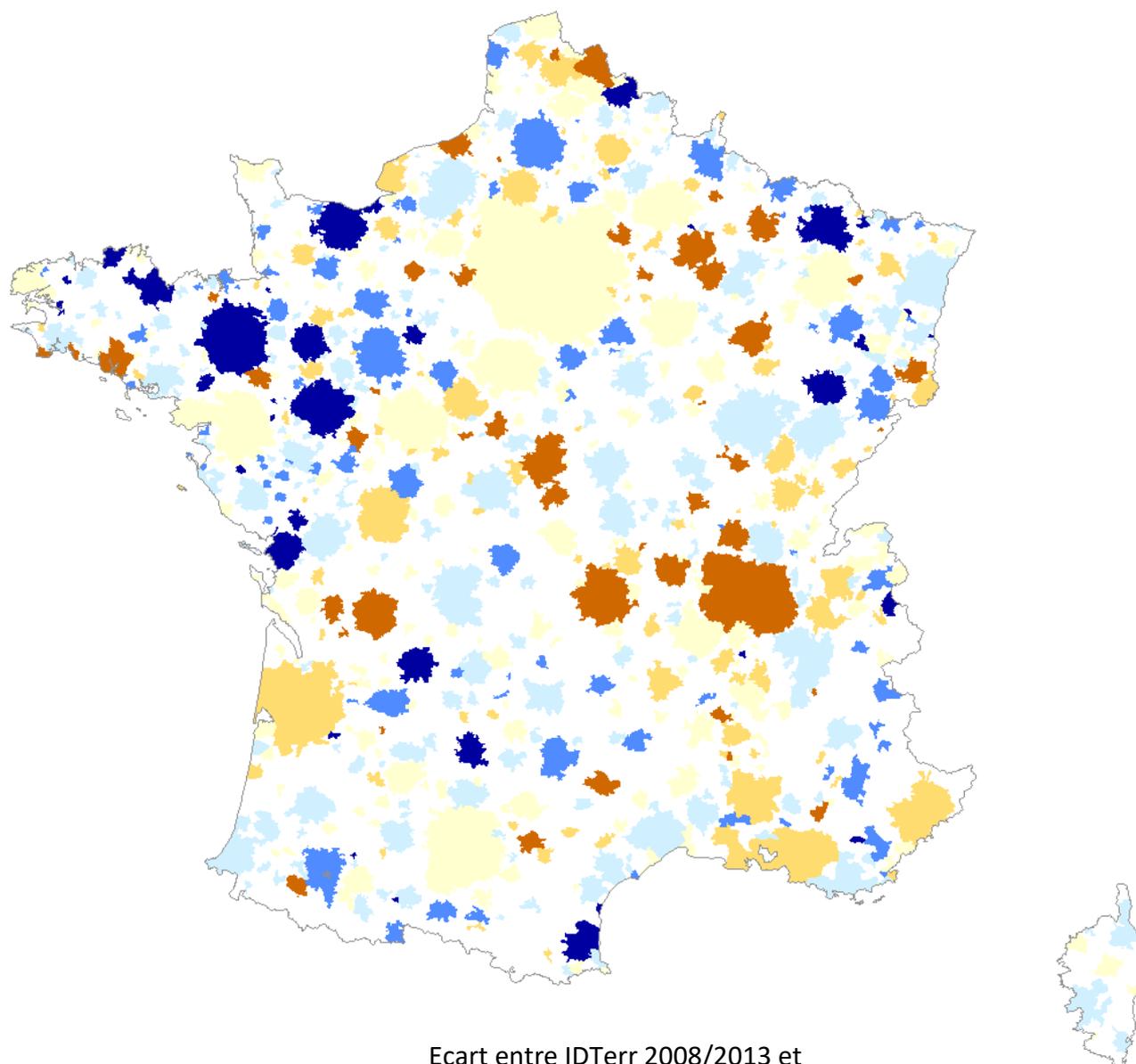
Nous aurions pu travailler sur les dynamiques propres à chaque aire urbaine, indépendamment des autres, en étudiant pour chacune les écarts de variation annuelle entre la période longue et la période récente, variable après variable. Cette méthode nous permettrait d'indiquer s'il y a eu ralentissement ou accélération pour les variations démographiques, économiques ou de revenu. Néanmoins, comme notre période récente est marquée par la crise économique, nous aurions observé pour la quasi-totalité des aires urbaines un ralentissement des indicateurs. Nous préférons donc les étudier de façon relative, les unes par rapport aux autres en gardant nos deux indicateurs. Plus précisément, on mesure l'écart entre le score ou rang obtenu par une aire urbaine sur la période plus récente et celui qu'elle obtient sur la période 1990/2013. On peut ainsi distinguer en positif les aires urbaines qui progressent dans le classement sur la période récente et en négatif celles qui au contraire ont vu leur dynamique territoriale ou technopolitaine s'amoinrir relativement aux autres aires urbaines (cartes 40 et 41).

La carte 40 présente le résultat de ce calcul pour l'IDTerr et la carte 41 pour l'IDTech.

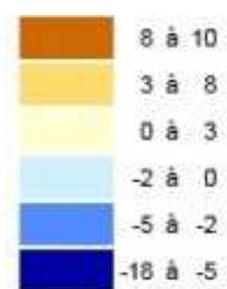
Sur la carte 40, on peut voir que le classement de Lyon en termes de dynamiques territoriales depuis 2008 progresse de 8 à 10 points par rapport au rang qu'occupe cette aire urbaine sur une période plus longue (1990/2013). C'est également le cas de Clermont-Ferrand ou de Lille par exemple. Inversement, certaines aires urbaines font plutôt moins bien depuis 2008 que sur l'ensemble de la période. On trouve dans cette situation des aires urbaines comme Rennes, Angers, Caen, Metz, Perpignan.

La carte 41 montre qu'en termes de dynamiques technopolitaines, c'est à présent Paris qui progresse plus vite sur la période récente, mais aussi de nombreuses villes de taille plus modérée comme Saint-Etienne, Arles, Nîmes...

Carte 40 : Variation de l'indicateur de dynamiques territoriales entre 1990/2013 et 2008/2013 (écart de rangs)

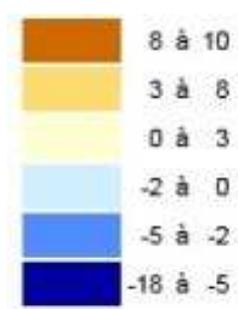
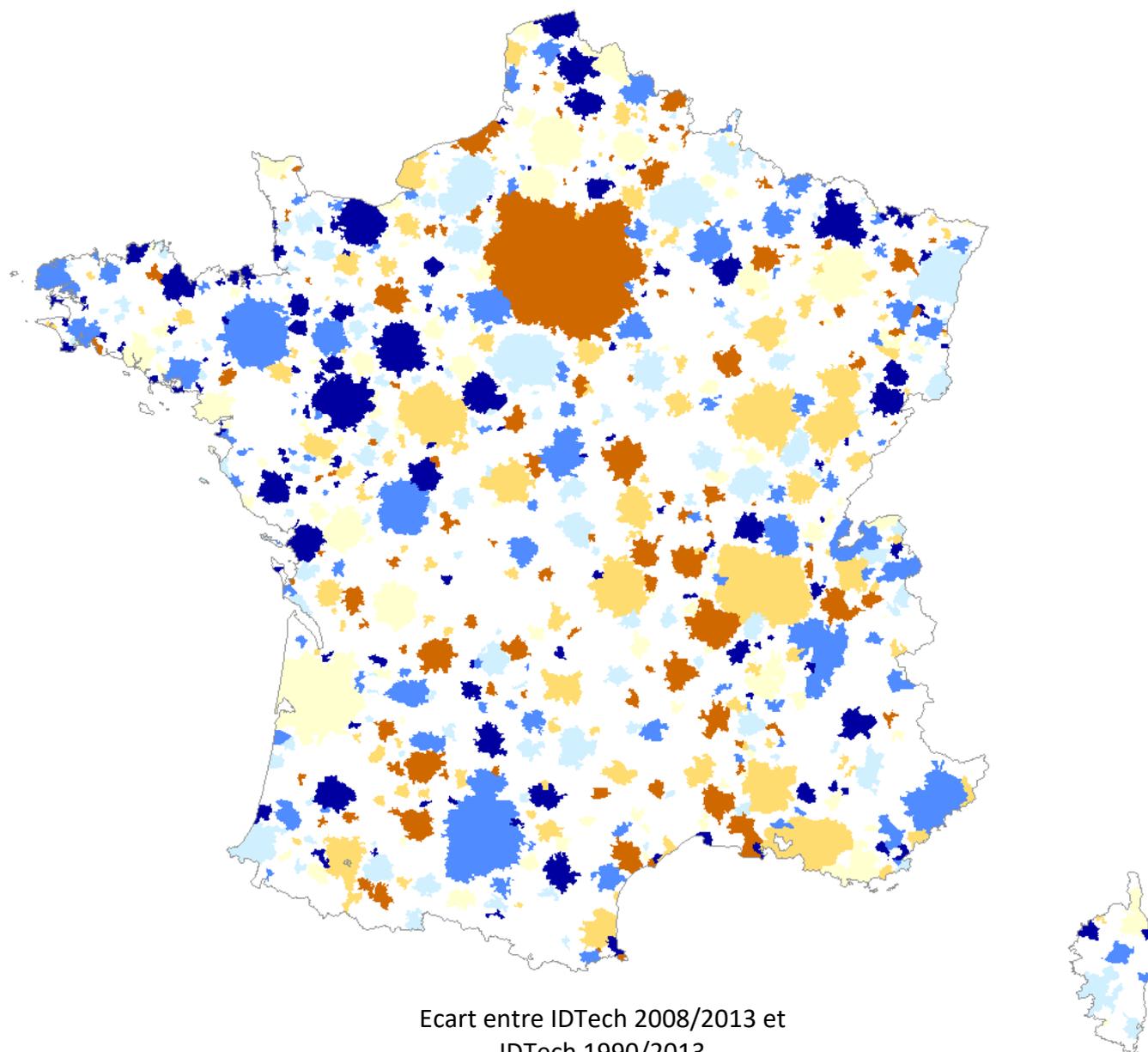


Ecart entre IDTerr 2008/2013 et
IDTerr 1990/2013



Source : d'après Insee et DGI

Carte 41 : Trajectoires 2008/2013 par rapport à 1990/2013 des aires urbaines en termes de dynamiques technopolitaines



Source : d'après Insee

On peut détailler ces trajectoires en distinguant les aires urbaines dynamiques ou pas sur la période 2008-2013 par rapport à l'ensemble de la période étudiée (1990-2013). On observe, pour les deux indicateurs IDterr et IDtech quatre cas de figure. Les villes citées à titre illustratif sont celles pour lesquelles ces tendances sont marquées et observables pour les deux indicateurs. On a donc :

- des aires urbaines à la fois bien classées sur l'indicateur de dynamique récente et dont la trajectoire est positive, elles ont plutôt mieux résisté à la crise que les autres et affirment y compris sur la dernière période leur relatif succès : Lyon, Aix-Marseille, Tours, Chambéry, Annecy ... ;
- des aires urbaines qui restent bien classées, mais dont la situation se détériore sur une période récente. Elles montrent quelques signes de fragilité et appellent à la vigilance des acteurs locaux au regard de ces signaux négatifs récents : Rennes, La Rochelle, Angers, Perpignan ... ;
- des aires urbaines qui demeurent plutôt moins dynamiques que la moyenne, mais leur situation s'est améliorée sur la période récente. Ce retournement de trajectoire est intéressant à observer pour mieux comprendre l'éventuel succès des politiques mises en œuvre localement : Mulhouse, Le Havre, Saint-Etienne ... ;
- des aires urbaines qui cumulent dynamique et trajectoire dépressives et dans lesquelles il devient urgent de trouver des solutions de redressement économique : Caen, Metz ...

Ces éléments d'analyse étant posés, nous finissons cette étude en essayant de comprendre quels liens nous pouvons établir entre les dynamiques et trajectoires des territoires et les quatre types de capacités mises en évidence.

4.2 Analyse de l'impact des capacités territoriales sur les dynamiques des aires urbaines françaises

Nous proposons de tester l'impact des quatre types de capacités sur les dynamiques territoriales et technopolitaines telles que définies précédemment, aux trois échelles étudiées (grandes, moyennes et petites aires urbaines).

Nous testons la pertinence d'un modèle linéaire comme suit :

$$Y_i = \alpha X_i + \beta_i + \varepsilon_i$$

Avec,

	MODELE 1	MODELE 2	MODELE 3	MODELE 4
	Y1 = IDTERR0813	Y2 = IDTERR0813	Y3 = IDTECH0813	Y4 = IDTECH0813
X1	IDTECH0813	IDTECH0813	IDTERR0813	IDTERR0813
X2	export€	export%	export€	export%
X3	résidentiel€	résidentiel%	résidentiel€	résidentiel%
X4	intermédiation€	intermédiation%	intermédiation€	intermédiation%
X5	consommation€	consommation%	consommation€	consommation%

IDTERR0813	= indicateur de dynamique territoriale
IDTECH0813	= indicateur de dynamique technopolitaine
export€	= capacité exportatrice en €/hab.
résidentiel€	= capacité résidentielle et touristique en €/hab.
intermédiation€	= capacité d'intermédiation en €/hab.
consommation€	= capacité de consommation en €/hab.
export%	= capacité exportatrice en % de l'ensemble des richesses
résidentiel%	= capacité résidentielle et touristique en % de l'ensemble des richesses
intermédiation%	= capacité d'intermédiation en % de l'ensemble des richesses
consommation%	= capacité de consommation en % de l'ensemble des richesses

Pour les grandes aires urbaines, les résultats sont présentés dans le tableau 16. Dans les grandes aires urbaines, l'indicateur de dynamique territoriale dépend positivement des dynamiques technopolitaines, mais également des richesses captées à l'extérieur grâce aux aménités résidentielles et touristiques, ainsi que des capacités d'intermédiation. En revanche, la capacité exportatrice a plutôt été pénalisante depuis la crise de 2008 en termes de dynamiques territoriales. Par contre, l'IDTech est plus élevé dans les grandes aires urbaines qui enregistrent une capacité d'exportation en €/hab. plus importante. Notons également, la corrélation positive avec la capacité de consommation mesurée en €/hab. L'IDTech présente une relation négative avec la capacité résidentielle et touristique, ou bien encore avec la part qu'occupe l'intermédiation dans ces agglomérations que ce soit en €/hab. ou bien en structure (%).

Ainsi, on voit se profiler deux types de métropoles. D'une part de grandes aires urbaines dont la dynamique territoriale repose sur deux leviers combinés, à savoir les capacités résidentielles et touristiques et le processus d'intermédiation. Ces deux processus leur permettent d'entretenir une économie tournée vers l'extérieur tout en assurant la circulation des richesses productives via les activités d'intermédiation au sein de systèmes régionaux et métropolitains. D'autre part, de grandes aires urbaines au sein desquelles les leviers exogènes et endogènes qui s'articulent sont plutôt liés aux capacités exportatrices et aux capacités de consommation. La conjugaison de ces deux processus assure le développement des dynamiques technopolitaines (cadres, fonction métropolitaine, emplois de R&D) dans ces espaces.

**Tableau 16 : Résultats des régressions linéaires entre indicateur de dynamique
et capacités territoriales pour les grandes aires urbaines**

Grandes AU	MODELE1	MODELE2	MODELE3	MODELE4
	IDTerr0813	IDTerr0813	IDTech0813	IDTech0813
Constante	** -13,405	** -83,944	10,303	45,682
IDTerr0813			***0,781	***0,799
IDTech0813	***0,800	***0,788		
export€	* -0,004		**0,005	
résidentiel€	***0,004		***-0,004	
intermédiation€	0,003		-0,005	
consommation€	-0,002		*0,007	
export%		-0,097		0,832
résidentiel%		***1,677		***-1,336
intermédiation%		**1,698		*-1,514
consommation%		0,765		0,950
N	47	47	47	47
Pr>F	***<0,0001	***<0,0001	***<0,0001	***<0,0001
R ² ajusté	0,664	0,693	0,676	0,691
Test colinéarité	2,687	2,796	2,852	2,658
<i>Notes : *** p<0.01; ** p<0.05; * p<0.10</i>				

Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

**Tableau 17 : Résultats des régressions linéaires entre indicateur de dynamique
et capacités territoriales pour les moyennes aires urbaines**

Moyennes AU	MODELE1	MODELE2	MODELE3	MODELE4
	IDTerr0813	IDTerr0813	IDTech0813	IDTech0813
Constante	-12,763	***-302,628	***5,578	-107,606
IDTerr0813			***0,488	***0,486
IDTech0813	***0,469	***0,443		
export€	-0,004		0,008	
résidentiel€	*0,001		**0,002	
intermédiation€	0,004		**0,018	
consommation€	***0,0215		-0,010	
export%		1,731		**2,810
résidentiel%		***4,251		**1,969
intermédiation%		**3,515		**4,676
consommation%		***10,551		0,030
N	205	205	205	205
Pr>F	***<0,0001	***<0,0001	***<0,0001	***<0,0001
R ² ajusté	0,325	0,359	0,299	0,298
Indice de condition	3,02	1,298	2,849	1,292
<i>Notes : *** p<0.01; ** p<0.05; * p<0.10</i>				

Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Dans les aires urbaines de taille moyenne (tableau 17), l'indicateur de dynamique territoriale est d'autant plus élevé que les dynamiques technopolitaines, les capacités résidentielles et les capacités de consommation le sont également. L'influence positive de la consommation sur les dynamiques territoriales est particulièrement marquée dans ces villes moyennes (paramètre plus grand). Ce résultat indique que dans les aires urbaines de taille moyenne, ce serait plutôt l'articulation entre capacité résidentielle, touristique et capacité de consommation qui dynamise ces territoires. Ces variables n'expliquent pas l'ensemble des dynamiques des agglomérations moyennes, mais contribuent néanmoins de façon significative à leur essor ou à leur potentiel de résilience depuis le choc de 2008. Les dynamiques technopolitaines des aires urbaines de taille moyenne sont positivement corrélées aux dynamiques territoriales, aux capacités résidentielles, mais aussi cette fois d'intermédiation, et en termes de pourcentage aux capacités exportatrices.

Tableau 18 : Résultats des régressions linéaires entre indicateur de dynamique et capacités territoriales pour les moyennes aires urbaines

Petites AU	MODELE1	MODELE2	MODELE3	MODELE4
	IDTerr0813	IDTerr0813	IDTech0813	IDTech0813
Constante	***94,226	***-450,635	***168,706	-6,127
IDTerr0813			***0,303	***0,279
IDTech0813	***0,272	***0,241		
export€	**0,012		0,006	
résidentiel€	**0,003		0,001	
intermédiation€	**0,0265		0,009	
consommation€	**0,0256		-0,011	
export%		2,585		**3,693
résidentiel%		***8,189		*2,217
intermédiation%		***9,443		*4,041
consommation%		***15,606		1,687
N	518	518	518	518
Pr>F	***<0,0001	***<0,0001	***<0,0001	***<0,0001
R ² ajusté	0,176	0,225	0,084	0,090
Indice de condition	1,796	1,438	1,686	1,401

Notes : *** $p < 0.01$; ** $p < 0.05$; * $p < 0.10$

Source : d'après Insee, Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Enfin, dans les petites aires urbaines, les dynamiques territoriales sont freinées par la présence d'une base exportatrice élevée (tableau 18). Elles sont au contraire soutenues par les trois autres types de capacités, avec un paramètre plus élevé pour la consommation (en %) que pour les deux autres variables significatives. L'indicateur de dynamique technopolitaine paraît moins pertinent dans les petites aires urbaines, les équations sont non significatives (R^2 proche de zéro).

Les capacités économiques des territoires reposent donc sur un potentiel externe et interne de richesses dont la valorisation peut être activée par les acteurs des territoires. Elles mobilisent des ressources spécifiques ou non, elles mettent les territoires au cœur de systèmes de flux multi-scalaires, de l'international au local. Or, tous les territoires ne sont pas égaux face à ce potentiel et leur situation actuelle s'inscrit bien sûr dans une histoire longue et une géographie qui les rend plus ou moins aptes à capter, créer, faire circuler les richesses productives, résidentielles ou bien encore de consommation. Les inégalités socio-spatiales s'accroissent, les égoïsmes territoriaux s'exacerbent (Davezies, 2016), la marge de manœuvre financière et la légitimité politique des élus se réduit... autant de facteurs rendant aujourd'hui l'action publique complexe et l'avenir très incertain. Une sorte de brouillard aménagiste s'est installé et de plus en plus de chercheurs appellent, à juste titre, à bricoler, improviser, arranger, hybrider... pour s'adapter en continu à cet état de crise perpétuel. Tous ces éléments sont en prendre en considération pour ne pas tomber dans un discours qui se voudrait surplombant, normatif, désincarné et naïvement optimiste. Mais cet état de fait, cette situation critique des économies et sociétés actuelles n'empêche pas de stabiliser quelques éléments de cadrage comme nous l'avons proposé tout au long de ce travail. De profonds bouleversements sont à l'œuvre, parmi lesquels la révolution numérique et la transition écologique constituent à notre avis deux éléments essentiels qui peuvent totalement modifier notre avenir. La question est ici de savoir comment nos modèles d'analyse, comment ces capacités territoriales vont s'adapter, résister, évoluer, disparaître selon les trajectoires à venir. La conclusion générale qui suit propose quelques pistes et perspectives pour accompagner dans ce sens la recherche en aménagement et urbanisme. Elle postule l'émergence d'un nouveau mode de développement résidentialement-productif.

CONCLUSION GENERALE

TRANSITION VERS UN MODELE RESIDENTIALO-PRODUCTIF

L'ensemble de ce travail a permis de mieux appréhender les dynamiques et transitions démographiques, économiques et sociales qui ont marqué les territoires, depuis le 19^e siècle jusqu'à nos jours. Au cours de ces deux siècles d'histoire, la France et ses territoires ont connu de profonds bouleversements, marqués par le passage d'un monde agraire à un monde métropolitain. L'exode rural, la structuration des villes, puis l'émergence d'un modèle plus complexe à la fois urbain, périurbain et néo-rural ont eu des impacts différents d'un territoire à l'autre, selon les aménités présentes, les atouts inhérents au lieu, mais aussi selon la mobilisation, l'action et la coordination des hommes pour conditionner le développement local. Ces périodes de flux et de reflux démographiques depuis et vers les campagnes ont accompagné des phases de plein régime et de transitions d'un modèle économique à l'autre. Ainsi, le modèle agraire se caractérise par le lien à la terre comme ressource. La production se fait d'abord au service d'une auto-consommation, d'une auto-satisfaction des besoins familiaux ou est destinée à être valorisée sur le marché local. Le modèle industriel, qui s'installe et domine de la fin du 19^e siècle à la moitié du 20^e siècle, déconnecte la production de biens, des besoins quotidiens. La figure de l'ouvrier domine. Le rapport au territoire reste néanmoins simple et unique, avec une très grande proximité spatiale des lieux de production et de vie. Puis, le développement des services accompagne la structuration urbaine. Le salarié devient emblématique de cette nouvelle forme d'économie tertiaire, qui va peu à peu déconnecter les processus de fabrication, de ceux liés aux services aux entreprises, aux services aux ménages... Les villes concentrent et permettent un meilleur accès à ces nouveaux services. Dans ce contexte, les mobilités quotidiennes vont peu à peu s'accroître et générer une nouvelle forme d'habiter, périphérique et excentrée. Les services et commerces vont accompagner ce mouvement et se développent dans les couronnes périurbaines. Le modèle métropolitain actuel est quelque peu différent, même s'il prend racine sur la structure urbaine des années 1970/1980. Il se caractérise par une plus grande complexité des rapports aux territoires, en raison d'une mobilité importante des individus et d'une accessibilité à la communication et à l'information rendue possible en tout lieu grâce aux nouvelles technologies. Dans ce modèle, les flux s'intensifient et invitent à décrire des systèmes territoriaux au sein desquels les métropoles jouent un rôle déterminant, plutôt qu'un modèle uniforme. La déconnexion entre les espaces de décisions, les espaces de fabrication, les espaces de vie, les espaces de consommation atteint son maximum voire probablement ses limites. Ces déconnexions font naître deux nouvelles formes d'économie, et avec elles deux nouveaux leviers de mise en capacité des territoires, spécifiques au modèle métropolitain :

- la capacité résidentielle, touristique, récréative qui permet aux territoires de capter des richesses produites ailleurs grâce à leurs aménités paysagères, environnementales, climatiques, patrimoniales, foncières ;
- la capacité d'intermédiation qui assure dans l'ombre le fonctionnement productif et métropolitain de l'économie locale. Cette capacité repose sur une circulation des richesses, de la main d'œuvre, de l'information à une échelle régionale ou métropolitaine. Plus qu'une sphère de services aux entreprises, c'est en termes de services aux métropoles, aux territoires que ces activités doivent être pensées.

A ces deux capacités spécifiques du modèle métropolitain, s'ajoutent une capacité d'exportation et une capacité de consommation. La première repose sur la compétitivité internationale des entreprises, sur leur capacité à vendre des biens, des savoirs, des concepts au reste du monde. Une grande diversité se cache évidemment derrière cette économie essentielle pour la croissance des pays, des entreprises industrielles, à l'agriculture, aux services financiers, à la conception de logiciels... chaque type d'activités ayant une logique de localisation différente. La métropolisation économique repose néanmoins sur une plus grande concentration des secteurs cognitifs, le plus souvent à haute valeur ajoutée, qui n'ont cessé de se développer principalement dans les pôles urbains des grandes agglomérations. La capacité de consommation est également l'une des caractéristiques des pôles urbains ou des centres d'agglomération et participe, on l'a vu, à leur développement et leur capacité de résilience depuis la crise de 2008. Cette sphère demeure, contrairement à la première, largement sous-étudiée et sous-mobilisée.

Tous ces flux génèrent des systèmes inter- et intra-territoriaux qui dessinent une nouvelle géographie économique de l'espace national et local. On a ainsi pu mettre en évidence de puissants mécanismes de péréquation entre villes et campagnes, de réciprocité entre métropoles et hinterland, de complémentarité entre villes et bourgs... Pour autant, tous ces flux ne sont pas sans effet négatif pour les « exclus » du modèle. Mais les clivages ou disparités croissantes ne sont pas tant entre « la France périphérique » et les cœurs urbains qu'entre les systèmes territoriaux pris dans leur ensemble. Certains territoires, qu'ils soient urbains, ruraux, métropoles ou non, denses ou pas, cumulent dans la proximité les handicaps sur les quatre registres de capacité mis en évidence : pas de réelle attractivité résidentielle et touristique, une capacité exportatrice en berne voire en crise, une capacité d'intermédiation qui n'a soit jamais réellement émergé, soit n'a plus lieu d'être, une capacité de consommation qui se réduit au fur et à mesure que les autres leviers déclinent... Même s'il y aura toujours une histoire à raconter pour montrer que c'est justement dans des territoires en difficulté, que la volonté d'une poignée d'hommes et de femmes permet de relancer une dynamique, de fédérer la population autour d'un projet, de créer des emplois - et ce n'est pas rien - il y a objectivement des situations et des contextes territoriaux plus difficiles que d'autres. Néanmoins, le fait de raisonner sur la notion de capacités (et donc d'activation possible) et d'en montrer la diversité, d'en mesurer le poids, les évolutions, les spécificités pour chaque territoire peut permettre d'éclairer les stratégies territoriales et prises de décisions locales. La mise en évidence des systèmes que ces capacités dessinent et sur lesquels elles s'appuient

ouvre des perspectives pour structurer la pensée et la recherche sur les questions de développement territorial.

Ce modèle métropolitain aujourd'hui bien ancré, domine tous les autres et n'est pour l'heure pas appelé à disparaître. Cet état de fait, qui justifie pleinement d'y consacrer encore beaucoup d'énergie et de temps de chercheurs, d'experts et d'enseignants, n'empêche pas de repérer les signaux d'une transition en cours et les orientations nouvelles pour les territoires.

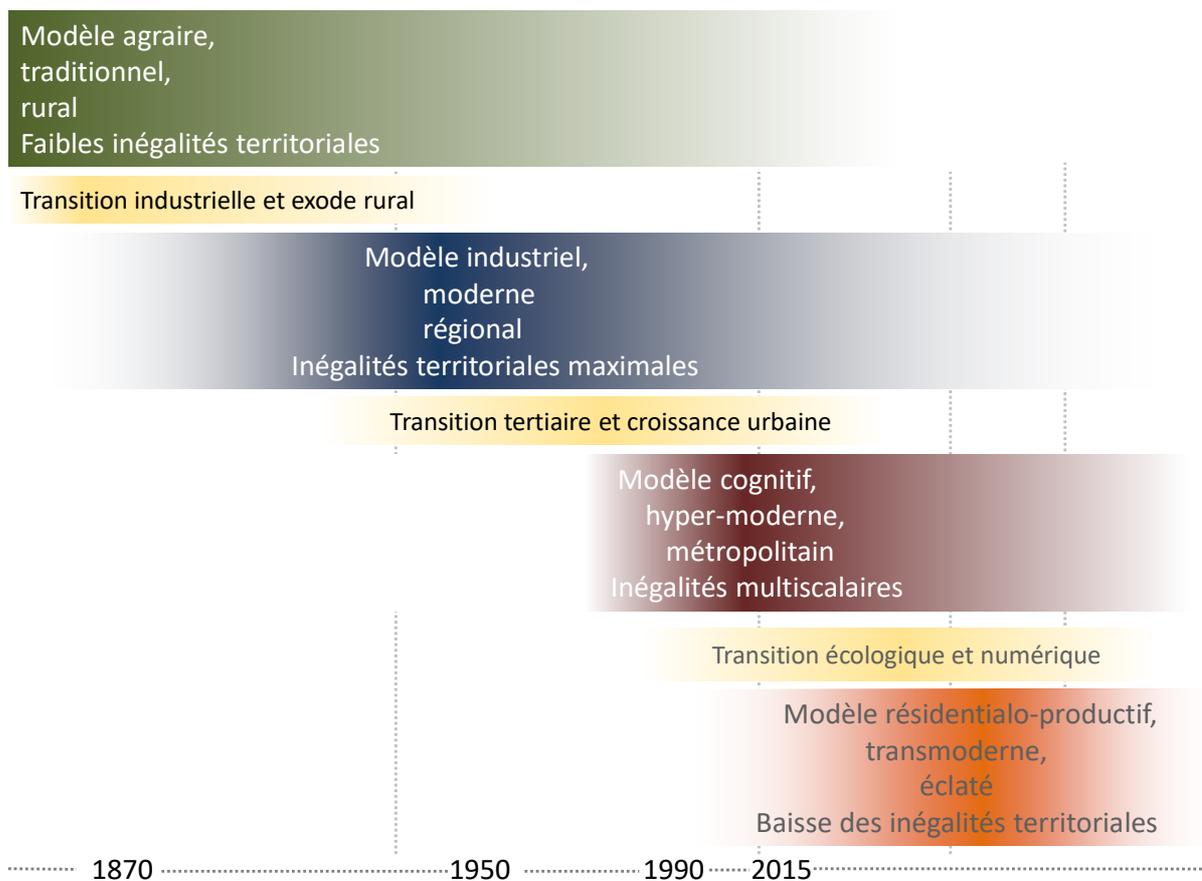
De nombreux signes incitent à penser que le modèle actuel est ébranlé, comme peuvent le décrire de nombreux économistes et essayistes à succès dont les titres des ouvrages sont en la matière particulièrement explicites (Aghion, Cohen, Laurent, Rifkin...¹). Deux bouleversements majeurs nous semblent à même d'impacter le développement économique, social, démographique des territoires et inversement les territoires semblent être des piliers ou des relais essentiels pour ces changements sociétaux et culturels.

Le premier tient dans la prise de conscience des enjeux écologiques à tous les niveaux, que ce soit auprès des instances internationales, des élus et acteurs politiques nationaux ou locaux, des entrepreneurs et des citoyens. S'il paraît difficile de parler de révolution écologique, tant les freins au changement sont encore nombreux, il semble aujourd'hui incontestable qu'une transition écologique soit en marche. Les quelques pages qui suivent exposent en quoi ce changement constitue un axe de recherche pour l'aménagement, l'urbanisme et la géographie économique à la fois pertinent et encore largement sous-exploré. En lien avec nos travaux et nos méthodes d'investigation, la première section insiste sur l'intérêt de mieux prendre en considération les dynamiques et contextes territoriaux afin d'identifier les leviers et les freins à la transition écologique, mais aussi afin de comprendre l'enjeu et l'impact de cette transition sur le développement territorial.

Le deuxième phénomène qui modifie déjà et modifiera encore profondément nos comportements repose sur l'essor du numérique et son insertion dans tous les domaines. La grille d'analyse des capacités territoriales que nous avons proposée peut permettre de faire le lien entre territoire et transition numérique. Elle permet également de mieux comprendre les enjeux et conséquences d'un nouveau mode de développement territorial, résidentialement-productif, en émergence. Dans ce modèle, l'hypothèse est celle d'une reconnexion entre consommation et fabrication (plutôt que production). La figure du consommateur-producteur devient emblématique d'une nouvelle façon de produire, de consommer et d'habiter (rappel figure 1). Les quatre capacités territoriales demeurent, mais une certaine porosité des frontières permet un rapport entre économie et territoire différent, ouvrant de nouvelles perspectives de développement résidentialement-productif, mais aussi un risque de repli communautaire et territorial.

¹ Aghion : Repenser la croissance ; Aghion, Cette et Cohen : Changer de modèle ; Cohen : Les infortunes de la prospérité ; Laurent : Nos mythologies économiques ; Rifkin : La troisième révolution industrielle...

Figure 1 : Modèles spatio-économiques et transitions territoriales



Légende :

Modèle économique
 Forme culturelle
 Figure spatiale
 Disparité territoriale

Rupture et transition territoriale

Source : élaboration de l'auteur

1. Contexte territorial d'une transition écologique

La prise en compte des enjeux écologiques dans les dynamiques de développement n'est certes pas nouvelle. Néanmoins, malgré la médiatisation internationale de quelques auteurs et chercheurs emblématiques d'une approche alternative de l'économie et plus largement de la société actuelle (Ostrom 1990 ; Sen 1999 ; Stiglitz et al. 2009 ; Sachs, 1997 ; Rifkin, 2000 ; Servet, 2010), force est de constater que pour l'heure le modèle dominant reste bien ancré dans nos pratiques, ainsi que dans les politiques et stratégies mises en œuvre. Néanmoins, les crises récentes à la fois financières, alimentaires, politiques... dans un contexte de prise de conscience des enjeux climatiques et de ceux liés à la finitude des ressources semblent quelque peu changer la donne. Le discours politique se modifie. F. Geels s'appuie par exemple sur les termes utilisés par l'OCDE, l'UNEP (Nations Unies) ou bien encore l'Union européenne pour illustrer ce changement (Geel, 2013). Ces organisations n'hésitent plus à promouvoir une transition vers une croissance verte, à encourager un changement complet de nos modèles économiques, envisager une nouvelle voie pour les systèmes de production et de consommation, de nouveaux chemins de développement basés sur une croissance plus intelligente, soutenable et inclusive... Ces discours accompagnent également un changement dans les pratiques quotidiennes des ménages. Les exemples sont nombreux. Des comportements de consommation plus collaboratifs, plus économes, plus responsables (cf. études du CREDOC, 2013, Bigot et al., 2014²), aux mouvements citoyens récents, contestataires ou non, alternatifs et un peu partout en émergence (Occupy, Anonymes et autres « hacktivistes », Indignés, Zone A Défendre, Nuits debout...), les initiatives et signaux faibles d'une mutation, d'une transition écologique et politique se manifestent clairement.

C'est dans ce contexte, qu'un courant de pensée interdisciplinaire, les « *Transition Studies* », émerge depuis une dizaine d'années autour des questions de transition.

Ces recherches autour du concept et des processus de transition soutenables insistent sur les transformations radicales de la société et ouvrent en ce sens de nouveaux champs et de nouvelles interrogations en matière de développement durable. Les changements en cours reposent sur de nouveaux systèmes d'innovation et de nouvelles configurations socio-techniques, plus durables, qui englobent non seulement de nouvelles technologies vertes, mais aussi des changements institutionnels, économiques, politiques, culturels, des modifications dans les pratiques des utilisateurs, dans les discours et récits collectifs (Geels et al., 2008).

² Par exemple, une récente enquête du Credoc montre qu'en 2013, près de la moitié des consommateurs ont eu une pratique de consommation collaborative, soit par contrainte économique (18%), soit par choix pour les 29% restants). L'aspiration à une consommation plus collaborative, s'inscrit dans une tendance plus large (Credoc, 2013). Ainsi, l'évolution des représentations du bonheur à 20 ans d'intervalle (1993 et 2013) est particulièrement instructive. Les items associés au bonheur en 2013 ne sont pas les mêmes que ceux de 1993. Dominant, voire apparaissent en 2013, les mots « loisir », « vacances », « liberté », « temps », « soleil ». Le terme « enfants » et « amis » progressent fortement. Apparaissent les termes « épanouir », « profiter », « joie », « tranquillité » alors que « réussir » disparaît totalement.

Les revues de littérature sur les « *Transition Studies* » menées récemment (Grin et al., 2010 ; Smith et al., 2010 ; Coenen et al., 2012 ; Coenen et Truffer, 2012) insistent toutes sur l'existence de trois principaux axes de recherche ou trois approches dominantes :

- l'une structurelle est basée sur les systèmes d'innovation socio-techniques. On parle de *Technological Innovation Systems (TIS)* (Carlsson et Stankiewicz, 1991 ; Hekkert et al., 2007 ; Bergek et al., 2008 ; Markard et Truffer, 2008) pour qualifier cette étude des systèmes d'innovation et de leur impact sur la société et l'économie ;
- l'autre s'appuie sur les processus de construction sociale de ces changements. *La Multilevel Perspective (MLP)* explique les transitions sociotechniques à travers l'interaction de processus à trois niveaux différents : le régime, le paysage et la niche (Rip et Kemp, 1998 ; Geels, 2002 ; Geels, 2011) ;
- et enfin, celle liée à la gouvernance, à la gestion de ces changements, traduite en termes de *Strategic Management (SM)* (Rotmans et al., 2001 ; Kemp et al., 2007 ; Schot et Geels, 2008 ; Meadowcroft, 2009 ; Smith et Raven, 2012). Ces auteurs s'intéressent aux manières d'influencer et d'orienter le changement.

Rassemblant sociologues, politologues, philosophes... mais aussi bien sûr écologues et autres disciplines de sciences dures, ce domaine de recherche semble en revanche pour l'instant peu investi par la géographie et les sciences régionales. Ainsi, de nombreux auteurs spécialistes de la question (Markard et al., 2012 ; Truffer et Coenen, 2012 ; Bridge et al., 2013 ; Nevens et al., 2013) regrettent l'absence ou le manque d'approches territoriales, conférant aux travaux existants un caractère quelque peu homogénéisant spatialement et institutionnellement (Huguenin, 2016). Les géographes qui ont contribué de façon structurante à ce champ de recherche sont plutôt tournés vers une géographie humaine, allant des thèses néo-marxistes, aux approches critiques du développement durable, ou bien encore à l'étude des interfaces homme-nature (Moulaert et al., 2010 ; Swyngedouw, 2010 ; Harvey, 2012). Ainsi, comme le notent C. Schulz et I. Bailey, la géographie économique et la science régionale sont restées jusque-là très en retrait sur ces questions, malgré l'émergence de mouvements territorialement ancrés, tels que le réseau des villes en transition, le réseau *Cittàslow* né en Italie... (Schulz, Bailey, 2014). Comme s'en étonnent B. Trueffel et L. Cohen (Truffer et Coenen, 2012), géographie économique et sciences régionales ont donc négligé jusque-là l'étude des relations entre les systèmes économiques et l'environnement naturel. Nous faisons le pari que la prise en compte de ces interactions entre activités économiques et milieux, entre développement territorial et transition écologique constituent les bases pour un renouvellement de ces deux branches de l'aménagement et de la géographie. Bien sûr, cet axe de recherche n'est pas vierge, et des travaux se développent rapidement pour prendre en compte la dimension territoriale des transitions écologiques en cours.

Pour certains auteurs, l'enjeu est d'envisager une adaptation de la société capitaliste qui tienne compte de la capacité de charge écologique de la terre et de la finitude des ressources. A ce titre, l'écologie industrielle semble particulièrement opérationnelle et intéressante, puisqu'elle permet de miser à la fois sur le maintien d'une compétitivité économique, la réduction de la pollution et des déchets, la création d'emploi, l'amélioration des conditions salariales. L'écologie industrielle représente pour les acteurs du terrain une stratégie de mise en œuvre du développement durable (Buclet, 2013). Elle constitue une possibilité concrète d'organisation productive durable au service d'un développement territorial (Deutz and Gibbs, 2008 ; Buclet, 2011). Ces travaux, et les expériences qu'elles décrivent, insistent d'ailleurs sur l'importance de la proximité dans toutes ses dimensions (Buclet, 2011).

Le changement ou la transition ne dépendent plus des seules innovations technologiques, mais s'inscrivent dans un contexte institutionnel, social et territorial. On retrouve l'idée de milieux d'innovation multi-locaux développée par O. Crevoisier et H. Jeannerat (Crevoisier et Jeannerat, 2009). Il nécessite un encastrement avec la société, locale notamment, et met en œuvre de nouveaux paradigmes socio-culturels, politiques et économiques au sein desquels la question écologique est centrale (Klein et al., 2016). Dans ces approches, l'étude de l'évolution ou des trajectoires des « systèmes socio-techniques » sur un temps long montre l'existence de chemins de dépendances stables et difficilement modifiables. Mais, sous certaines conditions, les relations au sein de ces systèmes peuvent être amenées à se reconfigurer et ainsi faire naître un nouveau système d'innovation et de transition, qualifié aussi de milieuvaluateur (Livi et al., 2015 ; Huguenin, 2016). « *Ces travaux visent donc à comprendre comment on répond à des problèmes « persistants » tels que celui du changement climatique à travers la mise en place de systèmes soutenables* » (Huguenin, 2016). L'écologie territoriale offre également des perspectives de renouvellement de la science régionale extrêmement stimulantes. Que ce soit pour étudier les processus urbains et les interrelations entre villes et hinterland en matière de circulation des ressources, des matières, des déchets... (Barles, 2005 ; Coutard et Lévy, 2010 ; Billen et al., 2012) ou bien pour mieux prendre en compte les interactions spatiales et le rôle des territoires dans ces dynamiques (Buclet, 2011), ces travaux explorent et ouvrent des axes de recherche relativement nouveaux en sciences régionales.

Pour de nombreux auteurs, il convient donc de considérer à la fois la territorialité du changement, du développement technologique et des mutations socio-techniques, mais aussi de mieux appréhender la géographie des liens inter-organisationnels pour comprendre les relations entre économie et environnement (Hansen et Coenen, 2014). Le rôle des villes et des régions dans la promotion de la transition et la mise en œuvre de politiques spécifiques est également souligné. Par exemple, de nombreux travaux empiriques montrent comment les villes et les territoires impulsent et organisent une gestion stratégique de niches technologiques au service d'un développement plus soutenable (Truffer et al., 2002). Sur tous ces aspects, nos travaux et nos méthodes d'investigation peuvent être mobilisés pour penser, comprendre et analyser ces transitions.

Par exemple, l'analyse des dynamiques socio-économiques et démographiques des territoires, l'étude des contextes locaux, permettent de repérer des facteurs et des contextes favorables ou pas à une transition écologique. Ainsi, dans un travail récemment mené pour le Conseil français à l'énergie, nous avons réalisé une analyse quantitative sur le cas de 20 villes européennes afin d'étudier l'existence (ou pas) de contextes urbains favorables à une décentralisation énergétique (Seigneuret, Talandier, 2016). Notons que l'une des problématiques les plus investies par la recherche en ce moment (et dans ce domaine) semble être celle de la transition énergétique, sans doute pour les enjeux transversaux qu'elle soulève, mais aussi peut-être parce qu'elle se traduit par des opérations concrètes et observables partout dans le monde. Ce qui nous intéresse tout particulièrement dans ces questions, c'est de voir en quoi un territoire peut constituer un contexte favorable ou non à ce type de transition et inversement ce que ces dynamiques de transitions apportent au territoire. Nous avons donc inventorié les dispositifs mis en place pour favoriser une gestion décentralisée de l'énergie dans 20 villes européennes. Puis, nous avons décrit et mesuré les liens entre ces dispositifs et le contexte territorial caractérisé par la forme urbaine, les ressources naturelles disponibles, le climat, les dynamiques socio-économiques et démographiques de chaque ville.

Le premier résultat porte sur le fait que tous types de villes (grandes ou non, compactes ou pas, dynamiques ou en crise...) semblent en capacité de développer une politique locale de gestion de l'énergie. En effet, dans des contextes urbains très différents, on observe le développement de production d'EnR, l'essor de modes de transport et de stockage innovants ou bien encore une croissance et une diversification des actions visant à réduire les consommations et à sensibiliser les ménages et les entreprises locales. La transition, y compris énergétique, n'est pas le seul fait de grandes métropoles.

Le second résultat met en évidence différents types de stratégies et de bouquets d'actions en matière d'énergie selon le type de villes. Toutes les villes ne mettent pas en place les mêmes types d'actions. L'analyse statistique montre que :

- les grandes villes denses se distinguent par la diversité des actions en matière de production et de gestion énergétique, dans tous les domaines ;
- les villes moyennes, sans doute pour des raisons de moindres leviers de financement, développent plutôt des politiques de sensibilisation du public, misent assez systématiquement sur l'essor des smart-grids ou sur un type d'énergie précis. Freiburg constitue un bon exemple de ville ayant misé sur l'innovation sociale et ciblé son action sur l'énergie solaire ;
- par ailleurs, les villes compactes sont plus propices au développement de réseaux locaux d'énergie et de valorisation des déchets, alors que les villes plus diffuses ont développé de façon plus marquée la géothermie, l'EnR marine, avec :
 - o si elles sont inscrites dans des territoires agricoles, une production d'EnR, et notamment la présence de fermes photovoltaïques ;
 - o si elles sont dans des espaces plus forestiers, un développement de la biomasse comme à Innsbruck par exemple ;

- notre panel contient des villes industrielles qui subissent les conséquences de la désindustrialisation de l'économie européenne. Dans ces villes anciennement productives et attractives, on note une présence encore non négligeable de la production en cogénération gaz, charbon ou bien encore une production hydraulique. Néanmoins, le contexte post-industriel et décroissant de ces villes semble pouvoir favoriser un changement radical des politiques locales, ici en matière d'énergie. L'enjeu peut être de doter la ville d'une image plus moderne, d'accompagner les bifurcations économiques en cours, d'inscrire les dynamiques de développement dans les enjeux écologiques et environnementaux actuels. Bristol illustre bien ce cas dans notre étude ;
- enfin, les villes à la population « jeune », extrêmement dynamiques démographiquement et économiquement semblent privilégier une politique sur la gestion et l'extension des réseaux, un essor du photovoltaïque, un investissement dans les EnR marines comme à Copenhague ou à Nantes, mais aussi des solutions technologiquement innovantes mises en scènes dans de véritables démonstrateurs urbains, comme c'est le cas pour Giant³ à Grenoble. On y observe des stratégies plus affirmées sur le développement des smart-grids, smart-meters, sans doute plus en phase avec la population, la demande, mais aussi avec les entreprises et les investisseurs en présence.

Ainsi, la transition énergétique s'invite dans les stratégies de développement local, en s'adaptant au contexte sociodémographique, économique, culturel, géographique... afin de modifier l'image d'une ville en déclin industriel, de relancer une économie locale, d'accompagner la dynamique en cours, de répondre à une demande croissante. Les projets peuvent, voire doivent, être interterritoriaux et miser sur un meilleur couplage entre offre et demande, entre producteur et consommateur.

Cet exemple et ces premiers travaux montrent que les cadres et méthodes d'analyse que nous développons peuvent être opérationnels pour mieux comprendre les interactions entre dynamiques territoriales et transition. L'autre aspect de nos recherches qui pourrait être développé dans les années à venir concerne la mobilisation des capacités externes et internes d'un territoire dans un contexte où l'utilisateur-consommateur serait appelé à devenir son propre producteur de biens et de services. Ce modèle résidentialement productif est aujourd'hui clairement perceptible dans l'analyse des transitions numériques.

³ Giant (Grenoble Innovation for Advanced New Technologies) est un projet urbain et scientifique visant à aménager et organiser le site de la presqu'île scientifique de Grenoble autour de 7 centres d'excellence académique et technique.

2. Transition numérique et développement résidentialement-productif

La transition numérique et l'essor d'internet depuis le début des années 1990 constitue un choc culturel qui participe à l'émergence d'un nouveau modèle de développement. Les retombées et les implications pour la société sont encore incertaines et difficiles à anticiper tant le numérique est amené à bouleverser nos vies. Pour beaucoup, cette révolution signe la fin des territoires... plus de distance et donc plus de nécessité de proximité non plus, l'aspatialité et la déterritorialisation s'imposent ! Or, il n'en est rien... comme en témoigne pour commencer le processus de métropolisation qui accompagne la première vague de cette transition depuis les années 1990, mais aussi comme l'expliquent les quelques auteurs spécialistes de culture numérique qui s'intéressent à la ville et aux territoires⁴.

Pour B. Beaudé, par exemple, « *Internet peut être décrit selon ses composantes techniques, économiques ou sociales les plus élaborées, il est (...) essentiellement une innovation spatiale qui œuvre à rendre la distance la moins pertinente possible* » (Beaudé, 2014, p. 16). Or, B. Beaudé critique le « *matérialisme* » des géographes, qui les empêcherait de penser « *la dimension spatiale d'Internet au-delà du territoire* », des chercheurs prisonniers d'un paradigme territorial les enfermant « *dans une dichotomie fantasmée entre le cyberspace et le monde réel* » (Broca, 2017, p. 1).

Pour S. Broca, deux lieux communs se sont imposés : l'idée de déterritorialisation et d'immatérialité du numérique, qui masque et minimise, selon l'auteur, la continuité fondamentale qui unit la culture numérique à l'évolution générale de nos sociétés. S. Broca montre notamment comment le « Libre⁵ » est devenu un véritable mouvement social susceptible de remettre en question nos modèles économiques et culturels. Ainsi, pour des auteurs comme A. Gortz ou Y. Moulier-Boutang, le « Libre » met en évidence « *une triple crise du système capitaliste actuel : crise des moyens juridiques permettant l'appropriation privative, crise du salariat comme organisation dominante de la production, crise des instruments servant à mesurer le travail et ses outputs* » (Broca, 2013, p. 243). Ce nouveau capitalisme rend ainsi

« *palpable la possibilité d'un monde où le salariat, la forme la plus répandue du travail, n'est plus la norme, et où l'appropriation privative de la richesse n'est plus non plus l'alpha et l'oméga de la vie économique et sociale* » (Moulier Boutang, 2010, p. 171).

⁴ Nous éditons un numéro spécial de la revue Géographie Economie et Société consacré à ce sujet et coordonné par C. Ambrosino, V. Guillon (coord.) et M. Talandier (Eds). Il devrait paraître courant 2017 et s'intitule « Culture numérique et société urbaine ». Les éléments cités de S. Broca (2017) et R. Besson (2017) sont issus de ce numéro :

Broca, S. (2017). Matière et territoire dans la culture du logiciel libre. In Ambrosino, C., Guillon, V. (coord.), Talandier, M. (Eds). (2017), *Géographie, Economie et Société*, à paraître.

Besson, R. (2017). Repenser les cadres théoriques des villes créatives. L'exemple des *Ateneus de Fabricació* barcelonais et des *Laboratorios ciudadanos* madrilènes. In Ambrosino, C., Guillon, V. (coord.), Talandier, M. (Eds). (2017), *Géographie, Economie et Société*, à paraître.

⁵ Richard Stallman, programmeur du MIT (Massachusetts Institute of Technology), crée en 1984 le mouvement du free software, dont l'essence repose sur la création de logiciels dont le code source est disponible. Ces logiciels sont alors librement utilisés, copiés, modifiés et distribués...

Mais pour autant, cette culture numérique n'a pas aboli le rapport physique, le lien au territoire. Tout d'abord, comme le précise S. Broca, la création de logiciel est très largement le fait d'un développeur isolé ou bien de quelques personnes qui maintiennent un ancrage territorial. Par ailleurs, les communautés transnationales organisent des rencontres physiques, qui selon les analystes du phénomène, jouent un rôle extrêmement structurant dans l'essor d'une « *subculture libriste globale* » selon les termes de S. Broca. On pense évidemment aussi à l'impact que peuvent avoir des applications géo-localisées voire même des jeux tels que « *Pokemon Go* » sur les liens entre le numérique et le développement économique et social des territoires.

Enfin, la reconnexion entre consommation et production que permet cette révolution numérique est aujourd'hui observable dans de nombreux projets et marque très probablement un tournant dans les capacités économiques des territoires. Le mouvement des « *makers* » permet de remettre au cœur des processus de production, la fabrication matérielle et la réappropriation par l'utilisateur des outils et des méthodes de réalisation physique (Buclet, 2015 sur le cas des « *Usinettes* »⁶). L'essor des fab lab marque, dans tous les types de territoires et partout dans le monde, ce tournant vers une reconnexion entre le « *faire* » et l'usage. Ces ateliers de fabrication ouverts à tous et permettant l'accès à des machines-outils (découpeuses laser, fraiseuses numériques ou bien encore imprimantes 3D) peuvent sembler pour l'instant anecdotiques. Pourtant, ils questionnent et bousculent, à l'image plus généralement du « *Libre* » et des plateformes collaboratives, les fondements du modèle économique et territorial actuel.

De plus, les expériences en cours soulignent la diversité des champs d'application et des publics visés.

L'Atelier paysan, par exemple, est un fab lab mobile dédié aux agriculteurs qui connaît un succès croissant depuis sa création en 2009. Basé sur une Société coopérative d'Intérêt collectif (SCIC), l'Atelier paysan développe partout en France une démarche innovante de réappropriation de savoirs paysans et d'autonomisation dans le domaine des agroéquipements adaptés à l'agriculture biologique. Le fab lab permet aux agriculteurs de fabriquer leurs propres outils grâce à des formations, grâce aux logiciels de prototypage libres d'accès, aux plans et modèles mis en ligne et à la constitution d'un réseau d'utilisateurs. En fabriquant ses propres accessoires et ses infrastructures bâties, l'agriculteur se réapproprie un savoir-faire oublié qui permet notamment d'adapter l'outil et le travail aux besoins spécifiques d'un terroir ou d'un type de production⁷.

⁶ Une Usinette tient à la fois du fablab et du hackerspace. Une Usinette n'est ni un atelier « clé en main », ni une petite usine franchisée qui proposerait systématiquement les mêmes machines. L'approche privilégiée est plutôt de mettre tout en œuvre pour permettre son évolution en fonction de besoins spécifiques locaux et s'appuyant autant que faire se peut sur des ressources (humaines, matières premières secondaires) disponibles à proximité. Extrait du site internet « usinette.org ».

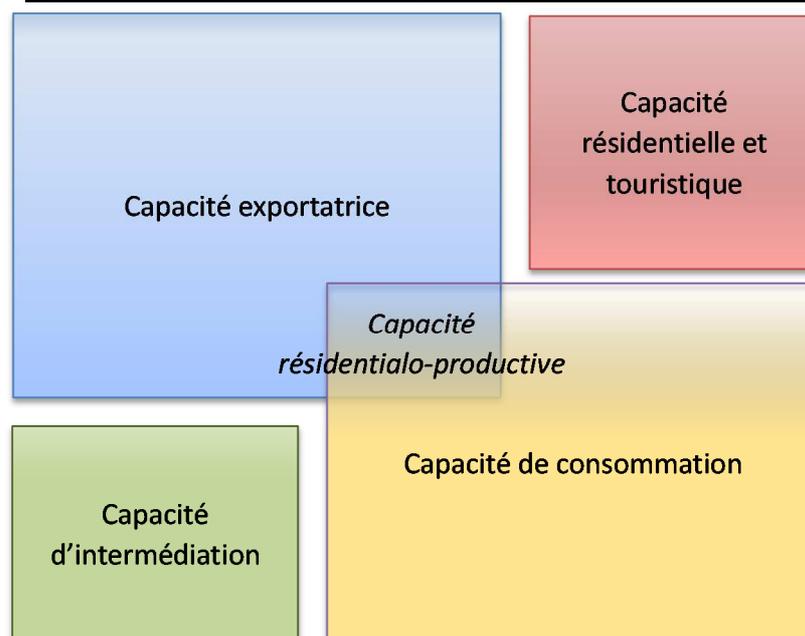
⁷ L'auteur remercie Fabrice Clerc, co-gérant de l'Atelier paysan, pour le temps qu'il nous a consacré lors de l'interview réalisée le 21/05/2016 à Renage.

Les fab lab sont également de plus en plus nombreux dans les villes et apparaissent aussi comme de nouveaux modes de production de la ville. A Barcelone, le projet de Fab City vise à réinventer les modes de production et de consommation urbaine (Besson, 2017). R. Besson, montre l'effervescence de ces « micro-projets » urbains organisés autour d'ateliers, appelés à devenir de véritables usines autogérées par les habitants. R. Besson a ainsi recensé pas moins de 50 fab lab à Barcelone. Récemment, la Fab City barcelonaise développe un kit Smart Citizen. Ce kit se compose d'un capteur et d'un système électronique open source permettant à chaque citoyen de renseigner l'état d'une ville : pollution, monoxyde de carbone, humidité, température, trafic, son, lumière, ondes, etc. (Besson, 2017). Si pour l'instant le développement de ces capteurs pose de nombreux problèmes techniques et s'effectue, pour l'essentiel, dans la communauté des *makers*, il souligne l'extraordinaire pouvoir que peuvent conférer ces nouveaux outils aux citoyens, aux territoires, mais aussi aux multinationales déjà leaders sur le marché !

Si le modèle métropolitain ressort en partie renforcé par ces transitions à l'œuvre, il semble pouvoir s'accompagner d'un véritable *empowerment* citoyen et territorial permettant aussi un développement hors métropolisation. Car à l'image des « laboratoires de transition urbaine » (Nevens et al. 2013), de nouveaux modes et de nouveaux lieux de fabrication et d'innovation naissent dans tous les types d'espace et dans toutes les régions du monde. Si ces laboratoires reposent sur des solutions en partie technologiques, leur véritable succès dépend plus encore d'innovations sociales et citoyennes. Si, comme le suggère l'un des slogans des *makers*, « *ce qui est léger est global, mais ce qui est lourd est local* » alors « *les makers sont les précurseurs d'un nouveau système, où le design est ouvert, global et communautaire, mais où la production se fait sur demande, au niveau local dans des microfabriques* » (interview de Bauwens, réalisée par Berrebi-Hoffmann et al., 2015, p. 110). Ce n'est donc pas tant la métropolisation cognitive, l'émergence d'une société urbaine de la connaissance et donc les fondements du modèle métropolitain qui sont remis en cause, mais les logiques économiques et spatiales de la fabrication des biens, hypothèse totalement impensable il y a encore quelques années !

Ainsi, les capacités spécifiques du modèle métropolitain que sont l'intermédiation et le résidentiel se réduiront très probablement face à l'essor de ces outils numériques et des enjeux écologiques. En effet, on peut envisager une réduction des intermédiaires par reconnexion entre producteurs et consommateurs, voire par superposition des deux. La diminution du poids qu'occupent les capacités résidentielles et touristiques pourrait être générée par un report du temps passé et du budget consacré à ce type d'activités, ainsi que par un ralentissement des mobilités. Mais, surtout les deux capacités amenées peut-être à connaître les plus importants changements sont celles de la consommation et de la production-exportation (figure 2).

Figure 2 : Emergence d'une capacité résidentiale-productive



Source : Elaboration de l'auteur

La figure du producteur-consommateur se concrétise dans ces processus de transition. La reconnexion production-consommation est en effet un élément systématiquement structurant de ces processus de transition énergétique, écologique et numérique. Elle implique un nouveau mode de développement territorial résidentiale-productif, en partie basé sur une production relativement éclatée et diffuse dans l'espace puisque réalisée par les consommateurs depuis chez eux, ou à proximité dans des fab lab. La grille d'analyse des capacités garde sa pertinence, mais une certaine porosité entre consommation et production apparaît (figure 2). Un recentrage, voire un repli identitaire et territorial peut aussi accompagner ces processus et renforcer les égoïsmes actuels. Quoiqu'il en soit, l'intérêt paraît conforté de disposer d'une meilleure connaissance des capacités (et faiblesses) des territoires pour mieux anticiper leur adaptation, ou leur déconnexion, face à ces nouveaux processus. Enfin, et quels que soient les futurs agencements résidentiale-productifs, tous ces signaux faibles n'ont pas fini de questionner, remettre en cause l'action locale et plus largement l'impact des politiques publiques.

L'aménagement, l'urbanisme, la géographie économique offrent déjà des cadres théoriques, des méthodes et des pratiques de terrain susceptibles de venir nourrir ces champs pour la recherche en cours. Le programme scientifique (et pédagogique) à construire collectivement est en cours⁸. Il est ambitieux, stimulant et espérons-le, porteur de solutions pour les territoires et les individus qui y vivent.

⁸ Le laboratoire PACTE et notamment ses équipes de recherche « Villes et Territoires » et « Environnements » développent des travaux en ce sens. Les nombreuses thèses et les projets internationaux récemment déposés sur ces questions de transition, de résilience, de capacités, d'écologie territoriale ... les démarches de living lab en cours de réalisation sont autant de petits ruisseaux qui alimentent une dynamique collective et effervescente sur ces questions de transitions territoriales.

BIBLIOGRAPHIE

Ades A. F., Glaeser E. L. (1995). "Trade and circuses: explaining urban giants". *The Quarterly Journal of Economics*, 110(1), 195-227.

Agence d'urbanisme de la région angevine (2011). *La ville toujours plus loin? Portrait(s) du périurbain angevin*, rapport de l'agence disponible en ligne : http://www.aurangevine.org/fileadmin/AURA/site/enjeux_et_debats/Rencontres/Portrait_periurbain.pdf

Aglietta, M., Blanchet, D., & Héran, F. (2002). *Démographie et économie*. La documentation française.

Alberdi Pons, X., Gibaja Martins, J. J., & Parrilli, M. D. (2014). *Intermediaries and Regional Innovation Systemic behavior: A typology for Spain* (No. 2014/20). Lund University, CIRCLE-Center for Innovation, Research and Competences in the Learning Economy.

Alexander, J. W. (1954). The basic-nonbasic concept of urban economic functions. *Economic Geography*, 30(3), 246-261.

Ambrosino, C., Linossier, R., Talandier, M. (2016). Grenoble : la technopole qui se rêvait métropole. *Géographie, économie et société* (18), 20-35.

Amin, A., & Thrift, N. (1992). Neo-Marshallian nodes in global networks. *International journal of urban and regional research*, 16(4), 571-587.

Andre-Poyaud, I., Chardonnel, S., Tabaka, K., & Talandier, M. (2015). Mobilités quotidiennes dans la région urbaine grenobloise. In Mattei, M. F., & Pumain, D. (2007). *Données Urbaines*, N°7, Economica.

André-Poyaud, I., Duvillard, S., & Lorioux, A. (2010). Les mutations foncières et immobilières au pays du Mont-Blanc entre 2001 et 2008. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, [en ligne] 98(2).

Arrow, K. (1962). Economic welfare and the allocation of resources for invention. In *The rate and direction of inventive activity: Economic and social factors*. Princeton University Press. pp. 609-626.

Aschan-Leygonie, C. (1998). *La résilience d'un système spatial: l'exemple du comtat: une étude comparative de deux périodes de crise, au XIXe et au XXe siècle* (Doctoral dissertation, Paris 1).

Ascher, F. (1995). *Métapolis: ou l'avenir des villes*. Odile Jacob.

Ascher, F. (2000). *La société hypermoderne ou ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs. Essai sur la société contemporaine*. Editions de l'Aube.

Ascher, F. (2001). *Les nouveaux principes de l'urbanisme. La fin des villes n'est pas à l'ordre du jour*. Editions de l'Aube.

Ascher, F. (2005). Dans une société hypertexte. *Sciences humaines*, (75) 28-32.

- Asheim, B. (1996). Industrial districts as 'learning regions': a condition for prosperity. *European planning studies*, 4(4), 379-400.
- Aubert, F., Dissart, J. C., & Lépicier, D. (2008). *Localisation des services résidentiels. Analyse de la territorialisation de l'économie résidentielle à l'échelle intramétropolitaine*. Rapport d'étude DIACT.
- Aubert, N. (Dir.) (2004). *L'individu hypermoderne*. Erès.
- Aurousseau, M. (1921). The distribution of population: a constructive problem. *Geographical Review*, 11(4), 563-592.
- Aydalot, P. (1984). La crise économique et l'espace: recherche sur les nouveaux dynamismes spatiaux. *La revue canadienne des sciences régionales*, 7(1), 9-31.
- Aydalot, P. (1985). *Economie régionale et urbaine*. Editions Economica.
- Aydalot, P. (1986). L'aptitude des milieux locaux à promouvoir l'innovation. *Technologie nouvelle et ruptures régionales*, 41-58.
- Baccaïni, B. (2001). Les migrations internes en France de 1990 à 1999: l'appel de l'Ouest. *Economie et statistique*, 344(1), 39-79.
- Baccaïni, B., & Sémécurbe, F. (2009). La croissance périurbaine depuis 45 ans. *INSEE première*, 1240.
- Bailly, A. (1971). La théorie de la base économique : son histoire, son utilisation. *Revue géographique de l'Est*, 11(3), 299-317.
- Barles, S. (2005). *L'invention des déchets urbains : France (1790-1970)*. Editions Champ Vallon.
- Barles, S. (2015). The main characteristics of urban socio-ecological trajectories: Paris (France) from the 18th to the 20th century. *Ecological Economics*, 118, 177-185.
- Barles, S., Cerceau, J., Debuissou, M. (2015). *Aussois et la Maurienne. Une approche par les trajectoires socio-écologiques, 19^e – 20^e siècle*, in Buclet, N. (dir.) *Essai d'écologie territoriale*, Ed. CNRS, pp. 47-105
- Barro, R. J. (1990). The stock market and investment. *Review of Financial Studies*, 3(1), 115-131.
- Baudelle, G., Darris, G., Ollivro, J., & Pihan, J. (2004). Les conséquences d'un choix résidentiel périurbain sur la mobilité: pratiques et représentations des ménages. *Cybergeog: European Journal of Geography*, 20-21.
- Baumont, C. (1998). Economie, géographie et croissance: quelles leçons pour l'intégration régionale européenne. *Revue française de géoéconomie*, 5, 35-56.
- Béal, V., Fol, S., Rousseau, M. (2016). De quoi le "smart shrinkage" est-il le nom ? Les ambiguïtés des politiques de décroissance planifiée dans les villes américaines, *Géographie, Economie, Société*, 18(2), p. 211-234
- Beaude, B. (2014). *Les fins d'Internet*. FYP Editions.
- Becattini, G. (1992). Le district marshallien : une notion socio-économique. In G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, PUF, pp. 35-55.

- Becattini, G., Bellandi, M., & De Propriis, L. (Eds.). (2014). *A handbook of industrial districts*. Edward Elgar Publishing.
- Beckouche, P. & Damette, F. (1993). Une grille d'analyse globale de l'emploi. Le partage géographique du travail. *Economie et statistique*, 270(1), 37-50.
- Béhar, D. (2008). L'action publique locale à l'épreuve de l'économie résidentielle. *Pour*, (4), 148-153.
- Béhar, D., Loisel, M., Rio, N., Talandier, M. (2015). *La ville ordinaire saisie par l'économie : entre système mondialisé et ancrage local*. Rapport au PUCA, ministère de l'Écologie et du Développement durable.
- Beitone A. (dir.) (2010). *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Paris, A. Colin.
- Benko, G., & Lipietz, A. (1992). *Les régions qui gagnent*. Paris. PUF.
- Benko, G., Strohmer, U. (Ed.) (1997). *Space and social theory. Interpreting Modernity and Postmodernity*, Blackwell Publisher.
- Bergek, A., Jacobsson, S., Carlsson, B., Lindmark, S., & Rickne, A. (2008). Analyzing the functional dynamics of technological innovation systems: A scheme of analysis. *Research policy*, 37(3), 407-429.
- Berroir, S., Cattan, N., Guérois, M., Paulus, F., & Vacchiani-Marcuzzo, C. (2012). *Les systèmes urbains français*. Synthèse DATAR, Travaux en ligne, 10.
- Berroir, S., Mathian, H., Saint-Julien, T., Sanders, L. (2006). "Mobilités et polarisations : vers des métropoles polycentriques. Le cas des métropoles francilienne et méditerranéenne, in Bonnet, Aubertel, (Eds), *La Ville aux limites de la mobilité*, Paris, PUF (coll. Sciences sociales et sociétés), 71-82.
- Berroir, S., Saint-Julien, T., Sanders, L. (2003). *Spécialisation fonctionnelle et mobilité : les pôles d'emploi de l'aire urbaine de Paris*, in Pumain D., Mattei M.-F., *Données Urbaines 4*, Paris, Anthropos, 169-180.
- Berry, B. J. (1961). City size distributions and economic development. *Economic development and cultural change*, 573-588.
- Berry, B. J. (1964). Cities as systems within systems of cities. *Papers in Regional Science*, 13(1), 147-163.
- Berry, B., & Lobley, J. (1973). *Growth centers in the American urban system*.
- Bessy-Pietri, P., Hilal, M., & Schmitt, B. (2001). Des évolutions démographiques rurales contrastées liées à la proximité et aux dynamiques urbaines : le cas de la France. *Espace, populations, sociétés*, 19(1), 19-36.
- Bigot, R., Croutte, P., & Daudey, E. (2008). *La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française*. Collection des Rapports du CREDOC, (256).
- Billen, G., Garnier, J., Barles, S. (2012). History of the urban environmental imprint: introduction to a multidisciplinary approach to the long-term relationships between Western cities and their hinterland. *Regional Environmental Change*, 12(2), 249-253.

- Blöchl, F., Theis, F. J., Vega-Redondo, F., & Fisher. (2010). *Which sectors of a modern economy are most central ?* CESIFO Working Paper n°3175
- Bonerandi, E., & Roth, H. (2007, June). *Pour une géographie des espaces anti-héros: au-delà de la banalité des espaces intermédiaires*. Communication au 53^e Colloque de l'ASRDLF, Grenoble et Chambéry, 11-12-13 juillet 2007.
- Bonnet, J. (2010). La dynamique entrepreneuriale du (des) territoire(s) français: entre firmes entrepreneuriales et entrepreneuriat lié à l'économie résidentielle. *Canadian Journal of Regional Science*, 33(Special Issue), 27-38.
- Bonnieux, F. (1998). Principes, mise en œuvre et limites de la méthode d'évaluation contingente. *Économie publique*, 1, 47-90.
- Bonny, Y. (2004). *Sociologie du temps présent : Modernité avancée ou postmodernité ?* Armand Colin.
- Bost, F. (2014). *La France : mutations des systèmes productifs*. Editions Sedes.
- Bouba-Olga, O. (2009). *Les nouvelles géographies du capitalisme : comprendre et maîtriser les délocalisations*. Seuil.
- Bouba-Olga, O., & Grossetti, M. (2015). La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ?. *Revue de l'OFCE*, (7), 117-144.
- Boulhol, H., & Fontagné, L. (2006). *Deindustrialisation and the fear of relocations in the industry*. CEPII, Working Paper No 2006-07.
- Bourdeau, P. (2008). Amenity Migration as an Indicator of Post-Tourism; a Geo-cultural approach to the alpine case. In *Mountain Culture*, 25-32.
- Bourdeau, P., Corneloup, J., & Mao, P. (2002). Adventure sports and tourism in the French Mountains: dynamics of change and challenges for sustainable development. *Current Issues in Tourism*, 5(1), 22-32.
- Bourdeau-Lepage, L., & Huriot, J. M. (2005). The metropolis in retrospect From the trading metropolis to the global metropolis. *Recherches économiques de Louvain*, 71(3), 257-284.
- Bourdeau-Lepage, L., & Huriot, J. M. (2007). Megacities without global functions. *Belgeo. Revue belge de géographie*, (1), 95-114.
- Bourdeau-Lepage, L., & Huriot, J. M. (2009). *Economie des villes contemporaines*. Economica.
- Bourdin, A. (2005). *La métropole des individus*. Editions de l'Aube.
- Boutang, YM. (2010). *L'abeille et l'économiste*. Carnets nord.
- Bouvier G., Pilarski C. (2008). « Soixante ans d'économie française : des mutations structurelles profondes division », *Insee Première*, N° 1201.
- Braudel, F. (1957). Lucien Febvre et l'histoire. In *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 12(2), 177-182.
- Braudel, F. (1966). *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. A. Colin.
- Braudel, F. (1969). L'histoire des civilisations : le passé explique le présent. *Écrits sur l'histoire*, 255-314.

- Bretagnolle, A., Paulus, F., & Pumain, D. (2002). Time and space scales for measuring urban growth. *Cybergeo: European Journal of Geography* [en ligne].
- Bretagnolle, A., Pumain, D., & Vacchiani-Marcuzzo, C. (2009). The organisation of urban systems. In Lane, D., Pumain, D., Van der Leeuw, S., West, G. *Complexity perspective in innovation and social change*, Springer, pp.197-220.
- Bridge, G., Bouzarovski, S., Bradshaw, M., & Eyre, N. (2013). Geographies of energy transition: Space, place and the low-carbon economy. *Energy Policy*, (53), 331-340.
- Broca, S. (2013). *Utopie du logiciel libre : du bricolage informatique à la réinvention sociale*. Le passager clandestin.
- Brunet, R. (1975). Spatial systems and structures. A model and a case study. *Geoforum*, 6(2), 95-103.
- Buclet, N. (2011). Territoire, innovation et développement durable : l'émergence d'un nouveau régime conventionnel ? *Revue d'Économie régionale & urbaine*, (5), 911-940.
- Buclet, N. (2011). *Écologie industrielle et territoriale : stratégies locales pour un développement durable*. Presses Universitaires du Septentrion.
- Buclet, N. (2013). L'écologie industrielle et territoriale: vers une économie de la rareté. In F.D. Vivien, J. Lepart et P. Marty, *L'évaluation de la durabilité*, Quae, coll. Indisciplines, 153-173.
- Buclet, N. (2015). *Essai d'écologie territoriale*. Editon CNRS
- Buclet, N. (2015). Le territoire créateur de ressources: une illustration autour du cas d'Usinette. *Flux*, (1), 47-57.
- Buléon, P. (2002). Spatialités, temporalités, pensée complexe et logique dialectique moderne. *EspacesTemps.net* [en ligne].
- Cailly, L. & Vanier, M. *La France – une géographie urbaine*, Armand Colin, Coll. U.
- Cailly, L. (2008). Existe-t-il un mode d'habiter spécifiquement périurbain ? *EspacesTemps.net*, [en ligne].
- Camagni, R. (1991). *Innovation networks*. John Wiley & Sons, Inc.
- Camagni, R. (1996). *Principes et modèles de l'économie urbaine*. Economica.
- Campagne, P. & Pecqueur, B. (2014). *Le développement territorial. Une réponse émergente à la mondialisation*. Éd. Charles Léopold Mayer>.
- Cantillon, R. (1720). *Essai sur la nature du commerce en général*.
- Carlsson, B., & Stankiewicz, R. (1991). On the nature, function and composition of technological systems. *Journal of evolutionary economics*, 1(2), 93-118.
- Carre, D., & Levratto, N. (2013). *Les entreprises du secteur compétitif dans les territoires. Les déterminants de la croissance*. Rapport d'étude pour l'ADCF et la CDC.
- Carroué, L. (2013). *La France : les mutations des systèmes productifs*. Armand Colin.
- Catin, M., & Van Huffel, C. (2003). Concentration urbaine et industrialisation. *Mondes en développement*, (1), 87-107.

- Cattan, N. (2010). Le système urbain français. In L. Cailly et M. Vanier, *La France – une géographie urbaine*, Armand Colin, Coll. U, 89-112.
- Cattan, N. (Ed.) (2007) *Cities and networks in Europe. A critical approach of polycentrism*, John Libbey Eurotext, Montrouge.
- Cattan, N., & Saint-Julien, T. (1998). Modèles d'intégration spatiale et réseau des villes en Europe occidentale. *Espace géographique*, 27(1), 1-10.
- Cattan, N., Pumain, D., Rozenblat, C., & Saint-Julien, T. (1994). *Le système des villes européennes*. Paris : Anthropos, coll. Villes.
- Cavailhès, J., Peeters, D., Sékeris, E., & Thisse, J. F. (2004). The periurban city: why to live between the suburbs and the countryside. *Regional Science and Urban Economics*, 34(6), 681-703.
- Chabanel, B., & Talandier, M. (2013). *Analyse des emplois de proximité du Grand Lyon*. Rapport pour le Grand Lyon.
- Charles, D. (2015). From technopoles to science cities: characteristics of a new phase of science cities. In Tian Miao, J., Benneworth, P., Phelps, N.-A., *Making 21st century knowledge complexes: technopoles of the world revisited*, Routledge, Londres, pp. 82-102.
- Charmes, E. (2011). La ville émietlée. *Essai sur la clubbisation de la vie urbaine*. PUF, Col. La ville en débat.
- Chatelain A. (1954). Valeur des recensements de la population française au XIXe siècle. *Revue de géographie de Lyon*, 29(4), p. 273-280.
- Chesnais, J. C. (1998). La situation démographique des régimes de retraite en France. *Population (french edition)*, 53(5), 1027-1032.
- Clapham J.H. (1921). *The economic development of France and Germany 1815-1914*, Cambridge University Press.
- Clark, T. N., Lloyd, R., Wong, K. K., & Jain, P. (2002). Amenities drive urban growth. *Journal of urban affairs*, 24(5), 493-515.
- Clout H. (1980). *French Agriculture on the Eve of Railway Age*, London, Croom Helm.
- Clout H. (1983). *The land of France 1815-1914*, London, George Allen Unwin.
- Coenen, L., & Truffer, B. (2012). Places and spaces of sustainability transitions: Geographical contributions to an emerging research and policy field. *European Planning Studies*, 20(3), 367-374.
- Coenen, L., Raven, R., & Verbong, G. (2010). Local niche experimentation in energy transitions: a theoretical and empirical exploration of proximity advantages and disadvantages. *Technology in Society*, 32(4), 295-302.
- Cognard, F. (2010). " *Migrations d'agrément*" et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial. *L'exemple du Diois, du Morvan et du Séronais*. (Doctoral dissertation, Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand II).

- Cognard, F. (2012). Les nouveaux habitants dans les régions rurales de moyennes montagnes en France : de la recomposition sociale au développement territorial ? *Canadian Journal of Regional Science/Revue canadienne des sciences régionales*, (76-4), 177-188.
- Colletis, G. (2009). Local Development, Proximities and Productive Encounters: The Case of Development Dynamics in the Region of Toulouse. *Canadian Journal of Regional Science*, 32(2), 135-151.
- Colletis, G. (2012). *L'urgence industrielle! Le Bord de l'eau*.
- Colletis, G. (2013). Pour un nouveau modèle de développement centré sur l'essor des activités productives. *Géoéconomie*, (4), 57-72.
- Colletis, G., & Pecqueur, B. (1993). Intégration des espaces et quasi intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (3), 489-508.
- Colletis, G., Pecqueur, B. (1995). Politiques technologiques locales et création de ressources spécifiques. In. Rallet, A., et Torre A., *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris, 445-463.
- Colletis-Wahl, K., & Pecqueur, B. (2001). Territories, development and specific resources: what analytical framework ? *Regional Studies*, 35(5), 449-459.
- Combes, P. P., Mayer, T., & Thisse, J. F. (2008). *Economic geography: The integration of regions and nations*. Princeton University Press.
- Commenges, H., & Riera, E. M. (2011). Définir l'intermédiation par le système des mobilités spatiales. In Giroud, M., Mainet-Valleix, H., & Édouard, J. C. (2011). *Les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires. Territoires, pratiques, régulations*, Presses universitaires Blaise Pascal, 155-178.
- Consales, G., Fesseau, M., & Passeron, V. (2009). *La consommation des ménages depuis cinquante ans*. Rapport du CREDOC.
- Cordobes, S., Lajarge, R., & Vanier, M. (2010). Vers des périurbains assumés. Quelques pistes stratégiques pour de nouvelles régulations de la question périurbaine. *Territoire, 2040*, 21-32.
- Corneloup, J. (2011). La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature. *Développement durable et territoires*. 2(3). [en ligne].
- Courlet, C., Pecqueur, B. (1992). Les systèmes industriels localisés en France : un nouveau modèle de développement. In (dir.) Benko G., Lipietz A., *Les régions qui gagnent*, PUF, pp. 81-102.
- Coutard O., Lévy J.-P. (dir.), 2010, *Ecologies urbaines*, Paris, Economica-Anthropos.
- Crevoisier, O. (1994). Dynamique industrielle et dynamique régionale: l'articulation par les milieux innovateurs. *Revue d'économie industrielle*, 70 (1), 33-48.
- Crevoisier, O. (2001). L'approche par les milieux innovateurs: état des lieux et perspectives. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (1), 153-165.
- Crevoisier, O. (2010). La pertinence de l'approche territoriale. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (5), 969-985.

- Crevoisier, O., & Jeannerat, H. (2009). Territorial knowledge dynamics: from the proximity paradigm to multi-location milieus. *European Planning Studies*, 17 (8), 1223-1241.
- Cribier, F., Kych, A. (1999). Les parcours résidentiels de fin de vie d'une cohorte de retraités de la région parisienne. *Cahiers de recherches de la MIRE*, (5), 7-11.
- Crozet, Y., & Joly, I. (2006). *La "Loi de Zahavi" : quelle pertinence pour comprendre la construction et la dilatation des espaces-temps de la ville?* Rapport de recherche, en ligne.
- Damette, F., Beckouche, P. (1990). La métropole parisienne, système productif et organisation de l'espace. *UTH2001*, n°20-21.
- Daudey, E., Hoibian, S., Lautié, S. (2015). Le budget vacances des Français. *Cahiers du Credoc*.
- Dauphin, L., Le Garrec, M. A., & Tardieu, F. (2008). *Les vacances des Français depuis 40 ans*. Dossier de l'Insee : Le Tourisme En France, 31-40.
- Davezies, L. (1992). Réflexions sur les comparaisons internationales de disparités interrégionales. *Revue d'économie régionale et urbaine*, (2), 241-255.
- Davezies, L. (2003). *La diversité du développement local dans les villes françaises*. Rapport à la DATAR.
- Davezies, L. (2003). *Un essai de typologie des formes du développement territorial en France*. Rapport institut de Recherche de la Caisse des dépôts et consignation.
- Davezies, L. (2008). *La République et ses territoires: la circulation invisible des richesses*. Seuil, Col. La République des idées.
- Davezies, L. (2010). La crise et nos territoires : premiers impacts. *ADCF/Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche*.
- Davezies, L. (2012). *La crise qui vient : la nouvelle fracture territoriale*. Seuil.
- Davezies, L. (2016). *Le nouvel égoïsme territorial : le grand malaise des nations*. Seuil.
- Davezies, L., & Talandier, M. (2014). *L'émergence des systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs-territoires résidentiels : quelles interactions ?* La documentation française, col. CGET.
- Dawkins, C.J. (2003). Regional Development Theory: Conceptual Foundations, classic Works, and recent Developments. *Journal of Planning Literature*, 18(2), 131-172.
- De Condillac, E. B. (1776). *Le commerce et le gouvernement: considérés relativement l'un à l'autre. Ouvrage élémentaire*. Jombert & Cellot.
- De Keersmaecker, M. L., Bailly, N., Barthe-Batsalle, H., Bellayachi, A., Carlier, E., Neri, P., Rousseaux, V. (2007). Economie résidentielle et compétitivité des territoires. *Territoire (s) wallon (s) hors-série*, 21-34.
- Demmou, L. (2010). Le recul de l'emploi industriel en France entre 1980 et 2007. Ampleur et principaux déterminants : un état des lieux. *Economie et statistique*, 438(1), 273-296.
- Desjardins (X), 2009. Peut-on habiter au vert quand le pétrole devient cher ? *Revue POUR* n°199.
- Détang-Dessendre, C., Piguët, V., & Schmitt, B. (2002). Les déterminants micro-économiques des migrations urbain-rural : leur variabilité en fonction de la position dans le cycle de vie. *Population*, 57(1), 35-62.

- Deutz, P., & Gibbs, D. (2008). Industrial ecology and regional development: eco-industrial development as cluster policy. *Regional Studies*, 42(10), 1313-1328.
- Devol, C., Wong, P., Catapano, C. J., & Robitshek, G. (1999). *America's high-tech economy: Growth, development, and risks for metropolitan areas*. Milken Institute Research Report.
- Dewailly, J. M. (1984). Le tourisme étranger en France. *Revue de géographie de Lyon*, 59(1), 85-94.
- Dimou, M., & Schaffar, A. (2007). Evolution des hiérarchies urbaines et loi de Zipf. Le cas des Balkans. *Région et Développement*, 25, 65-86.
- Dion L. (1969), « Notes de recherche. Méthode d'analyse pour l'étude de la dynamique et de l'évolution des sociétés », In *Recherches sociographiques*, 10(1), 102-115.
- Dissart, J. C., & Deller, S. C. (2000). Quality of life in the planning literature. *Journal of Planning Literature*, 15(1), 135-161.
- Dissart, J. C., & Vollet, D. (2011). Landscapes and territory-specific economic bases. *Land Use Policy*, 28(3), 563-573.
- Dixit, A. K., & Stiglitz, J. E. (1977). Monopolistic competition and optimum product diversity. *The American Economic Review*, 67(3), 297-308.
- Doré (G), 2009. Attractivité retrouvée des zones rurales : atouts et risques de l'économie résidentielle, revue *POUR* n°199.
- Duhamel, P., Talandier, M., & Toulhier, B. (2015). *Le balnéaire. De la Manche au monde*. PUR, Col. Art et Société.
- Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social : étude sur l'organisation des sociétés supérieures*. Presses Universitaires de France.
- Duvillard, S. (2010). Préface. La gestion foncière au cœur du devenir des territoires alpins. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 98(2), [en ligne].
- Edward Elgar Publishing. Kotkin, J. (2005). The Rise of the ephemeral City. *Metropolis Magazine*.
- Elissalde, B. (2000). Géographie, temps et changement spatial. *Espace géographique*, 29(3), 224-236.
- Enzensberger, H. M. (1958). *Blue Theorie des Tourismus*. Reprinted in: HM. Enzensberger. *Einzelleiten I* (1964). Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Estèbe, P. (2008). Gouverner la ville mobile. *La ville en débat*, Puf, Paris.
- Estèbe, P. (2015). *L'égalité des territoires, une passion française*. PUF, col. la ville en débat.
- Estèbe, P., & Talandier, M. (2005). *La carte politique, instrument de la solidarité urbaine? L'intercommunalité à l'épreuve de la polarisation sociale de l'urbain*. Rapport pour le Plan Urbanisme Construction Architecture (Puca), ministère de l'Équipement.
- Eudeline, JF., Sklénard, G., Zakhartchou, A. (2012). *L'industrie manufacturière en France depuis 2008 : quelles ruptures ?* Les dossiers de l'Insee, note de conjoncture dec. 2012.
- Florida, R. (1995). Toward the learning region. *Futures*, 27(5), 527-536.

- Florida, R. (2002). The economic geography of talent. *Annals of the Association of American geographers*, 92(4), 743-755.
- Florida, R. (2014). *The Rise of the Creative Class (Revised and Expanded)*. Basic books.
- Foster, R. (1977). Economic and quality of life factors in industrial location decisions. *Social Indicators Research*, 4(1), 247-265.
- François, H., Hirczak, M., Senil, N. (2006). Territoire et patrimoine: la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (5), 683-700.
- Frémont, A., Chevalier, J., Hérin, R., & Renard, J. (1984). *Géographie sociale*. Masson.
- Friedland, J., Savy, M., Talandier, M. (2009). *Etat des lieux et perspectives de l'offre et de la demande de piscines*, Rapport pour le ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Santé et de la Vie associative, rapport rendu au ministère.
- Friedmann, J. (1986). The world city hypothesis. *Development and change*, 17(1), 69-83.
- Fujita, M., & Krugman, P. (2004). The new economic geography: Past, present and the future. *Papers in regional science*, 83(1), 139-164.
- Gabaix, X. (1999). Zipf's law for cities: an explanation. *Quarterly journal of Economics*, 739-767.
- Gabe, T. M., & Abel, J. R. (2015). Shared knowledge and the coagglomeration of occupations. *Regional Studies*, 1-14.
- Gallois, L. (2012). Pacte pour la compétitivité de l'industrie française. *Rapport au Premier Ministre*, 5, 62.
- Garner, C. (2006). « Science cities: refreshing the concept for 21st century places », *Town Planning Review*, 77(5), 1-4.
- Garofoli, G. (1981). Lo sviluppo delle arie periferiche nell'economia italiana degli anni settanta. *L'Industria*, 2, 391-404.
- Garofoli, G. (1992). Les systèmes de petites entreprises : un cas paradigmatique du développement endogène, in (dir.) BENKO G. et LIPIETZ A., *Les régions qui gagnent*, Paris, PUF, pp. 57-80.
- Gaschet, F., & Lacour, C. (2007). Les systèmes productifs urbains: des clusters aux «clusties». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, (4), 707-728.
- Gazaniol, A. (2013). *Internationalisation, performances des entreprises et emploi*. Presses des Mines.
- Geels, F. W. (2002). Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study. *Research policy*, 31(8), 1257-1274.
- Geels, F. W. (2011). The multi-level perspective on sustainability transitions: Responses to seven criticisms. *Environmental innovation and societal transitions*, 1(1), 24-40.
- Geels, F. W. (2013). The impact of the financial–economic crisis on sustainability transitions: Financial investment, governance and public discourse. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 6, 67-95.
- Geels, F. W., Hekkert, M. P., & Jacobsson, S. (2008). The dynamics of sustainable innovation journeys. *Technology Analysis & Strategic Management*. Vol. 20, Issue 5, 521-536.

- George, P. (1950). Géographie de la population et démographie. *Population*, 291-300.
- Geppert, K., & Stephan, A. (2008). Regional disparities in the European Union: Convergence and agglomeration. *Papers in Regional Science*, 87(2), 193-217.
- Gérard-Varet, L. A., & Mougeot, M. (2001). L'État et l'aménagement du territoire. In *Aménagement du territoire*, ed. Conseil d'analyse économique, pp. 45-109.
- Ghisi, M. L. (1999). The transmodern hypothesis: towards a dialogue of cultures. *Futures*, 31(9), 971-982.
- Ghisi, M. L. (2010). Towards a transmodern transformation of our global society: European challenges and opportunities. *Journal of future studies*, 15(1), 39-48.
- Giannetti, M. (2002). The effects of integration on regional disparities: convergence, divergence or both?. *European Economic Review*, 46(3), 539-567.
- Giddens, A. (1994). *Les conséquences de la modernité*. Paris, L'Harmattan.
- Glaeser, E. L., & Gottlieb, J. D. (2006). Urban resurgence and the consumer city. *Urban Studies*, 43(8), 1275-1299.
- Glaeser, E. L., Kolko, J., & Saiz, A. (2001). Consumer city. *Journal of economic geography*, 1(1), 27-50.
- Glickman, N. J. (1979). *The growth and management of the Japanese urban system*. Academic Press.
- Glückler, J., & Hammer, I. (2015). Cooperation gains from network goods. In *Business Networks Reloaded*, 22-40.
- Godinot A., (2005). Pour comprendre le recensement de la population. *Insee Méthodes*, N° Hors Série.
- Gonnard, S. (2001). *Le procès de la base économique*. Mémoire de DEA, université Paris XII, créteil.
- Gonnard, S. (2006). *L'inversion des flux migratoires interrégionaux: de nouveaux rapports entre migrations internes et développement territorial?* (Doctoral dissertation).
- Gottlieb, P. (1994). Amenities as an economic Development Tool: Is there enough Evidence? *Economic Development Quarterly*, 8(3), 270-285.
- Gottlieb, P. (1995). Residential Amenities, Firm Location and Economic Development, *Urban Studies*, 32(9), 131-143.
- Granaham, D. A. (1999). *Natural amenities drive rural population change*. Food and rural economic division, economic research service, department of agriculture. Agricultural Economic Report n° 781.
- Gataloup, C. (1996). Lieux d'histoire. *Essai de géohistoire systématique*.
- Gataloup, C. (2003). Les périodes de l'espace. *Espaces Temps*, 82(1), 80-86.
- Gataloup, C. (2004). centre-périphérie. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, 770, 776.
- Gataloup, C. (2015). *Introduction à la géohistoire*. Armand Colin.

- Green, G. P., Deller, S. C., & Marcouiller, D. W. (Eds.). (2005). *Amenities and rural development: theory, methods and public policy*. Edward Elgar Publishing.
- Grin, J., Rotmans, J., & Schot, J. (2010). *Transitions to sustainable development: new directions in the study of long term transformative change*. Routledge.
- Grisson, J. B. (2009). *La très petite commune en France : héritage sans avenir ou modèle original ?* (Doctoral dissertation, Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand II).
- Grosjean, N., Crevoisier, O. (1997). *Systèmes de production territoriaux : vers une méthode systématique d'identification et d'évaluation*. Working Paper IRER, n° 9801a, Neuchâtel : IRER, disponible à l'adresse suivante : <http://www.unine.ch/irer/working.html>
- Guérin-Pace, F. (1993). *Deux siècles de croissance urbaine: la population des villes françaises de 1831 à 1990*. Anthropos.
- Gumuchian, H., Pecqueur, B. (2007). *La ressource territoriale*. Economica.
- Guyot, F. (1968). *Essai d'économie urbaine* (Vol. 11). Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Gwiazdzinski, L. (2007). Redistribution des cartes dans la ville malléable. *Espace populations sociétés. Space populations societies*, (2-3), 397-410.
- Halbert, L. (2004). The decentralization of intrametropolitan business services in the Paris region: patterns, interpretation, consequences. *Economic Geography*, 80(4), 381-404.
- Halbert, L. (2005). Le desserrement intra-métropolitain des emplois d'intermédiation : une tentative de mesure et d'interprétation dans le cas de la région métropolitaine parisienne. *Géographie, économie, société*, 7(1), 1-20.
- Halbert, L. (2010). L'avantage métropolitain, PUF, col. La ville en débat
- Halbert, L. (2010). *L'avantage métropolitain*. Presses universitaires de France.
- Hall, P. G., & Hall, P. (1966). *The world cities*. London: Weidenfeld and Nicolson.
- Hall, P. G., & Hay, D. (1980). *Growth centres in the European urban system*. Univ of California Press.
- Hansen, T., & Coenen, L. (2015). The geography of sustainability transitions: Review, synthesis and reflections on an emergent research field. *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 17, 92-109.
- Harvey, D. (1987). Flexible accumulation through urbanization: reflections on 'post-modernism' in the American city. *Antipode*, 19(3), 260-286.
- Harvey, D. (2012). *Rebel cities: from the right to the city to the urban revolution*. Verso Books.
- Hautreux, J. (1963). Les principales villes attractives et leur ressort d'influence. *Revue d'urbanisme*, 78.
- Hautreux, J., & Rochefort, M. (1964). *La fonction régionale dans l'armature urbaine française*.
- Heckscher, E., & Ohlin, B. (1933). *Interregional and international trade*. Harvard University Press.

- Heffer J., Mairesse J. Chanut J.-M. (1986). « La culture du blé au milieu du XIX^e siècle, rendements, prix, salaires et autres coûts ». *Annales Économies, Sociétés, Civilisations*, 41(6), 1273-1302
- Hekkert, M. P., Suurs, R. A., Negro, S. O., Kuhlmann, S., & Smits, R. E. (2007). Functions of innovation systems: A new approach for analysing technological change. *Technological forecasting and social change*, 74(4), 413-432.
- Helpman, E., & Krugman, P. R. (1985). *Market structure and foreign trade: Increasing returns, imperfect competition, and the international economy*. MIT press.
- Henry L. (1975). « Évolution de la fécondité en France au XIX^e siècle ». *Population*, 30 (4-5), 905-914
- Hermia, J. P., Bahri, A., Eggerickx, T., & Sanderson, J. P. (2005). Migrations et stratégies résidentielles de citadins en milieu périurbain et rural: attentes et perceptions vis-à-vis de la ville et de la campagne. In *Faire Campagne. Pratiques et projets des espaces ruraux aujourd'hui*.
- Hervieu B. (2003). Une place singulière en Europe, *Projet 2*, (274), 33-41
- Hervieu, B., & Viard, J. (2001). *L'archipel paysan : La fin de la république agricole*. Éditions de l'Aube.
- Hilal, M., & Schmitt, B. (2003). Services aux populations : l'importance de l'économie résidentielle. *INRA Sciences Sociales*.
- Howells, J. (2006). Intermediation and the role of intermediaries in innovation. *Research policy*, 35(5), 715-728.
- Hoyt, H. (1936). City growth and mortgage risk. *Insured Mortgage Portfolio*, 1 (6-10).
- Hoyt, H. (1954). Homer Hoyt on development of economic base concept. *Land Economics*, 30(2), 182-186.
- Huguenin, A. (2016). *Transition énergétique et territoire : une approche par le « milieu valuateur »*. Work-Paper, Université de Neuchâtel.
- Huriot, J. M., & Bourdeau-Lepage, L. (2009). *Economie des villes contemporaines*. Economica.
- Insee (2014). Les dépenses des touristes en France. La moitié bénéficie à l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. *Insee Premières* n°1510.
- Jacobs, J. (1970). *The economy of cities*. Random House.
- Jencks, C. A. (1978). *The language of post-modern architecture*.
- Jennequin, H., & Mouhoud, E. M. (2011). *Services and their employment functions in French "zone d'emploi"*. Work Paper - Paris Dauphine University.
- Jousseaume, V., Talandier, M. (2016). The dynamic of small towns in France, in *European Countryside*, à paraître.
- Jousseaume, V., Talandier, M. (2017). Bourgs-centres et petites villes en France : méthode pour une base harmonisée de l'armature urbaine française, *Territoires en mouvement*, à paraître.
- Julien, P. (1995). La métré-polarisation des actifs structure le territoire. *Économie et statistique*, 290(1), 33-49.

- Julien, P., & Pumain, D. (1996). Fonctions stratégiques et images des villes. *Economie et statistique*, 294(1), 127-135.
- Karlsson, C. (Ed.). (2008). *Handbook of research on innovation and clusters: Cases and policies* (Vol. 2).
- Kaufmann, V. (2007). La motilité: une notion clé pour revisiter l'urbain ? *Enjeux de la sociologie urbaine*, 171-188.
- Kaufmann, V. (2008). *Les paradoxes de la mobilité, bouger, s'enraciner*. Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 115 p
- Kemp, R., Loorbach, D., & Rotmans, J. (2007). Transition management as a model for managing processes of co-evolution towards sustainable development. *The International Journal of Sustainable Development & World Ecology*, 14(1), 78-91.
- Klein, J.L., Pecqueur, B., Koop, K., Soussi, S.A. (Dir.) (2016). *L'innovation locale à l'épreuve du global : Un défi pour les acteurs*. PUQ, col. Géographie contemporaine.
- Knapp, T. A., & Gravest, P. E. (1989). O, the role of amenities in models of migration and regional development. *Journal of Regional Science*, 29(1), 71-87.
- Koop, K., Sénil, N. (2016). L'innovation sociale, l'improvisation et le développement territorial : l'expérience ardéchoise. In Klein, J.L., Pecqueur, B., Koop, K., Soussi, S.A. (Dir.) *L'innovation locale à l'épreuve du global : Un défi pour les acteurs*. PUQ, col. Géographie contemporaine
- Krikelas, A. C. (1992). Why regions grow: A review of research on the economic base model. *Economic Review*, 16-29.
- Krugman, P. (1990). *Increasing returns and economic geography* (No. w3275). National Bureau of Economic Research.
- Krugman, P. (1991). *Geography and trade*. MIT press.
- Krugman, P. (1997). How fast can the US economy grow? *Harvard Business Review*, 75(4), 123-129.
- Krumme, G. (1968). Werner Sombart and the economic base concept. *Land Economics*, 44(1), 112-116.
- Kusmin L., Aldrich, L. (1997). *Rural Economic Development: What makes rural communities grow?* An Economic Research Service Report, Agriculture Information Bulletin, n° 37, USDA.
- Kusmin, L. (1994). *Factors associated with the Growth of local and regional Economies: a Review of selected empirical Literature*. Staff Report AGES-9405, U.S. Dept. Agr, An Economic Research Service Report.
- Lacour, C. (1996). « La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation », in Pecqueur, B. (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan, Paris.
- Lambert, A. (2015). *" Tous propriétaires !" : l'envers du décor pavillonnaire*. Seuil.
- Landel, P.A., Pecqueur, B. (2009). *La culture comme ressource territoriale spécifique*, in J.Ch. Froment éditeur, *Administration et politique : une pensée critique et sans frontières, dialogues avec et autour de Jean-Jacques Gleizal*, 2009, Presses Universitaires de Grenoble, pp.181-192.

- Lascoumes, P. et Le Galès P., (Dir.) (2004). *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po.
- Le Bras H. (1971). Géographie de la fécondité française depuis 1921. *Population*, 1093-1124.
- Le Bras, H., & Tapinos, G. (1979). Perspectives à long terme de la population française et leurs implications économiques. *Population*, 1391-1451.
- Le Bras, H., & Todd, E. (2013). *Le mystère français*. Seuil.
- Le Delezie, R. (2009). Le développement littoral en question. Revue *POUR* n°199, février 2009
- Le Galès, P. (2011), Urban Governance in Europe: What Is Governed?, in Bridge G. and Watson S. (eds), *The New Blackwell Companion to the City*. Oxford: Blackwell.
- Le Garrec, M. A. (2008). Le tourisme : un secteur économique porteur. *Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi–Direction du Tourisme, Paris*.
- Le Mée R. (1989). Les villes de France et leur population de 1806 à 1851. *Annales de démographie historique*, p. 312-393
- Lebras, D., Seigneuret, N., Talandier, M. (Dir.) (2016). *Métropoles en chantiers*, Editions Berger-Levrault.
- Lennert, M. (2008). *Exploring rural futures*. Conference on Europe's Rural Areas in Action-Facing the Challenges of Tomorrow, Limassol, Chypre.
- Léo, P. Y., Julien, P. (1996). *Activités de service et développement des métropoles en France*. Université d'Aix-Marseille III Centre d'économie régionale.
- Leo, P. Y., Philippe, J., & Stare, M. (2008). *Les villes moyennes face à la tertiarisation de l'économie*. Université Paul Cézanne Aix Marseille III, Faculté d'économie appliquée, CERGAM-GREPI.
- Leroux T. (dir.) (2013). *Paris/industrie 1750-1920. Paris au risque de l'industrie*, Paris, Le Seuil.
- Levine, M.V. (2004). *La classe créative et la prospérité urbaine : mythes et réalité*. Conférence à Montréal, le 20 mai 2004, INRS-Urbanisation, Culture et Société.
- Lévy J., (2013). *Réinventer la France : Trente cartes pour une nouvelle géographie*, Fayard.
- Lévy, J., & Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie [et de l'espace des sociétés]* (Vol. 1034). Paris: Belin.
- Lipovetsky, G., & Charles, S. (2005). *Hypermodern times*. Polity.
- Livi, C., Jeannerat, H., & Crevoisier, O. (2015). L'industrie photovoltaïque de suisse occidentale: un «milieu valueur» multi-local. *Innovations*, (1), 89-113.
- Loubet F., Dissart, J.C., Lallau, B. (2011). Contribution de l'approche par les capacités à l'évaluation du développement territorial, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°4, 681-703.
- Lucas, R. E. (1988). On the mechanics of economic development. *Journal of monetary economics*, 22(1), 3-42.
- Lussault, M. (2007). *L'homme spatial : la construction sociale de l'espace humain*. Paris: Seuil.

- Lutier J. (1961). L'exode rural vu par le psycho-sociologue, In *Économie rurale*. N°47, 1961. Sociologie rurale. 21-26.
- Lyne, J. (1988). *Quality of Life Factors dominate many facility location Decisions*. Site Selection Handbook, 33, 868-870.
- Lyotard, J.F. (1979). *La Condition postmoderne. Rapport sur le savoir*, éditions de Minuit.
- Mackellar F. L., Vining, D. R. (1995). Population concentration in less developed countries: new evidence. *Papers in Regional Science*, 74(3), p. 259-293.
- Magrini, S. (2004). Regional (di) convergence. *Handbook of regional and urban economics*, 4, 2741-2796.
- Maillat, D. (1996). *Du district industriel au milieu innovateur: contribution à une analyse des organisations productives territorialisées*. Working Paper IREER no. 9606a, Neuchâtel : IREER.
- Maillat, D., & Kebir, L. (1998). " *Learning region*" et systèmes territoriaux de production. Univ. de Neuchâtel Institut de recherches économiques et régionales.
- Maillat, D., Quevit, M., Senn, L. (1993). *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*. Neuchâtel : GREMI, EDES.
- Malanga, S. (2004). The Curse of the creative Class. *City Journal*, 14(1), 36-45.
- Marcouiller, D.W., Kwang-Koo, K., Deller, S.C. (2004). Natural amenities, tourism and income distribution. *Annals of tourism research*, 31(4), 1031-1050.
- Markard, J., & Truffer, B. (2008). Technological innovation systems and the multi-level perspective: Towards an integrated framework. *Research policy*, 37(4), 596-615.
- Markard, J., Raven, R., & Truffer, B. (2012). Sustainability transitions: An emerging field of research and its prospects. *Research Policy*, 41(6), 955-967.
- Markusen, A. (2000). Des lieux-aimants dans un espace mouvant : une typologie des districts industriels. in (dir.) BENKO G. et LIPIETZ A., *La richesse des régions*, coll. économie en liberté, PUF, 2000, pp.85-127.
- Marshall, A. (1890). *Principles of political economy*. Maxmillan, New York.
- Martin, N., Bourdeau, P., & Daller, J. F. (2012). *Du tourisme à l'habiter : les migrations d'agrément*. L'Harmattan.
- Maskell, P., & Malmberg, A. (2007). Myopia, knowledge development and cluster evolution. *Journal of Economic Geography*, 7(5), 603-618.
- Massot, M. H., & Orfeuill, J. P. (2005). La mobilité au quotidien, entre choix individuel et production sociale. *Cahiers internationaux de sociologie*, (1), 81-100.
- Maurin, E. (2004). Le ghetto français. *Enquête sur le séparatisme social*. Seuil, col. La République des Idées.
- McLoughlin P. (1983). Community Considerations as location attraction Variables for the manufacturing Industry. *Urban Studies*, 20, 359-363.
- Meadowcroft, J. (2009). What about the politics? Sustainable development, transition management, and long term energy transitions. *Policy Sciences*, 42(4), 323-340.

- Mendras, H. (1967). *La fin des paysans: innovations et changements dans l'agriculture française*. Sedeis.
- Mendras, H. (1984). *La fin des paysans : 20 ans après*. Actes Sud, Paris.
- Merle, A. (2011). De l'inclassable à «l'espèce d'espace»: l'intermédiarité et ses enjeux en géographie. *L'Information géographique*, 75(2), 88-98.
- Merlin P., Hérin R., Nadot R., Sauvy A. (1971). *L'exode rural*. Presses universitaires de France, 350 p.
- Moriconi-Ebrard F. (2001). Dynamiques de peuplement. In Levy J. (Dir.) *Echelles de l'habiter*, rapport au Puca, p. 229-319.
- Moriconi-Ebrard F. (2008). *Identification et dynamiques des espaces périurbains : étude rétrospective et comparative sur le peuplement des communes françaises : espaces sous influence urbaine*. Rapport pour le Certu.
- Moss, L. A. (Ed.). (2006). *The amenity migrants: Seeking and sustaining mountains and their cultures*. CABI.
- Motte C., Vouloir, M. C. (2007). « Le site Cassini.ehess.fr : un instrument d'observation pour une analyse du peuplement ». *Bulletin du Comité français de cartographie*, n°191, 68-84.
- Moulaert, F., Swyngedouw, E., Martinelli, F., & Gonzalez, S. (Eds.). (2010). *Can Neighbourhoods Save the City? Community development and social innovation*. Routledge.
- Myrdal, G. (1957). *Rich lands and poor*.
- Nadou, F. (2013). *Intermédiation territoriale et spatialisation des activités économiques: cohérences et contradictions de l'action publique locale : investigation par la planification stratégique* (Doctoral dissertation, Tours).
- Nevens, F., Frantzeskaki, N., Gorissen, L., & Loorbach, D. (2013). Urban Transition Labs: co-creating transformative action for sustainable cities. *Journal of Cleaner Production*, 50, 111-122.
- North D.C. (1975). Location theory and regional economic growth. In J. Friedmann and W. North, D.C. (1955). Location theory and regional economic growth. *The Journal of Political Economy*, 243-258.
- Novarina, G., Seigneuret, N. (Dir.) (2015). *Grenoble : de la technopole à la métropole*. Le moniteur.
- O'Brien P. Keyder C. (1978). *Economic Growth in Britain and France 1780-1914*, Georges Allen Unwin, 205 p.
- Olmsted, F. L. (1921). Fundamental objections to the Walsh bill. *National Municipal Review*, 10(5), 270-271.
- Orfeuil, J. P. (2008). *Une approche laïque de la mobilité*. Paris: Descartes & Cie.
- Orfeuil, J. P. (2010). La mobilité, nouvelle question sociale? *SociologieS*. [en ligne].
- Orfeuil, J. P., Ripoll, F., & Hancock, C. (2015). *Accès et mobilités : les nouvelles inégalités*. Infolio.

- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (2009). A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science*, 325(5939), 419-422.
- Paquot (coord.) (2008), « *Banlieues : une anthologie* ». PUR, Col. Espaces en société.
- Paulus, F. (2004). *Coévolution dans les systèmes de villes: croissance et spécialisation des aires urbaines françaises de 1950 à 2000* (Doctoral dissertation, Université Panthéon-Sorbonne-Paris I).
- Pecqueur, B. (1989). *Le développement local : mode ou modèle ?* Syros alternatives.
- Pecqueur, B. et Zimmermann, JB. (dir.) (2004) *Économie de proximités*. Lavoisier, coll. Hermès Science, Paris, 2004, 259 p
- Pecqueur, B., & Talandier, M. (2011). Les espaces de développement résidentiel et touristique - état des lieux et problématiques. *Territoires 2040* (DATAR).
- Perlik, M. (2011). Alpine gentrification: The mountain village as a metropolitan neighbourhood. New inhabitants between landscape adulation and positional good. *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, 99(1), [en ligne].
- Perrin N. (1956). « La répartition géographique de la population française et l'aménagement du territoire ». *Population*, 11(4), 701-724.
- Peyrache-Gadeau, V. (1995). *Dynamiques différenciées des économies territoriales: apports des analyses en termes de districts industriels et de milieux innovateurs*. Thèse pour le Doctorat de l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble.
- Pinson, G. (2009). *Gouverner la ville par projet: urbanisme et gouvernance des villes européennes*. Presse de Sciences Po.
- Piore, M., Sabel, C. (1984). *The second industrial Divide*, New York, Basic Books.
- Planque, B. (1985). Le développement par les activités à haute technologie et ses répercussions spatiales : l'exemple de la Silicon Valley. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 5, pp. 911-941.
- Polanyi, K., & Maclver, R. M. (1957). *The great transformation* (Vol. 5). Boston: Beacon Press.
- Polèse, M., & Shearmur, R. (1994). Économie urbaine et régionale. *Economica, Paris*.
- Porter, M. E. (1996). Competitive advantage, agglomeration economies, and regional policy. *International regional science review*, 19(1-2), 85-90.
- Porter, M. E. (1998). Clusters and the new economics of competition. *Harvard business review*, 76(6), 77-90.
- Pred, A. (1973). *Urban growth and the circulation of information: the United States system of cities, 1790-1840*. Harvard Univ Pr.
- Puissant, S., Lacour, C. (1999). *La métropolisation: croissance, diversité, fractures*. Anthropos Research & Publications.
- Pumain, D. (1982). *La dynamique des villes*. Economica.

- Pumain, D. (2006). Systèmes de villes et niveaux d'organisation. In P. Bourguine, A. Lesne. *Morphogenèse. L'origine des formes*, Belin, pp.239-263.
- Pumain, D. (2006). Villes et systèmes de villes dans l'économie. *Revue d'économie financière*, 29-46.
- Pumain, D. (2010). Une théorie géographique des villes. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, (55), 5-15.
- Pumain, D., & Saint-Julien, T. (1976). Fonctions et hiérarchies des villes françaises : étude du contenu des classifications réalisées en France entre 1960 et 1974. In *Annales de géographie*, 385-440.
- Rallet, A., & Torre, A. (2004). Proximité et localisation. *Économie rurale*, 280(1), 25-41.
- Rauch, J. E. (1993). Productivity gains from geographic concentration of human capital: evidence from the cities. *Journal of urban economics*, 34(3), 380-400.
- REIS José (2000). Industrie et dynamiques régionales : les problèmes d'une économie intermédiaire (Portugal). in (dir.) Benko G. et Lipietz A., *La Richesse des régions*, coll. économie en liberté, PUF, 2000, pp. 271-292.
- Requier-Desjardins, D. (2011). Migrations, remittances and local development in Southern countries: Dutch Disease or Residential Economy? *Communication au 51e congrès de l'ERSA (European Regional Science Association), Barcelone*.
- Richardson, H. W. (1985). Input-output and economic base multipliers: looking backward and forward. *Journal of Regional science*, 25(4), 607-661.
- Rifkin, J. (2000). *The age of access: The new culture of hypercapitalism. Where All of Life is a Paid-For Experience*, Tarcher, New York.
- Rip, A., & Kemp, R. (1998). *Technological change*. Battelle Press.
- Riser, A., Scherer, R., & Strauf, S. (2013). *Impacts of the residential economy on the regional economy*. Regional Studies Association European Conference.
- Roback J. (1982). Wages, Rents and Quality of Life. *Journal of Political Economy*, 90 (6), 1257-1278.
- Romer, P. M. (1986). Increasing returns and long-run growth. *The journal of political economy*, 1002-1037.
- Romer, P. M. (1994). The origins of endogenous growth. *The journal of economic perspectives*, 8(1), 3-22.
- Rosen S. (1979). Wage-based Indexes of urban Quality of Life. In Peter Mieszkowski and Mahlon Straszheim, eds., *Current Issues in Urban Economics* (Baltimore, Johns Hopkins University), chapter 3, pp.74-104.
- Rotmans, J., Kemp, R., & Van Asselt, M. (2001). More evolution than revolution: transition management in public policy. *Foresight*, 3(1), 15-31.
- Rougé, L. (2006). Inégale mobilité et urbanité par défaut des périurbains modestes toulousains : entre contraintes, tactiques et captivité. *EspacesTemps.net*. [en ligne]
- Ruault, J. F. (2014). *L'effet de la consommation de passage sur le développement et l'intégration métropolitaine des territoires en Ile-de-France* (Doctoral dissertation, Paris Est).

- Ruault, J. F., & Proulhac, L. (2014). Déplacements de consommation et transferts de richesses en Île-de-France. *Géographie, économie, société*, 16(1), 91-122.
- Rudzitis G. (1999). Amenities increasingly draw People to the rural West. *Rural Development Perspectives*, 14 (2), 9-13.
- Rutten, R., & Boekema, F. (2013). Beyond the learning region: A new direction for conceptualizing the relation between space and learning. *European Planning Studies*, 21(5), 722-734.
- Sachs, I. (1997). *L'écodéveloppement : stratégies pour le XXIe siècle*. Syros.
- Sahlman, W. A. (1998). The new economy is stronger than you think. *Harvard Business Review*, 77(6), 99-106.
- Sassen, S. (1991). *The Global City: New York, London, Tokyo*. NJ: Princeton.
- Sassen, S. (2000). The global city: strategic site/new frontier. *American studies*, 41(2/3), 79-95.
- Schier, M., Hilti, N., Schad, H., Toppel, C., Dittrich-Wesbuer, A., & Monz, A. (2015). Residential Multi-Locality Studies—The Added Value for Research on Families and Second Homes. *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, 106(4), 439-452.
- Schot, J., & Geels, F. W. (2008). Strategic niche management and sustainable innovation journeys: theory, findings, research agenda, and policy. *Technology analysis & strategic management*, 20(5), 537-554.
- Schubarth, C., Beer-Tóth, K., & Bleuel, S. (2009). *We Live Here and We Work Here: Comment l'économie résidentielle peut contribuer aux activités destinées à l'exportation*.
- Schulz, C., & Bailey, I. (2014). The green economy and post-growth regimes : opportunities and challenges for economic geography. *Geografiska Annaler*, 96(3), 277-291.
- Scott, A. J. (1997). The cultural economy of cities. *International journal of urban and regional research*, 21(2), 323-339.
- Scott, A. J. (2008). Human capital resources and requirements across the metropolitan hierarchy of the USA. *Journal of Economic Geography*, 207-226.
- Segessemann, A., & Crevoisier, O. (2013). L'économie résidentielle en Suisse: une approche par les emplois. *Revue d'économie régionale & urbaine*, (4), 705-735.
- Segessemann, A., & Crevoisier, O. (2015). Beyond Economic Base Theory: The Role of the Residential Economy in Attracting Income to Swiss Regions. *Regional Studies*, 1-16.
- Seigneuret, N., Talandier, M. et Novarina, G. (2016). Les villes post-carbones : un écosystème favorable à l'émergence de nouvelles formes de gestion décentralisée de l'énergie, in Chateau, B., Sebi, C., Cail, S. et al. *Impact du développement de la Décentralisation des Energies sur le système Energétique – IDEE*, rapport au Commissariat français à l'énergie.
- Sen, A. (1999). *Commodities and capabilities*. OUP Catalogue.
- Servet, J. M. (2010). *Le grand renversement : de la crise au nouveau solidaire*. Desclée de Brouwer.
- Shepard, S.B. (1997). The New Economy: what it really means. *Business Week*, N° 17 November 1997.

- Sieverts, T. (2004). *Entre-ville. Une lecture de la Zwischenstadt*. Paris : Editions Parenthèses.
- Singh S.J., Haberl H., Chertow M., Mirtl M. et Schmid M. (Eds.) (2013). *Long Term Socio-Ecological Research : Studies in Society-Nature Interactions Across Spatial and Temporal Scales*. Berlin, Springer.
- Siounandan, N., Hébel, P., Colin, J. (Eds.) (2013). *Va-t-on vers une frugalité choisie ? Rapport du Crédoc*.
- Smedlund, A. (2006). The roles of intermediaries in a regional knowledge system. *Journal of Intellectual Capital*, 7(2), 204-220.
- Smith, A., & Raven, R. (2012). What is protective space? Reconsidering niches in transitions to sustainability. *Research policy*, 41(6), 1025-1036.
- Smith, A., & Stirling, A. (2010). The politics of social-ecological resilience and sustainable socio-technical transitions. *Ecology and Society*, 15(1), 11.
- Soja, E. W. (1989). *Postmodern geographies: The reassertion of space in critical social theory*. Verso.
- Solnit, R., & Bonis, O. (2004). *L'art de marcher*. Actes sud.
- Sombart, W. (1916). *Der moderne Kapitalismus*.
- Soubeyran, O. (2014). *Pensée aménagiste et improvisation. L'improvisation en jazz et l'écologisation*. Ed. des archives contemporaines.
- Stiglitz, J., Sen, A. K., & Fitoussi, J. P. (2009). *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*. Rapport au président de la République française.
- Stock, M. (2006). L'hypothèse de l'habiter poly-topique: pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. *EspacesTemps. net*, 26, 2006.
- Stöhr, W. B., & Taylor, D. R. F. (1981). *Development from above or below? The dialectics of regional planning in developing countries*. John Wiley & Sons Ltd; International edition edition.
- Swyngedouw, E. (2010). Apocalypse forever? Post-political populism and the spectre of climate change. *Theory, Culture & Society*, 27(2-3), 213-232.
- Tabaka, K. (2009). *Vers une nouvelle socio-géographie de la mobilité quotidienne. Étude des mobilités quotidiennes des habitants de la région urbaine de Grenoble*. (Doctoral dissertation, Université Joseph-Fourier, Grenoble).
- Talandier, M. (2005). *Les activités de La Poste face aux nouvelles dynamiques des territoires : « Performance postale / performance territoriale »* - Rapport pour la direction du Géomarketing de La Poste.
- Talandier, M. (2007). *Un nouveau modèle de développement hors métropolisation. Le cas du monde rural français* (Doctoral dissertation, Université Paris XII Val de Marne).
- Talandier, M. (2008). *Le classement UNESCO favorise-t-il l'activité touristique et le développement économique local ? Une étude économétrique du cas de la France*. Report prepared for the UNESCO World Heritage Committee.

- Talandier, M. (2008). Une autre géographie du développement rural. Une approche par les revenus. *Géocarrefour*, Vol. 83-4.
- Talandier, M. (2009). Richesse et développement des territoires. *POUR*, n°199.
- Talandier, M. (2012). Géographie et impacts socioéconomiques des migrations d'agrément dans les espaces ruraux français. In. Martin N., Bourdeau, P., Daller, P. (dir) (2012). *Migrations d'agrément: du tourisme à l'habiter*, pp. 181-205.
- Talandier, M. (2012). L'économie résidentielle à l'horizon 2040. *Futuribles*, 35-49.
- Talandier, M. (2013). Redefining the in-place economy and women's role in the local economy of highland areas. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, 101(1). [en ligne]
- Talandier, M. (2014). Penser la réciprocité territoriale. *Urbanisme*, (47), 22.
- Talandier, M. (2015). Circulation et renouvellement des codes et pratiques balnéaires. In Duhamel, P., Talandier, M., & Toulhier, B. (2015). *Le balnéaire. De la Manche au monde*. PUR, Col. Art et Société.
- Talandier, M. (2016). « *L'économie territoriale de la consommation ou la circulation de richesses comme levier de capacitation des territoires* », rapport au CGET, juillet 2016, 78 p.
- Talandier, M. (2016). Flux et interdépendances : définir une nouvelle méthode d'analyse de l'économie métropolitaine, in Lebras, D., Seigneuret, N., Talandier, M. (Dir.) (2016). *Métropoles en chantiers*, Ed. Berger-Levrault, pp. 137-160.
- Talandier, M., Davezies, L. (2007). *Etude économique sur la zone de confluence Rhône-Durance (bassins domicile-travail : Avignon, Cavaillon/ L'Isle, Bagnols-sur-Cèze, Salon-de-Provence, Tarascon/Beaucaire)*, Rapport pour les DDE du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard.
- Talandier, M., Davezies, L. (2009). *Repenser le développement territorial ?*. La Documentation française, col. Puca-Recherche.
- Talandier, M., Estebe, P. (2010). *L'intercommunalité : Evaluer l'efficacité d'un objet institutionnel inédit*. Rapport au PUCA.
- Talandier, M., Jousseume, V., Nicot, BH. (2016) Two centuries of economic territorial dynamics: the case of France, *Regional studies, regional science*, Vol 3, issue 1, 2016, pp. 67-87
- Talandier, M., Linossier, R., Besson, R. (2015) *Les ressorts territoriaux de l'économie de la connaissance*. In Novarina, G., Seigneuret, N. (dir.) (2015) « Grenoble : de la technopole à la métropole », Edition du Moniteur.
- Talandier, M., Navarre, F., Besson, R., Cormier, L., Landel, P.A., Loisel, M., Novarina, G., Ruault, J.F., Sénil, N. (2016). *Les sites exceptionnels comme ressources des territoires*. Rapport au PUCA – ministère de l'Ecologie et du Développement durable.
- Taylor, P. J. (1997). Hierarchical tendencies amongst world cities: a global research proposal. *Cities*, 14(6), 323-332.
- Taylor, P. J. (2004). *World city network: a global urban analysis*. Psychology Press.

- Taylor, P. J., Hoyler, M., & Verbruggen, R. (2010). External urban relational process: introducing central flow theory to complement central place theory. *Urban studies*, 47(13), 2803-2818.
- Terral, L., & Proulhac, L. (2014). Les espaces de consommation : vers une économie résidentielle. *Vers une nouvelle géographie économique*, Presse de l'Université du Québec, Québec, 153-175.
- Terrier, C. (2006). *Mobilité touristique et population présente : les bases de l'économie présente des départements*. Ministère des Transports et de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer.
- Tiebout C. (1975). Exports and regional economic growth. In J. Friedmann and W. Alonso editors, *Regional Policy: Readings in theory and applications*, Cambridge, MIT Press.
- Tiebout, C. (1956). The urban economic base reconsidered. *Land Economics*, 32(1), 95-99.
- Truchet, S. (2011). *Analyse économique du développement territorial du tourisme : prise en compte des aménités et des interactions spatiales marchandes et non marchandes* (Doctoral dissertation, Université de Bourgogne).
- Truffer, B., Coenen, L. (2012). Environmental innovation and sustainability transitions in regional studies. *Regional Studies*, 46(1), 1-21.
- Truffer, B., Metzner, A., & Hoogma, R. (2002). The coupling of viewing and doing: strategic niche management and the electrification of individual transport. *Greener Management International*, 111-125.
- Ullman, E. L., Dacey, M. F. (1960). The minimum requirements approach to the urban economic base. *Papers in Regional Science*, 6(1), 175-194.
- Vallin J., Caselli G. (1999). Quand l'Angleterre rattrapait la France. *Population et Sociétés*, n°346.
- Van de Walle E. (1986). La fécondité française au XIXe siècle, *Communications*, n°44, 35-45
- Vanier, M. (2000). Qu'est-ce que le tiers espace ? Territorialités complexes et construction politique. *Revue de géographie alpine*, 88(1), 105-113.
- Vanier, M. (2003). Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace. *Revue de géographie alpine*, 91(4), 79-89.
- Vanier, M. (2008). *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*. Economica.
- Vanier, M. (2015). *Demain les territoires. Capitalisme réticulaire et espace politique*. Hermann
- Veltz, P. (1993). D'une géographie des coûts à une géographie de l'organisation Quelques thèses sur l'évolution des rapports entreprises/territoires. *Revue économique*, 671-684.
- Veltz, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires*. PUF.
- Veltz, P. (1997). *Mondialisation, villes et territoires*. PUF.
- Veltz, P. (2004). *Des lieux et des liens: le territoire français à l'heure de la mondialisation*. Editions de l'Aube.
- Veltz, P. (2010). *La grande transition: la France dans le monde qui vient*. Seuil.

- Veltz, P. (2012). *Paris, France, Monde: Repenser l'économie par le territoire*. Editions de l'Aube.
- Veltz, P. et Paris, T. (2010). *L'économie de la connaissance et ses territoires*. Paris : Hermann.
- Viard, J. (2002). *Le sacre du temps libre : la société des 35 heures*. Editions de l'Aube.
- Viard, J. (2011). *Éloge de la mobilité : essai sur le capital temps libre et la valeur travail*. Éditions de l'Aube.
- Virilio, P. (2009). *Le Futurisme de l'instant*. Editions Galilée.
- Vollet, D. (1997). *Les phénomènes d'induction d'emploi par les fonctions résidentielles et récréatives des espaces ruraux. Contribution à une analyse économique du développement rural* (Doctoral dissertation, Dijon).
- Vollet, D. (1998). Estimating the direct and indirect Impact of residential and recreational Functions on rural Areas: an application to five small Areas of France. *European Review of Agricultural Economics*, 25(4), pp. 527-548.
- Vollet, D., Aubert, F., Lépicier, D., Frère, Q., & Truchet, S. (2014). L'économie résidentielle ou présenteielle : un état des lieux théorique et une application empirique à partir de l'exemple des bassins de vie français. In *51^e colloque de l'Association de Science régionale de langue française-ASRDLF* (p. 17).
- Vollet, D., Vial, C. (2013). Le rôle des activités de loisirs dans le développement régional. Activités induites ou basiques Illustration à partir des loisirs équestres et cynégétiques, *communication au 50^e congrès de l'ASRDLF*.
- Wallerstein, I. M. (2004). *World-systems analysis: An introduction*. Duke University Press.
- Westaway, J. (1974). The spatial hierarchy of business organizations and its implications for the British urban system. *Regional Studies*, 8(2), 145-155.
- Wheaton W. C., Shishido H. (1981). "Urban concentration, agglomeration economies, and the level of economic development". *Economic development and cultural change*, 30(1), p.17-30.
- Williamson, J. G. (1965). Regional inequality and the process of national development: a description of the patterns. *Economic development and cultural change*, 13(4), 1-84.
- Williamson, R. B. (1975). Predictive power of the export base theory. *Growth and Change*, 6(1), 3-10.
- Willinger, M. (1996). La méthode d'évaluation contingente : de l'observation à la construction des valeurs de préservation. *Natures sciences sociétés*, 4(1), 6-22.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE :	
DYNAMIQUES ET TRANSITIONS TERRITORIALES : DU MODELE AGRAIRE AU MODELE METROPOLITAIN	9
Introduction	10
Chapitre 1 :	
Répartition spatiale de la population française sur deux siècles	12
1. Présentation des bases de données historiques issues des recensements de population	12
2. Trend démographique des communes entre 1806 et 2010	15
3. Processus de concentration et de déconcentration spatiale de la population	19
4. Dynamiques démographiques des villes et des campagnes	27
Chapitre 2 :	
Variations démographiques et mutations économiques des territoires	34
1. Première moitié du 19 ^e siècle : ruralité et équidensité de population	35
2. Fin du 19 ^e siècle - début du 20 ^e : exode rural et révolution industrielle	39
3. Des années 1910 à 1950 : temps des guerres et maturité industrielle	42
4. Des années 1950 aux années 1970 : rééquilibrage régional et systèmes de villes	44
5. Des années 1970 aux années 1990 : crise industrielle et périurbanisation	46
6. Des années 1990 à nos jours : émergence du modèle métropolitain	47
7. Des phases de dynamiques et de transitions démographiques	51
Chapitre 3 :	
Du modèle traditionnel agricole et rural au modèle hyper-moderne cognitif et métropolitain	53
1. Modèles spatio-économiques et transitions territoriales	54
2. Modèle traditionnel, agricole et rural	57
3. Première transition territoriale : industrialisation et exode rural	61
4. Modèle moderne, industriel et régionalisé	61
5. Deuxième transition territoriale : désindustrialisation et croissance urbaine	62
5.1 Territoires et processus de la désindustrialisation	62
5.2 Fait urbain et systèmes de villes	67
6. Modèle hyper-moderne, cognitif et métropolitain	68

DEUXIEME PARTIE :	
L'ECONOMIE RESIDENTIELLE :	
PROCESSUS DE VALORISATION TERRITORIALE DU MODELE METROPOLITAIN	73
Introduction	74
Chapitre 1 :	
Economie d'une société hypermoderne, mobile et vieillissante	78
1. La mobilité comme culture	78
2. Périurbanisation et concentration des emplois	82
2.1 <i>Des migrations périurbaines aux migrations régionales d'agrément</i>	82
2.2 <i>Concentration structurelle des emplois</i>	86
3. L'avènement du tourisme	87
4. Des retraités plus nombreux et plus mobiles	93
Chapitre 2 :	
L'économie résidentielle, premier moteur économique des territoires	100
1. La théorie de la base revisitée	103
2. Etat des lieux des bases économiques dans les grandes aires urbaines cinq ans après la crise de 2008	106
Chapitre 3 :	
Paysage, patrimoine et culture, de nouveaux leviers du développement territorial ?	116
1. Mesurer les aménités paysagères, patrimoniales et récréatives	118
2. Aménités et développement territorial	119
2.1 <i>Aménités et évolution démographique et économique des territoires</i>	122
2.2 <i>L'impact des aménités sur les bases économiques</i>	123
2.3 <i>Aménités et spécialisation économique</i>	123
2.4 <i>Trois modes de développement plus ou moins sensibles aux aménités territoriales</i>	124
Chapitre 4 :	
Utilité, enjeux et devenir de l'économie résidentielle	126
1. A quoi sert l'économie résidentielle ?	127
1.1 <i>L'économie résidentielle comme facteur de compétitivité</i>	127
1.2 <i>L'économie résidentielle comme source d'emplois pour les moins qualifiés</i>	128
1.3 <i>L'économie résidentielle comme facteur de développement local et de péréquation interterritoriale</i>	129
2. Quel avenir pour l'économie résidentielle ?	131
2.1 <i>Vers une économie localo-productivo-résidentielle ?</i>	133
2.2 <i>Vers une économie hyper-résidentielle ?</i>	134
2.3 <i>Vers une économie résidentielle élitiste ?</i>	135
2.4 <i>Vers une économie résidentielle 3.0 ?</i>	135

TROISIEME PARTIE :	
SYSTEMES TERRITORIAUX ET CAPACITES TERRITORIALES	139
Introduction	140
Chapitre 1 :	
L'intermédiation économique et territoriale	144
1. Des secteurs " qui posent problème " à la théorie de la base revisitée	146
2. Grilles d'analyse des activités de production	148
2.1 <i>Les fonctions stratégiques des métropoles</i>	148
2.2 <i>Grille structuralo-fonctionnelle des emplois</i>	150
2.3 <i>Différencier les activités de services</i>	151
3. Définir l'intermédiation économique et territoriale	154
4. Caractéristiques des sphères d'exportation, d'intermédiation et de consommation	163
5. Analyse territoriale des sphères économiques	170
5.1 <i>Spécialisations territoriales</i>	171
5.2 <i>Evolution territoriale des emplois par sphère économique</i>	174
Chapitre 2 :	182
Systèmes territoriaux multiscalaires productifs et résidentiels	182
1. Réciprocité productivo-résidentielle entre les métropoles et leur hinterland	184
1.1 <i>Péréquation productivo-résidentielle entre les villes et les campagnes</i>	184
1.2 <i>Diversité des systèmes de solidarité productivo-résidentielle</i>	186
1.3 <i>De la solidarité à la réciprocité territoriale</i>	191
2. Complémentarité productivo-présentielle au sein des grandes régions métropolitaines	194
Chapitre 3 :	
Capacités territoriales	202
1. Quatre leviers de mise en capacités des territoires	202
2. Analyse des capacités territoriales des aires urbaines françaises	207
3. Transformer la richesse externe en revenus internes	213
3.1 <i>Capacités de consommation et circulation des richesses</i>	213
3.2 <i>Capacités d'intermédiation et circulation des richesses</i>	217
4. Capacités et dynamiques territoriales	221
4.1 <i>Dynamiques et trajectoires des territoires</i>	222
4.2 <i>Analyse de l'impact des capacités territoriales sur les dynamiques urbaines</i>	231
CONCLUSION GENERALE :	
VERS UN MODELE RESIDENTIALO-PRODUCTIF	236
1. Contexte territorial d'une transition écologique	240
2. Transition numérique et développement résidentiało-productif	245
BIBLIOGRAPHIE	249
TABLE DES MATIERES	273
TABLE DES ILLUSTRATIONS	276
ANNEXES	280

TABLE DES ILLUSTRATIONS

INTRODUCTION

Figure 1 : Modèles spatio-économiques et transitions territoriales	5
Figure 2 : Capacités territoriales	7

PREMIERE PARTIE

Cartes

Cartes 1 à 4 : Concentration spatiale de la population dans les communes françaises en 1851, 1954, 1968 et 2010	23
Cartes 5 et 6 : Anamorphose et densités de population dans les communes en 1851 et 1954	25
Cartes 7 et 8 : Anamorphose et densités de population dans les communes en 1968 et 2010	26
Carte 9 : Ville-centre ; banlieue ; périurbain et rural en 2010	31
Cartes 10, 11, 12 et 13 : Densité de population à l'échelle communale (hab./km ²)	36
Cartes 14 et 15 : Evolution annuelle de la population communale (1806-1821 et 1821-1851)	37
Cartes 16 et 17 : Evolution annuelle de la population communale (1851-1891 ; 1891-1911)	39
Cartes 18, 19, 20, 21 : Evolution annuelle de la population communale (1911-1921 ; 1921-1936 ; 1936-1946 ; 1946-1954)	41
Cartes 22 et 23 : Evolution annuelle de la population communale (1954-1968 ; 1968-1990)	45
Carte 24 : Evolution annuelle de la population communale (1990-2010)	48
Carte 25 : Contribution du solde migration à la variation de population entre 1990 et 2010	49

Figures

Figure 1 : Modèles spatio-économiques et transitions territoriales	55
Figure 2 : Typologie des zones d'emploi, selon l'étude Denis Carré et Nadine Levratto (2000-2009)	64

Graphiques

Graphique 1 : Évolution de la population de la France métropolitaine, 1806-2010	15
Graphique 2 : Répartition des communes selon qu'elles perdent ou gagnent des habitants par période intercensitaire, de 1806-2010	16
Graphique 3 : Évolution de la population en France métropolitaine par taille de communes, de 1806 à 2010	17
Graphique 4 : Courbes de concentration de la population sur le territoire national de 1806 à 2010	19
Graphique 5 : Évolution annuelle de la population et des emplois par niveau hiérarchique, 1999-2009	28
Graphique 6 : Evolution de la population dans les villes-centres, les banlieues, le périurbain et le rural de 1806 à 2010	32
Graphique 7 : Emploi par branche de 1949 à 2007 (effectif en millions de personne)	45
Graphique 8 : Périodisation de l'évolution de la population dans les villes-centre, les banlieues, le périurbain et le rural de 1806 à 2010	51

Tableaux

Tableau 1 : Répartition de la population par taille de commune entre 1806 et 2010	16
Tableaux 2 et 3 : Coefficient de Gini de 1806 à 2010	20
Encadré 1 : Définitions des termes de ville-centre, banlieue, périurbain, rural	30
Tableau 4 : Répartition de la population française en trois grandes régions de 1806 à 2010	43
Tableau 5 : La société traditionnelle et la société moderne (traits généraux) - Dion (1969)	58

DEUXIEME PARTIE

Cartes

Cartes 1 à 5 : Variation de la population due au solde migratoire dans les communes françaises de 1954 à 1990	85
Cartes 6 et 7 : Variation de la population due au solde migratoire dans les communes françaises de 1990 à 2013	86
Cartes 8 et 9 : Parts des résidences secondaires dans les logements des communes en 1968 et 2013, en %	91
Carte 10 : Distance à laquelle résident les propriétaires des résidences secondaires	92
Carte 11 : Rapport entre la part des retraités dans la population en 1968 et en 2011	94
Cartes 12a et 12b : Part des retraités installés depuis moins de cinq ans dans la population, en %	96
Carte 13 : Variation entre 1968 et 1999 de la part des nouveaux arrivants retraités dans la population (en %)	96
Carte 14 : Part des retraités arrivés depuis moins de cinq ans dans le population communale, en 2006 (%)	97
Carte 15 : Distance depuis le précédent lieu de résidence des retraités récemment installés	98
Carte 16 : Poids de la base productive dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)	110
Carte 17 : Poids de la base résidentielle dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)	111
Cartes 18, 19, 20 : Poids des bases de tourisme, de retraites et de navetteurs dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)	112
Carte 21 : Poids de la base publique dans les aires urbaines françaises, 2012-2013 (%)	113
Carte 22 : Poids de la base sanitaire et sociale, 2012-2013 (%)	114
Carte 23 : Indice de diversité des paysages	118
Carte 24 : Variation de la population 1990/2010, en %	120
Carte 26 : Variation de la population due au solde migratoire 1990/2010, en %	120
Carte 28 : Variation des emplois 1990/2010, en %	120
Carte 25 : Revenu par habitant en 2011, en €	120
Carte 27 : Variation du revenu par habitant 2007/2011, en %	120
Carte 29 : Taux de salaire horaire net, 2011, en €	120
Carte 30 : Indice de Gini calculé par l'Insee sur les revenus par UC en 2011	121

Figures

Figure 1 : Quatre scénarios structurés autour des enjeux de mobilité et de temporalité	131
Figure 2 : Quatre scénarios pour les systèmes territoriaux résidentiels et touristiques	132

Tableau

Tableau 1 : Calculs des bases économiques pour quelques grandes aires urbaines françaises, données 2012-2013	107
--	-----

TROISIEME PARTIE

Cartes

Cartes 1, 2, 3 : Evolution des emplois salariés privés de la sphère d'exportation, entre 2007 et 2014 (%)	177
Cartes 4, 5, 6 : Evolution des emplois salariés privés de la sphère d'intermédiation, entre 2007 et 2014 (%)	178
Carte 7, 8, 9 : Evolution des emplois salariés privés de la sphère de consommation, entre 2007 et 2014 (%)	179
Cartes 10, 11, 12 et 13 : Intensité et portée des SPR de navettes	187
Cartes 14, 15, 16 et 17 : Intensité et portée des SPR de retraites	188
Cartes 18, 19, 20 et 21 : Intensité et portée des SPR de résidences secondaires	189
Carte 22 : Population de la grande région grenobloise en 2010	195
Carte 23 : Effet " volume "	197
Carte 25 : Effet " d'attraction "	197
Carte 26 : Effet de " flux dominants "	198
Carte 27 : Rang des 55 communes retenues sur leur indicateur de polarité	199
Carte 28 : Caractérisation des 55 communes retenues	200
Carte 29 : Typologie des capacités économiques des grandes aires urbaines françaises	212
Carte 30 : Propension à la circulation des richesses par la consommation	214
Carte 31 : Performance en matière de propension à consommer localement compte tenu de la population des aires urbaines	215
Carte 32 : Propension à la circulation des richesses par l'intermédiation	218
Carte 33 : Performance en matière de propension à l'intermédiation compte tenu de la population des aires urbaines	219
Cartes 34, 35, 36 : Indicateur de dynamiques territoriales dans les aires urbaines françaises, 2008-2013, dans les grandes, moyennes et petites aires urbaines	223
Cartes 37, 38, 39 : Indicateur de dynamiques technopolitaines dans les aires urbaines françaises, 2008-2013, dans les grandes, moyennes et petites aires urbaines	224
Carte 40 : Variation de l'indicateur de dynamiques territoriales entre 1990/2013	228
Carte 41 : Trajectoires 2008/2013 par rapport à 1990/2013 des aires urbaines en termes de dynamiques technopolitaines	229

Figures

Figure 1 : Les cinq types de services selon Glücker et Hammer	152
Figure 2 : Capacités économiques des territoires	206

Graphiques

Graphique 1 : Taux d'exportation et taux de présence des activités économiques en 2013 (NAF700)	155
Graphique 2 : Productivité, capacité exportatrice et proximité spatiale des secteurs d'activités en France, NAF88, en 2012	157
Graphique 3 : Emploi total, capacité exportatrice et proximité spatiale des secteurs d'activités en France, NAF88, en 2012	158
Graphique 4 : Les trois sphères économiques définie au regard des taux d'exportation et taux de présence des activités économiques en 2013 (NAF700)	159
Graphique 5 : Répartition des emplois selon la date d'arrivée en France, 2012	166
Graphique 6 : Evolution des emplois salariés privés dans les trois sphères économiques	169

Graphique 7 : Relation logarithmique entre la population et la propension à la consommation	215
Graphique 8 : Relation logarithmique entre la population et la propension à l'intermédiation	219
Graphique 9 : Performance des trente premières aires urbaines en termes de circulation des richesses	220
Graphique 10 : Indicateur de dynamique technopolitaine et indicateur de dynamique territoriale, 2008-2013	225

Tableaux

Tableau 1 : Les quinze fonctions de l'INSEE	149
Tableau 2 : Corrélations entre productivité, intensité cognitive, intensité technologique, proximité et capacité exportatrice des activités économiques (NAF 88, 2012)	153
Tableau 3 : Données économiques et financières par sphère économique	164
Tableau 4 : Répartition des effectifs par taille des établissements, en 2014	165
Tableau 5 : Caractéristiques des emplois par sphère (sexe, temps de travail et âge), 2012	167
Tableau 6 : Répartition des emplois selon le contrat de travail, par sphère économique, 2012	167
Tableau 7 : Répartition des emplois selon les catégories socio-professionnelles, par sphère économique, 2012	168
Tableau 8 : Part et taux de spécialisation par sphère et par type de territoires en 2014	171
Tableau 9 : Taux d'emplois pour 1000 habitants par sphère et par type de territoires en 2014	173
Tableau 10 : Variation de l'emploi salarié privé entre 2017 et 2014, par sphère et par type de territoire	175
Tableau 11 : Estimation des transferts monétaires au sein des SPR en 2006	185
Tableau 12 : Nombre et population des grandes, moyennes et petites aires urbaines en 2013	207
Tableaux 13 et 14 : Capacités économiques des grandes, moyennes et petites aires urbaines, en % et €/hab. 2013/2014	209
Tableau 15 : Capacités économiques de quelques grandes aires urbaines, en % et €/hab. 2013/2014	210
Tableau 16 : Résultats des régressions linéaires entre indicateur de dynamique et capacités territoriales pour les grandes aires urbaines	233
Tableau 17 : Résultats des régressions linéaires entre indicateur de dynamique et capacités territoriales pour les moyennes aires urbaines	233
Tableau 18 : Résultats des régressions linéaires entre indicateur de dynamique et capacités territoriales pour les moyennes aires urbaines	234

CONCLUSION

Figure 1 : Modèles spatio-économiques et transitions territoriales	239
Figure 2 : Emergence d'une capacité résidentiale-productive	248

ANNEXES

ANNEXE 1 : NOUVEAU PROTOCOLE DE CALCUL DES BASES ECONOMIQUES A L'ECHELLE DES AIRES URBAINES

1 – Les données Filisofi de l'INSEE indique à l'échelle des aires urbaines, pour l'année 2012, la répartition ou la structure (en %) des revenus catégoriels suivants :

- Les traitements, salaires et indemnités de chômage ;
- Les revenus des non salariés ;
- Les pensions et retraites ;
- Les revenus du patrimoine ;
- Les prestations sociales.

2 – Les données directement issues de la direction générale des impôts nous permettent de connaître pour la même année et sur les mêmes périmètres le montant total des retraites et pensions en euros.

3 – A partir des informations précédentes (1 et 2), il est possible de calculer les montant des revenus catégoriels pour les aires urbaines.

4 – Le calcul pour chaque aire urbaine du nombre de navetteurs (données Insee, fichier mobilité du recensement) nous permet d'affecter une part des revenus des salariés à la base résidentielle. Ce calcul induit de faire l'hypothèse que les navetteurs ont le même salaire que les autres travailleurs.

5 – La part des salariés du secteur public (données Insee – CLAP 2012) nous permet de définir la part des revenus du travail à affecter à la base publique. Là encore, ce calcul repose sur une convention d'homogénéité des revenus entre salariés du public et du privé. A noter, on considère qu'un quart des traitements des fonctionnaires sont directement payés par les impôts locaux (*1/3 des fonctionnaires appartiennent à la fonction publique territoriale, 20% du budget des intercommunalités provient des dotations de l'état*). Leur revenu n'est pas basique ou externe au territoire, ces traitements sont ôtés de la base publique.

6 – Le montant des salaires restant (hors navetteurs et hors base publique) est ventilé entre sphère d'exportation, sphère d'intermédiation et sphère présenteielle, sur la base du nombre d'emplois salariés privés dans ces trois sphères et en redressant les résultats en fonction des frais totaux de personnels par secteur (cet ajustement nous permet de tenir compte des écarts de salaires entre les secteurs, mais aussi du temps partiel plus important dans la sphère de consommation).

7 – Pour les non salariés, la répartition des revenus des non salariés entre les trois sphères se fait au prorata des établissements de 0 salariés, par sphère.

8 – Pour les salariés, comme pour les non salariés, les revenus de la sphère d’intermédiation sont répartis entre base productive et non base (ou secteur présentiel) en fonction des taux par habitant moyen par secteur, en France. Jusqu’à cette moyenne, les emplois sont affectés dans le secteur présentiel, au-delà ils sont inclus dans la base productive.

9 – Le montant des remboursements de frais de santé est traité à partir des données départementales fournies par la CNAMTS et la DREES en 2012. Les volumes départementaux sont répartis entre les communes d’un même département au prorata du nombre de retraités.

10 – Enfin, les dépenses intérieures des touristes par région sont réparties entre département au prorata des nuitées. Le passage des données départementales aux données communales (puis en aires urbaines en ré-agrégeant) se fait au prorata du potentiel d’accueil touristique (PAT) communal. Ce PAT est calculé sur la base du nombre de chambre, d’emplacement, de lits disponibles dans les structures d’accueil : hôtel, camping, résidences secondaires, villages de vacances, gîtes, auberges de jeunesse. On compte deux personnes pour une chambre d’hôtels, trois pour un emplacement de camping, cinq pour une résidence secondaire, une personne par lit pour les autres types d’infrastructure... selon les conventions de l’observatoire du tourisme.

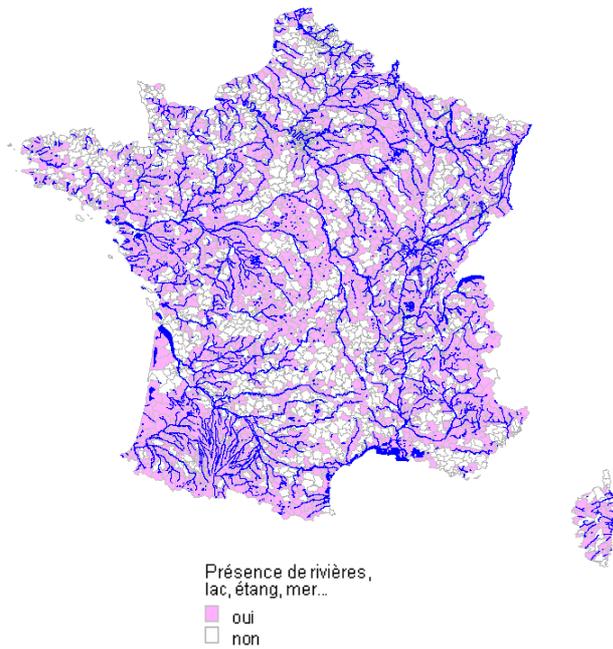
ANNEXE 2 : CONSTRUCTION DES INDICATEURS D'AMENITES PAYSAGERES, PATRIMONIALES ET CULTURELLES

Listes des variables, indicateurs d'aménités

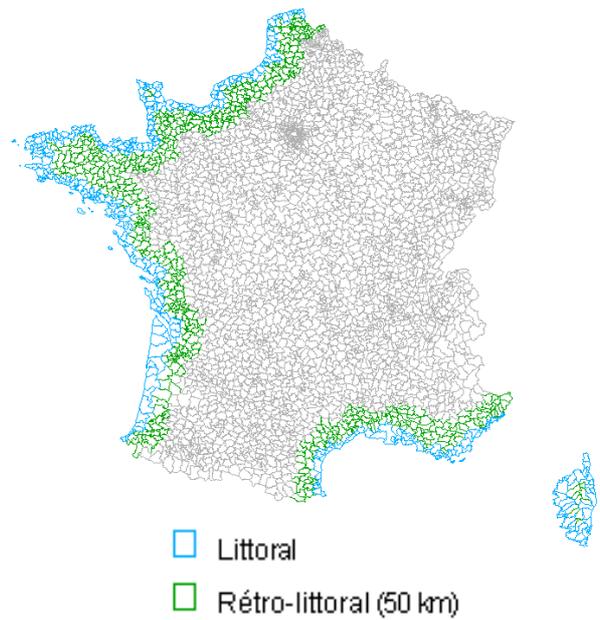
	Variable	Description	Format	Source
1	EAU	Rivières, lacs et étangs : cantons traversés ou bordés par ce type de surface en eau	1 ou 0	d'après fond de carte IGN
2	LITT	Canton littoral ou non	1 ou 0	d'après fond de carte IGN
3	RETROLITT	Canton situé à moins de 50 km du littoral	1 ou 0	d'après fond de carte IGN
4	CLIMAT	Indice climatique construit à partir de moyennes 1950/1980 (cf. annexe 1)	Indice variant de 7 à 25	d'après météo France
5	DENIV	Paysage de collines et montagnes : dénivelé au sein du canton (altitude max - altitude min)	Ecart d'altitude en mètres	d'après IGN
6	NONCONST	Espaces de nature : part de la surface cantonale non construite en 2006	Pourcentage	d'après corine land cover
7	DIVERS-PAYSAGE	Diversité du paysage : nombre de type d'espaces non construits différents en 2006	Nb variant de 1 à 21	d'après corine land cover
	Variable	Description	Format	Source
11	DIVERS-EQ-CULT	Cinéma, salle de spectacles, musées, sites et monuments historiques, jardins botaniques et zoologiques, réserves naturelles, casinos, parcs d'attraction et parcs à thème	Indice de diversité considéré en %	REE 2012
12	DIVERS-EQ-SPORT	Bassin de natation couvert, domaine skiable, centre équestre, stade d'athlétisme, terrain de golf, sport de glace, terrain de grands jeux éclairé, salle de combat éclairée, terrain (ou salle) de petits jeux éclairé	Indice de diversité considéré en %	BPE 2012
13	DIVERS-ASSO-CULT	Associations oeuvrant dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs / diversité associative (nb de champs associatifs couverts)	Indice de diversité considéré en %	REE 2012
	Variable	Description	Format	Source
8	UNESCO	Sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco	1 ou 0	Unesco
9	SITES	Canton abritant un site remarquable	1 ou 0	Michelin + grands sites de France
10	MICHELIN	Canton abritant au moins un restaurant 2 ou 3 étoiles au guide Michelin	1 ou 0	Michelin 2014

Les cartes qui suivent permettent de visualiser la géographie de ces aménités.

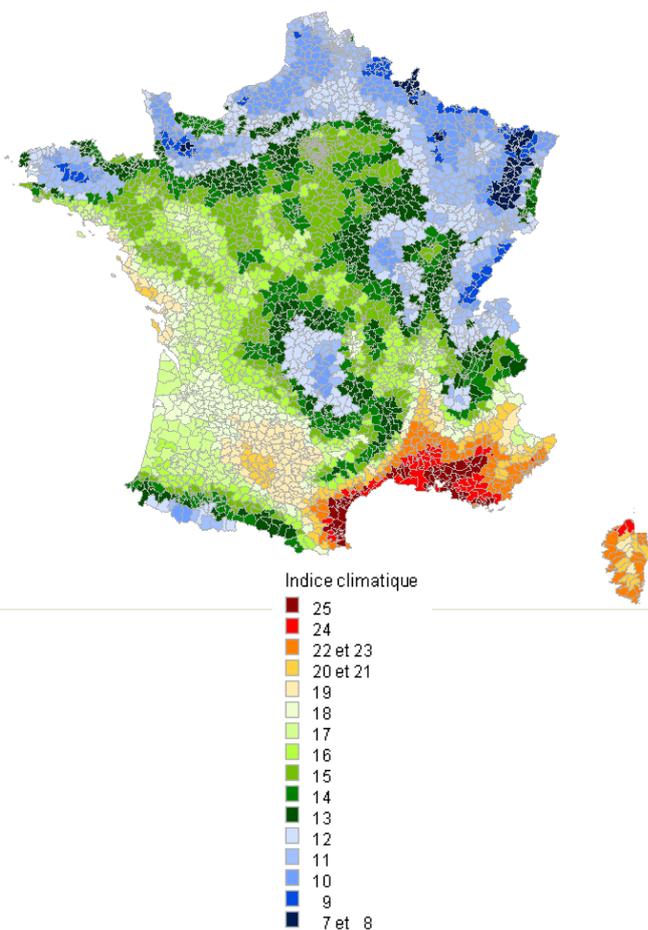
Présence d'eau (rivières, lacs...) dans le canton



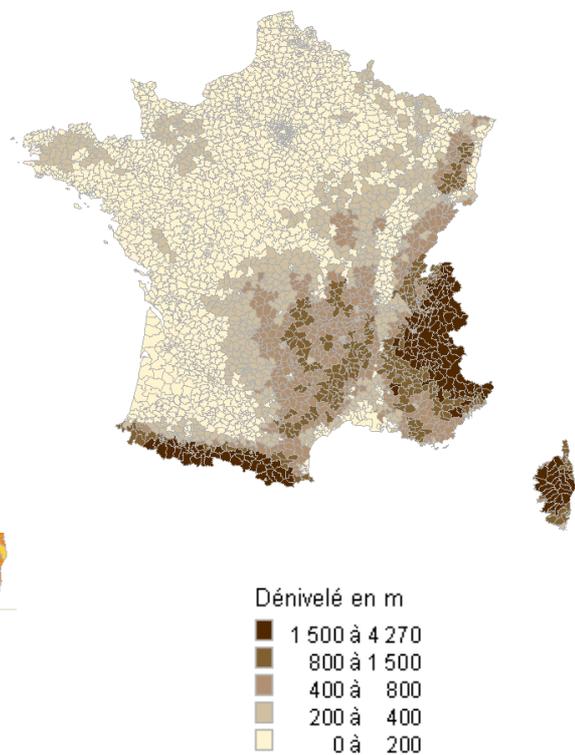
Canton littoral et rétro-littoral



Indice climatique

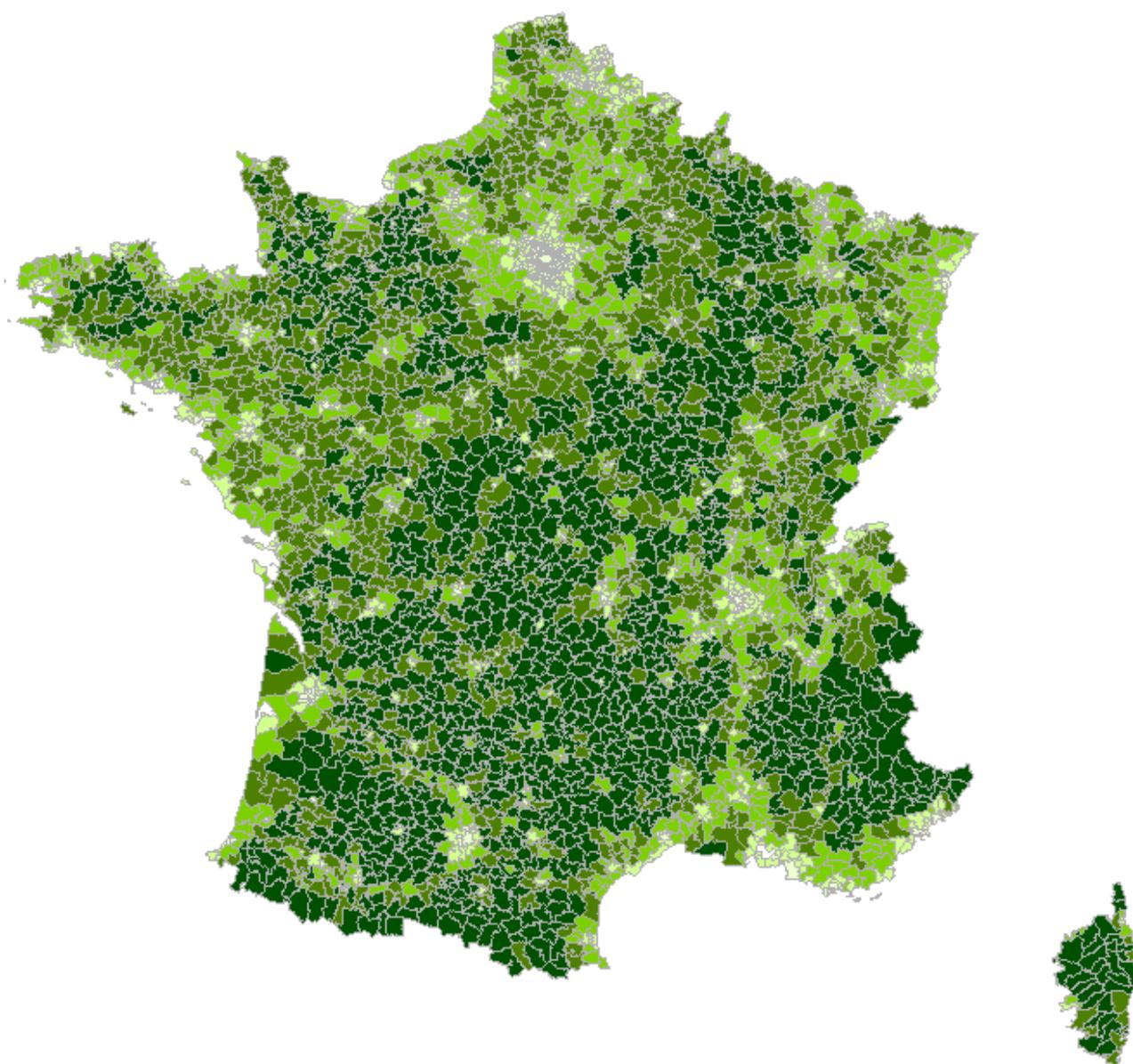


Dénivelé du canton

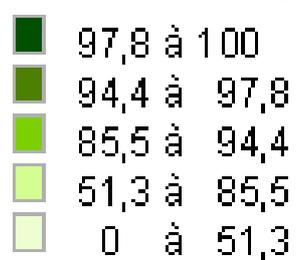


Source : d'après IGN et Météo France

Part des espaces non construits ans le canton (%)

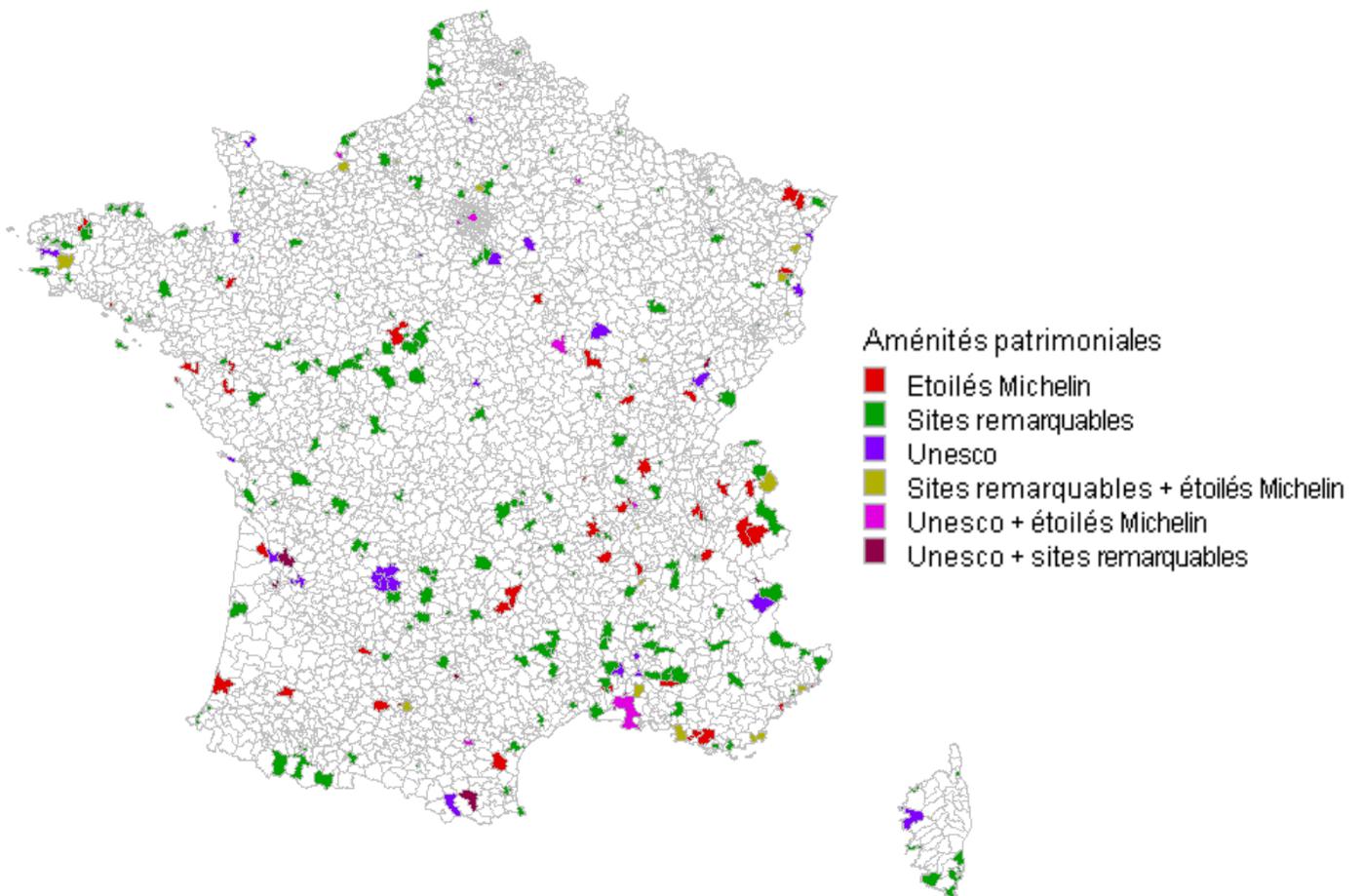


Part de la superficie
non construite (en %)



Source : d'après Corine Land Cover

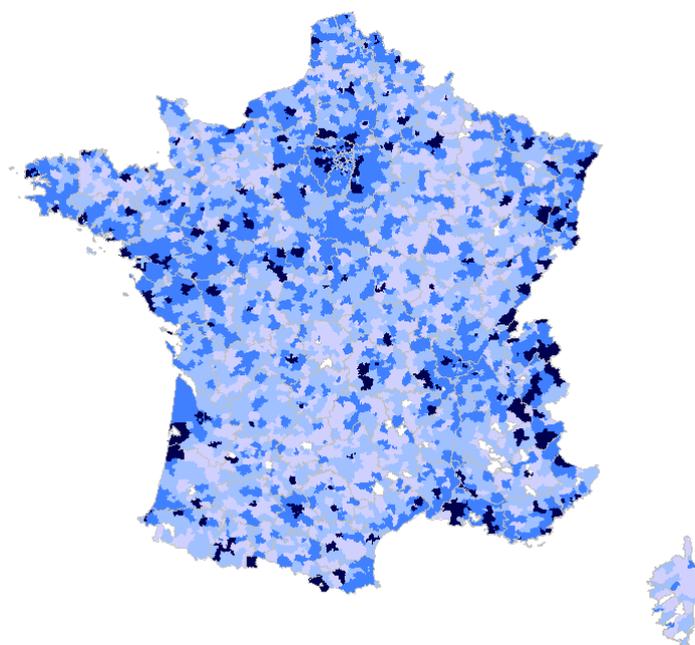
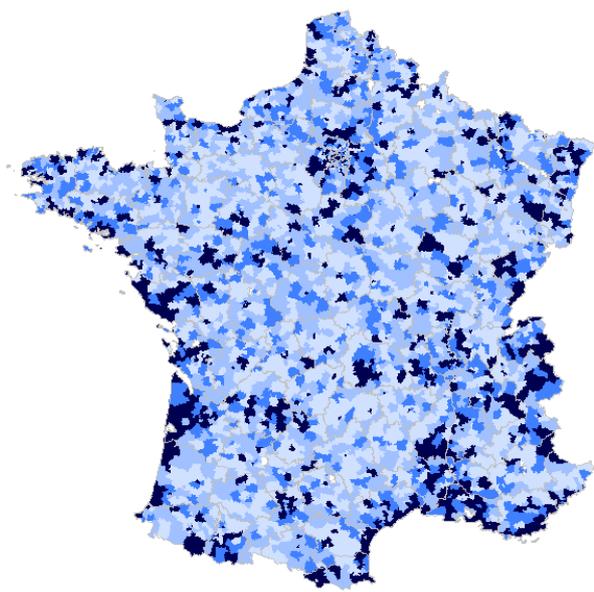
Sites classés par l'Unesco et autres sites remarquables



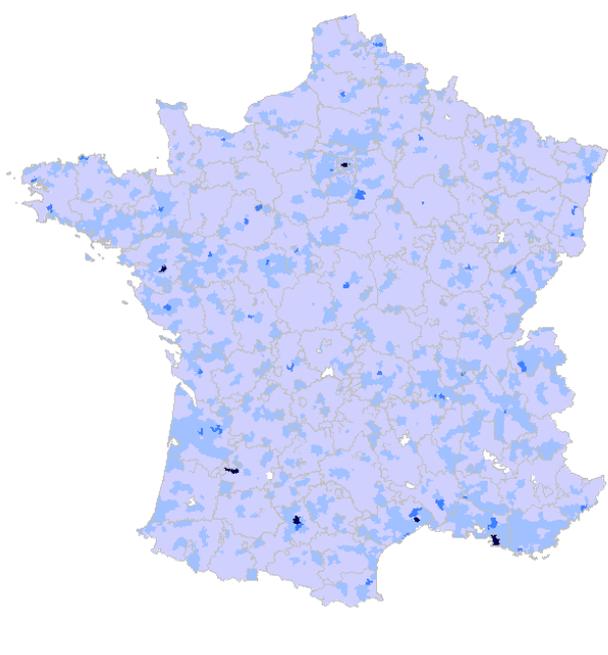
Source : d'après Michelin et Unesco

Diversité des équipements culturels

Diversité des équipements sportifs



Diversité des champs culturels et sportifs
couverts par les associations



Diversité offre culturelle, sportive
ou associative (en %)

- 75 à 100
- 50 à 75
- 25 à 50
- 0 à 25
- tous les autres

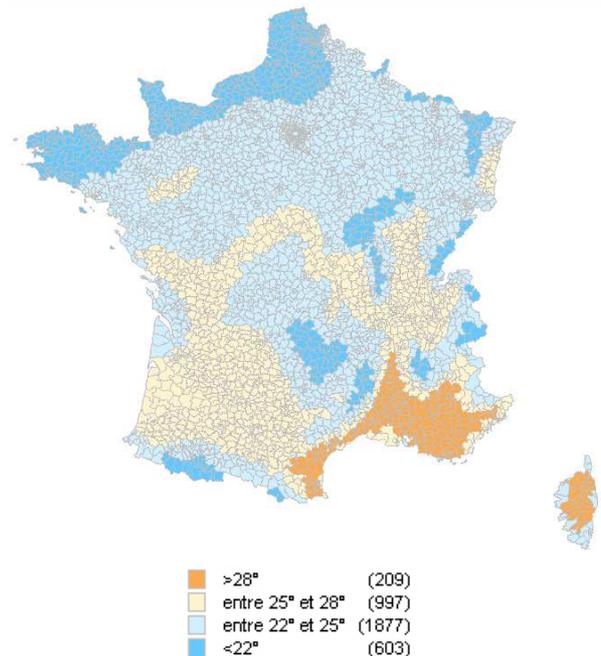
Source : d'après REE, BPE 2012

Méthodologie pour la construction de l'indice climatique

L'indice climatique a été construit à partir des données météorologiques cartographiées dans Kessler et Chambraud (1990). Ces cartes ont été retravaillées avec le logiciel MapInfo, et par superposition ou « raster », chacun des cantons français a été affecté à l'une des classes repérées par les auteurs. Nous avons attribué un score à chacune de ces classes, de la façon la plus simple qu'il soit, à savoir de 1 à 3, 4 ou 7 selon les cas (en fonction du nombre de classes distinguées par les auteurs selon les indicateurs météorologiques). La somme de ces scores constitue notre indice climatique qui varie de 7 (climat le plus désagréable : froid, pluvieux, non ensoleillé) à 27 (tempéré en hiver, chaud en été, très ensoleillé, peu de précipitations et peu de jours avec de la pluie). L'indice climatique a été obtenu à partir de six données météorologiques, observées entre 1950 et 1980 :

- Moyennes des températures les plus basses observées quotidiennement en janvier, réparties en quatre classes ;
- Moyennes des températures les plus hautes observées quotidiennement en juillet, réparties en quatre classes ;
- Pluviométrie ou hauteur de pluie par an, répartie en trois classes ;
- Nombre de jours avec pluie par an, réparti en quatre classes ;
- Ensoleillement ou nombre d'heures de soleil par an, réparti en quatre classes ;
- Nombre de jours sans soleil par an, réparti en sept classes.

Exemple : Températures maximales en juillet, moyenne 1950/1980



Source : Raster appliqué aux fonds de carte des cantons français et construction des classes de températures, élaboration de l'auteur.

Données issues de Kessler, Jacques et Chambraud, André, 1990. Météo de la France. Tous les climats localité par localité. Edition J.C. Lattès, 391 p.

Méthodologie pour la construction de la variable « sites remarquables »

La méthodologie pour le rattachement des pseudo-cantons aux 123 sites *** « vaut le voyage » et aux 205 sites ** « mérite un détour » du guide Michelin vert, France entière, 2006, est la suivante :

- quand le nom du site correspond à celui d'une commune et est indiqué comme tel dans le guide, c'est cette commune, et donc son canton d'appartenance, qui a été retenue (exemples : Paris, Nice***, Lourdes***, Moustiers-Sainte-Marie**, Riquewihr***, Rochefort** ;
- quand le site figure dans les *Circuits* au départ d'une ville, on a rattaché le site à cette ville (et son canton) (exemples: Les Corbières cathares***, le château de Peyrepertuse***, rattachés à Carcassonne ; le massif de la Chartreuse**, rattaché à Grenoble ; la Côte fleurie**, rattachée à Honfleur ; la Cornouaille**, rattachée à Quimper...);
- dans certains cas, cependant, quand le site est situé dans une bourgade de quelque importance, c'est cette bourgade qui a été retenue (exemples : Collonges-la-Rouge** non rattachée à Brive-la-Gaillarde : Locronan** non rattachée à Quimper ; Valencay (château de)*** non rattaché à Loches...);
- quand le site n'est pas ponctuel, mais que le Guide indique un syndicat d'initiative comme lieu où s'informer, on a rattaché ce site à la ville de ce S.I. (exemple : Gorges du Verdon*** rattachées à Moustiers-Sainte-Marie** ; Le Vercors*** rattaché à La Chapelle-en-Vercors) ;
- dans quelques cas, nous avons adopté un rattachement *ad hoc* (exemples : La Vallée des Merveilles** et Le Mercantour** ont été rattachées à Saint-Martin-Vésubie et non pas à Nice où se trouve le S.I. ; mais Saorge** et la chapelle Notre-Dame-des-Fontaines, qui se trouvent sous Le Mercantour dans le guide, ont été rattachées à Nice parce qu'on y accède beaucoup plus facilement de Nice que de Saint-Martin-Vésubie.

Lorsque le guide vert ne signalait pas les grands sites de France, nous les avons rajoutés.

ANNEXE 3 : RESULTATS DES REGRESSIONS LINEAIRES ENTRE LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LES INDICATEURS D'AMENITES

Aide à la lecture des tableaux et des résultats

Dans les pages qui suivent, sont présentés les résultats détaillés des régressions économétriques entre les différentes variables et pour les différents types d'espace considérés.

Y = un indicateur de développement territorial

X = aménités

$$Y = a_0 + a_1X_1 + a_2X_2 + \dots + a_iX_i + \epsilon_i$$

a_0 = constante

a_i = coefficient de la variable X_i

ϵ_i = résidus du modèle (mesurent les écarts au modèle).

On cherche donc à estimer quelles sont les variables explicatives d'un phénomène. Par exemple, quelles sont les aménités qui impactent la variation de la population ? Positivement ou négativement ? Et dans quelles proportions ?

Ces résultats sont présentés sous forme de tableaux, avec en colonnes les indicateurs de développement territorial (Y) et en ligne les indicateurs d'aménités (X). Chaque colonne correspond aux résultats d'une régression entre un indicateur à expliquer Y et des variables explicatives X.

Les chiffres contenus dans les tableaux indiquent la valeur du coefficient dans la première colonne (a_i), la valeur du t de Student dans la seconde qui permet de valider ou non l'existence d'une relation entre l'aménité (X_i) et l'indicateur de développement territorial considéré (Y). Pour faciliter la lecture, nous avons indiqué en bleu et rouge les coefficients statistiques significatifs (négatifs en bleu et positifs en rouge).

La dernière ligne du tableau donne le coefficient de détermination de chaque régression (R^2). Ce chiffre permet de mesurer la qualité globale de la régression. Il indique le taux de variabilité de Y qui est expliqué par les X. Les colonnes grisées sont celles pour lesquelles, le R^2 est trop faible pour que la relation entre Y et X soit étudiée. Il n'y a, dans ce cas, aucune corrélation, aucun lien entre Y et X.

Chaque tableau correspond à un type de cantons : tous, puis les grands pôles urbains, le périurbain, les petits et moyens pôles urbains, le rural.

Prenons, l'exemple des résultats obtenus pour la régression sur la variable attractivité migratoire pour l'ensemble des cantons :

Cantons France	Attractivité migratoire (1990/2010, %)
Constante	-21,3 -18,3
LITT	3,5 3,9
RETROLITT	4,9 8,3
EAU	0,3 0,6
CLIMAT	1,5 24,0
DIVERS-PAYSAGE	1,7 18,8
DENIV	0,0 2,6
UNESCO	-3,1 -1,5
SITES-TOUR	-4,8 -4,7
MICHELIN	-2,1 -1,3
DIVERS-EQ-CULT	-0,1 -4,7
DIVERS-EQ-SPORT	-1,6 -11,1
R²	0,37

Les chiffres qui apparaissent en colonne sont donc les résultats de la régression sur la variable « attractivité migratoire entre 1990 et 2010 ». Ainsi, 37% de la variabilité d'attractivité résidentielle entre tous les cantons de France est expliquée par les aménités naturelles et culturelles retenue. Cela signifie naturellement que ces aménités ne conditionnent pas, elles seules, les mouvements migratoires de la population française (ce dont on peut se douter), mais qu'elles y contribuent de façon non négligeable. Parmi toutes ces aménités, celles en rouge ont un impact positif : littoral, retrolittoral, climat, diversité des paysages, dénivelé (avec un effet faible pour ce dernier puisque le coefficient est proche de zéro). Par contre, la présence d'un site touristique, ou bien encore la diversité de l'offre culturelle, ne sont pas des facteurs d'attractivité résidentielle, au contraire. Ce dernier résultat doit néanmoins être interprété avec prudence puisqu'il peut également révéler la saturation foncière de grands pôles urbains (mieux équipés) plutôt qu'un éventuel effet répulsif d'une offre culturelle diversifiée. Les analyses détaillées par type de territoire, permettent justement, d'éviter ces biais liés aux caractéristiques propres des villes, des campagnes, du périurbain....

Résultats des régressions linéaires pour les fondamentaux du développement territorial

Les tableaux suivants présentent pour chaque aménité la valeur du coefficient dans la première colonne, la valeur du t de Student dans la seconde. En bleu et rouge, sont indiqués les coefficients statistiques significatifs (négatifs en bleu et positifs en rouge). Chaque tableau correspond à un type de cantons : tous, puis les grands pôles urbains, le périurbain, les petits et moyens pôles urbains, le rural.

Cantons France	Population 1990/2010 (%)		Attractivité migratoire (1990/2010, %)		Emploi (1990/2010, %)		Revenu/hab 2011		Evol. Rev/hab. 2007/2011 (%)		Salaire net horaire 2011		Indice de Gini (%)	
	Constante	-18,7	-13,9	-21,3	-18,3	-28,1	-10,1	11049	50,9	9,3	21,1	11,5	87,0	31,2
LITT	2,0	1,9	3,5	3,9	8,3	3,9	826	4,9	1,3	3,9	-0,1	-0,5	0,7	3,1
RETROLITT	5,2	7,5	4,9	8,3	8,8	6,2	-575	-5,1	-0,2	-0,8	-0,3	-5,0	-0,6	-3,7
EAU	0,1	0,1	0,3	0,6	-0,5	-0,5	-286	-3,3	-0,5	-3,0	-0,2	-3,7	-0,4	-3,3
CLIMAT	1,5	21,0	1,5	24,0	2,1	13,9	85	7,2	0,0	0,1	0,1	9,9	0,2	9,9
DIVERS-PAYSAGE	0,7	6,5	1,7	18,8	-0,1	-0,3	-159	-9,3	0,1	3,4	-0,2	-16,8	-0,3	-14,4
DENIV	0,0	0,9	0,0	2,6	0,0	1,5	0	2,1	0,0	3,6	0,0	4,4	0,0	6,5
UNESCO	-5,0	-2,1	-3,1	-1,5	-10,6	-2,1	-522	-1,3	-0,7	-0,8	-0,1	-0,3	2,2	4,2
SITES-TOUR	-7,6	-6,5	-4,8	-4,7	-8,0	-3,3	-592	-3,1	-0,9	-2,3	-0,3	-2,9	2,0	7,9
MICHELIN	-1,1	-0,6	-2,1	-1,3	0,2	0,1	1273	4,3	-0,5	-0,8	0,3	1,9	1,4	3,5
DIVERS-EQ-CULT	0,0	-2,3	-0,1	-4,7	0,0	0,4	9	3,0	0,0	-1,4	0,0	4,5	0,1	16,8
DIVERS-EQ-SPORT	0,6	3,6	-1,6	-11,1	3,3	9,5	357	13,2	-0,1	-1,7	0,2	13,8	0,1	2,0
R ²	0,19		0,37		0,11		0,13		0,03		0,19		0,26	

Grand pôle urbain	Population 1990/2010 (%)		Attractivité migratoire (1990/2010, %)		Emploi (1990/2010, %)		Revenu/hab 2011		Evol. Rev/hab. 2007/2011 (%)		Salaire net horaire 2011		Indice de Gini (%)	
	Constante	-10,5	-4,4	-20,2	-8,9	-6,2	-1,0	11881	21,2	8,9	11,4	12,0	35,9	33,6
LITT	-3,1	-1,9	2,1	1,3	-3,5	-0,8	408	1,0	2,3	4,2	-0,5	-2,0	0,1	0,3
RETROLITT	2,4	1,8	4,9	4,0	9,8	2,9	-542	-1,8	0,7	1,6	-0,5	-3,0	-0,8	-2,6
EAU	1,0	1,0	1,1	1,2	3,0	1,2	-221	-1,0	-0,6	-1,8	-0,2	-1,4	-0,2	-0,9
CLIMAT	1,4	10,7	1,3	11,0	1,9	5,7	166	5,5	0,0	0,0	0,1	6,0	0,0	1,4
DIVERS-PAYSAGE	0,7	4,1	1,5	9,9	1,7	4,0	-190	-4,9	0,1	1,7	-0,2	-8,2	-0,4	-9,2
DENIV	0,0	3,3	0,0	3,2	0,0	-1,5	2	5,1	0,0	3,1	0,0	2,2	0,0	1,9
UNESCO	-5,7	-1,6	-4,5	-1,3	-19,2	-2,1	-89	-0,1	0,0	0,0	0,3	0,7	3,5	4,2
SITES-TOUR	-5,3	-3,1	-2,8	-1,7	-11,6	-2,6	-830	-2,1	-1,3	-2,3	-0,4	-1,7	2,1	5,2
MICHELIN	-0,8	-0,3	-1,4	-0,6	1,6	0,2	695	1,1	-0,4	-0,4	0,2	0,5	1,3	2,1
DIVERS-EQ-CULT	0,0	-1,5	0,0	-1,4	-0,2	-2,2	-7	-1,1	0,0	-0,8	0,0	-0,6	0,1	12,0
DIVERS-EQ-SPORT	-0,8	-2,3	-2,1	-6,7	-0,2	-0,2	147	1,9	0,0	-0,1	0,2	4,3	0,1	1,4
R ²	0,20		0,35		0,10		0,07		0,05		0,12		0,33	

Source : calculs de l'auteur

Périurbain	Population 1990/2010 (%)		Attractivité migratoire (1990/2010, %)		Emploi (1990/2010, %)		Revenu/hab 2011		Evol. Rev/hab. 2007/2011 (%)		Salaire net horaire 2011		Indice de Gini (%)	
	Constante	-12,8	-5,6	-17,6	-8,4	-29,1	-5,9	11878	40,7	9,1	11,6	11,4	63,5	28,0
LITT	3,5	1,9	6,6	3,8	10,6	2,6	184	0,8	0,3	0,4	-0,2	-1,4	1,0	3,1
RETROLITT	2,9	2,8	2,8	2,9	7,8	3,4	-840	-6,2	0,0	-0,1	-0,4	-5,4	0,1	0,7
EAU	0,2	0,2	-0,4	-0,6	1,1	0,6	-170	-1,5	-0,2	-0,6	-0,1	-0,8	-0,1	-0,7
CLIMAT	2,0	16,4	2,1	18,3	2,4	8,8	3	0,2	-0,1	-1,3	0,0	2,8	0,1	4,5
DIVERS-PAYSAGE	0,0	0,0	0,3	1,7	0,0	-0,1	-38	-1,4	0,1	1,9	0,0	-2,7	0,0	0,2
DENIV	0,0	6,1	0,0	7,9	0,0	2,0	0	1,9	0,0	4,5	0,0	2,9	0,0	4,3
UNESCO	3,7	0,5	2,7	0,4	-0,1	0,0	133	0,1	-0,7	-0,3	0,5	1,0	1,1	0,9
SITES-TOUR	-5,6	-1,8	-3,9	-1,3	-0,1	0,0	-53	-0,1	-1,3	-1,2	0,3	1,1	0,4	0,7
MICHELIN	-2,9	-0,7	-2,0	-0,5	2,4	0,3	1370	2,6	0,7	0,5	0,5	1,6	1,3	1,7
DIVERS-EQ-CULT	0,1	1,7	0,0	0,1	0,2	2,3	15	3,4	0,0	-0,3	0,0	3,7	0,0	2,5
DIVERS-EQ-SPORT	0,6	2,0	-0,6	-2,2	2,6	4,2	272	7,4	0,1	0,8	0,2	7,8	0,0	0,0
R ²	0,30		0,38		0,14		0,13		0,04		0,13		0,08	

Petits et moyens pôles	Population 1990/2010 (%)		Attractivité migratoire (1990/2010, %)		Emploi (1990/2010, %)		Revenu/hab 2011		Evol. Rev/hab. 2007/2011 (%)		Salaire net horaire 2011		Indice de Gini (%)	
	Constante	-25,1	-8,0	-24,7	-8,5	-19,0	-3,3	9921	28,1	7,2	5,7	10,7	65,1	29,9
LITT	8,6	4,2	9,3	4,9	10,1	2,7	1505	6,5	2,1	2,5	0,1	0,7	0,7	1,3
RETROLITT	8,3	4,9	9,1	5,7	9,0	2,9	-343	-1,8	-1,1	-1,5	-0,1	-1,0	0,3	0,7
EAU	0,4	0,3	-1,2	-1,1	-1,1	-0,5	61	0,5	0,1	0,1	0,0	0,4	-0,3	-1,1
CLIMAT	1,3	7,6	1,5	9,6	1,2	4,0	7	0,3	0,0	0,6	0,0	0,3	0,2	3,9
DIVERS-PAYSAGE	1,3	4,6	1,5	5,6	0,9	1,7	96	3,0	0,2	2,1	0,0	2,9	-0,2	-2,3
DENIV	0,0	0,6	0,0	-0,1	0,0	0,4	0	2,2	0,0	1,4	0,0	2,7	0,0	1,4
UNESCO	0,1	0,0	-1,5	-0,4	1,0	0,1	-219	-0,5	-0,9	-0,6	0,4	1,9	-1,0	-0,9
SITES-TOUR	-6,1	-3,0	-9,0	-4,9	1,2	0,3	320	1,4	0,0	0,0	0,1	0,8	2,0	3,8
MICHELIN	7,2	2,0	5,8	1,7	7,0	1,0	1959	4,7	-2,2	-1,5	0,5	2,4	1,4	1,5
DIVERS-EQ-CULT	0,0	-0,2	0,1	1,4	0,0	0,7	16	3,5	0,0	-0,6	0,0	1,8	0,0	4,0
DIVERS-EQ-SPORT	-0,4	-1,1	-1,3	-3,7	0,3	0,4	10	0,2	-0,4	-2,6	0,0	-1,1	0,2	1,6
R ²	0,37		0,48		0,15		0,36		0,09		0,15		0,18	

Rural	Population 1990/2010 (%)		Attractivité migratoire (1990/2010, %)		Emploi (1990/2010, %)		Revenu/hab 2011		Evol. Rev/hab. 2007/2011 (%)		Salaire net horaire 2011		Indice de Gini (%)	
	Constante	-21,2	-8,7	-18,5	-8,7	-30,7	-7,0	10174	41,8	11,0	10,3	10,7	94,7	28,3
LITT	5,5	3,0	2,9	1,9	15,5	4,7	716	3,9	0,8	1,0	0,0	0,6	0,4	1,2
RETROLITT	5,6	5,2	3,3	3,6	6,6	3,4	-503	-4,7	-1,1	-2,3	-0,1	-2,2	-0,4	-1,7
EAU	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-1,5	-1,0	0	0,0	-0,9	-2,5	0,0	-1,1	-0,4	-2,1
CLIMAT	1,2	9,7	1,7	15,7	1,2	5,4	-28	-2,3	0,0	-0,4	0,0	0,1	0,2	8,6
DIVERS-PAYSAGE	0,7	2,8	0,8	4,2	0,9	2,2	70	3,1	0,0	0,2	0,0	2,5	0,2	3,4
DENIV	0,0	1,3	0,0	2,0	0,0	5,0	0	-4,3	0,0	1,1	0,0	4,8	0,0	0,3
UNESCO	1,2	0,3	1,1	0,3	6,1	0,8	917	2,2	-0,7	-0,4	-0,1	-0,5	1,3	1,6
SITES-TOUR	-2,3	-1,1	-0,8	-0,4	4,6	1,3	502	2,5	-0,2	-0,2	0,0	0,5	0,2	0,5
MICHELIN	-4,2	-1,3	-6,7	-2,3	-1,4	-0,2	935	2,8	-1,5	-1,1	0,1	0,6	1,0	1,5
DIVERS-EQ-CULT	0,0	-0,5	0,0	-0,6	0,0	0,2	9	2,3	0,0	-0,9	0,0	0,1	0,0	0,1
DIVERS-EQ-SPORT	0,7	2,5	-0,6	-2,4	1,3	2,5	175	6,2	-0,1	-0,7	0,0	-0,6	-0,3	-4,8
R ²	0,17		0,29		0,16		0,18		0,02		0,08		0,16	

Source : calculs de l'auteur

Résultats des régressions linéaires pour les bases économiques des cantons

Les tableaux suivants présentent pour chaque aménité la valeur du coefficient dans la première colonne, la valeur du t de Student dans la seconde. En bleu et rouge, sont indiqués les coefficients statistiques significatifs (négatifs en bleu et positifs en rouge). Chaque tableau correspond à un type de cantons : tous, puis les grands pôles urbains, le périurbain, les petits et moyens pôles urbains, le rural.

Cantons France	Base productive		Base tourisme		Base retraite		Base navetteurs		Base sociale		Taux de présence	
Constante	13,9	-12,7	7,2	21,0	24,1	-5,3	31,1	-6,3	19,2	-7,5	95,7	17,1
LITT	-4,3	1,2	13,2	-1,9	-1,6	-0,9	-4,2	-2,0	-2,2	6,6	21,8	-3,4
RETROLITT	0,3	2,7	-0,8	2,0	-0,2	-0,7	-0,9	-3,2	1,3	-0,5	-2,9	2,0
EAU	0,5	-9,6	0,6	4,5	-0,1	1,1	-1,1	0,4	-0,1	0,8	1,3	2,2
CLIMAT	-0,2	17,7	0,2	8,3	0,0	13,6	0,0	-23,3	0,0	-4,1	0,2	2,2
DIVERS-PAYSAGE	0,6	-18,3	0,5	42,7	0,4	-23,7	-1,6	-11,9	-0,1	-16,6	0,3	30,0
DENIV	0,0	-2,2	0,0	3,6	0,0	-0,9	0,0	-3,4	0,0	1,4	0,0	2,8
UNESCO	-1,7	-4,4	5,4	5,4	-0,6	0,2	-5,2	-5,7	1,0	4,2	8,5	3,0
SITES-TOUR	-1,7	3,0	3,9	-1,4	0,1	-0,8	-4,2	0,5	1,4	0,0	4,4	-1,5
MICHELIN	1,8	-10,5	-1,5	2,1	-0,4	-2,7	0,6	0,2	0,0	9,2	-3,4	2,5
DIVERS-EQ-CULT	-0,1	-2,3	0,0	-17,4	0,0	-13,5	0,0	21,6	0,0	6,7	0,1	-6,3
DIVERS-EQ-SPORT	-0,1	0,0	-1,8	0,0	-0,6	0,0	2,3	0,0	0,3	0,0	-1,3	0,0
R²	0,22		0,54		0,19		0,39		0,21		0,34	

Grand pôle urbain	Base productive		Base tourisme		Base retraite		Base navetteurs		Base sociale		Taux de présence	
Constante	6,1	-6,1	3,5	17,0	22,5	0,8	45,4	-9,7	20,1	-1,3	96,8	16,6
LITT	-2,4	1,8	11,6	1,4	0,3	-0,1	-8,7	-3,7	-0,8	2,7	16,0	0,0
RETROLITT	0,5	2,5	0,8	2,0	0,0	0,0	-2,6	-3,0	1,2	-0,1	0,0	-0,5
EAU	0,6	1,9	0,8	2,7	0,0	0,0	-1,6	-1,6	0,0	-2,4	-0,3	0,2
CLIMAT	0,1	8,6	0,1	1,5	0,0	10,1	-0,1	-9,6	-0,1	-1,1	0,0	1,2
DIVERS-PAYSAGE	0,3	4,2	0,1	12,0	0,5	-6,1	-0,9	-4,6	-0,1	-5,9	0,1	5,7
DENIV	0,0	-0,5	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	-2,2	0,0	1,8	0,0	-0,9
UNESCO	-0,4	-2,4	0,2	2,1	0,1	1,6	-4,2	-5,0	2,2	3,7	-1,9	-0,9
SITES-TOUR	-1,0	1,3	1,5	-1,3	0,7	-0,2	-4,6	0,1	2,2	0,8	-0,9	-0,4
MICHELIN	0,8	-5,4	-1,4	4,8	-0,1	-1,7	0,1	-5,7	0,7	6,9	-0,7	3,7
DIVERS-EQ-CULT	0,0	1,3	0,1	-3,9	0,0	-6,0	-0,1	3,2	0,1	2,7	0,1	-2,3
DIVERS-EQ-SPORT	0,1	0,0	-0,5	0,0	-0,6	0,0	0,6	0,0	0,3	0,0	-0,4	0,0
R²	0,22		0,42		0,14		0,40		0,19		0,30	

Source : calculs de l'auteur

Périurbain	Base productive		Base tourisme		Base retraite		Base navetteurs		Base sociale		Taux de présence	
Constante	17,3	-8,6	4,4	15,7	22,5	-1,2	33,6	-4,7	15,8	-4,4	94,6	10,2
LITT	-5,4	-1,6	14,4	0,3	-0,6	1,0	-5,3	-3,0	-2,1	6,5	20,5	-0,5
RETROLITT	-0,6	-1,1	0,1	0,7	0,3	-1,4	-1,9	0,5	1,8	0,8	-0,6	1,8
EAU	-0,3	-4,5	0,3	5,5	-0,3	1,5	0,3	-4,0	0,2	3,5	1,7	3,5
CLIMAT	-0,2	3,0	0,3	1,5	0,0	5,5	-0,3	-5,0	0,1	-0,6	0,5	-1,4
DIVERS-PAYSAGE	0,2	-6,3	0,2	19,3	0,3	-7,5	-0,7	-7,1	0,0	-5,8	-0,3	8,8
DENIV	0,0	-0,5	0,0	0,6	0,0	-0,3	0,0	-0,7	0,0	1,0	0,0	0,1
UNESCO	-1,2	-2,1	2,0	-0,4	-0,6	1,1	-2,9	0,3	1,8	1,2	0,9	-0,6
SITES-TOUR	-2,3	1,1	-0,6	0,3	1,0	-0,4	0,6	0,4	1,0	-1,4	-2,2	-0,6
MICHELIN	1,4	-2,7	0,6	1,3	-0,5	-3,1	1,1	1,3	-1,5	1,5	-2,7	0,8
DIVERS-EQ-CULT	0,0	2,4	0,0	-6,9	0,0	-7,0	0,0	6,5	0,0	3,8	0,0	-1,7
DIVERS-EQ-SPORT	0,2	0,0	-1,0	0,0	-0,5	0,0	1,1	0,0	0,3	0,0	-0,5	0,0
R²	0,13		0,48		0,11		0,22		0,13		0,18	

Petits et moyens pôles	Base productive		Base tourisme		Base retraite		Base navetteurs		Base sociale		Taux de présence	
Constante	16,8	-4,9	-1,5	11,7	27,2	-5,1	29,7	-4,8	21,9	-6,3	79,7	10,2
LITT	-4,0	-1,4	19,7	-0,3	-3,7	-0,3	-4,9	0,1	-5,2	2,4	37,6	-1,4
RETROLITT	-0,9	2,3	-0,4	-0,5	-0,2	-0,4	0,0	0,5	1,6	-1,7	-4,3	-0,2
EAU	1,0	-4,4	-0,4	2,2	-0,1	2,3	0,3	-2,4	-0,8	1,8	-0,5	1,2
CLIMAT	-0,3	2,4	0,3	2,1	0,1	-0,4	-0,2	-3,0	0,1	-3,8	0,3	1,2
DIVERS-PAYSAGE	0,3	-6,5	0,5	16,9	0,0	-10,7	-0,4	-7,7	-0,4	-7,3	0,6	10,0
DENIV	0,0	-0,4	0,0	-0,4	0,0	-1,8	0,0	1,2	0,0	0,0	0,0	-1,8
UNESCO	-0,7	-2,3	-1,3	1,0	-2,6	-2,5	2,4	0,6	-0,1	1,3	-13,1	0,2
SITES-TOUR	-1,8	0,8	1,7	1,1	-1,8	-1,5	0,6	0,6	1,0	-1,6	0,8	0,6
MICHELIN	1,2	-3,9	3,3	2,7	-2,0	0,7	1,1	-3,8	-2,4	1,9	3,8	3,1
DIVERS-EQ-CULT	-0,1	0,4	0,1	-0,2	0,0	-2,8	-0,1	-0,9	0,0	4,3	0,2	1,3
DIVERS-EQ-SPORT	0,1	0,0	-0,1	0,0	-0,4	0,0	-0,2	0,0	0,6	0,0	0,9	0,0
R²	0,27		0,63		0,35		0,38		0,34		0,47	

Rural	Base productive		Base tourisme		Base retraite		Base navetteurs		Base sociale		Taux de présence	
Constante	21,3	-4,8	3,3	6,8	28,6	-4,9	20,2	-1,0	21,5	-3,5	87,7	5,5
LITT	-3,6	-0,2	9,9	-2,6	-3,1	-1,6	-0,8	3,8	-1,8	3,7	18,4	-3,2
RETROLITT	-0,1	1,3	-2,2	-1,4	-0,6	-0,8	1,7	1,8	1,1	-0,6	-6,3	-0,3
EAU	0,4	-6,1	-0,9	5,6	-0,2	3,4	0,6	-6,9	-0,1	0,5	-0,5	2,9
CLIMAT	-0,3	-1,5	0,5	4,5	0,1	-1,6	-0,4	-3,6	0,0	-3,4	0,6	0,4
DIVERS-PAYSAGE	-0,1	-13,1	0,8	27,2	-0,1	-18,2	-0,4	-11,6	-0,2	-14,8	0,2	20,2
DENIV	0,0	-2,0	0,0	3,8	0,0	-1,0	0,0	-1,9	0,0	-2,6	0,0	4,2
UNESCO	-3,3	-2,2	12,2	3,9	-1,4	-2,4	-3,3	-1,4	-3,0	-2,9	31,3	3,8
SITES-TOUR	-1,8	0,9	6,3	-0,1	-1,7	-1,2	-1,2	0,1	-1,6	0,8	14,0	-0,3
MICHELIN	1,3	-2,8	-0,3	1,9	-1,4	0,2	0,2	-1,5	0,7	0,5	-1,8	4,5
DIVERS-EQ-CULT	0,0	2,9	0,1	-5,8	0,0	-3,2	0,0	8,5	0,0	2,8	0,3	0,5
DIVERS-EQ-SPORT	0,3	0,0	-1,3	0,0	-0,3	0,0	1,0	0,0	0,2	0,0	0,3	0,0
R²	0,32		0,63		0,38		0,34		0,34		0,47	

Source : calculs de l'auteur

Matrice des coefficients de corrélation entre les taux de spécialisation sectorielle et les indicateurs d'aménités

Tous les cantons		LITT	RETR OLITT	EAU	CLIMAT	DIVERS- PAYSAGE	DENIV	UNES CO	SITES- TOUR	MICHEL N	DIVERS- EQ- CULT	DIVERS- EQ- SPORT
03	Pêche et aquaculture	0,255	-0,032	0,007	0,000	0,044	-0,035	0,005	0,057	0,014	0,077	0,020
43	Travaux de construction spécialisés	-0,011	0,068	-0,040	0,054	0,117	0,107	-0,059	-0,127	-0,066	-0,286	-0,387
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,172	0,011	0,007	0,087	0,023	-0,030	0,044	0,066	0,014	0,171	0,201
55	Hébergement	0,169	-0,086	0,038	0,104	0,269	0,402	0,084	0,133	0,103	0,054	-0,054
56	Restauration	0,199	-0,010	-0,008	0,149	0,094	0,203	0,091	0,173	0,138	0,190	0,113
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	0,066	0,016	-0,043	0,041	-0,188	-0,126	0,068	0,110	0,057	0,280	0,297
68	Activités immobilières	0,187	-0,015	-0,029	0,171	-0,078	0,065	0,101	0,205	0,121	0,321	0,248
69	Activités juridiques et comptables	0,068	0,051	-0,011	0,085	-0,006	-0,014	0,062	0,153	0,058	0,202	0,137
78	Activités liées à l'emploi	0,030	-0,015	0,043	-0,017	-0,098	-0,109	0,058	0,162	0,047	0,330	0,326
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation	0,082	-0,062	0,042	0,070	0,166	0,366	0,052	0,135	0,037	0,091	0,015
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0,029	-0,021	0,008	0,001	-0,142	-0,068	0,109	0,198	0,056	0,307	0,188

Grands pôles urbains

03	Pêche et aquaculture	0,250	-0,034	0,037	-0,024	0,020	-0,006	-0,012	0,107	0,032	0,087	0,007
25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	-0,080	-0,077	0,061	-0,139	0,173	0,265	-0,051	-0,064	-0,051	-0,136	-0,092
43	Travaux de construction spécialisés	-0,020	0,039	-0,040	0,078	0,099	0,115	-0,120	-0,202	-0,073	-0,323	-0,334
55	Hébergement	0,393	-0,023	0,017	0,214	0,211	0,250	0,038	0,207	0,188	0,216	0,092
56	Restauration	0,271	-0,069	-0,043	0,169	-0,011	0,039	0,079	0,201	0,134	0,268	0,159
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	0,015	-0,018	-0,072	0,043	-0,173	-0,062	0,089	0,105	0,045	0,227	0,154
68	Activités immobilières	0,138	-0,064	-0,050	0,084	-0,153	-0,024	0,129	0,223	0,129	0,301	0,181
69	Activités juridiques et comptables	0,052	0,092	0,032	0,058	0,011	0,043	0,096	0,206	0,105	0,271	0,123
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	-0,069	-0,018	-0,105	-0,010	-0,231	-0,064	0,011	-0,027	0,017	0,058	0,074
78	Activités liées à l'emploi	0,016	0,001	0,162	-0,083	0,038	-0,050	0,094	0,275	0,071	0,389	0,254
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation	0,194	-0,055	-0,001	0,132	0,010	0,065	0,082	0,225	0,113	0,342	0,164
84	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire	0,015	-0,037	0,062	-0,047	-0,074	-0,064	0,160	0,256	0,068	0,353	0,167
94	Activités des organisations associatives	0,035	0,024	0,007	0,126	0,033	0,058	0,096	0,201	0,054	0,187	0,027

Note : coefficient de corrélation retenu pour un seuil minimum de + ou - 0,2

Source : calculs de l'auteur

		LITT	RETR OLITT	EAU	CLIMAT	DIVERS- PAYSAGE	DENIV	UNES CO	SITES- TOUR	MICHEL N	DIVERS- EQ- CULT	DIVERS- EQ- SPORT
Périurbain												
03	Pêche et aquaculture	0,339	-0,041	0,025	-0,037	0,060	-0,045	-0,006	0,039	-0,010	0,099	0,017
12	Fabrication de produits à base de tabac	0,019	-0,018	-0,041	0,007	-0,004	-0,011	-0,002	0,215	-0,004	0,021	0,050
43	Travaux de construction spécialisés	0,017	0,102	-0,079	0,073	-0,001	0,144	-0,040	-0,051	-0,055	-0,187	-0,325
55	Hébergement	0,169	-0,091	0,056	0,067	0,190	0,265	0,008	0,045	0,056	0,061	0,003
56	Restauration	0,142	0,026	0,009	0,105	0,105	0,160	0,042	0,081	0,070	0,067	0,028
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	0,079	0,043	0,082	-0,033	-0,025	-0,071	-0,005	0,062	0,041	0,169	0,267
68	Activités immobilières	0,208	0,033	0,051	0,214	0,171	0,113	0,036	0,043	0,003	0,153	0,136

Petits et moyens pôles urbains

03	Pêche et aquaculture	0,250	-0,032	-0,007	0,043	0,071	-0,055	-0,012	0,058	-0,009	0,079	0,007
43	Travaux de construction spécialisés	0,095	-0,002	-0,050	0,136	0,083	0,111	-0,061	-0,081	-0,047	-0,197	-0,405
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,246	0,069	-0,002	0,202	0,180	-0,041	0,055	0,181	0,034	0,296	0,189
55	Hébergement	0,302	-0,076	0,074	0,112	0,366	0,462	0,133	0,263	0,198	0,280	0,158
56	Restauration	0,281	-0,016	0,083	0,153	0,326	0,355	0,065	0,294	0,243	0,310	0,178
68	Activités immobilières	0,298	0,024	0,044	0,186	0,217	0,184	-0,004	0,216	0,144	0,299	0,193
69	Activités juridiques et comptables	0,089	0,068	-0,029	0,141	0,084	-0,004	0,071	0,220	0,004	0,257	0,185
78	Activités liées à l'emploi	0,007	-0,019	-0,006	-0,024	-0,211	-0,197	0,011	-0,026	-0,020	0,123	0,256
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation	0,191	-0,076	0,108	0,018	0,278	0,427	0,031	0,137	0,056	0,145	0,135
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	0,319	0,036	-0,003	0,019	0,108	0,014	0,002	0,097	0,118	0,317	0,207
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,169	0,009	0,042	0,124	0,191	0,249	0,007	0,123	0,091	0,272	0,256

Rural

03	Pêche et aquaculture	0,353	-0,037	-0,043	0,006	0,035	-0,056	0,074	0,033	0,070	0,142	0,060
43	Travaux de construction spécialisés	0,004	0,052	-0,092	0,092	-0,027	-0,002	0,005	-0,051	-0,035	-0,116	-0,216
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	0,234	0,004	0,017	0,114	0,150	0,067	0,163	0,065	0,049	0,197	0,217
50	Transports par eau	0,204	-0,011	-0,023	0,071	0,077	-0,022	0,036	0,074	-0,006	0,099	-0,009
55	Hébergement	0,134	-0,118	-0,008	0,169	0,316	0,422	0,155	0,186	0,130	0,153	0,028
56	Restauration	0,162	-0,001	-0,004	0,174	0,254	0,292	0,158	0,165	0,167	0,184	0,103
68	Activités immobilières	0,155	0,030	0,012	0,241	0,180	0,245	0,103	0,123	0,112	0,162	0,139
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation	0,013	-0,076	0,051	0,125	0,242	0,443	0,077	0,188	0,016	0,101	0,057

Source : calculs de l'auteur

ANNEXE 4 : DETAIL DES SECTEURS REGROUPES PAR SPHERE ECONOMIQUE

NVS	Libellé	Sphères
01112	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	Exportation
01122	Culture du riz	Exportation
01132	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	Exportation
01142	Culture de la canne à sucre	Exportation
01152	Culture du tabac	Exportation
01162	Culture de plantes à fibres	Exportation
01192	Autres cultures non permanentes	Exportation
01212	Culture de la vigne	Exportation
01222	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	Exportation
01232	Culture d'agrumes	Exportation
01242	Culture de fruits à pépins et à noyau	Exportation
01252	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	Exportation
01262	Culture de fruits oléagineux	Exportation
01272	Culture de plantes à boissons	Exportation
01282	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	Exportation
01292	Autres cultures permanentes	Exportation
01302	Reproduction de plantes	Exportation
01412	Élevage de vaches laitières	Exportation
01422	Élevage d'autres bovins et de buffles	Exportation
01432	Élevage de chevaux et d'autres équidés	Exportation
01442	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	Exportation
01452	Élevage d'ovins et de caprins	Exportation
01462	Élevage de porcins	Exportation
01472	Élevage de volailles	Exportation
01492	Élevage d'autres animaux	Exportation
01502	Culture et élevage associés	Exportation
01612	Activités de soutien aux cultures	Exportation
01622	Activités de soutien à la production animale	Exportation
01632	Traitement primaire des récoltes	Exportation
01642	Traitement des semences	Exportation
01702	Chasse, piégeage et services annexes	Exportation
02102	Sylviculture et autres activités forestières	Intermédiaire
02202	Exploitation forestière	Intermédiaire
02302	Récolte de produits forestiers non ligneux pour l'état sauvage	Intermédiaire
02402	Services de soutien à l'exploitation forestière	Intermédiaire
03112	Pêche en mer	Exportation
03122	Pêche en eau douce	Exportation
03212	Aquaculture en mer	Exportation
03222	Aquaculture en eau douce	Exportation
05102	Extraction de houille	Exportation
05202	Extraction de lignite	Exportation
06102	Extraction de pétrole brut	Exportation
06202	Extraction de gaz naturel	Exportation
07102	Extraction de minerais de fer	Exportation
07212	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	Exportation
07292	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	Exportation
08112	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	Intermédiaire
08122	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Intermédiaire
08912	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	Intermédiaire
08922	Extraction de tourbe	Intermédiaire
08932	Production de sel	Intermédiaire
08992	Autres activités extractives n.c.a.	Exportation
09102	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	Exportation
09902	Activités de soutien aux autres industries extractives	Exportation
10112	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Intermédiaire
10122	Transformation et conservation de la viande de volaille	Intermédiaire
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	Intermédiaire
1013B	Charcuterie	Conso-localisée
10202	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	Intermédiaire
10312	Transformation et conservation de pommes de terre	Exportation
10322	Préparation de jus de fruits et légumes	Intermédiaire
1039A	Autre transformation et conservation de légumes	Intermédiaire
1039B	Transformation et conservation de fruits	Exportation
1041A	Fabrication d'huiles et graisses brutes	Intermédiaire
1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	Intermédiaire
10422	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	Intermédiaire
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	Intermédiaire
1051B	Fabrication de beurre	Exportation
1051C	Fabrication de fromage	Intermédiaire
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	Exportation
10522	Fabrication de glaces et sorbets	Intermédiaire
1061A	Meunerie	Intermédiaire
1061B	Autres activités du travail des grains	Exportation
10622	Fabrication de produits amylacés	Exportation
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Intermédiaire
1071B	Cuisson de produits de boulangerie	Intermédiaire
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Conso-localisée
1071D	Pâtisserie	Conso-localisée
10722	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	Intermédiaire
10732	Fabrication de pâtes alimentaires	Intermédiaire
10812	Fabrication de sucre	Intermédiaire
10822	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	Intermédiaire
10832	Transformation du thé et du café	Intermédiaire
10842	Fabrication de condiments et assaisonnements	Exportation
10852	Fabrication de plats préparés	Intermédiaire
10862	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	Exportation
10892	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	Exportation
10912	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Intermédiaire
10922	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	Exportation
11012	Production de boissons alcooliques distillées	Exportation
1102A	Fabrication de vins effervescents	Exportation
1102B	Vinification	Exportation
11032	Fabrication de cidre et de vins de fruits	Intermédiaire
11042	Production d'autres boissons fermentées non distillées	Intermédiaire
11052	Fabrication de bière	Intermédiaire
11062	Fabrication de malt	Exportation
1107A	Industrie des eaux de table	Exportation
1107B	Production de boissons rafraîchissantes	Intermédiaire
12002	Fabrication de produits à base de tabac	Exportation
13102	Préparation de fibres textiles et filature	Exportation

1320Z	Tissage	Exportation
1330Z	Ennobissement textile	Intermédiation
1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles	Exportation
1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	Intermédiation
1393Z	Fabrication de tapis et moquettes	Exportation
1394Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets	Intermédiation
1395Z	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	Exportation
1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	Exportation
1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	Exportation
1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	Exportation
1412Z	Fabrication de vêtements de travail	Intermédiation
1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	Exportation
1414Z	Fabrication de vêtements de dessous	Exportation
1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	Intermédiation
1420Z	Fabrication d'articles en fourrure	Exportation
1431Z	Fabrication d'articles chaussants à mailles	Intermédiation
1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles	Exportation
1511Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	Exportation
1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	Exportation
1520Z	Fabrication de chaussures	Exportation
1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Intermédiation
1610B	Imprégnation du bois	Intermédiation
1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	Exportation
1622Z	Fabrication de parquets assemblés	Exportation
1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Conso-diffuse
1624Z	Fabrication d'emballages en bois	Intermédiation
1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	Intermédiation
1711Z	Fabrication de pâte à papier	Exportation
1712Z	Fabrication de papier et de carton	Exportation
1721A	Fabrication de carton ondulé	Intermédiation
1721B	Fabrication de cartonages	Intermédiation
1721C	Fabrication d'emballages en papier	Exportation
1722Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	Intermédiation
1723Z	Fabrication d'articles de papeterie	Intermédiation
1724Z	Fabrication de papiers peints	Exportation
1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	Intermédiation
1811Z	Imprimerie de journaux	Intermédiation
1812Z	Autre imprimerie (labeur)	EMO-intermed
1813Z	Activités de pré-presses	Intermédiation
1814Z	Revue et activités connexes	Intermédiation
1820Z	Reproduction d'enregistrements	Exportation
1910Z	Cokéfaction	Exportation
1920Z	Raffinage du pétrole	Intermédiation
2011Z	Fabrication de gaz industriels	Intermédiation
2012Z	Fabrication de colorants et de pigments	Exportation
2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires	Exportation
2013B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Exportation
2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Exportation
2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Intermédiation
2016Z	Fabrication de matières plastiques de base	Exportation
2017Z	Fabrication de caoutchouc synthétique	Exportation
2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	Exportation
2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	Exportation
2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Exportation
2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	Exportation
2051Z	Fabrication de produits explosifs	Exportation
2052Z	Fabrication de colles	Exportation
2053Z	Fabrication d'huiles essentielles	Exportation
2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Exportation
2060Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	Exportation
2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	Exportation
2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques	Exportation
2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques	Exportation
2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	Exportation
2221Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	Exportation
2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques	Exportation
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	Intermédiation
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	Exportation
2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	Exportation
2311Z	Fabrication de verre plat	Exportation
2312Z	Façonnage et transformation du verre plat	Exportation
2313Z	Fabrication de verre creux	Exportation
2314Z	Fabrication de fibres de verre	Exportation
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	Exportation
2320Z	Fabrication de produits réfractaires	Exportation
2331Z	Fabrication de carreaux en céramique	Intermédiation
2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	Intermédiation
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	Exportation
2342Z	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	Exportation
2343Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	Exportation
2344Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	Exportation
2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques	Exportation
2351Z	Fabrication de ciment	Intermédiation
2352Z	Fabrication de chaux et plâtre	Exportation
2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	Intermédiation
2362Z	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	Intermédiation
2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi	Intermédiation
2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs	Intermédiation
2365Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	Intermédiation
2369Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	Intermédiation
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	Conso-diffuse
2391Z	Fabrication de produits abrasifs	Exportation
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	Intermédiation
2410Z	Sidérurgie	Exportation
2420Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	Exportation
2431Z	Étréage à froid de barres	Exportation
2432Z	Laminage à froid de feuillards	Exportation
2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage	Intermédiation
2434Z	Tréfilage à froid	Exportation
2441Z	Production de métaux précieux	Exportation
2442Z	Métallurgie de l'aluminium	Exportation
2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	Exportation
2444Z	Métallurgie du cuivre	Exportation
2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	Exportation
2446Z	Élaboration et transformation de matières nucléaires	Exportation
2451Z	Fonderie de fonte	Exportation
2452Z	Fonderie d'acier	Exportation
2453Z	Fonderie de métaux légers	Exportation
2454Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Exportation

25112	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	Intermédiation
25122	Fabrication de portes et fenêtres en métal	Intermédiation
25212	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	Exportation
25292	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	Intermédiation
25302	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	Intermédiation
25402	Fabrication d'armes et de munitions	Exportation
2550A	Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres	Exportation
2550B	Découpage, emboussage	Intermédiation
25612	Traitement et revêtement des métaux	Intermédiation
2562A	Décolletage	Exportation
2562B	Mécanique industrielle	Intermédiation
25712	Fabrication de coutellerie	Exportation
25722	Fabrication de serrures et de ferrures	Exportation
2573A	Fabrication de moules et modèles	Intermédiation
2573B	Fabrication d'autres outillages	Exportation
25912	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	Intermédiation
25922	Fabrication d'emballages métalliques légers	Exportation
25932	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	Intermédiation
25942	Fabrication de vis et de boulons	Exportation
2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers	Exportation
2599B	Fabrication d'autres articles métalliques	Exportation
26112	Fabrication de composants électroniques	Exportation
26122	Fabrication de cartes électroniques assemblées	Exportation
26202	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	Exportation
26302	Fabrication d'équipements de communication	Exportation
26402	Fabrication de produits électroniques grand public	Exportation
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	Exportation
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	Exportation
26522	Horlogerie	Exportation
26602	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	Exportation
26702	Fabrication de matériels optique et photographique	Exportation
26802	Fabrication de supports magnétiques et optiques	Exportation
27112	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	Exportation
27122	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	Exportation
27202	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	Exportation
27312	Fabrication de câbles de fibres optiques	Exportation
27322	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	Exportation
27332	Fabrication de matériel d'installation électrique	Exportation
27402	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Exportation
27512	Fabrication d'appareils électroménagers	Exportation
27522	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	Exportation
27902	Fabrication d'autres matériels électriques	Exportation
28112	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	Exportation
28122	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	Exportation
28132	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	Exportation
28142	Fabrication d'autres articles de robinetterie	Exportation
28152	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	Exportation
28212	Fabrication de fours et brûleurs	Exportation
28222	Fabrication de matériel de levage et de manutention	Exportation
28232	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	Exportation
28242	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	Exportation
28252	Fabrication d'équipements aéronautiques et frigorifiques industriels	Exportation
2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage	Exportation
2829B	Fabrication d'autres machines d'usage général	Exportation
28302	Fabrication de machines agricoles et forestières	Exportation
28412	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	Exportation
28492	Fabrication d'autres machines-outils	Exportation
28912	Fabrication de machines pour la métallurgie	Exportation
28922	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	Exportation
28932	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	Exportation
28942	Fabrication de machines pour les industries textiles	Exportation
28952	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	Exportation
28962	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	Exportation
2899A	Fabrication de machines d'imprimerie	Exportation
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées	Exportation
29102	Construction de véhicules automobiles	Exportation
29202	Fabrication de carrosseries et remorques	Intermédiation
29312	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	Exportation
29322	Fabrication d'autres équipements automobiles	Exportation
30112	Construction de navires et de structures flottantes	Exportation
30122	Construction de bateaux de plaisance	Exportation
30202	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	Exportation
30302	Construction aéronautique et spatiale	Exportation
30402	Construction de véhicules militaires de combat	Exportation
30912	Fabrication de motocycles	Exportation
30922	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	Exportation
30992	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	Intermédiation
31012	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	Intermédiation
31022	Fabrication de meubles de cuisine	Intermédiation
31032	Fabrication de matelas	Intermédiation
3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	Intermédiation
3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	Intermédiation
32112	Frappe de monnaie	Exportation
32122	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	Exportation
32132	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	Exportation
32202	Fabrication d'instruments de musique	Exportation
32302	Fabrication d'articles de sport	Exportation
32402	Fabrication de jeux et jouets	Exportation
3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	Exportation
3250B	Fabrication de lunettes	Exportation
32912	Fabrication d'articles de broserie	Intermédiation
32992	Autres activités manufacturières n.c.a.	Exportation
33112	Réparation d'ouvrages en métaux	Intermédiation
33122	Réparation de machines et équipements mécaniques	Intermédiation
33132	Réparation de matériels électroniques et optiques	Exportation
33142	Réparation d'équipements électriques	Intermédiation
33152	Réparation et maintenance navale	Intermédiation
33162	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	Exportation
33172	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	Intermédiation
33192	Réparation d'autres équipements	Intermédiation
3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	Conso-diffuse
3320B	Installation de machines et équipements mécaniques	Intermédiation
3320C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Exportation
3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels	Intermédiation
35112	Production d'électricité	Intermédiation
35122	Transport d'électricité	Intermédiation
35132	Distribution d'électricité	Intermédiation
35142	Commerce d'électricité	Intermédiation
35212	Production de combustibles gazeux	Intermédiation
35222	Distribution de combustibles gazeux par conduites	Intermédiation

3523Z	Commerce de combustibles gazeux par conduites	Intermédiation
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	Intermédiation
3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau	Intermédiation
3700Z	Collecte et traitement des eaux usées	Intermédiation
3811Z	Collecte des déchets non dangereux	Intermédiation
3812Z	Collecte des déchets dangereux	Intermédiation
3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux	Intermédiation
3822Z	Traitement et élimination des déchets dangereux	Intermédiation
3831Z	Démantèlement d'épaves	Intermédiation
3832Z	Récupération de déchets triés	Exportation
3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	Intermédiation
4110A	Promotion immobilière de logements	Conso-diffuse
4110B	Promotion immobilière de bureaux	Intermédiation
4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments	Intermédiation
4110D	Supports juridiques de programmes	Intermédiation
4120A	Construction de maisons individuelles	Conso-diffuse
4120B	Construction d'autres bâtiments	Conso-diffuse
4211Z	Construction de routes et autoroutes	Intermédiation
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines	Intermédiation
4213A	Construction d'ouvrages d'art	Intermédiation
4213B	Construction et entretien de tunnels	Intermédiation
4221Z	Construction de réseaux pour fluides	Intermédiation
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	Intermédiation
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	Exportation
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	Intermédiation
4311Z	Travaux de démolition	Intermédiation
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	Conso-diffuse
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	Intermédiation
4313Z	Forages et sondages	Intermédiation
4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	Conso-diffuse
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique	Intermédiation
4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	Conso-diffuse
4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	Conso-diffuse
4329A	Travaux d'isolation	Conso-diffuse
4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.	Conso-diffuse
4331Z	Travaux de plâtrerie	Conso-diffuse
4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	Conso-diffuse
4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	Conso-diffuse
4332C	Agencement de lieux de vente	Intermédiation
4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	Conso-diffuse
4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	Conso-diffuse
4339Z	Autres travaux de finition	Conso-diffuse
4391A	Travaux de charpente	Conso-diffuse
4391B	Travaux de couverture par éléments	Conso-diffuse
4399A	Travaux d'étanchéification	Intermédiation
4399B	Travaux de montage de structures métalliques	Intermédiation
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	Conso-diffuse
4399D	Autres travaux spécialisés de construction	Intermédiation
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction	Intermédiation
4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Conso-localisée
4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	Intermédiation
4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	Conso-localisée
4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	Intermédiation
4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	Exportation
4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	Conso-localisée
4540Z	Commerce et réparation de motocycles	Conso-localisée
4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits semi-finis	Intermédiation
4612A	Centrales d'achat de carburant	Intermédiation
4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	Exportation
4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	Exportation
4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	Exportation
4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	Exportation
4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fouritures, chaussures et articles en cuir	Exportation
4617A	Centrales d'achat alimentaires	Intermédiation
4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	Exportation
4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	Intermédiation
4619A	Centrales d'achat non alimentaires	Intermédiation
4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers	Intermédiation
4621Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	Intermédiation
4622Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fleurs et plantes	Intermédiation
4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants	Intermédiation
4624Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de cuirs et peaux	Exportation
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	Intermédiation
4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie	Intermédiation
4632B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande	Intermédiation
4632C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier	Intermédiation
4633Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	Intermédiation
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	Exportation
4635Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de tabac	Intermédiation
4636Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie	Exportation
4637Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices	Exportation
4638A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques	Intermédiation
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	Intermédiation
4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	Intermédiation
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	Intermédiation
4641Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de textiles	Intermédiation
4642Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'habillement et de chaussures	Exportation
4643Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers	Intermédiation
4644Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	Intermédiation
4645Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de parfumerie et de produits de beauté	Exportation
4646Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits pharmaceutiques	Intermédiation
4647Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	Intermédiation
4648Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'articles d'horlogerie et de bijouterie	Exportation
4649Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres biens domestiques	Exportation
4651Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	Exportation
4652Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	Intermédiation
4661Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole	Intermédiation
4662Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines-outils	Intermédiation
4663Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	Exportation
4664Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de machines pour l'industrie textile et l'habillement	Exportation
4665Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de mobilier de bureau	Intermédiation
4666Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres machines et équipements de bureau	Intermédiation
4669A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique	Exportation
4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers	Exportation
4669C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services	Intermédiation
4671Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de combustibles et de produits annexes	Intermédiation
4672Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de minerais et métaux	Exportation
4673A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction	Intermédiation
4673B	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils sanitaires et de produits de décoration	Intermédiation
4674A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de quincaillerie	Intermédiation

4674B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures pour la plomberie et le chauffage	Intermédiation
4675Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques	Intermédiation
4676Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'autres produits intermédiaires	Intermédiation
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris	Exportation
4690Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	Intermédiation
4711A	Commerce de détail de produits surgelés	Conso-métrop
4711B	Commerce d'alimentation générale	Conso-localisée
4711C	Supérettes	Conso-localisée
4711D	Supermarchés	Conso-localisée
4711E	Magasins multi-commerces	Intermédiation
4711F	Hypermarchés	Conso-métrop
4719A	Grands magasins	Intermédiation
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	Intermédiation
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	Conso-localisée
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Conso-localisée
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	Conso-métrop
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	Conso-localisée
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	Conso-localisée
4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	Conso-localisée
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	Conso-localisée
4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	Conso-localisée
4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	Conso-localisée
4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	Exportation
4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	Conso-métrop
4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	Conso-localisée
4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)	Conso-localisée
4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)	Conso-localisée
4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	Conso-métrop
4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	Conso-localisée
4759A	Commerce de détail de meubles	Conso-localisée
4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	Conso-localisée
4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	Conso-métrop
4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	Conso-localisée
4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	Intermédiation
4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	Conso-localisée
4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	Conso-métrop
4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	Conso-localisée
4772A	Commerce de détail de la chaussure	Conso-localisée
4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	Intermédiation
4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	Conso-localisée
4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	Conso-localisée
4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	Conso-localisée
4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé	Conso-localisée
4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	Intermédiation
4778A	Commerces de détail d'optique	Conso-localisée
4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles	Conso-localisée
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers	Conso-localisée
4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	Conso-métrop
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Conso-localisée
4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	Conso-localisée
4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	Conso-localisée
4791A	Vente à distance sur catalogue général	Intermédiation
4791B	Vente à distance sur catalogue spécialisé	Intermédiation
4799A	Vente à domicile	Conso-diffuse
4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	Conso-localisée
4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	Conso-diffuse
4920Z	Transports ferroviaires de fret	Intermédiation
4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	Conso-métrop
4932Z	Transports de voyageurs par taxis	Conso-diffuse
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	Conso-diffuse
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	Intermédiation
4939C	Téléphériques et remontées mécaniques	Conso-métrop
4941A	Transports routiers de fret interurbains	Intermédiation
4941B	Transports routiers de fret de proximité	Intermédiation
4941C	Location de camions avec chauffeur	Intermédiation
4942Z	Services de déménagement	Intermédiation
4950Z	Transports par conduites	Intermédiation
5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	Exportation
5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret	Exportation
5030Z	Transports fluviaux de passagers	Exportation
5040Z	Transports fluviaux de fret	Intermédiation
5110Z	Transports aériens de passagers	Exportation
5121Z	Transports aériens de fret	Intermédiation
5122Z	Transports spatiaux	Exportation
5210A	Entreposage et stockage frigorifique	Intermédiation
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	Intermédiation
5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres	Intermédiation
5222Z	Services auxiliaires des transports par eau	Exportation
5223Z	Services auxiliaires des transports aériens	Intermédiation
5224A	Manutention portuaire	Intermédiation
5224B	Manutention non portuaire	Intermédiation
5229A	Messagerie, fret express	Intermédiation
5229B	Affrètement et organisation des transports	Exportation
5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	Intermédiation
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	Intermédiation
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Conso-localisée
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	Conso-localisée
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	Conso-localisée
5590Z	Autres hébergements	Conso-métrop
5610A	Restauration traditionnelle	Conso-localisée
5610B	Cafétérias et autres libres-services	Intermédiation
5610C	Restauration de type rapide	Conso-localisée
5621Z	Services des traiteurs	Conso-diffuse
5629A	Restauration collective sous contrat	Intermédiation
5629B	Autres services de restauration n.c.a.	Conso-diffuse
5630Z	Débits de boissons	Conso-localisée
5811Z	Édition de livres	Intermédiation
5812Z	Édition de répertoires et de fichiers d'adresses	Intermédiation
5813Z	Édition de journaux	Intermédiation
5814Z	Édition de revues et périodiques	Intermédiation

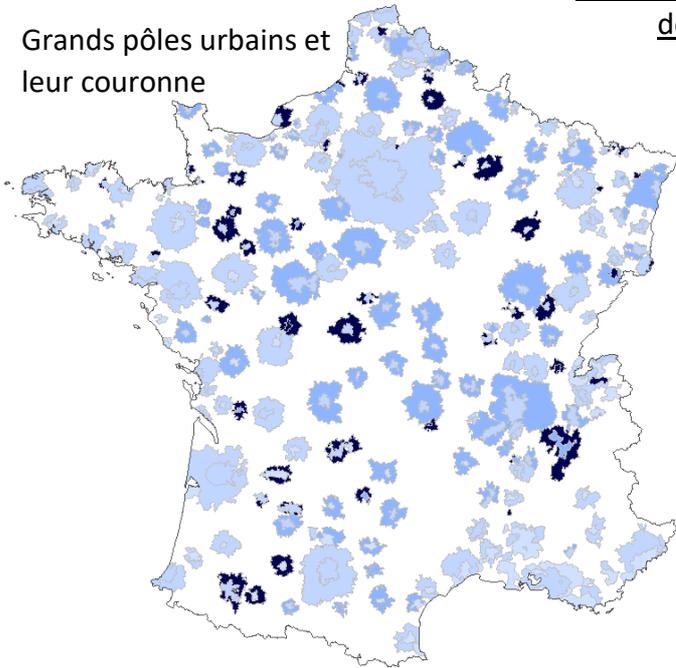
5819Z	Autres activités d'édition	Intermédiation
5821Z	Édition de jeux électroniques	Exportation
5829A	Édition de logiciels système et de réseau	Exportation
5829B	Édition de logiciels outils de développement et de langages	Exportation
5829C	Édition de logiciels applicatifs	Exportation
5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	Intermédiation
5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	Intermédiation
5911C	Production de films pour le cinéma	Intermédiation
5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	Intermédiation
5913A	Distribution de films cinématographiques	Intermédiation
5913B	Édition et distribution vidéo	Intermédiation
5914Z	Projection de films cinématographiques	Conso-métrop
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	Intermédiation
6010Z	Édition et diffusion de programmes radio	Intermédiation
6020A	Édition de chaînes généralistes	Intermédiation
6020B	Édition de chaînes thématiques	Exportation
6110Z	Télécommunications filaires	Intermédiation
6120Z	Télécommunications sans fil	Intermédiation
6130Z	Télécommunications par satellite	Exportation
6190Z	Autres activités de télécommunication	Intermédiation
6201Z	Programmation informatique	Intermédiation
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	Intermédiation
6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	Intermédiation
6203Z	Gestion d'installations informatiques	Intermédiation
6209Z	Autres activités informatiques	Intermédiation
6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	Intermédiation
6312Z	Portails Internet	Exportation
6391Z	Activités des agences de presse	Exportation
6399Z	Autres services d'information n.c.a.	Intermédiation
6411Z	Activités de banque centrale	Exportation
6419Z	Autres intermédiations monétaires	Intermédiation
6420Z	Activités des sociétés holding	Intermédiation
6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	Exportation
6491Z	Crédit-bail	Intermédiation
6492Z	Autre distribution de crédit	Intermédiation
6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	Exportation
6511Z	Assurance vie	Intermédiation
6512Z	Autres assurances	Intermédiation
6520Z	Réassurance	Intermédiation
6530Z	Caisses de retraite	Intermédiation
6611Z	Administration de marchés financiers	Exportation
6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	Intermédiation
6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	Intermédiation
6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	Conso-localisée
6621Z	Évaluation des risques et dommages	Intermédiation
6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	Conso-diffuse
6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	Intermédiation
6630Z	Gestion de fonds	Intermédiation
6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers	Conso-diffuse
6820A	Location de logements	Conso-diffuse
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	Conso-diffuse
6831Z	Agences immobilières	Conso-diffuse
6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	Conso-diffuse
6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	Intermédiation
6910Z	Activités juridiques	Conso-localisée
6920Z	Activités comptables	EMO-intermed
7010Z	Activités des sièges sociaux	Exportation
7021Z	Conseil en relations publiques et communication	Intermédiation
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Intermédiation
7111Z	Activités d'architecture	Conso-diffuse
7112A	Activité des géomètres	Intermédiation
7112B	Ingénierie, études techniques	Intermédiation
7120A	Contrôle technique automobile	Conso-localisée
7120B	Analyses, essais et inspections techniques	EMO-intermed
7211Z	Recherche-développement en biotechnologie	Exportation
7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	Exportation
7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales	Intermédiation
7311Z	Activités des agences de publicité	Intermédiation
7312Z	Régie publicitaire de médias	Intermédiation
7320Z	Études de marché et sondages	Intermédiation
7410Z	Activités spécialisées de design	Intermédiation
7420Z	Activités photographiques	Conso-diffuse
7430Z	Traduction et interprétation	Intermédiation
7490A	Activité des économistes de la construction	Intermédiation
7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	Intermédiation
7500Z	Activités vétérinaires	Conso-localisée
7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers	Intermédiation
7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers	Intermédiation
7712Z	Location et location-bail de camions	Intermédiation
7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	Conso-métrop
7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo	Conso-métrop
7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	Conso-localisée
7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles	EMO-intermed
7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	EMO-intermed
7733Z	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique	Intermédiation
7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau	Exportation
7735Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien	Exportation
7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	EMO-intermed
7740Z	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright	Exportation
7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	Intermédiation
7820Z	Activités des agences de travail temporaire	Intermédiation
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	Intermédiation
7911Z	Activités des agences de voyage	Exportation
7912Z	Activités des voyagistes	Exportation
7990Z	Autres services de réservation et activités connexes	Intermédiation
8010Z	Activités de sécurité privée	Conso-diffuse
8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité	Intermédiation
8030Z	Activités d'enquête	Intermédiation
8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	Intermédiation
8121Z	Nettoyage courant des bâtiments	Intermédiation

8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	Intermédiation
8129A	Désinfection, désinsectisation, dératisation	Intermédiation
8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.	Intermédiation
8130Z	Services d'aménagement paysager	Conso-diffuse
8211Z	Services administratifs combinés de bureau	Intermédiation
8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	Conso-localisée
8220Z	Activités de centres d'appels	Intermédiation
8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	Intermédiation
8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	Intermédiation
8292Z	Activités de conditionnement	Exportation
8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	Intermédiation
8411Z	Administration publique générale	Conso-localisée
8412Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	Conso-localisée
8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques	Conso-localisée
8421Z	Affaires étrangères	Exportation
8422Z	Défense	Exportation
8423Z	Justice	Intermédiation
8424Z	Activités d'ordre public et de sécurité	Intermédiation
8425Z	Services du feu et de secours	Intermédiation
8430A	Activités générales de sécurité sociale	Conso-métrop
8430B	Gestion des retraites complémentaires	Intermédiation
8430C	Distribution sociale de revenus	Intermédiation
8510Z	Enseignement pré-primaire	Conso-localisée
8520Z	Enseignement primaire	Conso-localisée
8531Z	Enseignement secondaire général	Conso-localisée
8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	Intermédiation
8541Z	Enseignement post-secondaire non supérieur	Conso-métrop
8542Z	Enseignement supérieur	Conso-métrop
8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	Conso-localisée
8552Z	Enseignement culturel	Conso-localisée
8553Z	Enseignement de la conduite	Conso-localisée
8559A	Formation continue d'adultes	Conso-localisée
8559B	Autres enseignements	Conso-localisée
8560Z	Activités de soutien à l'enseignement	Conso-métrop
8610Z	Activités hospitalières	Conso-localisée
8621Z	Activité des médecins généralistes	Conso-localisée
8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	Intermédiation
8622B	Activités chirurgicales	Conso-métrop
8622C	Autres activités des médecins spécialistes	Conso-localisée
8623Z	Pratique dentaire	Conso-localisée
8690A	Ambulances	Conso-diffuse
8690B	Laboratoires d'analyses médicales	Conso-localisée
8690C	Centres de collecte et banques d'organes	Intermédiation
8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	Conso-localisée
8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	Conso-localisée
8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	Conso-localisée
8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	Conso-localisée
8710B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	Conso-métrop
8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	Conso-métrop
8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	Conso-métrop
8720B	Hébergement social pour toxicomanes	Conso-métrop
8730A	Hébergement social pour personnes âgées	Conso-localisée
8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	Conso-métrop
8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	Conso-métrop
8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	Conso-métrop
8810A	Aide à domicile	Conso-diffuse
8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	Conso-métrop
8810C	Aide par le travail	Intermédiation
8891A	Accueil de jeunes enfants	Conso-localisée
8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	Conso-métrop
8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	Conso-métrop
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.	Conso-localisée
9001Z	Arts du spectacle vivant	Conso-diffuse
9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	Conso-diffuse
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	Conso-diffuse
9003B	Autre création artistique	Conso-diffuse
9004Z	Gestion de salles de spectacles	Conso-métrop
9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	Conso-métrop
9102Z	Gestion des musées	Conso-métrop
9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	Conso-métrop
9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	Conso-métrop
9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent	Conso-métrop
9311Z	Gestion d'installations sportives	Conso-localisée
9312Z	Activités de clubs de sports	Conso-localisée
9313Z	Activités des centres de culture physique	Intermédiation
9319Z	Autres activités liées au sport	Conso-localisée
9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	Conso-localisée
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs	Conso-localisée
9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires	Intermédiation
9412Z	Activités des organisations professionnelles	Intermédiation
9420Z	Activités des syndicats de salariés	Intermédiation
9491Z	Activités des organisations religieuses	Conso-localisée
9492Z	Activités des organisations politiques	Intermédiation
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	Conso-localisée
9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	Conso-localisée
9512Z	Réparation d'équipements de communication	Intermédiation
9521Z	Réparation de produits électroniques grand public	Conso-métrop
9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	Intermédiation
9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	Conso-métrop
9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	Conso-localisée
9525Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	Exportation
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques	Conso-localisée
9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	Intermédiation
9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	Conso-localisée
9602A	Coiffure	Conso-localisée
9602B	Soins de beauté	Conso-localisée
9603Z	Services funéraires	Conso-localisée
9604Z	Entretien corporel	Conso-localisée
9609Z	Autres services personnels n.c.a.	Conso-localisée
9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	Conso-diffuse
9810Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	nd
9820Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre	nd
9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	nd

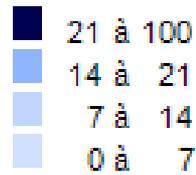
ANNEXE 5 : CARTES SUR LA REPARTITION DES EMPLOIS ET LE NOMBRE D'EMPLOIS PAR HABITANT POUR LA SPHERE D'EXPORTATION, D'INTERMEDIATION ET DE CONSOMMATION, DONT CONSOMMATION LOCALISEE ET DIFFUSE

Répartition des emplois privés (salariés et non-salariés)
de la sphère d'intermédiation, en 2014 (%)

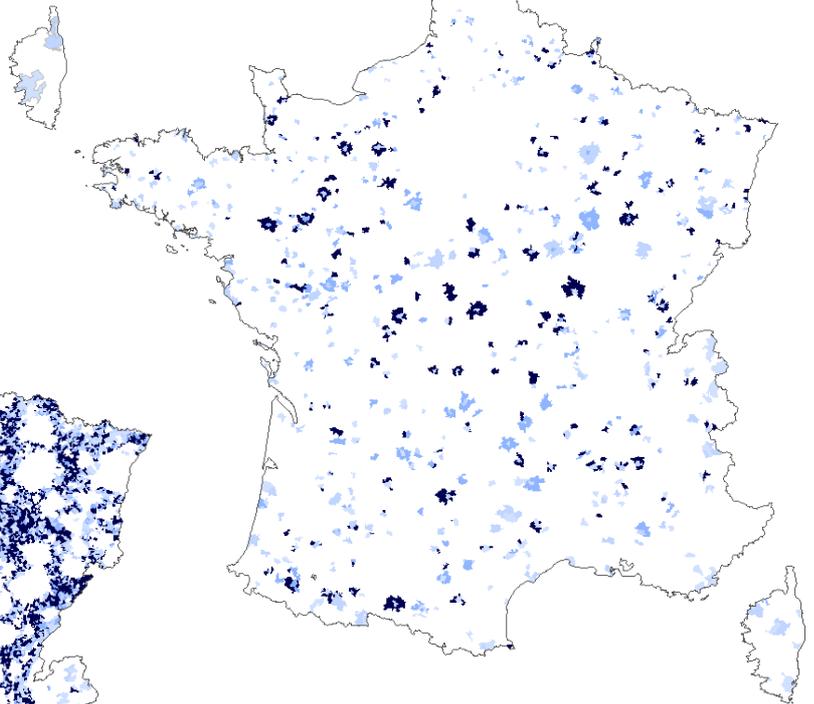
Grands pôles urbains et
leur couronne



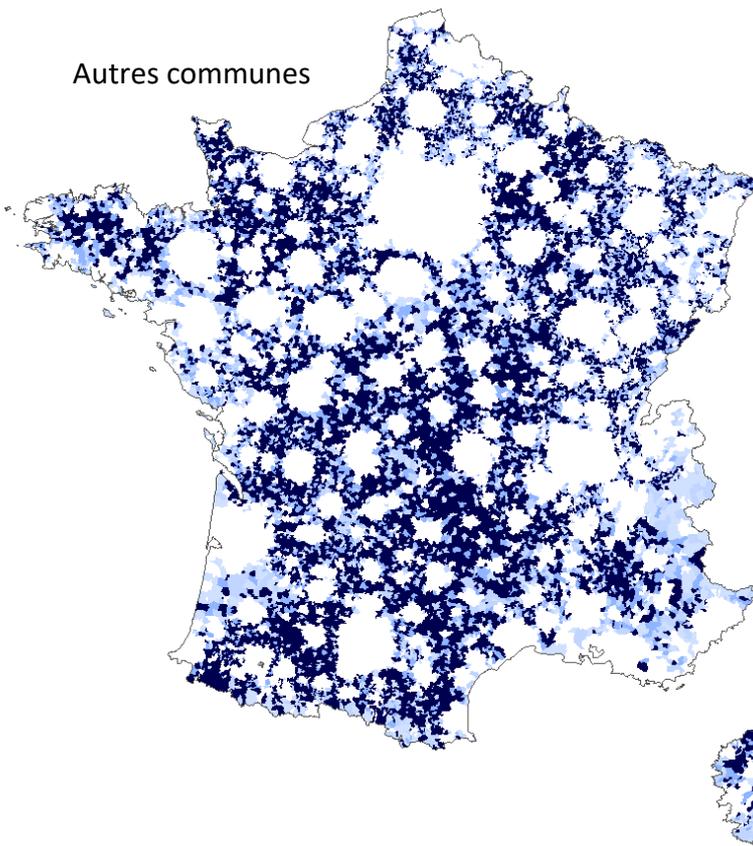
Part des emplois
de la sphère exportatrice (%)



Moyens et petits pôles urbains et
leur couronne



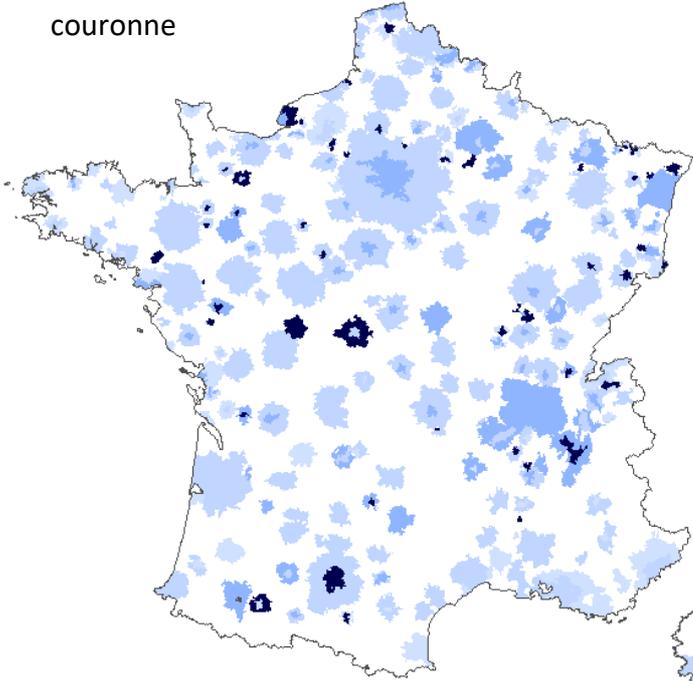
Autres communes



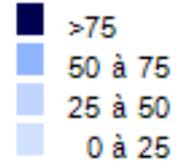
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Nombre d'emplois privés (salariés et non-salariés) pour 1000 habitants dans la sphère d'exportation, en 2014 (€/hab.)

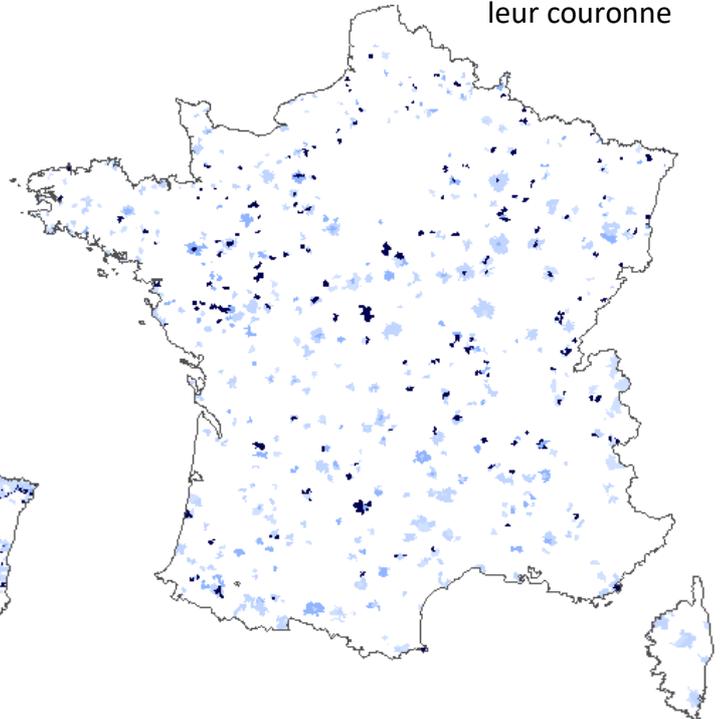
Grands pôles urbains et leur couronne



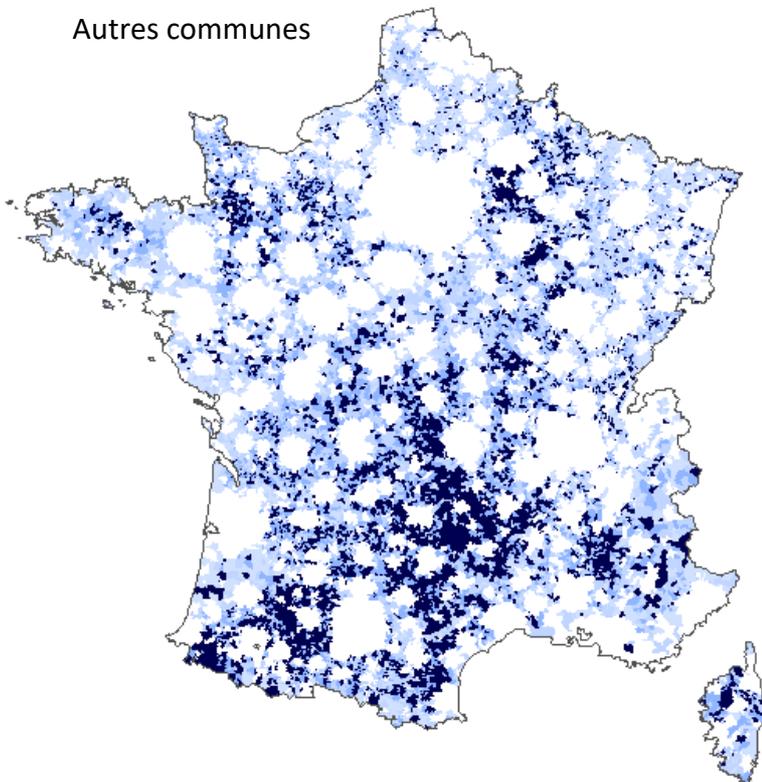
Nb. emplois pour 1000 hab. 2014
Exportation



Moyens et petits pôles urbains et leur couronne



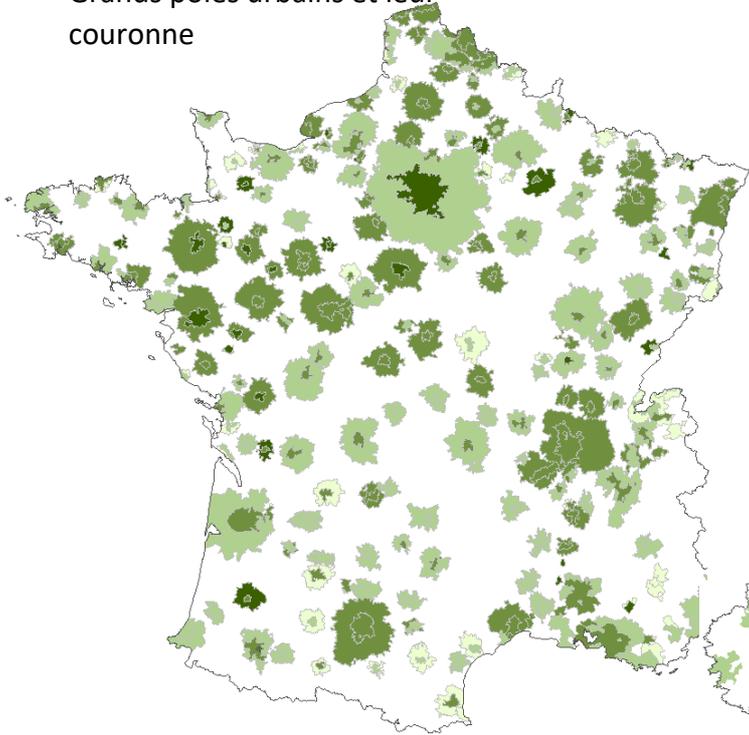
Autres communes



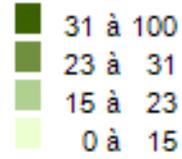
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Répartition des emplois privés (salariés et non-salariés)
de la sphère d'intermédiation, en 2014 (%)

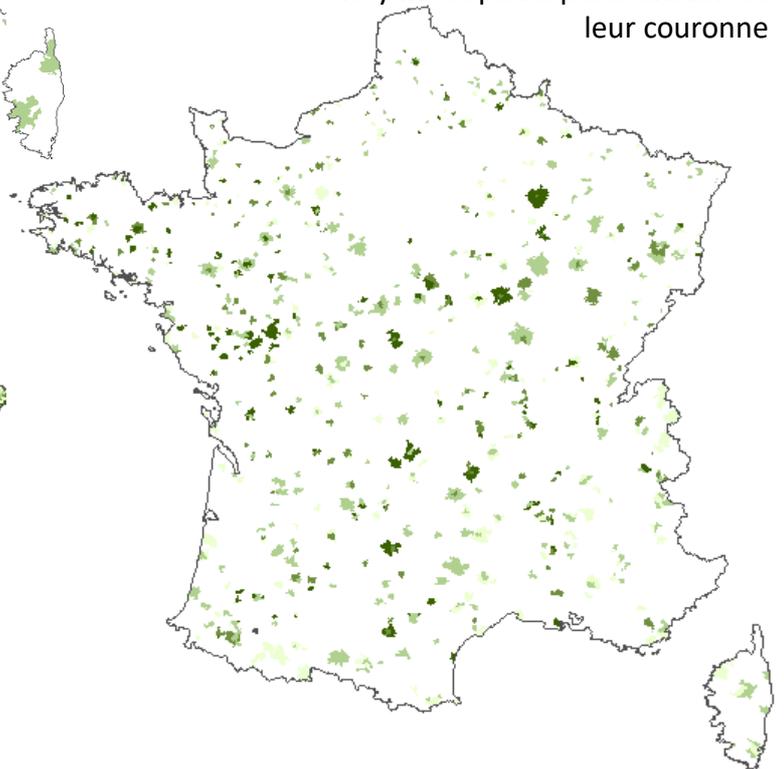
Grands pôles urbains et leur couronne



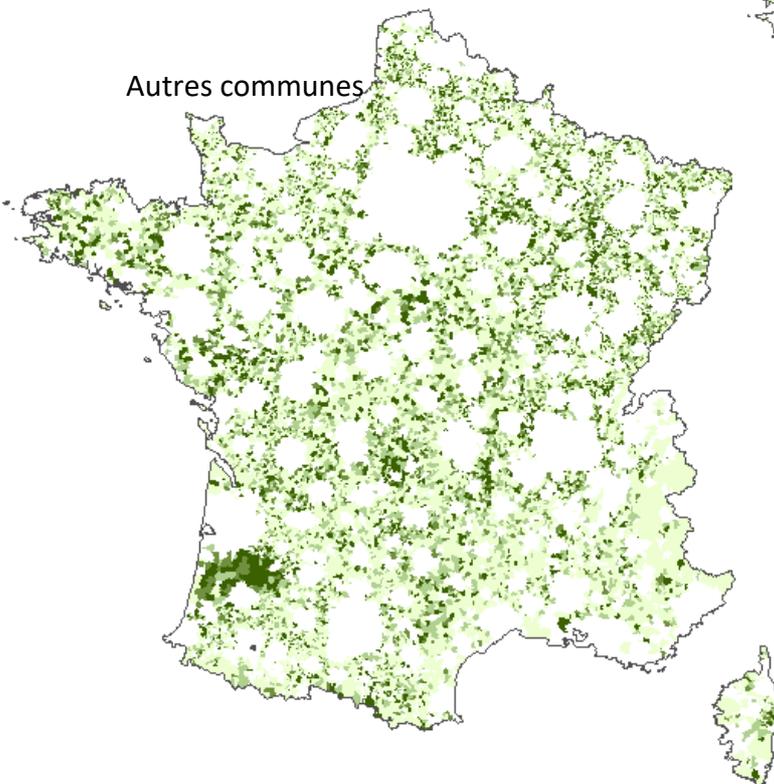
Part des emplois
de la sphère d'intermédiation (%)



Moyens et petits pôles urbains et leur couronne



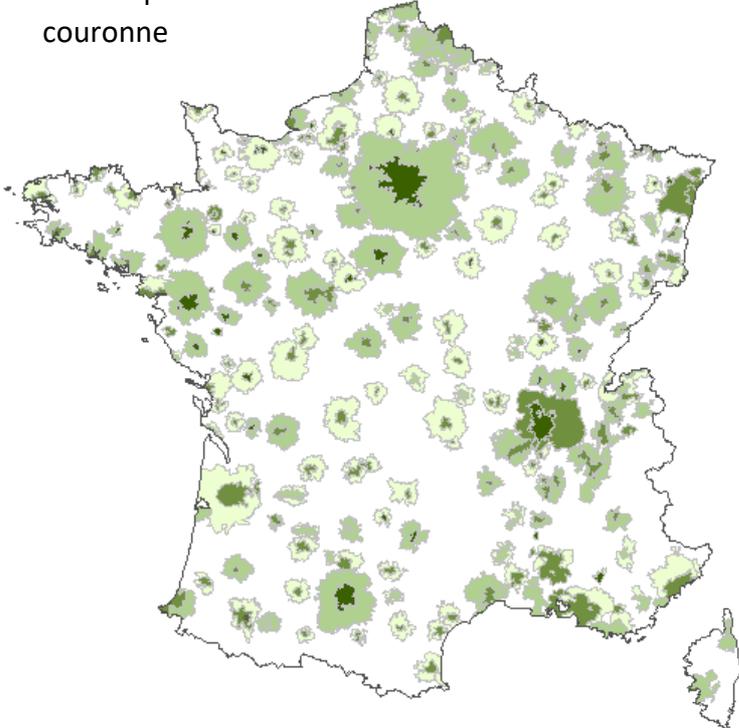
Autres communes



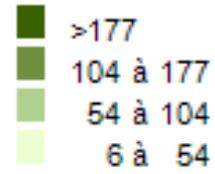
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Nombre d'emplois privés (salariés et non-salariés) pour 1000 habitants dans la sphère d'intermédiation, en 2014 (€/hab.)

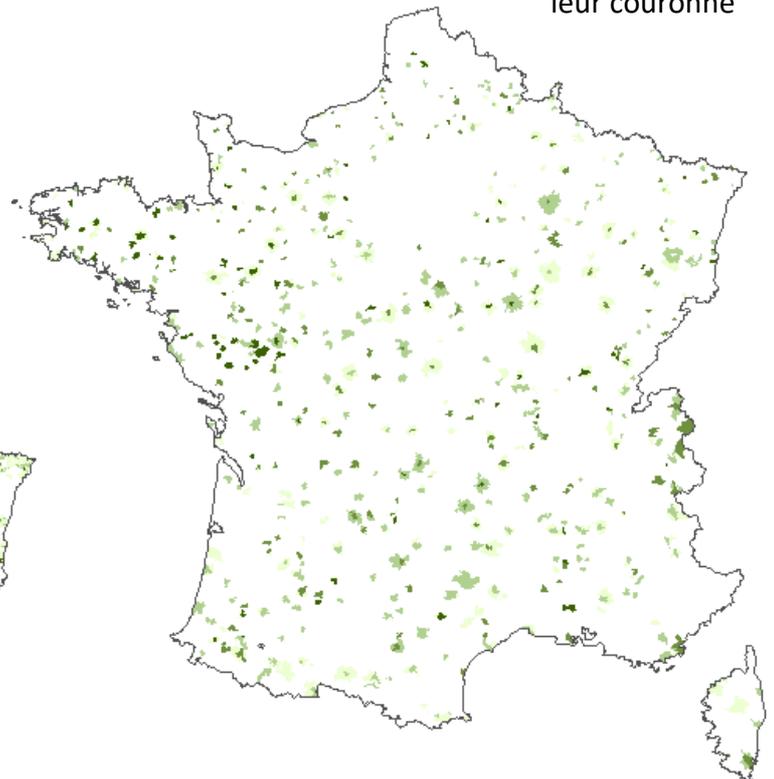
Grands pôles urbains et leur couronne



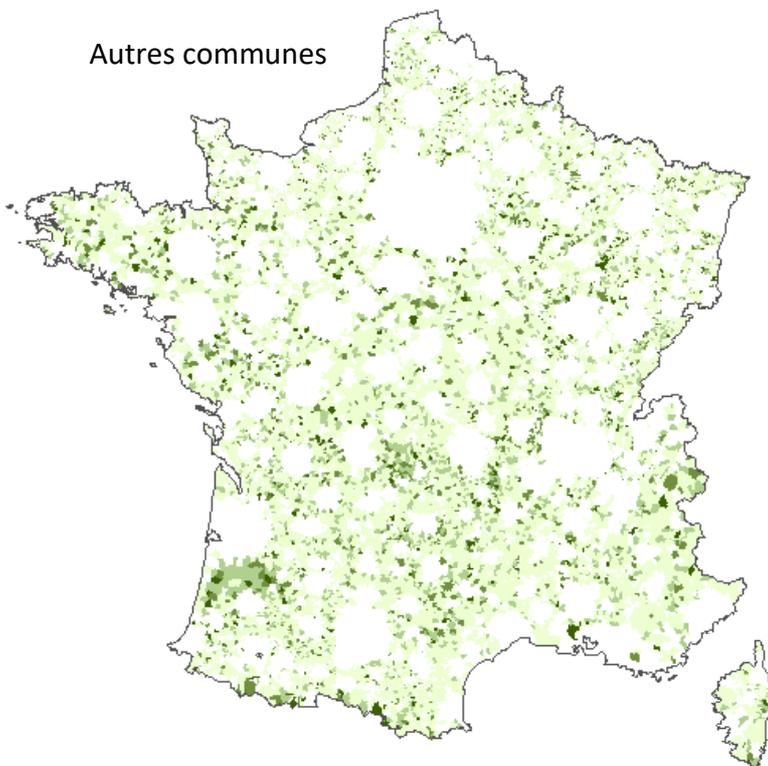
Nb. emplois pour 1000 hab.
Intermédiation



Moyens et petits pôles urbains et leur couronne



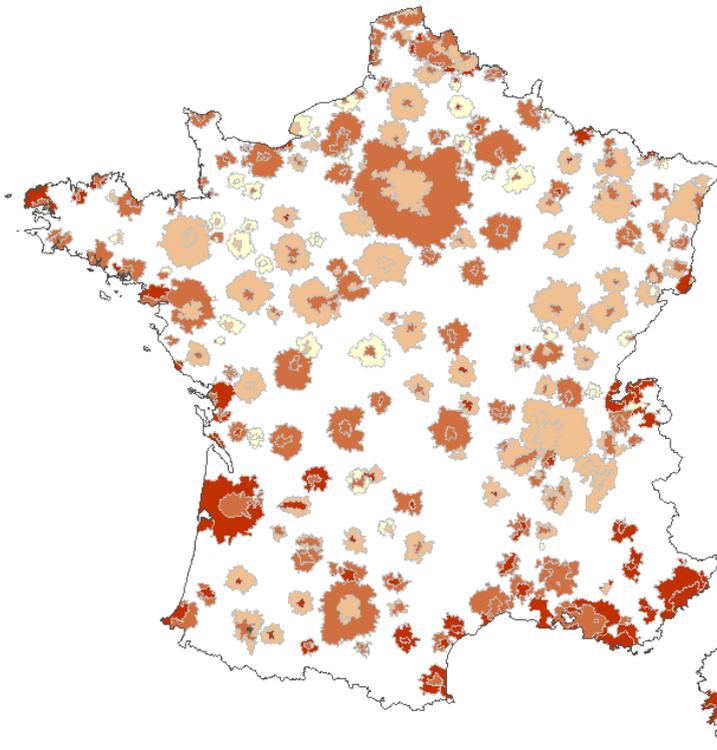
Autres communes



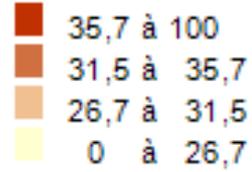
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Répartition des emplois privés (salariés et non-salariés)
de la sphère de consommation, en 2014 (%)

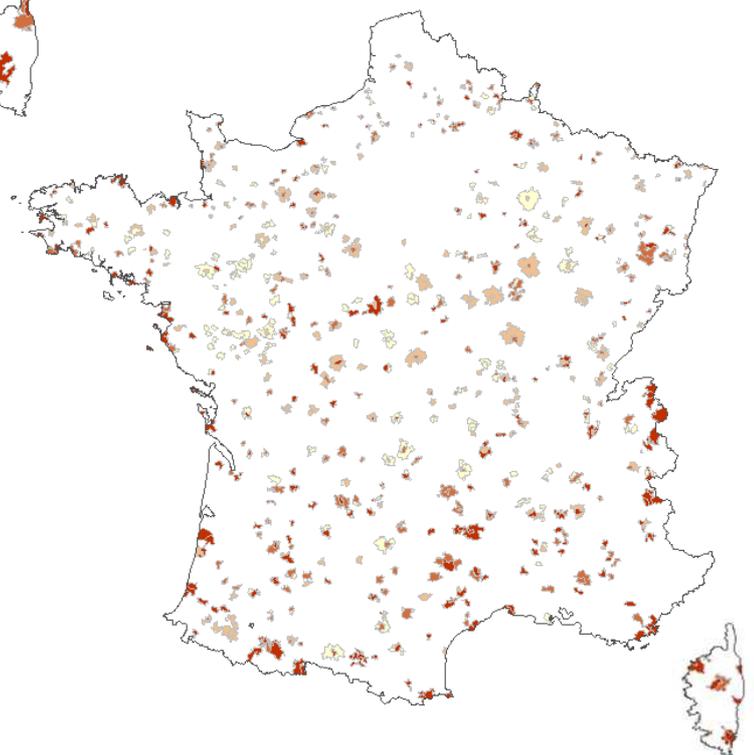
Grands pôles urbains et leur
couronne



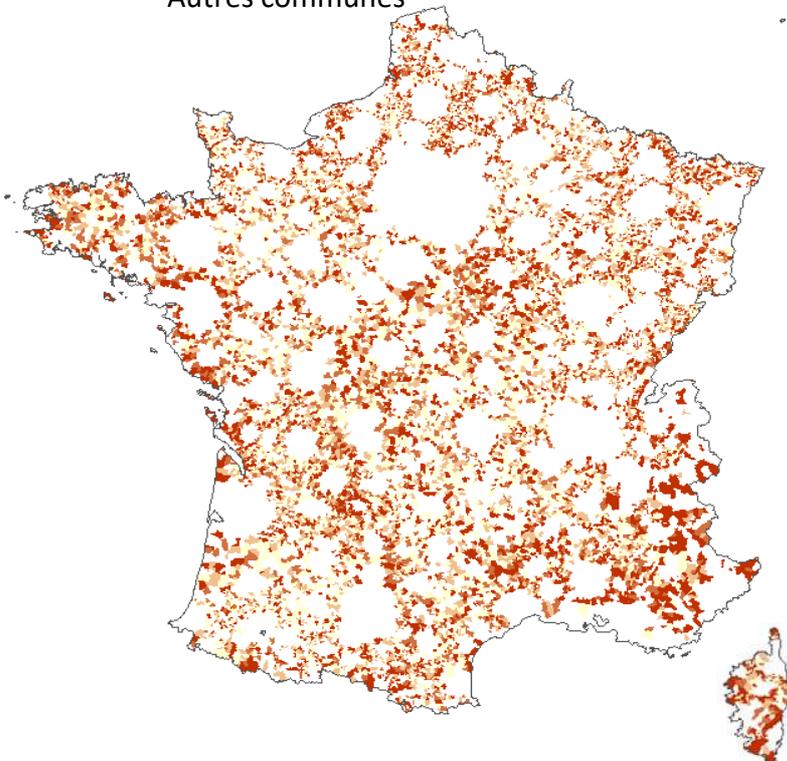
Part des emplois
de la sphère de consommation (%)



Moyens et petits pôles urbains et
leur couronne



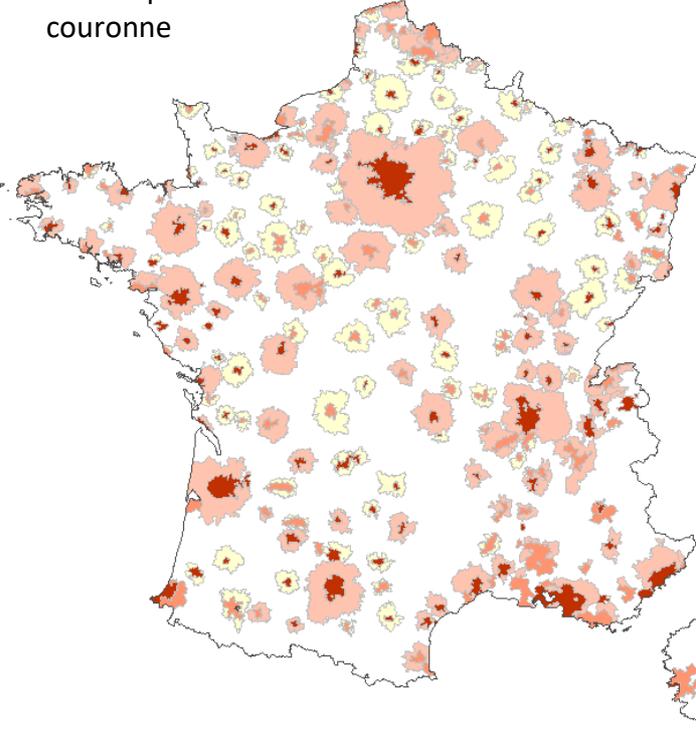
Autres communes



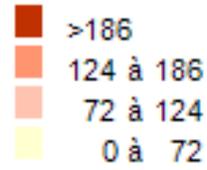
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Nombre d'emplois privés (salariés et non-salariés) pour 1000 habitants dans la sphère de consommation, en 2014

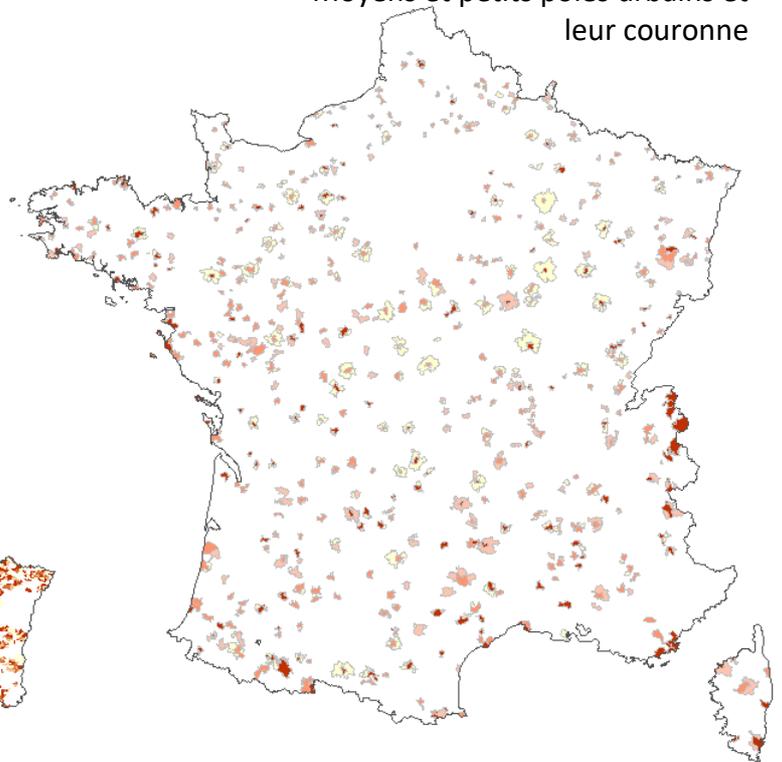
Grands pôles urbains et leur couronne



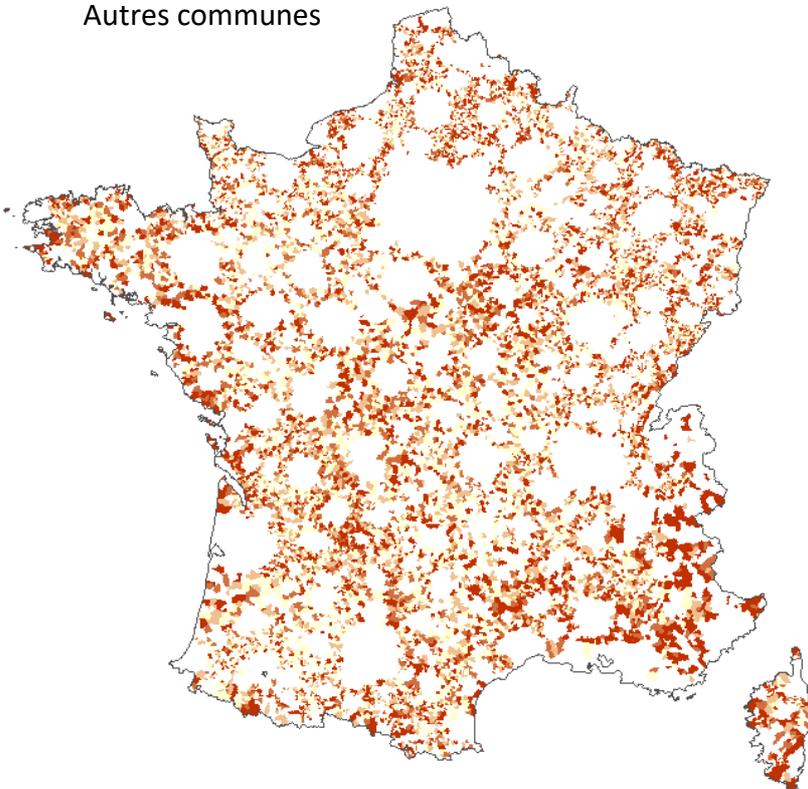
Nb emplois pour 1000 hab. 2014
Consommation totale



Moyens et petits pôles urbains et leur couronne

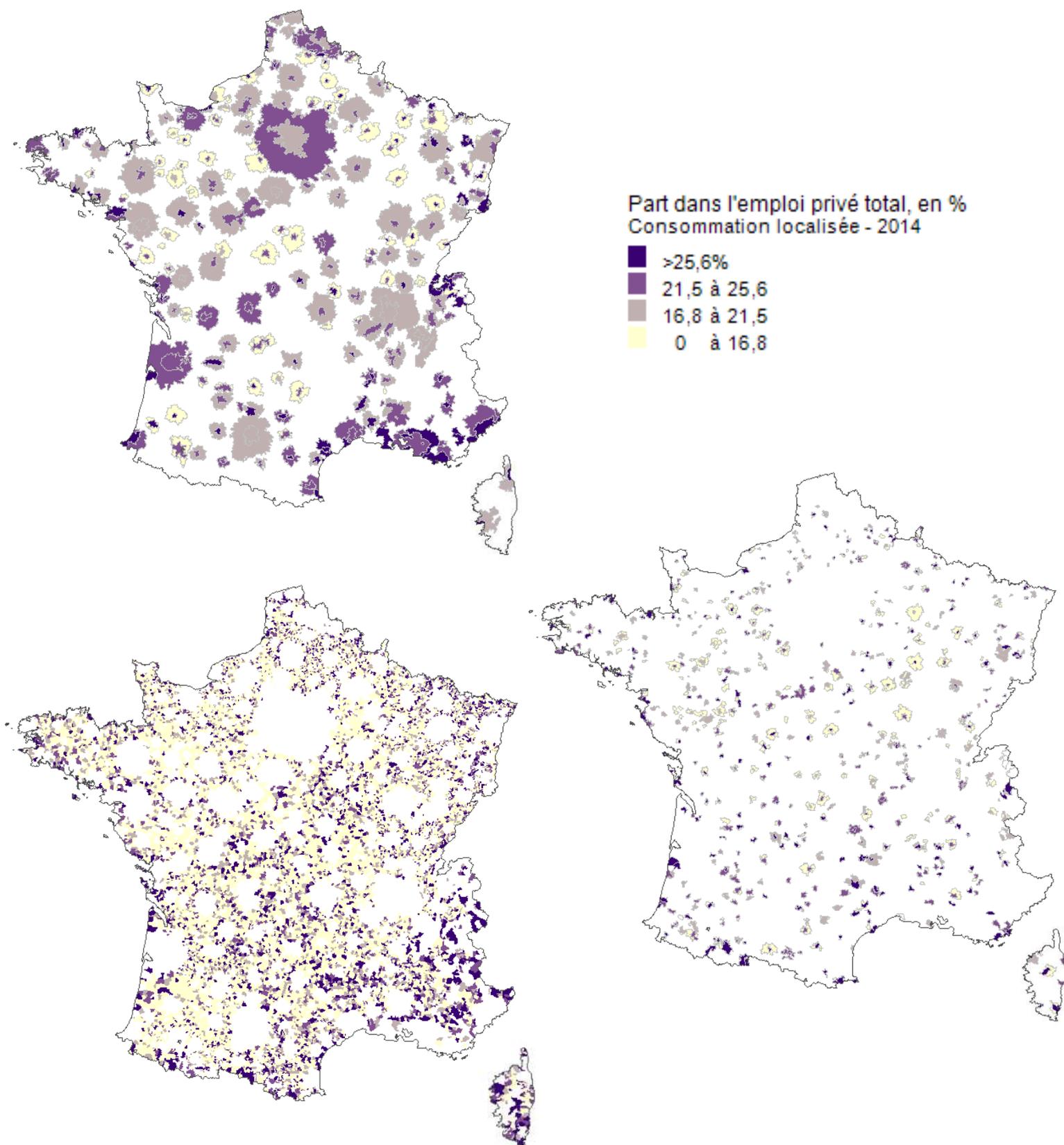


Autres communes



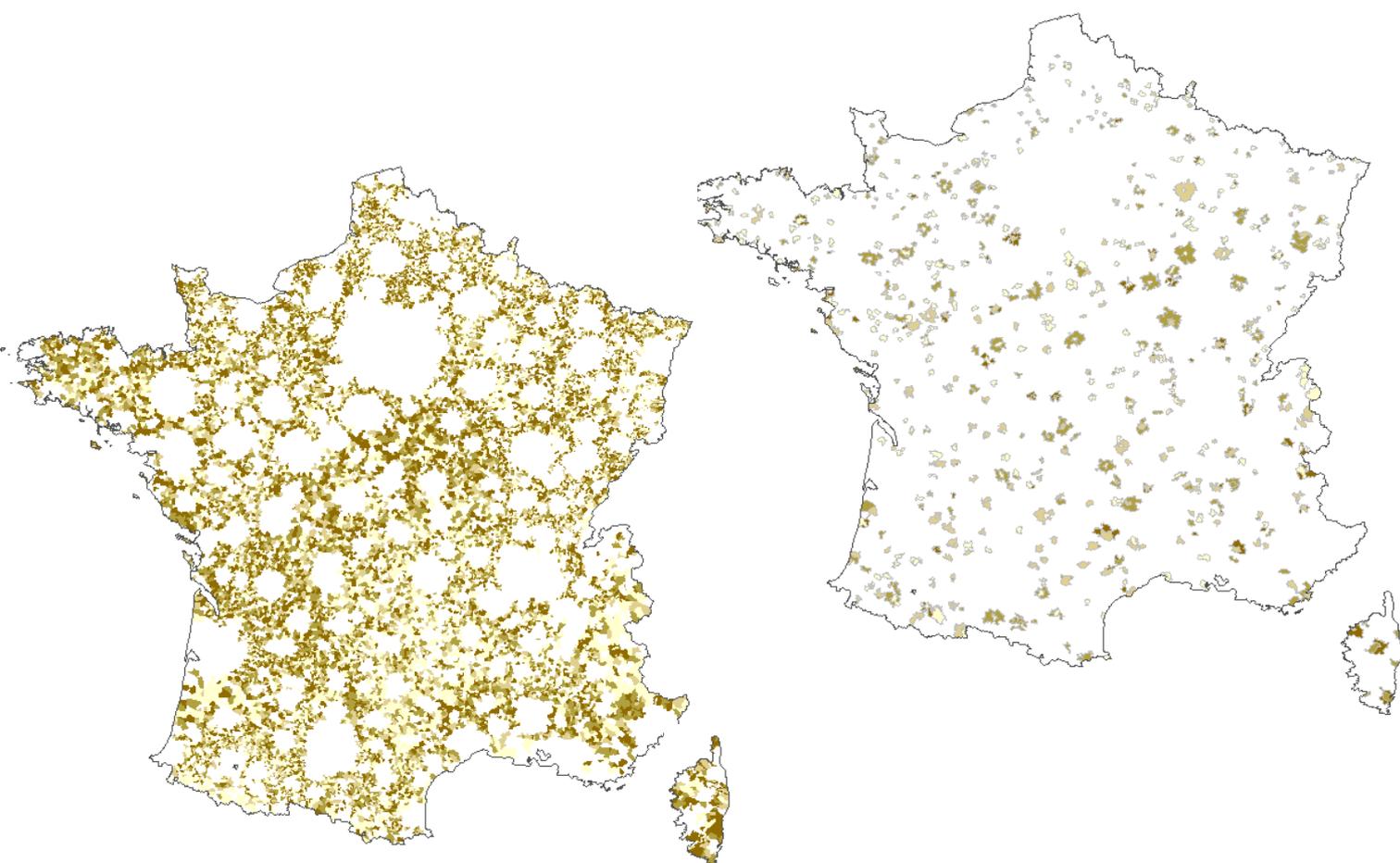
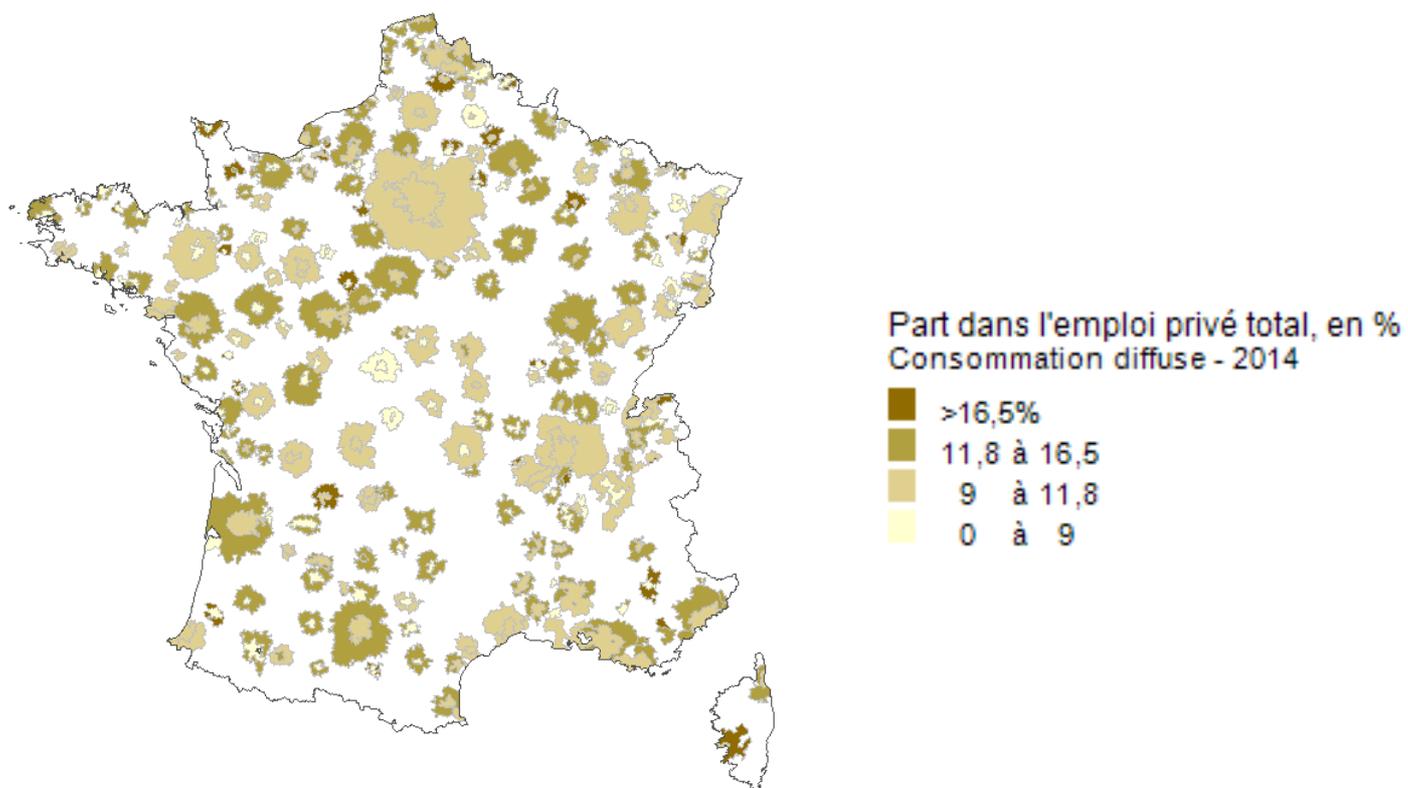
Source : d'après Accoss, Insee-REE

Répartition des emplois privés (salariés et non-salariés)
de la sphère de consommation localisée, en 2014 (%)



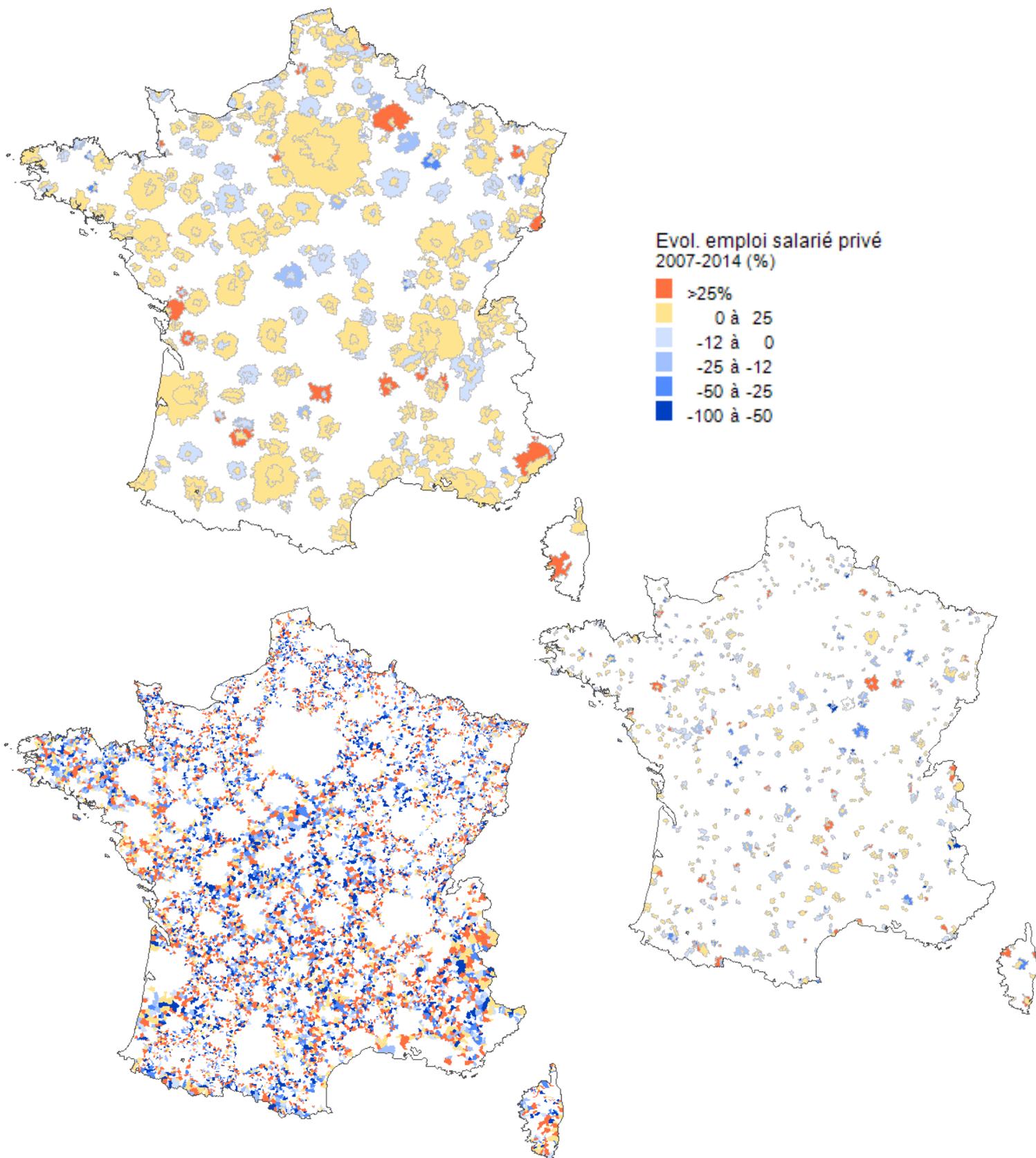
Source : d'après Accoss, Insee-REE, 2014

Répartition des emplois privés (salariés et non-salariés)
de la sphère de consommation diffuse, en 2014 (%)



Source : d'après Accoss, Insee-REE, 2014

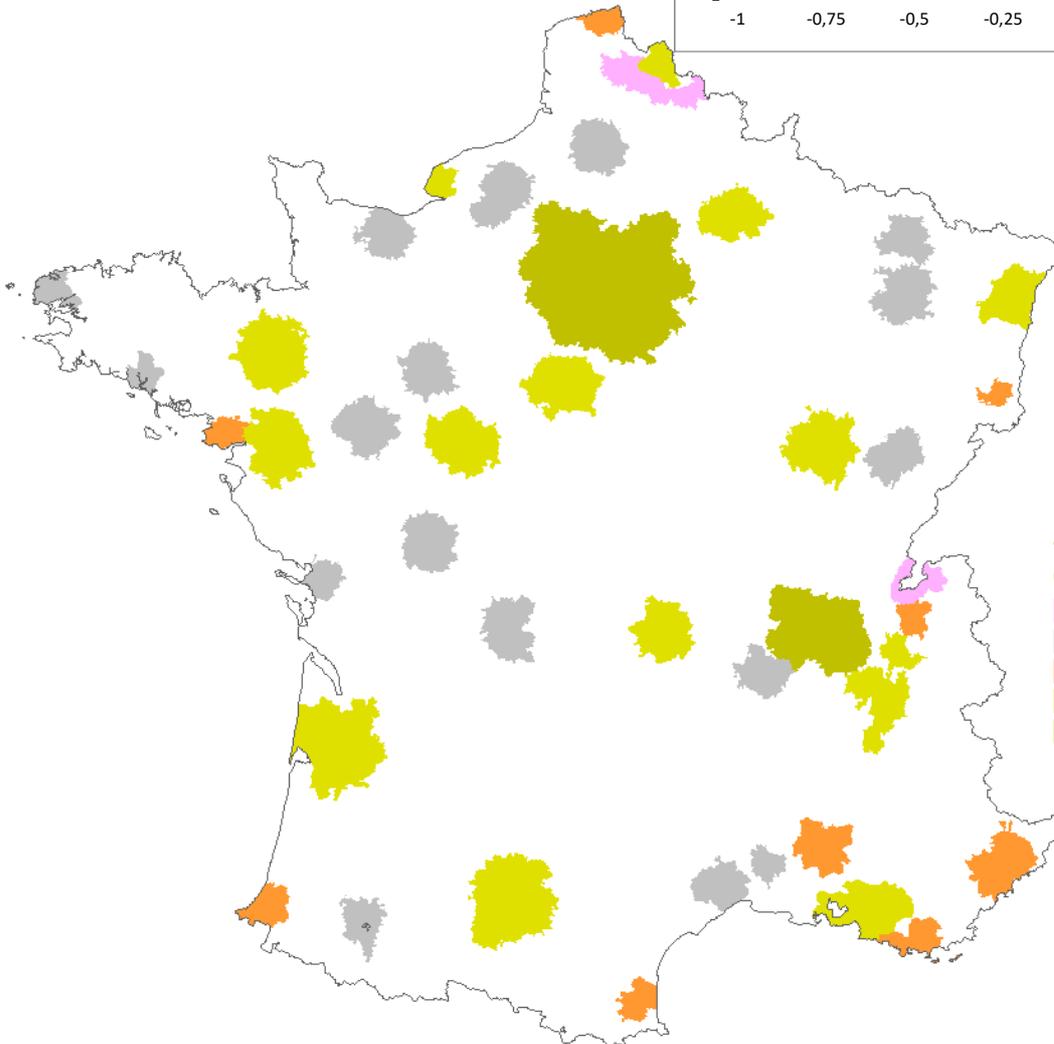
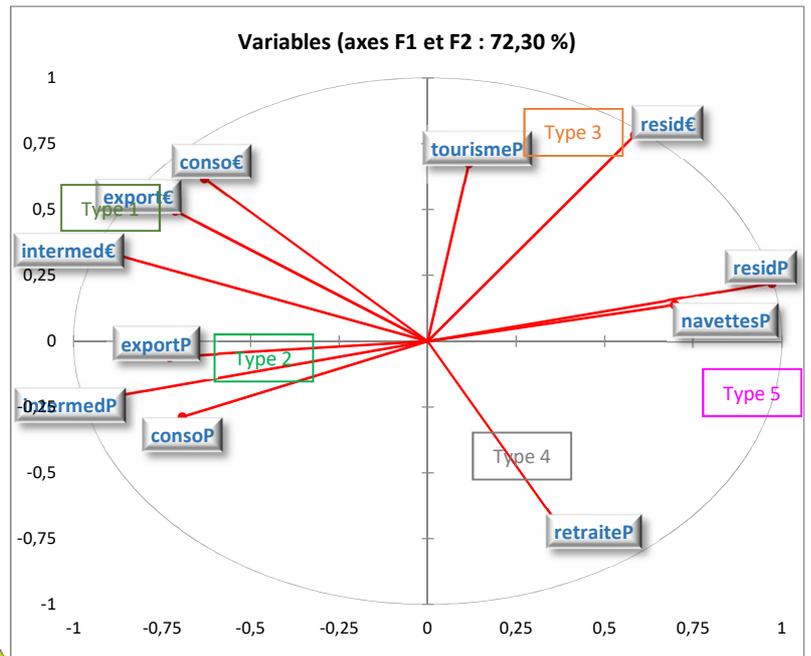
ANNEXE 6 : CARTES SUR L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS DE LA SPHERE DE CONSOMMATION LOCALISÉE ET DIFFUSE ENTRE 2007 ET 2014 (%)



Source : d'après Accoss

ANNEXE 6 : RESULTATS DE L'ACP REALISEE SUR LES CAPACITES ECONOMIQUES DES GRANDES, MOYENNES ET PETITES AIRES URBAINES ET CARTOGRAPHIE DES TYPOLOGIES

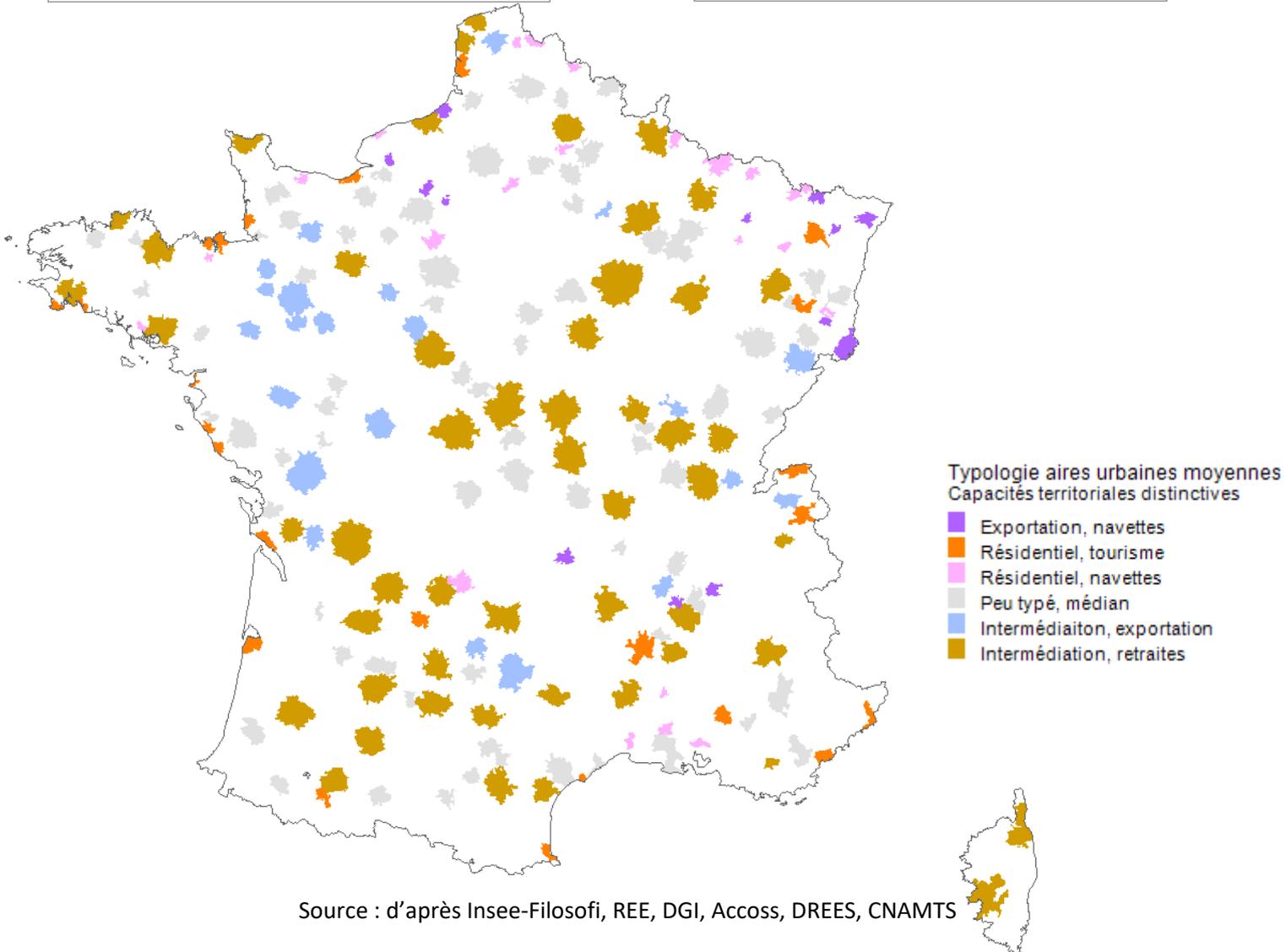
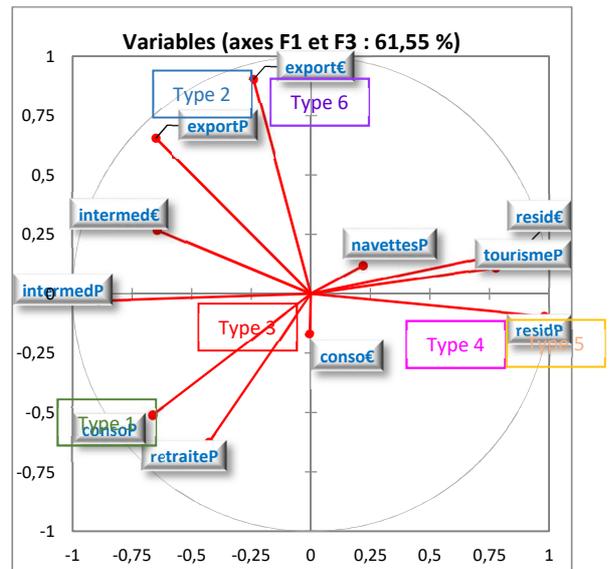
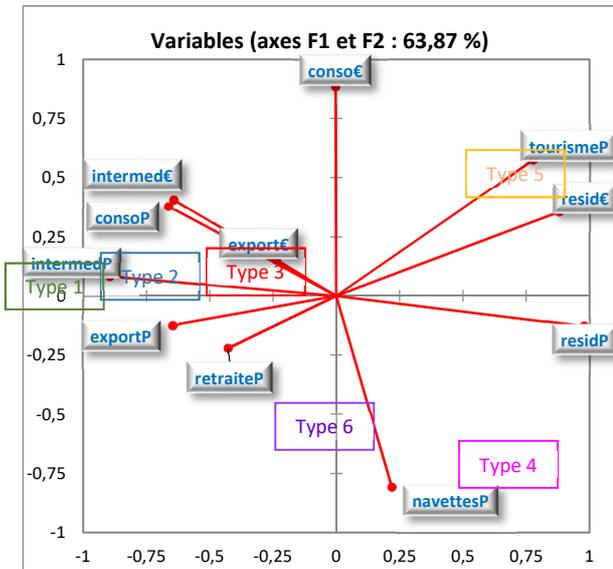
Grandes aires urbaines



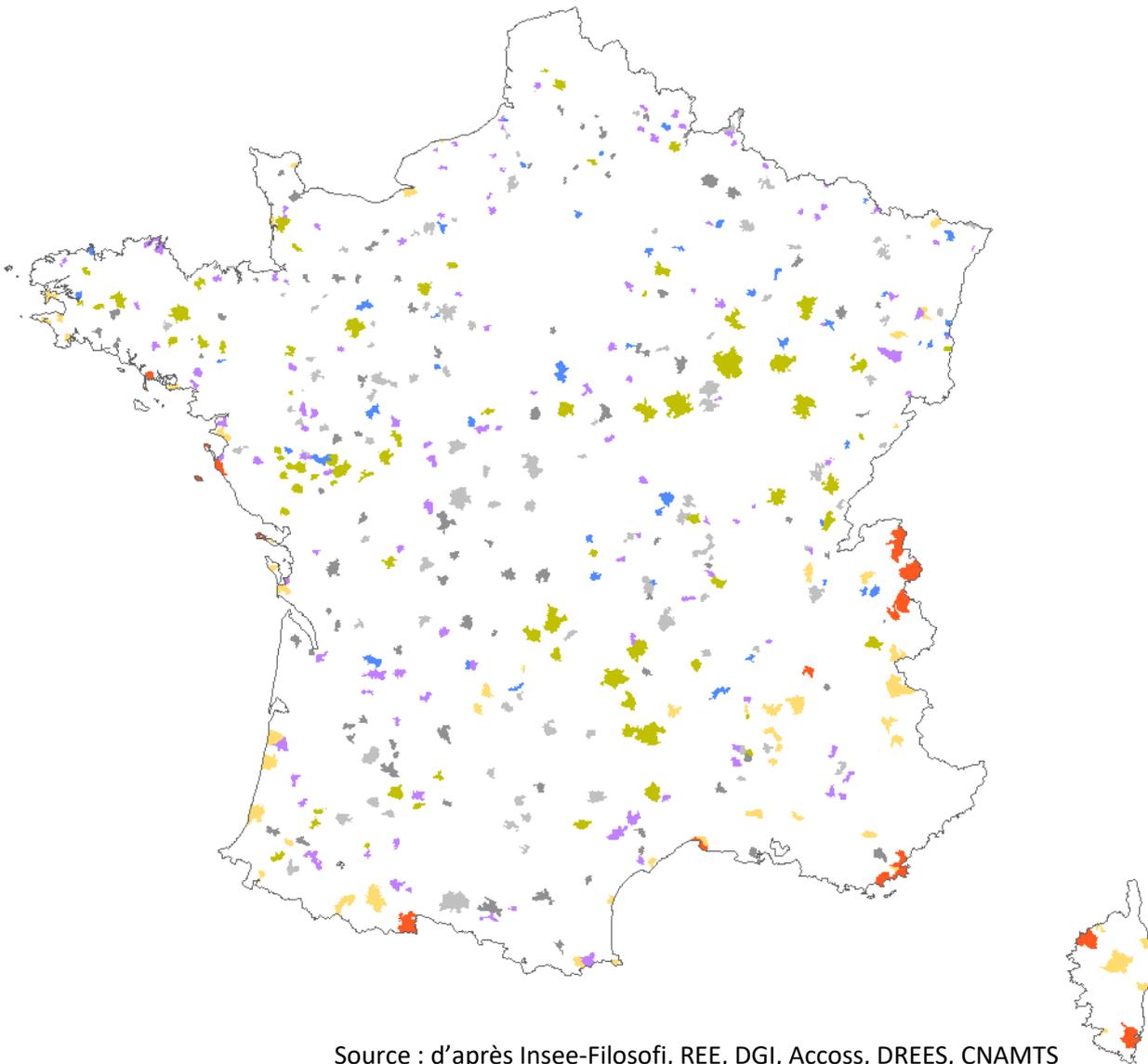
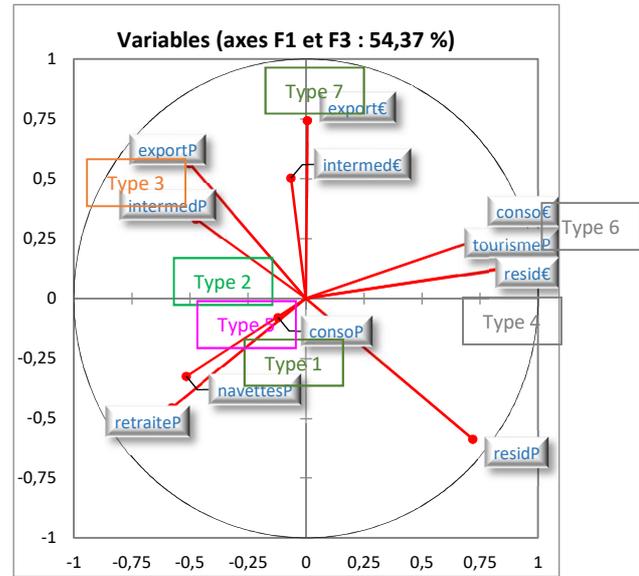
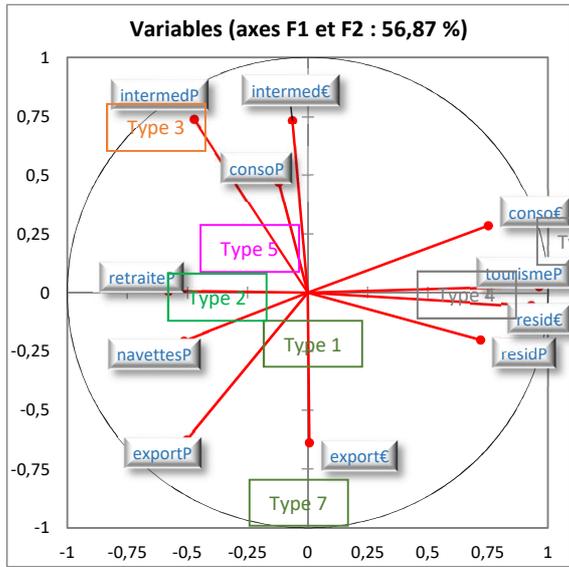
- Typologie Grandes Aires Urbaines**
Capacités territoriales distinctives
- Résidentiel - navettes
 - Résidentiels - retraites
 - Résidentiel - tourisme
 - Intermédiation, Consommation, Exportation
 - Intermédiation, Consommation, Exportation

Source : d'après Insee-Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS

Moyenne aires urbaines



Petites aires urbaines



Source : d'après Insee-Filosofi, REE, DGI, Accoss, DREES, CNAMTS